UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01921479 0

TRANSFERRED

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

MÉMOIRES ET RAPPORTS DU CONGRÈS MARIAL

(SECTIONS D'EXPRESSION FRANÇAISE)

Des presses
de VROMANT & Cº

3, rue de la Chapelle,
Bruxelles.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mmoiresetrappo01cong

A PESTE, FAME ET BELLO, LIBERA NOS, MARIA PACIS

Vénérable image de NOTRE-DAME DE LA PAIX, couronnée le 11 Septembre 1921 au nom de S.S. BENOIT XV par S.E. le Cardinal MERCIER, archevêque de Malines, vénérée en L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS à Bruxelles (centre).

MÉMOIRES & RAPPORTS

DU

CONGRÈS MARIAL

(SECTIONS D'EXPRESSION FRANÇAISE)

TENU A

BRUXELLES, 8-11 SEPTEMBRE 1921

PREMIER VOLUME

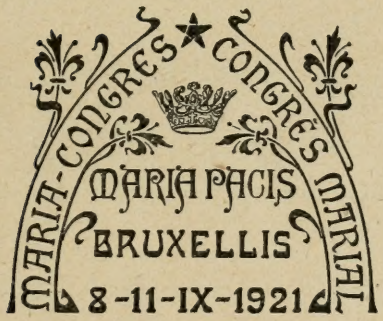

OUVRAGE ÉDITÉ PAR « L'ACTION CATHOLIQUE »

79, CHAUSSÉE DE HAECHT, BRUXELLES

JAN 14 1957

Les **Mémoires et Rapports** des Sections flamandes du *Congrès Marial de Bruxelles*, 8-11 septembre 1921, sont publiés en deux volumes du même format et de la même importance par le secrétariat flamand, **Nieuwe Graanmarkt, 24,** à Bruxelles.

Il est à remarquer que les deux Congrès se complètent l'un l'autre et présentent des études d'un puissant intérêt et des rapports écrits par des savants de premier ordre.

IMPRIMATUR

Mechliniæ, die 5 Martii 1922.

E. Van Roey, vic. gen.

DIVISION GÉNÉRALE DE L'OUVRAGE

TOME PREMIER

I. Avant-Propos. Mémoires de la Procession et du Couronnement de Notre-Dame de la Paix.

II. Introduction aux rapports du Congrès Marial.

RAPPORTS

Première section. La Doctrine.

I. Études des sources de la Marialogie.
   A. *Études scripturaires.*
   B. *Tradition.*

II. La Théologie Mariale.

III. Questions spéciales et corollaires.

Deuxième section. Histoire, Liturgie, Culte public.

I. Histoire et Liturgie.

TOME SECOND

II. Culte public de la Vierge.
   A. *Dans les grands Ordres religieux.*
   B. *Culte régional* (belge; — dans les Missions; — à l'armée, pendant la guerre).

Sous-section. Arts et Littérature.

Troisième section.

Formes de dévotions spéciales à Marie et Apostolat.

I. Dévotion à Marie.

II. Apostolat et Œuvres.

III. L'Œuvre de Lourdes.

Appendice.

Quelques réponses reçues par son Éminence le Cardinal Archevêque de Malines à sa proposition, aux Archevêques du monde catholique, de célébrer Marie, Médiatrice universelle.

AVANT-PROPOS

MÉMOIRES DU CONGRÈS MARIAL DU COURONNEMENT ET DE LA PROCESSION DE NOTRE-DAME DE LA PAIX

Les Origines du Couronnement et du Congrès Marial de 1921. — Difficultés. — Encouragements. — Décisions. Coopérateurs.

Le Congrès Marial de Bruxelles a été un brillant succès; il a eu un grand retentissement. Le couronnement de Notre-Dame de la Paix, qui en fut la splendide clôture, a été une glorification de la Divine Mère, un triomphe comme jamais Reine n'en a eu, même au milieu du peuple le plus aimant et le plus enthousiaste.

Pendant ces jours bénis, du 8 au 11 septembre 1921, la capitale parut se recueillir et se rappeler qu'elle fut toujours la cité de Marie, « civitas Mariana ». Le peuple chrétien de Bruxelles, les foules accourues de toutes les provinces ont publiquement, sans respect humain, comme dans un temple immense dont la voûte est le ciel, manifesté leur piété Mariale, et magnifié Celle par qui vient le salut. Après notre victoire, ils lui ont chanté les litanies triomphales que le peuple juif chantait jadis à la libératrice de Béthulie : « Vous êtes la gloire de Jérusalem, la joie d'Israël, l'honneur de notre race ! » Les incroyants, les indifférents ont assisté à ce spectacle de tout un peuple à genoux, étonnés, émus et pénétrés de respect. Ce fut « un événement d'une portée nationale », inscrit désormais dans les fastes religieux de la capitale et du pays.

***

Dans son mandement de carême de 1919, S. Ém. le cardinal Mercier, archevêque de Malines, écrivit : « Nous espérons avoir l'insigne honneur — nous le solliciterons de la bienveillance du Souverain Pontife —, de couronner la statue de la Très Sainte Vierge, honorée depuis le XII^e^ siècle à l'église Saint-Nicolas à Bruxelles, sous le vocable de Notre-Dame de la Paix. » Ce titre de Reine de la Paix, *Regina Pacis*, Notre Saint Père le Pape Benoît XV, glorieusement régnant, l'a décerné à la Vierge, et l'a fait insérer dans les litanies qui proclament toutes les gloires de Marie. N'est-il pas naturel et juste que ce titre soit acclamé par l'Église

de Belgique tout entière après la délivrance du pays de l'odieuse occupation étrangère?

L'abbé Schijrgens, dans un article de la *Revue Générale* du 15 décembre 1920, a cité un mot du vieux Jésuite Maillard, du XVII^e siècle, que nous aimons à reproduire ici : « La ville de Bruxelles est plus célèbre parce que la Mère de Dieu y a choisi tant de demeures et y a posé son tabernacle, que pour le palais et la demeure des Roys... » Il la trouvait « méritoirement qualifiée : la cour de la Reyne de l'Univers ».

Faut-il rappeler que le culte de Notre-Dame de la Paix à Bruxelles est lié à tous les souvenirs de la cité? Elle fut de tout temps, si l'on peut dire, « la Vierge Communale ». Ce culte se rattache à la fondation de l'ancien duché de Brabant, à la cessation du fléau de la maladie que l'on appelait alors « la peste », il rappelle la reconnaissance du XVII^e siècle, et le règne d'Albert et d'Isabelle; il se rattache à la résistance à l'oppression étrangère du XVIII^e siècle. Qui ne se rappelle avec émotion les jours néfastes de cette occupation allemande de 1914 à 1918? Seize cents jours consécutifs, sans en excepter un seul, il y eut des prières publiques dans le vieux temple de Saint-Nicolas devant la statue vénérée de Notre-Dame de la Paix, qui, malgré les menaces de l'envahisseur, gardait obstinément dans sa main notre drapeau national attaché à son sceptre comme à une hampe que l'on ne parviendrait jamais à briser.

Le peuple venait y pleurer et prier; chanter l'hymne de la Patrie si douloureusement éprouvée et si glorieusement héroïque; les mères, les épouses éplorées venaient entendre parler librement, malgré les espions qui s'y trouvaient, de notre grand Roi, de notre gracieuse Reine, l'ange des champs de bataille, de nos vaillants soldats, leurs fils et leurs époux qui, dans les tranchées, se couvraient de gloire. Et toujours, nonobstant les proclamations par lesquelles l'oppresseur tentait de déprimer les cœurs, toujours le peuple s'est senti réconforté; et, après avoir prié, il sortait du temple, la tête haute, consolé, béni par Notre-Dame, et confiant en Dieu qui est le Droit, la Bonté, la Miséricorde et la Justice.

***

Après, l'armistice et la délivrance, avec la bénédiction de S. Ém. le Cardinal-Archevêque de Malines et de NN. SS. les Évêques de Belgique, celui qui avait pris l'initiative des fêtes du couronnement de Notre-Dame de la Paix eut soin tout d'abord de constituer un comité de Dames qui se feraient un honneur de mener à bonne fin le projet. Il n'y rencontra aucune difficulté. Directeur de l'œuvre des églises pauvres à Bruxelles, à une réunion du Conseil de l'œuvre, il communiqua son projet, développa le programme qu'il avait conçu et ces Dames acceptèrent avec enthousiasme de travailler à magnifier Marie, Médiatrice de toutes les grâces.

Le comité de la fête de la reconnaissance nationale à Marie fut immédiatement constitué sous la présidence d'honneur de M^me^ la comtesse Douairière de Merode-Westerloo, née Princesse de Crooy; M^lle^ la marquise du Chasteler et M^me^ la comtesse Eugène d'Oultremont, dont les noms sont bénis par tant d'œuvres sociales de charité et de moralisation,

furent acclamées vice-présidentes. A ce comité il fallait une secrétaire d'une activité à toute épreuve : Mlle Marie-Henriette Pontus accepta ce poste de travail et de dévouement.

Le comité se mit à l'œuvre : des Dames zélatrices furent recrutées, des listes de souscription circulèrent, où l'on vit l'obole du pauvre se joindre au don du riche : c'est le peuple qui a donné la couronne d'or que des familles nobles et illustres ainsi que des familles de la haute bourgeoisie ont enrichie de pierres précieuses; c'est bien le peuple qui a « tissé » le brocard du manteau royal de la Vierge et l'a entourée de toutes les splendeurs que le pays a admirées le jour du triomphe.

***

Pour que le couronnement de Notre-Dame fût réellement marqué aux yeux de tous comme l'expression de la reconnaissance *nationale*, c'est-à-dire de tout le pays à Notre-Dame qui nous avait obtenu la délivrance; pour que cette glorification fût une supplication *de tout le pays* pour obtenir la vraie paix à nos foyers et à notre chère patrie, on demanda à ces Dames de bien vouloir associer à cette œuvre grandiose toutes les provinces de Belgique; et il fut décidé de faire les démarches nécessaires pour obtenir que chaque province offrît un drapeau flottant de soie et brodé aux armes provinciales.

***

La date du couronnement était approximativement fixée, quand des circonstances tout à fait imprévues forcèrent le comité à remettre cette cérémonie à une date ultérieure. Celui qui en était l'initiateur, qui suivait de près tous les travaux du comité, qui avec ce comité organisait déjà les détails de cette cérémonie que l'on rêvait grandiose, tomba malade; il fut jeté sur une table d'opération dans une clinique et la mort le guettait. Des veillées de prières furent organisées par les paroissiens de Saint-Nicolas aux pieds de Notre-Dame de la Paix. Une confiance sans limites soutint le malade, et au moment où tout semblait désespéré, Notre Dame, la douce Mère, sourit du haut du ciel et le releva.

Son premier soin fut alors de réunir le comité des Dames. Il reprit avec elles le travail interrompu; avec courage, avec persévérance, ne se laissant pas rebuter par les contrariétés et les contradictions, on travaillait pour Elle, pour sa Gloire ! pour procurer un nouvel élan du peuple vers ce Trône de Miséricorde, de Bonté maternelle et de Puissance.

La Providence est toujours admirable : il y a de ces choses déconcertantes, et qui, après réflexion, apparaissent réellement comme des effets de la bonté et de la sagesse divines.

S'il n'y avait pas eu d'arrêt dans le travail d'organisation du couronnement de Notre-Dame, il n'y aurait eu que cette « seule » journée de splendeur. Cérémonie qui certes eût été, comme elle le fut le 11 septembre, comme une vision du Ciel; mais les cérémonies les plus grandioses, tout en faisant une impression profonde, n'ont qu'un éclat passager; la vision

bienfaisante et vivifiante passe; souvent comme le sillon dans les flots : elles ne laissent qu'un délicieux souvenir.

Il semble que le Divin Maître ait voulu plus pour sa Mère : *un Congrès Marial* devait compléter les fêtes du couronnement et en être le prologue, un Congrès Marial où nos savants de l'Université catholique de Louvain, nos docteurs des grandes écoles de théologie, nos artistes chrétiens, nos hommes d'œuvres viendraient célébrer les gloires, les grandeurs, la Bonté de la divine Mère; nous dire comment elle fut magnifiée dans le passé; nous dire, avec toute l'autorité qui s'attache à leur science et à leur piété, comment on produirait dans le peuple un nouvel élan vers la Médiatrice de toutes les grâces.

L'idée du Congrès est née de la nécessité où nous nous trouvons d'un secours puissant et surnaturel pour la société si profondément troublée. La guerre a laissé notre pays et le monde dans une situation étrange et pénible. Nous n'avons pas cette paix que nous rêvions, que nous attendions et que nous espérions voir apporter à notre chère patrie par notre roi valeureux, à la pointe de son épée victorieuse. Les pays sont encore profondément troublés et une vague d'immoralité, d'insubordination, de désordre a passé sur notre pays comme sur tous les pays du monde. A côté de l'inquiétante immoralité qui fait les plus grands ravages, des doctrines perverses, antichrétiennes sont proclamées, des hérésies nouvelles voient le jour et s'affirment dans les chaires publiques et dans la presse. On n'opposera une digue à l'envahissement de ces doctrines que si la Vierge daigne de sa main puissante confondre l'orgueil de l'esprit humain en révolte contre Dieu. La société ébranlée jusque dans ses fondements ne retrouvera l'ordre et la paix que si Notre-Dame occupe dans le monde, dans la vie des peuples, des familles et des individus, la place que la théologie catholique lui reconnaît après son Divin Fils. Ainsi le veut l'économie, l'ordre surnaturel établi par Dieu lui-même.

C'est au Congrès Marial qui réunira tout ce que la science et la piété comptent de plus distingué dans notre pays qu'il appartient d'étudier les moyens pratiques d'arriver à raviver dans le peuple la dévotion à Celle qui est la puissance d'intercession et qui ramène doucement vers Celui qui est le salut. Les fêtes Mariales doivent être le triomphe de la Médiatrice universelle par les mains de qui tout bien descend sur la terre; elles seront aussi et surtout une « supplication » du peuple. Proclamée « Regina Pacis » par l'Église, couronnée « Reine Pacifique » par tout un peuple, la Divine Mère nous obtiendra, à nos cœurs, à nos foyers et à notre patrie la vraie paix que nous pourrons appeler « la Paix Notre-Dame ».

On ne se faisait point illusion. L'organisation d'un Congrès, d'un Congrès *Marial*, donc purement religieux, l'organisation de ce Congrès dans la ville de Bruxelles, où l'on voulait appeler les foules des provinces pour une manifestation de *piété* que l'on rêvait grandiose, ce projet se présentait comme beau et grand, mais d'exécution compliquée et hérissée de difficultés.

L'idée fut soumise à notre grand Cardinal : son accueil fut paternel et

délicieusement encourageant, et ce fut un triomphe que de pouvoir annoncer que l'on commencerait le travail sous la bénédiction de Celui qui tient pour nous la place de Dieu. NN. SS. les Évêques furent pressentis : tous avec une condescendance vraiment réconfortante ont envoyé des lettres autographes louant le projet et formant des vœux pour son plein succès. Mgr le Recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain, des présidents de Grands séminaires, des Docteurs et Maîtres en théologie, des Vicaires Généraux, des Supérieurs Généraux d'ordres, des religieux éminents envoyèrent leur adhésion en termes fort sympathiques.

MM. les Doyens de Bruxelles et des Faubourgs furent réunis avec quelques hommes d'une haute compétence, au Doyenné de Sainte-Gudule. A cette réunion Son Éminence avait délégué Sa Grandeur Mgr De Wachter, évêque-auxiliaire et Vicaire Général. La question fut exposée et développée par M. le curé de Saint-Nicolas. Elle fut examinée et discutée : plusieurs objections se dressèrent qui furent rencontrées victorieusement et le projet fut définitivement approuvé : *Le Congrès Marial aura lieu à Bruxelles*, et l'on confia le soin de l'organiser à celui qui en avait conçu le projet; Mgr Evrard, doyen de Sainte-Gudule, le vénéré chef de la chrétienté de Bruxelles, fut proclamé président.

Et en avant pour Dieu, pour la Divine Mère !

***

Des difficultés nombreuses surgissent et hérissent le chemin. De « sympathiques » oppositions veulent empêcher qu'on ne se précipite à un échec certain ; des avertissements « charitables », qu'organiser à Bruxelles, la capitale si mondaine, un Congrès pareil, c'était une utopie, c'était peut-être provoquer une levée de boucliers des adversaires. D'autre part, la « stérile » sympathie de plusieurs dont la coopération avait été escomptée; la « bienveillante » neutralité de ceux dont on attendait des secours et des encouragements; les sourires de pitié « affectueuse » tranchant plus vivement dans le cœur que les oppositions; plus tard encore des défections pénibles, ou découragement devant la grandeur de la tâche, après des collaborations longues et dévouées. Mais la Divine Mère veillait : l'énergie nécessaire ne fut point ébranlée, et des coups qui auraient pu abattre n'étaient souvent que des coups d'éperon, de ces coups qui font sursauter et courir avec plus d'ardeur dans l'arène.

NN. SS. les Évêques ont daigné assigner pour leurs diocèses respectifs, un délégué spécial qui prendra en mains les intérêts du Congrès et devra le promouvoir, chacun dans sa sphère propre d'action.

Pour Bruges, c'est M. le chanoine Mahieu, secrétaire de l'évêché; pour Gand, M. le chanoine Van den Gheyn; pour Liége, M. le Doyen Roovers, de Saint-Trond; pour Namur, M. le chanoine le Grand; pour Tournai, M. le chanoine Stimart. Dans une réunion de ces délégués tenue à Bruxelles, au presbytère de Saint-Nicolas, sous la présidence de Mgr Mierts, docteur et Maître en théologie, R^me^ Doyen du chapitre métropolitain de Malines, de Mgr Van Roey, docteur et Maître en théologie, Vicaire Général de S. Ém. le Cardinal-Archevêque et du vénéré

Doyen de Bruxelles-ville, Mgr Evrard, les grandes lignes du programme du Congrès et des fêtes Mariales furent arrêtées.

***

Le Congrès, pour être vraiment national, doit avoir deux comités entièrement distincts, l'un flamand, l'autre de langue française, préparant des sections, dont l'une entièrement flamande, l'autre entièrement de langue française. Ces comités seront indépendants l'un de l'autre; ils travailleront sous une même direction générale, simultanément, la main dans la main, poursuivant le même but élevé : « Magnifier » Marie et étudier les moyens de provoquer dans le peuple un nouvel élan vers la Mère de Dieu. On traitera exclusivement de questions religieuses. Tous, Flamands et Wallons, parleront le même langage du cœur, le langage de l'amour envers Celle qui par sa « Médiation » nous sauvera et nous obtiendra la vraie Paix.

Il y aura donc de fait deux congrès, l'un flamand, l'autre de langue française. Mgr Mierts S. T. D. et M., ancien professeur de philosophie et de théologie, ancien président du grand séminaire, Doyen du chapitre métropolitain, sera le président du Congrès français; Mgr Van Roey S. T. D. et M., ancien professeur de l'Université catholique de Louvain, Vicaire Général de Son Éminence, sera le président du Congrès flamand. Le premier aura pour secrétaire M. l'abbé Quoidbach, docteur en philosophie, vicaire de Notre-Dame au Finistère à Bruxelles, le second M. l'abbé De Boeck, secrétaire général de l'Union du Clergé pour les Missions, vicaire à Sainte-Catherine à Bruxelles. Le T. R. M. Remes, curé de Saint-Nicolas, sera le secrétaire général.

Chacun des congrès aura trois sections, la première « Doctrine »; la seconde « Histoire, culte » avec sous-section « Arts »; la troisième « Œuvres Mariales et apostolat ».

Dans la section « Doctrine », on traîtera surtout la grande question de la « Médiation Universelle ». L'Université catholique de Louvain, nos grands séminaires, les grands collèges de théologie, les grands ordres religieux donneront pour cette section leurs savants Maîtres en théologie dogmatique. Dans la section « Histoire, culte » on rappellera ce que notre chère Belgique a fait et fait encore en l'honneur de Marie; des professeurs éminents, des savants de première ligne viendront proclamer l'action bienfaisante de la dévotion à Marie. La sous-section « Arts » sera particulièrement intéressante : des artistes, des savants de tout ordre y parleront de l'art Marial à travers les siècles et de l'art Marial moderne.

Les hommes d'œuvre se retrouveront à la section « Œuvres », pour y traiter des congrégations, des confréries, de leur sens pratique, des dévotions populaires; l'on étudiera la direction à donner à ces manifestations de la piété filiale du peuple envers la Mère des Cieux.

Le Congrès s'ouvrira le 8 septembre, fête de la Nativité de la Sainte Vierge et fête de Notre-Dame de la Paix en l'église Saint-Nicolas à Bruxelles. Ce jour il y aura dans cette église un grand service pontifical le

matin; le soir deux saluts Pontificaux, l'un avec sermon d'ouverture en français, l'autre avec sermon d'ouverture en flamand.

Le vendredi 9, il y aura, le matin, messe de communion générale, célébrée par un évêque dans la même église de Saint-Nicolas; le soir, saluts pontificaux avec sermons flamand et français; ce jour il y aura réunion des sections du congrès, le matin et l'après-midi.

Toutes les réunions des sections se tiendront pour le congrès de langue française dans les salles de l'Institut Saint-Louis, boulevard du Jardin Botanique, pour le congrès flamand elles se tiendront dans les locaux du cercle « Union et Travail », rue Brialmont. Ces deux locaux ont l'avantage d'être situés non loin de la gare du Nord; ils ne sont éloignés l'un de l'autre que de quelques centaines de mètres : il sera facile aux congressistes, qui le désirent, de se rendre de l'un à l'autre local pour suivre les travaux des différentes sections.

Le samedi 10 septembre, encore à Saint-Nicolas, le matin messe de communion générale par un évêque. Dans la matinée réunion des sections jusqu'à midi. A deux heures et demie *Assemblée générale* pour *tous* les congressistes dans la grande salle « Patria » rue du Marais, sous la présidence de S. Ém. le Cardinal Mercier, archevêque de Malines. Son Excellence le Nonce Apostolique y assistera ainsi que tous les évêques de Belgique, les prélats et les abbés mitrés du pays et des notabilités civiles. Il y aura un discours en flamand par S. G. Mgr Heylen, évêque de Namur, un discours en français par S. G. Mgr Crooy, évêque de Tournai; un discours en français par M. l'avocat Sinzot de Mons et un discours flamand par M. Fierens, de l'Académie flamande de Belgique. S. Ém. le Cardinal fera le discours de clôture.

Le soir à 6 heures, salut Pontifical de clôture du Congrès par S. Ém. le Cardinal, à l'église Saint-Nicolas.

Il y aura, les jours du Congrès, des festivités artistiques et musicales : le 9 au soir, par le cercle Pie X, qui exécutera des chefs-d'œuvre flamands; le 10 au soir, par la phalange artistique « Les Disciples de Grétry », de Liége.

Le dimanche 11 septembre, jour du couronnement de Notre-Dame de la Paix, à 9 heures, Messe Pontificale à Sainte-Gudule par S. Ém. le cardinal Mercier, entouré de S. Exc. le Nonce, de Leurs Grandeurs les Évêques de Belgique et de Luxembourg, de Leurs Grandeurs les Évêques auxiliaires des différents diocèses, de tous les prélats et abbés mitrés du pays, tous en grand apparat avec leur mitre et leur crosse; tous les prélats présents au Congrès y assisteront en grande cérémonie; les autorités civiles y assisteront aussi avec les comités des Congrès.

Son Éminence célébrera la Messe *de Beata Maria Virgine Mediatrice*, Messe nouvelle, accordée spécialement aux Diocèses de Belgique, aux évêques qui la demanderont, et qui bientôt sera étendue à l'Église Universelle.

Les chants seront exécutés par les élèves du grand séminaire et la chorale « Saint-Rombaut » de Malines, sous la direction du Maître, M. l'abbé Van Nuffel, le savant et très distingué successeur de Tinel à l'école de musique, l'institut Lemmens. Cette messe, que l'on dit un chef-

d'œuvre, est composée par M. Van Nuffel et a été exécutée une première fois lorsque, en l'église métropolitaine, on glorifia officiellement et pour la première fois, dans une inoubliable solennité, Marie, Médiatrice de toutes les grâces.

A l'issue de la Messe Pontificale, aura lieu le couronnement solennel, au parvis de Sainte-Gudule, de la statue vénérable de Notre-Dame de la Paix en présence des évêques, des prélats et des représentants de l'autorité civile.

Immédiatement après se formera le cortège-procession pour reconduire la statue couronnée à son vieux temple du centre de la ville. Le Très Saint Sacrement, dans cette procession, sera entouré des plus grands honneurs, les évêques, les autorités lui feront une escorte, aussi imposante que possible. Il y aura une halte à la Grand'Place. Dans ce cadre, unique au monde, devant tout le cortège groupé en bon ordre sur la place du haut du Reposoir-autel dressé à l'est, la Bénédiction sera donnée très solennellement et des hymnes glorifiant la Mère de Dieu seront chantés.

Après avoir accompagné le Très Saint Sacrement à Sainte-Gudule, la statue de Notre-Dame de la Paix couronnée sera reconduite dans un cortège triomphal, au milieu des chants de pieuse allégresse, à l'église Saint-Nicolas.

Avant de se séparer et de quitter Bruxelles, Son Éminence réunira les évêques, les abbés mitrés, les prélats, les dignitaires, les savants rapporteurs, avec ceux qui se sont dévoués au succès des fêtes Mariales, à l'Institut Saint-Louis, dans un frugal repas que l'on appellera « Banquet ».

Une octave *très solennelle* en l'honneur de Notre Dame de la Paix, avec prédication française et flamande, aura lieu à Saint-Nicolas.

Un mémorial placé en l'église de Saint-Nicolas perpétuera le souvenir du Congrès Marial et des fêtes en l'honneur de Notre Dame de la Paix et devra dire aux générations futures ce que la piété a pu réaliser en 1921 à Bruxelles pour la glorification de la Divine Mère, Médiatrice de toutes les grâces.

***

Voilà les origines du Congrès Marial et des fêtes splendides qui l'ont accompagné, les difficultés rencontrées, le programme arrêté qui, grâce au travail inlassable de ceux qui ont tenu à honneur d'y apporter leur concours, a pu être exécuté à la lettre.

Dès l'origine, l'initiateur voit des dévouements se faire jour et l'entourer ; des encouragements précieux arrivèrent de tous côtés et venaient contrebalancer les oppositions et les « neutralités » qui auraient pu paralyser l'activité qu'il fallait pour mener à bonne fin une œuvre si grande.

Le comité des Dames qui, dès l'abord, avait été constitué pour le couronnement, se met résolument à l'œuvre. La secrétaire, M^lle^ Marie-Henriette Pontus, avec un dévouement sans égal, se multiplie ; des listes de souscription circulent. Les petits dons affluent ; l'élan est donné, l'œuvre sera l'œuvre du peuple. La couronne qui doit être un chef-d'œuvre national, le manteau royal qui doit être magnifique, tout cela

est étudié dans tous les détails. Dans toutes les provinces, car il faut que les fêtes soient vraiment nationales, un petit comité de travail est constitué par la secrétaire, pour les drapeaux de soie brodée que ces provinces devront offrir; les maisons religieuses de Bruxelles prennent sur elles la confection des drapeaux flottants qui devront représenter les différentes Vierges Miraculeuses de la capitale et des sanctuaires célèbres des alentours.

MM. le chanoine Lemaire, professeur à l'Université de Louvain, l'abbé F. Crooy, le chevalier de Wouters de Bouchout de Malines, donnèrent des conseils précieux. Le chanoine Dr Michiels, doyen de Notre-Dame de Hal, avec son admirable « Maria's Leven », répondit à l'appel avec enthousiasme et nous a donné la collaboration que l'on sait.

Anvers, la grande cité Mariale, nous offre son concours et sa participation effective et si digne avec les groupes pleins de distinction des Messieurs, Maîtres de chapelle de la Vierge.

L'abbaye d'Afflighem, dont l'histoire est si intimement liée à celle de Notre-Dame de la Paix, se dit heureuse et fière d'apporter sa collaboration.

L'abbaye Norbertine de Grimberghen et l'ordre Marial de Saint-Norbert tout entier se font une gloire de participer activement à la glorification de Notre Dame.

Basse-Wavre avec sa châsse merveilleuse viendrait à Saint-Nicolas à Bruxelles évoquer un passé glorieux.

M. l'aumônier du Sacré-Cœur, l'abbé Verhelst, fut un des ouvriers de la première heure : étude du cortège Marial, dessin des costumes, composition des groupes d'après les grands maîtres de la peinture, mise sur pied, avec la collaboration de M. Bouderenghien, d'une puissante chorale mixte pour l'exécution de l'hymne-cantate de l'abbé Van Nuffel, et pour ses propres œuvres musicales.

M. l'abbé Caeyberghs de la paroisse royale de Saint-Jacques s'est occupé, avec un remarquable talent et un dévouement à toute épreuve, de concert avec M. l'abbé Halkin de Sainte-Gudule et de M. l'abbé Quoidbach, secrétaire du Congrès, des détails minutieusement étudiés des groupes si admirés du Rosaire Vivant et des ravissants chœurs d'anges qui les animaient.

M. l'abbé Van Hemelrijck, le dévoué et distingué vicaire de Sainte-Gudule, prit à cœur dès les premiers moments les détails d'organisation (et Dieu sait ce qu'il y a à prévoir !) : organisation des fêtes religieuses à Sainte-Gudule, organisation de la cérémonie du couronnement; organisation de la procession; ornementation de la collégiale. De plus, il fut trésorier avec M. Van Nispen, curé de Notre-Dame de la Chapelle, dont le dévouement ne faillit jamais non plus.

Le cher Frère Fidèle, le savant directeur de l'École Saint-Luc (Arts et Métiers), se mit à notre entière disposition; il a donné de précieux conseils, dirigé lui-même des travaux importants de peinture d'armoiries et d'ornementation.

M. le chanoine Cocheteux et après lui M. le chanoine De Nayer, direc-

teur de l'Institut Saint-Louis, nous ont livré les vastes salles qui servirent aux séances du Congrès.

M. l'abbé Desmet, vicaire du Sablon, prit sur lui la tâche délicate de soigner pour la réception des autorités.

Tandis que M. l'abbé De Boeck, de Sainte-Catherine, et M. l'abbé Quoidbach, du Finistère, les deux intelligents et infatigables secrétaires du Congrès, se sont dépensés sans compter, l'un pour le congrès flamand, l'autre pour le congrès français.

La presse : la *Revue Générale*, la *Vie Diocésaine* de Malines, la *Revue Catholique des idées et des faits*, des revues pieuses en grand nombre, les journaux catholiques tant flamands que français, nous ont aidés puissamment.

Un comité spécial et paroissial formé par M. le Curé, sous la présidence de M. le Dr M. Wibo, a assumé la tâche d'organiser les fêtes à l'église de Saint-Nicolas pendant la durée du Congrès et pendant les huit jours suivants. Il nous a procuré des jours inoubliables qui resteront célèbres dans les fastes de l'Église et dont la splendeur n'a pas été égalée.

Et Notre-Dame a béni tous ces efforts réunis. Les fêtes et le Congrès Marial à Bruxelles ont dépassé toutes les attentes.

Que Dieu en soit béni !

« Qui elucidant me, vitam aeternam habebunt. »

Edmond Remes,
Curé de Saint-Nicolas,
Promoteur et Secrétaire Général.

HISTORIQUE ET DOCUMENTS DU CONGRÈS MARIAL

Les Autorités communales.

Dês que les décisions avaient été prises d'organiser un Congrès Marial et les fêtes publiques du couronnement de Notre-Dame de la Paix, M. le curé de Saint-Nicolas s'adressa aux autorités civiles pour obtenir bien à temps les autorisations nécessaires afin que le jour de la grande manifestation religieuse, aucune autre manifestation ne fût autorisée, et pour éviter jusqu'aux apparences d'un conflit toujours possible dans une capitale où toutes les opinions se croisent et souvent se heurtent. L'accueil que lui fit le premier Magistrat de la ville, M. le bourgmestre Max, fut tout à fait favorable. Il exposa sa demande verbalement d'abord dans le cabinet du Bourgmestre, et ensuite par écrit pour communication au collège échevinal.

La réponse ne se fit pas attendre : elle fut très aimable et fut accueillie avec joie.

Plus tard plusieurs conférences eurent lieu avec les chefs de la police. Un « ordre de police » pour ces jours de fêtes fut rédigé ; il comporte plus de seize pages. C'est un chef-d'œuvre de netteté et de précision.

La police communale de Bruxelles mérite les plus vifs éloges pour le tact qu'elle a mis à exécuter les ordres réglant tout méticuleusement : c'est cet ordre admirable qui a contribué pour une très large part, à la splendeur incomparable de nos fêtes.

Les locaux de la « Bourse de Commerce » et d'autres encore sont mis gracieusement à la disposition des organisateurs pour le jour du couronnement.

Les Couronnements officiels d'images de la Vierge.

Les Papes ont souvent couronné des images de Marie, statues et même tableaux. (Étude, *Revue Générale*, 15 déc. 1920.) Clément VIII, en 1597, offrit à la célèbre Madone dite de Saint-Luc, deux couronnes l'une pour la Vierge et l'autre pour l'Enfant Jésus. Elles disparurent, on ne sait comment, et Grégoire XVI, le 15 août 1837, les remplaça. Tandis que le premier couronnement s'accomplit sans cérémonie par le simple ministère du joaillier pontifical, le second fut entouré d'un grand apparât et ordonné d'après un rite prescrit pour l'exécution d'un legs historique dont voici l'origine : Le comte Alexandre Sforza Pallavicini, de Plaisance, noble

serviteur de Marie, qui vécut dans la première moitié du XVII^e siècle, se sentit inspiré, peut-être sous l'influence du Père Capucin Paolucci, de consacrer une partie de sa fortune au couronnement des images de la Vierge. Il pria le chapitre de Saint-Pierre à Rome d'accorder son patronage à son projet. Le chapitre se rendit au désir du comte et le 27 août 1631 eut lieu, à la Basilique Vaticane, le couronnement solennel de l'image de Notre-Dame « de Febre » dans la chapelle au chœur. Dix madones, parmi les plus vénérées, reçurent cet honneur grâce à ses largesses. Par un testament, en date du 3 juillet 1636, deux ans avant sa mort, il légua au chapitre de Saint-Pierre un capital, à charge, pour les chanoines, d'en affecter le produit à l'achat de couronnes et à leur imposition. La congrégation Romaine des rites composa un cérémonial conçu de manière à faire de chaque solennité un événement religieux. Depuis l'année 1631, écrit M. le chanoine Laenen de Malines, jusqu'en 1869, quatre cent et trois statues ou images peintes de la Vierge furent ainsi couronnées de la part du chapitre et d'après le cérémonial prescrit par lui. Les Papes eux-mêmes exécutèrent quelquefois le legs. C'est ainsi que Pie VII, en reconnaissance de sa libération, le 10 mai 1815, plaça en grande pompe sur la tête de Notre-Dame de Miséricorde vénérée près de Savone la couronne d'or envoyée par le chapitre de Saint-Pierre. Les Souverains Pontifes daignèrent très souvent encourager la piété des fidèles, en couronnant par l'entremise d'un prélat, délégué à cette fin par lettres apostoliques.

La catholique Belgique fut souvent gratifiée de ce privilège. Le premier de ces couronnements en notre pays eut lieu sous Pie IX en 1860 : ce fut celui de la Vierge Immaculée en l'église Notre-Dame aux Jésuites à Gand, célébré par le cardinal Gonella, nonce de Belgique. Cette insigne statue est vénérée sous le titre de « Notre-Dame de Flandre ».

A diverses reprises, cependant, les papes, sans passer par l'intermédiaire du chapitre, procédèrent ou firent procéder en leur nom à des couronnements. Même les évêques, en maintes circonstances, usèrent du même droit. Tel fut notamment le cas, dans notre diocèse, le 15 mai 1843, lors du couronnement de la statue de Notre-Dame de Miséricorde, à l'église de la Chapelle, à Bruxelles, et le 11 février 1877, lorsque le cardinal Deschamps couronna solennellement la statue de Notre-Dame de Lourdes qui se trouve exposée aujourd'hui au-dessus de l'autel dans la chapelle de la Vierge à Sainte-Gudule.

Depuis ces dernières années, cependant, les Archevêques de Malines, afin de donner plus de solennité à des couronnements de statue, s'adressèrent au Saint-Siège et obtinrent ainsi la faveur de pouvoir couronner la statue au nom du Saint-Père.

Tel fut le cas pour le couronnement des Vierges de Montaigu en 1872, de Hal en 1875, d'Hanswijck en 1876, de Notre-Dame de Basse-Wavre en 1897, de Notre-Dame Consolatrice des Affligés, à l'église Saint-Willibrord d'Anvers en 1902, de Notre-Dame des Fièvres à Louvain en 1907, de Notre-Dame du Sacré-Cœur à Averbode en 1910 et de l'antique et vénérable Image de la cathédrale d'Anvers en 1890.

Il était de toute justice que les premières années de la restauration

nationale fussent marquées par un hommage solennel à Marie, Reine de la Paix, et tout naturellement s'imposa le couronnement de la statue de Notre-Dame de la Paix, « Maria Pacis », à l'église Saint-Nicolas à Bruxelles, devant laquelle pendant toute la durée de la guerre et de l'occupation étrangère, les foules s'étaient réunies pour prier. (*Vie Diocésaine*, octobre 1921.)

Indult Pontifical

déléguant S. Ém. le cardinal Mercier pour le couronnement de la statue vénérée de Notre-Dame de la Paix.

Le Très Saint Père, qui accorda jadis verbalement à S. Ém. le cardinal Mercier, archevêque de Malines, le privilège de couronner solennellement, en son auguste nom, la guerre finie, la statue de Notre-Dame de la Paix, vénérée en l'église de Saint-Nicolas à Bruxelles, renouvelle volontiers la même concession à Son Éminence, aujourd'hui que la Belgique a recouvré son indépendance, et le Cardinal soussigné, expressément autorisé par Sa Sainteté dans l'audience de ce matin, est très heureux d'en donner l'assurance à l'Éminentissime Cardinal, archevêque de Malines.

(s.) A. Cardinal Vico.

Rome, le 13 juillet 1921.

Cet indult mérite d'arrêter notre attention. Dans sa concision, il renferme bien des choses. S. Ém. le Cardinal-Archevêque, déjà pendant la guerre, avait, en 1916, sur prière du curé de Saint-Nicolas, sollicité et obtenu, dans une audience particulière, du Souverain Pontife la faveur de couronner, en son auguste nom, la statue de Notre-Dame de la Paix vénérée en l'église Saint-Nicolas à Bruxelles. On voit que les Belges qui priaient à Bruxelles devant cette vénérable statue étaient assurés, comme le grand Cardinal lui-même, du triomphe final de notre juste cause et de la victoire, « la guerre finie ». N'y voit-on pas aussi, exprimé en lettres vives, que le glorieux et bien-aimé Benoît XV, véritable Prince de la Paix, Pasteur des peuples, du haut de la montagne sainte, a, seul d'entre tous les Souverains, élevé la voix pour stigmatiser l'injustice, pour venger le droit odieusement violé et pour réclamer devant l'orgueilleux oppresseur, le triomphateur du moment, « la restauration entière de l'indépendance de la Belgique opprimée ».

Cet indult démontre bien aussi quelle est la signification du couronnement de la « Reine de la Paix » : hommage de reconnaissance nationale et supplication pour obtenir la vraie paix intérieure.

Comité des dames du couronnement.

Comité d'honneur :

Présidente : Mme la comtesse de Merode-Westerloo.
Vice-présidentes : MMmes la marquise du Chasteler;
la comtesse Eugène d'Oultremont.
Secrétaire : Mlle Marie-Henriette Pontus.
Membres : MMmes la comtesse de Hemricourt de Grunne;
la duchesse d'Ursel;
la princesse Ch. de Ligne;
Henry Carton de Wiart;
la baronne Herman de Woelmont;
la marquise de Beauffort;
la comtesse Édouard de Liedekerke;
Delacroix;
Beernaert;
de Trooz;
la comtesse de Smet de Naeyer;
Vermeulen de Mianoye;
la comtesse de Lannoy;
la comtesse Anna d'Ansembourg;
la baronne Nicaise;
Rittweger;
la baronne de Traux de Wardin;
la comtesse H. de Limburg-Stirum;
Papeians de Morchoven;
de Hennin de Boussu-Walcourt;
la comtesse Marguerite de Meeus.

Comité organisateur :

Présidente : Mme la vicomtesse J. du Parc.
Vice-présidentes : MMmes la comtesse douairière van der Burch;
la baronne Capelle.
Trésorière : Mme Boonen.
Membres : MMmes la baronne Pauline d'Hooghvorst;
Heyvaert;
Brassine;
De Vadder;
MMlles Plissart;
Philippart.

La Statue de Notre-Dame de la Paix.

La Madone de l'église de Saint-Nicolas, qui obtint au XIIe siècle le titre de *Notre-Dame de la Paix*, était une « Pieta » disposée en triptyque, d'après les archives. On dut cacher cette célèbre image pendant la persécution calviniste du XVIe siècle. Découverte par les Iconoclastes en 1584, elle fut arrachée de sa cachette le 3 mars, hachée en morceaux devant

l'hôtel de ville et brûlée par la main du bourreau. La pièce très curieuse, ordonnant la main-mise sur la statue et condamnant cet « objet de superstition » à la destruction, se trouve à la Bibliothèque Royale de Belgique (Ms 16673).

La gracieuse statue dont l'église Saint-Nicolas fut dotée à cette époque en 1585, est celle qui s'offre encore après trois siècles à la vénération des fidèles. Elle échappe à l'incendie de l'église allumé par le bombardement de 1695; elle échappe à la ruine du temple sous l'effondrement du beffroi en 1714; elle échappe par la fuite à la rage des sans-culottes; elle traverse toutes les péripéties de notre histoire, escortée de la reconnaissance de toutes les générations bruxelloises. Elle règne en douceur et majesté sur un thabor arc-bouté par des anges, d'une main soutenant le Prince de la Paix, déployant de l'autre le rameau d'olivier; elle est environnée d'ex-voto qui chantent ses bienfaits.

Pendant la guerre mondiale, elle porta obstinément nos couleurs nationales et tint école permanente de patriotisme. Elle maintint les âmes à la hauteur de tous les sacrifices, elle consola tous les deuils. Elle fut à la peine, elle sera justement à l'honneur. Élevée sur le pavois national, elle recevra l'éblouissant diadème qui synthétise notre admiration et nos enthousiasmes. Cette précieuse statue est habituellement revêtue, comme un très grand nombre de madones de notre pays, d'une robe et d'un manteau richement brodés et de dentelles. La statue, sans ces ornements qui la couvrent, est vraiment belle et intéressante comme « œuvre d'art ».

Voici comment la décrit le Frère Fidèle, le savant directeur de l'école de Saint-Luc à Bruxelles : « La statue de Notre-Dame de la Paix de l'église Saint-Nicolas semble remonter au XIVe siècle ou au début du XVe. Cette figure est de sens *idéaliste* comme les œuvres de cette époque et non pas de sens *réaliste* comme la plupart de celles que produit notre art du XXe siècle.

» L'attention du croyant est attirée vers le buste de la statue où siège le geste, l'enseignement édifiant; la partie inférieure de la figure, jusqu'aux hanches, n'est, dans sa ligne stable et vivante, qu'un support conducteur pour toute l'activité supérieure dont la caractéristique est la « paix », le calme, la quiétude, la bonté, l'attrait. Le buste de cette belle figure de Notre-Dame est bien celui de la Vierge humaine, qui, servante du Seigneur, a accepté humblement la dignité de corédemptrice du genre humain par la maternité divine. Les nattes de cheveux qui longent les tempes et retombent devant les épaules sont symbole de virginité, de simplicité, de pureté, de maternité sans tache pour Celle qui porte le Législateur de la Loi nouvelle figurée par le livre qui est placé dans les mains de l'Enfant Jésus, dont le geste de la main droite est particulièrement indicatif. Jésus, par ce geste, enseigne que « les prophéties doivent s'accomplir et que la loi d'amour doit animer toute la terre ».

» Le geste d'ensemble de cette belle figure, tout actif et pénétrant qu'il est, semble bien contenu et peu expansif. Indépendamment de ce qu'il ne pouvait dépasser les limites fixées par la sculpture sur bois au XIVe siècle,

il est on ne peut plus favorable à l'expression du calme, de la quiétude, de la « Paix ».

» Tous ces détails intéressants de sculpture sont cachés par les habits somptueux et larges dont on revêt la statue : ceux-ci ne laissent à découvert que la tête de l'Enfant Jésus, et la figure souriante de la Vierge, où l'on voit les traits saisissants de douceur et de calme qui caractérisent si bien son titre de Notre-Dame de la Paix. »

La nouvelle Couronne offerte à Notre-Dame de la Paix par les Bruxellois et tout le peuple.

Cette couronne, comme il convient à la Reine-Mère, est une *couronne ouverte :* tandis que celle destinée au Divin Fils, le Roi des Rois, « Dominus Dominantium », est *fermée* par plusieurs bandes croisées portant à leur point d'intersection le globe du monde et s'amortissant en croix, symbole de la prépotence absolue, la toute-puissance.

La couronne de la Vierge n'est ni monumentale, ni pyramidale comme le sont plusieurs couronnes de Vierges, d'ailleurs admirablement belles, qui sont de véritables mitres : cette forme majestueuse se prête d'ailleurs merveilleusement à l'amoncellement des joyaux et au ruissellement des pierres précieuses.

La couronne nouvelle est de style renaissance et divisée en cinq parties. Le cercle de la couronne est orné sur la partie antérieure d'une croix en or mat, enrichie d'une grosse perle *noire,* de quatre saphirs et deux brillants (don de M^me^ la comtesse douairière de Merode-Westerloo) et entourée de deux branches d'olivier dont les olives sont représentées par cinq perles importantes. On voit encore à la partie inférieure quatre cartouches dans lesquels est gravée l'inscription : *A Peste, fame et bello, libera nos, Maria Pacis.* Entre les cartouches se trouvent cinq rosaces de joaillerie avec un gros saphir au centre. Entre les cartouches et les rosaces se trouvent les écussons des neuf provinces belges et du Congo : ces écussons sont gravés et rapportés sur un fond de feuillage. Sur le bord du cercle est soudée une tresse de lauriers.

Le haut de la couronne est composé de cinq fleurons qui sont reliés entre eux par des accolades sur lesquelles sont ciselées des guirlandes de roses. Les fleurons se composent d'un médaillon ovale entouré de deux acanthes en volute et surmonté d'une rocaille. Au-dessus et au-dessous du médaillon de face se trouve un gros brillant; aux autres médaillons des saphirs, émeraudes et perles.

Le médaillon de face porte l'écusson de Belgique avec une couronne de chêne et de lauriers.

Les autres médaillons portent les écussons : 1° Celui de LL. MM. le Roi Albert et la Reine Élisabeth surmonté de la couronne royale; 2° Celui de S. S. le Pape Benoît XV surmonté de la Tiare Pontificale; 3° Celui de S. Ém. le cardinal Mercier, surmonté du chapeau cardinalice; 4° Celui de M^me^ la comtesse de Merode-Westerloo, née princesse de Crooy, surmonté de la couronne comtale. Ces écussons sont en or gravé et émaillé.

Entre les fleurons se trouvent des acanthes et sous chaque acanthe est appliquée une rocaille en joaillerie. Cette couronne a été entièrement exécutée à la main. Elle a été faite au moyen de matières et de pierreries provenant de dons. Elle est l'œuvre de MM. Devroye Frères, de Bruxelles (anciens élèves de l'école Saint-Luc).

On le voit, c'est bien l'ex-voto de la patrie victorieuse.

L'Affiche du Congrès Marial et du Couronnement.

Cette affiche est une page d'art de tout intérêt. La composition figure Notre-Dame en buste portant son divin Fils sur le bras gauche, rappel en forme de la vénérable antique image elle-même. Enfermée dans un médaillon circulaire autour duquel se lit l'invocation « A Peste, Fame et Bello, libera nos, Maria Pacis », Notre-Dame ressort sur une gloire de lumière aux rayons abondants dont la dominante est en forme de croix. Ainsi, Marie, Reine de la Paix, se présente dès l'abord au regard, formant le centre de rayonnement et de concentration duquel découle tout l'ensemble de l'œuvre. Aux côtés de Marie couronnée et portant le sceptre, apparaît le symbole de la paix : l'olivier. Cette partie qui est le chef de l'affiche, domine fort heureusement la représentation, figurée en symbole, de la Belgique par les armes nationales (de sable au lion d'or armé et lampassé de gueules) et de Bruxelles par la silhoutte de ses principaux monuments. Cet exposé peu compliqué et délicatement étalé contient toute l'annonce du « Congrès national à Bruxelles, en l'honneur de Notre-Dame de la Paix »; il n'est pas le moindre mérite de ce chef-d'œuvre d'art lithographique. Un texte qui est aussi concis et aussi net que cette partie imagée, réplique, sous sa forme propre, la même information au public. Cette page fait honneur à M. Devroye qui en a établi le projet architectonique et la composition.

Comité de patronage :

S. Em. le cardinal Mercier, archevêque de Malines;
S. Exc. Mgr Nicotra, nonce apostolique à Bruxelles;
S. G. Mgr G. J. Waffelaert, évêque de Bruges;
S. G. Mgr Th. L. Heylen, évêque de Namur;
S. G. Mgr M. H. Rutten, évêque de Liége;
S. G. Mgr A. M. Crooy, évêque de Tournai;
S. G. Mgr F. J. Seghers, évêque de Gand.

Comité d'honneur :

S. G. Mgr Van den Bossche, archevêque titulaire de Parios, de l'Ordre des Capucins;

S. G. Mgr L. J. Legraive, évêque titulaire de Parnasse, évêque auxiliaire de S. Ém. le Cardinal, à Malines;

S. G. Mgr A. A. De Wachter, évêque titulaire de Dionysias, évêque auxiliaire de S. Em. le Cardinal, à Malines;

S. G. Mgr van Reckem, évêque titulaire de Carpasie, évêque auxiliaire de S. G. l'Évêque de Gand;

S. G. Mgr J.-J. Laminne, évêque titulaire d'Ursula, évêque auxiliaire de S. G. l'Évêque de Liége;
S. G. Mgr Christiaens, évêque titulaire de Colophon O. F. M.;
S. G. Mgr E. De Boeck, évêque titulaire d'Azotos, vicaire apostolique de Nouvelle-Anvers (Congo), missionnaire de Scheut;
S. G. Mgr Dom L. Janssens, évêque titulaire de Bethsaïda O. S. B.;
T. R. P. Rutten, supérieur général de la Congrégation du Cœur immaculé de Marie (Scheut);
Les TT. RR. PP. provinciaux des ordres religieux belges.

Les délégués au Congrès de NN. SS. les Évêques :
M. le chanoine le Grand, de Namur;
M. le chanoine Mahieu, de Bruges;
T. R. M. Roovers, doyen de Saint-Trond;
M. le chanoine Stimart, de Tournai;
M. le chanoine Van den Gheyn, de Gand.

MM. Bodeux, à Liége;
A. Brassine, échevin de Bruxelles;
le chanoine Calewaert, président du Grand Séminaire de Bruges;
le comte H. Carton de Wiart, Ministre de l'Intérieur, président du Conseil des Ministres;
le baron Casier, à Gand;
Charles, conseiller à la Cour de Cassation, à Bruxelles;
le chanoine Charlier, vicaire général honoraire de Namur;
Mgr Cleynhens, Prélat de la Maison de Sa Sainteté, curé-doyen de Notre-Dame, à Anvers;
MM. Coelst, échevin de Bruxelles;
le baron Fredegand Cogels, Gouverneur honoraire de la province d'Anvers;
R^me^ Abbé Crets, vicaire général de l'Ordre des Prémontrés, à Averbode;
MM. Damoiseaux, Gouverneur de la province de Hainaut, à Mons;
le vicomte Henri Davignon;
le comte de Briey, Gouverneur de la province de Luxembourg, à Arlon;
le comte de Broqueville, Ministre d'État, à Bruxelles;
le comte de Brouchoven de Bergeyck, sénateur, à Anvers;
de Cock de Rameyen, à Anvers;
S. A. le Prince de Crooy, curé-doyen de Sainte-Waudru, à Mons, protonotaire apostolique, chanoine honoraire de l'Évêché de Tournai;
S. A. le Prince Ch. de Crooy, au Rœulx;
MM. le baron de Favereau, Ministre d'État, président du Sénat, à Bruxelles;
le baron de Gaiffier d'Hestroy, Gouverneur de la province de Namur;
le chevalier de Ghellinck d'Elseghem, sénateur;
Isidore De Grève, représentant, à Thielt;
le comte de Merode-Westerloo, à Bruxelles;
le baron de Moffarts, sénateur, à Botassart;

Mgr Deploige, président de l'Institut supérieur de Philosophie à l'Université de Louvain;
MM. le comte de Renesse, Gouverneur de la province de Limbourg, à Hasselt;
le baron Ruzette, Ministre de l'Agriculture, à Bruxelles;
le baron H. de Trannoy, à Tongerloo;
Mgr le comte de 't Serclaes, protonotaire apostolique, président du Collège belge, à Rome;
MM. Dubost, sénateur, à Bruxelles;
le vicomte J. du Parc, à Bruxelles;
Mgr le duc d'Ursel, sénateur, à Bruxelles;
M. Ed. Geelhand de Meester, à Anvers;
M. Omer Gravis, à La Louvière;
Mgr Hebbelynck, protonotaire apostolique, recteur magnifique honoraire de l'Université de Louvain, à Meirelbeke;
Messire Janssens de Bisthoven, Gouverneur de la Flandre Occidentale;
Mgr Keesen, sénateur, à Bruxelles;
M. le chanoine Knepper, doyen d'Arlon;
Mgr Ladeuze, protonotaire apostolique, recteur magnifique de l'Université de Louvain;
M. M. Levie, Ministre d'État, à Bruxelles;
M. Liessens, à Tamines;
Mgr Marinis, protonotaire apostolique, doyen d'Anvers (2e district);
M. A. Mélot, Ministre plénipotentiaire, à Namur;
M. R. Moeyersoen, ancien représentant, à Alost;
Mgr Pieraerts, aumônier de la Cour, Prélat de la Maison de Sa Sainteté;
MM. P. Poullet, Ministre d'État, à Louvain;
Paul Segers, Ministre d'État, à Anvers;
H. Siffer, représentant, à Gand;
Simonis, sénateur, à Verviers;
E. Stinglhamber, président du Conseil central de la Société de Saint-Vincent de Paul, à Bruxelles;
le comte t' Kint de Roodenbeke, vice-président du Sénat;
Rob. Ulens, à Grand-Jamine;
Mgr Vaes, recteur de Saint-Julien des Belges, à Rome;
Mgr Van Ballaer, Prélat de Sa Sainteté, à Malines;
MM. Fr. Van Cauwelaert, représentant, à Anvers;
H. Van den Heuvel, Ministre d'État, à Gand;
A. Van de Vyvere, Ministre d'État, à Bruxelles;
le baron van Zuylen, château d'Argenteau;
H. Verwilghen, député permanent, à Saint-Nicolas (Waes);
Em. Vliebergh, professeur honoraire de l'Université de Louvain;
Max Wasseige, à Namur;
le comte Charles Woeste, Ministre d'État et représentant, à Bruxelles.

Comité local organisateur :

Mgr Évrard, Prélat de la Maison de Sa Sainteté, curé-doyen des SS. Michel-et-Gudule, Bruxelles, président ;

TT. RR. MM. les Doyens de l'agglomération bruxelloise, *Vice-présidents ;*

T. R. M. Remes, curé de l'église Saint-Nicolas, *Secrétaire général ;*

M. l'abbé Th. Quoidbach, Secrétaire du Congrès Marial français ;

M. l'abbé A. De Boeck, Secrétaire du Congrès Marial flamand ;

R. M. C. Van Nispen, curé de la Chapelle, à Bruxelles, et M. l'abbé Van Hemelryck, *Trésoriers ;*

MM. l'abbé Verhelst, aumônier du Sacré-Cœur, à Linthout ; R. Fr. Fidèle, directeur de l'école Saint-Luc, à Saint-Gilles ; l'abbé Beer, l'abbé Caeyberghs, l'abbé F. De Smet, l'abbé Halkin, vicaires à Bruxelles, *Membres.*

Comité paroissial de l'église Saint-Nicolas :

Le T. R. M. Remes, curé de Saint-Nicolas, *Président d'honneur ;*

Le Dr M. Wibo, *Président ;*

M. L. Moulart, *Vice-président ;*

M. Wouters, *Secrétaire ;*

M. Gooris, *Trésorier ;*

MM. les abbés Beer et Istas, vicaires ;

Les dames Buys, Campe-Lielens, Diegel, Janssens-Marijnen, Pepermans, Raes, Schneider, A ;

MM. Abbeloos, Bartheloos, Campe, Deckmein, Vandenabeele, Van Nes, *Membres.*

Circulaire d'appel.

« Sous le haut patronage de S. Ém. le cardinal Mercier, archevêque de Malines, de S. E. Mgr Nicotra, nonce apostolique, et de LL. GG. les Évêques de Belgique, un Congrès Marial aura lieu à Bruxelles les 8, 9, 10 et 11 septembre de cette année. Dans chaque diocèse, un prêtre éminent a été désigné par son évêque pour prendre à cœur les intérêts du Congrès dans sa sphère d'action spéciale. Pour Bruges, c'est M. le chanoine Mahieu, secrétaire de l'évêché ; pour Gand, M. le chanoine Van den Gheyn ; pour Liége, M. le doyen Roovers, de Saint-Trond ; pour Namur, M. le chanoine le Grand ; pour Tournai, M. le chanoine Stimart.

» Le Congrès est double : il y a des sections indépendantes pour nos deux langues nationales. Le Congrès d'expression française, sous la présidence de Mgr Mierts, Révérendissime Doyen du chapitre métropolitain, tiendra ses assises dans les locaux de l'Institut Saint-Louis, boulevard du Jardin Botanique, 38, à proximité de la gare du Nord. Mgr Van Roey, vicaire général de Son Éminence, présidera le Congrès flamand, dans les locaux du Cercle « Union et Travail », rue Brialmont, 11.

» L'Université catholique de Louvain, nos grands séminaires, les grands ordres religieux, nos écoles célèbres ont donné pour ce Congrès leurs savants de première ligne ; les hommes d'œuvres y prendront une large

part; on y parlera des œuvres féminines; les jeunes y apporteront leur zèle ardent et leur talent.

» Le Congrès sera clôturé magnifiquement, le dimanche 11 septembre, par le couronnement solennel, au parvis de Sainte-Gudule, de la vénérable statue de Notre-Dame de la Paix, au nom de Sa Sainteté Benoît XV.

» Ce Congrès et ces fêtes ne seront pas seulement une glorification de la Mère de Dieu; ce sera encore et surtout une supplication adressée avec confiance par tout le peuple à la Reine de la Paix, Médiatrice de toutes les grâces, pour obtenir la vraie paix, que nous n'avons pas encore, pour nos cœurs, nos foyers et notre chère Patrie.

» Nous venons vous inviter à vous joindre à tous ceux qui ont le culte de la Mère de Dieu, à prendre part à ce Congrès et à ces manifestations de la piété mariale, à prendre votre inscription comme membre du Congrès et à coopérer efficacement pour nous aider à couvrir les frais d'organisation de ce projet, dont l'exécution plus ou moins grandiose dépendra de la générosité de ceux qui veulent magnifier Celle par qui ils attendent le salut.

» Un programme détaillé des études et des festivités sera envoyé en temps utile à tous les participants.

» Les correspondances peuvent être envoyées à M. le curé Remes, de la paroisse de Saint-Nicolas, rue du Midi, 69, à Bruxelles, secrétaire général; à M. l'abbé Quoidbach, secrétaire de la section de langue française, boulevard Adolphe Max, 55, ou à M. l'abbé De Boeck, secrétaire de la section flamande, Nouveau Marché-aux-Grains, 24.

Les dons seront reçus avec reconnaissance par M. l'abbé Van Nispen, curé de Notre-Dame de la Chapelle, du comité des finances, rue d'Accolay, 22, ou par M. l'abbé Van Hemelryck, vicaire de Sainte-Gudule, rue de Ligne, 23, à Bruxelles; ils peuvent aussi être versés à la Caisse de Reports et de Dépôts, rue des Colonies, au compte 77.570 ou au compte-chèque postal n° 44.870.

» Les frais d'inscription au Congrès sont de 10 francs pour les membres protecteurs et de 5 francs pour étudiants, séminaristes et autres membres. Les inscriptions sont reçues dès maintenant par les secrétaires des sections.

» Un *Comité de logement* vient de se constituer. Les conditions extrêmement favorables, consenties par quelques hôtels et instituts, seront communiquées aux adhérents, qui, à bref délai, en feront la demande au secrétaire de leur section.

» Veuillez agréer, M....., l'expression de notre parfaite considération.

Le Secrétaire Général,
Edmond Remes,
Curé de Saint-Nicolas, Bruxelles (Centre).

Le Président du Comité,
E. Evrard,
Doyen de Bruxelles. »

Lettre pastorale de S. Em. le Cardinal Mercier, 21 août 1921 (Extrait).

Rappelez-vous, mes Frères, les sombres journées des 18 et 19 août 1914, dates de l'entrée de l'ennemi à Aerschot et à Louvain; la journée du 20 août, date de son entrée à Bruxelles. Ceux qui ont vu ces interminables défilés de troupes fraîches, hardies, hautaines, dans nos murs sans défense; ceux qui furent les témoins épouvantés des incendies de Louvain et d'Aerschot, des massacres de Dinant, d'Andenne, de Tamines; qui entendirent les pronostics de l'envahisseur : dans dix jours à Paris; dans quinze jours à Calais, à Londres; qui assistèrent, le 9 octobre, à la capitulation de la place d'Anvers, dont on nous avait affirmé qu'elle tiendrait pour le moins six mois : ceux-là savent que le sort de notre indépendance n'a tenu qu'à un fil.

La ruée de ce colosse militaire sur un petit peuple quasi sans défense et sur une nation saisie à la gorge au moment où elle semblait épuisée par des luttes fratricides, avait au moins autant de chances de se dérouler en grandiose épopée que de finir en désastre.

Humainement parlant, l'Allemagne avait en mains tous les atouts de la victoire.

Sur le terrain économique, elle avait conquis la prédominance en Europe, elle était en passe de s'en emparer dans le monde. Mais la fougue de la passion est aveugle. Grisée par ses succès, elle ne sut garder la mesure, elle tenta de précipiter les événements et courut à l'abîme.

Oui, ce qui perdit l'Allemagne, c'est l'orgueil.

... A mesure que les peuples honnêtes venaient se joindre à nos alliés, l'Allemagne s'exaltait dans sa suffisance. Qui de nous n'a retenu l'accent d'outrecuidance de nos vainqueurs d'un jour qui savouraient la joie de se dire : « Toute seule l'Allemagne devant un monde d'ennemis ! »

Au moment où elle avait refoulé les armées russes, où elle allait disposer de toutes ses divisions d'armée pour tenter l'écrasement du front occidental, la prudence la plus élémentaire devait lui conseiller de ne pas se créer des ennemis nouveaux qui compromettraient ou retarderaient son triomphe.

Une nouvelle fois, son orgueil la perdit.

... Nous eûmes personnellement la joie et la fierté d'entendre le grand maréchal Foch, et si je suis indiscret en répétant ici son mâle langage, je lui demande de me le pardonner, à raison de l'intérêt suprême que je vise, supérieur encore au sien et à sa gloire, la gloire de mon Seigneur et de mon Dieu.

C'était au lendemain de l'armistice, à l'une des journées nationales où les Souverains des deux mondes venaient offrir leurs hommages au premier soldat de l'Yser et resserrer avec lui les amitiés qui avaient fait triompher le droit et sanctionner notre indépendance.

Dans une encoignure discrète d'un salon royal, en présence du général Weigand, qui devait être le soutien et le guide de la Pologne, le 15 août de l'année dernière, j'essayais d'exprimer au maréchal Foch l'admiration et la gratitude qui me dominaient en sa présence.

J'avais prononcé le mot de génie militaire.

« Il s'agit bien de génie, reprit le héros avec une force qui m'imposait silence : à aucun moment de la guerre je n'ai eu la conscience d'être le maître des événements. J'avais médité, sans doute; volontairement je n'avais laissé subsister aucune inconnue : malgré tout, les inconnues m'encerclaient.

» Je voulais une contre-offensive; je la savais nécessaire : mais sur quel point du front la déclancher? A quelle heure? Avec quelle probabilité de succès?

» Quelque parti que je prisse, je n'avais jamais devant moi une certitude, je me fiais aux probabilités que je jugeais les mieux fondées, et pour le reste, je me sentais et me disais l'instrument d'une force plus puissante que moi. Tous les militaires vous diront cela, ajouta-t-il. Nous ne pouvons que répéter le mot de Bossuet : L'homme s'agite et Dieu le mène. »

Après de pareils aveux, inclinons-nous, mes bien chers Frères, et confessons que si nos chefs militaires furent des héros, si nos soldats furent magnifiques, si les civils furent dignes d'eux, il reste que le dernier mot à prononcer à l'adresse de l'envahisseur, pour le châtier de son orgueil; à l'adresse des serviteurs de la justice, pour les récompenser de leur fidélité au devoir; il reste que le mot suprême, un seul pouvait le dire avec une autorité souveraine, et il l'a dit : « Dieu résiste aux superbes. ses faveurs sont pour les humbles. »

... Au cœur du vieux Bruxelles, dans l'église Saint-Nicolas, trône une Vierge populaire, connue et invoquée sous le vocable de « Notre-Dame de la Paix, Maria Pacis ».

Pendant les longues années de l'occupation étrangère, tous les jours, pas un seul excepté, le zélé curé de la paroisse appela autour de lui ses paroissiens, auxquels se mêla progressivement une foule pieuse des autres milieux de la capitale et même de la province; à genoux, devant la Vierge Miraculeuse, ce peuple en deuil récitait le chapelet, chantait le Magnificat, écoutait l'annonce chaque jour répétée, du 2 août 1914 au 11 novembre 1918, de la victoire certaine de la cause belge, et repartait, pour ses foyers, fortifié et consolé.

Le dimanche 11 septembre prochain, après deux journées consacrées à un Congrès national où seront mises à l'étude les prérogatives de Marie, nous nous promettons une grande joie et nous voudrions la partager avec vous, car elle ne serait pas complète sans vous.

Du haut du parvis de Sainte-Gudule, en présence des premiers magistrats de la cité et du gouvernement, en union avec tous nos collègues de l'épiscopat belge, au nom de notre Père bien-aimé le pape Benoît XV, je déposerai religieusement sur le front vénéré de la Bienheureuse Vierge Mère, Mère de Jésus et notre Mère, un diadème d'une richesse royale, don de la population bruxelloise et spécialement de familles où la générosité et la piété envers Marie sont de tradition séculaire.

Je vous donne rendez-vous donc à tous, mes chers diocésains, mes chers compatriotes, le dimanche 11 septembre; accourrez en foule à l'église Sainte-Gudule et à l'église Saint-Nicolas; soyez-y en personne, soyez-y

tout au moins de cœur, invoquez, acclamez Notre-Dame de la Paix, Marie Reine de la Paix. Faites revivre l'invocation pieuse que le peuple de Bruxelles chantait déjà dans un cortège historique organisé en 1471 en l'honneur de la Vierge Marie : « O Notre Médiatrice, vous qui êtes auprès de Dieu notre unique espérance, soyez notre avocate auprès de votre Fils ». « Mediatrix nostra, quae es post Deum spes nostra sola tuo Filio nos repraesenta. »

« Marie, Reine de la Paix, priez pour nous, Maria, Regina pacis, ora pro nobis. »

Appel de fonds.

Malines, fête de Notre-Dame du Carmel.

A Messieurs les Doyens de Bruxelles et des faubourgs,
Monsieur le Doyen,

« A l'occasion du couronnement de Notre-Dame de la Paix et des fêtes grandioses qui l'accompagneront, le comité organisateur de Bruxelles aura à faire face à des dépenses considérables.

» Pour lui permettre de faire honneur aux obligations qu'il assume, vous n'ignorez pas qu'il doit trouver des ressources extraordinaires.

» Au nom de Son Éminence, je viens vous prier de bien vouloir intéresser à cette grande entreprise religieuse les fidèles de votre doyenné, en leur recommandant spécialement la quête qui aura lieu dans toutes les églises et chapelles publiques de Bruxelles et des faubourgs, à toutes les messes, un des dimanches prochains à fixer d'accord avec vos collègues. Nous avons la confiance que les Supérieurs des communautés religieuses ne se refuseront pas à prescrire la collecte dans leurs églises.

» Agréez, je vous prie, Monsieur le Doyen, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

(s.) E. Van Roey,
Vicaire général. »

Décoration de l'Église Sainte-Gudule.

La collégiale avait reçu une décoration spéciale, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sobre mais riche, respectant toutes les lignes architecturales, faisant valoir encore la splendeur du temple.

Tout le long du triforium, des drapeaux aux couleurs nationales, congolaises, papales et bruxelloises, formaient des faisceaux mouvants depuis le jubé jusqu'au crépuscule lointain du chevet. Toutes les colonnes de la grande nef portaient les plus riches bannières des paroisses de l'agglomération. Le vaste chœur, uniquement réservé aux prélats, aux abbés mitrés et aux évêques, offrait un coup d'œil des plus grandioses. Du haut de la voûte un immense dais dominant le splendide maître-autel se rattache par des larges tentures de velours rouge aux piliers; les ogives sont couronnées de magnifiques écussons représentant les armoiries des évêques de Belgique et des abbayes qui ont spécialement

honoré la Sainte Vierge; les armes de Son Excellence le Nonce apostolique et de S. Ém. le cardinal Mercier, surmontées elles-mêmes de l'écusson papal et encadrées des cartouches de Saint Michel et de Sainte Gudule, dominent ce tableau, dont les couleurs vives sont admirablement tranchées par de longues guirlandes de verdure. A chaque pilier les plus riches bannières fixes de la collégiale et de l'antique église Saint-Nicolas achèvent avec les si réputés Gobelins, cette ornementation imposante. A l'autel brillent seulement les sept cierges liturgiques, disant la plénitude du pontificat, au milieu des immenses palmiers qui entourent l'autel du sacrifice. Du côté de l'évangile, un trône est réservé à Son Éminence. Tout le chœur, dont les dalles sont recouvertes de somptueux tapis rouges, est occupé par les abbés mitrés, la crosse en main, et le corps épiscopal... Le coup d'œil est unique ! ...

Décoration de l'Église Saint-Nicolas.

La vieille église avait reçu une ornementation fort belle, sobre et de bon goût. La statue de Notre-Dame de la Paix est placée devant le chœur sur un piédestal blanc et or, elle porte son nouveau manteau, sa robe historiée où l'on remarque le Lion-Belgique se dressant et brandissant dans sa griffe le rameau d'olivier au milieu des appareils de guerre; les magnifiques dentelles historiques lui couvrent la tête et descendent des deux côtés du manteau; elle ne porte pas de couronne : elle la portera au moment du couronnement.

Dans sa main, avec le sceptre, le rameau d'olivier (d'argent aux olives d'or) et nos couleurs nationales (nœud tricolore). Autour du piédestal, de grands palmiers et une grande profusion de fleurs blanches, un luminaire abondant, des lustres à lumière électrique. Au-dessus de la tête de la Vierge un dôme en forme de couronne royale se balance dans la hauteur et laisse échapper de grandes draperies (rouge et or) qui se redressent vers les quatre colonnes à hauteur des chapiteaux et rencontrent les armoiries des évêques.

Au jubé, faisant fond à l'église, une grande banderole artistiquement brodée et ornée, jette dans le temple cette invocation : « Reine de la Paix, priez pour nous ! » elle est surmontée des armoiries du Pape : les balustrades disparaissent sous une riche tenture de velours.

La châsse de Basse-Wavre occupe une place d'honneur à l'autel de Notre-Dame de la Paix : palmiers, fleurs et lumières. Le trône épiscopal se dresse au maître-autel du côté de l'évangile.

***

A l'extérieur, la façade, qui n'est plus une façade d'église depuis la démolition de la tour qui fut le Beffroi de la ville, disparaissait sous une décoration fort réussie. Des faisceaux de drapeaux du Pape, de Belgique et de Bruxelles entourent l'invocation « A Peste, Fame et Bello, libera nos, Maria Pacis », qui se détache au centre dans un cadre admirablement dessiné : des cartouches rappellent les grandes dates : 1914 et 1918. Dans le bas, de lourdes tentures de velours rouge relevées de cordelières et de

floches, et soutenues par des pilastres surmontés de couronnes d'or, mènent des deux côtés vers une marquise qui au centre marque la porte d'entrée. Des plantes et des palmiers avec des arbustes forment comme une bordure de jardin devant les tentures : le vert se marie très agréablement avec le rouge et l'or.

Ouverture du Congrès.

Le 8 septembre, Nativité de la Sainte Vierge, et fête de Notre-Dame de la Paix, à 10 heures du matin, eut lieu à Saint-Nicolas un service pontifical, comme on n'en vit jamais à Bruxelles. Toute l'abbaye d'Afflighem avec le R^me^ abbé Dom Benoît Van Schepdael, s'était transportée à Saint-Nicolas : la chorale l'accompagnait. Les religieux bénédictins avaient apporté tous leurs ornements sacerdotaux, et le chœur de l'église, par les soins de Dom Podevyn, avait été, si on peut le dire, transformé en chœur abbatial : toutes les dispositions avaient été prises pour que le service pontifical pût se dérouler, dans tous ses détails, avec la pompe que les moines y mettent dans leur abbaye.

Un cortège de moines, précédé des choraux, conduit le Prélat célébrant au maître-autel. Arrivé devant la statue de Notre-Dame de la Paix, le cortège s'arrête pour saluer la Reine et chante en chœur le « Salve Regina ». La Messe pontificale se célèbre ensuite avec une solennité inusitée et une prenante piété.

Le soir à 6 heures un Salut pontifical, très solennel fut donné par S. G. Mgr Legraive, évêque auxiliaire de S. Em. le Cardinal. Vingt prêtres et séminaristes l'assistent à l'autel. Avant le salut, M. le Curé de Saint-Nicolas a récité, comme il sera fait à tous les saluts de ces jours de solennité, le chapelet : le peuple, qui débordait dans la rue, répondait avec une piété touchante.

Le sermon d'ouverture du Congrès fut prêché par le T. R. Père Massaux, de l'Ordre de S. Dominique. La science et la piété de l'éminent orateur furent à la hauteur de son éloquence vraiment superbe, à la fois ardente et raisonnée.

Sermon d'ouverture.

Pax vobis ! Paix avec vous [1] !

Monseigneur,
Mes Frères,

Telles furent les paroles de Jésus à ses disciples au lendemain de sa Passion. En ce moment, la psychologie des apôtres était celle d'âmes tristes et angoissées. L'Évangile nous les montre réunis dans un lieu dont ils ont soigneusement fermé les portes, parce qu'ils craignent les Juifs. Madeleine leur a annoncé la résurrection; Pierre et Jean ont trouvé vide le tombeau du Christ.

1. *Evangile selon saint Jean*, ch. XX, vers. 17.

Malgré tout, ils ne se sont pas ressaisis. Bouleversés par le supplice du Maître, ils ont peur en regardant l'avenir. Soudain, Jésus apparaît et leur dit ces simples mots : « Paix avec vous », et tout de suite, à la tristesse succède la joie débordante. « Gavisi sunt ergo discipuli, viso Domino [1]. »

La tourmente a secoué douloureusement notre pays. La guerre et son cortège de fléaux ont dévasté nos provinces. Durant des années, nous avons souffert immensément dans nos corps et dans nos cœurs. La victoire est venue; mais la victoire n'a pas cicatrisé nos plaies. D'irréparables deuils, suivis de déceptions cruelles, nous laissent l'âme en sang.

Que sera l'avenir? Nous voudrions tant être sûrs que nos portes sont bien fermées et que plus jamais l'ennemi n'osera les franchir. Notre psychologie, après le drame sanglant, n'est-elle pas aussi une psychologie d'âmes tristes et angoissées?

Dans ce cénacle, où des Belges dévots à Marie se sont donné rendez-vous de tous les coins du pays, afin de se préparer, par la prière et par l'étude, à couronner solennellement la Reine de la Paix, il me semble entendre une voix douce, tendre, maternelle, nous adresser, au début de ce Congrès, le réconfortant salut de Jésus à ses disciples : « Mes enfants, paix avec vous ! Vous êtes assoiffés de paix; le monde entier la cherche et il ne la trouve pas. Je suis Reine de la Paix, non de cette paix fragile à la merci d'un souffle, mais de la paix établie sur la pierre angulaire inébranlable. Venez à moi, cette Paix sera vôtre : je vous l'offre et je vous la donnerai. »

Au monde qui s'agite, anxieux et impuissant, à la poursuite de la paix, Marie promet la Paix et elle peut la lui procurer, car elle en est la Reine. Soulignons ce contraste entre l'impuissance du monde et la puissance de Marie à rétablir le Paix : il nous aidera à mieux comprendre la haute signification des solennités qui commencent aujourd'hui.

Au cours des années tragiques on voulut à plusieurs reprises négocier la paix. Ce n'est pas le moment de retracer le détail de ces tentatives de l'Europe en armes pour rentrer dans la vie normale et pour mettre un terme aux combats meurtriers qui épuisaient le meilleur de ses forces. Ne devançons pas l'histoire. Nous n'avons, nous qui fûmes mêlés aux événements, ni le recul, ni les renseignements nécessaires à un jugement équitable et définitif sur des questions aussi complexes.

Nous savons cependant combien la guerre fut lourde à tous les peuples; nous savons que, longtemps avant le 11 novembre 1918, le désir de la paix était universel.

1. *Evangile selon saint Jean*, ch. XX. vers. 20.

Au commencement des hostilités, envahisseurs et envahis comptaient bien que la campagne serait courte. Les uns prévoyaient quelques semaines; les moins optimistes, quelques mois; personne n'imaginait qu'elle pût durer des années. Elle se prolongea, devenant, de jour en jour, plus terrible tant par l'extrême perfectionnement de l'art de tuer que par l'extrême complication de l'art de vivre.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que l'Europe s'est acharnée à ces tueries, qu'elle a sacrifié ses enfants par milliers et englouti ses ressources par milliards : les offensives formidables où étaient accumulées les énergies des hommes et des choses, qu'on lançait furieusement à l'assaut, n'étaient que le gigantesque effort d'une Europe pressée d'en finir avec la guerre.

La paix ! Tel était le vœu général, vœu dont l'ardeur grandissait, chaque jour, proportionnellement aux souffrances et aux misères... et la guerre continuait. Pourquoi? Pourquoi la trêve s'est-elle fait attendre plus de quatre interminables années?

Parce que les belligérants ne purent mesurer leurs forces en moins de temps. Voilà bien le point de vue matérialiste duquel on détermine aujourd'hui les valeurs et les droits. Comptez vos hommes; faites le relevé de votre matériel; dressez la carte du terrain conquis; puis, venez, nous discuterons. Si je suis le plus faible, je m'incline; si je suis le plus fort, je vous écrase.

Et la justice? La justice ! Mot suranné, mot vide de sens; vaine chimère d'imaginations malades, idole muette de primitifs ! Un homme supérieur n'a que faire de tout cela. Pourquoi se laisserait-il arrêter ou émouvoir par des mots, par des chimères ou par des idoles? Sa force lui suffit.

Avec de pareilles théories, il est impossible d'arriver à une entente avant l'épuisement complet de l'un des adversaires. Comment accepterais-je une paix, qui lèse mes droits les plus sacrés, aussi longtemps qu'une chance me reste d'empêcher que vous ne me l'imposiez? Dès lors que, dans un conflit, on ne tient plus compte des forces impondérables d'ordre spirituel, il n'y a plus qu'à attendre le triomphe des forces brutales d'ordre matériel. Si le monde, épris de paix, a enduré tous les maux d'une guerre très longue, c'est parce que, volontairement oublieux des prescriptions de la justice, exclusivement attentif aux intérêts matériels, il s'est mis dans l'impossibilité de ramener la paix autrement que par les armes.

Le procédé n'a guère été efficace. Parler de la paix de l'Europe, n'est-ce pas une ironie?

Nous ne sommes plus des « occupés »; l'ennemi a repassé la frontière; ceux de chez nous sont rentrés triomphants.

Officiellement, la plupart des grandes nations ont renoncé à la guerre.

Deux préoccupations absorbaient presque entièrement la vie internationale : les traités de paix, la Société des nations.

Depuis bientôt trois ans, les plénipotentiaires des différents pays, architectes zélés et compétents du temple de la paix, travaillent sans relâche à en jeter les bases. Les plans, très compliqués, que l'on appelle des traités de paix en furent arrêtés après les longues et laborieuses négociations que chacun sait. A peine eut-on commencé de les mettre à exécution, il fallut les modifier. De toutes parts, surgissaient d'insurmontables obstacles : de toutes parts, s'affirmaient, impérieuses, des nécessités auxquelles ils ne répondaient pas. Prudents et souples, leurs auteurs se sont pliés à toutes les exigences. Avec une bonne volonté et une habileté dont nous devons leur savoir gré, ils modifièrent leurs formules aussi souvent et aussi profondément que le réclamait le maintien de la paix. Ils ne nous trompent pas quand ils affirment qu'ils sont prêts à tout pour épargner à l'Europe les horreurs d'une nouvelle guerre : leurs actes garantissent la sincérité de leurs paroles.

Chez nous et ailleurs, quelques cerveaux brûlés souhaitent le retour de la guerre, d'une guerre plus atroce. Hallucinés incurables, que les pires expériences n'arrachent pas aux utopies révolutionnaires; aveugles obstinés, dont le soleil même ne dissiperait pas les ténèbres, ils caressent l'espoir du cataclysme universel, où la société d'aujourd'hui achèvera de sombrer pour faire place à la société de leurs rêves.

Ailleurs, comme chez nous, ces déséquilibrés sont l'exception. La grande majorité des esprits veulent la paix, une paix stable qui ne soit plus à la merci de la susceptibilité, même légitime, de l'amour-propre national, ni des appétits illégitimes de la cupidité. Des problèmes actuels, le plus passionnant n'est-il pas de substituer à des massacres inhumains une méthode moins cruelle, moins coûteuse et tout aussi sûre d'aplanir les querelles internationales?

Après la guerre, comme pendant la guerre, toutes les volontés sont tendues vers la paix. Hélas ! après la guerre, comme pendant la guerre, l'harmonie est loin d'être parfaite entre nos désirs et la réalité.

Où est l'entente cordiale des peuples? Elle est évidente dans les discours et dans les écrits. Jamais orateurs et écrivains n'ont apporté plus d'ardeur à en affirmer l'existence. Se donneraient-ils toute cette peine, si leurs affirmations ne trouvaient aucun démenti dans la vie des peuples, non la vie que l'on façonne à son gré et que l'on fige dans des mots et dans des phrases, mais la vie vécue, celle qui bat dans le cœur et dans les artères du corps social?

Démenti, les divergences profondes sur presque toutes les questions importantes. Démenti, les débats orageux autour desquels

rôde la discorde. Démenti, la défiance mutuelle dans les relations internationales. Démenti, les signatures que frange toujours quelque arrière-pensée. Démenti, l'impuissance de la Société des Nations à faire des nations une société. Démenti, et le plus accablant, à mon sens, la politique matérialiste dont la norme suprême est l'intérêt : l'intérêt n'est jamais une base solide de l'entente durable, il en est bien plutôt une cause de dislocation.

La paix est conclue, l'Europe n'est pas pacifiée [1].

A l'intérieur des frontières respectives de chaque peuple, la concorde règne-t-elle? Il semblerait si naturel qu'en présence de la tâche ardue de la restauration, tous n'eussent qu'un cœur et qu'une âme, tous travaillassent de concert à relever les ruines, à regagner le temps et les forces perdus !

Les anciens préjugés n'ont pas désarmé; les vieux ferments de division n'ont rien perdu de leur virulence et, en plus d'un endroit, apparaissent des germes nouveaux de désorganisation. Grand est le malaise dont la vie nationale continue de souffrir. Il est visible pour tous qu'elle est loin d'avoir repris son plein essor : quelques-uns croient même surprendre dans ses gémissements comme un râle d'agonie.

La paix n'habite pas les collectivités. Aurait-elle peut-être cherché son refuge chez les individus? En soi, il est très possible que la tension des rapports entre peuples et entre citoyens ne trouble pas la paix particulière de chaque âme; des caractères virils parviennent à se maintenir calmes, sereins, au milieu des luttes les plus acharnées.

La plupart de nos contemporains n'en sont pas là. Pour s'en convaincre, pas n'est besoin de scruter à fond les replis des consciences; il suffit d'écouter. Sur cent personnes, combien parlent de leur situation sans se plaindre ? Le mécontentement est quasi général.

Paix ! Paix ! Peuples et individus t'appellent et tu ne réponds pas. Ils s'élancent vers toi : d'un geste dédaigneux, tu les repousses, tu les replonges dans le chaos où leur vie s'use à être malheureux.

Non, mes Frères, la paix ne repousse pas l'humanité; au contraire,

1. Ces considérations, émises le 8 septembre, viennent de recevoir une confirmation solennelle dans l'allocution adressée au collège des Cardinaux par le Souverain Pontife, le 20 novembre dernier. Sa Sainteté Benoît XV dit : « Les peuples à qui la guerre a infligé tant de ruines de tous genres, aujourd'hui désirent ardemment la paix, la paix intérieure et la paix extérieure : Et nous voyons avec peine et inquiétude que le traité solennel de paix n'a pas été consacré par la paix des âmes. Presque toutes les nations, spécialement celles d'Europe, continuent à se déchirer entre elles, en proie à des conflits si graves et si aigus, que, pour les apaiser, on sent de plus en plus le besoin de l'intervention miséricordieuse de Dieu qui a en main « force et puissance, grandeur et domination de toutes choses. »

elle l'invite, elle la presse : « Venez à moi, vous tous qui êtes dans la tribulation, vous trouverez la paix. »

« L'idole, dit l'Écriture, n'est que du bois qu'on coupe dans la forêt, un ouvrage que la main du sculpteur façonne avec la hache; on le décore avec l'argent et l'or, on le fixe avec des clous à coups de marteau pour qu'il ne branle pas. Ces dieux-là sont comme une colonne faite au tour; il faut qu'on les porte parce qu'ils ne marchent pas [1]. »

La paix que les hommes ont fabriquée est un ouvrage de ce genre : idole morte qui n'engendrera pas la vie; idole branlante fixée avec des clous à coups de marteau qui ne raffermira jamais le monde. Les hommes s'agiteront, impuissants, dans le trouble, aussi longtemps qu'ils mettront leur confiance exclusivement en elle.

La pacification réelle de l'Europe aura fait un grand pas le jour où les nations cesseront de méconnaître les idées divines sur la genèse et le développement de la paix; où, délaissant les vaines idoles qu'elles se sont forgées, elles se tourneront vers le Christ et vers sa Mère, prédestinés par Dieu à la dignité et au rôle de « Prince de la paix » et de « Reine de la paix ». Ces deux titres glorieux, louanges plus spontanées de notre piété en ces fêtes solennelles, appels plus pressants de notre détresse en ces jours de crise, ne ressemblent pas à l'or et à l'argent dont le fabricant d'idoles décore son ouvrage. Ils ne masquent pas l'indigence; ils symbolisent la puissance très réelle, très efficace, que Dieu a conférée à Jésus et à Marie, de rétablir et de maintenir la paix dans le monde.

Par le Christ, Jésus descend jusqu'à nous; du sein de la Divinité, un peu de la paix infinie qui réjouit la société du Père, du Fils et de l'Esprit. Entre Dieu et nous, le premier médiateur est le Christ, chef suprême de l'humanité régénérée. Ce qui n'exclut nullement la participation de Marie à la Pacification de l'Humanité.

Mère du Verbe incarné, elle acquiert, de ce chef, une dignité éminente qui l'élève bien au-dessus de tous les saints et de tous les anges. Son trône et le trône du Dieu-Rédempteur voisinent et, dans l'œuvre grandiose du Fils, le rôle de la Mère est d'une collaboratrice, non d'une simple spectatrice.

Isaïe avait prophétisé du Messie : « Un enfant nous est né..., on le nomme... *Prince de paix*, pour étendre l'empire et donner une paix sans fin au trône de David et à sa royauté, pour l'établir et l'affermir par *le droit* et *par la justice*, dès maintenant et à toujours [2].»

Saint Paul donne de ce nom du Messie le commentaire suivant, concis et vigoureux : « Dieu, dit-il à propos de Jésus-Christ, a voulu que toute sa plénitude habitât en Lui; en Lui il a reconcilié toutes

1. Jérémie, chap. X, vers. 3.
2. Isaie, chap. IX vers. 5 et 6.

choses avec Lui-même, celles qui sont sur la terre et celles qui sont dans les cieux, en *faisant la paix* par le sang de sa croix [1]. » « Le Christ a déchiré l'acte qui était contre nous; il l'a fait disparaître en le clouant à la croix; il a dépouillé les principautés et les puissances et les a livrées hardiment en spectacle, en triomphant d'elles par la croix [2]. »

Cette doctrine de l'apôtre nous ouvre des horizons infinis. Le concept de la paix s'élargit : il n'embrasse plus seulement les relations amicales entre citoyens ou entre peuples, il nous transporte bien au delà de nos frontières, bien au delà des frontières du monde créé, jusqu'en Dieu.

Nous étions en guerre avec Dieu, dit saint Paul. Quelle guerre épouvantable ! Toutes les autres, fussent-elles cent fois plus terribles que celle dont nous venons d'être les victimes, ne sont rien, comparées à la guerre avec Dieu.

Chair et sang, nous avons quelque peine à redouter ce qui ne déchire pas notre chair et ne verse pas notre sang. Dégageons-nous de la chair et du sang, projetons les lumières de la foi sur notre âme, nous comprendrons que notre rupture avec Dieu fut, en toute vérité, le plus affreux de nos malheurs. Définitive, cette rupture entraîne, non seulement quelques années de souffrances et de privations, mais la perte éternelle du souverain bien. Il nous importe donc de conclure la paix. Hélas ! pas de paix à espérer. Irréparable est notre crime; imprescriptibles, les droits de la justice divine. Quoi que nous fassions, notre satisfaction ne peut être que finie. Dieu, Lui, subordonne notre pardon à l'apaisement de sa justice qui réclame une satisfaction infinie.

Trouvez dans notre histoire une paix aussi importante et aussi difficile à négocier. C'est la gloire de Jésus-Christ de s'en être chargé et d'avoir scellé de son sang le pacte de notre réconciliation. Il est « Prince de la paix », parce que auteur principal de la Pacification éternelle.

Marie est appelée « Reine de la paix ». Pourquoi? Tout d'abord, en raison de l'équilibre parfait de tout son être, du calme serein dont son âme n'a cessé de jouir. De toutes les imitations créées de la paix ineffable de Dieu, Marie est la plus fidèle. Multiplions les comparaisons, cherchons en nous et autour de nous les images les plus suggestives de la paix, elles rendront la paix de l'âme de Marie à la façon dont nos couleurs grossières rendent l'éclat du soleil. Au ciel, les élus voient la splendeur de cette paix; ici-bas, l'âme la plus élevée dans la contemplation des privilèges de la Mère de

1. *Épitre aux Colossiens*, chap. I, vers. 19.
2. *Épitre aux Colossiens*, chap. II, vers. 14 et 15.

Dieu soupçonne à peine à quel degré son Fils lui donna de goûter cette tranquillité de l'ordre en laquelle, d'après saint Augustin, consiste essentiellement la paix.

Soumission parfaite de toutes les tendances inférieures à la volonté, orientation constante de la volonté vers le bien vraiment capable de la rassasier, voilà l'ordre. Plus une âme maîtresse d'elle-même met d'amour à s'offrir tout entière à la domination de Dieu sur elle, plus cette âme vit dans la paix.

Que dire alors de la paix de Marie? Jamais elle n'a connu la moindre révolte des sens; pas un instant son cœur n'a cessé de battre pour Dieu. Dès son premier souffle, elle fut envahie par la grâce. Préservée du déséquilibre que le péché originel cause dans notre nature, transportée au sein de la vie intime de Dieu, elle se plongea, de plus en plus, dans cet océan d'amour, où, sans contrainte, sa volonté s'abîmait en la volonté divine. Même aux heures sombres de la passion, alors que son âme était broyée par la souffrance comme le froment par la meule, sa paix resta inaltérable. Unie à son fils et, par Lui, à la Divinité, elle maintint son immense douleur sous l'empire de sa charité. Type achevé de la « tranquillité dans l'ordre », de l'âme qui a centralisé et unifié toutes ses puissances en un inébranlable et croissant amour de Dieu, Marie est de droit : « Reine de la paix. »

Elle l'est plus encore à cause de son rôle exceptionnel dans la grande Pacification. Mère du Prince de la paix, Marie doit devenir et demeurer son associée, telle est la volonté de Dieu. Aussi l'ange de l'Annonciation a-t-il soin de lui révéler le nom et la mission du Fils qu'elle engendrera : « Vous lui donnerez le nom de Jésus...; le Seigneur lui donnera le trône de David, son père; il règnera éternellement sur la maison de Jacob et son règne n'aura pas de fin [1]. »

Vous connaissez la réponse de Marie; cent fois vous l'avez redite et méditée : « Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole. » La parole de l'ange, qu'est-ce à dire sinon le message dont il est chargé? Marie l'accepte; humble servante du Seigneur, elle entre pleinement dans toutes les vues de Dieu sur elle.

Ces vues, nous le savons, étaient que Marie donnât le jour à l'Homme-Dieu, lui façonnât, avec le concours de l'Esprit-Saint, cette chair humaine dont l'immolation pacifierait le monde, mais, en outre, qu'elle contribuât avec lui à apaiser le courroux du ciel, à payer notre rançon, à nous amener à vivre et à progresser dans la paix de Dieu.

Le Congrès Marial mettra mieux en lumière la place de Marie

1. *Évang. selon saint Luc*, chap. I, vers. 31.

dans le plan divin; il précisera sa mission de corédemptrice et de médiatrice et, par le fait même, il établira de façon plus nette et plus solide le droit de la Mère de Dieu au vocable de Notre-Dame de la Paix et à la couronne de « Reine de la paix ».

« Durant les longues années de l'occupation étrangère, écrivait récemment S. Ém. le cardinal Mercier, tous les jours, pas un seul excepté, à genoux devant la Vierge miraculeuse, un peuple en deuil récitait le chapelet, chantait le Magnificat, écoutait l'annonce, chaque jour répétée, du 2 août 1914 au 11 novembre 1918, de la victoire certaine de la cause belge et repartait pour ses foyers, fortifié et consolé. »

Dieu soit béni ! La cause Belge a triomphé. Mais, sommes-nous en possession de la paix? Trois ans après la délivrance, l'avons-nous enfin conquise, cette paix de nos rêves dont l'espoir soutenait nos courages? Est-ce la tranquillité de l'ordre qui règne? L'agitation du désordre ne s'accentue-t-elle pas de jour en jour?

Dans la crise actuelle, le geste de la Belgique catholique, ceignant du diadème le front radieux de la Reine de la paix, est un geste superbe et combien instructif. Il rappelle à notre peuple que la paix véritable ne vient ni de l'or, ni de l'argent, ni des indemnités, ni des réparations, ni des aises, ni des voluptés de la vie, qu'elle vient avant tout d'une participation plus abondante à la grâce de la Rédemption, participation qu'il est sûr d'obtenir en recourant à Marie.

Ah ! que notre peuple le comprenne, ce geste ! Que les solennités du Congrès et du couronnement le ramènent plus filial, plus fervent aux pieds de Marie, et nous verrons bientôt ce que peut, pour pacifier les âmes, l'intervention puissante de la Reine de la paix. Amen.

Le nombreux auditoire écouta avec religion et admiration la parole éloquente du savant Dominicain, qui fit une profonde impression.

Le peuple entonna, après le sermon, un vibrant « Magnificat » et quand la bénédiction du Très Saint-Sacrement avait été donnée par S. G. Mgr Legraive, évêque auxiliaire de Son Éminence, un cantique sortant avec enthousiasme de toutes les poitrines est partagé par les foules qui stationnent au dehors et qui n'ont pu pénétrer dans le temple.

Le Congrès est ouvert et il promet de produire de bons fruits.

***

Le soir à 8 heures, il y eut un second salut pontifical très solennel, après que M. le Curé eut récité avec le peuple le chapelet en flamand. Même luminaire, même assistance à l'autel qu'à 6 heures. Le discours fut prononcé par le T. R. P. Pauwels, Dominicain. Il était cette fois en flamand et devait servir de préface au Congrès flamand. Les fidèles et les

congressistes se pressaient excessivement nombreux dans le temple et les abords étaient noirs de monde. L'éloquent orateur, dans une langue châtiée et populaire, explique le but du Congrès, exalte la divine Mère et impressionne vivement le public pieux, sympathique et intelligent qui entoure la chaire et qui boit ses paroles. Un superbe « Magnificat » retentit, et après la bénédiction du Très Saint-Sacrement, vers 9 ½ heures, les chants des fidèles éclatent : c'est le *Kroningslied*, composé spécialement pour la circonstance par l'abbé-poète flamand Walgrave.

Et profondément ému et édifié, le peuple s'écoule lentement pour aller contempler l'embrasement des tours de Sainte-Gudule qui était annoncé pour ce premier soir du Congrès.

Le vendredi 9, à 7 heures du matin, messe par S. G. Mgr Legraive, et communion générale. Un très grand nombre de congressistes s'approchent de la table sainte.

Pendant la journée, de 9 ½ h. à midi et de 2 heures à 6 heures : Réunion des sections du Congrès à l'Institut Saint-Louis et simultanément au Cercle « Union et Travail », de la rue Brialmont.

Le soir, à 6 heures et à 8 heures, salut pontifical avec sermon français par le T. R. P. Chaineux, de la congrégation du Très Saint-Rédempteur et sermon flamand par le T. R. P. Geerebaert de la même Congrégation. Même affluence, même intense piété que la veille.

Le samedi 10, messe par S. G. Mgr De Wachter, évêque auxiliaire de Malines, et communion générale.

Ce jour les sections se réunissent dans la matinée de 9 ½h. à midi.

A 3 heures, à la salle « Patria » *assemblée générale* de tous les congressistes des deux langues, sous la présidence de S. Em. le Cardinal, entourée de NN. SS. les Évêques.

L'Assemblée générale.

La grande salle de « Patria » est bondée d'un public des plus distingués, où les membres du clergé ne sont pas les plus nombreux. C'est dire combien ce triduum oratoire à la glorification de la Vierge Immaculée a rencontré de fervents.

Lorsque le cardinal Mercier, le nonce, Mgr Heylen, Mgr Crooij, Mgr Seghers, accompagnés des prélats, du baron Ruzette, de M. Cooreman, ministre d'État, et MM. Colaert, député, Beco, gouverneur, montent sur la scène, ils sont l'objet d'une longue ovation.

Le Cardinal ouvre la séance par la prière. Il communique ensuite une lettre touchante de S. Em. le Cardinal-Archevêque de Varsovie, qui associe la catholique Pologne ressuscitée, à la Belgique, dans la glorification de « Maria Pacis » et dans les prières pour obtenir la vraie Paix.

Son Éminence lit des lettres d'excuse de plusieurs personnages et notamment de M. le premier Ministre, empêchés d'assister à l'assemblée.

L'Évêque de Namur parle en flamand. « Il n'y a pas de plus grande joie pour un évêque, dit-il, que de parler de Marie. Son culte est fort de joie et de paix; — de paix surtout, au triple point de vue du cœur, de la famille et de la Patrie.

» Sans la paix du cœur, il n'est pas de bonheur, pas d'amitié avec Dieu.

» Marie, mère sans exemple de Nazareth et du Calvaire, apporte par les vertus de sa vie, la paix dans les familles.

» Enfin, la paix doit régner dans la Patrie et dans le monde. Marie consacrée Reine de la Paix nous la donnera par sa toute-puissante intercession. Prions-la surtout en ce moment pour que la paix règne chez nous entre Flamands et Wallons. *(Appl.)* Le culte de Marie est commun à la Belgique flamande et wallonne et les frères flamands et wallons ont souvent mêlé leurs prières aux sanctuaires consacrés à Marie. »

Parlant encore de la pacification intérieure, Mgr Heylen invite les chrétiens à la tolérance. « Soyons tolérants, dit-il, pour ceux qui ne pensent pas comme nous en matière linguistique comme partout ailleurs. On a commis bien des erreurs par oubli de charité. Tout en ayant un but à atteindre, sachons tenir compte des transitions que nécessitent ces situations acquises. Puisse, par la bonne volonté, tout cela être oublié, réparé. Que Marie, Reine de la Paix, nous vienne en aide[1] ! » *(Applaudissem.)*

Discours de M. Ignace Sinzot, avocat et député de Mons.

Éminence, Excellences, Messeigneurs, Mesdames et Messieurs,

Que je vous dise d'abord l'émotion que j'ai éprouvée à entendre les paroles vibrantes d'un évêque flamand, bien-aimé de ses diocésains wallons, et combien il est doux de constater ici la même union que Mgr Heylen avait vécue à Walcourt et à Montaigu, celle qui de nous, Wallons, Flamands, fait des chrétiens et des Belges.

Est-ce que notre première parole ne sera pas une action de grâce solennelle, qui montant de nos cœurs vers Dieu, le remercie des grandes joies vécues en ces jours d'études et de prières, et en même temps une attestation de notre légitime fierté devant la pérennité et la jeunesse éternellement renouvelée de la Doctrine catholique, ascension quotidienne des âmes vers cette Vérité dont, par la vie du dogme, les beautés se précisent une à une, en attendant la Splendeur de la contemplation?

A Dieu ne plaise que je vienne ici faire le théologien. J'entends déjà le hargneux Brunetière qui nous opposerait, sur un ton amer, notre belle incompétence. Mais qu'il me soit permis de dire quelle satisfaction donne à nos intelligences la comparaison entre le chaos de la pensée moderne et la lumineuse clarté de la théologie catholique, entre la faillite des morales humaines et l'énergie non épuisée de l'enseignement de Jésus !

Qu'il m'est bon aussi, de vérifier une fois de plus, qu'à chacune des crises de la conscience humaine, l'Église apporte une solution nouvelle, qui était en puissance depuis l'origine dans la Révélation.

1. Discours reproduit « in extenso » dans les mémoires d'expression flamande du Congrès.

Éminence,

Aux heures de deuil, quand une muraille de fer, devant les boues de l'Yser, nous séparait de Celui qui incarnait l'âme de la Patrie, que les nôtres tombaient là-bas, que l'angoisse de l'incertitude étreignait le cœur des mères et que le découragement guettait nos pauvres âmes désemparées, malgré le bâillon, une voix, sereine comme la Vérité, forte comme le Droit, traversait les vieux murs d'un palais archiépiscopal, où l'on voulait l'enfermer, et tandis qu'elle passait les frontières, pour faire l'admiration du monde, ici, à l'entendre, les cœurs se rassérénaient, les volontés défaillantes se raidissaient, l'âme de la Patrie planait sur nos villes, et dans nos âmes passait le frisson de l'espérance, de la fierté et de la victoire entrevue, quand les mots tombaient dans le silence.

La guerre allemande n'a été, de sa déclaration à son exécution, que la Violation du Droit, de la justice, qui est vraiment un aspect de Dieu. Et Dieu a fait la Victoire !

L'homme a voulu faire la paix sans Dieu ! et jamais le monde ne fut plus troublé, à l'intérieur des pays, ou dans la vie internationale. Le chef d'un grand peuple libre vient à Versailles, tromper ses alliés sur la portée de son mandat, signer un traité qui ne sera pas ratifié, et promettre une alliance dont il ne peut disposer; et grâce à lui, l'Unité allemande est sauvée. Le traité de paix n'est plus, dans ses multiples avatars, qu'un prétexte aux pillages, aux assassinats, aux brigandages, à la guerre; un an après la signature, l'Allemagne essaie d'utiliser les réserves d'hommes de la Russie Rouge; la Pologne est envahie, ravagée par les hordes bolchevistes; et, tandis que la Société des Nations se déclare incompétente, la voix de nos évêques en appelle au Droit : la généreuse France donne ses chefs et le sang de ses fils, et la sentinelle avancée de la civilisation latine est demeurée l'arme au poing, devant la sauvagerie et le communisme; la Russie se meurt dans la guerre civile, la famine et le choléra; Hongrois et Autrichiens se battent; à l'extrême Orient des hommes s'entre-tuent encore; la Terre Sainte va redevenir la vieille terre des Juifs; les plébiscites se préparent et s'achèvent dans le sang. Dans l'Inde gronde la rumeur des révolutions; le Japon et l'Amérique s'observent; il semble que le monde entier ne vit plus que dans l'instabilité, la méfiance et la haine. *Ecce in pace amaritudo mea amarissima.*

Qui nous donnera la Paix?

N'est-ce pas l'heure de répéter ici cette lamentation du Sauveur sur Jérusalem : « Ah ! si du moins, en ce jour qui t'est donné, tu avais connu ce qui pourrait te donner la paix, mais tout cela est resté caché à tes yeux. »

N'était la liberté, il y a peu de mots qu'on ait galvaudés comme cet admirable nom de paix.

La paix des beaux soirs, dans notre vallée mosane, quand les bois deviennent bleu sombre à l'horizon; la paix d'avant l'aurore, quand la lumière est d'opale et que l'homme n'a pas encore troublé le silence des chemins creux; la paix des montagnes et des combes, qu'Henri Bordeaux vient de célébrer dans sa *Nuit Blanche!...*

Mais la Paix, la paix véritable, elle n'est que le résultat de l'ordination rationnelle des individus et des peuples. Dès lors, comment existerait-elle si le monde veut ignorer le terme et la fin de cette ordination qui est Dieu?

Et s'il faut à cet ordre vrai qu'est la paix, une fin dernière unique, vers laquelle tout gravite, suivant des règles fixes, comment le posséderait une morale et une civilisation qui voit dans chaque homme, dans chaque individu, la fin de son activité et de sa vie?

L'anarchie religieuse mène à l'anarchie nationale, et par elle à l'anarchie internationale.

Le jour où Kant a séparé l'homme de Dieu et placé en l'individu le fondement de la morale, il préparait les surpeuples de Fichte et de Hegel, en même temps qu'il lançait les uns contre les autres, comme un tourbillon de poussières, les individus aptes à la jouissance et à la possession du pouvoir, et pour qui la morale n'était plus que leur intérêt ou leur désir.

Les positivistes avouent sans ambages, d'après leur observation scientifique, que la paix internationale n'est possible que sous l'autorité d'un pouvoir spirituel : « La paix, il y faut l'ordre international et qu'un gouvernement l'établisse et l'affermisse constamment. Pas de société — de familles ou de nations — sans gouvernement. Et il n'y a qu'un gouvernement spirituel indépendant qui puisse se faire entendre de tous les gouvernements temporels dont les intérêts s'opposent [1]. »

Et dans l'ordre social, les morales humaines donnent leur démission, et c'est dans la volupté que se réfugient les âmes qui cherchent un idéal humain : « Par elle, écrivait Mario Meunier dans son ouvrage : *Pour s'asseoir au foyer de la Maison des dieux*, par la volupté toute âme se développe, toute douleur se console, toute plénitude se dispense, toute espérance attend et toute vie inspire le sourire des dieux. » Et nous ajouterons : « se prépare la lutte acharnée des classes pour la volupté désirée. »

Laissez-moi oublier cette misère morale et admirer un instant cette délicate fleur mariale, longtemps entr'ouverte et qui s'épanouit aujourd'hui sur le plant solide de la théologie catholique.

1. DEHERME, *Penser pour agir*, p. 149.

Elle est si gracieuse, et de s'arrêter devant elle suffit à mettre en nos âmes cette joie sereine et douce qui fait communier à l'amour et à la vérité.

Pauvre monde, pauvre humanité qui crie du plus profond de tes entrailles vers l'amour, et qui ne sera jamais satisfaite parce que toi-même, ou n'importe quelle créature, ne pourrait apaiser cette aspiration qui monte vers l'infini, et que tu rabaisses vers la terre. Tu veux ignorer Dieu, et voici que Dieu, Lui, descend vers toi; il a pitié de ta misère spirituelle; il se fait homme pour être près de toi, et, pour être plus près de toi, pour être plus homme, comme les mères sont les grandes amies, celles qui savent pleurer pour leurs fils, supplier pour eux et se pencher amoureusement sur leurs âmes, en même temps qu'un frère en Jésus-Christ, Il te donnait une Mère en Marie.

Il a voulu que toutes les grâces descendent sur l'homme par la Médiation de Marie. Elle a consenti librement à l'incarnation; elle a consenti et compati au grand sacrifice; et si, aux heures de la vie publique, Marie n'intervient qu'une fois et pour obtenir le premier miracle du Sauveur, à toutes les phases des souffrances, elle est là, sur le chemin du Golgotha et au pied de la Croix.

Coopératrice de la Rédemption, par la volonté de Dieu, secondairement et de manière subordonnée, elle devait, à raison de la logique et de la cohérence des œuvres divines, coopérer de la même manière à la distribution des mérites ainsi acquis. Et cette médiation est universelle, parce que Marie n'a pas été associée à l'acquisition de certains mérites, mais *du mérite* de la grâce, fontaine où toutes les grâces seront puisées.

Et nous contemplons cet admirable spectacle d'une humanité réunie comme une grande famille dans l'amour d'une mère et d'un Père divin.

La Paix ! elle est là pour les nations et pour les individus; parce qu'il n'y a pas de paix sans ordre, ni d'ordre sans justice et qu'il n'y aura jamais de justice sans Dieu, parce qu'il n'y a pas de paix sans unité, et que le monde des nations, sans Dieu, n'est plus qu'un chaos d'orgueils, d'ambitions et de haines qui se disputent la gloire au feu et au sang; parce qu'enfin, il n'y a pas de paix sans charité et sans amour, et que la Médiatrice Universelle, seule, nous présente, avec Jésus, l'amour qui a aimé l'humanité jusqu'à la mort.

***

Et l'humanité ne s'y trompe pas. Aux heures de détresse, où il semble que le cœur se refuse à battre plus longtemps sa vie lourde d'angoisses, quand la douleur met à vif toute notre puissance de souffrir, et que toutes les consolations humaines ne font qu'appro-

fondir l'abîme que la tristesse a creusé en nos âmes, comme jadis, dans nos chagrins d'enfant, près de la mère qui séchait les larmes dans un baiser, on se réfugie vers la Mère, mère de nos âmes rachetées, qui les chérit d'autant plus qu'elles lui ont coûté son Fils, et qu'elle les a enfantées à la vie surnaturelle, de la plus douloureuse des maternités.

Et ainsi l'histoire de notre patrie, champ de bataille séculaire, où les civilisations et les races viennent périodiquement se heurter, est tout imprégnée du culte de Notre-Dame, comme on le dira tout à l'heure avec éloquence.

Et quand nous avons entendu, après les fifres narquois des conquérants, le pas pesant des bottes allemandes qui meurtrissaient nos cœurs plus que le pavé des villes, quand nous avons vu la retraite héroïque des vaillants qui s'en allaient la rage au cœur, la faim au ventre et les dents serrées par la fatigue, prendre position derrière le petit fleuve dont le nom est immortel depuis qu'il a sauvé son pays, et que, vers ce dernier coin de la Belgique, là-bas, le Roi emportait avec lui l'âme de la Patrie, alors, comme au soir des funérailles d'un être cher, nous nous sommes jetés aux pieds de la Mère, de notre mère, de la mère de notre patrie; et du fond de nos âmes, ne voulant pas croire à la mort, nous lui avons crié : « O mère, rendez-nous la Belgique. »

Et le vainqueur a cru qu'il ferait perdre aux âmes belges, avec le souvenir de la patrie absente, l'amour de la liberté, et leur séculaire fierté. Pourquoi le redirais-je? Les lettres, les mandements, les protestations énergiques qui sont l'honneur de l'épiscopat ont marqué au fer rouge les von Bissing ou les von Falkenhausen, leurs décrets, leurs déportations, leurs cruautés officielles, leurs assassinats. Et le peuple de Bruxelles, et le peuple belge a montré à ces tortionnaires impérieux que rien, ni la crainte, ni la séduction, ni la menace, ni la mort même, ne pourrait faire perdre l'amour d'un pays et d'un Roi, pour qui quarante mille Belges sont tombés.

Et ils priaient à Sainte-Gudule Notre-Dame de la Délivrance, et au Finistère Notre-Dame du Bon Succès et au Sablon Notre-Dame des Victoires !

Mais par je ne sais quelle logique subconsciente, la foule venait vers cette église Saint-Nicolas qui, jadis dominée par le beffroi, était le symbole des libertés de la Cité; elles venaient implorer Notre-Dame de la Paix, comme les foules du XII^e^ siècle y venaient en « supplicatio pacis », et lui demander l'endurance, la résignation, la vaillance, l'espoir et mieux, la certitude de la Victoire. La Vierge joignait dans sa main au rameau d'olivier, l'étendard, qui à cette heure-là, troué par la mitraille, déchiré par la grande rafale des combats, galvanisait pour la défense d'un coin de terre et pour la

conquête d'une patrie momentanément perdue, toutes les énergies d'une jeunesse volontairement immolée au Droit et à l'honneur ; et le tenant bien ce drapeau, malgré le boche et les espions, elle voulait dire que la paix ne se ferait pas sans la justice et que celle-ci triompherait avec la Belgique.

Et quand le curé Remes avait, dans une de ces allocutions dont j'ai gardé le souvenir, consolé les douleurs, apaisé les inquiétudes, traité l'Allemand de haut, et clamé sa confiance dans la Victoire, le Magnificat éclatait comme un superbe cri de confiance : *Deposuit potentes de sede et exaltavii humiles.*

Maintenant que les puissants sont dépossédés et scient du bois dans les domaines de Hollande, Bruxelles, le Brabant, et la Belgique entière se pressent pour assister au couronnement de leur mère, qui triomphe avec leur pays.

Pour cet hommage, sur cette couronne, les blasons de toutes les provinces, entourant le vieux Lion Belge, qui les domine, pour faire l'unité de la patrie; et des drapeaux de soie, brodés par les mains délicates de nos ouvrières d'art, sont venus de chaque province fêter, par le chatoiement de leurs couleurs et le poème de leur broderie la Reine de la Paix : mais j'en distingue un de ces étendards : il n'est pas de Belgique et il est de chez nous, et dans ses plis c'est l'âme de l'Alsace-Lorraine qui frémit, sœur de notre histoire, sœur de nos malheurs, sœur de nos joies d'aujourd'hui, l'Alsace-Lorraine délivrée, l'Alsace-Lorraine Française !

***

Messieurs, lorsque demain, Benoît XV, par les mains de S. Ém. le Cardinal Mercier, posera sur le front vénérable la couronne enrichie de joyaux et lourde de reconnaissance, élevons vers Marie une fervente prière afin que, Reine de la Paix, médiatrice universelle et corédemptrice du monde, au nom du sacrifice infini que son cœur de mère a consenti, Elle bénisse cette Belgique qui a fait au Droit et à la parole donnée l'holocauste immense des meilleurs de ses fils, que l'ayant sauvée de la guerre et de la défaite, qu'ayant grandi son âme aux heures douloureuses, elle la sauve maintenant de l'impiété, des discordes politiques et des haines sociales, qu'elle la conserve une dans la diversité des langues, et que d'avoir souffert, d'avoir pleuré, d'avoir perdu le sang de ses veines, elle puisse envisager avec joie l'avenir, plus grande que jamais sous le regard de Dieu.

La péroraison de ce brillant discours est longuement applaudie.

M. Alphonse Fierens, inspecteur de l'enseignement moyen, membre de l'Académie royale flamande et de l'Institut historique belge

de Rome, montre comment Marie apparaît en Souveraine à toutes les pages du passé. L'attente de sa venue remplit l'Ancien Testament; le Nouveau est dominé par sa figure douce et glorieuse. L'orateur distingue dans le culte de Marie trois grandes périodes : l'antiquité, le moyen âge et les temps modernes.

Dans l'antiquité, l'Église se crée sa place au soleil au milieu de luttes incessantes et établit sa doctrine. Au point de vue de Marie, c'est avant tout le dogme qui occupe les esprits : sa virginité et sa maternité sont l'objet de débats passionnés. Dans l'âme des peuples, c'est le respect pour la toute-puissante Mère de Dieu qui domine. La poésie sobre et grandiose de l' « Ave Maris Stella » qui résume toute cette période en fait foi.

Au moyen âge, le christianisme triomphant émerveille les esprits par sa sublime beauté, mais la vie matérielle présente bien des misères. Il en résulte un contraste qui donne aux âmes une sensibilité délicieuse. L'art marial, la piété mariale reflètent fidèlement cet état d'esprit. La Vierge compatissante prend dans l'admiration des foules la place de la Mère et la confiance en son amour fait éclore des chefs-d'œuvre de peinture, des « mystères » ravissants, des légendes et des miracles en nombre. Tous les sentiments de l'époque se trouvent concrétisés en quelque sorte dans le groupe émouvant de la Pieta, l'image de la souffrance résignée et presque heureuse.

Voici les temps modernes, temps de rationalisme et de matérialisme. La critique s'attaque à Marie comme à tout ce qui touche à la révélation et à l'Église. Mais les savants catholiques défendent ses glorieux privilèges de Vierge et de Mère et l'Église proclame hardiment, malgré les clameurs des non-croyants, le dogme de son Immaculée Conception. L'art marial, il est vrai, humanisé par la renaissance païenne, ne possède plus la splendeur éthérée du moyen âge, mais la dévotion des fidèles ne fait que grandir et Marie devient vraiment la reine de la chrétienté. C'est saint Alphonse de Liguori qui par son livre sur les gloires de Marie représente le mieux cette période.

Après ce coup d'œil sur le passé, l'orateur se demande ce que peuvent attendre de Marie les temps que nous vivons nous-mêmes. Elle nous apparaît dans ces fêtes, dit-il, comme la reine de la paix. Demandons-lui l'union des peuples et l'union des classes afin qu'il n'y ait plus dans le monde qu'un seul troupeau et un seul pasteur [1].

Discours de Mgr Crooij, évêque de Tournai.

La divine charité dans le cœur de Marie Médiatrice.

Les œuvres de Dieu sont parfaites. Aussi, selon la remarque judicieuse de saint Bernardin de Sienne, lorsque le Seigneur destine une de ses créatures à exercer en son nom un ministère parmi les hommes, Il lui donne toujours les moyens de s'acquitter de sa charge et particulièrement Il l'orne des vertus appropriées à sa vocation.

1. Discours reproduit « in extenso » dans les mémoires d'expression flamande du Congrès.

A la fin de ce Congrès où l'on a chanté les gloires de Marie en exaltant son titre incomparable de Médiatrice Universelle, permettez-moi d'arrêter quelques instants votre pensée sur la manière dont l'Artiste Divin a modelé le cœur de la Médiatrice, afin qu'il pût accomplir dignement sa sublime mission.

Être médiatrice c'est distribuer les dons de Dieu. Or, donner c'est aimer. Il a fallu que Dieu déposât dans le cœur de Marie une forme toute spéciale d'amour.

I

Marie a aimé ! C'est au jour de son Immaculée Conception que la source du divin amour a jailli dans son cœur. Échappant seule à la malédiction qui pèse sur l'humanité, Marie, la privilégiée, reçut la grâce en même temps que la vie, et son cœur, dès l'origine, fut un cœur d'enfant de Dieu.

L'intensité de cette grâce initiale, et par conséquent du premier amour de la Vierge fut telle, que, selon la doctrine commune des théologiens, elle surpassait celle des plus grands Saints au moment de leur entrée dans la gloire.

Si nous considérons dès lors que Marie fut toujours fidèle, que jamais elle ne repoussa aucune des sollicitations de l'amour divin, qu'elle y correspondit toujours de toute son énergie, nous pourrons avoir une faible idée de la flamme sans cesse croissante qui dévorait son cœur.

Aussi attirait-elle chaque jour de plus en plus les regards bienveillants de Dieu. Ce qui devait, dès son jeune âge, la rendre ravissante, c'était la simplicité de son âme d'enfant. Elle aimait Dieu tout simplement parce qu'elle n'aimait que Lui et toutes choses en Lui. Cette simplicité d'amour la rendait parfaitement humble et son humilité faisait d'elle l'objet des complaisances divines. *Respexit humilitatem ancillae suae.*

II

Toute jeune encore, Marie fut présentée au Temple, ses parents ayant fait le vœu de la consacrer au Seigneur. Ce fut l'occasion pour elle de faire briller d'un nouvel éclat l'amour divin qui remplissait son cœur. Destinée par la Providence à être le tabernacle vivant du Verbe Incarné, sa nature fut exemptée de ces poussées vers le mal, de ces passions troublantes qui font gémir les plus grands Saints. — Saint Paul lui-même ne dut-il pas reconnaître qu'il avait de grands désirs, mais que sa faiblesse ne les exécutait pas? Jésus ne nous a-t-il pas avertis que l'esprit est prompt mais que la chair est faible?

Marie, la Privilégiée, tout absorbée dans son unique amour, pure et chaste, et de corps et d'âme, parfaitement ordonnée dans toutes ses affections, sans la moindre faute ni le moindre désir imparfait, se sentit un jour appelée par le Seigneur à lui manifester son amour d'une façon toute spéciale. Dieu réclama d'elle l'engagement de ne jamais aimer que Lui. Marie répondit, comme toujours, avec toute la ferveur de son âme; et qui pourra nous dire ce que fut ce nouvel élan de charité lorsque, dans le silence de son cœur, dans un ineffable cœur à cœur, elle fit à Dieu son vœu de Virginité?

Témoins de ces engagements sublimes, les anges, son ange gardien surtout, durent tressaillir de joie et s'incliner avec respect devant la beauté de ce cœur de Vierge consacré à Dieu. Comme le cristal d'une fontaine reflète les rayons brillants du soleil, ainsi le cœur virginal de Marie brillait d'un éclat divin. « Bienheureux les cœurs purs, car ils verront Dieu ! »

III

Marie Médiatrice est donc un cœur d'enfant très aimant et un cœur de vierge très pur. C'est ce que l'ange exprima le jour de l'Annonciation, lorsqu'il la proclama pleine de grâce et qu'il rassura son cœur de Vierge en disant . « Ne crains pas ! »

Mais, selon le plan divin, la céleste dispensatrice des grâces devait avoir un cœur plus parfait encore.

Le jour de l'Incarnation, Dieu l'enrichit d'une nouvelle beauté. Au moment où Marie prononça son « Fiat », répondant, une fois de plus, avec toute l'ardeur de son âme à l'appel divin, ce cœur d'enfant de Dieu, ce cœur de Vierge consacrée devint un cœur de Mère.

On a dit avec raison que le cœur de la mère est le chef-d'œuvre de Dieu. Rien n'est plus grand, rien n'est plus beau. Car le cœur de la mère est fait d'abnégation, de dévouement, du don total d'elle-même à ses enfants. Est-il rien qui reflète mieux le cœur de Dieu?

La voici maintenant, la mère idéale, créée et formée pour Celui qui devait être à la fois son fils et le Fils de Dieu.

Le cœur de Marie, désormais cœur de mère, était capable des dévouements les plus sublimes.

Mais, alors que pour nous les œuvres de dévouement et de charité peuvent devenir l'occasion de nous rechercher nous-mêmes, pour Marie, au contraire, toute l'activité de son cœur de mère la portait vers son Dieu. C'est ainsi que toute sa vie maternelle fut une vie d'amour de Dieu. Rien de plus simple que la vie de Marie depuis l'Incarnation. Un mot la résume : Jésus.

Et qui nous dira encore les admirables progrès du divin amour chaque fois qu'un service rendu amenait de nouveaux épanchements

entre le Fils et la Mère? Humblement confuse des marques de reconnaissance de Jésus, Marie se sentait sans cesse poussée à lui donner davantage, à se dévouer de plus en plus. C'est ainsi que la flamme du divin amour devenait chaque jour plus intense dans son cœur de mère.

IV

Est-il assez parfait, le cœur de l'Universelle médiatrice? Pas encore.

Parlant du Verbe Incarné, l'apôtre saint Paul nous a laissé cette pensée qui résume admirablement toute la vie de Jésus : *Debuit per omnia fratribus assimilari, ut misericors fieret...* A l'exclusion du péché, le Christ a pris sur lui toutes nos misères et c'est ainsi qu'il a l'expérience de ce que nous souffrons, qu'il compatit à nos peines et qu'il exerce sa miséricorde.

Marie aussi devait exercer l'office de mère compatissante, et pour cela elle dut passer par l'épreuve de la souffrance.

Pour exprimer que Marie devait souffrir, le vieillard Siméon prophétisa la cause de sa souffrance : C'est Jésus devenu « objet de contradiction » — et l'effet de sa souffrance : Un glaive de douleur percera son cœur.

Dès lors, ce fut un long martyre par lequel Dieu transforma le cœur de Marie. Elle souffrit dans son amour et à cause de cet amour.

Elle aimait Jésus de toute l'ardeur dont elle était capable. Aussi peut-on dire en toute vérité que Marie souffrit dans son cœur toute la passion de son Divin Fils.

Ce martyre fut d'autant plus douloureux que Marie était douée d'une sensibilité plus exquise. Elle souffrit sans la moindre consolation et pourtant c'est debout, héroïquement debout, que nous la voyons au pied de la croix. Elle associe son sacrifice à celui de Jésus, multipliant les actes de pur amour qui donnaient à son cœur le caractère du martyre.

Aussi ce fut pendant ces ineffables ardeurs de divine charité que Jésus lui confia la maternité universelle, nouveau reflet divin de ce cœur déjà si beau !

V

Après l'Ascension, Marie qui conservait, nous dit saint Luc, tous les souvenirs de la vie de Jésus moins dans son intelligence et sa mémoire que dans son cœur, Marie, dis-je, vivait d'une vie contemplative idéale, une vraie vie de charité.

Il s'agissait maintenant pour Dieu de donner le dernier éclat au cœur de la Médiatrice.

Comme l'expose si admirablement saint François de Sales dans le *Traité de l'Amour de Dieu*, pendant ses dernières années Marie vivait de souvenirs et la grâce tombait à pic sur son âme, ce qui fait que l'amour divin la consumait de plus en plus, jusqu'au jour où, n'en pouvant plus, elle mourut véritablement d'amour.

Jamais au monde acte de charité ne fut plus parfait que la dernière palpitation du cœur de Marie. Dieu l'accueillit comme un précieux trésor, et, donnant à cet acte la fixité éternelle, Il enrichit le ciel de son joyau le plus pur.

Ici nous apparaît encore Marie privilégiée. Pour les autres saints, la consécration publique de leur gloire est chose à venir. Pour Marie ressuscitée et couronnée dans les cieux, le triomphe complet est immédiat. La voilà, dès son arrivée là-haut, devenue reine, Reine des Anges et Reine de tous les Saints.

Le plan de Dieu s'est réalisé jusqu'au bout. Voici Marie dont le cœur reçoit une dernière et suprême beauté. Désormais, c'est un cœur de reine. Il multipliera ses largesses; Il aimera royalement. Dieu pouvait-il faire davantage pour élever au-dessus de toutes les créatures la Mère de Jésus, notre Mère?

Sainte, pure, dévouée, compatissante, royalement généreuse, voilà Marie Médiatrice. Riche de toutes les richesses de Dieu, elle a reçu le cœur qu'il fallait pour nous les dispenser.

***

Allons donc à ce cœur avec la plus entière confiance. Souvenez-vous, ô très sainte Vierge, qu'on ne vous a jamais invoquée en vain ! Donnez à ce monde orgueilleux et sceptique, qui fait si peu de cas de la grâce divine, un cœur d'enfant qui vive d'une foi simple, d'une grande espérance et d'un ardent amour. Donnez au monde libertin l'estime et la pratique de l'angélique pureté.

Que votre sublime exemple nous donne de ces mères chrétiennes dont les fils et les filles seront la couronne !

Que votre cœur immolé détruise l'égoïsme farouche, plaie des sociétés modernes !

Que votre céleste royauté rende à tous l'amour de l'ordre, l'esprit de discipline et l'estime mutuelle !

Et que renaissent ainsi la paix dans l'amour et l'amour dans la paix !

Le discours de S. G. Mgr Crooy suscite de longs applaudissements.

Paroles de clôture de S. Ém. le Cardinal Mercier.

Une ovation accueille l'arrivée du primat de Belgique à la tribune.

Messeigneurs,
Mes bien chers Frères,

Un souffle d'enthousiasme religieux traverse cette grande assemblée.

Pendant trois jours, des théologiens de marque se sont appliqués à rechercher dans les Saintes Écritures, dans la Tradition des Pères et des Docteurs de l'Église, dans l'archéologie et l'histoire nationale, les titres de Marie à la piété du peuple fidèle et les formes multiples sous lesquelles il l'a manifestée au cours des siècles.

Ce soir, la chaude et éloquente parole de deux de nos évêques, celle de deux vaillants soldats de notre armée catholique, ont reveillé la confiance de tous en la protection toute-puissante de notre Mère du Ciel, Notre-Dame de la Paix.

Qu'elle revive dans les consciences, au cœur des familles et de la patrie belge, dans les relations internationales, cette paix bénie pour laquelle le Souverain Pontife, notre Pape bien-aimé, nous invite tant à prier !

J'ai l'honneur de vous proposer, Messeigneurs, Mesdames et Messieurs, d'envoyer à S. S. le Pape Benoît XV le télégramme que voici :

Des miliers de prêtres et de fidèles, réunis à Bruxeltes, sous la direction de leurs évêques, pour l'étude des prérogatives de Marie et spécialement de sa médiation universelle ; à la veille du couronnement, qui se fera au nom de Votre Sainteté, de Notre-Dame de la Paix, offrent à leur Père bien-aimé l'hommage de leur piété, de leur fidélité, de leur entière soumission, de leur dévouement sans bornes ; émettent le vœu de voir bientôt proclamer dogmatiquement la médiation universelle de leur Mère, et sollicitent humblement votre paternelle bénédiction.

Nous clôturons ce riche Congrès dans les sentiments d'une gratitude profonde envers Notre-Seigneur Jésus-Christ, envers sa très sainte Mère, qui l'ont béni, envers tous ceux qui, par leurs travaux d'organisation, par la parole, par la pensée, par la prière, en ont assuré le succès.

A demain, mes bien chers Frères, je vous donne rendez-vous à tous, à 9 heures, en la Collégiale de Sainte-Gudule. Il faut que Bruxelles reste digne de son renom de « Cité Mariale ».

Tous les catholiques belges seront là de cœur, avec nous.

Vous serez en personne aux côtés de vos évêques dans les trois actes liturgiques qui s'accompliront.

Des grains de froment recueillis dans la plaine se forme un seul pain, qui devient le Corps Eucharistique de Notre-Seigneur; des grappes de raisin récoltées sur les coteaux se forme une seule coupe de vin, qui devient le sang de la Victime du Calvaire : de même, il faut que de toutes nos âmes, unies à celles de notre divin Rédempteur et de sa Mère, la Corédemptrice, il se forme, en esprit, une seule hostie vivante, que le Pontife, représentant visible du Grand Prêtre invisible, puisse, demain, offrir au Père éternel pour la rédemption du monde.

Le monde est épris de progrès, mes bien chers Frères; cependant, l'histoire atteste que, dans le domaine des intérêts temporels, qui s'appellent bien-être matériel, sciences, arts, politique, les phénomènes de régression et les déceptions qu'ils occasionnent ne sont pas rares.

Mais il y a un domaine où le progrès est constant, sans recul. La Révélation divine apportée au monde par le Christ et prêchée par les apôtres est une source inépuisable de lumière pour les âmes croyantes. Notre divin Sauveur compare son Évangile à une semence qui germe dans les âmes, s'épanouit en elles, les alimente sous forme de vérités, que le Magistère des Pasteurs, principalement le Magistère du Pasteur suprême, rend de plus en plus pénétrantes et plus fécondes; ces vérités elles-mêmes, exprimées en dogmes, deviennent des principes de vertu et de sainteté; de sorte que, plus les siècles s'écoulent, plus s'accroît la lumière des vérités révélées, plus les âmes de bonne volonté ont accès au progrès spirituel.

Les temps semblent proches où l'Église pourra proclamer au monde, en formule dogmatique, une de ces vérités révélées : la fonction corédemptrice de Marie dans l'œuvre de rédemption de son divin Fils, sa maternité spirituelle à l'égard du genre humain, sa participation active à l'acquisition et, par suite, à la distribution de toutes les grâces qu'il plaît à la divine Providence de répandre sur l'humanité.

Cette manifestation nouvelle d'un élément divin du trésor révélé, il appartient au Souverain Pontife, en union avec les évêques, successeurs des apôtres, de la faire éclater : mais il appartient aux fidèles, aux théologiens, d'en préparer le moment par leurs études, par leurs prières, par leurs œuvres de charité.

Aussi, demain, au moment où j'aurai l'honneur et la joie de poser sur le front de la Mère de Jésus, notre Mère, au nom de S. S. le Pape Benoît XV, une couronne, symbole de royauté, témoignage de notre piété filiale envers Celle que nous appelons la Reine du ciel et de la terre, nous ne demanderons rien pour nous, mes

bien chers Frères, nous nous oublierons, nous nous dépasserons, et nous supplierons la divine Providence de daigner hâter l'heure de la reconnaissance authentique de la Médiation universelle de toutes grâces, de la Très Sainte Vierge Marie.

Après le couronnement solennel de l'image vénérée de Notre-Dame de la Paix, un cortège triomphal se formera, qui parcourra les rues de la cité. Vous adorerez le Dieu de l'Eucharistie, vous invoquerez Notre-Dame de la Paix. Vous demanderez la réalisation plénière de notre union nationale, principe de la force qui doit assurer notre indépendance; vous remercierez Notre-Seigneur Jésus, vous remercierez sa Mère, de nous avoir rendu la liberté de la patrie; vous prierez pour vous, pour vos familles, pour vos provinces, pour la nation et pour ses souverains; vous prierez pour l'Église catholique, pour les fidèles, le clergé, l'épiscopat, le Souverain Pontife; vous prierez pour la conversion des pécheurs, des infidèles, pour le retour à l'Église, des nations que le schisme ou l'hérésie ont éloignées de son sein; vous répondrez à l'appel du Christ, épanchant son cœur débordant d'amour dans le cœur de ses apôtres, à la veille de souffrir et de mourir pour eux et pour nous et leur disant : « Puissent-ils ne faire qu'un, comme vous et Moi, mon Père, ne faisons qu'un : *Ut sint unum!* »

Je ne veux pas, mes bien chers Frères, me séparer, ce soir, de vous, sans vous donner à tous, aux présents et aux absents, en union avec mes Vénérés Collègues ici présents, ma paternelle bénédiction : *Benedictio Dei Omnipotentis, Patris et Filii et Spiritus Sancti descendat super vos et maneat semper.* Amen.

Puis Son Éminence lit le télégramme du Roi et de la Reine, envoyé de Marseille.

TÉLÉGRAMME DU ROI AU CARDINAL MERCIER.

En ce jour où Votre Éminence, entouré de l'Épiscopat et du clergé, célèbre les bienfaits de la paix par une solennité qui se rattache à une très ancienne tradition, la Reine et moi, nous tenons à nous associer aux prières et aux vœux de tant de belges pour le bonheur et la prospérité de la Patrie. ALBERT. (Immense acclamation.)

A l'issue de cette assemblée générale, le Cardinal se rend avec M. le Curé de Saint-Nicolas à son église, pour y donner le salut pontifical de *clôture du Congrès*. Son Éminence eut de la peine à se frayer un passage à travers la foule compacte qui se pressait dans l'église et qui reçut l'éminent Archevêque avec enthousiasme et une profonde piété. On s'incline religieusement sous sa main bénissante et la sainteté du lieu seul empêche les sentiments de joie et de bonheur qui l'accueillent d'éclater comme au dehors.

Le Cardinal en *cappa magna* assiste tout d'abord, à genoux devant l'image miraculeuse, et entouré de chanoines, au chapelet que M. le Curé récite du haut de la chaire. Il prie et implore Marie Médiatrice avec son peuple fidèle.

La solennité se déroule grandiose. Il n'y eut pas de sermon. Un Magnificat s'élève enthousiaste et pieux. Et quand le Cardinal eut donné la bénédiction avec le Très-Saint-Sacrement, il le reconduisit dans un cortège de prêtres à l'autel de Notre-Dame, au milieu des chants et des cantiques de cette foule sur laquelle a passé comme un frémissement de bonheur et de joie intime.

Le Cardinal à la Réunion des Prêtres de Marie.

Le samedi soir à 8 heures, une importante séance des prêtres de Marie eut lieu chez les Sœurs de la Sagesse, de la rue du Mérinos. Le Cardinal Mercier est entré, très acclamé, dans la salle où une centaine de prêtres de Marie étaient réunis.

Le T. R. P. Richard, des prêtres de la Compagnie de Marie, a remercié Son Éminence de vouloir bien présider cette réunion.

L'éminent Supérieur général des prêtres de Marie, après avoir remercié aussi le P. Matheo, l'apôtre du Sacré-Cœur, d'être venu, parle éloquemment de l'action de ses prêtres, fidèles à la doctrine du B. Père de Montfort, — par Marie, pour Marie, avec Marie.

Un prêtre de Marie signale comment l'œuvre du B. de Montfort s'est propagée avec succès, notamment par le zèle pieux des Sœurs de la Sagesse, filles du B. de Montfort. L'orateur esquisse un plan pour la diffusion chez les prêtres du culte marial.

Selon le P. Matheo, le Congrès Marial est le complément de la consécration de la Belgique au Sacré-Cœur.

En flamand, le P. Poppe souligne l'utilité du culte Marial dans l'apostolat du prêtre, et d'autres prêtres entretiennent l'assemblée de la dévotion mariale dans ses rapports avec leurs tâches sacerdotales.

L'Embrasement des Tours de Sainte-Gudule.

Après le salut d'ouverture, les organisateurs avaient eu l'heureuse idée d'annoncer à la population les « Fêtes Mariales » par un embrasement des tours de notre splendide collégiale. C'était la première fois que pareille attraction allait être tentée.

Ce furent des cris de joie quand les premières lueurs apparurent aux divers balcons de la façade principale de Sainte-Gudule, s'illuminant insensiblement, passant par les tons les plus clairs jusqu'au vert foncé. Rien de plus ravissant que cette lumière multicolore, faisant ressortir les nervures des ogives et les meneaux de l'architecture. Puis, après un moment de recueillement, ce fut tout l'édifice complètement embrasé, faisant l'admiration des milliers de personnes massées dans les rues donnant accès à la somptueuse façade de la collégiale. Ce fut certes un

moment bien émotionnant que la sonnerie du bourdon ne fit qu'augmenter.

Cette première soirée assura le succès des fêtes Mariales, car l'embrasement eut un succès inespéré. Aussi, comme la presse le proclamait le lendemain, ce fut vraiment une pensée de poète que l'idée de ce double embrasement des tours de Sainte-Gudule, symbolisant par ses couleurs notre drapeau de Bruxelles et illuminant ainsi nos couleurs nationales, qui, claquant au vent, dominaient cet impressionnant spectacle !

Les Concerts « Marials » du 9 et du 10 septembre.

Des concerts avaient été organisés pour le soir, le 9 et le 10 septembre, en faveur des congressistes, pour faire une reposante diversion aux travaux du Congrès. Fêtes musicales parfaitement réussies et fort goûtées.

Le vendredi 8 ce fut le *Kunstavond* donné par le *Cercle Pie X* d'Anderlecht, dont la chorale mixte est dirigée avec tant de maîtrise par M. Vandevelde. Aux applaudissements enthousiastes de la nombreuse assistance des chants de la plus haute poésie, glorifiant la Vierge et la Patrie, ont été exécutés à la perfection. Ce jour, ce furent surtout les congressistes flamands que les organisateurs ont eu en vue : des chefs-d'œuvre de nos maîtres flamands firent surtout les frais de la soirée artistique. Dans l'assistance plusieurs prélats et personnages de marque, même qui ne comprennent point le flamand : tous fraternisent aimablement : le langage des muses, comme celui du cœur, ne fait-il pas vibrer toutes les âmes?

Le samedi soir à 8 heures la salle Patria était une seconde fois envahie par les congressistes qui venaient cette fois applaudir la célèbre phalange wallonne de Liége, *les Disciples de Grétry* tous en habit de cérémonie et composée de plus de 160 exécutants. Un programme très choisi, des voix d'or, des artistes de première ligne, des morceaux des plus grands Maîtres. Surtout les poésies musicales ayant trait à la Sainte Vierge Marie, au Christ, à la Patrie, soulèvent les acclamations. La phalange artistique s'est surpassée.

Après la seconde partie, S. Em. le Cardinal Mercier, venu à Bruxelles ce jour même pour l'assemblée générale, pour le salut pontifical à l'église Saint-Nicolas et pour le couronnement du lendemain, fit son entrée dans la salle. Toute la salle debout l'acclame. Sous la savante direction de M. Malherbe, le concert se poursuit : les chœurs exécutent des morceaux qui enlèvent littéralement le public. Cette fête musicale, qui fera époque à Bruxelles, se termine par un splendide et remuant « Magnificat » de Riga, et une vigoureuse et entraînante « Brabançonne » de Jonge que l'on écoute debout.

Ici encore l'assistance fut très distinguée et les Flamands ne furent pas les moins enthousiastes à adresser leurs chaudes félicitations aux Disciples de Grétry de Liége.

Octave très solennelle à Saint-Nicolas.

Le dimanche 11 septembre, jour mémorable du couronnement de Notre-Dame de la Paix, les grandes et splendides cérémonies ont lieu à Sainte-Gudule et au majestueux perron de la collégiale.

La statue couronnée fut ramenée à Saint-Nicolas vers midi. Comme nous le décrivons ailleurs, la pluie a contrarié ces solennités si magnifiquement commencées et si admirablement continuées jusqu'à l'arrivée à la Grand'Place. Le soir de ce grand jour les saluts à 6 heures et à 8 heures furent extraordinairement solennels avec prédication du R. P. Quévit, en français et du R. P. Liekens, en flamand, tous les deux Dominicains.

Pendant tous les jours de « la très solennelle Octave » qui suivit, il y eut des foules empressées, une affluence comme on n'en a jamais vue, pour assister aux offices.

Tous les jours des Messes solennelles furent chantées à 10 heures, le lundi par M. le chanoine Dr Michiels, doyen de N.-D. de Hal; le mardi par le T. R. M. Adriaens, doyen de Bruxelles (faubourgs Ouest); le mercredi par le T. R. M. Boone, doyen de Bruxelles (faubourgs Sud-Est); le jeudi par le T. R. M. Van Goubergen, doyen de Bruxelles (faubourgs Nord-Est); le vendredi par le T. R. M. Cooreman, doyen de Notre-Dame de Laeken; le samedi par le T. R. M. Remes, curé de Saint-Nicolas. Le dimanche 18 septembre, jour de clôture par Mgr Evrard, Rme Doyen de Bruxelles-ville, avec assistance pontificale de S. Ém. Mgr Nicotra, Nonce Apostolique.

Pendant cette octave, les sermons furent prêchés en français, le lundi et le mardi par le R. P. Chaineux, rédemptoriste; le mercredi, jeudi et vendredi par le R. P. Thibaut, S. J., ancien provincial des Jésuites; en flamand, le lundi et le mardi par le R. P. Geerebaert, Rédemptoriste, le mercredi, le jeudi et le vendredi par le R. P. Oswald, des Frères-Mineurs. Le dimanche de clôture, les sermons furent prêchés en français par le R. P. Quévit et en flamand par le R. P. Van Roy, tous deux Dominicains.

Pendant toutes ces journées, en dehors des offices, du matin au soir, des processions interminables de fidèles et de curieux sympathiques ont défilé devant la glorieuse statue couronnée pour y prier et pour admirer.

La Messe Pontificale à Sainte-Gudule.

La messe pontificale était annoncée pour 9 heures. Dès 8 ½ h. un service d'ordre avait été organisé et admirablement exécuté par nos Scouts sous l'habile direction de M. Weverberg. On avait eu soin de dégager les nefs latérales.

A 8 ¾ h., un groupe très imposant de prêtres et de religieux se forme, précédé de la Croix afin de prendre au Doyenné le cortège des évêques, S. Exc. le Nonce Apostolique et S. Ém. le Cardinal Mercier. Tel en était le nombre qu'il fallut contourner l'abside de la collégiale jusqu'au Treurenberg pour arriver par différents rangs au doyenné et pénétrer à Sainte-

Gudule par l'entrée vis-à-vis de la Banque Nationale. Le coup d'œil de cette multitude de religieux et de prêtres (ils étaient plus de 500) était bien impressionnant. On vit défiler dans un ordre parfait, les lévites du grand séminaire, les représentants de tous les ordres religieux du pays, des professeurs de nos divers collèges, des vicaires, les curés de l'agglomération avec l'étole pastorale, puis ce fut le cortège des chanoines du chapitre métropolitain, en camail violet, les supérieurs d'ordres escortant les RR^mes^ Abbés de Bornhem, de Termonde, de Saint-André, de Maredsous, de Steenbrugge, de Mont-César, de Parc, de Tongerloo, d'Averbode [1], suivis immédiatement de NN. SS. les évêques Laminne, aux.de Liége, Van Rechem, aux.de Gand, De Wachter, Legraive tous les deux aux. de Malines; Nommesch, évêque de Luxembourg, Seghers, évêque de Gand, Crooy, évêque de Tournai, Heylen, évêque de Namur et Wafelaert, évêque de Bruges. Puis suivent S. Exc. Mgr Nicotra, nonce apostolique, et S. Ém. le Cardinal Mercier, entourés des prélats de la cour romaine. Tous sont en grand apparat, mitre en tête et crosse en main et portent les chapes de soie et d'or des XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, conservées au trésor de Sainte-Gudule. Quel prestigieux spectacle ! Quelle pompe ! Quelle majesté !

L'on se demandait où cet immense cortège allait trouver place dans l'église, car plus de dix mille personnes se pressaient dans notre vaste collégiale. Mais tout fut prévu : une partie de la nef centrale avait été réservée pour le cortège ecclésiastique; dans le transept immédiatement devant le chœur, avaient pris place d'un côté des Dames du comité du Couronnement, de l'autre côté les autorités. Le chœur lui-même était réservé à NN. SS. les Abbés mitrés et les évêques; les stalles étaient occupées d'une part par les prélats, d'autre part par les curés de Bruxelles.

L'entrée se fit dans un ordre parfait, et à 9 heures précises Son Éminence commençait la messe pontificale. Au trône Son Éminence était assistée de MM. les chanoines Van Genechten, Van Olmen et Nuten. M. le Doyen Van Goubergen, de Bruxelles-faubourg N.-E., et M. Richard, curé de N.-D. au Sablon, remplissaient les fonctions de diacre et de sous-diacre. Toutes les fonctions, au chœur, étaient remplies par les élèves du grand séminaire. Le R. M. Croegaert, professeur de liturgie, faisait l'office de cérémoniaire. Au jubé la maîtrise de Saint-Rombaut de Malines (composée de la Schola du grand séminaire, d'élèves du collège Saint-Rombaut et d'artistes amateurs de Malines) exécute admirablement la messe à six voix mixtes et orgue, dirigée avec maestria par le compositeur lui-même, le Maître l'abbé Van Nuffel, directeur de l'École interdiocésaine de Musique Sacrée. La Messe célébrée fut celle de « Marie Médiatrice ».

Cérémonie grandiose, inoubliable et toute de profonde piété !

1. Les abbés mitrés de l'ordre des Cisterciens étaient absents, ils étaient au chapitre général de leur ordre à Cîteaux.

L'abbé d'Affighem, et le R^me^ Prélat de Grimbergen se trouvaient au cortège Marial amenant la statue de Saint-Nicolas au parvis de Sainte-Gudule.

Le Couronnement de Notre-Dame de la Paix.

La cérémonie du couronnement eut lieu, au haut du majestueux perron au parvis de Sainte-Gudule. Toute la place Sainte-Gudule et le parvis avaient été minutieusement gardés par la police, digne de tous les éloges. Les gendarmes à pied et à cheval renforçaient la police, pour contenir les foules immenses qui se pressaient aux abords de la place dès le grand matin et qui ne cessaient de grossir toujours.

Du haut du perron, partout où peut se porter le regard, quelle multitude de tous rangs, de toutes conditions ! Quelle mer débordante ! A droite, à gauche, en face, aux fenêtres, aux faîtes des habitations, grappes humaines partout suspendues; dans toutes les artères conduisant à la collégiale des masses profondes contenues par la police et déferlant jusqu'aux rampes d'accès. Les têtes se touchent comme les épis pressés dans un champ de blé [1].

Vers les 11 heures « deux cortèges » s'avancèrent vers le parvis. Du côté de la rue de Berlaymont, ce sont les groupes gracieux qui tantôt formeront la procession Mariale, et qui viennent prendre place au bas des rampes de l'église. Presqu'au même moment des chants annoncent l'arrivée du cortège sorti de l'église Saint-Nicolas, qui amène majestueusement la statue miraculeuse. En tête, la châsse mystérieuse et angélique de Notre-Dame de Basse-Wavre dont l'histoire est si intimement liée à l'histoire de Notre-Dame de la Paix. Elle est portée religieusement par les moines bénédictins d'Afflighem, revêtus solennellement de chapes de soie blanche. Le R^me^ Abbé, mitre en tête et crosse en main, la suit. M. Baumel, curé de Basse-Wavre, et des notables de sa paroisse lui font, avec l'abbaye d'Afflighem, une escorte d'honneur. Puis vint le groupe imposant de Notre-Dame. Quand la Vierge Vénérable apparut, rue Sainte-Gudule, montant vers les hauteurs de la Collégiale, dans la richesse de ses atours, drapée dans son manteau historié, travail de fées, ornée de son voile d'admirables dentelles, avec la grâce d'une mère et la majesté d'une Reine, joignant dans ses mains au rameau d'olivier un large nœud aux trois couleurs, un frémissement de joie parcourt tous les rangs de ce vaste amphithéâtre. Elle est précédée de groupes chantants fournis par le célèbre *Maria's leven* de Hal, d'une grâce charmante et d'une majesté prenante : les riches costumes de soie et d'or révèlent toutes les nations proclamant par leurs chants « Marie Bienheureuse », *Beatam me dicent ;* les anges de l'Église triomphante et de l'Église militante s'unissent dans un même chœur pour glorifier Notre Dame de la Paix. Cour radieuse de la Reine des Reines ! La statue est portée par les chanoines de l'ordre Marial de Prémontré. Ces religieux de Saint-Norbert, dans leur costume éclatant de blancheur, ayant le camail blanc, soutenant sur leurs épaules le brancard précieux où trône la glorieuse Madone, font une vive impression; le Révérendissime Prélat de l'abbaye de Grimberghen, dans la majesté des habits pontificaux, suit, entouré de ses Religieux. L'image est précédée de deux dames portant sur de riches coussins les deux couronnes

1. L'abbé Schijrgens dans la *Revue Catholique* des idées et des faits.

ruisselantes de diamants et de pierres précieuses. M. l'abbé Remes, le curé de Saint-Nicolas, qui fut l'initiateur de cette superbe fête Mariale, accompagne la statue, entouré des membres du Conseil de fabrique de son église.

Un groupe ravissant de drapeaux flottants de soie et richement brodés, dont les couleurs douces et variées sont un concert pour les yeux, termine cet admirable cortège. Ce sont les drapeaux offerts par les provinces de Belgique et par les différents sanctuaires de Notre-Dame : ils sont trente. Un nombre très considérable de Messieurs, tous en habit de cérémonie, font la haie sur tout le parcours. Au milieu de l'émotion générale les religieux Norbertins montent avec la statue miraculeuse les degrés de l'immense perron, qui disparaissent sous un riche tapis de velours rouge; bientôt elle domine tout et est placée sur un trône qui lui est préparé. Elle est là, elle attend souriante la couronne de gloire que le peuple lui a offerte. Tous les regards sont dirigés vers Elle : Il semble que la Bienheureuse Vierge soit descendue du Ciel pour recueillir l'hommage de ses enfants, et que le Ciel s'entr'ouvant à leurs yeux, laisse apparaître quelque chose du couronnement glorieux de leur Divine Mère.

« Un troisième cortège » sort de l'église, le cortège prestigieux des évêques qui s'avance au-devant de la statue. C'est S. Em. le Cardinal Mercier, archevêque de Malines, délégué du Saint Père pour le couronnement canonique, c'est S. Exc. Mgr Nicotra, nonce de Belgique, ce sont les évêques de Belgique et de Luxembourg, les évêques auxiliaires de Malines, Liége, Gand, les abbés mitrés, les Norbertins et vingt-deux pontifes, tous mitre en tête et crosse en main et portant des chapes étincelantes; ce sont les prélats de la Cour Pontificale, MMgrs Colson, délégué de l'Évêque de Troyes, de T'Serclaes, Evrard, Mierts, Van Roey, Van Cauwenberg, Prince de Crooy, Proost, de Mahieu, Vaes, dans leur costume de cour; le chapitre métropolitain de Saint-Rombaut, des chanoines de tous nos diocèses; ce sont les doyens et curés de Bruxelles et des Faubourgs avec l'étole pastorale; ce sont les imposantes phalanges du clergé séculier et de nos Ordres religieux dans la diversité de leur costume, les cent cinquante missionnaires de la congrégation belge de Scheut, tous en rochet, les jeunes lévites du Grand Séminaire de Malines en surplis; les camériers secrets de cape et d'épée en habits de cérémonie, rouge et or; la députation de l'Université catholique en toge, ayant à sa tête le recteur magnifique, Mgr Ladeuze en costume rectoral; le groupe des proviseurs des chapelles de la Vierge d'Anvers avec leur simare aux bandes d'azur brodées d'or; ce sont les autorités civiles conduites par M. le premier Ministre, le comte Carton de Wiart, le Ministre Ruzette, le baron de Favereau, président du Sénat, M. le Ministre d'État Cooreman, M. Beco, gouverneur du Brabant, M. Damoiseau, gouverneur du Hainaut, Mgr le duc d'Ursel, des sénateurs, des députés, des magistrats; ce sont les Dames de la noblesse et de la haute bourgeoisie, conduites par M^me^ la comtesse Douairière de Merode-Westerloo; ce sont les membres du Conseil de fabrique de l'église Sainte-Gudule... Toute cette immense assemblée, si agréablement diversifiée par les costumes, se range en bon ordre, sous l'intelligente direction des vicaires de Sainte-Gudule, sur les marches de

l'escalier d'honneur, à gauche et à droite au pied de l'édifice, et accueille avec vénération la Vierge au sourire gracieux qui vient recevoir la couronne. Notre-Dame de la Paix domine sur un trône où le velours et l'or se mêlent aux fleurs blanches et aux majestueux palmiers.

Quel spectacle grandiose et dans quel cadre merveilleux va se dérouler l'imposante cérémonie !

Le chœur mixte de trois cents exécutants, dirigé par M. Bouderenghien, lance à tous les échos un saisissant « Tota Pulchra-Veni coronaberis », composé pour la circonstance par le Maître Abbé Van Nuffel de Malines. Puis le silence se fait impressionnant. Une émotion profonde plane sur la foule immense. Après la lecture de l'Indult pontifical, les couronnes sont présentées au Pontife officiant : la voix du Cardinal s'élève : « Dieu tout-puissant et éternel, qui, dans votre très grande largesse, avez créé toutes choses de rien, nous supplions humblement Votre Majesté de daigner bénir et sanctifier cette couronne fabriquée pour servir d'ornement à l'image sacrée de la Mère de Votre Fils, Notre-Seigneur, par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. » Les couronnes sont aspergées d'eau bénite et encensées. Son Éminence monte à l'estrade, reçoit la couronne destinée à l'Enfant Jésus des mains de M. le curé Remes, et la dépose pieusement sur la tête du Fils de Marie Immaculée. Une sonnerie de trompettes thébaines éclate du haut de la galerie qui surmonte le portail de l'église et la voix du peuple chrétien jaillit spontanément des profondeurs de son âme en une acclamation enthousiaste, formidable. Mais bientôt la vague houleuse retombe muette, et tandis que les trompettes sonnent toujours, la foule attentive suit du regard le Cardinal qui attache la couronne sur la tête de l'Enfant, puis prend celle de la Vierge des mains de M. le curé de Saint-Nicolas, profondément ému, qui est à genoux aux pieds du Pontife, et se penchant vers la statue bénie, accomplit avec majesté le rite sacré, tandis que de ses lèvres tombe cette prière : « Comme vous êtes couronnée sur la terre par nos mains, faites que nous méritions d'être couronnés par le Christ de gloire et d'honneur dans les Cieux. »

A ce moment d'indicible émotion une nouvelle acclamation retentit, plus enthousiaste, longue, répétée; les applaudissements éclatent de toutes parts dans les rues avoisinantes, dans les foules compactes qui de loin peuvent se rendre compte de l'acte solennel, quand la voix majestueuse du gros bourdon annonce à la ville : « La Reine est couronnée ! » Les acclamations se prolongent dans le triomphal « Magnificat » que les chœurs ont entonné.

Heureux instants où de douces larmes ont coulé, larmes bénies qui soulagent les âmes, comme la rosée qui rafraîchit les fleurs. Après le couronnement, l'image souriante reçoit l'encensement du Pontife, qui implore ensuite, dans une admirable oraïson « pour tous ceux qui s'efforceront d'honorer et de prier, devant cette image, la Reine de Miséricorde, notre très gracieuse Souveraine, le pardon de leurs fautes et l'obtention de la grâce qu'ils souhaitent ». Le « Magnificat » seul peut exhaler dans ses strophes enflammées les sentiments qui débordent des âmes : la chorale l'interprète avec une puissance d'expression inoubliable. La descente de la statue couronnée et du prestigieux cortège de plus de vingt évêques

ou prélats mitrés, encadrés de leurs assistants, clôture la cérémonie proprement dite du couronnement par un tableau sans pareil qui affole les photographes.

La Procession.

La foule s'est accrue aux abords de la collégiale. La gendarmerie et la police assurent le service d'ordre. Des délégations de boy-scouts rendent les honneurs. Dans un ordre parfait, sous l'habile direction de M. l'abbé Van Hemelrijck, assisté de MM. les vicaires et d'une pléiade de commissaires, le cortège se forme. De mémoire d'homme, on ne vit à Bruxelles si beau et si somptueux cortège religieux. Dans toutes les rues où devait passer la procession, une foule énorme attendait, contenue sur les trottoirs par les gendarmes et la police, laissant libres les larges artères où pouvait se dérouler le fastueux cortège dans sa majestueuse ampleur. Foule partout sympathique, recueillie et respectueuse.

En tête du cortège, après un piquet de gendarmes à cheval, un groupe très pittoresque de clairons à cheval, en costume de chevaliers du XV^e^ siècle, et un corps de musique. Un très grand nombre de drapeaux flottants qui font un effet merveilleux : ce sont les délégations des écoles catholiques de la ville, des scouts, des patronages, des collèges et des instituts, des associations et des congrégations, des ligues du Saint-Sacrement.

Puis suit le groupe très gracieux de la chorale de l'Institut Saint-Joseph: 200 exécutants, tous en habits de chœur et camail rouge. Avec une vraie perfection ils exécutent leurs chants sous la direction de M. De Merlier. C'est beau, impressionnant et pieux.

Voici que se déroule, aux yeux émerveillés de la foule, la partie que l'on pourrait appeler la partie principale du cortège, du moins pour la figuration, et due au talentueux abbé Verhelst et à quelques collaborateurs : la représentation des mystères du Rosaire en tableaux vivants, d'après les grands maîtres de la peinture. A la suite des personnages de chacun des quinze mystères, une rangée de dix vierges représentant dix *Ave Maria :* pour les mystères joyeux des fillettes en robes roses, couronnées de roses et portant des gerbes de roses; pour les mystères douloureux des jeunes filles plus grandes, vêtues de blanc, voilées de soie mauve; pour les mystères glorieux de grandes jeunes filles, toutes choisies, vêtues de longues robes blanches avec dalmatiques blanches ornées de pourpre et d'or, et brandissant de grandes palmes d'or. Particulièrement impressionnant un groupe de soixante-cinq jeunes filles chantant de vieux Noëls, autour de la crèche de l'Enfant Jésus, et les groupes des mystères douloureux figurant le Christ souffrant, couronné d'épines, parmi les bourreaux et les légionnaires romains ou traînant sa lourde croix avec Simon de Cyrène et suivi des Saintes Femmes; enfin le quinzième mystère : la Vierge glorieuse en robe de brocard d'or et manteau de soie azur, la tête ceinte d'un merveilleux diadème en or et pierreries, entourée d'anges. C'est radieux ! Jamais on n'a vu à Bruxelles quelque chose de plus beau. L'impression religieuse se lit sur tous les visage spécialement au déploiement du rosaire sur les larges espaces de la rue Royale. C'est pour tous une pieuse méditation.

Voici la vénérable et angélique châsse d'or de Basse-Wavre dite « Châsse de la Paix » (origine, au XII^e siècle, de la statue de Notre-Dame de la Paix).

Pendant des siècles et jusqu'à la Révolution française, cette châsse vénérée, qui renferme quelques reliques de la Très sainte Vierge, était apportée chaque année, au milieu des cantiques des fidèles, à Bruxelles, et déposée en l'Église Saint-Nicolas devant la statue miraculeuse de Notre-Dame de la Paix. Les foules venaient s'y agenouiller et prier, et d'après les anciens chroniqueurs et les témoignages de ce temps, la confiance du peuple a été souvent récompensée d'une manière visible ; de nombreuses faveurs extraordinaires, que le peuple appelait des miracles, ont été obtenues en l'église Saint-Nicolas, surtout pour rétablir la paix si souvent troublée à cette époque.

La présence de cette châsse au couronnement de Notre-Dame de la Paix est donc une véritable évocation du Passé. Retirée à Bruxelles, on a voulu la remplacer par la statue de Notre-Dame de la Paix.

Elle est portée par les moines bénédictins d'Afflighem, revêtus de chapes de soie blanche; elle est suivie solennellement par le Révérendissime abbé, Dom Benoît Van Schepdael en costume de grand apparat (mitre et crosse), entouré de ses religieux en habits de chœur. Une délégation de notables de Basse-Wavre, conduite par le R. M. Baumel, curé, fait escorte.

Passe ensuite un groupe très nombreux et magnifiquement beau, personnages symboliques empruntés au célèbre « Mystère de la Vie de Marie », *Maria's leven* de Hal; il précède immédiatement la statue de Notre-Dame de la Paix. Il porte des banderoles avec inscriptions flamandes.

Ce groupe est formé par les enfants et les jeunes filles des meilleures familles de la ville de Hal. Des costumes « nationaux » gracieusement portés rappellent les nations unies qui entourent la Belgique Victorieuse. Des anges chantent la reconnaissance et l'amour de tout un peuple qui acclame Marie, Reine des Cieux. Une phalange de Vierges vêtues de dalmatiques de soie de couleurs douces et variées, escorte la statue séculaire de Notre-Dame de la Paix. L'Église militante et l'Église triomphante s'unissent pour glorifier la Reine de la Paix. Groupes très vivants, véritable vision : il exécute avec perfection les chants polyphoniques composés par le Maître de Hal M. Moortgat : « Quam dilecta tabernacula », « Laudata sis », « Praeclara custos Virginum ».

Voici la *statue Miraculeuse de Notre-Dame de la Paix. Elle porte le diadème royal dont elle vient d'être couronnée, elle serre dans sa main avec le sceptre d'or, le rameau d'olivier d'argent aux olives d'or, et un nœud de nos couleurs nationales (rouge, jaune et noir). Le manteau qu'elle revêt est d'une merveilleuse beauté. Le brocard d'argent du fond a été tissé spécialement à Lyon pour la circonstance. Les splendides dentelles qui lui descendent en faille de la tête sur les deux côtés du manteau sont d'un travail splendide ; elles sont historiques et datent du* XVIII^e *siècle.*

Elle attire tous les regards : tous, sans exception aucune dans cette foule immense, se découvrent ; la force armée salue. Quel instant solennel ! C'est notre douce Mère du ciel qui subjugue en ce moment par son image souriante.

Elle est portée religieusement par les chanoines Prémontrés en habits de chœur et camail blanc. Le Révérendissime Prélat, Mgr Hoppenbrouwers, de Grimbergen, suit en grand apparat (mitre et crosse). M. Remes, curé de Saint-Nicolas, entouré des membres du Conseil de fabrique, fait escorte. Après ce groupe si beau dans sa simplicité monastique, suivent les drapeaux flottants des provinces, et des Madones miraculeuses de Bruxelles et des alentours.

Groupe singulièrement important pour sa haute signification. Ces drapeaux sont un hommage éloquent de reconnaissance du pays à Notre-Dame de la Paix. Drapeaux de la Belgique, du Brabant, des provinces d'Anvers, des deux Flandres, du Limbourg, de Liége, de Namur, du Hainaut et du Luxembourg, le drapeau de la ville de Bruxelles avec l'archange; un drapeau (détail touchant) aux couleurs françaises confectionné par les Dames de l'Alsace enfin libérée de l'oppression étrangère; les drapeaux des Vierges Miraculeuses de Bruxelles et des environs, de N.-D. de la Délivrance (Sainte-Gudule), de N.-D. des Victoires (Sablon), de N.-D. de la Miséricorde (église de la Chapelle), de N.-D. du Bon Succès (Finistère), de N.-D. au Rouge, de N.-D. de Bon Secours, de N.-D. de Grâce, de N.-D. du Sommeil, de N.-D. du Chant d'Oiseau; les drapeaux de N.-D. de Hal, de N.-D. de Laeken, de N.-D. d'Alsemberg, de N.-D. des Sept Douleurs.

Ces drapeaux sont fort admirés : c'est un concert de couleurs pour les yeux.

Sous les plis de ces bannières flottantes marche un groupe important de Dames priant le chapelet. C'est le comité des Dames du couronnement, conduit par M^me^ la Comtesse de Merode-Westerloo; la haute bourgeoisie et le peuple s'y trouvent avec la noblesse.

Vient ensuite le chœur de 300 chanteurs (Dames toutes voilées de même et Messieurs), accompagné d'une excellente fanfare. Ce chœur fit entendre des hymnes d'un grand caractère religieux. Hymnes de M. l'abbé Van Nuffel et de M. l'abbé Verhelst. M. Bouderenghien dirige. La présence de cette phalange musicale contribue largement au caractère artistique du cortège.

Les Maîtres de chapelle d'Anvers suivent, drapés solennellement dans leurs simarres ornées de broderies.

Groupe d'une haute distinction, réunissant les plus grands noms de la société anversoise, et que Bruxelles est fière de saluer dans ce cortège Marial.

Voici l'importante délégation de l'Université catholique de Louvain, professeurs en toge, près de quarante prêtres et laïques de toutes les facultés, sous la conduite de Mgr Ladeuze, recteur magnifique, en costume rectoral, entouré des massiers. Des bannières des sociétés estudiantines de l'Université les entourent.

Voici un longue file de majestueuses et lourdes bannières fixes; c'est un prestigieux scintillement de velours, de soie et d'or, des broderies précieuses partout : ce sont les différentes paroisses de la ville et des faubourgs qui sont ainsi richement représentées.

Le clergé vient ensuite. Ils sont plusieurs centaines. Avec les chanoines et les religieux des différents ordres, il entoure le cortège des abbés mitrés et des évêques (ils sont vingt-deux) qui s'avancent dans la majesté de leurs habits pontificaux. La chorale de l'institut Notre-Dame de Cureghem alterne avec le clergé pour les chants liturgiques.

Puis, au milieu d'une nuée d'encens le Très Saint-Sacrement, porté par S. Exc. Mgr Nicotra, nonce apostolique. Le dais, très beau, chargé de broderies et frangé d'or, surmonté de solennels panaches, est soutenu par des jeunes gens de la noblesse.

Derrière le Très Saint-Sacrement S. Em. le Cardinal Mercier, en *cappa magna* rouge, entouré des camériers secrets de cape et d'épée, dont quelques-uns en habits officiels (rouge et or).

Viennent ensuite, dans un ravissant mélange de violet et d'amaranthe, les prélats de la cour romaine, dans leur costume d'apparat, qui ont assisté au couronnement. Suivent portant des flambeaux, les autorités conduites par M. le Premier Ministre, le comte Carton de Wiart.

Enfin un groupe nombreux de Dames adoratrices clôture le cortège.

N. B. Ce qui a beaucoup relevé encore cette splendide et merveilleuse procession, c'est que d'un bout à l'autre, sur tout son très long parcours, elle était encadrée par des Messieurs en habit de cérémonie portant des flambeaux.

***

La procession, partie du Parvis de la place Sainte-Gudule, parcourut la rue de la Chancellerie, rue des Colonies, rue Royale, place Royale, rue Montagne de la Cour, rue Coudenberg, rue Saint-Jean, place Saint-Jean, rue de la Violette, pour arriver par la rue Charles Buls à la Grand'Place. Sur tout le parcours les façades des maisons étaient ornées de drapeaux et d'oriflammes, en maints endroits le sol était jonché de sable, de fleurs, de papiers de couleur où scintillaient des points d'or et d'argent. La Grand'Place, ce cadre unique, où devait se déployer la grande manifestation religieuse, est libre et entourée de police qui tient les foules pressées sur les trottoirs et aux abords de la place. Les boy-scouts encadrent la place et font le service d'honneur. Les balcons de l'hôtel de ville sont bondés de spectateurs. Un autel majestueux est élevé du côté est, il est entouré de faisceaux de drapeaux et de palmiers ; d'immenses tapis rouges couvrent les vingt-cinq marches qui y montent, et s'étend devant sur un grand espace où se trouvent des prie-Dieu : ce sont les places qu'occuperont les Pontifes.

La procession se développait admirablement dans ce cadre magnifique ; les premiers groupes avaient déjà pris leur place, lorsqu'une pluie fine commence à tomber. Stoïques les groupes continuent à venir en chantant. La statue de Notre-Dame de la Paix fait son entrée sur la Place ; les trompettes thébaines éclatent du haut de la tour de l'hôtel de ville ; l'émotion est grande ; un murmure d'admiration. Mais bientôt la pluie devient plus abondante... et lentement, sans précipitation, presque solennellement, Notre-Dame de la Paix entre à l'hôtel de ville où les chanoines qui la portent la mettent à l'abri... tandis que la procession con-

tinue à se dérouler sur la Place. Le Très Saint-Sacrement arrive, conduit par le cortège des Évêques, et monte au reposoir. Une éclaircie... les chorales entonnent leur chant triomphal : Notre-Dame de la Paix reparaît, se place vis-à-vis de l'autel et émerge comme une blanche fleur céleste; scintillante de gloire, elle domine l'immense foule. La bénédiction du T. S. Sacrement est donnée. La foule s'agenouille et adore dans ce moment solennel. La chorale mixte, sous la direction de M. Bouderenghien, continue à exécuter ses chants magnifiques aux échos de la place. Mais bientôt la pluie devient battante : en hâte la statue de Notre-Dame est reportée à l'hôtel de ville, où du reste l'accueil a été prévenant et très sympathique. On recouvre le manteau d'une toile imperméable et c'est ainsi que, quittant l'hôtel de ville, la statue a traversé la place et la rue qui conduit à l'église Saint-Nicolas où on la rapporta. Entre-temps ce fut la débandade : les groupes si beaux, si admirés quelques instants auparavant, se disloquent, cherchent un refuge dans les locaux de l'hôtel de ville, de la Banque du Centre, de la Bourse, tandis que le Très Saint-Sacrement, accompagné des évêques, retourne par le chemin le plus court à la collégiale.

La pluie — la pluie, bien venue hier, mais si malencontreuse aujourd'hui ! — nous fut cependant l'épreuve qui mit en lumière les courages, après que le soleil du couronnement nous avait donné la joie entière du grand jour. Et puis n'est-il pas consolant de penser que Notre-Dame de la Paix ait fait, dans ces circonstances une visite inattendue à l'hôtel de ville de Bruxelles, immédiatement après son couronnement et avant de rentrer dans son vieux temple? N'est-ce peut-être pas une bénédiction pour la ville? L'accueil aimable qu'elle a reçu à la maison communale n'aura-t-il pas une heureuse répercussion pour celle-ci?

Le Banquet à l'Institut Saint-Louis.

C'est à l'Institut Saint-Louis qu'eut lieu la dernière réunion. Pendant trois jours le grand Institut avait été une ruche de travail. Tandis que le Congrès flamand très important déployait sa grande activité dans les salles du cercle « Union et Travail » de la rue Brialmont, le Congrès d'expression française avait réuni ses sections singulièrement nombreuses et enthousiastes dans les vastes locaux de Saint-Louis. Les chambres, les dortoirs avaient été mis à la disposition des congressistes étrangers sans distinction de langues, qui voulaient séjourner à Bruxelles pendant ces jours, et les réfectoires avaient servi de restaurants.

C'est dans le grand réfectoire des élèves qu'eut lieu, après le couronnement, la dernière réunion, réunion de joyeuses congratulations, où tous les visages rayonnaient de bonheur. C'étaient les agapes fraternelles que l'on décorait du nom de « Banquet ». Les évêques, les abbés mitrés, les prélats, les bureaux et les rapporteurs des différentes sections des deux Congrès, et en général les principaux organisateurs de ces mémorables journées, étaient réunis autour de S. Em. le Cardinal Mercier et du Nonce Apostolique de Belgique.

A la table d'honneur, où dominait le violet épiscopal, présidait Son Éminence, ayant à sa droite le vénérable curé de Saint-Nicolas, M. l'abbé

Remes, et à sa gauche, M. le chanoine De Nayer, directeur de l'Institut. A la fin du repas, le Cardinal se lève. Il remercie en termes élevés tous ceux qui, par leur présence et leur activité, avaient rehaussé l'éclat des inoubliables cérémonies qui viennent de nous émerveiller. Il tient à souligner le rôle unique qu'avait assumé, dans la conception et l'organisation du Congrès, le curé Remes, l'âme vaillante et enthousiaste de cette grandiose entreprise. Il se plut à rappeler la constance du courageux pasteur de Saint-Nicolas à soutenir l'endurance de ses ouailles pendant les longueurs de la guerre, tandis qu'il leur distribuait journellement, du haut de la chaire, le baume de sa confiance personnelle et de son énergie patriotique. Le Cardinal remercie aussi d'une façon toute particulière Mgr l'évêque du Grand-Duché de Luxembourg pour sa présence au Congrès et associe à sa gratitude l'Institut Saint-Louis, dans la personne de son Directeur, pour l'hospitalité offerte au Congrès. Il dit aussi toute sa gratitude aux secrétaires et autres organisateurs de ces solennités.

Quand les applaudissements et les acclamations qui accueillirent les paroles de Son Eminence cessèrent, M. le curé de Saint-Nicolas se lève et en termes émus il dit toute sa reconnaissance à ses dévoués collaborateurs, à qui il renvoie tout le mérite et toute la gloire. Il redit une fois de plus à Son Eminence le respect, l'admiration et l'affection dont Elle est l'objet et termine en exaltant la gloire mariale qui était montée en ces jours de la capitale de notre bonne terre catholique vers le Ciel. Des acclamations nourries saluent ces dernières paroles.

L'heure de la séparation était arrivée.

Nos évêques vénérés, les révérendissimes prélats, les savants et les dévoués travailleurs sont heureux et fiers de la journée, ils s'en retournent chez eux, réconfortés, pleins de douce espérance pour l'avenir, emportant les bénédictions du Ciel pour les faire rayonner autour d'eux.

Mémorial placé à l'église Saint-Nicolas.

Le Conseil de Fabrique de l'église Saint-Nicolas décida, en séance du 2 octobre 1921, de faire placer en l'église un mémorial qui rappellera les fêtes somptueuses du Congrès Marial tenu à Bruxelles et le couronnement de Notre-Dame de la Paix qui en fut l'occasion. Il est destiné à redire aux générations futures les splendeurs de ces fêtes et la piété des Bruxellois de notre temps.

On s'arrêta à une grande plaque de bronze portant au-dessus des inscriptions l'image de « Maria Pacis », gravée artistiquement et relevée d'émail, avec encadrement gothique en vieux chêne sculpté; il doit être digne du grand événement religieux qu'il est destiné à rappeler. Le soin de cette œuvre est confié à M. Étienne Otto, secrétaire du conseil, dont on apprécie le talent et le goût artistique. L'œuvre est exécutée par De Maertelaer.

L'inscription est composée par M. le chanoine Laenen, archiviste de l'archevêché de Malines.

Inscription du mémorial à l'église Saint-Nicolas.

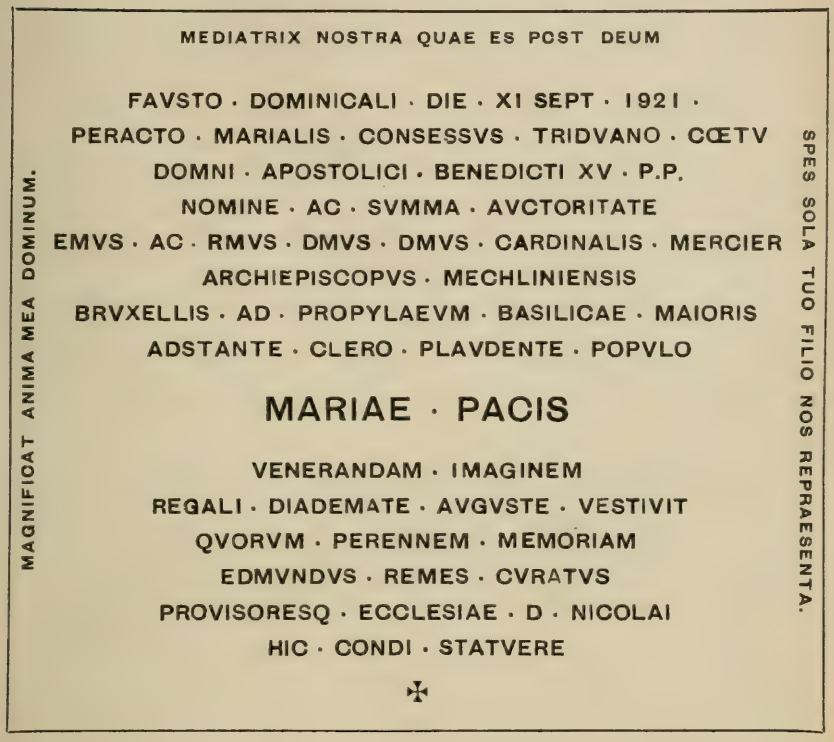

A Peste, fame et bello, libera nos Maria Pacis.

INTRODUCTION

AUX RAPPORTS DU CONGRÈS MARIAL

Aux heures des pires angoisses, l'image de la Madone, a-t-on dit, plane au-dessus des siècles chrétiens, comme un symbole de miséricorde et de paix [1].

C'est le sentiment dont la Belgique fut pénétrée lorsqu'elle voulut, au lendemain de la grande guerre, fêter avec un éclat tout particulier, une Vierge vénérée, au cœur de sa capitale, depuis le XII^e^ siècle. De temps immémorial, dit l'avant-propos de ce travail, on vénérait à l'ombre du beffroi majestueux de l'antique cité, une statue miraculeuse, honorée de souvenirs historiques précis et glorifiée de pieuses légendes qui lui valurent le titre de « Notre-Dame de la Paix ». Mais jamais on n'avait couronné cette Vierge; le peuple fidèle, pendant toute la guerre avait mis en Elle sa confiance : il demandait aujourd'hui que publiquement on la remerciât de ses bienfaits et qu'on la couronnât.

Et tandis que dans les congrès internationaux, les hommes d'État paraissent ne pas vouloir reconnaître l'empire absolu de la Providence sur les destinées humaines — et l'on craint la vanité de leurs efforts — les Belges, qui les premiers furent à l'honneur par leur fidélité aux traités, dans le cataclysme universel qui bouleversa tout l'ancien monde, veulent aussi être parmi les premiers à remercier Dieu de leur avoir donné la victoire et à prier sa sainte Mère que la vraie paix, celle des consciences et des cœurs, établisse enfin le règne de la vraie charité dans le monde. On pria le Sacré-Cœur à Koekelberg, mais pouvait-on oublier Celle que S. S. Benoît XV, de vénérée mémoire, défenseur de la paix et de l'ordre, nous avait appris à prier sous le vocable de « Notre-Dame de la Paix »? « On couronnerait, avait-on déjà dit au cours de la guerre, Celle que nous vénérons ici à Bruxelles sous le vocable de Notre-Dame de la Paix. » C'est la Providence qui voulait que ce fût après la guerre que s'accomplît cet acte solennel pour rappeler des souvenirs huit fois séculaires. Au nom de S. S. le Pape Benoît XV, S. Em. le Cardi-

1. Paroles de VIOLLET-LE-DUC.

nal Mercier, dans un geste inoubliable, posa le diadème royal sur cette antique statue.

Cet acte public ne pouvait satisfaire la reconnaissance vibrante de tout un peuple. Ne devait-on pas reconnaître spécialement au patronage de Marie la protection qui valut à la Belgique d'avoir échappé aux pires cataclysmes? Les Pères de l'Église ne l'ont-ils pas proclamée « Médiatrice de toutes grâces » auprès de Dieu?

Il est bien vrai que « dès avant la guerre, le clergé du diocèse de Malines, les provinciaux des ordres religieux résidant en Belgique, la faculté de théologie de l'université catholique de Louvain, l'épiscopat belge à l'unanimité, nous dit le Cardinal Mercier, avaient adressé au Saint-Siège des suppliques afin d'obtenir que le Souverain Pontife daignât préparer la définition de la « médiation universelle de Marie [1] ». Mais jamais les circonstances n'avaient été plus favorables pour rendre à la Très Sainte Vierge le culte exceptionnel que ce vocable réclame.

Les congrès antérieurs de Livourne (1895), de Florence (1893), de Turin (1898), les congrès internationaux de Lyon (1900), de Fribourg (1902), de Rome (1904), tenu à l'occasion du cinquantenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, ont tous sans doute glorifié la Mère de Dieu; celui d'Einsiedeln en 1906 a même approfondi « la parfaite dévotion » à Marie, du Bienheureux Grignion de Montfort; ceux de Saragosse (1908), en Espagne, de Salzbourg (1910) et de Trèves (1912) ont même, à des titres divers, touché ou approfondi la question de l'assomption de la Très Sainte Vierge. Mais aucun congrès n'avait autant de titres provenant des circonstances, que celui de Bruxelles, d'approfondir la pensée si chère à tant de saints et de docteurs de l'Église de la « médiation universelle de Marie » dont la paix obtenue et à consolider n'est au fond qu'un aspect. « Depuis bien des années, avec une défiance très grande de notre incapacité », dit le Cardinal Mercier [2], « mais avec une confiance sans borne dans l'amour que notre divin Jésus porte à sa Mère... nous rêvons d'une étude théologique plus approfondie de la place qu'occupe dans le plan de la rédemption la Vierge Immaculée. Il reste des corollaires à tirer de la Maternité divine de Marie, de son Immaculée Conception, de la plénitude de sa sanctification, de la participation surtout de son cœur douloureux et immaculé au sacrifice rédempteur accompli au Calvaire. Elle est divinement associée, en un rang à part, à la Médiation de Jésus, à sa Rédemption; elle est, comme personne ne l'est, sa Co-Médiatrice, sa Co-Rédemptrice [3]. »

1. Lettre pastorale du Cardinal Mercier à ce sujet. Pentecôte 1921.
2. *Id.*, p. 310.
3. Lettre pastorale : cfr. *supra*.

Et voilà que Son Éminence obtient du Souverain Pontife « l'approbation en faveur de tous les diocèses de la Belgique d'une messe et d'un office spécial pour une fête à célébrer, le 31 mai, en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie, Médiatrice de toutes les grâces.., » Sa Sainteté daigne même élever cette fête liturgique au rite double de seconde classe. « Elle pousse la condescendance jusqu'à vouloir prendre personnellement connaissance du projet de messe et d'office soumis à la Sacrée Congrégation des Rites et d'y apporter des retouches et des additions précieuses ». Le Saint Père ajoute que la même messe et le même office seraient accordés à tous les diocèses de la catholicité qui en feraient la demande [1].

Ne voit-on pas immédiatement que les études de la première section du Congrès lui donnent une importance qui dépasse celle d'un simple congrès local? C'est ce que comprit immédiatement le Cardinal Bourne, archevêque de Westminster, en envoyant à Bruxelles Mgr Carton de Wiart pour le représenter aux assises du Congrès. Les nombreuses lettres reçues d'ailleurs par S. Ém. le Cardinal Mercier, en réponse à sa proposition à tous les cardinaux et archevêques de la catholicité, de célébrer Marie-Médiatrice, témoignent de l'intérêt universel de cette question [2]. Le Congrès serait d'ailleurs tenu dans les deux langues nationales du pays, clef de voûte des deux principales civilisations qui se partagent le monde.

Mais il importait aussi de consulter le peuple fidèle sur ses sentiments à l'égard de cette prérogative de Marie, inscrite récemment dans la liturgie. Telle est la coutume de l'Église avant de redire à la suite de plusieurs Pères de l'Église : « lex orandi, lex credendi. » Sans doute, « il faut enseigner le peuple et non le suivre », disait déjà saint Célestin Ier [3]. Et Pie VI dans la bulle *Auctorem fidei* reprenait la même doctrine en condamnant formellement en 1786 la proposition qui soutenait que « le pouvoir dans l'Église, à l'instar des sociétés civiles, a son origine dans le commun des fidèles ».

Le Pape Pie X, de sainte mémoire, a condamné à son tour, dans le décret *Lamentabili*, la thèse qui affirme que « l'Église enseignante a pour unique tâche de sanctionner les opinions communes de l'Église enseignée ». L'encyclique *Pascendi* ne permet pas davantage que la hiérarchie enseignante soit considérée, lorsqu'elle définit le dogme, comme une sorte de greffière de la pensée collective des chrétiens.

1. Lettre pastorale : cfr. *supra*.

2. Voyez en appendice les principales réponses reçues par S. Ém. le Cardinal Mercier. Bientôt le culte de Marie-Médiatrice sera mieux célébré dans la liturgie par tout le monde catholique.

3. *Dictionnaire de théologie catholique*, IV, col. 2255, l'article « élection des Évêques»

Nul ne songe donc à contester l'antique distinction attestée par les épîtres de saint Clément et de saint Ignace entre l'Église enseignante et l'Église enseignée [1].

Mais le « souffle spirituel qui fait saisir les choses d'en haut », nous dit la liturgie, les « communications de l'Esprit saint pour l'utilité de tous », suivant l'expression de saint Paul, le *consensus fidelium* dont parle la théologie, ont toujours eu une place très importante dans l'économie religieuse [2].

« Rien de ceci n'est sans doute l'origine première du dogme : il a fallu entendre d'abord la révélation extérieure du Christ et la prédication ecclésiastique » nous dit le P. Bainvel, mais l'Église a cependant toujours tenu à une collaboration de fait entre le magistère ou l'autorité ecclésiastique et la vie divine et spontanée qu'éveille en certaines âmes, le libre souffle de l'Esprit saint. Ce n'était pas toujours le fruit de longues études qui faisait parler ces âmes, mais au contraire les illuminations promises à la vertu, à la sainteté. « L'âme de l'esprit divin, observe le P. Sertillanges, pénètre l'humanité religieuse tout entière et l'on voit s'échapper de toutes parts des frondaisons de la source de vie, partout diffuse [3]. » De nombreuses pages de l'histoire de l'Église dévoilent cette préoccupation constante d'enregistrer la pensée des fidèles. C'est ce qui est arrivé pour l'Immaculée Conception. Le P. Bainvel s'arrête à ce sujet dans un excellent travail [4]. Rares furent cependant les discussions au Congrès. Les quelques questions particulièrement soulevées par l'attention suivie des auditeurs font dès ce moment l'objet d'un examen spécial par la commission de théologiens désignée par l'autorité ecclésiastique.

Mais de tous ces témoignages il n'en est pas de plus important que ceux des Docteurs et Pères de l'Église. Aussi après des études approfondies sur les questions fondamentales de la « figuration de Marie dans l'ancien Testament », de la « Conception virginale de Jésus », « de la plénitude de la grâce en Marie (Luc I, 28) », on

1. Mgr Battifol, *L'Église naissante et le catholicisme*, pp. 146-1471 (Paris, Gabalda 1909.)

2. Bainvel, *De Magisterio vivo et traditione*, p. 99. (Paris, Beauchesne.)

3. Sertillanges, *L'Église* II, pp. 253-257 (Paris, Gabalda 1917).

4. Cité par Goyau : « Le rôle des laïques dans l'Église, » p. 22 (Société d'études religieuses). Extraits de l'article de Bainvel dans *Les Études*, 5 décembre 1904, pp. 623 627. A ce sujet l'encyclique *Rerum Novarum* eut une véritable préhistoire : à Rome d'abord, puis à Fribourg, des laïques, se réunissant avec quelques prêtres, sont à l'œuvre; ils discutent et fixent certaines thèses de sociologie catholique, qui, portées à Rome, chaque année, par le futur cardinal Mermillod, sont soumises au jugement de l'Église; et le travail de ces laïques, l'ardente et urgente préoccupation sociale dont il est l'indice, accélèrent la publication du célèbre document *Rerum Novarum*. Goyau, *id.*, p. 20.

s'arrêta spécialement à consulter la Tradition la plus reculée au sujet des thèses doctrinales dont les Pères de l'Église se sont faits les vengeurs en parlant de Marie. On étudia dans les sections françaises et flamandes, qui d'ailleurs se complètent, la pensée de saint Irénée, de saint Ignace, de saint Justin et d'Origène. On étudia de plus près les textes de la littérature éphrémienne où celle-ci nous parle de Marie et d'une façon explicite de sa médiation. On passa en revue la doctrine mariale de saint Jean Damascène, de saint Jérôme, de saint Augustin et on s'attarda surtout à l'analyse de la pensée de saint Thomas et plus encore à celle d'un des fils de Marie, de saint Alphonse de Liguori, qui traite dans son principal ouvrage « des Gloires de Marie », de son universelle intercession auprès de son divin Fils. On découvrit souvent des traces de la confiance dans la « Médiation universelle de la sainte Vierge »; souvent on reconnut cette même pensée, déclarée *ex-professo* par plusieurs de ces docteurs.

Puis on étudia plus particulièrement les fondements théologiques de la Marialogie. On comprit « l'éminente dignité de la maternité divine » d'où découlent toutes ses autres prérogatives. On chercha à préciser le sens du titre de « Nouvelle-Ève » si souvent accordé par la Tradition à la Sainte Vierge, et on s'efforça de mieux comprendre celui de « Co-Rédemptrice » très souvent usité à l'adresse de Marie par plusieurs saints docteurs. On s'appliqua surtout à établir les fondements théologiques et à saisir le vrai sens de la « Médiation universelle de Marie ».

Mais il fallait encore une dissertation sur le titre dont les circonstantes actuelles ont voulu que nous honorions spécialement la Très Sainte Vierge. On parla d'Elle avec amour comme « Reine de la Paix ». La première section eût cependant été incomplète si on n'avait abordé une étude critique attentive sur les « principaux griefs des protestants » contre le culte de Marie. La première section forme ainsi un parfait ensemble au point de vue doctrinal, que les autres sections allaient devoir égaler.

La seconde section du Congrès s'occupa plus particulièrement du culte de Marie. On la vit, objet de la vénération des fidèles, dans l'Église russe et dans l'Église grecque orthodoxe. On s'attarda cependant surtout à admirer l'ardeur des grands ordres religieux à se faire les champions de Marie. On le constata dans l'ordre de Saint-Benoît, dans ceux de Saint-Dominique, de Saint-François, de Saint-Norbert, dans la Compagnie de Jésus, dans la Congrégation du Très Saint Rédempteur et chez les Oblats de Marie Immaculée. Quelle corbeille de fleurs, dont la variété ne fait que gagner en beauté et en parfum, offerte à la Reine des Cieux ! On se rendit

compte surtout du développement du culte de Marie dans notre pays par le nombre considérable d'importantes maisons religieuses, dont le berceau fut en Belgique et qui furent érigées sous le vocable de Marie. Telles sont les Sœurs de Notre-Dame, les Sœurs de Sainte-Marie, les Dames de Marie, les RR. PP. Missionnaires de Marie Immaculée, dont la maison-mère est à Scheut.

Si ces ordres religieux ont pu prendre naissance sur le sol belge, c'est que le culte de Marie y est particulièrement populaire. On parcourut donc l'histoire mariale de chaque province, de ces si nombreux sanctuaires belges consacrés à Marie; le Brabant porte dans l'histoire le nom de « jardin de Marie [1] » et l'on put s'édifier sur la piété toute mariale de la capitale de la Belgique qui put à juste titre, pour ses nombreux temples où l'on vénère particulièrement Marie, être appelée par de célèbres historiens la *Cour de la Reyne de l'Univers* une *cité toute mariale* [2].

Dans les contrées lointaines, nos prêtres belges ne portent-ils pas aussi, avec l'amour de Jésus, celui du saint nom de Marie? En Chine, où les RR. PP. de Scheut possèdent de si importantes missions, Marie est vraiment ce « canal des grâces » qui donne la conversion. C'est un père chinois, de cette même congrégation, qui tint à venir le témoigner. Et aux Philippines, le culte marial est garant du succès de nos missions catholiques; malgré tous les efforts largement rétribués des pasteurs protestants, le culte de Marie, qui touche le cœur des fidèles, fait d'admirables conquêtes. Marie s'y trouve une nouvelle fois « vengeresse des hérésies [3] ».

Et comment aurait-on pu oublier la tutelle de Marie sur les jeunes cœurs de nos braves combattants de 1914 à 1918? Ils n'avaient plus leur « maman » d'ici-bas. Celle du Ciel aurait-elle pu refuser d'être deux fois leur Mère dans ces durs instants où l'accomplissement du devoir tenait de l'héroïsme? Nos preux combattants se mirent sous sa protection et s'y sentirent réconfortés et soulagés.

Par ailleurs une sous-section d'art, spéciale à la partie d'expression française du Congrès, complète ces rapports historiques. Les savantes dissertations sur la statue de « l'Alma Mater » ou de la « Sedes Sapientiae », celui du culte de la Vierge glorieuse dans les œuvres du Dante, celui de la représentation de Marie dans le tableau de l'Agneau mystique des frères Van Eyck, sont d'un grand intérêt, tout spécial d'ailleurs à cette année [4].

Mais ce fut surtout la troisième section qui conquit la sympa-

1. P. Spielman, *Belgium Marianum.*
2. Wichmans, *Belgium Marianum* (1632) et Maillard (1650).
3. Expression de saint Bernard.
4. L'année 1921 fut l'anniversaire de Dante et on vit aussi reconstituée, pour quelques jours, dans toutes ses parties authentiques, le célèbre tableau des frères Van Eyck. Nombreuses furent les études parues à cette occasion qui traitèrent ce sujet.

thie de la masse des congressistes. Entraînés par les mouvements impérieux d'un cœur fidèle à invoquer Marie, les congressistes entendirent avec joie confirmer leur foi dans l'exposé des heureux « effets de la salutation des images de Marie ». On parla des dévotions mariales approuvées par le Saint-Siège, des trois « Ave Maria » et surtout du Rosaire et du tiers-ordre de Saint-Dominique. Dans le culte de « Notre-Dame du Saint-Sacrement » on vit une manifestation de la confiance générale dans l'universelle médiation de Marie. On vit encore en Elle le soutien des agonisants et on aima surtout à la glorifier sous le beau titre de « Reine du Clergé ». Un rapport spécial nous parle du culte plus récent au « Saint Cœur de Marie » et les fils du B. Grignion de Montfort ont rivalisé de zèle à nous développer dans plusieurs rapports la dévotion dite « Parfaite dévotion à Marie », « théorique et pratique », de leur saint fondateur, qui peut à titre spécial être appelé « l'apôtre moderne de la sainte Vierge ».

Mais déjà on nous entretient pour terminer cette première série de rapports de la troisième section, de « Marie, source de tout apostolat ». Partout dans l'apostolat social et dans les œuvres, on reconnaît la nécessité de s'inspirer de l'exemple de Marie et de mieux invoquer ses suffrages. On la prit comme modèle des différents états de la vie, de ceux du jeune homme, de la jeune fille, de l'homme d'âge mûr, membre d'une congrégation de la sainte Vierge, de la mère de famille surtout, dont elle doit être l'exemple le plus parfait. Plusieurs de ces œuvres, telles les congrégations de la Très Sainte Vierge dans les collèges, celle des étudiants catholiques de Louvain, sous le nom de « Sodalité de la T. S. Vierge », dirigée par les RR. PP. Jésuites, ainsi que les congrégations d'hommes fondées dans la même compagnie, ont fait l'objet d'un rapport spécial.

Un point bien pratique pour terminer cet ensemble : « Quelle orientation donner aux pèlerinages à Notre-Dame de Lourdes, pour être conformes aux instructions des évêques belges à ce sujet? »

Le Congrès fut une fête pour tous. Que d'heures heureuses passées dans cet esprit de ferveur envers la Très Sainte Vierge ! Parmi les 1,600 congressistes qui suivirent les sections d'expression française, que d'âmes y retrempèrent leurs sentiments religieux et se décidèrent à mieux suivre à l'avenir les exemples donnés.

Ce Congrès marquera dans les annales des gloires de la Très Sainte Vierge. Puisse-t-il valoir à notre patrie une ère de paix et de prospérité et à ses promoteurs un regard bienveillant de notre bonne Mère du Ciel.

L'abbé Th. QUOIDBACH,
Lic. en sc. mor. et hist., doct. en phil.,
Secrétaire du Congrès.

PREMIÈRE SECTION

LA DOCTRINE

Président : Mgr MIERTS, docteur et maître en théologie, doyen du chapitre métropolitain à Malines.

Vice-présidents : M. le chanoine ANCIAUX, professeur de théologie dogmatique au Grand Séminaire de Tournai;

M. le chanoine LEBON, professeur de patrologie à l'Université de Louvain, président du Collège du Saint-Esprit.

Secrétaires : M. l'abbé RONGY, professeur d'Écriture sainte au Grand Séminaire de Liége;

M. l'abbé SEMPELS, professeur de droit canon au Grand Séminaire de Malines.

I. L'ÉTUDE DES SOURCES DE LA MARIALOGIE

A. LES ÉTUDES SCRIPTURAIRES

MARIE DANS L'ANCIEN TESTAMENT

par le R. P. Rom. Rome, O. F. M., Vice-Provincial des Franciscains.

Le présent Congrès marial veut être un hommage de la gratitude catholique belge envers la Reine de la Paix, et il le sera surtout par la grandiose manifestation qui dimanche terminera ses assisses; — il veut être aussi une mise à l'étude des prérogatives de Marie et de tout ce qui justifie notre filiale dévotion envers l'auguste Médiatrice, avocate auprès de Dieu et notre unique espérance.

Cette dernière raison justifie l'opportunité du rapport que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui et que la section doctrinale du Congrès a intitulé : *Marie dans l'Ancien Testament.*

Le culte de la Très Sainte Vierge, Mère de Dieu, s'épanouit certes comme une efflorescence de l'Évangile. Il s'appuie aussi sur l'Ancien Testament, comme ces fleurs qui étalent l'éclat de leur corolle à la surface des rivières et dont les racines vont puiser quelque suc dans la dernière profondeur des eaux.

Le christianisme n'a pas surgi un jour de l'âme de Jésus sans aucune attache avec le passé. Il fut préparé par la Loi et annoncé par les Prophètes. La Loi a disparu remplacée par une législation nouvelle, les écrits des Prophètes sont restés un patrimoine que l'Église n'a pas répudié. La religion chrétienne est une continuation de la religion juive où les écrits de l'Ancien Testament jouent un rôle de premier ordre [1].

Le culte de la Très Sainte Vierge n'a pris son essor que sous la Loi évangélique, mais, émanation spontanée des dogmes chrétiens, elle est une synthèse harmonieuse dont quelques éléments se retrou-

1. Touzard, *Revue Pratique d'Apologétique*, t. VI (1908), p. 915.

vent dans l'Ancien Testament. Culte évangélique, notre piété mariale peut se réclamer d'une antiquité plus vénérable encore et elle se pare de fait en toute justice de ce qu'il y a de meilleur dans les richesses léguées par Israël à son héritière l'Église [1].

Reconnaître la place que Marie occupe dans la révélation de l'Ancien Testament; préciser aussi les moments où elle apparaît dans la longue suite des siècles; signaler sa présence sous l'emblème des figures, des réalités comme sous la lettre des passages plus significatifs, est un travail aussi utile à la piété que glorieux pour Marie.

Il ne peut être question de rechercher dans la Loi ancienne des vestiges ou quelque ébauche d'un culte quelconque qui aurait honoré Marie. On sait que même pour les trois, quatre premiers siècles du christianisme, aucun document écrit ne nous renseigne comment la Mère de Dieu a reçu, du moins dans le culte public, l'honneur qui lui est dû [2].

L'élément cultuel et l'influence morale qui en découle, ces deux facteurs auxquels l'Église fait si large part dans sa piété envers Marie, sont ici totalement inconnus.

Il y a toutefois dans l'Ancien Testament des oracles prophétiques qui s'imposent à notre attention. Dans leur élément intellectuel et dogmatique ils glorifient la créature prédestinée qui devait donner le Messie au monde. Il y a aussi de nombreux passages où la tradition, l'exégèse ou la piété ont su découvrir la présence voilée de la glorieuse Vierge Marie, ou du moins que l'Église fait servir à la louange de la Mère de Dieu.

La divison de cette étude sera donc :

1. Les affirmations dogmatiques;
2. Les éléments de tradition, d'exégèse et de piété.

I

Affirmations dogmatiques.

I. *La prophétie de Michée.*

Lorsque des récits évangéliques, nous remontons vers le document le plus proche qui, dans l'Ancien Testament nous a conservé une révélation divine touchant Marie, c'est au prophète Michée que nous aboutissons [3].

1. A. Schaeffer, *Die Gottesmutter in der heiligen Schrift, passim*, Munster in W., 1887.

2. Neubert, *Marie dans l'Église anténicéenne*, p. 255. Lecoffre, 1908. — Garriguet, *La Vierge Marie*, pp. 422, suiv. Paris, 1916.

3. Nous n'utiliserons pas Jer. XXXI, 22, qui, d'après bien des interprètes, annoncerait la conception virginale du Messie. (Cfr. Knabenbauer, *Comment. in Jeremiam*, pp. 386, ss. Paris, 1889), mais qui semble plutôt prédire le retour d'Israël à Jahvé. (Cfr. Condamin, *Le Livre de Jérémie*, p. 227, s., Paris, 1920.)

Ce voyant de Juda exerça son apostolat moral et religieux sept cents ans avant notre ère, sous le pieux roi Ezéchias (727-698). Homme de la classe populaire, à la parole tranchante et parfois dure, il seconde puissamment la réforme religieuse entreprise par Ezéchias. Tous les abus du règne précédent n'avaient pas disparu et bien des vestiges restaient de l'impiété du roi Achaz.

Au nom de Jahvé, Michée prophétise d'abord la ruine de Samarie consommée en 722, et, vu que l'état des esprits est le même dans le royaume de Juda, il lance contre celui-ci la même menace. Toutefois, comme il arrive aux prophètes de le faire, à la vision présentielle du danger et des châtiments, il rattache la perspective du plus brillant avenir.

Dans la seconde partie de son livre, V, 3, un premier tableau déroule les tribulations par lesquelles Jérusalem va passer : « Maintenant, entoure-toi d'un mur, Beth-Gader. On met le siège autour de nous; avec un bâton ils frappent sur la mâchoire des tribus d'Israël. » C'est alors qu'en un brusque mouvement il oppose le sort futur de Bethléem au sort présent de Beth-Gader.

« Mais toi, Bethléem d'Ephrata, petit quant à ton rang parmi les clans de Juda, de toi me proviendra (un prince) qui soit souverain en Israël et ses origines(dateront) de l'âge antique, des jours du lointain passé. Il les livrera jusqu'au temps où *celle qui doit enfanter ait enfanté.* »

Michée ne mentionne pas le nom du dominateur entrevu, mais la série des détails comme le parallélisme avec la prophétie d'Isaïe VII, 14, a rallié la presque unanimité [1] des interprètes au sens littéral messianique de cet oracle touchant le Christ et sa Mère [2].

Ces quelques lignes sont remarquables et riches de signification. Le prophète n'est pas seulement porteur d'une révélation reli-

1. Voir p. ex. CORLUY, *Spicilegium dogmatico-biblicum*, t. I, pp. 442 ss. — KNABENBAUER, *Comment. in Proph. minores*, t. I, pp. 443, s. Paris, 1886. — VAN HOONACKER, *Les petits Prophètes*, pp. 344, ss. Paris, 1908. — TOBAC, *Les prophètes d'Israël*, t. I, p. 253, s., 260, ss. Malines, 1921.

2. Nous pourrions dire : l'unanimité des interprètes — si toute une école ne niait l'existence de prophéties messianiques avant l'exil de Babylone (586). Quelques critiques indépendants entendent le passage de Michée dans le sens messianique.

La messianité du texte se prouve surtout par le parallélisme avec les autres prophètes qui ont l'habitude de prédire le Messie comme un nouveau David. (Cfr. *Amos*, IX, 11; *Os.* III, 5; *Is.* IX, 6; XI, 1; *Jerem.* XXIII, 5; *Ez.* XXXIV, 23).

De plus, les biens annoncés : paix et victoire sur les ennemis (*Mich.* V, 4-8) sont des biens de l'ère messianique dans les révélations prophétiques (*Is.* IX, 5; XI, 6, ss. *Mich.* V, 5).

« Celle qui enfantera, » est la Mère du Messie (et pas la fille de Sion, malgré IV, 9,10) : dans le contexte immédiat précédent il est question de l'apparition du Messie. Donc il est très naturel d'entendre par « Celle qui enfantera » la Mère du Messie. Notez en outre le parallélisme avec *Is.* VII, 14 et puis *S. Matt.* II, 5. Les Rabbins de Jérusalem l'entendaient du Messie.

gieuse, homme de l'avenir, — il est aussi témoin des idées courantes à son époque. S'il voit en vision prophétique « Celle qui enfantera » il la désigne par une expression empruntée à son milieu historique actuel : « Celle qui doit enfanter »; il faut donc supposer que pour ses auditeurs « Celle qui doit enfanter » était une image connue.

S'il en est aussi, nous toucherions ici à une idée devenue populaire au point que le prophète en use couramment et qu'elle sert à caractériser une époque. Là est l'intérêt historique de ce détail. Il nous fait saisir sur le vif un côté de la vie religieuse du peuple juif.

Quelle peut être la source où fut puisée la croyance, qui en se popularisant, permit à Michée d'en parler comme d'une chose communément connue?

On peut soutenir que le témoin inspiré se fait l'écho d'une vérité accréditée déjà sans qu'il soit tributaire de son contemporain le prophète Isaïe. Exerçant leur ministère à la même époque, dans le même pays et dans les mêmes circonstances, leurs ressemblances frappantes et constantes ne prouveraient pas leur dépendance littéraire. Il s'agirait ici d'une façon de parler fort en usage empruntée à un prophète précédent inconnu [1].

D'autres, au contraire, soutiennent que « les termes dans lesquels le moment de l'avènement du roi-sauveur est marqué, renferment une allusion manifeste à la prophétie d'Isaïe VII, 13, ss. [2] ». Celle-ci avait donc fait grande impression et ne s'était pas effacée de la mémoire des auditeurs.

C'est d'ailleurs question délicate de préciser les rapports et la dépendance mutuelle de Michée et d'Isaïe. Quoi qu'il en soit, il nous suffit d'avoir signalé l'idée avant de passer à l'examen de la source présumée, l'oracle d'Isaïe, seconde affirmation dogmatique.

II. *La prophétie d'Isaïe.*

Isaïe est le prophète qui, un quart de siècle avant Michée, eut la gloire d'esquisser la première ébauche, puissante déjà et riche, de la mère d'Emmanuel.

Isaïe est le roi des prophètes, celui dont les oracles, sans être les plus étendus ou les plus anciens, ouvrent la série des livres prophétiques. Personne dans le sujet qui nous occupe, n'a ouvert une si grandiose vision d'avenir. Issu de race royale, sa haute culture, ses relations sociales, l'horizon d'idées où se mouvait son esprit lui réservaient un rôle qu'un personnage supérieur pouvait seul jouer. Pendant quarante ans le choix de Dieu en fit un glorieux prophète à la cour des rois Osias (791-746), Jotham (740-735), Achaz (735-727) et Ézechias (727-698).

1. Tel paraît être l'avis de M. Tobac, *o. c.*, t. I, p. 268. Lierre, 1919.
2. Van Hoonacker, *Les petits Prophètes*, p. 390. Paris, 1908.

Sous le troisième de ces rois, l'impie Achaz, l'alliance des deux rois : Rasin de Damas et Phacée d'Israël, font subir une crise redoutable au royaume de Juda et à la maison de David. Les deux rois coalisés se proposaient, en effet, de changer la dynastie après avoir détrôné Achaz (*Is.* VII, 2, 6, 8, 9). Celui-ci, successeur et actuellement représentant de la maison de David, songe à l'approche des ennemis à appeler à son secours Teglath-Phalasar III, roi d'Assyrie.

Isaïe, que ce projet d'alliance irrite vivement, veut détourner le roi de s'appuyer sur une alliance profane, sur Assur. Il vient à la rencontre d'Achaz près de la conduite d'eau que le roi, entouré d'une foule nombreuse, voulait inspecter en vue du siège redouté. De la part de Dieu le prophète est chargé de dire au roi davidique : « Prends garde, sois tranquille, ne crains rien, aie le cœur ferme devant ces deux bouts de tisons fumants. (V, 4.) Que pourront les deux rois d'Aram et d'Ephraim contre les promesses faites à David et à sa postérité? (V, 6.) Voici ce que dit le Seigneur Jahvé : « Cela ne tiendra pas, cela ne sera pas. (V, 8.) Ni le roi d'Aram ni le roi d'Ephraim ne réussira à annexer le royaume du Sud. » Et le voyant ajoute avec menaces : « Si vous ne croyez, vous serez broyés. »

Pour gage de la protection divine l'envoyé de Dieu invite Achaz : « Demande toi un signe de la part de Jahvé ton Dieu, dans la profondeur de l'abîme ou là-haut dans l'espace. »

Sous le prétexte de ne pas tenter Dieu, en réalité pour ne pas être détourné de l'alliance projetée, Achaz refuse; et Isaïe éclate en reproches et prononce son oracle : « Écoutez donc, maison de David ! Est-ce peu pour vous de fatiguer les hommes, que vous fatiguiez aussi mon Dieu? A cause de cela le Seigneur lui-même vous donnera un signe : *Voici que la Vierge est enceinte et enfante un fils*, et elle appellera son nom Immanu-El. » (VII, 14.)

Nous n'avons pas à faire une exégèse détaillée de cette célèbre prophétie. Tous les exégètes catholiques sont d'accord pour admettre la messianité de ce passage à cause des versets de saint Matthieu, II, 18-25, et de l'allusion que fait saint Luc, I, 31. Quelques-uns se contentent de l'admettre au sens spriritueI, par exemple Bossuet, Richard Simon, Le Hir. De nos jours les exégètes catholiques les plus autorisés s'accordent à entendre ce passage au sens messianique littéral[1].

1. Trochon, *Introd. gén. aux prophètes*, pp. 86, ss. Paris, 1883. — Corluy, *Spicilegium*, t. I, pp. 394, ss. — Knabenbauer, *Comment. in Isaïam*, t. I, pp. 149, ss. Paris, 1887. — Vigouroux, *Manuel biblique*, t. II, pp. 629, ss. — Condamin, *Le Livre d'Isaïe*, pp. 59, ss. Paris, 1905. — Van Crombrugghe, *Tractatus de Beata Virgine Maria*, pp. 29, ss. Gand, 1913. — Aalders (protestant), *De Profeten des Ouden Verbonds*, p. 169, p. 180. Kampen, 1919. — Tobac, *Les Prophètes d'Israël*, t. II, III, pp. 42 ,ss. Malines, 1921. — Mangenot, *Dict. de la Bible*, t.I,

Les nombreux auditeurs d'Isaïe, qui connaissaient les prédictions messianiques faites antérieurement en faveur de la postérité de David, auront saisi toute la portée de ces promesses glorieuses.

La question de l'Emmanuel ne doit pas être discutée ici. Le nom lui-même seul et détaché du contexte et de la tradition, ne serait pas une affirmation expresse du mystère de l'Incarnation. Mais, de l'avis presque unanime des interprètes, le contexte et la réalisation subséquente et avant tout le rapprochement avec les versets d'Isaïe, VIII, 8-10, VIII, 23, ne laissent pas subsister le moindre doute sur l'identification de l'enfant et le caractère divin de celui-ci.

Ce qui touche davantage à notre sujet, c'est la signification du mot employé par le prophète : *Alma, Virgo, Vierge.* Isaïe annonce que la conception d'Emmanuel ou du Messie ne s'opérera point selon les lois ordinaires, mais d'une façon extraordinaire et mystérieuse.

On a d'ailleurs beaucoup discuté pour fixer l'étymologie de ce mot.

Plus de cent ans avant l'ère chrétienne, les Septante le rendaient par « παρθενος : vierge » fixant ainsi la pensée juive d'alors, au sens sinon d'une parthénogenèse, du moins d'une naissance miraculeuse. Toute la tradition chrétienne des Pères avec la Vulgate et le Syriaque adoptèrent cette traduction contre les prétentions de Symmaque et d'Aquila, qui prétendaient y substituer le mot νεανις : jeune femme ».

La Vulgate et un grand nombre d'interprètes en rattachent la signification à la racine *alam,* cacher, soustraire aux regards; ils en infèrent que le sens primitif était strictement celui de vierge. Aujourd'hui on le regarde comme la forme féminine qui répond à *elem,* jeune homme, adolescent, et on lui donne la signification de jeune fille nubile. Normalement celle-ci est supposée vierge, en sorte que l'intégrité rend le sens complet et le plus exact de ce mot.

L'usage d'ailleurs, qui mieux encore que l'étymologie, nous livre la réelle portée d'un mot, vient ici corroborer l'interprétation commune. Il n'y a pas d'exemples dans la Bible où le mot *Alma* désigne une femme mariée. Il semble même que, dans l'un ou l'autre cas signalés en dehors de celui qui nous occupe, ce mot désigne formellement la jeune fille conçue comme vierge. « Dans ces conditions,

col. 390, ss., t. II, col. 1732. — P. Lagrange. *Revue biblique,* 1892, pp. 481; ss., 1895, pp. 278, ss. — Van Hoonacker, *Revue biblique,* 1904, pp. 213, ss. — de Grandmaison, *Etudes,* t. CXI (1907), pp. 523, ss. — Camerlynck, *Coll. brug.* 1908, pp. 73, ss., 153, ss., 235, ss. — P. Perret, *Rev. prat. d'Apol.,* t. XI (1910). pp. 213, ss. — Clamer, *Dict. de théol.,* t. IV, col. 2430. — A. d'Alès, *Dict. apol, de la foi cath.,* fasc. 13: *Marie, Mère de Dieu,* p. 119, col. 11, — M. Touzard, *Rev. prat. d'Apol.,* t. VII, p. 411, p. 735, p. 744, hésite entre le sens littéral et le sens spirituel.

on ne conçoit point que la mère d'Emmanu-El, le futur Sauveur dont la vision remplit Isaïe d'enthousiasme et auquel il attribue des prérogatives surhumaines, ait été appelée la « Alma » dans le passage que nous étudions, sinon précisément à raison de la circonstance extraordinaire marquée par le nom; à raison de la qualité de non-mariée signifiée chez la mère; à raison, par conséquent, vu le sujet en cause, du caractère merveilleux virginal, de sa maternité. Les anciennes versions n'avaient pas tort d'interpréter παρθενος : « virgo concipiet [1]. »

Au surplus, il ne faut pas interpréter ce terme indépendamment des autres passages et sans tenir compte de la tradition.

Le prophète adopte non point la forme du futur : une vierge enfantera, mais il dit : Voici que la vierge est enceinte et enfante; car il voit présentement le prodige. Il reconnaît à la mère le privilège de nommer elle-même l'enfant qu'elle mettra au monde, ce qui est contraire à l'usage et met en évidence le côté extraordinaire de cette maternité.

Devant l'incrédulité du représentant de la maison de David, qui attirera un châtiment terrible, le prophète répète l'assurance que malgré tout le Seigneur lui seul fera le salut de son peuple. « Celui qui sera son instrument dans l'œuvre providentielle, qui représentera Dieu au milieu du peuple, Immanu-El, sera le fils de la Vierge. C'est sans se servir des forces propres de cette maison de David, qui lui a préféré les Assyriens, que Jahvé accomplira le salut [2]. » On aura remarqué l'intime union qui existe entre l'Emmanuel et sa Mère. Une femme est associée à l'œuvre du salut et l'image qui nous en est donnée est précise : aux dons de la maternité, cette femme alliera les gloires de la virginité.

A cette occasion, qu'il nous soit permis de signaler l'estime qu'on professait pour les reines mères de roi et le crédit dont elles jouissaient. Le nom de la mère du roi est généralement conservé dans les livres historiques. A l'époque qui nous occupe, nous trouvons mentionnées la mère d'Osias (IV Reg. XV, 2; II Paralip. XXVI, 3), de Jotham (IV Reg. XV, 32; II Paralip. (XXVII, I), d'Ezéchias (IV Reg. XVIII, 2; II Paralip. XXIX, I). Est-il étonnant dès lors que le peuple hébreu, à l'époque des rois, l'âge d'or des prophètes, se soit préoccupé de la Mère du Dominateur (Mich. V. 4. 8) du Prince de la Paix (Is. IX, 5; XI. 6), et l'ait attendue, saluée d'avance, comme nous le faisons aujourd'hui, comme la Reine de la Paix?

L'apparition de cette figure de la Vierge est si soudaine, tellement brusque, que plusieurs se sont demandé si des figures appro-

1. Van Hoonacker, *Rev. bibl.*, 1904, p. 213, ss. 221.
2. Id. *art. cit.*, p. 225, s.

priées n'avaient pas préparé les esprits et familiarisé le peuple avec cette idée si nouvelle ici, d'une Vierge qui devenant mère gardera sa virginité, idée qu'on n'est pas encore parvenu à découvrir chez aucun peuple sémite [1].

Ils citent alors la figure bien connue de la vision d'Horreb.

D'autres se demandent si la parole du prophète n'était pas plus abondante, plus claire encore que sa prophétie écrite. Ses discours familiers dont nous n'aurions ici qu'un simple écho, ne suppléaient-ils pas dans l'esprit de ses auditeurs à l'obscurité que nous constatons?

Ce sont là questions qu'il serait intéressant de solutionner, mais l'impossibilité d'y faire une réponse concluante nous force à ne retenir que la substance de cette prophétie, une des plus importantes de tout l'ancien Testament.

II

Éléments de tradition, d'exégèse et de piété.

I. *Le Protoévangile.*

Ne peut-on remonter plus haut et découvrir au delà du VIII[e] siècle avant notre ère quelque indice qui nous permettrait de retrouver avant cette époque l'existence signalée de Celle qu'Isaïe salue du nom de Vierge et Mère de l'Emmanuel, que Michée appelle de ses vœux parce qu'elle marquera la fin des maux qui s'étaient abattus sur son peuple?

Un document qui, de l'histoire du peuple élu de Dieu, nous transporte sur un théâtre plus vaste, celui de l'humanité tout entière, dont il raconte les origines, la *Genèse* (chap.III) nous fournit le tableau de la chute du premier homme avec la promesse de la rédemption en perspective. L'auteur inspiré retrace d'abord la tentation et la chute lamentable du premier couple humain. Au soir de cette journée néfaste, Jahvé apparaît dans le paradis, cite les coupables à son tribunal et leur intime l'arrêt de déchéance. La femme sera la subordonnée de l'homme et sujette aux cuisantes douleurs de l'enfantement; l'homme, désormais courbé sur un sol ingrat, ne lui arrachera qu'au prix d'un rude labeur le soutien d'une misérable vie.

S'adressant au tentateur, Dieu lui dit : *Je mettrai l'inimitié entre toi et la femme, et entre ta race et la sienne; sa race t'écrasera la tête et tu l'attaqueras au talon.* (Gen. III, 15.)

Telles sont les paroles transmises par la tradition ancienne du

1. Van Kasteren S. J., *Maria en de Heilige Schrift.* Eerste Nederlandsch Maria-Congres. Averbode, 1910, p. 691, ss.

peuple hébreu. Cette sentence vengeresse et consolatrice constitue le Protoévangile, la première prophétie, germe d'espérance et thème des développements qui aboutiront à la rédemption du genre humain.

Au sens littéral et immédiat, l'oracle souligne une première opposition morale entre la femme et sa race d'un côté, et le démon de l'autre. Cette opposition entre l'humanité et Satan, la victoire de celle-là et la défaite de celui-ci, constitueront désormais l'objet des préoccupations religieuses de l'homme [1].

C'est sous cette forme que se comprend et se conserve ce premier oracle. Le peuple juif, en effet, n'a point compris toute la profondeur de cette promesse ni entrevu surtout les détails de sa réalisation. La lutte, c'est le point essentiel, sera désormais la condition de l'humanité; — elle se continuera dans la suite des siècles et se terminera par la victoire du bien sur le mal. Le peuple juif dans son ensemble comprit-il plus en détail cette promesse? Des précisions ultérieures concrétisèrent l'objet des espérances, et nous savons que la victoire annoncée s'est résumée en un épisode central, le suprême triomphe, quand le Christ a écrasé la tête du serpent [2].

Lorsque l'événement de la venue du Messie se fut réalisé, à la lumière des faits, les Pères se firent une idée complète de la victoire et de ses acteurs. L'antithèse entre Adam et le Christ se trouve pour la première fois dans saint Paul (Rom. V, 12, ss.; I Cor. XV, 22, 45). Est-ce elle qui a amorcé la comparaison entre Ève et Marie? Toujours est-il que les Pères ne se bornèrent plus à regarder l'humanité et sa source lointaine, ils mirent en relief le Christ et Celle qui immédiatement lui donna le jour et fut associée de la façon la plus éminente à son triomphe.

C'était là un point que la religion juive n'avait pas exploité, si même elle l'avait soupçonné. Avec saint Irénée, saint Justin, saint Ephrem aux IIe et IIIe siècles, s'établit l'analogie entre Ève et Marie; celle-ci réalise toute la perfection de la *Nouvelle Ève.*

Saint Ephrem met en avant la similitude entre les deux. « Elles étaient toutes deux simples et innocentes, créées parfaitement semblables, mais dans la suite l'une est devenue cause de mort, l'autre de notre vie. » Ce sont surtout les contrastes qui furent relevés.

1. Nous croyons devoir mentionner l'avis d'un grand nombre d'interprètes autorisés, qui pensent que la sainte Vierge n'est pas, *au sens littéral,* personellement visée dans le Protoévangile. Bien des théologiens cependant estiment qu'*au sens intégral, complet,* la sainte Vierge est directement visée, et que nous pouvons l'y découvrir à la lumière des événements (Cfr. Van Crombrugghe, *op. cit.*, pp. 113, ss.); d'autres sont d'avis qu'au sens littéral la « femme » désigne Ève, mais qu'*au sens spirituel* l'Esprit Saint a voulu prédire l'apparition de la Vierge Immaculée. (Cfr. Corluy, *op. cit.*, pp. 369, ss.)

2. Cfr. Corluy, *Spicilegium,* t. I, pp. 347, ss. — Lesêtre, *Dict. de la Bible,* t. IV, Col. 779. — Van Tichelen, *Schepping en Zondvloed,* pp. 75, ss. Louvain, 1920.

Ève participe au péché d'Adam et son consentement aux suggestions du démon fut le point de départ de notre chute. Son orgueil et sa désobéissance nous ont fait un mal immense et elle fut cause de ruine plutôt que source de vie. Dirons-nous encore qu'elle est la femme victorieuse du démon, elle qui fut son associée dans l'œuvre de la perdition et blessée elle-même à mort?

Elle ne communique qu'une nature dépouillée de la vie surnaturelle. Elle a donc perdu tout droit au titre de mère des vivants, — à ce que le Christ s'appelle fils de la femme. Ce titre qu'elle ne peut plus revendiquer est transféré de plein droit à Marie.

Celle-ci fut la vierge obéissante et humble dont le consentement aux désirs divins nous donna l'Auteur de la vie. Son action fut plus large que la simple maternité physique. Associée à l'œuvre de la Rédemption — une et indivisible — jusque dans ses dernières conséquences, elle restera nouvelle Ève parce que mère spirituelle des hommes.

Devenue le thème favori des écrivains de l'antiquité chrétienne [1] cette antithèse constituera un lieu commun fondamental de la dogmatique; elle trouvera place dans les documents les plus solennels du magistère ecclésiastique et alimentera constamment la liturgie et la piété. On sait l'importance que le Protoévangile revêt dans la question de l'immaculée conception [2], de l'Assomption [3], comme aussi de la méditation universelle de grâces [4].

II. *L'Épouse du cantique des cantiques.*

Le texte du Protoévangile que nous venons d'expliquer révèle une fécondité remarquable qui fut ignorée de la Synagogue, mais par contre, si heureusement exploitée par la tradition chrétienne et l'exégèse. L'écriture sainte est un champ fertile, un trésor où la science et l'amour découvrent des beautés anciennes et toujours nouvelles.

L'Église utilise un grand nombre de textes du Cantique des

1. Cfr. Von Lehner (protest.) *Die Marienverehrung in den ersten Jahrhunderten*, p. 9, ss., Stuttgart, 1886. — T. Livius, *The Blessed Virgin in the Fathers of the first six centuries*, ch. I, II. London, 1896. — Niessen, *Die Mariologie des hl. Hieronymus*. Munster in W. 1913. — Friedrich, *Die Mariologie des hl. Augustinus*, p. 242, ss. Köln, 1907, — *Patrologie de Migne*, grecque et latine, *passim*.

2. Voir p. ex. Malou, *L'Immaculée Conception de la bienh. Vierge Marie*, t. I, pp. 248, ss. Bruxelles, 1857. — Corluy, *op. cit.*, pp. 352, ss. — Billot, *De Verbo incarnato*, pp. 341, ss. Rome, 1892. — Terrien, *La Mère de Dieu*, t. I, pp. 371, ss., Paris, 1900. — Le Bachelet, *L'Immaculée Conception*. Paris, 1902; *Dict. apol. de la foi cath.*, fasc. 13, p. 214.

3. Dom Renaudin, *L'Assomption*, pp. 153, ss. Paris, 1904. — Bainvel conteste le bien-fondé de cette interprétation. *Dict. apol. de la foi cath.*, fasc.13, p. 278.

4. Terrien, *La Mère des hommes*, t. I, p. 26, ss. Paris, 1902. — de la Broise, *Études*, t. LXVIII, (1896), p. 5; it. LXXXIII, (1900), p. 302. — Hugon, *La Mère de grâce*. Paris, 1904. — Bainvel, *Dict. apol. de la foi cath.*, p. 286, ss.

cantiques dans sa liturgie mariale. Elle autorise ainsi l'application à la très sainte Vierge de multiples passages de ce poème dont le sens littéral est presque une énigme [1]. Marie y est-elle visée? En tout cas, l'Église a les meilleures raisons quand elle emprunte ces chants qui ne s'appliquent à personne mieux qu'à la Vierge incomparable. Par sa beauté, sa pureté et son amour, Marie réalise, avec une perfection unique, le personnage de l'Épouse.

La Mère de Dieu restera éternellement la gloire de l'Église du ciel comme elle fut, dans l'Église militante, le type le plus achevé de l'union avec Dieu. Sa sainteté en fait l'épouse idéalement parfaite — les autres âmes ne sont que des copies lointaines de cette union mystique entre l'âme et Dieu, entre l'époux divin et l'épouse choisie; — physiquement même Marie ne devint mère de Jésus-Christ qu'en vertu d'une union ineffable qui du Verbe fit l'enfant de Marie avant qu'il ne fût l'époux de l'Église et des âmes.

En faut-il davantage pour justifier, je ne dis pas l'appropriation, mais l'application très rigoureuse au sens littéral et tout premier, des louanges que le Cantique des cantiques et d'autres livres de l'ancien Testament décernent à l'Épouse, c'est-à-dire soit à l'Église, soit aux âmes ou à l'humanité?

Celle qui est chantée, c'est avant tout Marie. N'est-elle pas la portion choisie, la meilleure, dans l'héritage de Dieu? C'est donc la lettre elle-même de ces poèmes d'amour qui chante la beauté sans tache, l'amour sans défaillance, l'intimité sans nuages de Marie avec son divin Époux.

« Tel le lis au milieu des épines, telle ma bien-aimée parmi les vierges (Cant. II, 2);

» Vous êtes toute belle, ô ma bien-aimée, il n'y a pas de tache en vous. Venez ô ma sœur, venez du Liban recevoir la couronne (Cant. IV, 7, 8);

» Ma sœur est un jardin fermé : ma sœur est le puits des eaux vives (Cant. IV, 12);

» Quelle est celle qui s'avance semblable à l'aurore, éclatante comme le soleil, belle comme la lune, redoutable comme les armées sous leurs étendards (Cant. VI, 9)?

» Quelle est celle qui monte du désert, inondée de délices et appuyée sur son bien-aimé (Cant. VIII, 5)?

» Son cœur veille en pensant à son époux, elle le cherche en plein midi et aspire au baiser de sa bouche; elle est à son bien-aimé comme son bien-aimé est à elle; unique et préférée elle a blessé le cœur de son époux (Cant. I, 2; 7, I; VI, 8). »

1. Il est très difficile de découvrir le sens littéral de ce poème. Voir, p. ex. GIETMANN, *Comment. in Canticum Canticorum*. Paris 1890. — JOUON, *Le Cantique des Cantiques*. Paris, 1909.

Qu'on ne s'étonne point de ces accents enflammés, qu'on ne se scandalise pas de ce lyrisme d'amour : même ces paroles de feu, inspirées par l'Esprit Saint, sont impuissantes à traduire les sublimes prédilections de Dieu pour la Mère de son Verbe. Mais parce qu'elles expriment mieux que d'autres les élans de la charité, l'Église non seulement ose y recourir, elle s'en empare et essaie par elles de redire l'ineffable cœur-à-cœur de l'humble Vierge avec Dieu, de l'Épouse avec l'Époux.

III. *Personnages à caractère typique.*

Dieu a préparé l'époque messianique. Il a fait de l'Ancien Testament l'ébauche du nouveau; c'est toute l'explication de l'existence du peuple juif, de sa formation et de sa conservation non moins prodigieuse.

Dieu a prédit explicitement l'ère messianique, ère de paix, de justice et de sainteté, époque de domination universelle de Jahvé, et ère qui ne finirait plus. Il a prédit l'avènement d'un messie personnel et toutes ses prérogatives.

De là on a conclu au *caractère typique* des personnages de l'Ancien Testament. Leur rôle est de préparer et de préfigurer les principaux personnages du nouveau : Jésus-Christ et sa Mère, en particulier.

De là encore le *sens spirituel* des écrits anciens. Ceux-ci gardent leur sens littéral, mais sont enrichis d'un sens médiat, indirect, que révèlent les écrits du Nouveau Testament et la Tradition [1].

Personne ne peut donc faire un grief aux Pères d'avoir mis en lumière le sens intentionnel que revêtaient certains objets ou héroïnes du peuple hébreu pendant les longs siècles qui ont précédé la venue de Marie. Personne ne peut taxer de futiles les harmonies qu'ils ont su découvrir entre des personnages ou figures du Testament ancien et la personne et les prérogatives de Marie dans le Testament nouveau.

Il va sans dire qu'il ne faut pas de rapprochement forcé. Il suffit de recueillir les points de ressemblance réelle sans prétendre à un parallèle parfait, éloignant avec le plus grand soin toute comparaison qui marquerait une imperfection ou insinuerait quelque reproche.

Dans ce culte discret figuratif, Marie nous est d'abord apparue comme la *Nouvelle Ève* associée à l'œuvre de la revanche, mère des vivants, triomphatrice au sens plénier du mot et universelle économe des grâces du salut.

Sara, au berceau du peuple de Dieu, féconde par miracle et mère d'un peuple nombreux, « parce que le Seigneur lui avait donné

1. Touzard, *Rev. prat. d'Apol.* t. VII, p. 81, ss. — Id., *L'Argument prophétique*, p. 34, ss. Paris, 1901. — Id., *Dict. d'apol.*, t. II, col. 1647-1651.

une joie si grande que tous ceux qui l'apprendraient se réjouiraient avec elle ». Marie, sourire de Dieu à l'humanité, que toutes les générations proclament bienheureuse et, par sa merveilleuse maternité bénie en une immense postérité de saints.

Rébecca « jeune fille d'une grâce insigne, vierge de toute beauté, restée pure » (Gen. XXIV, 16), charitable et devenue mère de l'héritier des promesses divines.

Rachel, elle aussi d'une rare beauté, dont les charmes gagnent le cœur de Jacob et qui connut toutes les joies de la maternité à la naissance de Joseph et l'excès de la souffrance quand parut Benjamin « l'enfant de sa douleur » (Gen. XXIX, 28).

Debbora, la prophétesse, et *Jahel,* la femme forte, qui mettent un terme au triomphe de Sisara, un ennemi que rien n'a pu arrêter, « jusqu'à ce qu'une mère se soit levée en Israël », et dont la dernière est proclamée « bénie entre toutes les femmes » (Judic. V, 7).

La douce figure de *Ruth la Moabite,* qui trouve grâce devant Booz en se proclamant sa servante (Ruth. III, 9), comme *Abigaïl* fléchit par sa prudente humilité la colère du roi David (I Reg. XXV, 24).

Judith est la plus pieuse des femmes d'Israël, austère et d'une merveilleuse beauté, elle est la plus chaste des veuves. Intrépide et dévouée, seule, elle renverse la puissance ennemie. Rien n'égale la justesse des louanges décernées à Judith par ses concitoyens quand nous les redisons à Marie : « Vous êtes la gloire de Jérusalem; vous êtes la joie d'Israël; vous êtes l'honneur de votre peuple, parce que vous avez agi virilement et que votre cœur magnanime s'est affermi en aimant la chasteté. C'est pourquoi le Seigneur vous a fortifiée et vous serez bénie éternellement » (Judith. XIII, 8; XIV, 16; XIII, 22).

Esther mérite presque la préséance parmi les nobles figures de femmes, images de Marie. Jeune fille humble et jusque-là ignorée, elle captive le cœur d'Assuérus et sa beauté fléchit la colère d'un roi jaloux. Elle ouvre à ses frères le chemin de la patrie. Marie fut aimée par Dieu d'un amour de prédilection au-dessus de toutes les âmes. Pour celles-ci, et pas pour elle, existait une loi de mort; le puissant Monarque en fit une reine, terrible pour ses ennemis, mais si puissante et bonne qu'elle a reçu la moitié du royaume, une couronne de miséricorde, qui en font la médiatrice du peuple chrétien.

N'oublions pas de signaler l'héroïque *mère des Macchabées,* qui assiste au supplice de ses enfants et les offre généreusement à Dieu comme la Mère des Douleurs sera debout au pied de la croix.

Il y a d'autres suaves figures de Celle qui les surpasse toutes parce qu'en elle est la plénitude de la grâce, de la beauté, d'une pureté forte et aimable. Marie est la gloire de son sexe, la fleur de l'humanité, la joie de l'Israël ancien et nouveau, l'honneur de notre

religion, la mère aimante, la vierge pure, la reine miséricordieuse et bonne.

Ces figures incarnent une idée profonde comme la vérité. On peut en creuser le sens et sous la poésie ou l'image découvrir des harmonies qui provoqueront l'admiration et l'amour,

Remarquez dans l'histoire d'Israël la profusion des héroïnes libératrices dans les calamités publiques ou femmes de beauté et de vertu dont les traits réunis forment une image forte et élevée, sensible et avenante, un mâle courage avec le sourire et le cœur d'une mère : *Marie* [1].

IV. *Figures et symboles.*

D'autres analogies existent dans l'ancien Testament, qui répondent, elles aussi, à des intentions réelles de l'auteur inspiré. «L'Esprit, qui a prévu dès l'éternité tous les sens qu'on pourrait donner à son écriture, a aussi approuvé ceux qui seraient bons et qui devaient édifier les enfants de Dieu [2] ».

La Vierge est avec son Fils la fin de la création entière et aussi de toute l'Écriture. Et pourquoi la Sagesse éternelle n'aurait-elle pas su déposer sous l'enveloppe des figures les allusions aux deux objets de son éternel amour?

Marie est comparée à l'*arc-en-ciel* que Dieu étendit comme gage de sa miséricorde et alliance avec son peuple (Gen. IX, 14).

Elle est la mystérieuse *Echelle de Jacob*. Marie unit le ciel à la terre; elle atteint Dieu; et par elle descendent sur nous les bénédictions divines (Gen. XXVIII, 12).

Elle est la grande vision de l'Horeb, le *Buisson ardent* qui jette des flammes et n'est point consumé. Inondée, elle aussi, de la gloire du Seigneur, quand elle devint mère du Verbe fait chair, elle conserve merveilleusement dans l'honneur de la maternité la fraîcheur et le parfum de la virginité (Exod. III, 1).

Elle est la *Vierge d'Aaron* fleurissant sans être arrosée, dans la solitude du tabernacle. Au moment où les femmes d'Israël aspirent toutes à devenir mère du Messie, Marie semble renoncer à cette gloire insigne, et dans le silence et la retraite conçoit miraculeusement et porte sa divine fleur. Fleur des campagnes et non fleur des jardins, son Fils étale son éternelle beauté, et les chastes entrailles de la mère restent inviolées sous la garde de sa virginale pureté (Num. XVII, 5).

Elle est la *Toison de Gédéon*. Au milieu de l'aire restée sèche, la rosée l'imprègne seule; une seconde fois elle demeure intacte au

1. Terrien, *La Mère de Dieu*, t. I., p. 120, ss.; t. II, p. 117, ss. — Lecanu, *Histoire de la Sainte Vierge*, p. 51-52. Paris, 1860. — de la Broise, *La Sainte Vierge*, p. 23, ss. Paris, 1906. — Lesêtre, *Dict. bibl. Vig.*, t. IV, col. 777, ss.

2. Bossuet, *Explication de l'Apocalypse*, préf. § 14.

milieu de l'aire couverte de rosée. Dans notre terre aride, Marie reçoit seule la rosée des grâces et au sein de l'universelle corruption se garde seule immaculée (Judic. VI, 38, 40).

Nuée, petite comme celle que vit le prophète Élie, au sommet du Carmel Marie a rendu l'espérance aux hommes, et à la terre sa joie et sa fécondité.

Elle est le *Tabernacle de Dieu*, l'*Arche d'alliance* (Exod. XXVI, 1; XXV, 10).

Elle est la *Porte du Temple* où personne ne peut plus passer, parce que le prince lui-même a passé par là (Ézéch. XLIV, 1).

Plusieurs auteurs ont voulu voir dans ce passage d'Ézéchiel une prophétie au sens littéral, touchant la perpétuelle virginité de Marie. Saint Ambroise la mentionne, ainsi que saint Jérôme. Nous n'y voyons qu'un sens accommodatice ou conséquent.

V. *La Sagesse.*

Faut-il voir autre chose qu'une accommodation, certes justifiée, dans l'attribution à Marie de ces accents par lesquels Salomon a chanté la Sagesse éternelle?

L'éminente sainteté de la Mère de Jésus, les prédilections du Saint-Esprit pour son âme, le rôle de premier ordre qu'elle joue lui donnent droit à se voir appliquer en toute justice et sécurité les plus beaux passages dont le sens strict ne touche que la Sagesse. Qui pourrait faire grief à l'Église d'étendre ainsi le sens littéral, pour mettre mieux et davantage en relief les prérogatives de la Mère du Verbe?

N'a-t-elle pas été, elle aussi, le merveilleux instrument des desseins miséricordieux de la Providence et le chef-d'œuvre de l'amour?

La Sagesse, c'est en vertu d'une assimilation très juste, la créature idéale qui tient une place à part dans l'œuvre du salut. Tout comme Salomon le chante en accents enflammés de la Sagesse incréée, Marie réalise les vues magnifiques du Créateur sur le monde, elle s'incline vers l'homme et lui devient source de tous les biens.

« Heureux l'homme qui m'écoute et qui veille chaque jour à l'entrée de ma demeure; — moi, j'aime ceux qui m'aiment, et ceux qui veillent et m'attendent me trouveront; — celui qui me trouvera, trouvera la vie et puisera la grâce qui vient du Seigneur; — venez donc à moi, vous qui me désirez, car mon souvenir est doux plus que le miel; — mon fruit c'est la joie, la gloire et la richesse : j'ai de quoi enrichir ceux qui m'aiment, je remplirai leurs trésors. » (Prov. VIII, 34, 17, 35; Eccles. XXIV, 13-32 [1].)

1. Cf. MARIE, *Dict. de la Bible*, t. V, col. 800, ss. — DE LA BROISE, *La Sainte Vierge*, pp. 19, ss. Paris, 1906. — *Marie, Mère de Dieu : Dict. apol de la foi cath.*, p. 124-125.

III

Conclusion

L'étude que nous venons de faire montre la personnalité de la très sainte Vierge entourée d'ombre et comme une figure voilée.

Ce silence relatif que garde à son égard l'Ancien Testament rentre dans les vues de la divine Providence.

Il s'explique en partie par les raisons suivantes :

1. On a cru trouver une première cause de cet effacement dans *le peu d'estime que les Juifs professaient pour la virginité.* (Il faudrait plutôt dire pour la stérilité dans le mariage : une famille nombreuse étant une bénédiction.) De là la prophétie d'Isaïe relative à la virginité de la Mère de l'Emmanuel aurait eu peu de faveur. Le sens d'ailleurs ne s'imposait pas suffisamment au nom du seul contexte; il a tout au plus préparé les voies au dogme de la virginité de Marie qui est une croyance spécifiquement chrétienne [1];

2. Une considération plus forte est celle de l'*économie et du développement de l'idée messianique.* Touchant la personne même et l'œuvre du Messie les informations sont passablement imprécises; on a exagéré la précision des détails au détriment de l'ensemble. Le plus souvent dans les prophéties messianiques il est question, non de la personne du Christ, mais de l'œuvre messianique, du royaume à fonder, d'une restauration de la souveraineté d'Israël [2].

La personne du Messie apparaît le plus souvent comme roi davidique [3], rarement comme prêtre [4], parfois comme prophète et docteur [5], une fois (peut-être deux) comme victime d'expiation [6]. La divinité du Messie n'est pas révélée clairement, à peine ses souffrances. C'est surtout le caractère glorieux, royal, du Christ qui a été prédit. De là peu de place pour sa vie cachée, sa naissance. Le rôle de la sainte Vierge restait nécessairement effacé. Toute une école ne croyait-elle pas que le Messie se révélerait inopinément sans qu'on sache d'où il viendrait [7]?

3. *Aucun prophète n'a eu de l'avenir une vision totale et complète.* En juxtaposant tous les oracles de l'Ancien Testament, on n'arrive pas à un tableau d'ensemble aux contours nets et aux traits précis [8].

1. Durand, *L'Enfance de Jésus*, p. 178, ss. Paris, 1912.
2. Touzard, *Dict. d'Apol.*, t. II, col. 1614, ss.; *Rev. prat. d'Apol.*, t. V, p. 188, ss.; t. VII, pp. 81, ss., P. 731, ss. — Pelt, *Histoire de l'Anc. Test.*, t. II, pp. 169. Paris, 1902.
3. Is. VIII, 8, IX, 6, XI, I, II. — Jerem. XXX, 21, XXXIII, 15, 16. — Ezech. XVII, 22, ss.
4. Ps. CIX, 4.
5. Is. XLII, I, XLIX, 2.
6. Is. LII, 12, ss.; ps. XXI.
7. Lagrange, *Le Messianisme chez les Juifs*, pp. 22e. Paris, 1909.
8. Durand, *op. cit.*, p. 179.

Le portrait de Marie n'existait donc pas, tout fait, dans l'Ancien Testament. Les quelques détails épars ne prirent de la précision que dans une vue d'ensemble et surtout par l'événement qui les réalisait. En ce sens, Marie n'a pas de préhistoire.

Et pourtant, malgré ce silence relatif, toute l'Écriture parle d'elle, comme elle parle du Messie qui fut son Fils et de l'œuvre à laquelle elle fut si intimement associée. Elle est la clé du livre, qui sans elle resterait scellé de sept sceaux.

Faisons-le remarquer : Marie est la seule créature qui ait occupé la pensée du monde avant d'y paraître. Des écrits remontant à plusieurs siècles avant sa naissance parlent d'elle comme les documents contemporains qui rappellent les détails de sa vie. Marie remplit ainsi tous les temps et a été appelée par le grand saint Bernard : la préoccupation et l'affaire de tous les siècles, *negotium omnium saeculorum*.

Une opposition profonde se constate entre les écrits et l'attitude des deux Testaments vis-à-vis de la très sainte Vierge.

A la Synagogue, il a manqué la lumière et l'amour.

La lumière d'abord. La Synagogue marche, les yeux bandés, quasi aveugle, portant en ses mains un trésor que, loin d'exploiter, elle n'a pas estimé, à peine connu. Ses informations étaient rares : deux ou trois interventions prophétiques, — elles se produisirent à des époques tardives : VIII^e^ siècle avant notre ère, — la révélation, même très importante, était peu détaillée : maternité, virginité et peut-être revanche. Tout le reste était comme inexistant, littérature mariale réelle, mais demeurée inutilisée parce que la clé et l'esprit en manquaient.

L'amour, en effet, faisait défaut. La Synagogue était la Loi de crainte, marâtre qui ne sut inspirer à ses enfants que la peur de Dieu et le formalisme. Pas de culte, point d'amour, pas d'influence morale, pas d'épanouissement de cette piété mariale si suave dont le secret est réservé à l'Église de Jésus.

Ici ce sont actuellement des torrents de lumière et de l'amour à flots.

En regard de la pénurie de la religion juive, voici d'abord les sources authentiques de nos croyances. Les récits évangéliques, pas très étendus, qui relatent l'enfance de Jésus à laquelle ils associent sa Mère (Matt., I, II; Luc., I, III). Le nom béni de *Marie* nous est révélé, son origine davidique, l'émotion de la Vierge au moment où va s'accomplir en elle l'oracle du prophète Isaïe. Le texte inspiré fait expressément remarquer l'accomplissement en Marie de l'oracle dicté par Dieu à Isaïe et il en fixe le sens en toute rigueur. Dès lors Marie avait droit à l'hommage absolument unique que lui décerne la salutation de l'ange : elle reçut la plénitude de la grâce, l'Auteur

de la vie, la surabondance des grâces de salut qu'elle déversera sur le genre humain. Mère de Dieu et Vierge, elle n'aura pendant la vie publique de Jésus que des apparitions discrètes : Cana (Joan. II, I, II), — deux, trois mentions (Matt. XII, 46-50; Luc. XI, 27, 28), — le Calvaire (Joan. XIX, 25-27), — le Cénacle (Act. I, 14) — et une louange de saint Paul (Gal. IV, 4-5).

En union intime avec les informations scripturaires, la tradition et les définitions du magistère infaillible achèvent le portrait de Marie : maternité divine et perpétuelle virginité, sainteté éminente et absence de faute originelle, bientôt sa glorieuse assomption et son universelle intervention dans la distribution des grâces.

Sur ces bases inébranlables, les saints Pères en leurs homélies, les théologiens par leurs savantes déductions, les saints en leurs méditations et discours, les fidèles même en leurs convictions populaires, tous ont bâti l'édifice lumineux de la Marialogie catholique.

La lumière ici abonde et aussi l'amour.

Car ce corps de doctrines est un cadre vivant. Pas une conviction qui ne se change en amour, pas une connaissance qui reste stérile. Ce n'est pas en vain que l'Église vivant de l'esprit de Jésus a reconnu à côté du Roi, du Prêtre et de la grande Victime Celle qui est reine, Mère de miséricorde, notre vie, l'espérance des sauvés.

Dans le Nouveau Testament, c'est donc l'abondance des sources, la richesse des données, la vérité des détails. On ne sait ce qu'il faut le plus admirer, de la profonde simplicité des informations historiques, des magnifiques horizons qu'ouvre la théologie mariale, de l'éclat de poésie dont elle est revêtue ou des ardeurs de la piété qui grandit sans cesse.

Cette connaissance chez nous et cette grandissante lumière sont faites pour engendrer l'amour. Nous voulons connaître mais avec la curiosité de l'amour qui s'affirme par la plus affectueuse piété. A côté de la paternité divine nous plaçons la mère spirituelle de nos âmes, médiatrice universelle de grâces et d'intercession, objet très élevé de notre amour et mère au cœur assez large pour accueillir toutes les indigences sans les rebuter jamais.

L'efflorescence toutefois de la science et de la piété mariales n'a pas atteint encore sa pleine maturité [1]. Elle est à peine à son midi. A nous d'en hâter la venue, d'en être les acteurs et les apôtres. Notre idéal est le plein épanouissement de la lumière et, par là, le règne plénier de l'amour.

1. C'est le sentiment qu'exprime NEWMAN dans sa lettre à Pusey, sur le *Culte de la Sainte Vierge dans l'Eglise catholique*, 1865. — it. FABER, *Bethléem*, chap. IX; — GRIGNION DE MONTFORT, *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*, pp. 22, intr., pp. 22, 28, 36. Paris, 1875. — PETITALOT, *La Vierge Marie, Mère de Dieu d'après la théologie*, t. I, p. 14. Paris, 1904.

Dans le 31e chant du Dante, quand Béatrice se retire impuissante à pénétrer dans les sphères où s'épanouit le summum de la charité, un vieillard se présente, saint Bernard, qui dit : *La Vierge glorieuse, Mère de Dieu, dont je suis le serviteur, nous fera cette grâce de monter jusqu'au sommet de l'amour.* Le Testament ancien a été la Béatrice qui a mené jusqu'au seuil du paradis; l'Église est le paradis où par ses serviteurs la Vierge Dispensatrice de tous les biens nous conduira par les sentiers de lumière jusqu'au sommet de l'amour.

LA CONCEPTION SURNATURELLE ET VIRGINALE DU CHRIST D'APRÈS SAINT LUC

par M. l'abbé H. Rongy, professeur au Grand Séminaire, Liége.

C'est un dogme de foi que le Fils de Dieu s'est incarné dans le sein de Marie sans porter atteinte à la virginité de sa Mère. L'Église ne pense pas que l'Incarnation eût été impossible sans la conception virginale. Elle la juge sans doute très convenable à la dignité du Fils de Dieu et très honorable pour Marie; mais elle ne l'a pas déduite par voie de conclusion, elle y croit comme à un fait clairement et explicitement révélé.

La base scripturaire de ce dogme est d'une solidité inébranlable. Deux textes évangéliques nous le proposent de façon expresse : le premier est le passage de S. Matthieu touchant les angoisses de Joseph calmées par le message angélique : « Joseph, fils de David, ne crains pas de prendre chez toi Marie, ton épouse; car ce qui a été engendré en elle est l'œuvre de l'Esprit-Saint. » Le second est le récit de l'Annonciation en S. Luc (1, 34)) : « Marie dit à l'ange : Comment cela se fera-t-il, puisque je ne connais point d'homme? (35). Et l'ange lui répondit : L'Esprit-Saint descendra sur vous et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre; à cause de cela celui qui naîtra sera dit saint, Fils de Dieu. » Ces deux passages sont tellement clairs que, fait extraordinaire dans l'histoire de l'éxégèse, on n'a pas, jusqu'ici, tenté d'en méconnaître le sens. L'ancienne exégèse protestante a attaqué violemment les textes si limpides de l'institution de l'Eucharistie et de la primauté romaine; elle n'a pas osé s'en prendre aux textes de la conception virginale. A la suite de Helvidius, elle a attaqué la virginité perpétuelle de Marie, elle a respecté la conception virginale de Jésus dans le sein de sa mère.

Le témoignage traditionnel est aussi clair et aussi explicite. Dès le début du second siècle, S. Ignace, évêque d'Antioche, mentionne plusieurs fois dans ses lettres la croyance à la conception virginale, qu'il met sur le même pied que la mort rédemptrice du Sauveur. Vers le milieu de ce siècle, l'apologiste S. Justin insiste sur le dogme de la Vierge Mère; et, à la fin de ce même siècle, S. Irénée en parle si souvent et si clairement qu'il a mérité le titre de Théologien de la Vierge Mère.

Il n'est donc pas étonnant qu'un dogme qui appartient si manifestement au dépôt de la révélation n'ait pas été le sujet de controverses retentissantes dans l'Église. Des croyants qui adhèrent à l'Évangile ou à la Tradition ne sauraient le révoquer en doute sans rejeter le principe même de leur croyance. Pour le renier, il faudrait faire profession d'incrédulité absolue à l'égard du christianisme, car nier une donnée évangélique et traditionnelle aussi sûre, c'est se condamner à nier la valeur de l'Évangile et de la Tradition pour nous transmettre les vérités révélées.

Si Celse, Porphyre et Julien l'apostat ont attaqué la conception virginale, ils restaient logiques avec eux-mêmes, puisqu'ils rejetaient en bloc tout le christianisme. A la fin du premier siècle, Cérinthe l'attaquait également; mais Cérinthe, avec ses négations si hardies et si absolues, était-il encore un croyant? Lui aussi restait assez logique avec lui-même en rejetant la conception virginale.

On ne peut en dire autant de certaines sectes judaïsantes dont les hérésiologues anciens nous apprennent l'existence du IIe au IVe siècle. Il est assez difficile de fixer l'histoire de ces petites sectes qui avaient pour principe commun d'allier au christianisme les observances mosaïques. Certaines étaient assez orthodoxes dans leurs croyances chrétiennes. S. Jérôme a encore connu des Nazaréens « qui croient comme nous, dit-il, au Christ fils de Dieu, né de la Vierge Marie ».

Origène, suivi par Eusèbe et Théodoret, affirme que la naissance virginale était admise par une portion des Ébionites. — Le terme « ébionite » vient probablement de l'hébreu « Ebion », qui signifie « pauvre ». Il a été courant pour désigner les sectes judaïsantes, composées sans doute de pauvres, et qui pratiquaient probablement de sévères préceptes d'ascétisme ou d'eucratisme. — Si une portion seulement des ébionites admettaient la conception virginale, c'est donc que la plupart la rejetaient. S. Irénée et Tertullien ne parlent que de ces Ebionites hétérodoxes, affirmant l'origine purement humaine de Jésus. L'attitude de ces hérétiques était fort inconséquente. Ils rejetaient les écrits du Nouveau Testament à l'exception du premier Évangile. Et encore cet évangile ils l'avaient arbitrairement mutilé. D'après S. Épiphane, ils en

avaient supprimé les deux premiers chapitres, où la conception virginale est clairement affirmée. Ces deux chapitres font pourtant partie intégrante du premier évangile : ils ont manifestement pour auteur l'écrivain qui a composé le reste de cet évangile; ils sont écrits, comme tout cet évangile, en vue de montrer l'accomplissement des prophéties. L'attitude des Ébionites à l'égard de ces chapitres et vis-à-vis de la conception virginale était purement arbitraire : ils ne cherchaient, du reste, à l'étayer d'aucun témoignage traditionnel. Comme ces sectes ne comptaient guère de membres et qu'elles ne jouissaient d'aucun crédit, elles n'ont pas troublé la foi de la grande Église. De grandes batailles théologiques n'ont pas été nécessaires pour repousser leur opinion singulière, qui est tombée dans l'oubli avec la disparition des sectes judaïsantes.

Ces sectes considéraient Jésus comme le fils légitime de Joseph et de Marie, rejetant absolument le témoignage de S. Luc et de S. Matthieu. Une grossière calomnie juive a voulu conserver quelque chose de ce témoignage acceptant que Jésus n'était pas le fils de Joseph, mais affirmant qu'il était le fruit de l'adultère. Celse, vers 180, met cette grossière calomnie sur les lèvres d'un Juif et elle sera reprise plus tard dans le Talmud. Cette injure ridicule montre seulement que les Juifs dans leurs attaques ont dû tenir compte de la croyance universelle à la conception virginale. Il est assez absurde d'accepter le témoignage évangélique attestant que Jésus n'est pas le fils de Joseph et puis de rejeter ce même témoignage, attestant la conception virginale, pour le remplacer par une fable injurieuse que l'on invente de toutes pièces.

Et pourtant cette opinion ridicule a été reprise par des exégètes allemands de la fin du XVIII^e^ siècle, surtout par Paulus et Venturini dans l'*Histoire naturelle du Prophète de Nazareth*, qu'ils ont imaginée pour remplacer l'Évangile. Dans leur système, l'ange Gabriel de l'Annonciation devient un adolescent en chair et en os. Venturini sait même que c'est Joseph d'Arimathie. Celui-ci aurait profité d'un élan mystique de Marie pour la tromper. Paulus soupçonne Elisabeth d'avoir trempé dans la pieuse intrigue. C'est simplement l'ancienne calomnie juive, un peu tempérée par le désir de sauvegarder l'innocence de Marie qui aurait été le jouet d'une illusion un peu forte pour être vraisemblable.

Ce système a le grave inconvénient de tout le système de Paulus. Il garde arbitrairement de l'Évangile ce qui est naturel et met à la place du surnaturel une invention quelconque sortie de l'imagination de l'exégète allemand.

Le rationaliste Strauss a fait ressortir tout l'arbitraire de ce système : « Cette opinion, dit-il, dont le point culminant est dans la calomnie des Juifs, ne peut être mieux jugée qu'elle ne

l'a été jadis par Origène, lorsqu'il dit : Puisque les Juifs voulaient substituer quelque chose au récit de la naissance surnaturelle de Jésus, ils auraient dû faire une fiction plus vraisemblable, ne pas accorder, contre leur propre volonté, que Marie n'a pas été touchée par Joseph, mais nier cette circonstance même, et faire naître Jésus d'un mariage ordinaire entre Marie et Joseph... Les paroles d'Origène ne reviennent-elles pas à ceci : Du moment que l'on révoque en doute certains traits d'une histoire merveilleuse, il est inconséquent d'en respecter d'autres. » Il est absurde de proclamer un récit non historique et puis de garder de ce récit un trait comme celui qui représente Marie comme non mariée.

Pour éviter cette absurdité, Strauss est plus radical : c'est le récit tout entier qu'il rejette et qu'il considère comme un mythe postérieur. Mais ce n'est pas le tout d'affirmer qu'un récit est mythique : il faut encore expliquer comment on a eu l'idée de l'inventer, c'est-à-dire qu'il faut rechercher l'origine du mythe. Strauss prétend lui donner une origine juive. Les judéo-chrétiens auront voulu expliquer par la conception virginale le titre messianique de « fils de Dieu ». Le texte d'Isaïe : « Ecce virgo concipiet » les aura, du reste, aidés dans leur invention. Il reconnaît que les fables de la mythologie païenne concernant des demi-dieux, nés d'un dieu et d'une mortelle, n'ont pas pu influencer l'origine du mythe parce que les Juifs formaient un cercle fermé aux influences païennes.

Cette origine juive d'un mythe semblable est de tout point invraisemblable. Les Juifs, avec leur monothéisme farouche, n'étaient guère portés à faire intervenir leur Dieu spirituel et transcendant pour remplacer l'action du père humain.

Malgré le texte d'Isaïe, ils ne semblent pas avoir attribué au Messie qu'ils attendaient une naissance virginale. Le texte hébreu dit simplement : « une jeune fille concevra ; » les Septante ont traduit le terme par παρθένος, qui signifie « vierge », mais les Juifs de langue grecque auront pu lire ce texte sans songer à une conception virginale, puisque le passage ne dit pas que la vierge restera vierge en concevant. Ils pouvaient, à la rigueur, le comprendre dans le sens que le Messie serait le premier-né d'une vierge qui contracterait un mariage ordinaire. Le seul texte d'Isaïe ne pouvait guère imposer l'idée d'une chose aussi inouïe qu'une conception virginale. Aussi les faits historiques donnent-ils un démenti formel à la théorie de Strauss : parmi les croyants, les seuls qui aient rejeté la conception virginale sont précisément des judéo-chrétiens. Si l'idée d'une vierge-mère provenait du vieux fonds d'idées juives, pourquoi les judéo-chrétiens auraient-ils mis cet acharnement à la rejeter?

Au reste est-il besoin de beaucoup discuter pour rejeter l'origine juive d'une invention semblable? Avant la révolte de 66, les Juifs

convertis ne pouvaient inventer. C'était trop tôt pour créer de nouveaux dogmes, pour faire admettre par les témoins des choses absolument inouïes. Après 70, le prestige de l'église-mère de Jérusalem s'est éclipsé pour toujours, les petites sectes judéo-chrétiennes réfugiées à Pella au delà du Jourdain, vivront désormais isolées de la grande Église et n'auront aucune influence sur son développement.

A l'explication mythique de Strauss il y a une difficulté plus grave. C'est la date de composition des Évangiles. Pour que le mythe puisse naître et se former, il faut le temps; il ne se forme pas du vivant des témoins des faits auxquels il se rapporte. Strauss se débarrassait facilement de cette difficulté en plaçant la composition des Évangiles vers le milieu du IIe siècle. Mais plus aucun critique n'oserait soutenir encore une erreur aussi grossière. La critique est bien forcée maintenant de faire remonter la composition des trois premiers évangiles assez haut dans le premier siècle. Harnack semble avoir établi définitivement que le troisième Évangile, celui de S. Luc, qui enseigne précisément la conception virginale, a été écrit vers l'an 60, du vivant des Apôtres et des autres disciples.

Et pourtant les rationalistes modernes et Harnack lui-même n'ont trouvé d'autre explication de la conception virginale que l'explication mythique de Strauss. Il est vrai que l'on évite maintenant de parler de mythe et que l'on dit plutôt idéalisation religieuse de l'histoire. Mais la chose revient au même : on rejette tout le récit de S. Matthieu et de S. Luc comme une pure invention postérieure. Au cours des vingt dernières années, plusieurs écrits rationalistes ont soutenu cette thèse.

Vu l'ancienneté attribuée aux Évangiles, la position devient autrement difficile qu'au temps de Strauss. Mais puisqu'il s'agit d'un prodige inouï de pathénogénèse, il faut bien coûte que coûte que le rationalisme s'en débarrasse.

Pour cela, il faudra d'abord retarder le témoignage le plus possible pour l'éloigner de l'époque des témoins. A cette fin, un exégète allemand trouvera toujours bien quelques arguties pour supprimer les textes gênants. Voici ce qu'a inventé, dans ce genre, l'ingéniosité de Harnack. L'Évangile de S. Luc est de l'an 60, mais les deux versets, qui dans cet Évangile enseignent la conception virginale, sont une interpolation qui aura été introduite quand la légende avait eu le temps de se former. Voici ses arguments les plus spécieux. L'auteur a raconté que Zacharie a été châtié de son incrédulité et qu'Élisabeth a loué Marie de sa foi. Il n'a pas pu placer sur les lèvres de Marie la question : « Comment cela se fera-t-il? » qui suppose une même incrédulité que celle de Zacharie. Est-il naturel

qu'une jeune femme, présentée dans le récit comme fiancée à Joseph, dise : « Je ne connais point d'homme »? Cette interruption de Marie, au verset 34, a été introduite de force dans le récit pour amener la réponse de l'ange au verset 35 : « L'Esprit-Saint viendra sur vous et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre; voilà pourquoi l'enfant qui naîtra sera appelé saint, fils de Dieu. » Ces deux versets supprimés, le récit se suit fort bien et il n'est plus question de la conception virginale.

Cependant il ne suffit pas de supprimer ces versets. S'ils ne se rapportent pas à un fait réel, il faut encore expliquer l'origine de l'interpolation et de la croyance à la conception virginale. Actuellement les rationalistes sont d'accord pour rejeter l'origine juive du dogme. En cela, ils sont diamétralement opposés au système de Strauss. Ils reconnaissent que le texte d'Isaïe était trop peu clair pour imposer aux Juifs une idée qui s'opposait si ouvertement à la haute idée qu'ils se faisaient du Dieu unique et spirituel.

Pour expliquer l'origine du dogme, on a recours maintenant aux chrétiens venus du paganisme. Ces ethnico-chrétiens ne comprenaient pas le terme messianique « Fils de Dieu » comme simple titre messianique. Ils le prirent au sens physique de fils de Dieu. Ils connaissaient dans leur mythologie toutes sortes de fils des dieux ou de demi-dieux qui, d'après la fable païenne, étaient nés d'un dieu et d'une mortelle. Ils auront appliqué le titre fils de Dieu à Jésus dans un sens analogue.

Le texte de S. Luc garderait le souvenir de cette origine du dogme, car il dit : « L'Esprit-Saint viendra sur vous... c'est pourquoi l'enfant qui naîtra sera appelé Fils de Dieu. » Jésus est appelé Fils de Dieu non pas parce qu'il a été engendré de toute éternité par le Père comme le dira S. Jean, mais parce qu'il est né dans le temps par une opération divine, parce qu'il est arrivé à l'existence, qu'il n'avait pas avant, par cette opération divine, à la façon des demi-dieux. Il ne s'agit donc pas de filiation métaphysique, mais de filiation physique.

On prétend même fixer la date à laquelle on a fait cette trouvaille. Suivant Houtin et Guignebert, ce serait vers 80 que les ethnico-chrétiens auront trouvé cette idée, alors que les apôtres et les premiers disciples n'étaient plus là pour repousser une invention si grossière. On l'aura introduite dans S. Luc en interpolant les versets 34 et 35 au I^er^ chapitre.

Discutons cette opinion point par point, ou discutons successivement : *a)* l'interpolation des versets 34 et 35; *b)* l'origine païenne ou ethnico-chrétienne de la croyance; *c)* le sens du verset 35 concernant la filiation divine physique de Jésus.

A. L'Interpolation.

Harnack a voulu prouver l'interpolation par de petites arguties philologiques, qui ont été longuement réfutées par Bardenhewer et qui, du reste, ont été jugées pour ce qu'elles valaient par les rationalistes eux-mêmes. Nous n'y reviendrons pas. Nous ne nous arrêterons qu'aux deux arguments qui peuvent paraître assez spécieux et auxquels d'ailleurs Harnack attribue une plus grande valeur.

« Enfin, dit-il, et ceci me paraît péremptoire, l'interruption de Marie se heurte à deux difficultés capitales : d'abord l'*étonnement* que manifeste Marie à l'idée de devenir mère n'est pas motivé (une jeune fiancée a-t-elle à s'étonner à l'annonce qu'un enfant naîtra du mariage projeté?) et ensuite l'*incrédulité* que trahit cet étonnement est exclue par le contexte (c'est-à-dire par le châtiment de l'incrédulité de Zacharie et par la louange de la foi de Marie. »

Loisy lui-même repousse avec assez de dédain le premier argument. Il demande pourquoi l'évangliste n'aurait pas pu attribuer à Marie le vœu de virginité perpétuelle? Un tel vœu était bien dans les idées de la chrétienté primitive. L'Évangéliste pouvait donc l'attribuer aussi à la Vierge et dès lors trouver tout naturel l'étonnement de Marie à l'annonce qu'elle deviendra mère.

» L'assertion de Marie : *Je ne connais point d'homme*, dit-il en propres termes, est tellement absolue que le sentiment commun des exégètes catholiques qui y voient l'intention de garder perpétuellement la virginité, ne peut être qualifié d'arbitraire. Aucun passage de l'Évangile et des Actes n'y contredit, car s'il y est question des frères de Jésus, on ne les présente jamais comme fils de Marie... L'Évangéliste a pu entendre ce titre de frère comme ont fait plus tard les exégètes chrétiens... On dirait que la situation de Joseph, dont Matthieu a senti la difficulté, lui paraît aisée à comprendre. Ne serait-ce point parce qu'il s'est représenté Joseph et Marie dans la disposition de deux époux chrétiens gardant la continence? » Ces remarques du rationaliste français paraissent fort justes. Le verbe « connaître » dans l'expression « je ne connais point d'homme », n'est pas employé dans son sens ordinaire : l'assertion serait par trop absurde; mais, comme tout le monde l'avoue, et Harnack lui-même, ce terme a ici le sens qu'il a souvent chez les Juifs : il est employé pour désigner les relations du mariage. Ce n'est pas surprenant dans un récit palestinien comme les deux premiers chapitres de S. Luc. Les récits de ces chapitres, qui rapportent si minutieusement les usages juifs, ont été manifestement conçus dans une mentalité juive : ils proviennent d'une tradition palestinienne. Dès lors l'expression : « je ne connais point d'homme » ne peut avoir qu'un sens plausible : « je ne veux pas connaître

d'homme. » Marie ne dit pas : « jusqu'ici je n'ai pas connu d'homme », mais elle dit de façon absolue : « je ne connais pas. » L'Évangéliste, mettant ce terme sur les lèvres de Marie, lui attribuait certainement le vœu de virginité, ce qui ne pouvait surprendre personne à l'époque de l'auteur, vu les idées chrétiennes concernant la virginité.

Mais, du point de vue historique, est-il possible qu'une jeune fille juive ait conçu le désir de rester vierge dans un milieu où l'état de chasteté n'était pas en honneur, et surtout est-il vraisemblable qu'elle ait ensuite accepté des fiançailles?

Cette question d'histoire n'a rien à voir avec la question d'authenticité des versets en cause, mais elle a sa grande importance pour nous qui devons croire que ces versets rapportent un fait historique.

Tout d'abord il ne faudrait pas exagérer les préventions juives contre le célibat. Les Esséniens répudiaent le mariage. Leur façon de faire était étrangère au judaïsme pur, elle découlait pourtant de prémisses judaïques : le mariage, d'après la Loi, entraînait des impuretés légales qui nécessitaient des ablutions purificatrices. Celui qui voulait tendre à une pureté parfaite ne faisait-il pas bien de s'en abstenir? Donc, même sans recourir à une inspiration spéciale, tout indiquée ici pourtant, le vœu de Marie ne paraît nullement invraisemblable. Malgré son désir de garder la chasteté, Marie aura pu être obligée, par la coutume, d'accepter des fiançailles, tout en conservant l'espoir d'amener aussi Joseph à son chaste dessein. On conçoit facilement les raisons providentielles exigeant ce mariage pour sauvegarder l'honneur de la naissance de Jésus. Dieu voulant la conception virginale de son divin Fils, les choses n'ont pas pu se passer autrement qu'elles ne sont racontées.

Le second argument de Harnack est beaucoup plus faible encore que le premier. Loisy, qui a repoussé le premier, admet pourtant celui-ci : « Il est difficile, dit-il, de reconnaître dans l'auteur qui fait exprimer ce doute à Marie, celui qui a raconté le châtiment de Zacharie pour un doute semblable. »

La réponse, c'est que Marie n'exprime pas de doute et ne demande pas de preuve comme l'a fait Zacharie. Elle ne dit pas comme lui : « Comment connaîtrai-je... ? » mais « Comment cela se fera-t-il? » S. Ambroise avait déjà très bien noté cette différence : « Haec jam de negotio tractat, ille adhuc de nuntio interrogat. » N'est-il pas légitime que Marie s'enquière de la façon dont la chose pourra s'accomplir, si elle suppose que Dieu a eu son vœu pour agréable? Y a-t-il incrédulité à demander un éclaircissement indispensable en pareille conjoncture?

Dès qu'on admet, comme Loisy, que la question de Marie implique le vœu de chasteté, cette question n'exprime pas un doute semblable

à celui de Zacharie. Celui-ci, qui connaît pourtant tant d'exemples bibliques de conceptions tardives, exige de l'envoyé céleste un signe avant de croire à la conception d'Élisabeth avancée en âge. Marie demande comment elle pourra devenir mère en gardant son vœu de virginité, car c'était là une chose inouïe dont on n'avait jamais eu d'exemple. Le cas de Marie est donc tout autre que celui de Zacharie. On ne conçoit guère comment Loisy, qui repousse si décidément le premier argument de Harnack, puisse accorder de la valeur à ce second argument, qui n'est qu'une argutie méritant à peine d'être réfutée.

Jusqu'ici nous nous sommes borné à répondre aux objections; ajoutons maintenant une note positive pour montrer que la conception virginale, loin de se heurter au contexte de Luc, est, au contraire, postulée par ce contexte. La critique depuis longtemps a fait ressortir le parallélisme qui règne en ces deux chapitres entre les récits concernant J. Baptiste et ceux qui concernent Jésus. Les deux annonciations se répondent comme se répondent les deux naissances. Entre ces faits, la visitation amène la rencontre des deux mères. Or au sujet de J. Baptiste, Zacharie est au premier plan : c'est lui qui reçoit le message angélique, c'est lui qui chante le cantique d'action de grâces à la nativité; dans les récits qui concernent Jésus, Joseph est à peine mentionné. Marie seule est à l'avant-plan. Ce procédé se conçoit si l'évangéliste avait en vue la conception virginale puisque dès lors le rôle de Joseph n'a plus d'importance. L'auteur aurait-il présenté ainsi les faits si, dans son idée, à Joseph comme à Marie revenait la gloire d'avoir donné le jour au Messie? Pour faire disparaître la conception virginale des premiers chapitres de S. Luc, ce n'est pas le seul verset 35 qu'il faudrait supprimer, c'est toute la marche de ces chapitres qu'il faudrait remanier.

C'est spécialement le verset 38 qu'il faudrait complètement changer. Le *fiat mihi secundum voluntatem tuam* de ce verset suppose que la volonté de Marie pouvait d'abord paraître opposée à la volonté divine. A la maternité annoncée Marie avait d'abord opposé son vœu de virginité; maintenant elle acquiesce humblement à la volonté divine. Mais si l'honneur de la maternité messianique avait été annoncé à une fiancée ordinaire, serait-il naturel de lui faire prononcer cette humble soumission au sujet d'une chose qui était l'objet des vœux de toute femme juive? La conception virginale est un des points culminants de ces récits si bien ordonnés. Il est impossible de l'éliminer sans troubler toute l'harmonie de cette belle narration.

Or, ces récits doivent provenir d'un document palestinien antérieur à S. Luc. L'auteur décrit minutieusement les cérémonies du temple comme un Juif seul pouvait le faire. Son Messie est destiné

à régner sur Israël, à monter sur le trône de David. Il attache une importance capitale aux observances légales, circoncision, purification, rachat du premier-né, pèlerinage pascal. Son idéal de sainteté est un idéal juif : la perfection consiste dans l'accomplissement de tous les préceptes et peut aller jusqu'au naziréat. C'est une mentalité juive qui a conçu ces récits. Ce document juif et palestinien est antérieur à S. Luc. Il a été écrit du vivant des premiers témoins et des Apôtres, à une époque où l'on ne pouvait pas inventer de toutes pièces des légendes concernant le Sauveur. Ce document manifeste la croyance à la Vierge Mère, non pas seulement en deux versets, mais dans l'ensemble de son ordonnance : cette croyance à cette époque et dans ce milieu ne peut parvenir que d'un fait réel. Il est trop tôt pour parler d'idéalisation de la foi, de légende et de mythe; le milieu judéo-chrétien d'où la source de S. Luc est sortie n'était pas porté à inventer une intervention divine pour remplacer l'action du père humain.

B. L'origine païenne du dogme.

Nous pourrions nous arrêter ici et ne pas discuter l'origine païenne que les rationalistes attribuent actuellement au dogme de la conception virginale. Le témoignage des premiers chapitres de S. Luc montre que le dogme a été cru des premiers chrétiens d'origine juive et qu'il ne s'est pas formé lentement dans la conscience des païens convertis qui avaient mal compris les titres attribués à Jésus. Cependant une brève réfutation du système rationaliste, qui jouit actuellement d'une si grande vogue, en montrera toute l'absurdité.

D'après ce système, les païens convertis ou les ethnico-chrétiens auraient compris le titre de Fils de Dieu attribué à Jésus d'après leur mentalité païenne. La mythologie parlait de demi-dieux, arrivés à l'existence par les relations d'un dieu avec une mortelle : ils auraient attribué à Jésus une même origine. L'invention se serait opérée vers l'an 80. Auparavant, quand l'influence juive était forte encore et quand les Apôtres visitaient les églises, une idée aussi basse ne pouvait trouver crédit.

Mais n'est-il pas aussi invraisemblable qu'elle se soit imposée vers l'an 80? A cette date, cette explication païenne du titre fils de Dieu n'eût pas été un phénomène d'évolution du dogme, mais un inconcevable phénomène de régression, de retour en arrière. S. Paul avait certainement enseigné la préexistence du Christ à sa vie terrestre : ses épîtres sont assez claires sur ce point. Jésus avait donc été présenté aux fidèles avec une dignité bien supérieure aux demi-dieux des païens. Ceux-ci, avant leur existence terrestre, n'étaient rien. Est-il vraisemblable que les fidèles se soient évertués à ravaler le Christ préexistant de S. Paul et des Églises grecques

au niveau des héros et des demi-dieux du paganisme? Pour les autres points du dogme, les rationalistes prétendent que la foi s'est développée graduellement pour grandir toujours son objet. Ici, pour les besoins de la cause, on admet un phénomène tout opposé.

Du reste, les ethnico-chrétiens ou bien étaient déjà convertis au monothéisme juif avant de venir au christianisme; ou bien pour devenir chrétiens s'étaient faits tout d'abord monothéistes. A l'époque du christianisme naissant, on constate que bien des âmes sont écœurées des fables mythologiques et sont en marche vers une religion plus pure, vers le monothéisme. Ce sont ces âmes qui formeront surtout les phalanges de convertis au christianisme. Vont-elles y apporter ce qu'il y avait de plus vulgaire dans ce paganisme dont elles étaient dégoûtées? Ces relations d'immortels avec des femmes, fût-ce avec des vierges, étaient une des idées les plus basses du paganisme le plus repoussant. Les convertis, échappés des vulgarités païennes, se seront bien gardés de l'introduire dans leur nouvelle religion si pure et si élevée.

C. Le sens du verset 35 de S. Luc.

On prétend pourtant que les termes de S. Luc reflètent cette idée païenne et attestent l'origine ethnico-chrétienne de la croyance à la conception virginale. C'est parce que Jésus est né de Dieu et de Marie qu'il est appelé Fils de Dieu. On suppose que Jésus dans ce texte est dit Fils de Dieu, non pas parce qu'il avait la nature divine auparavant, mais parce qu'il est arrivé à l'existence par une opération divine, remplaçant l'action du père humain.

Remarquons d'abord combien cette explication du terme « Fils de Dieu » est singulière : on ne la rencontre nulle part ailleurs dans le Nouveau Testament ni dans la tradition. Jamais personne avant les rationalistes modernes ne s'est avisé d'expliquer ainsi le terme : Fils de Dieu. Dès lors il faudrait des arguments bien forts pour donner au texte de S. Luc un sens aussi inouï dans le christianisme.

Mais ces arguments n'existent pas et le texte de S. Luc a un sens fort simple et très orthodoxe. Seulement le sens précis du passage relève d'une question de philologie et d'exégèse assez délicate. Nous ne pouvons pas l'aborder dans son ampleur : nous en dirons assez pour montrer le sens facile du passage.

Les termes employés pour exprimer l'opération miraculeuse de Dieu sont fort délicats : ils évitent soigneusement toute allusion aux relations du mariage. « L'Esprit-Saint surviendra sur vous et la vertu du Très-Haut vous ombragera. »

L'Esprit, le souffle de Dieu, dans l'Ancien Testament, signifie la puissance mystérieuse et cachée de Dieu qui intervient pour ses plus grandes œuvres, comme pour la Création : l'Esprit de Dieu planait

sur les eaux du chaos. C'est cette puissance mystérieuse et sainte de Dieu qui surviendra sur Marie.

Le verbe « survenir » ἐπέρχοται est employé par le même S. Luc dans les Actes, pour signifier la venue du Saint-Esprit dans les âmes. Il n'y a aucun sens matériel impliqué dans ces deux termes.

Après l'Esprit, le texte mentionne un autre attribut divin : la vertu du Très-Haut. Cette allusion à deux attributs de Dieu éloigne toute idée mythologique, toute idée de génération à la mode païenne. « La vertu du Très Haut vous ombragera. » Ce terme ἐπισχιάζω, ombrager, est souvent employé dans les psaumes pour désigner la protection divine. Ici encore nulle trace de sens matériel. Des métaphores sont employées pour désigner l'œuvre mystérieuse de Dieu.

A cause de cela, à cause de cette œuvre mystérieuse, l'enfant qui naîtra sera appelé saint. La conclusion est bien logique : une telle œuvre de Dieu ne peut tendre qu'à un terme saint : « Ideoque quod nascetur sanctum vocabitur. » La particule causative *ideoque*, à cause de cela, d'après le sens qu'elle a toujours, tire la conclusion des prémisses : elle conclut à ce que sera réellement l'enfant ainsi conçu. Cette causalité d'*ideoque* porte sur *sanctum ;* c'est une causalité stricte, dont on ne doit pas chercher à énerver le sens. Mais à cet attribut de la phrase l'auteur ajoute, en apposition, une idée neuve qui amplifie l'attribut, c'est-à-dire le titre Fils de Dieu. On s'explique facilement que l'Évangéliste ait donné ce tour à la phrase, car à son époque tout le monde savait que l'enfant était non seulement saint, mais qu'il était aussi Fils de Dieu. Telle est l'explication toute simple du texte : elle vient d'être soutenue successivement dans la *Revue Biblique* [1] et dans *Biblica.*

Ordinairement pourtant on explique le texte autrement. On fait de *sanctum* un adjectif qualifiant *quod nascetur* et on prend *Filius Dei* comme attribut de la phrase. Les rationalistes en déduisent que Jésus dans ce texte est dit fils de Dieu, parce qu'il est arrivé à l'existence par une génération à la mode païenne. Les exégètes catholiques, qui expliquent ainsi la construction de la phrase, évitent la conclusion rationaliste en énervant le sens d'*ideoque* ou de *Filius Dei.*

La particule *ideoque*, dit-on, ne suppose pas que la conception virginale soit la cause pour laquelle l'enfant sera fils de Dieu ; cette particule suppose seulement que la conception virginale est un moyen de connaître la filiation divine. Mais cela ne paraît être qu'une échappatoire ; sans doute, la conception mystérieuse de

1. LAGRANGE, *l. c.*, 1914, p. 192. Dans son *Évangile selon S. Luc*, paru en 1921, il traduit le verset autrement : *pour cela l'enfant sera saint, il sera appelé Fils de Dieu* Cette traduction considère *sanctum* comme un attribut distinct sur lequel porte la causalité d'*ideoque*. Le sens reste donc le même.

l'enfant est de nature à faire réfléchir à son éminente dignité; mais elle n'implique nullement que l'enfant doive avoir la nature divine.

Aussi d'autres veulent-ils énerver le terme *fils de Dieu*, qui ici serait un simple titre messianique. Cette explication serait possible si la conception virginale du futur Messie avait été une idée admise de façon assez générale, ce qui n'a aucune probabilité. Les Juifs ne semblent pas y avoir songé. Au reste, ailleurs dans l'Évangile, le terme *fils de Dieu* n'est pas un simple synonyme de Messie, il implique toujours une dignité transcendante et divine. Pourquoi l'amoindrir dans ce seul passage?

On recourt à ces explications recherchées parce que l'on ne reconnaît pas que *sanctum* est l'attribut de la phrase. C'est pourtant là l'explication normale. Car dans le Nouveau Testament le verbe *vocabitur*, κληθήσεται est toujours précédé et non suivi de l'attribut. Cette explication normale laisse à chaque mot son sens ordinaire et complet. *Ideoque* conclut en toute rigueur que l'enfant né de l'Esprit Saint sera appelé, c'est-à-dire, sera saint. Après avoir ainsi construit logiquement sa phrase, l'auteur peut cependant réfléchir à l'éminente dignité de l'enfant qui naîtra par la Vertu du Très-Haut et ajouter son titre de Fils de Dieu dans son sens habituel et complet en tant qu'il implique la nature divine.

Mais, quoi que l'on pense de ces diverses explications catholiques du texte, on ne peut absolument pas lui donner le sens que lui attribuent les rationalistes. « Fils de Dieu » ne peut pas signifier ici enfant arrivé à l'existence par les relations d'un dieu avec une femme, parce que l'auteur monothéiste n'a même pas pu songer à ce sens et parce que le terme « Fils de Dieu » n'a jamais ce sens dans le Nouveau Testament.

C'est pourtant ce sens si bas et si grossier que Harnack et les autres rationalistes prétendent donner à ce texte; et, comble d'invraisemblance, ils veulent que ce texte ait une origine tardive, ils le placent à une époque où la conscience chrétienne s'était épurée de plus en plus en s'éloignant toujours davantage du paganisme.

Ce ridicule des attaques rationalistes ne montre-t-il pas que la dignité de la Vierge-Mère défie les assauts de l'incrédulité?

C'est en vain que l'on voudrait arracher à la couronne glorieuse de la mère du Christ ce fleuron si délicat. Marie, en devenant mère, est restée vierge. C'est là un fait qui a été cru dès le début. C'est le dogme admis explicitement dès le principe et auquel on n'a pas dû arriver par tout un travail théologique comme pour d'autres dogmes. Il a eu sa grande importance pratique. Il a montré aux fidèles le prix que le Sauveur attachait à l'état de chasteté et on conçoit qu'avec un tel dogme le Christianisme ait compté dès le début des phalanges nombreuses de vierges.

GRATIA PLENA

par le chan. Lucien CERFAUX, Grand Séminaire, Tournai.

NOTRE but essentiel, dans ces quelques notes d'exégèse sur Luc, I, 28b, est, hâtons-nous de le dire, très humble. Nous voudrions simplement montrer que la théologie a raison de scruter à fond les premières paroles de la salutation angélique et d'en tirer des conclusions très riches. Nous faisons œuvre d'exégèse, précédant celle de la théologie; nous ne voulons aucunement faire progresser les dogmes, mais suivre quelques-uns des fils qui rattachent ceux-ci, par la tradition, à la révélation elle-même.

Il fait bon écouter saint Luc quand il s'agit de dévotion mariale. Une tradition, que l'on reconnaît jusqu'au VIe siècle au moins, le représente comme « le peintre de Marie. » C'est un beau titre, mais il suffit à la gloire du troisième évangéliste qu'il ait été l'ami et le médecin de saint Paul. Nous ne croyons donc pas que cette tradition soit plus qu'une pieuse légende; cependant, elle reste vraie à sa façon : « Sans manier la palette ni le pinceau, saint Luc nous a laissé dans ses récits de l'Annonciation, de la Visitation, de la Nativité et de la Purification, une image de Notre-Dame si belle de pureté modeste, de dévouement désintéressé, de tendresse maternelle, de générosité dans le sacrifice, d'humilité et d'amour de Dieu, que les plus grands artistes s'essayeront à la reproduire, sans jamais la dépasser : Fra Angelico et Botticelli n'auront ni plus de grâce ni plus de pureté [1]. »

Avant tout, c'est par saint Luc que Marie sort de l'ombre où se sont évanouies tant de figures du christianisme primitif. Sans doute l'a-t-il connue encore; du moins il l'a aimée, car il faut l'aimer pour en parler ainsi. Et ceci nous donne le droit de peser tous les mots des lignes trop peu nombreuses où il nous parle d'elle; car on ne traite pas superficiellement des choses qui tiennent au cœur. Et parmi ces lignes, lesquelles peuvent se comparer à la salutation de l'ange à Marie? Saint Luc n'a-t-il pas redit lui-même, comme nous tous, avec un respect toujours grandissant, ce premier et définitif éloge de Notre-Dame?

Ave, gratia plena, Dominus tecum. Quel est le sens exact de ces paroles rapportées par l'évangéliste, et sans doute traduites par lui en grec, en essayant de leur conserver la saveur de la langue d'Israël [2]?

1. HUBY, *Saint Luc* (Action populaire, Paris), p. 18.

2. Nous n'avons pu utiliser, pour écrire cette note, le commentaire magistral que vient de publier le R. P. Lagrange *(Évangile selon S. Luc*, Paris, Gabalda*)*. Nous

Ave, χαῖρε est la formule banale de salutation. Toutes les langues ont la leur, qui revient toujours plus ou moins à souhaiter quelque bonheur, paix, joie ou santé, à ceux que l'on rencontre. C'est notre « bonjour ». Mais immédiatement, un mot, κεχαριτωμένη, vient approfondir la formule primitive et nous met sur un plan nouveau, tout religieux. Un procédé analogue nous est rendu très familier par les salutations des lettres chrétiennes, où la phrase de tout le monde est travaillée en profondeur pour donner un son chrétien. Le bien que l'on souhaite (à peine encore !) en écrivant χαῖρε, ou bien ἔρρωσο, devient, sous la plume d'un chrétien, très sérieusement désiré, le bien par excellence, la grâce du salut apporté par le Christ : χάρις, ἔλεος, εἰρήνη. Ici l'allitération, la même racine se retrouvant dans χαῖρε et κεχαριτωμένη, fait mieux ressortir encore l'intention de mettre en relief κεχαριτωμένη et d'en faire autre chose qu'une formule toute banale. Le mot κεχαριτωμένη ne peut pas être cela : car si χαῖρε et ὁ κύριος μετὰ σοῦ sont des saluts usités, l'un plus grec, l'autre avec couleur hébraïsante, κεχαριτωμένη est un mot rare, qui ne peut avoir qu'un sens bien appuyé. D'ailleurs, devant la forme de salut que l'ange lui donne, Marie se trouble et s'étonne. C'est, évidemment, le terme κεχαριτωμένη qui produit cette impression. On dirait le reste à tout le monde; mais, remarque Origène dans une phrase que la tradition partristique a retenue, la salutation κεχαριτωμένη est nouvelle et réservée à Marie toute seule. *Si enim scisset Maria*, continue-t-il (nous citons la traduction de saint Jérôme) *et ad alium quempiam similem factum esse sermonem (habebat quippe legis scientiam, et erat sancta, et prophetarum vaticinia quotidiana meditatione cognoverat), unquam quasi peregrina eam salutatio terruisset* [1]. Certainement, Origène a touché juste, et Théophylacte [2] montre un sens exégétique beaucoup trop matériel quand il explique que Marie s'effraye en croyant qu'on pourrait en vouloir à sa vertu. Le texte ne suggère rien de pareil.

Nous devons donc nous arrêter à ce mot κεχαριτωμένη et chercher à en définir la portée exacte.

I. Il s'agit d'une grace, don divin reçu et possédé par Marie.

C'est bien, en effet, dans cette direction que la langue de saint Luc nous oblige à préciser. Le verbe χαριτόω est un dérivé de χάρις. Comme les autres dérivés du même mot, les substantifs χάρισμα,

avons de la joie de constater que nous avons rencontré plusieurs fois la pensée ou les expressions du savant exégète. Nous serions ravis de pouvoir reconnaître que nous les lui devons.

1. Migne, *P. G.*, XIII, c. 1815 s.
2. *Ib.*, CXXIII, c. 701.

χαριστήσιον, le verbe χαρίζομαι, il garde naturellement quelque chose de la valeur propre de χάρις. Or χάρις est un de ces mots au sens très riche, très complexe aussi, introduit dans la langue sacrée pour désigner en gros — avec toutes espèces de nuances possibles — l'ensemble des biens divins, salutaires, qui nous sont apportés par Notre-Seigneur. Sous un angle, c'est la faveur divine se réalisant sur terre; sous un autre, c'est la réalité même de force, de vie divine, de perfection surnaturelle accordée ici-bas aux chrétiens. Ce dernier point de vue, la grâce, si l'on veut, prise dans le sujet qui la reçoit, et conçue comme un élément de vitalité divine dans ce sujet, est très souvent celui de saint Luc. Il faudrait citer Luc. IV, 22, (la force divine des paroles de Notre-Seigneur); fort probablement II, 40, 52; Act. VI, 8 (χάριτος καὶ δυνάμεως); VII, 10 (χάριν καὶ σοφίαν); XI, 23; XIII, 43; XIV, 3; XV, 11. On n'épuiserait nullement le sens de ces passages en traduisant χάρις par « faveur » ou « bienveillance divine. » De même que la Foi, la Vérité (au sens johannique), la Puissance sont des réalités vivantes dans les fidèles, ainsi en est-il de la « grâce ». En somme, le concept catholique de la grâce sanctifiante couvre assez parfaitement la notion primitive contenue dans le mot χάρις, quand celui-ci est accentué en profondeur pour exprimer une réalité de la vie chrétienne. Et les remarques que nous avons faites précédemment tendent bien à prouver que précisément l'idée de « grâce » exprimée dans le verbe χαριτόω a reçu ici de saint Luc un sens profond, chrétien.

Ce verbe lui-même est d'un usage fort rare. Dans le seul passage du N. T. où nous le rencontrons (Eph. I, 6) il est bien en relation avec χάρις au sens de grâce sanctifiante, don surnaturel réalisé dans le chrétien. Comparer aussi avec Hermas, Sim. IX, 24, 3. Les versions grecques de l'A. T. l'emploient l'une ou l'autre fois, mais nous ne devons pas nous arrêter à cet usage, qui n'a pu que préparer l'usage chrétien. Quand saint Luc emploie le mot, il est certain qu'il a acquis, en même temps que χάρις, la grande naturalisation chrétienne; par suite, même dans l'évangile de l'enfance, pour un tel mot, c'est l'usage paulinien qui doit faire loi, malgré les nombreuses réminiscences des LXX et la couleur araméenne ou hébraïque, nous dirions plus volontiers judéenne, répandue sur ces récits.

II. La grace, en Marie, est sans limites.

Dans la langue classique, et suivant les idées purement grecques, χαριτόω a le sens de « rendre gracieux ». Mais l'abandon du sens purement grec pour χάρις (*charme* ou *faveur* pour les Grecs, *don perfectionnant* pour les chrétiens), a entraîné du même coup pour

χαριτόω la signification de *charger, remplir de cette réalité,* d'où le participe passé devra se traduire par « comblée de la grâce, remplie de la grâce divine ». Et c'est bien sur cette plénitude que notre attention est attirée, comme l'a été celle de la Vierge, qui trouve l'éloge extraordinaire.

L'idée de plénitude se dégage donc du texte lui-même, et la tradition l'a très bien compris. La phrase d'Origène que nous avons rapportée plus haut prouve que c'est là sa pensée; les très nombreux Pères qui l'ont reçue de lui n'ont pu que la préciser. Euthymius Zigabenus en donne une définition excellente : *la Vierge a été jugée digne de posséder une grâce sans mesure* [1]. Quand ils parlent de cette grâce, les Pères disent souvent qu'elle consista à posséder l'auteur même de la grâce; mais nous nous tromperions fort en excluant, de par la nature de l'expression, l'existence en Marie d'une grâce intrinsèque; dans leur idée, l'auteur de la grâce fait en Marie ce qu'il fait en chacun de nous et y engendre nécessairement un degré de grâce intérieure à la mesure de l'union ineffable qu'elle eut avec le Verbe incarné. On peut voir dans Knabenbauer [2] les textes qui insistent sur la notion de la grandeur de Marie dans l'ordre surnaturel. L'ode XIX[e] de Salomon (v. 6), que nous pouvons regarder comme une très vieille exégèse de « gratia plena », oriente déjà dans le sens de la grandeur de Marie : « La Vierge devint Mère avec beaucoup de grâce. » Toutes les versions anciennes ont d'ailleurs exprimé, en traduisant le grec, l'idée de plénitude, et Maldonat voit ici une disposition de la Providence envers le culte marial : *omnes veteres auctores,* dit-il, *quasi conspiratione aut, ut dicam melius, inspiratione quadam divina gratia plena reddiderunt.*

Le même Maldonat exprime très heureusement en quelle manière il faut concevoir cette plénitude de grâce en Marie. Le Christ est comme la source d'où toute grâce découle, il possède la plénitude qui convient à la source. Marie est proche du Christ, comme le fleuve quittant immédiatement la source; la grâce en elle coule à pleins bords, comme dans le fleuve à ses origines; d'autres saints, comme Étienne, ont la plénitude qui convient à des ruisseaux moins immédiatement en contact avec la source [3].

Il faut lire encore dans Maldonat la façon victorieuse dont il réfute les essais des premiers protestants cherchant à limiter la grâce en Marie, suivant leurs conceptions erronées sur la grâce sanctifiante, et leur haine pour le culte marial. Les protestants d'aujourd'hui sont bien forcés de reconnaître que la Réforme, avec

1. Κεχαριτωμένην δὲ αὐτὴν ὠνόμασεν ὡς χάριτος ἀξιωθεῖσαν ὑπερφυοῦς (M. P. G. CXXIX c. 868).
2. *In Lc.* ad loc.
3. *Commentaire sur S. Luc,* ad loc.

ses idées de pure imputation de la justification, s'écartait de la vraie notion primitive de la grâce.

On admettra donc que Marie occupe, dans l'ordre de la grâce, une place tout à fait prépondérante.

III. La grace en Marie n'est pas purement passive.

Nous empruntons à un commentateur protestant qui jouit encore aujourd'hui d'une certaine vogue, Bengel, cette distinction entre grâce « active » et « passive ». Elle vise à priver Marie de toute influence dans l'ordre du salut. Le *Gnomon* de Bengel porte donc au v. 28 de saint Luc : « κεχαριτωμένη. Vulg. *gratia plena :* passive (ut Ov. *carmina plena favoris :*) *quae gratiam invenit.* v. 30. Non ut mater gratiae, sed ut filia gratiae appellatur, primo praesertim illo tempore. »

Remarquons avant tout que cette distinction est peu conforme aux idées primitives sur la grâce chrétienne. Nous avons noté déjà le parallélisme, pour ne pas dire l'équivalence pratique, que saint Luc établit entre χάρις et δύναμις. Celui qui est revêtu de la grâce possède du fait même une force nouvelle et surnaturelle, qui le rend apte à travailler à l'œuvre de Dieu. Saint Paul s'est senti transformé par la grâce, et il n'a jamais distingué entre sa qualité de chrétien et sa qualité d'apôtre. Il est chrétien parce qu'il est apôtre; pour lui, la grâce sanctifiante et la grâce de l'apostolat sont deux points de vue d'une même réalité divine, que le mot χάρις exprime ensemble. Si saint Étienne est « plein de grâce et de force » (Act. VI, 8), c'est que la grâce en lui est vivante et agissante et se manifeste même à l'extérieur par des prodiges. « La grâce des paroles de Notre-Seigneur » (Luc, IV, 22) cause un profond étonnement : il s'agit, en effet, de la grande efficacité de cette parole. Notre-Seigneur lui-même est « plein de grâce et de vérité » : il est la fontaine jaillissante de cette vie divine qui se répandra sur le monde pour le vivifier de ses eaux. Si la distinction entre grâce sanctifiante et grâce d'apostolat est légitime, il n'en est pas moins vrai que, pour les écrivains sacrés, ces deux formes de l'action divine en nous sont exprimées par le seul mot χάρις et confondues par là-même dans un concept unique.

Ce que nous disons de χάρις il faut le redire de son dérivé χαριτόω. L'idée active contenue dans ce verbe se retrouve encore dans Hermas (Sim. IX, 24, 3) [1].

Mais aurions-nous le droit, quand il s'agit de Marie, de restreindre les limites du concept de grâce? Saint Luc, pas plus d'ailleurs que saint Paul, ne refuse aux femmes en général une grande effi-

1. ἐχαρίτωσεν αὐτοὺς ἐν πάσῃ πράξει αὐτῶν.

cience dans cette admirable diffusion du christianisme à laquelle il assista et qu'il rapportait, il nous le répète à satiété, à l'action même de la grâce. (Act. XI, 23; XIV, 26; XV, 40, etc.) La place qu'il donne à Marie dans le groupe des fondateurs de l'Église (Act. I, 14) n'en fait pas non plus une chrétienne « passive »; comme l'exprime avec un grand bonheur le R. P. Huby : « Marie, mère de Jésus, se penche sur le berceau de l'Église naissante [1] », pour aider les Apôtres.

Qu'il nous soit permis d'attirer plus spécialement l'attention sur un titre que l'Évangile de l'enfance donne à Marie et qui exprime, en même temps que sa dignité, un véritable rôle de puissance dans le royaume du Christ.

Théophylacte et surtout Euthymius Zigabenus ont relevé avec charme, dans leurs commentaires, l'harmonie qui existe entre la scène de la Visitation et celle de la première entrevue de Jésus avec son précurseur. L'humilité du Précurseur devant Jésus répond à celle d'Élisabeth devant Marie : « Comme dans la suite, dit Euthymius, le fils d'Élisabeth, en voyant le Christ venir à lui, se dit indigne d'une si noble visite de son souverain (τοῦ δεσπότου), ainsi maintenant sa mère se juge indigne d'une si noble visite de sa souveraine (τῆς δεσποτης) ». Peut-on mieux commenter la parole adressée par Élisabeth à Marie : « D'où me vient cet honneur que *la Mère de mon Seigneur* daigne me faire visite? » Le Christ a été présenté avant tout, dans les versets précédents du ch. I, comme le *Roi* successeur de David; κύριος prend donc ici son sens ordinaire qui en fait le synonyme de δεσπότης ou de βασιλεύς. La Mère du Souverain, c'est elle-même la Souveraine, la Reine-Mère, comme nous dirions, titre qui lui donne dignité et pouvoir dans le Royaume messianique, à côté de son Fils. Rappelons-nous simplement, pour nous remettre dans le cadre des idées antiques, le rôle tenu, par exemple, par la fameuse reine de Palmyre, Zénobie, sous le règne de ses deux fils. Rappelons-nous, dans la Bible, l'influence de Bethsabée dans les commencements du règne de Salomon (I Reg. II, 13 ss.). Relisons là le v. 19 : « Le roi se leva pour aller à sa rencontre (au moment où sa mère vient lui demander une grâce insigne), et il se prosterna devant elle : il s'assit sur son trône et on plaça *le trône de la Mère du Roi*, et elle s'assit à sa droite.

Il y a là, dans ce titre « la Mère du Roi », l'expression d'une dignité, presque d'une charge officielle. L'Église primitive a placé Marie à ce rang d'honneur. Quand Marie fut remontée au ciel, à la droite de son Fils, le peuple chrétien n'eut rien à changer pour lui conserver sa dignité et sa puissance d'intercession.

1. *O. c.*, p. 18.

Nous ne suivrons pas cette idée du pouvoir de Marie dans l'histoire de son culte. D'autres le feront avec plus de compétence et d'amour que nous n'en pourrions donner. Mais cette exigence du culte marial a, nous pensons l'avoir montré, ses racines fortes et profondes dans l'Écriture-Sainte et plus particulièrement dans le Salut apporté par l'Ange à la Mère du Sauveur.

B. LA TRADITION

LA MATERNITÉ DE GRACE DANS S. IRÉNÉE

par le R. P. Galtier, S. J.

Il est toujours dangereux de promettre beaucoup; le titre donné à ma note par le programme du Congrès promet beaucoup, beaucoup trop. Il n'a jamais été dans mon intention de faire ici un exposé d'ensemble de la doctrine mariale de saint Irénée. Cette doctrine est trop connue. La place en particulier qui y est faite à Marie dans l'œuvre de la restauration de l'humanité par le Christ est trop largement et trop couramment rappelée dans les ouvrages les plus usuels pour qu'il parût opportun de redire ici une fois de plus ce que tout le monde a lu ou peut lire ailleurs.

Les rapports annoncés sur Marie dans l'Église anténicéenne et sur Marie, nouvelle Ève, auront d'ailleurs, je pense, à le rappeler également, puisque c'est sous cet aspect même de la nouvelle Ève que Marie apparaît le plus régulièrement dans les écrits de ce premier docteur de l'Église.

Il y a cependant chez lui deux passages sur la maternité de grâce que les auteurs ont laissé échapper ou omis de signaler jusqu'ici et qu'il m'a paru utile de signaler à l'attention du Congrès. Ce sont les deux précisément où il énonce de la façon la plus formelle la maternité de Marie à notre égard; l'expression qu'il y emploie résumerait bien, je crois, le rôle qu'il lui attribue en général dans l'œuvre de son Fils; et peut-être vous sera-t-il particulièrement agréable de constater qu'il anticipe si exactement, à tant de siècles de distance, une des affirmations les plus récentes et les plus autorisées de l'universelle maternité de Marie.

Saint Irénée, en effet, y affirme en propres termes qu'on ne saurait être régénéré par le Christ sans l'être aussi par Marie; elle est la vierge, qui, en donnant la vie au Christ, régénère par là même les hommes à Dieu. Et cette affirmation, deux fois répétée, est même si expressive qu'elle paraît avoir offusqué le savant éditeur de ses œuvres au XVIII^e^ siècle. Dom Massuet a cru devoir appliquer à l'Église ce qui est dit manifestement de la vierge Marie et c'est, sans aucun doute, la note mise par lui à ces deux passages qui en a détourné l'attention des théologiens.

Cette courte note n'a pour but que d'y ramener la vôtre [1].

Le premier se présente au cours d'une argumentation contre les Ebionites, qui ne voient dans le Christ qu'un homme ordinaire et se refusent à y reconnaître Dieu. Comment peuvent-ils être sauvés, demande saint Irénée, si l'auteur de leur salut n'est pas Dieu lui-même? Comment l'homme, poursuit-il, arrivera-t-il à Dieu, si Dieu n'est pas venu à l'homme? Comment échappera-t-il à la génération (qui est pour la mort), s'il n'a point part à la génération nouvelle (qui est pour la vie)? Et c'est cette dernière pensée que saint Irénée exprime en ces termes :

« *Quemadmodum (id est : quomodo) autem relinquet (homo) mortis generationem, si non in novam (transierit) generationem mire et inopinate a Deo, in signum autem salutis datam, quae est virgine, per fidem, regenerationem.* »

La phrase paraît compliquée; mais le sens littéral n'est pas douteux : quand on a été engendré dans la mort, il faut naître de nouveau pour avoir part à la vie. Et c'est cette génération nouvelle, dont s'excluent les Ebionites par leur refus de croire à la naissance virginale d'un Dieu fait homme, qui est la *regeneratio ex virgine* établie par Dieu en signe de salut pour ceux qui en acceptent la foi. Il y a donc identité entre la *generatio nova* et la *regeneratio quae est ex virgine*, et personne ne le conteste. Dom Massuet se refuse seulement à reconnaître la mère du Christ dans cette vierge, dont l'enfantement merveilleux donné aux hommes en signe de salut s'identifie, moyennant la foi, avec leur propre naissance à la vie nouvelle; il y voit l'Église; et pour justifier son interprétation il renvoie seulement au second passage que nous avons à signaler. Celui-ci, qui est beaucoup plus court, est, en effet, beaucoup plus net; mais il suffit de le lire pour se demander quelle idée préconçue a bien pu y faire découvrir une allusion à l'Église.

Saint Irénée y rappelle la prophétie de l'Emmanuel à naître d'une vierge; il la montre réalisée dans l'Incarnation du Verbe, quand le Fils de Dieu est devenu le Fils de l'homme, et, à ce propos, il écrit de lui ces mots : *Purus pure puram aperiens vulvam, eam quae regenerat homines in Deum, quam ipse puram fecit.* Le sens grammatical, on le voit, est ici d'une limpidité parfaite : le sein qui régénère les hommes en Dieu est celui-là même où le Fils de Dieu pénètre en personne, tout en ajoutant encore à sa pureté, et nous avons là l'affirmation la plus expressive peut-être qui soit aux trois premiers siècles, de la virginale maternité de Marie; nous y trouvons formel-

1. Les deux passages se trouvent au IV^e^ livre de l'*Adv. Haer.*, ch. XXXIII. § 4 et 11, dans l'édition de Migne, col. 1074 C. et 1080 B. La note de Dom Massuet est mise, sous le n° 29, au § 4, dans Migne, col. 1074 B-C.

lement énoncée sa maternité à l'égard des hommes : la vierge, qui régénère les hommes, est la mère propre du Christ, et ce second passage, qui, d'après Dom Massuet, ne peut s'appliquer qu'à l'Église — *nulli alteri quam Ecclesiae convenire potest* — confirme à la lettre le premier : c'est bien à la mère du Christ que saint Irénée attribue notre régénération : *regenerat homines in Deum.*

Il serait facile de les confirmer l'un et l'autre par les nombreux passages de saint Irénée où se relèvent des idées ou des expressions parallèles : mais ce n'est pas ici le lieu, et le travail d'ailleurs a déjà été fait dans une note parue dans les *Recherches de Science religieuse*, d'avril 1914, sous le titre : *La vierge qui nous régénère* (p. 136-139).

Il ne paraît pas opportun non plus de rechercher ici d'où a pu venir à Dom Massuet son parti-pris contre le sens obvie de ces deux passages ; mais le Congrès aimera peut-être à se rendre compte de la manière dont saint Irénée a cru pouvoir rattacher ainsi notre régénération à la génération virginale du Christ.

On peut dire d'un mot que ce rattachement tient à sa conception générale de la restauration de l'humanité dans le Christ. Ce qui domine en effet son enseignement à ce sujet, c'est l'idée de la solidarité étroite établie du fait de l'Incarnation entre le Christ et l'humanité pécheresse. Dans le Rédempteur, c'est la race même d'Adam qui reprend l'avantage contre le démon et le péché et qui, par son union à Dieu, remonte de la mort à la vie. Le Verbe, en empruntant sa chair à la descendance de celui qui a péché, s'unit et s'incorpore en quelque sorte tous ceux qui participent à la même chair. Il a « récapitulé », c'est-à-dire repris en lui pour le refaire, non seulement Adam, mais avec Adam toutes les nations qui en dérivent. Aussi les démarches du Christ sont-elles les démarches de l'humanité elle-même : comme nous avions nous-mêmes désobéi tous en Adam, comme nous étions en lui devenus les débiteurs de Dieu, et comme, en un mot qui dit tout, nous étions morts en Adam, ainsi avons-nous obéi, avons-nous acquitté notre dette, avons-nous recouvré la vie dans le Christ. Cette participation à sa vie et à ses œuvres a sans doute comme condition, pour être rendue actuelle, notre union à lui par la foi ; mais, sous réserve de notre rattachement volontaire à ce frère aîné de la famille humaine providentiellement reconstituée, ce qu'il fait lui-même c'est déjà nous qui le faisons en lui.

Or, l'œuvre de notre restauration, de notre relèvement, de notre « régénération », si elle est consommée dans la mort et la résurrection du Christ, s'est commencée cependant à l'heure même de sa conception virginale : ce rattachement de la réhabilitation des hommes au fait même de l'Incarnation est encore une des idées dominantes de saint Irénée ; il caractérise ce que certains historiens du dogme se sont plus, en le présentant bien à tort comme exclusif, à appeler

la théorie de la rédemption physique ou mystique [1]. L'union dans le Fils de Dieu des deux natures ennemies en est déjà la réconciliation. Et de là vient que, quand Dieu a accompli ce prodige inouï de la Vierge-Mère, le salut a déjà commencé à s'accomplir pour les hommes; — *quoniam inopinata salus hominibus inciperet fieri..., inopinatus et partus Virginis fiebat* [2]; — déjà, quand le Fils de Dieu s'est incarné, s'est fait homme, il nous a donné le salut d'un coup et comme en abrégé — *in compendio nobis salutem praestans* [3]. — Dès l'Incarnation, par conséquent, notre régénération peut être considérée comme accomplie, car, dans le Christ qui naît de Marie, c'est toute l'humanité elle-même qui renaît à la vie : « La naissance du Seigneur, en effet, est la naissance du premier-né des morts; tous les anciens pères, il les a comme recueillis en son sein, et voilà pourquoi il les régénère tous à la vie de Dieu : comme Adam a été le premier des morts, il est, lui, le premier des vivants [4]. »

On voit donc par où s'insère dans cette synthèse doctrinale le point particulier qui nous occupe. S'il est vrai que, par suite de la solidarité établie entre le Christ et les hommes, sa conception et sa naissance à lui, c'est déjà leur régénération à eux, il est vrai aussi, par suite, que la mère qui l'enfante les régénère. En devenant la mère du nouvel Adam, Marie engendre à la vie tous ceux qui la recouvrent en lui et par lui. Comme notre nature, par sa séparation de Dieu en Adam, était tombée dans le péché et dans la mort, elle renaît à la vie le jour où dans le Christ elle rentre en contact avec Dieu lui-même; et parce que cette *réunion* avec Dieu de la substance humaine issue du premier Adam s'accomplit au sein d'une femme, la femme dont a été tirée cette substance humaine, par le fait même qu'elle a ainsi conçu et enfanté l'homme nouveau, se trouve avoir régénéré tous ceux qui en lui retrouvent la vie.

La doctrine générale de saint Irénée sur notre restauration dans le Christ oblige donc, elle aussi, de prendre à la lettre les expressions qu'on n'a pas osé appliquer à la maternité spirituelle de Marie : « la vierge, dont on renaît par la foi », celle qui « régénère les hommes en Dieu », c'est la vierge mère du Christ. Elles ne supposent point d'autre mystère que celui de notre incorporation mystique au Fils de Dieu incarné, et elles ne disent rien de plus ni rien de moins que ce qu'écrivait le pape Pie X dans son encyclique *Ad diem illum* pour le jubilé de l'Immaculée Conception. *In uno eodemque alvo castissimae Matris, et carnem Christus sibi assumpsit et spirituale simul corpus adjunxit, ex iis nempe coagmentatum qui crediturі*

1. Là dessus, voir Rivière : *Le dogme de la Rédemption, Étude historique*, p. 119; *Étude théologique*, p. 89. — 2. III, 21, 6, M. 953. — 3. III, 18, 1; *cf.* V. 1, 3 et 16, 2. 4. III, 22, 4, M. 959.

erant in eum. Ita ut Salvatorem habens Maria in utero, illos etiam dici queat gessisse omnes, quorum vitam continebat vita Salvatoris[1].

Peut-être le Congrès estimera-t-il qu'il valait la peine de signaler cet accord parfait — à quelques mots près — entre ce qu'écrivait le pape de Rome au début du XX^e^ siècle, et ce qu'écrivait le docteur de Lyon à la fin du II^e^.

MARIE DANS L'ÉGLISE ANTÉNICÉENNE

par le R. P. LEYSSEN, Missionnaire de Scheut.

LES Protestants, et avec eux plusieurs rationalistes modernes, se plaisent à rester étrangers à l'objet de cette étude; eux certes nous excuseraient d'être bref. Ils nous accusent actuellement de « marialâtrie ». S'ils épargnent cette calomnie aux premiers chrétiens, c'est pour affirmer que Marie aurait été une femme dépourvue de l'ensemble des prérogatives que nous lui attribuons. Le culte de la Sainte Vierge serait un écart dû à l'entrée en masse des païens dans l'Église : ceux-ci, disent-ils, ne sachant se défaire de leurs déesses, auraient divinisé Marie, dont le culte aurait acquis droit de cité parmi nous depuis le Concile d'Éphèse (431).

Il nous suffit donc de montrer que la marialogie n'est pas une erreur romaine. Dès l'aurore du christianisme, Marie eut sa place dans le dogme, et, dès avant le Concile de Nicée, elle a été l'objet de la vénération des fidèles.

I. LA DOCTRINE.

Aux yeux de tous, Dieu fait homme, que les Apôtres avaient annoncé, était évidemment l'objet de l'attention et le centre de la théologie primitive. A côté de cette révélation, dit le Cardinal Newman, une seconde série d'idées, inconnues auparavant et absolument nouvelles, s'ouvrit à l'humanité, du moment qu'on comprit que ce Dieu Incarné avait une mère : *He is a God made low, she is a woman made high*[2].

La lumière qui se faisait autour de la personne de Jésus devait rejaillir sur sa mère; aussi on peut parler de Marialogie chez les premiers témoins de la foi, parce que dès lors la gloire de Marie était en partage avec celle de l'Homme-Dieu. Aussi nous trouvons, au cours des grandes disputes christologiques, la substance de nos croyances au sujet de la Sainte Vierge. Nous allons voir que la pensée de l'Église n'a pas changé, mais s'est précisée et développée, pour arriver à son plein épanouissement lors de l'efflorescence complète du dogme de l'union hypostatique.

1. *Acta Sanctae Sedis*, 1904, p. 453.
2. NEWMAN, *Certain difficulties*. Vol.II, p. 83. Longmans (London).

La divinité de Jésus d'abord, et son humanité surtout, furent tour à tour révoquées en doute par les premiers hérétiques, par les Juifs et par les païens, et la ἑτεροδόζια dont parle S. Ignace d'Antioche, disciple de S. Jean [1], semble être le docétisme naissant. Le Christ incarné, αληθως εκ γενους Δαβιδ κατα σαρκα... γεγενημενον αληθως εκ παρθενου [2], le préoccupe constamment dans ses lettres et, pour prouver la nature humaine du Christ, il invoque sans cesse sa naissance véritable de Marie : « Obturate igitur aures vestras cum vobis quispiam loquitur sine Jesu-Christo, Filio Dei; qui vere genitus est ex Deo et ex Virgine [3]. » Et dans la lettre aux Éphésiens : « Il n'y a qu'un médecin, chair et esprit, engendré et non engendré, Dieu incarné, vraie vie dans la mort, né de Marie et de Dieu, d'abord passible et ensuite impassible, Jésus-Christ Notre Seigneur [4]. » Les qualificatifs opposés qu'il emploie indifféremment pour désigner le Christ, montrent que, pour S. Ignace, l'humanité de Jésus ne portait nullement atteinte à sa divinité : Jésus est un seul être, à la fois Dieu et homme, le θεανθρωπος que Marie a conçu et enfanté. C'est là sa pensée dominante; il la résume dans cette phrase lapidaire : Ο γαρ θεος ημων Ἰησους ὁ Χριστος εκυοφορη θη ὑπο Μαριας [5]. Concernant ces passages Neubert remarque : « Ce qui était à cette époque l'équivalent du mot θεοτόκος, c'était la formule γεννηθεις εκ παρθενου.... Qu'on remplace le mot κυοφορειν (de S. Ignace) par son équivalent τικτειν et l'on aura le θεοτόκος [6], expression qui sera employée déjà au IIIe siècle et consacrée à partir du Concile d'Éphèse.

Tout en prouvant la maternité divine et humaine de Marie, S. Ignace attache une très grande importance à sa virginité. Non seulement la conception virginale est pour lui un point capital, mais même il insinue la virginité *in partu*, un des trois mystères retentissants que le prince de ce monde a ignorés et qui ont été accomplis dans le silence de Dieu [7].

Dès le milieu du IIe siècle nous avons en Occident une pièce authentique, *le symbole* baptismal de l'Église Romaine, auquel les Apologistes du IIe et IIIe siècle feront allusion. Or, nous y lisons : πιστευω εις [ενα] θεον, πατερα παντοκρατορα, και εις Χριστον Ἰησουν, ὑιον αυτου, τον κυριον ημων, τον γεννηθεντα εκ πνευματος αγιου και Μαριας της παρθενου.... και εις πνευμα αγιον... Jésus, fils de Dieu, y est dit né de la Vierge Marie, ce qui revient à dire que Marie est la « Deipara ».

Cette croyance à la maternité divine et humaine, ainsi qu'à sa virginité ante partum qui semble ne pas avoir été révoquée en doute, pas

1. *Migne*, VIII, 1.
2. *Smyrn.* I, 1. Migne, *P. G.*, 5 c. 708.
3. *Epistole ad Trallianos.* C. IX. Migne, *P. G.*, 5, c. 788.
4. *Epistole ad Ephesios.* C. VII. Migne, *P. G.*, 5, c. 650-651. — Funk *Patres Apostolici*, donne une autre version qui laisse cependant la pensée pincipale intacte.
5. *Ep. ad Eph.*, c. XVIII. Migne, *P. G.*, 5, c. 659. « Deus enim noster J.-X in uter gestatus est a Maria. »
6. Neubert, *Marie dans l'Église ante-Nicéenne.* P. 123. Paris, Lecoffre, 1908.
7. Και ελαθεν τον αρχοντα του αιωνος τουτου ἡ παρθενια Μαριας και ὁ τοκετος αυτης, ὁμοιως και ὁ θανατος του κυριου, τρια μυστηρια υραυγῆς, ατινα εν ησυχια επραχθη, ημιν δε εφανερωθη. *Eph.* XIX. S. Ign. — Funk, *Patres Apostolici*, P. 202. — Migne, *P. G.*, 5, c. 753.

même par les sectes dissidentes, va s'éclore davantage au courant des grandes luttes contre les Ébionites et les Gnostiques. Les premiers niaient la divinité de Jésus, prétendant que son origine n'avait rien de surnaturel et rejetant, par conséquent, la virginité de Marie et sa maternité divine. Les Gnostiques, pour lesquels la matière était essentiellement mauvaise, ne donnaient au Christ qu'un corps astral (Apelles) ou spirituel (Valentin), Marcion nia la réalité même du corps de Jésus et professa un diocétisme gnostique : tous sont d'accord pour nier la naissance véritable. Les Juifs prétendant qu'on pouvait dire de Jésus qu'il était « factum *per* mulierem » à la façon des autres hommes, les Gnostiques admettaient qu'il avait passé dans le sein de la Vierge (factum *in* muliere), mais tous nieront la véritable portée du texte de S. Paul (Gal. IV) : « Factum *ex* muliere. »

Contre les Ébionites, la conception virginale devenait une garantie de la divinité et de la messianité de Jésus. Affirmée déjà par les Pères Apostoliques et par Aristide, qui dit qu'elle est une partie intégrale de la foi chrétienne [1], l'origine surnaturelle du Christ est défendue de ce chef avec énergie par *S. Justin* († 167). Il s'insurge contre « quelques-uns de votre race (race Juive)... qui le déclarent homme, né de parents humains » [2], et il leur reproche d'avoir osé falsifier les interprétations des Pères [3]. Dans la prophétie d'Isaïe (VII, 10-16) ils avaient traduit le mot ha-àlmah non par le mot des Septante ἡ παρθενος, mais par ἡ νεᾶνις. Pour établir la conception virginale, S. Justin fait appel à la toute-puissance divine et aux Écritures ; il explique au long et au large la prophétie d'Isaïe et trace à ce sujet le parallèle entre Ève et Marie, qui sera élaboré par S. Irénée et Tertullien : « Eva enim cum virgo esset et incorrupta, sermone serpentis concepto, inobedientam et mortem peperit ; Maria autem Virgo cum fidem et gaudium percepisset, nuntianti angelo Gabrieli laetum nuntium, nempe Spiritum domini in eam superventurum et virtutem Altissimi ei obumbraturam, ideoque id quod nasceretur ex ea sanctum, esse Filium Dei, respondit : Fiat mihi secundum verbum tuum [4]. »

Le plus grand théologien du IIe siècle, *S. Irénée*, croyant lui aussi que Dieu ne pouvait avoir pour mère qu'une Vierge, revient sur la prophétie d'Isaïe et l'explique dans le sens de la virginité de Marie, à ceux qui ignoraient celui « qui ex virgine est Emmanuel [5] » « Deus igitur homo factus est, et ipse Dominus salvabit nos, ipse virginis signum. Non ergo vero est quorumdam interpretatio qui ita audent interpretari scripturam : « Ecce adolescentula in ventre habebit et pariet Filium quemadmodum Theodotion Ephesius est interpretatus et Aquila Ponticus, utrique Judaei proselyti : quos sectati Ebionei ex Joseph generatum eum dicunt[6]. » D'après S. Irénée Marie nous enfanta à la vie lorsque la première vierge nous avait engendrés à la mort : « Sic autem et Evae inobedientiae nodus solutionem accepit per obedientiam Mariae. Quod enim alligavit

1. *Ad Antoninum Pium.* C. 2 Christiani docent... Deum descendisse de coelo et ex virgine Hebraeâ carnem assumpsisse et induisse.
2. *Dial. cum Tryph.*, 48. *P. G.*, c. 580. — 3. *Id.*, 84. *P. G.*, VI, c. 684. — 4. *Id.*, *P. G.*, VI, c. 709. — 5. *Adv. Haereses*, L. 3, c. 19. — 6. *Id.*, III, 21.

virgo Eva per incredulitatem, hoc virgo Maria solvit per fidem [1]. » Ainsi S. Irénée associe Marie à la rédemption et la décrit comme un instrument *moral* de l'Incarnation, aussi il l'appellera l' « advocata Evae, et causa nostrae salutis ». « La première s'était montrée désobéissante à Dieu; l'autre, au contraire, docile à l'inspiration divine, lui obéit si parfaitement que la Vierge-Marie put devenir l'avocate de la Vierge-Ève. De même donc que le genre humain a été voué à la mort par une vierge, il a été sauvé par une vierge, l'obéissance d'une vierge faisant équilibre à la désobéissance d'une vierge [2]. » Dès lors Jésus, né d'une mère-vierge, fera face au premier Adam tiré d'une terre-vierge; Marie sera la nouvelle Ève et sa virginité est le gage et la marque de notre renaissance.

Devant démontrer l'union des deux natures dans le Christ et la réalité de sa nature humaine, S. Irénée était tout naturellement amené à rappeler la tradition apostolique sur la maternité divine et humaine de Marie. Sans avoir de formule précise, lui aussi nous donne en germe la doctrine du θεοτοκος : « Hoc autem factum est ut impleretur quod dictum est a Domino per prophetam : « Ecce, virgo accipiet in utero et pariet filium et vocabunt nomen ejus Emmanuel » quod est Nobiscum Deus, manifeste significans et eum promissionem quae fuerat ad patres, impletam, *ex virgine natum Filium Dei et hunc ipsum esse salvatorem Christum*, quem prophetae praedicaverunt [3]. » Et tenant toujours l'Évangile en main, il dit plus loin au sujet de la prophétie de Siméon : « Infantem quem in manibus portabat Jesum, natum ex Maria, ipsum confitens esse Christum Filium Dei, lumen hominum. »

Ainsi le dogme de la maternité divine se développe de pair avec celui de l'union hypostatique. *Tertullien*, pour lequel le Christ était déjà « una persona, duae substantiae [4] », est plus explicite encore : « Concepit igitur virgo et peperit Emmanuelem, nobiscum Deum [5] », et plus loin il s'écriera : « Deus natus est [6]. » Cependant Tertullien aura surtout affaire aux Valentiniens et au docétisme marcionite, et tout son traité *De carne Christi* aura ces hérésies comme point de mire. Il fait appel à la prescription pour établir l'humanité véritable de Jésus, et la maternité de Marie lui servira de point d'appui : « Si ce n'est pas sans cause qu'il est descendu dans son sein, il en a reçu quelque chose [7]. » Dans le chapitre suivant nous lisons : « Per Virginem dicitur natum, non ex virgine; et in vulva, non ex vulva. Quia et angelus in somnis ad Joseph : Non quod *in* ea natum est, inquit *(Matth.* 1*)*, de Spiritu Sancto est; non dixit *ex* ea. Nempe tamen, etsi *ex* ea dixisset, in ea dixerat; in ea enim erat, quod ex ea erat. Tantumdem ergo, et cum dicit, in ea et ex ea consonat; quia ex ea erat, quod in ea erat. Sed bene, quod idem dicit Matthaeus, originem Domini decurrens ab Abraham usque ad Mariam : Jacob, inquit, generavit Joseph, virum Mariae, ex qua nascitur Christus. Sed et Paulus grammaticis istis silentium imponit : misit, inquit *(Gal* IV 4*)*

1. *Adv. Haereses*, III, 22. *P. G.*, 7, c. 955. — 2. *Id.*, III, 22. *P. G.*, 7, c. 958.
3. *Adv. Haereses*, III, c. 16.
4. Tixeront, *Théologie Anténicéenne*, p. 342, etc.
5. *De Carne Christi*, c. 17. — 6. *Ib.* — 7. *Ib.*, 19.

Deus Filium suum factum ex muliere. Hoc quidem impressius, quod factum potius dicit quam natum : simplicius enim enuntiasset natum. Factum autem dicendo, et verbum caro factum est consignavit, et carnis veritatem ex virgine factae asseveravit [1]. »

La conception virginale ne portait nullement atteinte à une maternité véritable; et Tertullien le souligne. Il est cependant le premier à nier la virginité *in partu* : « Virgo quantum a viro, non virgo quantum a partu » [2], et il croit trouver une raison de sa manière de voir dans le γενομενον εκ γυναικος de S. Paul *(Gal.* IV 4*)*. Sur ce point cependant il ne représente pas la tradition : déjà plus haut nous avons vu S. Ignace placer l'enfantement du Seigneur parmi les trois mystères retentissants accomplis dans le silence de Dieu; S. Irénée l'avait implicitement enseigné comme complément de la virginité « ante partum » en insistant sur l'extrême pureté qui devait accompagner la naissance du Seigneur [3]. Le Protévangile de S. Jacques et l'Ascension d'Isaïe l'avaient aussi célébré. Aussi Tertullien ne peut pas se réjouir d'avoir eu un seul disciple sur ce point; seul Origène, tout en exigeant pour la Mère du Christ la plus grande pureté, semble ne pas avoir compris que la « realis apertio vulvae » y porta préjudice. Tertullien heurtera encore plus le sentiment chrétien et l'estime pour la Sainte Vierge qui ressort des écrits des premiers Pères en niant la virginité *post partum* [4]. Pour lui les frères du Seigneur étaient des fils de Marie et de Joseph.

Il est certain que Tertullien est le seul à se faire de la dignité de Marie une conception si bornée et à protester contre la dénomination de vierge, sainte-vierge (ἡ παρθενος), employée par S. Justin et S. Irénée pour désigner Marie. Aussi plus tard S. Jérôme fera-t-il appel à la tradition primitive pour soutenir contre Helvidius la virginité de Marie : « Numquid non ponem tibi, totam veterum scriptorum seriem commovere, Ignatium, Polycarpum, Irenaeum, Justinum martyrem multosque alios apostolicos et eloquentes viros [5]. Et de Tertulliano quidem, ajoute-t-il, nihil amplius dico quam Ecclesiae hominem non fuisse [6]. »

Clément d'Alexandrie continue la tradition : pour lui, le Christ est le fruit de la Vierge : ὁ δε κυριος ο Χριστος, ὁ της παρθενου καρπος [7] et sa croyance à la virginité perpétuelle est explicite. Son disciple Origène aura à défendre l'honneur de Marie et de son divin Fils contre une odieuse calomnie qui circulait depuis des années déjà dans les milieux juifs. Elle était reprise par le philosophe païen et néo-platonicien Celse : Jésus serait le fils d'un certain Panther ou Pandero; les Juifs lui appliquaient l'épithète « Pamido » (ex adulterio natus). En invoquant la prophétie

1. *De Carne Christi*, c. XX, Migne, *P. L.*, c. 830-831.
2. *Id.*, c. XXIII.
3. « Purus pure puram aperiens vulvam, eam quae regenerat homines in Deum, quam ipse puram fecit. »
4. Et Christum quidem virgo enixa est, semel nuptura post partum, ut uterque titulus sanctitatis in Christi sensu, dispungeretur, per matrem et virginem et univiram. » *De Monog.*, c. 8. *P. L.*, II, c. 989.
5. *Contra Helv.*, 17.
6. *De perpet. Virg. B. Mariae*, 17, Migne. *P. L.*, 23, c. 201.
7. *Pédagogue* I, 6. Migne. *P. G.*, 8, col. 299.

d'Isaïe, Origène réfute ce blasphème en démontrant la virginité de Marie : « Ecquod autem signum est parere puellam, non virginem? Et utri mulieri magis convenit genuisse Emmanuel aut Nobiscum Deum, ei quae virum experta solito feminarum more conceperit; an illi quae pura et intacta virgo concepit? [1] » D'ailleurs la virginité de Marie est pour lui un dogme de foi : « Si quis credat Jesum sub Pontio Pilato praeside cruci affixum, sacram rem quamdam et salutarem mundo attulisse; non item credens eum ex Maria Virgine et Sancto Spiritu ortum assumpsisse, sed ex Joseph et Maria : huic etiam deerant maxime necessaria ad habendam omnem fidem. [2] » Que Dieu s'est fait homme, tout en restant Dieu, qu'il a pris un corps différent du nôtre seulement en ce qu'il est né de la Vierge-Marie et du Saint-Esprit, est d'après lui chose admise partout [3]. Sur la virginité *post partum* il se prononce catégoriquement : « J'estime, dit-il, que la palme de la virginité doit appartenir, parmi les hommes à Jésus, parmi les femmes à Marie. On ne saurait sans impiété attribuer à une autre la palme de la virginité [4]. A lui aussi revient l'honneur d'avoir vu le premier en Marie la mère de toute l'humanité rachetée : il interprète dans ce sens les paroles du Sauveur sur la Croix. De la dignité de mère de Dieu, il fait dériver la grande sainteté de Marie, qui cependant n'est pas parfaite à ses yeux, puisque l'enchaînement de ses idées sur l'universalité de la rédemption l'amène à conclure à une tache en Marie : elle aurait eu un moment de défaillance au pied de la Croix [5]. Sa voix, pas plus que celle de Tertullien accusant la mère de Jésus de lenteur dans la foi, ne produisit aucun écho dans la tradition à ce sujet.

Partout ailleurs Marie est devenue synonyme de sainte vierge : « Credamus igitur, dilecti Fratres, secundum traditionem Apostolorum, quod Deus verbum e coelis descendit in sanctam Virginem Mariam. » [6] Tel est le langage de S. Hippolyte de Rome; dans Adamantin [7] et chez Grégoire le Thaumaturge on trouve l'épithète « immaculée » accollée au mot Vierge. Comme la dignité de mère de Dieu exigeait en Marie la virginité, l'avait fait appeller la « Nova Eva » et l'avait même fait comparer par Tertullien à cette terre intacte dont Adam fut formé [8], ainsi cette virginité, exigée par la divinité du Christ, était devenue aux yeux des Pères non plus une intégrité corporelle, mais aussi une pureté morale complète.

Nous concluons : Si S. Cyrille pouvait dire plus tard à Nestorius que, en niant la Deipara, il méprisait la tradition de ceux qui avaient enseigné

1. *Contra Celsum*, *L.* I, 35. *P. G.*, XI, c. 727. On trouve la même question posée chez TERTULLIEN, *Adv. Marc.*, c. III, 3. *P. L.*, II, c. 360; S. JUSTIN, *Dial. cum Tryph.* 84.
2. *Comment. in Joh.*, *P. G.* XIV, c. 783.
3. *De principiis*. Préface.
4. *In Matth.*, VII, *P. G.* XIII, c. 877.
5. *In Luc*, XVII.
6. *Philosoph.*, l. 9, n° 30.
7. Le Verbe de Dieu descendit pour prendre la nature humaine dans le sein de l'immaculée Vierge Marie (απο αρχαντου παρθενου). *De Recta in Deum fide*, *IV*.
8. *De Carne Christi*, 17.

les saints mystères au monde, l'Église peut en dire autant à tous ceux qui prétendent que ses dogmes au sujet de la Sainte Vierge n'ont rien de chrétien pour n'avoir rien d'apostolique.

II. Le Culte.

Des pages qui précèdent il résulte que l'Église primitive n'a jamais séparé la Mère de Dieu de la personne de Jésus : quand elle développe son enseignement sur Marie, c'est principalement pour mettre plus en évidence le Sauveur. Nous n'avons trouvé, comme point de départ de l'entrée en scène du culte marial, aucune allusion aux déesses païennes, aux mythes ou aux héroïnes du paganisme. Marie est la Mère de Dieu et c'est cette grande dignité qui l'a fait proclamer dès le début la Vierge toute pure (S. Irénée) et la co-rédemptrice du genre humain (id.) [1]. Dans les Oracles Sibyllins, Marie apparaît comme la médiatrice entre Dieu et les hommes, Origène la considéra comme la mère de grâces pour toute l'humanité et l'on est en droit, semble-t-il, de conclure à priori que tous ces hommages rendus à Marie par la pensée chrétienne ont été traduits en même temps par la dévotion des fidèles spontanément orientés par ces doctrines vers le culte de la Sainte Vierge.

Nous n'avons cependant, avant le Concile de Nicée, aucun document écrit qui témoigne du fait. Seul Irénée avait fait allusion d'une façon explicite au pouvoir d'intercession de Marie. Silence cependant n'est pas ignorance et moins encore négation, surtout quand ce silence s'explique aisément : les Pères que nous avons consultés plus haut étaient avant tout des apologistes qui se préoccupaient uniquement de disculper le Christianisme des attaques de ses ennemis et de prémunir le « depositum fidei » contre toute hétérodoxie. D'ailleurs il était peut-être prudent de ne pas insister sur les conclusions pratiques à tirer de leur enseignement concernant la Sainte Vierge, et ils ont jugé opportun de n'insister que sur les fondements de la dévotion envers Marie. Les néophytes auraient, en s'adonnant à un culte ouvert, essuyé de la part des païens une calomnie de plus. On peut aussi remarquer que si, de nos jours, les missionnaires sont d'accord pour dire que leurs néo-convertis tracent une ligne très nette entre l'idolâtrie et le culte de Marie, il pouvait cependant y avoir un danger réel de confusion et d'exagération pour ce petit troupeau encore jeune dans la foi, perdu au milieu des adorateurs des déesses de l'Empire auxquels il venait d'être enlevé. Déjà au IVe siècle les Collyridiens rendaient à Marie le culte de latrie. Terrien observe à ce sujet : « Manifestement, ils n'auraient eu ni cette pensée, ni cette audace, s'ils n'avaient pas trouvé le culte de la Vierge établi dans l'Église de Dieu. L'erreur est une corruption de la vérité soit par excès, soit par défaut. Elle la suppose en la mutilant. Aussi bien, S. Épiphane, qui nous a conservé le souvenir d'une adoration si monstrueuse et l'a combattue dans ses écrits, ne reproche pas aux nouveaux hérétiques d'honnorer Marie. Ce qu'il condamne, c'est de lui vouer un culte qui n'est

1. De même que le genre humain a été attaché à la mort par une vierge, c'est par une vierge qu'il est sauvé ». *Adv. Haereses*, V, 19.

dû qu'à la majesté suprême de Dieu seul. » Qu'on honore Marie, s'écrie-t-il, mais que personne ne l'adore, car ce culte est le propre du Père, du Fils et du Saint-Esprit [1]. »

Cette remarque, si juste soit-elle, ne satisfait guère un esprit imbu de préjugés. Et cependant, il est impossible que les premiers chrétiens, alors qu'ils avaient les martyrs en honneur et qu'ils vénéraient les anges, aient oublié celle qu'ils savaient être « la nouvelle Ève », « la cause de notre salut », « la Sainte Vierge », la Mère du Sauveur qu'ils adoraient. Ils savaient qu'à cause de sa dignité de Mère de Dieu, qu'ils admettaient, Marie avait été célébrée par l'archange et par Élisabeth.

Que Marie n'a pas été célébrée avec éclat, on le comprend : le dogme de la communion des saints s'est développé tardivement et le culte de la Sainte Vierge devait y trouver au moins un puissant appui. Comme fêtes universelles on n'avait que les « dies Domini » et quelques mystères de la vie du Christ; on honorait officiellement les martyrs, mais c'étaient des fêtes locales et des anniversaires qui supposaient la connaissance de la date du martyre [2]. L'absence d'un culte public n'écarte d'ailleurs pas l'idée d'un culte privé : celui-ci peut avoir existé sans qu'il en soit fait mention dans les écrits des témoins autorisés de la foi.

Toutes ces considérations ont une allure plutôt négative et expliquent l'absence de documents écrits. Aussi sommes-nous dispensés d'y insister plus longuement depuis que les recherches archéologiques d'un Marucchi et les études de de Rossi nous ont mis en présence de quelques restes précieux de l'art chrétien primitif. Une remarque s'impose ici : beau coup de monuments ont été détruits, d'autres doivent être cachés encore sous des ruines non explorées. Rien qu'à Rome on trouve encore tous les jours des traces imposantes de l'art chrétien; mais l'inspection des catacombes romaines ne peut permettre qu'un coup d'œil sur le vaste champ occupé par la Sainte Vierge dans la peinture primitive.

Nous ne trouvons pas de portrait de la Sainte Vierge : les prétendus portraits de S. Luc dateraient du VI^e^ siècle; mais dès le commencement du II^e^ siècle, nous avons de la Sainte Vierge des représentations très significatives. La plus ancienne est *la Sainte Vierge avec le prophète*, dans les catacombes de Sainte-Priscille, qui datent des temps apostoliques. La Vierge y tient l'enfant sur son sein; à côté d'elle, un homme — que plusieurs disent être Michée, d'autres avec plus de probabilité Isaïe, — tenant un rouleau en main, montre l'étoile au-dessus de la Vierge. D'après de Rossi cette image date de la fin du I^er^ ou du commencement du II^e^ siècle. Dans les mêmes catacombes on trouve la scène de l'Annonciation : Marie, assise sur un trône drapé, écoute le divin message que l'ange lui apporte (II^e^ siècle) Au II^e^ siècle la scène de l'Adoration des Mages est répétée dans les catacombes de Domitille et de Callixte. Une image très suggestive de la Vierge est celle de la *Tradition du voile :* à une vierge chrétienne l'Évêque montre du doigt la Vierge-Marie comme

1. TERRIEN. — La *Mère de Dieu et la Mère des hommes*, II^e^ Partie, t. II, p. 452. (Lethielleux, Paris). — Cfr. S. ÉPIPHANE, *Adv. Haereses*, 79.

2. « Oblationes pro natalitiis (martyrum) annua die facimus. » TERTULLIEN, *De Cor.*, c. 3.

pour la présenter en modèle de la chasteté virginale (Cat. de Sainte-Priscille, IIIe siècle.)

Une deuxième série d'images de la Sainte-Vierge représentent Marie sous forme d'*Orante*, soit sur des fresques (Cat. de Sainte-Agnès, 300-325), soit sur les fameux *verres historiés* ou dorés qui datent tous de 250 à 410 et qu'on a abondamment trouvés dans les loculi. Un de ces verres (200-325) représente la Sainte Vierge entre S. Pierre et S. Paul avec la légende : *Petrus-Maria-Paulus*. La place du milieu occupée par la Sainte Vierge et la grandeur relative de l'image montrent la place prépondérante qu'elle occupait dans l'estime des fidèles. D'autres fois, l'image est accompagnée de l'inscription MARIA ou MARA, ainsi qu'on peut le remarquer sur un de ces verres conservé au Vatican; une image trouvée dans les catacombes « Della Stella » à Albano, porte la légende : MITER TEV. (Mater Dei).

Toutes ces représentations n'ont-elles qu'une valeur historique? Sans entrer dans la controverse au sujet des scènes de l'Adoration des Mages et autres scènes bibliques où Marie n'est qu'une personne accessoire à côté de son fils, on ne saurait le prétendre pour celles où Marie apparaît seule et où divers détails sont des signes peu équivoques de la vénération des fidèles. Sans cela on comprend difficilement comment l'art primitif, sans être historique dans ses tendances, ait multiplié à ce point les images de la Sainte Vierge; on comprend encore moins comment on aurait pu lui donner une position assise en présence d'un ange, alors que les anges occupaient dans l'estime des fidèles une place tout à fait supérieure[1]; on ne comprend pas non plus la scène de la tradition du voile. Il y a de la vénération. Mais l'a-t-on invoquée en conséquence?

A ce sujet aussi les témoignages officiels manquent; les preuves d'invocations privées font pareillement défaut. Le fait qu'il existait des invocations des saints ne peut être allégué contre nous, car on les trouve uniquement sur leurs tombeaux. A ce sujet nos vues cessent d'être des conjectures depuis que l'on a mis a découvert les ruines d'une église dédiée à la Sainte Vierge : en 1900, en enlevant au Forum les décombres d'une église dédiée à Sainte Marie Libératrice (XVe siècle), on découvrit un temple antique portant l'inscription, frappante dans sa concision : SANCTAE DEI GENETRICI SEMPERQUE VIRGINI MARIAE.

Ce serait l'église mentionnée au VIIIe siècle sous le nom de Santa Maria Antiqua. Le P. Grisar prétend qu'elle date du temps du pape Sylvestre (314-335), qui l'aurait élevée au Forum pour l'opposer au culte de Vesta, mère de l'Empire [2].

Ce fait semble indiquer qu'un honorait la Sainte Vierge avec éclat et qu'on l'invoquait publiquement à la fin de la période qui nous préoccupe. Nous sommes donc, de ce chef aussi, autorisé à maintenir que chez les foules ce culte doit avoir été depuis longtemps en voie de préparation. Il n'empêche que, en fait de dévotion populaire envers la Sainte Vierge,

1. Cfr., HERMAS, *S. Justin.*

2. GRISAR. *Histoire de Rome et des Papes*, I, 202 et suiv. L'antiquité de cette église expliquerait le nom de « Sancta Maria Maggiore », donné à l'église bâtie peu après le concile d'Éphèse.

le peuple chrétien a devancé pratiquement les grands porte-voix de la doctrine apostolique, en tirant les conclusions logiques des principes qu'ils avaient émis et des prérogatives qu'ils attribuaient à la Vierge-Mère.

Nous concluons en citant les paroles d'un éminent théologien belge : « Et sane inter merita et glorias, quibus prae aliis religionis christianae formis eminet Ecclesia Catholica, non ultimum gradum tenet pictas illa, quam in vindicanda excellentia Deiparae constanti zelo numquam dimisit. Si eximio cuidam Patri dicere licuit : « Ubi Petrus, ibi Ecclesia » eodem jure proclamare fas est : « Ubi Ecclesia, ibi Maria [1] ! »

DOCTRINE MARIALE DANS LA LITTÉRATURE ÉPHRÉMIENNE

par le chan. J. Lebon, prof. de patrologie à l'Université de Louvain

La piété bien connue de saint Éphrem envers la sainte Vierge et l'autorité considérable qu'attache à son nom l'auréole de Docteur de l'Église universelle, que le Saint-Siège vient de lui décerner, ont fait souhaiter, pour le présent Congrès, une étude sur la doctrine mariale du célèbre diacre d'Édesse.

Il ne paraît pas encore possible, à l'heure actuelle, de répondre à ce vœu d'une façon précise, adéquate et définitive. La critique préliminaire et indispensable ne s'est encore guère exercée sur l'immense amas de matériaux que constituent les écrits publiés jusqu'à ce jour sous le nom de saint Éphrem. Beaucoup de ces pièces sont ou sûrement apocryphes, ou d'authenticité douteuse. C'est à peine si, pour les textes syriaques, on a fait un premier effort pour séparer le vrai du faux. Le critère employé à cet effet, c'est-à-dire l'âge des manuscrits, est, de l'avis même de son inventeur, insuffisant [2]. Car si l'on peut admettre que les œuvres attribuées à saint Éphrem par des manuscrits syriaques antérieurs aux invasions musulmanes sont certainement authentiques, il faut avouer que cette règle écarte non moins certainement des textes dignes d'être reçus. Parmi les pièces syriaques qui se voient rejetées par l'application de ce principe, il en est qui trahissent, dans les pensées et même dans les expressions, d'indéniables attaches avec les œuvres admises comme authentiques. Il faut, à tout le moins, les considérer comme appartenant

1 D. L. Janssens, O. S. B., *De Deo Homine*, Pars II, Introd., p. VIII.

2. F. C. Burkitt, *S. Ephraim's Quotations from the Gospel*. Cambridge, 1901, p. 23.

à l'école de saint Éphrem, encore qu'on ne parvienne pas à leur assigner une date précise, un auteur déterminé.

Que penser et que dire de l'abondante littérature de traduction qui, en arménien, en grec, en arabe, en copte, en latin même, offre sous le même nom, des documents dont on est loin de posséder toujours l'original en syriaque, la seule langue que parlait et qu'écrivait le docteur d'Édesse? Quelles marques positives d'authenticité exigera-t-on, admettra-t-on pour eux? La question de l'Éphrem grec, en particulier, pose à l'histoire littéraire un gros et difficile problème, sur lequel des travaux récents essaient de jeter quelque lumière [1]. Celui que l'on appelle l'Éphrem grec est-il un traducteur ou, jusqu'à un certain point, un auteur? Et, si l'on se range à la première opinion, quelle est la mesure de sa fidélité et le degré de confiance que l'on peut accorder à ses traductions pour en dégager la pensée et les enseignements du Docteur syrien?

L'incertitude qui plane encore sur tous ces points, montre le caractère provisoire de l'essai qui va être tenté ici. J'y adopte le procédé que conseille la prudence scientifique. Impuissant à reconstituer dans sa pureté et son intégrité l'héritage littéraire de saint Éphrem le Syrien, et manquant, de plus, de certaines sources et publications dont l'incendie de notre bibliothèque universitaire nous a privés, je présenterai tout d'abord quelques points importants de marialogie dégagés d'écrits syriaques certainement authentiques. J'ajouterai ensuite quelques détails empruntés à d'autres pièces syriaques dont la connexion avec l'école de saint Éphrem paraît pouvoir être affirmée sans témérité. Enfin, je rapporterai certains témoignages d'œuvres grecques où semblent retentir, ou se prolonger au moins, des échos de la pensée du saint Docteur [2]. Ainsi s'explique et se justifie le titre choisi : *La doctrine mariale dans la littérature éphrémienne.*

***

Lorsque, l'attention en éveil sur les détails marialogiques, on parcourt les textes syriaques qui appartiennent sûrement à saint

1. Voir p. ex., S. J. Mercati, *S. Ephraem Syri Opera.* t. I, fasc. 1. Rome, 1915. — C. Emereau, *Saint Éphrem le Syrien. Son œuvre littéraire grecque.* Paris, 1918.

2. Les éditions de textes attribués à saint Éphrem sont nombreuses et, en général, très défectueuses. On en trouve une liste assez complète dans C. Emereau, *l. c.*, pp. 16-21. Les textes utilisés dans cet essai sont empruntés aux éditions suivantes : 1) l'édition, dite romaine, de J. S. Assemani, S. Mobarek (Benedictus) et S. E. Assemani (citée R) : *S. P. N. Ephraem Syri opera omnia quae exstant graece, syriace, latine, in sex tomos distributa,* t. I-III, graece et latine. Rome, 1732-1746; t. I-III, syriace et latine. Rome, 1737-1743. Les volumes de textes syriaques sont cités comme t. IV-VI. 2) G. Bickell, *S. Ephraemi Syri Carmina Nisibena.* Leipzig, 1866. Les citations suivent la pagination du texte syriaque. 3) Th. J. Lamy, *S. Ephraemi Syri Hymni et Sermones,* t. I-IV, Malines, 1882-1902. — Les traductions ont été revues d'après les textes.

Éphrem, on est frappé par une constatation qui s'impose : le saint Docteur ne présente jamais la Sainte Vierge sans Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il unit perpétuellement le Fils et la Mère. Pour lui, Marie n'apparaît digne d'une considération, d'une vénération spéciales qu'en tant qu'elle est rattachée à Jésus comme sa Mère. Jésus est né de Marie : c'est là tout ce qui fait la grandeur, la sainteté, la richesse de Marie. Elle aussi doit à Jésus sa sanctification; elle est dans l'ordre des rachetés, dans l'ordre de la rédemption. Éphrem la fait ainsi parler à son Fils : « Comment t'appellerai-je? Étranger à nous, toi qui es devenu de nous? Je t'appellerai fils; je t'appellerai frère; je t'appellerai époux; je t'appellerai seigneur : générateur de ta mère, par une seconde génération du sein des eaux. Je suis (ta) sœur, étant de la maison de David, qui est notre père à tous deux; je suis (ta) mère, à cause de ta conception, et épouse à cause de ta sainteté, servante et fille, du sang et de l'eau, que tu as rachetée et baptisée. Le Fils du Très-Haut, qui est venu, a habité en moi, et je suis devenue sa Mère. Et comme je l'ai engendré par une seconde génération, Il m'a lui aussi engendrée par une seconde génération. Il revêt sa Mère, qui l'a revêtu de son corps, revêtant elle-même sa gloire [1]. »

Il ne faudrait pas conclure de ces paroles que Marie a eu besoin du baptême chrétien pour être purifiée. C'est par analogie avec la création que la seconde génération est dite « du sein des eaux »; Marie est « fille du sang et de l'eau » : l'allusion à la scène du Calvaire est évidente; ce baptême est un baptême mystique, la rédemption par la mort du Christ. Marie, d'après saint Éphrem, est et fut toujours absolument sainte, et ce n'est pas sans raison que l'on a allégué en faveur de l'immaculée conception de la Sainte Vierge un passage où il fait dire par la cité de Nisibe, s'adressant au Christ : « Toi seul et ta Mère, vous êtes beaux par dessus tout; car en Toi, mon Seigneur, il n'y a nulle tache, et dans ta Mère, nulle souillure [2]. » S'il ne s'agissait que de l'immunité du péché actuel, comme le remarque justement G. Bickell [3], Marie ne serait pas seule à la posséder avec le Christ; et d'ailleurs à plusieurs reprises, c'est aux enfants morts sans péché après le baptême que saint Éphrem donne la première place parmi les autres saints.

Marie, pour le saint Docteur, c'est toujours la mère de Jésus. A cette maternité divine, il revient sans cesse, pour la chanter et l'exalter. Du côté du Fils, c'est la double réalité de Dieu et d'homme tout ensemble qu'il relève; chez la Mère, c'est la vérité de la génération, son caractère unique, prodigieux, surnaturel et la sauvegarde de la parfaite virginité. Voici quelques textes qui appuieront

1. R, t. V, pp. 429-430. 2. G. Bickell, *l. c.*, p. 40. — 3. *Ibid.*, Prolegom., pp. 28 et sv.

ces assertions : « L'Unique est parti d'auprès de l'Essence, et il a habité dans la Vierge [1]. » « Pendant l'hiver, qui rend la terre stérile, la virginité a appris à engendrer. Pendant le mois de Kanum, qui empêche les générations de la terre, s'est faite la génération de la virginité [2]. » « La terre vierge avait engendré cet Adam, qui était le maître de la terre; la Vierge aujourd'hui a engendré l'Adam qui est le maître des cieux [3]. » Il est « l'enfant rayonnant, la progéniture magnifique, dont la mère est chaste, et dont le père est si caché que même les Séraphins ne peuvent pas le contempler [4] ». Toute intervention d'homme est exclue de cet enfantement admirable; Marie est restée vierge et saint Joseph n'est que son époux. Le Christ est « le fruit béni sans acte conjugal ...l'admirable progéniture de la virginité [5] ». « C'est par la vertu qui vient de Lui que Marie a pu porter dans son sein Celui qui porte tout [6]. » La Vierge dit à son Fils : « J'ai appris par toi un enfantement nouveau... Et si les choses difficiles ne sont pas difficiles pour toi, les choses faciles pour toi sont difficiles. Car mon sein t'a conçu sans commixtion et c'est sans semence que mon sein t'a enfanté [7]. » Et encore : « Ma bouche ne sait pas comment je te nommerai, ô Fils du Vivant ! D'oser t'appeler fils de Joseph, je le redoute, car tu n'es pas sa semence; et de renier le nom de celui qui m'a épousée, je le crains... Dans ta conception pure, les méchants m'ont calomniée. Sois, ô Saint, l'avocat de ta mère ! Montre un prodige, afin qu'ils croient d'où je t'ai conçu [8]. »

La virginité dans l'enfantement est le privilège exclusif de la Sainte Vierge. Éphrem dit : « Marie seule a engendré sans homme, parce que tout est facile à Dieu. Si les anges avaient fait concevoir, ce ne serait pas un prodige qu'une vierge ait engendré notre Sauveur. En effet, Satan aurait fait en sorte que des vierges conçussent de démons et engendrassent, afin d'imiter, quant à la virginité, la Vierge Marie. En la Vierge seule, qu'il n'a pas imitée, il a été vaincu... Il a exhibé toutes les belles choses; mais la virginité jointe à la fécondité, il n'a pas pu la faire voir. Dans la Vierge sa fraude a été vaincue, n'ayant pas pu imiter celle qui a engendré virginalement [9]. » Il dit ailleurs : « Le Monogène est entré dans le sein, et la Pure n'a pas souffert; il est entré, et il est sorti par l'enfantement, et la Belle a frémi en lui. Glorieuse et cachée est son entrée; misérable et manifeste sa sortie, car il est Dieu dans son entrée et homme dans sa sortie [10]. »

Notre Docteur confirme la virginité de la conception du Sauveur par le prodige de sa résurrection. Le sein de Marie, comme les enfers

1. Lamy, *l. c.*, t. I, p. 19.4 — 2. R. t. V, p. 410. — 3. *Ibid.*, p. 397. — 4. *Ibid.*, p. 426. — 5. *Ibid.*, p. 419. — 6. *Ibid.*, p. 412. — 7. *Ibid.*, p. 428. — 8. *Ibid.*, p. 416. — 9. *Ibid.*, t. V, p. 478. — 10. *Ibid.*, t. VI, pp. 5-6.

ou le tombeau dont le Christ est sorti, resta inviolé. Écoutons la mort, se lamentant sur la spoliation dont l'enfer a été victime par la résurrection « J'ai entendu d'Isaïe deux paroles différentes. Il a dit qu'une vierge concevrait et enfanterait, et il a dit encore que la terre enfanterait. Or, voici qu'une vierge l'a enfanté et que l'Hadès stérile l'a enfanté : deux seins, l'Hadès et la Vierge, ont été transformés par lui contrairement à la nature. La Vierge, il l'a réjouie par son enfantement; le Schéôl, il l'a contristé et affligé par sa résurrection [1]. » Éphrem dit ailleurs : « Par ta résurrection tu les as convaincus (les Juifs) au sujet de ta génération. Car le sein était fermé et le tombeau scellé; (tu étais) pur dans le sein et vivant dans le tombeau. Ils furent des témoins pour toi, le sein et le tombeau, étant tous deux fermés. Le sein et le Schéôl clament touchant ta naissance et ta résurrection. Le sein t'a conçu tout en étant fermé; le Schéôl t'a engendré tout en étant scellé. Car ce n'est pas selon la nature que le sein t'a conçu, ni que le Schéôl t'a donné. Fermé était le tombeau à qui on avait confié de garder le mort; vierge fut le sein qu'aucun homme ne connut. Un sein vierge, un tombeau fermé ! Comme des trompettes, ils l'ont clamé au peuple aux oreilles sourdes ! Un sein fermé, une pierre scellée, parmi les détracteurs qui ont dit, dans leurs calomnies contre le fruit conçu, qu'il était une semence d'homme, et contre la résurrection, qu'elle était un larcin humain ! Le sceau et le cachet ont fourni la réfutation et donné l'assurance que tu es céleste [2]. »

Toute virginale qu'elle est, la maternité de Marie est réelle et véritable; Dieu, le Fils de Dieu, est vraiment né de la Vierge. De cette maternité dérivent toutes les beautés, toutes les richesses, tous les privilèges de grâces que saint Éphrem ne se lasse pas d'admirer, de célébrer en Marie. « Ta Mère, ô mon Seigneur, nul ne sait comment l'appeler ! L'appelle-t-on vierge? Son enfant surgit ! Épouse? Aucun homme ne l'a connue !... En toutes choses voici que tu l'as ornée, ô Beauté de ta Mère !... Elle fut vierge lorsqu'elle t'enfanta saintement. Marie a acquis par toi toutes les beautés des mariées; elle a conçu en elle sans union conjugale; il y eut du lait dans ses mamelles, non selon la manière ordinaire; pour la terre altérée, tu l'as faite subitement une source de lait... [3] » C'est en glorifiant son Fils que Marie chante ses propres grandeurs : « Éclatant en paroles excellentes, Marie aussi le loua : Qui m'a donné à moi, la dénuée, que tu me fisses concevoir et enfanter Celui qui est un et multiple, petit et considérable, tout entier près de moi et près de toutes choses? Le jour où Gabriel est entré auprès de ma petitesse

1. G. Bickell, *l. c.*, pp. 65-66 (*Carm. Nisib.* XXXVII.) — 2. R, t. V, pp. 422-423. — 3. R., t. V, pp. 423-424.

m'a subitement, de servante, faite libre. Je suis, en effet, la servante de ta divinité, et je suis aussi la Mère de ton humanité, ô mon Seigneur et mon Fils ! Subitement la servante est devenue la Fille du Roi par toi, ô Fils du Roi ! Voici que l'humble dans la maison de David, à cause de toi, Fils de David, voici que la terrestre est parvenue au ciel par toi, ô Céleste [1]. » Marie est belle, Marie est grande à cause de cette maternité divine. Voici, pour résumer le tout, l'ardente exclamation d'Éphrem, l'exaltant au-dessus de toute les mères : « Heureuse Marie qui, sans vœu, sans prière, a conçu et enfanté dans sa virginité le Seigneur de tous les fils de ses compagnes, (de ceux) qui furent et sont de saints et justes prêtres et rois ! Quelle autre louera son fils dans son sein comme Marie? Quelle autre osera appeler son fils le Fils de l'Auteur, le Fils du Créateur, le Fils du Très-Haut? Quelle autre osera dire à son fils, comme en une prière : Espoir de ta mère comme Dieu, son Bien-aimé et son Fils comme homme, c'est dans la crainte et la dilection qu'il convient à ta Mère de se tenir devant toi [2] ? »

Éphrem, qui loue en Marie la Vierge, la Mère de Dieu, et qui base sur cette maternité divine les gloires et les grandeurs qu'il découvre en elle, l'a encore exaltée davantage. Il la montre, en effet, associée au plan et à l'opération de la réparation du genre humain. Il le fait en mettant Marie dans un parallélisme d'opposition avec Ève. Ces deux femmes, remarque-t-il, se sont comportées de façon absolument différente : l'une a péché, l'autre est demeurée sainte; l'une a été cause de malheur et de mort, l'autre de joie et de vie pour les hommes. Ce qu'Ève avait perdu et détruit, Marie l'a restauré et recouvré pour le genre humain et pour les premiers parents eux-mêmes. Je me contente de citer les textes; ils sont plus éloquents que tous les commentaires qu'on en pourrait donner. « Toutes deux naïves, toutes deux simples, Marie et Ève ont été placées en parallèle : l'une, cause de notre mort, l'autre de notre vie. Pour Ève, sa prudence a vicié sa simplicité, et elle est devenue insensée; pour Marie, par le discernement elle a fait de sa prudence le sel de sa simplicité [3]. » « De son œil, Ève a vu la beauté de l'arbre, et le conseil du Perfide s'est façonné dans son esprit, et le repentir fut la fin de son acte. Par son oreille, Marie a vu venir le Caché, et par la parole a été conçue dans son sein la Vertu qui venait prendre un corps [4]. » Éphrem s'adresse comme suit au Christ : « Admirable est aussi ta naissance de Marie ! Car de même que, du sein exigu d'une oreille, la mort procéda et se répandit, ainsi par une nouvelle oreille, celle de Marie, a procédé et s'est répandue la vie [5]. » Il dit encore ailleurs : « Dans sa virginité, Ève se revêtit

1. R., t. V, p. 415. — 2. *Ibid.*, pp. 420-421. — 3. *Ibid.*, p. 327. — 4. *Ibid.*, p. 328. — 5. *Ibid.*, p. 324.

du feuillage de l'ignominie. Ta Mère, elle, a revêtu, dans sa virginité, une robe de gloire qui suffit à tous [1]. » Voici l'opposition entre l'attitude d'Ève à l'égard du serpent et celle de Marie à l'égard de l'Ange, et les conséquences de l'une et de l'autre : « Marie posa des questions au sujet de choses qui étaient aisées à Celui qui est véridique. Ève accepta toutes les choses difficiles de celui qui lui faisait des promesses. Une mère sans discernement est la source de nos afflictions; une sœur prudente le trésor de nos joies... Fils d'Ève, mes frères, écoutons l'histoire de notre antique mère, (histoire) qui a passé grâce à Marie, laquelle a ouvert la bouche close de la mort et la porte fermée du Schéôl [2]. » Éphrem dit encore : « Par Ève a péri, et par Marie est revenue la belle et magnifique gloire qui avait quitté Ève et Adam [3]. » Et : « Marie nous a donné le pain de vie à la place du pain de douleur qu'avait donné Ève [4]. »

Je note encore cette idée de Marie nouvelle Ève et, comme telle, associée à l'œuvre de notre rédemption et de ses heureuses conséquences, dans deux passages des explications sur la Genèse. Dans l'un, sur *Gen.* V, 21, en voyant Énoch introduit dans le paradis, Éphrem remarque : « Adam a goûté la grâce et il a compris que lui aussi, grâce à la seconde Ève, il pouvait entrer, parce qu'il sait qu'il y a une espérance et qu'il revient à son héritage [5]. » Avant cela, sur *Gen.* III, 6, le saint Docteur disserte sur le secours mutuel que doivent se prêter la prudence et la simplicité, comme s'entr'aident les deux mains, les deux oreilles, les deux yeux de l'homme. Voici l'application spéciale qu'il fait de la dernière comparaison : « Il est manifeste que Marie est la porte de la lumière, par laquelle ont été illuminés le monde et ses habitants, qui étaient plongés dans les ténèbres à cause d'Ève, cause de tous les maux. Elles sont semblables, dans leurs mystères, à un corps dont un œil est aveuglé et chargé de ténèbres, et l'autre pur et illuminé, éclairant le tout. Voici que le monde a deux yeux fixés en lui : Ève fut son œil gauche, aveuglé; son œil droit, éclairé, c'est Marie [6]. »

On conviendra que de telles paroles attribuent à Marie une intervention réelle et efficace dans la réparation des tristes conséquences de la faute originelle par la rédemption et ses fruits, et basent cette intervention sur le privilège de la maternité divine.

***

Aux textes que la critique n'ose pas encore attribuer avec certitude au saint Docteur, mais dans lesquels se reflètent sûrement son esprit et sa doctrine, je me contente d'emprunter quelques pas-

1. R, t. V, p. 430. — 2. *Ibid.*, p. 321. — 3. *Ibid.*, p. 318. — 4. Lamy, *l. c.*, t. I, p. 593. — 5. *Ibid.*, p. 326. — 6. *Ibid.*, p. 326.

sages qui ont trait au rôle et à l'intervention de Marie dans la restauration de l'humanité; ils montreront au moins combien clairement cette idée était dans la conscience et l'enseignement de l'ancienne Église syrienne.

Dans le troisième des *Sermones de diversis*, qui célèbre la Nativité du Seigneur, on lit ces paroles significatives : « Aujourd'hui, Marie est devenue pour nous un ciel portant Dieu; en elle, en effet, est descendue et a habité la divinité qui élève. En elle (la divinité) est devenue petite pour nous rendre grands, sans se rendre petite selon sa nature. En elle (la divinité) nous a tissé une robe par laquelle nous aurions la rédemption... Elle (Marie) est une vigne produisant des grappes fécondes, d'une manière non naturelle... Elle est une source d'où s'échappe l'eau vive pour ceux qui ont soif, et ceux qui goûtent son breuvage donnent du fruit, cent pour un. Ce jour ne ressemble donc pas au jour premier de la création. En celui-là, en effet, les créatures furent constituées; mais en celui-ci, la terre fut renouvelée et bénie à cause d'Adam, à cause de qui elle avait été maudite. Ève et Adam, par leur péché, ont introduit la mort dans la création. Le Seigneur (de la création) nous a donné par elle de Marie une vie nouvelle. L'amertume du mal, par l'œuvre du serpent, s'était répandue par l'oreille d'Ève, et le bien de sa grâce s'était perdu. De l'oreille de Marie, par cette porte par laquelle la mort était entrée, est entrée une vie qui tue la mort [1]. »

Il faut bien écouter aussi quelques paroles de ces superbes *Hymni de beata Maria*, dont la certitude d'authenticité éphrémienne ne dépend peut-être que de la découverte de quelque manuscrit assez ancien. On lit dans la huitième : « Heureuse en vérité celle qui fut choisie pour devenir la Mère de Celui qui donne naissance à tous, et pour allaiter Celui qui nourrit tous les êtres ! Béni le libérateur de tous, qui a habité en elle ! Heureuse celle qui est devenue pour la création la source versant tous les biens ! D'elle a lui la lumière pour les créatures; qu'on la proclame bienheureuse autant qu'il le faut [2] ! » Dans la neuvième : « Heureuse es tu, ô Bénie, car par toi a été dissipée de toutes les femmes la malédiction d'Ève ! Par toi a été payée la dette commune, dont le serpent avait écrit le titre contre les générations ! C'est toi, en effet, qui as enfanté le trésor qui donne tous les secours au monde. Par toi a lui la lumière, et les ténèbres et leur puissance ont été dissipées et ne sont plus [3]. » Dans la dix-septième, le poète chante : « Les miséricordes ont apparu chez la fille de David, pour qu'elle devînt la Mère de Celui qui a donné la vie à Adam et au monde, et dont le nom est avant le soleil »; et l'ange dit à Marie : « O bénie entre les femmes, en toi il a plu au

1. R. t. VI, p. 607. — 2. Lamy, *l. c.*, t. II, p. 547. — 3. *Ibid.*, p. 549.

Très-Haut d'habiter ! Ne crains pas ! La grâce s'est inclinée sur toi pour répandre les miséricordes sur le monde [1]. » Dans la dix-huitième : « Marie est un jardin sur lequel est descendue du Père une pluie de bénédictions. Elle a répandu de ces effusions sur la face d'Adam, et il a revécu et s'est levé du tombeau celui qui avait été enseveli dans le Schéôl par ses ennemis [2]. » Voici reparaître, dans cette hymne et dans la suivante, le rapprochement entre Ève et Marie : « Ève se rendit coupable de péché; la faute fut réservée à Marie, pour que la fille payât les dettes de sa mère et que par elle fût regagné le document qui clamait contre toutes les générations [3]. » Et Marie dit à son Fils : « Qu'Ève, notre antique mère, entende maintenant et vienne à moi !... Qu'elle entende la voix de la paix parfaite, parce que voici que sa fille a payé sa dette !... Qu'Ève et Adam se réfugient auprès de toi, et qu'ils cueillent de moi le fruit de vie [4]. »

***

On sait que des œuvres de saint Éphrem furent traduites en grec de très bonne heure, presque du vivant du saint lui-même, et que la littérature éphrémienne eut, dans le monde grec et byzantin, une diffusion considérable [5]. S'il faut être prudent, en ce domaine, et toujours en garde contre les possibilités de pseudépigraphie, on ne peut pourtant pas nier en bloc et à priori l'authenticité de tout ce qui ne nous a été conservé qu'en grec. Mais je veux me contenter, pour éviter les redites, de relever, dans certaines pièces de cette littérature, le titre de Médiatrice donné à Marie et les indications touchant la doctrine de la médiation de grâces. Je me réfère à des « Prières à la Mère de Dieu », dans lesquelles se retrouvent les sentiments d'humilité et de componction, l'admiration et l'ardent amour de Marie, et l'abondance des réminiscences bibliques, qui rappellent les œuvres authentiques de saint Éphrem.

Dans la deuxième prière, le pécheur confesse l'indignité de sa vie et la crainte invincible qui le retient de s'adresser directement à Dieu. Il prend Marie comme intermédiaire, comme médiatrice de miséricorde : « Je n'ai pas l'assurance de lever vers le ciel des mains que j'ai souillées par des œuvres mauvaises, ni d'ouvrir, pour implorer miséricorde, des lèvres que j'ai polluées par les injures et les calomnies contre le prochain. C'est pourquoi, ô très sainte Souveraine, je me rejette vers tes ineffables miséricordes, moi, le misérable et le libertin. Car je n'ai aucun autre espoir ou refuge que toi, qui es ma seule consolation et mon rapide recours...»Après une énumération de titres du même genre, il poursuit : « Ton Fils unique se complaît

1. Lamy, *l. c.*, t. II, pp. 591 et 593. — 2. *Ibid.*, p. 609.
3. *Ibid.*, p. 613. — 4. *Ibid.*, p. 625. — 5. Voir Mercati, *o. c.*, p. IX.

dans tes requêtes; lui qui a voulu être rangé parmi les serviteurs, te réservera sa grâce et sa propre décision, à toi qui lui a donné son ineffable naissance. C'est pourquoi, il se réjouit de tes prières, considérant ta gloire comme la sienne propre, et il se fait un devoir d'exaucer tes demandes... Ainsi donc, ô toute pure et Médiatrice du monde (καὶ μεσήτρια τοῦ κόσμου), je t'implore dans le repentir, toi, mon secours rapide dans les nécessités, mon auxiliaire après Dieu, ma sûre et puissante protection (τὴν μετὰ θεὸν ἐπίκουρον, καὶ ἀσφαλῆ καὶ κραταίαν προστασίαν μου)... Par tes prières maternelles, rends-moi acceptable à ton Fils et Dieu [1] ! » Dans une autre de ces prières, je note l'argument dont le pécheur appuie sa demande de diverses grâces : « Tu en as, dit-il, à ton gré la puissance, comme vraiment Mère de Dieu et Souveraine de tout [2]. » Le titre de Médiatrice est donné plusieurs fois à la Sainte Vierge. Mais il suffira bien de traduire des passages de la quatrième *Oratio ad Deiparam*, qui n'ont pas été jugés indignes de figurer dans une leçon du nouvel office de Marie Médiatrice : « O ma Souveraine, très sainte Mère de Dieu et pleine de grâce !... mer inépuisable des dons et des présents divins et ineffables,... dispensatrice de tous les biens (ἁπάντων τῶν καλῶν χορηγία), Souveraine de tout après la Trinité, après le Paraclet autre Consolatrice et, après le Médiateur, Médiatrice de tout le monde (καὶ μετὰ τὸν μεσίτην μεσίτης κόσμου πάντος)... Mère de Dieu, ce nom est pour moi au-dessus de tout nom !... Car c'est toi qui as enlevé toutes les larmes de la face de la terre; c'est toi qui as rempli la création de toutes sortes de bienfaits, qui as réjoui les habitants des cieux et sauvé ceux de la terre... Par toi nous tenons les gages certains de notre résurrection; par toi nous espérons obtenir le royaume céleste... Par toi toute gloire, tout honneur, toute sainteté, depuis le premier Adam jusqu'à la consommation des siècles, a été, est et sera donnée aux apôtres, aux prophètes, aux martyrs, aux justes et aux humbles de cœur, ô seule immaculée, et en toi, ô pleine de grâce, se réjouit toute la création [3]. » La variété et la multitude des faveurs que, dans ces prières, on demande à Marie, on espère de sa puissance, on attribue à sa bonté, montrent clairement, semble-t-il, que c'est en toute vérité qu'on l'appelle Médiatrice, et qu'on étend sa médiation à l'obtention et à la distribution de tous les biens surnaturels à toute l'humanité.

***

Je conclus. S'il n'est pas encore possible, pour les raisons données, de présenter une synthèse complète de la marialogie de saint Éphrem, il est cependant certain que ce Docteur est un champion de la sain-

1. R. t. III, pp. 524-526. — 2. *Ibid.*, p. 526. — 3. *Ibid.*, pp. 528-532.

teté absolue, de la virginité parfaite et de la maternité divine de Marie. Cette dernière prérogative est, à ses yeux, la base de toutes les autres. Marie ne se conçoit et ne se comprend qu'en fonction, si l'on peut ainsi dire, de Jésus, son divin Fils. En la considérant toujours de la sorte et en la présentant comme la nouvelle Ève, dont l'intervention bénie répare les malheurs causés à l'humanité par la faute de l'ancienne, saint Éphrem associe Marie à l'accomplissement de notre rédemption et à la communication de ses fruits. C'est, dans un germe très réel et très vivant, et déjà comme à un premier stade d'évolution, la doctrine de la corédemption, et partant, d'une certaine médiation. De son école, à tout le moins, sinon de sa bouche même, sont sortis d'éloquents témoignages qui, en proclamant, ainsi qu'on l'a entendu, que Marie « est devenue pour la création la source versant tous les biens », et que « la grâce s'est inclinée sur elle pour répandre les miséricordes sur le monde », affirment plus clairement le rôle de Marie dans l'ordre surnaturel présent, en l'appuyant toujours sur la divine maternité. C'est à lui encore que la piété de l'Église grecque et byzantine croit emprunter les accents émus avec lesquels ses suppliants redisent leur confiance et leur inébranlable espoir en Celle de la puissance et de la bonté de qui ils ont conscience de pouvoir implorer, attendre et obtenir toutes les grâces de sanctification et de salut.

La littérature éphrémienne, ici sommairement et très incomplètement explorée, réunit les voix d'un illustre Docteur, de ses pieux disciples, de deux grandes Églises, pour rendre un témoignage d'une antiquité vénérable à la gloire de Marie, Vierge immaculée, Mère de Dieu, nouvelle Ève, Corédemptrice du genre humain, et, par sa prière et son intervention, Médiatrice dans l'obtention et la distribution de toutes les grâces, fruits de la rédemption.

NOTES SUR LE CULTE DE LA VIERGE DANS L'ÉGLISE ARMÉNIENNE [1]

par le R. P. Poncelet, S. J., Bruxelles.

Le culte de la Vierge dans l'Église d'Arménie n'a pas encore fait l'objet d'une étude systématique, et il s'en faut de beaucoup que les matériaux nécessaires à cette étude soient accessibles, même à ceux qui — plus doctes que moi — peuvent les lire en langue originale.

1. Sources : Mgr L. Petit : *Arménie, Histoire religieuse, Conciles, Littérature, Croyance et discipline*, dans le Dictionnaire de théologie catholique de Vacant

Les notes que je soumets au Congrès ne sont donc et ne peuvent être qu'un aperçu provisoire, que — j'ose l'espérer — les recherches ultérieures des érudits compléteront et préciseront dans un avenir prochain.

Je regarde comme un devoir de bien marquer le caractère de ces quelques notes et d'en limiter les prétentions.

***

Il en va du sujet spécial qui nous occupe comme de toutes les questions relatives à l'histoire ecclésiastique d'Arménie : on ne saurait distinguer et délimiter avec assez de soin les époques et les régions très diverses qu'il comprend dans son unité apparente.

***

1. Sur le culte de Marie aux tout premiers temps de l'Église arménienne, il vaut mieux dire simplement que nous ne savons rien. L'Arménie se convertit en masse au christianisme vers la fin du IIIe siècle. Avec la petite principauté de l'Osrhoène, dont Édesse était la capitale, elle peut revendiquer l'honneur d'avoir été le premier royaume officiellement chrétien. Un quart de siècle au moins avant l'édit de Milan, la religion du Christ avait détrôné le paganisme dans les montagnes du Haïastan. Il est probable que dès lors Marie y partageait les honneurs rendus à son divin Fils; mais rien ne nous permet de déterminer la forme et la mesure du culte qu'elle recevait de ces populations encore très grossières et très simples.

Les documents relatifs à cette première période sont rares et plusieurs ont été composés ou du moins remaniés à une époque postérieure. Du reste, c'est à peine si la Vierge Marie y est mentionnée incidemment. La plus ancienne de ces mentions se trouve dans une profession de foi que l'évêque et historien arménien Fauste de Byzance, au début du Ve siècle, met sur les lèvres de saint Basile, qui l'aurait prononcée devant l'empereur Valens. L'anecdote où est insérée cette profession de foi est sujette à caution, pour ne pas dire controuvée; mais le discours prêté à Basile a toute chance de refléter la catéchèse alors en usage dans l'Église arménienne et il reflète certainement le symbole que l'on retrouve plus tard en usage

(t. I, Paris, 1903, col. 1889-1968). — Fr. Tournebize, *Histoire politique et religieuse de l'Arménie* (t. I, Paris, 1910). — Gelzer, *Armenien*, dans le Realencyklopädie für protestantische Theologie und Kirche (2e vol. Leipzig, 1897, pp. 63-92). — Erwand Ter-Minassiantz, *Die Armenische Kirche in ihre Beziehungen zu den Syrischen Kirchen bis zum Ende des* 13 *Jahrhunderts* (Leipzig 1904), dans Texte und Untersuchungen... N. F., XI, 4). — Simon Weber, *Die Katholische Kirche in Armenien* (Freiburg in Breisgau, 1903). — Félix Nève, *L'Arménie chrétienne et sa littérature* (Louvain, 1886).

dans la liturgie des Arméniens. Il y est dit simplement que le Verbe de Dieu a pris chair en la Vierge Marie. Ce n'est pas forcer le sens de ces mots que de constater qu'ils énoncent le fondement de toute la théologie mariale. Mais il faut reconnaître qu'à l'époque dont nous parlons, cette théologie demeura chez les Arméniens, instinctive ou implicite.

2. Dès le début des grandes controverses christologiques du Ve siècle, l'Arménie prit immédiatement position contre l'hérésie nestorienne qui niait l'unité de personne dans le Christ. On sait qu'à Éphèse, le ralliement des orthodoxes eut lieu au cri de Θεοτόκος « Marie Mère de Dieu » ! En s'associant à cette acclamation, les Arméniens prouvaient que chez eux aussi la croyance à la maternité divine de Marie était un fait entré profondément dans la foi de l'Église et dans la piété du peuple, au point d'être comme un critère suffisant à juger et à condamner la nouvelle doctrine.

3. Plus tard, il est vrai, les Arméniens devaient exagérer l'unité de personne en Jésus-Christ, jusqu'à la confondre avec l'unité de nature. Entre le concile d'Éphèse ou, plus exactement, entre le concile de Chalcédoine (451) et le synode arménien de Dvin (ou Tovin), en 552, où se consomma la chute de l'Église nationale arménienne dans l'hérésie monophysite, il y eut une longue période de flottement et d'incertitudes, auxquelles les considérations politiques ne furent pas étrangères. Dans l'ensemble pourtant, la tendance prédominante de l'Arménie fut de se rapprocher toujours davantage de l'école qui se réclamait de saint Cyrille d'Alexandrie, que les monophysites finirent par accaparer comme leur docteur propre.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer, ni même d'esquisser l'histoire des controverses christologiques en Arménie. Ces agitations dogmatiques ou théologiques demeurèrent en ce pays sans effet pratique sur le culte de la Vierge. La chose peut paraître paradoxale, contradictoire même; elle n'en est pas moins certaine. En poussant jusqu'à l'erreur opposée, la réaction commencée contre une doctrine qui réduisait à un vain mot la maternité divine de Marie, les Églises monophysites ne changèrent rien à leur manière d'honorer la Mère de Dieu. Nous pouvons même constater avec une légitime fierté qu'elles laissèrent à l'Église catholique et orthodoxe le mérite d'avoir porté la piété envers Marie à son plus parfait épanouissement.

4. En parlant de la sorte, je semble peut-être donner à penser que le culte marial en Arménie prolonge une tradition distincte et qu'il s'est en quelque sorte, développé sur ses fondements propres. Mais cette supposition même serait trompeuse. C'est un paralogisme souvent commis de poser en principe que les idées, les usages, les pratiques communes aux Églises séparées et à l'Église universelle

remontent nécessairement à une époque antérieure à la séparation. En réalité, même après sa rupture avec l'Église grecque, l'Église arménienne ne cessa pas complètement d'être atteinte par l'influence religieuse byzantine.

Il reste des traces de cette influence dans sa littérature, dans sa discipline, dans sa liturgie, et probablement aussi — je dis probablement, à cause de l'obscurité qui règne encore en ces matières — dans sa théologie mariale. Ces infiltrations sont dues à des causes multiples. Comptons pour peu de chose ou même pour rien une courte période pendant laquelle l'empereur Héraclius, monothélite zélé, comme chacun sait, parvint à gagner à ses idées le catholicos Esdras — ce nom de *catholicos* est le titre que les Arméniens donnent à leur primat ou patriarche. La réunion ainsi subrepticement réalisée fut éphémère, et les traces toutes superficielles qu'elle put laisser furent aussitôt balayées par une réaction violente. Mais d'autres plus profondes et plus persistantes tendaient au même effet.

Vers la fin du VI^e^ siècle, l'Église de Géorgie, voisine et fille spirituelle de l'Église arménienne, se sépara d'elle avec éclat. Jusqu'à ce moment, elle avait, à son exemple, donné dans le schisme monophysite. A l'époque dont nous parlons, son primat, le catholicos Cyrion — correspondant du pape saint Grégoire-le-Grand — la ramena à la croyance de l'Église universelle et reprit la communion avec Byzance.

Or, au S.-O. du royaume de Géorgie, et à l'extrémité N.-E. du territoire arménien, existaient deux vastes provinces dont l'une au moins, le pays de Taiq, nous est connue par Xénophon; l'autre est la Klardgéthie, la Καλαρζήνη des Grecs. Cette contrée, le Tao-Klardgéthie, dont la population était proprement géorgienne, changea souvent de maîtres et gravita alternativement dans l'orbite de la Géorgie et dans celle de l'Arménie. Elle fut ainsi le trait d'union entre deux civilisations rivales et antagonistes. Du VIII^e^ siècle jusqu'aux invasions des Seldjoucides (3^e^ quart du XI^e^ siècle), elle fut le centre d'une vie religieuse intense, en communion avec l'Église universelle. De nombreux monastères y florissaient, qui entretenaient des relations actives avec Constantinople, Jérusalem, le Sinaï, l'Athos, Antioche et même — on en a des exemples — avec la Rome des papes.

Il est à croire que ce vaste foyer de la croyance orthodoxe chalcédonienne en alluma d'autres à l'intérieur de l'Arménie, ou ranima ceux qui n'avaient pas complètement cessé d'y végéter. Nous n'entrons pas dans le dédale des explications qui seraient nécessaires pour montrer comment, par tous ces points de contact, la vie de l'Église universelle continua de jeter ses étincelles dans cette

Église monophysite d'Arménie qui la détestait et la combattait violemment. Que l'on songe plutôt à l'influence indéniable que le catholicisme anglais a exercée sur la confession ritualiste et, par celle-ci, sur toute l'Église anglicane.

5. Ces longues généralités, dont je m'excuse, étaient nécessaires pour donner sa vraie signification au fait qu'il me reste à caractériser brièvement.

Le culte de la Sainte Vierge en Arménie ne se distingue par aucune diversité spécifique de celui qui est pratiqué par l'Église grecque. De part et d'autre, la Mère du Sauveur occupe dans la croyance officielle, dans la liturgie, dans la piété populaire, la même place suréminente. Elle est honorée sous des vocables identiques et témoignant de la même foi. Ses fêtes, un peu moins nombreuses peut-être en Arménie, occupent une place identique ou équivalente dans le cycle liturgique. A la messe, dans l'office des morts, dans la psalmodie journalière, la *Sourb Astouadsadsinn* [1] est invoquée comme la Θεοτόκος dans l'Église grecque. Les panégyristes épuisent les mêmes hyperboles pour célébrer ses louanges.

Avec un peu moins d'exubérance peut-être que chez les Byzantins, la dévotion populaire des Arméniens envers la Vierge s'est traduite par les mêmes manifestations.

Nous ne connaissons pas exactement le nombre ou la proportion des églises et sanctuaires d'Arménie qui étaient consacrés à la Vierge. Mais il n'est pas téméraire de supposer que cette proportion était la même qu'en Géorgie, où un tiers, sinon la moitié des églises étaient dédiées soit à la Mère de Dieu, soit à un mystère de sa vie : l'Annonciation, la Nativité de Marie ou, plus communément encore l'Assomption.

Une des dévotions les plus chères aux Grecs est relativement peu répandue en Arménie. Pour des raisons diverses — dont la principale fut sans doute la longue domination musulmane, hostile, comme l'on sait, aux représentations de la figure humaine — le culte des images ne fut jamais très populaire chez les Arméniens. On ne peut nier que, par suite, la piété des simples fut chez eux privée d'un élément dont le rôle fut si bienfaisant dans l'Église latine et dans l'Église grecque. Il serait pourtant inexact de dire que l'Arménie l'ait positivement dédaigné. Comme tous les pays chrétiens, elle eut même des images miraculeuses de la Vierge, dont la plus célèbre était conservée au monastère des Ames dans le Vaspouracan.

6. Par dessus tout, on aimerait à connaître de quelles pensées intimes et sur quel fonds doctrinal vivait la piété des Arméniens envers Marie. Parler de *théologie mariale* serait un bien grand mot,

1. Sainte Mère de Dieu.

l'Église d'Arménie n'ayant jamais songé à formuler sur ce point sa croyance dans un ensemble systématique. — Je ne parle évidemment pas des Arméniens revenus à l'unité, qui, en ceci comme en tout le reste, partagent sans restriction la croyance de l'Église romaine. Néanmoins on peut essayer de caractériser l'idée que les chrétiens d'Arménie se faisaient de la dignité sublime de Marie. Je ne crois pas pouvoir mieux le faire qu'en citant une page d'un de de leurs plus illustres docteurs, saint Grégoire, moine du couvent de Narek, qui fut au x^e^ siècle un partisan déclaré de la réunion à l'Église universelle.

Voici la prière qu'il adresse à la Mère de Dieu (Discours LXXX^e^ du Narek) :

« Au milieu de tant d'angoisses, de terribles afflictions, d'assauts effroyables (qui sont des suites de la colère divine, tourmenté fort douloureusement comme je le suis sans cesse, je t'implore, ô sainte Mère de Dieu ! Ange d'entre les hommes, Chérubin visible en la chair ; souveraine du ciel ; pure comme l'air ; chaste comme la lumière ; immaculée à la ressemblance de l'étoile du matin dans les hauteurs du ciel ! Plus élevée que le tabernacle inaccessible du Saint des saints! Siège bienheureux de la promesse ! Éden spirituel; arbre de la vie immortelle défendu par un glaive de feu ! Fortifiée et protégée par le Père au plus haut des cieux ! Revêtue et purifiée par la descente de l'Esprit Saint ! Ornée par l'habitation du Fils et devenue son tabernacle !

» Il est en effet le Fils unique du Père et ton seul enfant : ton fils par la naissance, ton Seigneur par la création !

» En raison de ta pureté sans tache et de ta bonté sans souillure, en raison de ta sainteté inaltérable, intercède avec clémence; reçois les prières de celui qui a confiance dans tes requêtes... Enlace, assemble les soupirs amers d'un pécheur tel que je suis, avec tes demandes bienheureuses et pleines de parfums, toi qui es la tige donnant le fruit béni de la vie ! Car, toujours secouru et comblé de biens par toi, refugié dans ton enfantement immaculé, recevant de toi la lumière, je vivrai pour le Christ, ton Fils et Seigneur.

» Protège-moi sous les ailes puissantes de tes prières, ô toi que je confesse, Mère des vivants ! Au sortir de cette vallée terrestre, fais-moi passer sans tourments à la vie de tes tabernacles préparés aux élus, de sorte que la consommation de mes jours soit allégée du poids de mes iniquités ! Tu me feras un accueil de joie à l'heure de ma détresse, toi qui as guéri les douleurs d'Ève... Intercède, demande, supplie; car, à cause de ta pureté ineffable, je crois à l'efficacité de ta parole. Secours par les larmes celui qui est exposé à tant de dangers, toi bénie entre les femmes ! Fais-moi plier humblement le genou pour ma réconciliation, ô Mère de Dieu ! Veille

sur moi qui suis misérable, ô Tabernacle du Très-Haut ! Tends la main à moi qui suis tombé, ô Temple céleste ! Donne à ton Fils la gloire de m'accorder une propitiation et une miséricorde divine, ô toi Servante et Mère de Dieu ! Que ton honneur soit élevé par moi, et que mon salut soit hautement manifesté par toi.

» Ainsi en sera-t-il, si tu me reçois en grâce, ô Mère de Dieu ! si tu as pitié de moi, ô sainte ! si tu me regagnes quand je me perds, ô pure ! si tu me prends sous ta protection, moi fuyant de crainte, ô bienheureuse ! si tu me fais approcher de toi, alors que je rougis de honte, ô pleine de grâces ! si tu intercèdes pour moi désespéré, ô Vierge toujours sainte ; si tu me réconcilies, moi qui m'étais éloigné, ô toi exaltée par Dieu ! si tu montres envers moi ta bonté, toi qui délies des malédictions ! Si tu m'accueilles battu par les flots, ô port de refuge ! si tu me dégages des troubles et des commotions, toi auteur de la paix ! si tu t'intéresses à moi dans mes égarements, ô Vierge digne de louanges ! si tu entres en allégresse pour moi, toi qui repousses la mort ! si tu adoucis mes amertumes, toi qui es toute suavité ! si tu détruis les obstacles qui me séparent de Dieu, toi qui es réconciliatrice ! si tu enlèves mes souillures, toi qui foules aux pieds la corruption ! si tu me sauves près d'être la proie de la mort, ô lumière vivante ! si tu arrêtes la voix de mes larmes, ô toi notre joie ! si tu me relèves quand je suis abattu, ô toi remède de la vie ! si tu jettes les yeux sur moi déjà perdu, ô toi pleine de l'esprit divin ! si tu viens à ma rencontre avec miséricorde, ô toi alliance agréée de Dieu, bénie uniquement sur les lèvres pures des bienheureux !

» Une seule goutte de lait, de ta virginité, distillée en mon âme, fortifie sa vie : ô Mère du Dieu très haut, Jésus, créateur du ciel et de la terre entière ! — C'est Celui que tu as mis au monde d'une manière ineffable, complètement suivant son humanité et en même temps avec sa divinité, lequel est glorifié avec le Père et l'Esprit-Saint par son essence, et en s'unissant par un mystère insondable à notre nature... A lui gloire dans les siècles des siècles [1] ! »

7. Il serait complètement vain d'épiloguer sur les termes de cette page enflammée, ou de soumettre à une exégèse dialectique chacune de ces métaphores malheureusement déflorées par la traduction. Prenons-la simplement comme des Arméniens du x[e] siècle ont dû l'entendre.

Qui peut refuser d'y sentir l'effort d'une âme qui s'épuise à donner l'idée d'une perfection et d'une excellence suréminentes, soustraites à toute infirmité et à la plus légère trace de la misère humaine?

J'ose dire sans hésiter que le pieux génie d'où partaient ces invo-

1. Félix Nève, L'*Arménie chrétienne et sa littérature* (Louvain, 1886), p. 267-268.

cations brûlantes, croyait, au moins virtuellement, à l'Immaculée-Conception.

Enfin pour en venir au point doctrinal, qui est la pensée dominante de ce Congrès, comment nier que la vertu attribuée à l'intercession de Marie dans ces aspirations enthousiastes, classe la Mère de Dieu à une hauteur indéfinie, au-dessus des plus puissants thaumaturges? Et sans nul doute, vous serez heureux de reconnaître avec moi dans ces accents enflammés l'antique croyance de l'Église arménienne en Marie *Médiatrice de toute grâce.*

LA MARIALOGIE DE S. JEAN CHRYSOSTOME

par le R. P. Dieu, missionnaire de Scheut [1].

Dans le plus ancien sanctuaire que la piété des Pontifes romains érigea en l'honneur de la Mère de Dieu, et qui, peu après la paix constantinienne, s'éleva sur les ruines du Forum romain, derrière le temple de Vesta, qu'il allait bientôt vider de ses derniers fidèles, sur une paroi de l'église de Santa Maria Antiqua, que des fouilles récentes viennent de remettre au jour, on voit le Sauveur entouré d'une double série de saints martyrs et pontifes : à droite ceux de l'église latine, à gauche ceux de l'église grecque. En tête de ceux-ci figure ὁ ἅγιος Ἰωάννης ὁ χρυσόστομος. Jean de Constantinople, appelé plus tard Chrysostome, est en effet le coryphée de cette brillante pléiade de Docteurs et d'Évêques grecs qui s'appellent : Athanase, Grégoire, Basile, Cyrille, etc.

C'est le Grand Docteur catholique de l'Orient; sans avoir la profondeur de l'Évêque d'Hippone, il est pour les chrétiens de langue grecque ce que saint Augustin est pour ceux de langue latine. De son vivant, il eut un talent exceptionnel pour se faire écouter de la foule, et aujourd'hui encore, en Orient, sa popularité et son autorité dépassent de loin celles des autres Pères et Docteurs.

Ses œuvres constituent un des principaux fonds des grandes bibliothèques de manuscrits grecs; elles ont été traduites de bonne heure dans les diverses langues qui se partagent l'Orient chrétien : arménien, géorgien, copte, syriaque, arabe, russe, etc.; il en est de même de sa liturgie ou Ordinaire de la Messe, qui est la plus fréquemment employée.

1. Ces notes sont restées fragmentaires et incomplètes parce que le départ pour les missions de la Chine a empêché leur auteur d'en revoir la rédaction et les corrections.

Il est donc tout indiqué que, dans la section de ce Congrès Marial consacrée à l'étude du dogme, nous nous demandions quels ont été les enseignements de saint Jean Chrysostome relativement à la Mère de Dieu.

Son témoignage aura aussi une importance spéciale du fait qu'il remonte bien avant le concile d'Éphèse, puisque Chrysostome est mort en 407.

Pour bien comprendre l'attitude de Chrysostome, il importe de nous rappeler que ce fut la décision du Concile d'Éphèse (7 juin 431) proclamant le dogme de la Maternité divine de Marie, qui marqua le début du grand culte public rendu par l'Église à la T. S^te^ Vierge.

Ce fut notamment en souvenir de cette victoire sur Nestorius que le Pape Sixte III (432-440) s'occupa dès son avènement de consacrer à la Sainte Vierge et de décorer magnifiquement la basilique libérienne qui devint l'église Sainte-Marie Majeure. (MOURRET, p. 456).

Jusque-là on vénérait Marie comme la mère de Jésus, on l'appelait θεοτόκος, mais l'attention des Évêques et des Docteurs se portait plutôt ailleurs, vers les points de dogme spécialement menacés par les nombreuses hérésies qui surgissaient de partout.

Dès l'âge apostolique un premier courant d'erreurs s'était créé qui voulait donner la réponse à la question de l'origine du monde et au problème du mal. L'univers matériel et psychique où le mal abonde est-il l'œuvre immédiate du Dieu Tout-Puissant et infiniment parfait?

Les Gnostiques répondaient, soit par la théorie dualiste d'un Dieu bon et d'un dieu mauvais (Marcion), soit par un système d'émanations, d'êtres intermédiaires, assez voisin du système platonicien.

Jésus-Christ, ou agent rédempteur, n'est pas pour eux le Dieu suprême, maître souverain de l'univers, mais un démiurge, ou bien qui habite quelque temps dans un homme, ou qui prend les apparences de l'homme.

En réfléchissant davantage sur les données de la révélation, l'esprit chercheur et curieux des Grecs se trouva devant deux autres grands problèmes.

Jésus est Dieu et Fils de Dieu, dit l'Évangile.

Mais est-il égal à son Père, est-il vraiment Dieu?

Arius le niait; il disait le Fils inférieur au Père, et le réduisait à la condition de créature, quoique supérieure aux autres. En soi le Verbe eût été, d'après lui, une des multiples puissances dont Dieu se sert. C'est une simple cause seconde, « comme le criquet et la sauterelle » agents des volontés divines.

Le Concile de Nicée (325) déclara la parfaite et absolue consubstantialité du Père avec le Fils (et le Saint-Esprit) et imposa comme expression de cette vérité le terme ὁμοούσιος.

Mais ce Verbe de Dieu consubstantiel au Père, comment était-il uni à notre humanité? Cette union pouvait se concevoir de multiples façons.

a) Apollinaire tronquait la nature humaine, refusait à l'humanité du Christ les facultés supérieures d'intelligence et de liberté; pour lui, Jésus était le Verbe de Dieu, mais il n'était pas homme au même titre que nous; il était donc à l'opposé d'Arius qu'il prétendait combattre.

b) En réaction contre l'Apollinarisme s'éleva bientôt l'école d'Antioche qui insistait sur la distinction des deux natures dans le Christ.

Diodore de Tarse, Théodore de Mopsueste preparèrent les voies à Nestorius qui, admettant l'existence de deux personnes dans le Christ, refusait à Marie le titre de Mère de Dieu. Il fut condamné par le Concile d'Éphèse (431).

Nous retrouverons dans saint Jean Chrysostome l'écho de toutes ces erreurs et nous ne comprendrons pas bien la forme qu'il donne à ses énoncés dogmatiques si nous n'avons pas devant les yeux la préoccupation des esprits au milieu desquels il vivait et enseignait.

Chrysostome naquit (347) vingt-deux ans après le Concile de Nicée et mourut (407) vingt-quatre ans avant le Concile d'Éphèse. Il exerça son ministère pendant douze ans à Antioche, grande ville de 200.000 habitants, centre intellectuel très actif, berceau de l'école d'exégèse historique, d'où devait sortir bientôt l'hérésie nestorienne.

Par tempérament, il n'était pas dialecticien, ni ne s'arrêtait aux subtilités; c'était avant tout un moraliste cherchant dans les Écritures des arguments pour étayer ses exhortations pratiques, un pasteur d'âmes qui affirmait la doctrine et recommandait à ses ouailles de ne pas scruter orgueilleusement des mystères à l'explication desquels notre raison ne peut prétendre.

Il a prononcé toute une série de sermons sur ce thème que la Nature de Dieu est incompréhensible. En les lisant, on songe aussitôt aux prétentions des Gnostiques qui, sous une poussée de rationalisme excessif, voulaient pénétrer trop avant dans l'explication des mystères révélés et finissaient par tomber dans des fantaisies qui nous paraissent aujourd'hui bien ridicules. Comme saint Basile, il sait que la véritable sagesse chrétienne doit confesser son ignorance et « sapere ad sobrietatem ». Etant donné son souci constant de moraliser, nous ne devons pas nous attendre à renconter chez lui de longs développements théoriques, mais l'affirmation claire et substantielle de la vérité qu'il enseigne.

Mais comme, d'autre part, il connaît les besoins de son peuple et n'ignore pas les erreurs qui circulent et menacent son troupeau,

il ne manque pas d'y faire allusion et de les réfuter quand le texte qu'il explique lui en fournit l'occasion.

C'est ce que nous constatons notamment dans les divers endroits où il parle de la Sainte Vierge. Les textes de saint Jean Chrysostome relatifs à la Sainte Vierge ne sont pas tellement nombreux : nous les trouvons surtout dans les Commentaires sur les Évangiles de saint Matthieu, de saint Jean et sur le prophète Isaïe.

Au second nocturne de la fête de l'Annonciation et du Commun de la Sainte Vierge nous lisons une belle homélie, qui porte cette suscription : *Sermo Sancti Joannis Chrysostomi apud Metaphrasten*, et commence par ces mots : « Dei Filius non divitem aut locupletem aliquam feminam sibi matrem elegit. »

Nous y trouvons l'affirmation de la Maternité divine de Marie, de sa chasteté surhumaine, de sa sainteté qui l'élève au-dessus de toutes les puissances célestes; l'idée dominante est celle du patronage que Marie exerce en notre faveur et de son rôle de médiatrice.

> « Ejus patrocinio utilitatem assequamur...
> possessionem patrocinio suo vobis conservabit...
> per hanc et peccatorum veniam consequamur.
> Assidue pro nobis precare Jesum filium tuum... et per te misericordiam invenire in die judicii et quae reposita sunt iis qui diligunt Deum, bona consequi possimus. »

Mais nous ne pouvons pas nous y arrêter, car l'authenticité de cette homélie est plus que suspecte. Dom Germain Morin, dont personne ne conteste la haute compétence, dans son étude sur les *Sermons apocryphes du Bréviaire* (p. 29) en parle en ces termes : « Cette pièce curieuse que seul Métaphraste nous a transmise trahit au premier coup d'œil son origine apocryphe. » En effet, nous ne la rencontrons nulle part dans la collection des œuvres de Chrysostome, et Métaphraste, chez qui, paraît-il, on la lit, est un témoin du X^e^ siècle dans lequel on ne peut avoir aucune confiance.

Nous grouperons sous quelques rubriques les renseignements fournis par les œuvres authentiques.

I. Virginité de Marie.

Chrysostome est, sur ce point, aussi clair et explicite que possible. Marie demeurant Vierge, conservant intacte sa Virginité, a conçu par miracle, sans le concours d'aucun homme et en dehors de toutes les lois naturelles.

Voici ce qu'il dit en commentant saint Matthieu (*In Matth. Hom.* IV. De même *In Matth. I*, 22). Il se demande comment comprendre qu'une Vierge enfante et reste vierge? A l'explication de

l'évangeliste, il ajoute : « Peut-être les Juifs réfutés sur ce point vont-ils chercher d'autres arguties dans ce qui est dit de la virginité et nous objecteront-ils les autres interprètes : « Ceux-ci, disent-ils, c. à. d., Aquila, Symmaque, Théodotion, n'ont pas traduit : une « Vierge », mais « une jeune femme. »

» D'abord nous répondrons que l'on considère à juste titre les LXX comme plus dignes de foi que les autres. Et même s'ils mettent en avant le témoignage des traducteurs plus récents, nous triomphons encore, car l'Écriture a coutume de désigner une « vierge » par le mot qu'ils traduisent par « jeune femme ».

» Si celle qui devait enfanter n'avait pas été vierge, si cela devait se produire en vertu de la loi du mariage, quel signe cela eût-il été? Car un signe doit sortir de l'ordre habituel et être tout à fait inattendu et insolite; sinon comment serait-il un signe? »

Dans son commentaire sur Isaïe VII, 14 : « Voici que la Vierge concevra dans son sein et engendrera un fils, et on l'appellera Emmanuel », il reprend et développe les mêmes idées.

« Si elle n'avait pas été vierge, il n'y eût pas eu de signe. Un signe en effet, doit être au-dessus du cours des choses et dépasser l'ordre de la nature, et de même il doit être nouveau et inattendu, de telle sorte qu'il soit remarqué par tous ceux qui voient et entendent : et c'est précisément pour cela qu'on l'appelle signe, parce qu'il est remarquable « ideo enim signum appellatur, quod sit insigne. »

» Or, il ne serait pas remarquable s'il se confondait avec le cours ordinaire des autres choses. C'est pourquoi, s'il était (ici) question d'une femme, engendrant selon l'ordre de la nature, pourquoi (le prophète) appellerait-il signe ce qui se produit chaque jour? Au début du discours il ne dit pas simplement : Voici qu'*une* vierge, mais voilà que *la* Vierge, nous indiquant par l'emploi de l'article que c'est une vierge remarquable et qu'elle fut la seule.

» Ce que signifie cette addition (de l'article), nous pouvons l'apprendre par l'Évangile. Lorsque les Juifs envoyèrent des délégués à Jésus pour lui demander : « Qui es-tu? » ils ne disaient pas : « Es-tu Christ? » mais : « Es-tu *le* Christ? » Ils ne disaient pas non plus : « Es-tu prophète? » mais « es-tu *le* prophète? » Dans chaque cas il s'agissait de ce qu'il y avait de mieux.

» C'est pourquoi Jean au début de l'Évangile ne disait pas : « Au début il y avait un verbe », mais « au début était *le* Verbe et *le* Verbe était près de Dieu. »

» De même ici il ne dit pas : « Voici qu'*une* Vierge », mais « voici que *la* Vierge ». Le mot *Voici* qui précède, convient à la dignité du prophète. Car c'est la façon de parler de quelqu'un qui voit en

quelque sorte, qui a dans l'esprit, l'image et une grande évidence de ce qu'il dit.

» Car ses yeux voyaient plus clairement que les nôtres ces réalités qui ne tombent pas sous les sens; les sens peuvent se tromper, mais la grâce de l'Esprit lui donnait une connaissance qui n'était sujette à aucune erreur.

» Et qu'on ne dise pas qu'il s'agit de la génération éternelle, celle-ci est en effet cachée; je parle de cette génération qui a eu lieu dans le monde.

Et sur *Isaïe*, LIII, 8, le saint Évêque demande encore : « Comment un homme peut-il naître d'une vierge, comment sans relation charnelle peut-il y avoir conception? Comment peut-il être question d'un enfant sans intervention d'un mari, et d'une naissance sans l'usage du mariage? Qui expliquera cela? »

II. L'Enfant de Marie est un homme véritable.

Valentin et Marcion niaient l'incarnation, prétendant que le Christ n'avait que l'apparence de l'humanité et non point une nature semblable à la nôtre.

Chrysostome réfute ces erreurs et argumente du fait que le Christ a mangé la même nourriture que nous. Relativement aux paroles d'Isaïe (VII, 15-16) : « Il mangera du beurre et du miel; avant même qu'il sache choisir le mal, il choisira le bien, car avant que l'enfant connaisse le bien ou le mal, il ne suit pas la voie de la perversité, mais choisit le bien. » Le saint docteur fait les réflexions suivantes : « Parce que cet enfant qui venait de naître n'était pas simplement un homme, ni seulement Dieu, mais Dieu dans un homme, le prophète avec raison varie son discours, affirme tantôt un point, tantôt un autre, émet des assertions étonnantes et ne permet pas de douter du mystère à cause de la grandeur du miracle.

» Il a d'abord dit qu'une vierge devait enfanter, ce qui surpassait la nature, et que cet enfant devait s'appeler Emmanuel, et cela dépassait toute attente; de peur qu'entendant le mot Emmanuel quelqu'un ne tombât dans l'erreur de Valentin et de Marcion, quant au mode d'union des éléments (propter dispensationem), il montre clairement comment les choses se passent, tirant sa preuve de la manducation. Que dit-il en effet? Il mangera du beurre et du miel.

» Cette action n'est pas de la divinité, mais de notre nature. Par conséquent, il n'a pas simplement habité dans un homme qu'Il aurait formé; mais il a été porté dans un sein et cela pendant neuf mois, il a subi la naissance et les langes ainsi que la nourriture propre à cet âge faible, afin de fermer de toute façon la bouche à ceux qui oseraient nier l'incarnation.

» Le prophète donc, prévoyant la chose, ne parle pas seulement de la nativité et de sa naissance admirable, mais aussi de la nourriture d'enfant dont il a fait usage dans ses premières années; elle ne différait en rien de celle des autres hommes, et ne présentait rien de particulier.

» En effet, en Lui, tout n'était pas différent (de ce que l'on voit chez les autres hommes), ni tout n'était pas commun. Ce fait qu'il naquit d'une femme est une chose ordinaire, mais qu'il naquit d'une vierge, c'est plus que ce que peut atteindre notre nature.

III. L'Enfant né de Marie est le Dieu Éternel, Créateur et Rédempteur.

C'est relativement au passage d'*Isaïe* XLIX, 1 *:* « Du sein de ma mère il m'appellera par mon nom », que Chrysostome remarque cette fois : « Il faut interpréter ces paroles d'après le texte : « L'Esprit du Seigneur descendra sur toi et la vertu du Très Haut te couvrira de son ombre. C'est pourquoi celui qui naîtra de toi sera appelé Saint, Fils de Dieu.» (Luc I, 35).

« Après ce moment, on ne commencera pas à l'appeler Saint, Lui qui depuis toujours et par nature, était déjà Saint et Sanctificateur de tous, mais à partir de ce moment le Saint se manifestera ».

De même au sujet du texte : « Voici que la Vierge concevra et mettra au monde un fils et on l'appellera Jésus, il délivrera en effet son peuple de ses péchés » (Math. I, 21). — : « Rédempteur, il l'était, dit le saint docteur, depuis le début du temps et de toute éternité; mais il sera appelé ainsi parce que celui qui devait racheter se révélera. De même, le prophète avait dit plus haut qu'aucun ange, aucun esprit mais le Seigneur lui-même était descendu des cieux et nous avait délivrés. C'est ainsi qu'il faut comprendre le mot : Sanctus. Et avec raison il ajoute : « Du sein de sa mère », car c'est vraiment de là que le Saint et le Rédempteur s'est manifesté. »

Dans la IVe homélie sur saint Matthieu nous lisons : « Et ne crois pas que tu connais tout, quand tu entends ces mots : *Ex Spiritu.*

» Car après avoir appris cela, il reste encore beaucoup de choses que nous ignorons, par exemple : Comment Celui qui est immense est-il renfermé dans un sein? Comment Celui qui contient tout est-il porté par une femme? »

Ce dernier thème est longuement développé dans un sermon sur la Nativité du Christ. (P. G. t. II, p. 185-395.)

Les éditeurs et traducteurs des œuvres de saint Jean Chrysostome : Savile, Fronton le Duc et Montfaucon, doutent de l'authenticité de cette homélie. Cependant saint Cyrille en cite deux extraits dans son traité *De Recta Fide ad Reginas,* qui fut inséré dans les actes du Concile d'Éphèse.

Aussi Tillemont, tout en considérant le texte que nous possédons comme ayant été remanié, admet cependant que les deux fragments cités par saint Cyrille ont été réellement écrits par Chrysostome. Nous nous en contenterons donc.

Voici ce que nous trouvons dans le *De recta Fide ad Reginas* de saint Cyrille. Il cite d'après le témoignage de saint Jean Chrysostome, évêque de Constantinople, dans le traité : *De la Génération divine*. Notre saint docteur dit de la Sainte Vierge : « Elle a conçu non pas le soleil (naturel), mais le soleil d'infinie justice. Et ne va pas chercher comment cela s'est fait ou a pu se faire. Dès que Dieu veut, les lois ordinaires de la nature fléchissent. Il a voulu, il a pu, il est descendu, il a sauvé; tout obéit à la volonté de Dieu. Aujourd'hui celui qui est, est engendré, et en plus Celui qui est, devient ce qu'il n'était pas, car alors qu'il était Dieu il devient homme; ce n'est pas en quittant, ni en perdant la divinité qu'il avait, qu'il s'est fait homme, et ce n'est pas non plus par des accroissements successifs que d'homme il est devenu Dieu, mais le Verbe existant, tandis que la nature propre restait sans changement à cause de son impassibilité, s'est fait homme. » Et il ajoute enfin : « Celui qui est assis sur un trône sublime et élevé, c'est lui que l'on dépose dans une crèche; celui qui est impalpable, simple et sans corps est touché par des mains d'hommes; celui qui brise les liens des péchés est serré dans des langes. »

Ce texte est très important à plus d'un titre, car il nous précise la position que prenait Chrysostome. Vis-à-vis des Ariens qu'il connaissait et qui considéraient le Verbe comme une créature, créature très parfaite sans doute, mais qui pouvait grandir en grâces, qui de fait avait acquis de nouveaux mérites et s'était ainsi rendue digne de la gloire et du nom même de Dieu que le Père et l'Église lui ont attribué, Chrysostome nous dit que « le Fils de Marie n'est pas un homme qui par des accroissements successifs est devenu Dieu, mais que c'est le Verbe préexistant. »

D'autre part, du vivant de Chrysostome, le Nestorianisme était dans l'air, surtout à Antioche, où vivaient Diodore de Tarse et Théodore de Mopsueste, qui fut peut-être plus nestorien que Nestorius lui-même. Or, une assertion, dont Nestorius allait bientôt faire la base de son hérésie, c'était « l'impossibilité de reconnaître comme Dieu un enfant qui a deux mois et puis trois mois ».

Nestorius disait encore : « On a tort de traiter les Juifs de déicides. Ce n'est pas un Dieu qu'ils ont mis à mort, c'est un homme. »

Or, les formules de Chrysostome que nous venons de citer sont directement opposées à celles de Nestorius, puisqu'il dit et répète : « Celui qui *est*, est engendré, le Dieu *simple, incorporel, Souverain du*

monde, est déposé dans une crèche, se laisse toucher et serrer dans des langes. »

L'on comprend que saint Cyrille ait recueilli soigneusement ce témoignage émanant d'un Docteur de cette église d'Antioche devenue le berceau du Nestorianisme.

IV. Maternité de Marie.

Pour que la Sainte Vierge pût être appelée et fût en réalité mère d'Emmanuel, mère de Dieu, il ne suffisait pas que celui qui naissait d'elle eût une nature humaine réelle et véritable, mais il fallait encore que ce corps humain fût tiré de Marie à la façon dont les enfants naissent de leurs parents par génération.

Chrysostome n'emploie pas des termes aussi explicites que nos théologiens, qui nous diront que Marie a eu par rapport à la nature humaine de Jésus le rôle qu'ont les mères ordinaires vis-à-vis de leurs enfants; il a peine à s'exprimer d'une façon positive et déclare le phénomène mystérieux et incompréhensible; mais il est remarquable de constater avec quel soin il exclut l'un après l'autre les divers modes autres que la génération virginale.

Le Christ aurait pu passer par le sein de Marie comme par un simple canal, transformer une partie du corps de Marie pour obtenir le sien, comme Dieu avait tiré Ève d'une côte d'Adam; le Verbe aurait pu lui-même se transformer en chair; dans tous ces cas il y aurait eu dans le Christ humanité véritable, mais cette nature humaine aurait été obtenue sans génération réelle.

Ces erreurs sur l'origine de l'humanité du Christ eurent en réalité cours au IVe siècle. Chrysostome en parle à plusieurs reprises et les rejette successivement. Voici en résumé, ce qu'il dit [1] :

« Qu'il soit sorti de la chair de la Vierge, l'Évangéliste le déclare par ces paroles : « Ce qui est né en elle, *Quod enim in ea natum est* », et Paul dit (*Ep. ad Gal.* IV, 4) : « Il fut fait de la femme : *Factum est ex muliere.* » De la femme, dit-il, et par là il ferme la bouche à ceux qui diraient que le Christ a passé par elle comme par un canal (Valentin).

» Car dans ce cas qu'eût-il été besoin du sein d'une femme? Dans ce cas, il n'aurait rien de commun avec nous; mais ce serait une autre chair qui ne serait pas tirée de la nôtre, *alia esset caro non ex massa nostra* ».

A propos d'Isaïe, ch. XI, v. 1 : « Un rameau sortira de Jessé », Chrysostome remarque qu'Isaïe ne dit pas : Il sortira d'une semence ou de la terre, mais des racines, c'est-à-dire : Ce n'est pas d'un corps

1. *Homélie IV sur S. Matth.* P. G., t. LVII, p. 43.

quelconque qui a traversé un autre corps, mais c'est du corps de la Vierge qu'il a pris sa chair.

» Il n'a pas amené son corps du Ciel, ni ne l'a pris par une nouvelle création; Il ne s'est pas non plus changé en chair, mais il a pris de la Vierge un corps véritable avec l'esprit et l'intelligence, un corps qui est son corps, au Verbe de Dieu, et non pas le corps de quelque homme en dehors de lui (contre Apollinaire).

» Comme saint Paul également le dit, Il est venu et il a été fait de la femme pour montrer que son corps provient sans l'action conjugale de la chair de la femme.

» L'Esprit Saint descendra : « C'est l'Esprit Saint, disent-ils, qui a accompli ce prodige ». Je l'accorde, mais comment l'a-t-il fait?

» Est-ce de la même façon que Dieu a créé Adam? Cette comparaison n'est pas exacte. Est-ce par la semence d'un homme? Silence, car parler ainsi est une grande impiété.

» Est-ce de la même façon qu'Ève fut formée d'une côte? Non plus. A-t-il à cette fin enlevé et façonné une partie du sein lui-même? Je ne puis concéder cela non plus. Est-ce alors sans le concours de la Vierge? Cette explication ne convient pas non plus, car alors on ne pourrait dire qu'Il a tiré d'elle sa chair.

» Comment donc cela s'est-il passé? Tout d'abord, j'avoue mon impuissance, je dis que je ne sais pas, que je ne scrute pas ces faits inexplicables qui se sont accomplis mystérieusement. Je dis maintenant qu'Il a reçu sa chair d'une vierge et je reconnais que c'est une chair véritable, mais comment il l'a tirée d'elle, je ne puis le savoir.

» Je ne suis pas plus sage que les Prophètes, ni plus intelligent que le Saint-Esprit qui parlait par la bouche du prophète. L'Esprit qui connaît les choses de Dieu, comme l'esprit de l'homme connaît les choses de l'homme, n'a rien dit de plus, si ce n'est : « Qui expliquera sa génération?! »

» Si personne ne peut exposer sa génération temporelle, qui a eu pour témoin des anges innombrables, des prophètes et toutes les créatures, qui fut absolument semblable à la nôtre, (car en toutes choses, hormis le péché, il a imité notre humanité), qui sera assez téméraire et insensé pour chercher à expliquer sa génération immédiate, ineffable et éternelle? »

V. Médiation de Marie.

Dans un ouvrage publié en 1884, par un auteur protestant, au chapitre consacré au culte de Marie, voici ce que nous trouvons relativement aux idées de saint Jean Chrysostome :

« Saint Chrysostome († 407) est tellement étranger à l'idée de favoriser (countenancing) le CULTE de Marie qu'il va presque à l'extrême

opposé en prétendant d'abord que la Sainte Vierge ignorait tout le mystère de l'Incarnation (ignorant of the full mystery of Incarnation) (*Exposit. in Is.* XLIX); et ensuite qu'elle était mue par une « ambition » excessive et par « arrogance » lorsqu'elle envoya un message au Christ pour montrer au peuple l'influence qu'Elle avait sur lui.

» L'Église n'a pas suivi saint Chrysostome dans cette opinion,ce qui est très regrettable (most painful one); mais que le fait de l'avoir avancée ne l'ait pas empêché d'être regardé comme un grand Saint et un Docteur de l'Église, cela prouve, qu'aucun *culte* de la Bienheureuse Vierge Marie ne peut avoir été autorisé de son temps [1]. »

Que Chrysostome ait pensé que le Sainte Vierge n'avait pas tout d'abord compris *toute la portée du grand événement* qui s'accomplissait en elle, qu'y-a-t-il d'étonnant à cela d'autant plus que l'évangéliste saint Luc fait une remarque analogue quand, après avoir rapporté la réponse de Jésus à ses parents qui viennent de le retrouver dans le Temple, il ajoute, (ch. III, v. 50) : « Et ipsi non intellexerunt verbum quod locutus est ad eos. »

A deux reprises, en effet, saint Jean Chrysostome nous présente la Sainte Vierge comme ayant agi vis-à-vis de son Fils sous l'impulsion d'un sentiment plutôt humain.

Relativement au passage de MATTH. XII, 45. « Quae est mater mea et qui sunt fratres mei? » Jésus, dit Chrysostome , répond de cette façon parce que sa mère et ses frères en venant le chercher avant la fin de son sermon, agissaient de façon indiscrète.

De même aux noces de Cana (Jean II, v. 3) lorsque Marie dit à Jésus : « Vinum non habent : ils n'ont plus de vin », elle voulait, dit Chrysostome, s'attacher les invités par un bienfait et en même temps tirer gloire de son Fils. Et peut-être en cela y avait-il une apparence de faiblesse humaine. « Et *forte* humanum quidpiam passa est. » Aussi Jésus lui répond-il : « Femme, cela ne vous concerne pas. Mon heure n'est pas encore venue. »

Mais Chrysostome explique cette réponse par plusieurs considérations.

« Ce miracle, dit-il, par le fait qu'il était demandé par sa mère en faveur de tiers, pouvait paraître suspect : il aurait préféré que les intéressés le demandassent eux-mêmes, il leur eût été alors à la fois plus agréable et plus utile. Par cette réponse il voulait inspirer à sa mère une plus grande idée de sa personne et de son ministère. »

Dans le premier cas, Chrysostome observe que le Christ, en répondant ainsi, ne veut nullement renier sa mère, mais simplement nous

1. RICHARD FREDERICK LITTLEDALE, L. L. D. D. C. L. *Plain Reasons against Joining the Church of Rome.* Londres, p. 68.

faire comprendre que la « maternité divine eût été peu avantageuse à Marie si elle n'avait pratiqué la vertu. Il la reprend, mais avec douceur et modération ».

En outre, dans les *deux* passages, Chrysostome note que Jésus, quoique considérant que son heure n'était pas encore venue, fait cependant ce que sa mère lui demandait. Pourquoi?

« Notamment, dit-il, afin de rendre honneur à sa mère, de lui manifester sa bienveillance, et de ne pas lui faire affront devant une grande assemblée. »

Nous pouvons donc faire ici une double constatation bien consolante : c'est que, d'après Chrysostome, Marie se montre dans l'Évangile décidée à user du pouvoir que lui donne sur Jésus sa qualité de mère, et que d'autre part Notre-Seigneur accorde à ses sollicitations des concessions qu'il n'aurait peut-être pas d'abord été disposé à accorder.

Dans cette interprétation de MATTH. XII, 46, et JEAN II, 3, nous voyons donc se dessiner les premiers linéaments de la croyance, aujourd'hui générale dans l'Église, à la Toute-Puissance de la Médiation de Marie en notre faveur.

***

Tels sont les principaux témoignages que nous relevons dans les œuvres de Chrysostome relativement aux prérogatives de la glorieuse Mère de Dieu, et cela, une trentaine d'années avant que le titre de Θεοτόκος lui fût solennellement confirmé par le Concile d'Éphèse.

Il nous a semblé qu'il était bon de les rappeler, à cause de l'*époque à laquelle* ils remontent, du *crédit considérable dont jouit leur auteur* et du *peu d'attention* qu'on leur a jusqu'ici accordé. Plusieurs d'entre eux, notamment ceux qui sont empruntés au commentaire d'Isaïe, ch. XI-LVI, quoiqu'ayant été publiés, étaient cependant pratiquement inconnus.

Comme chez la plupart des Pères antérieurs au Ve siècle qui ont parlé de la Sainte Vierge, nous ne trouvons pas chez Chrysostome de longs exposés relativement au culte de Marie. C'est que, dans l'ordre providentiel du développement organique des dogmes, chaque époque a sa mission, chaque génération a son rôle à remplir avant qu'on en arrive au plein épanouissement de la croyance.

Il fallait au préalable établir fermement les principes, asseoir solidement *la foi en la Divinité* de Notre-Seigneur, *en la réalité de ses deux natures* et *l'unité de sa personne*; cette mission fut celle des Pères et Docteurs des premiers siècles. Chrysostome n'y a pas failli, et en même temps il esquissait sobrement,mais très clairement, les grands traits de notre foi au dogme de la maternité divine de Marie.

Comme nous l'avons vu, il enseigne : 1° Que Marie resta toujours vierge, que la conception de Jésus eut lieu par une opération miraculeuse dépassant les lois de la nature; 2° que l'Enfant né de Marie était homme au même titre que nous, et qu'il était en même temps l'Emmanuel, l'Etre simple, le Créateur éternel; 3° que son humanité, il ne l'a ni créée, ni amenée du ciel; ce n'est pas une concrétisation de sa divinité, qui aurait passé comme par un canal à travers le sein d'une femme; mais il l'a tirée de la chair virginale de Marie; 4° que Celle-ci connaît sa puissance sur le Cœur de son Fils et qu'elle en use au risque de paraître indiscrète à Jésus, qui par bienveillance pour sa mère, afin de lui faire honneur, lui concède des faveurs qu'il n'entrait pas d'abord dans ses vues d'accorder.

***

Les reliques de saint Jean Chrysostome reposent aujourd'hui dans la basilique de Saint-Pierre à Rome. Elles furent transférées par Urbain VIII, sous l'autel de la chapelle du chapitre, qui était consacrée à l'Immaculée Conception et aux SS. François d'Assise et Antoine de Padoue.

C'est ce que nous rappelle une mosaïque que l'on voit aujourd'hui dans cette chapelle et qui nous représente saint Jean Chrysostome assis aux pieds de la Sainte Vierge, montrant l'Immaculée Conception à saint François et à saint Antoine qui, prosternés le front contre terre, lui offrent leurs hommages.

Nous aussi, nous nous inclinons avec le plus profond respect, le plus filial amour, devant l'éminente dignité, les vertus sublimes de Celle qui fut la Mère de Notre Rédempteur; mais si notre dévotion est plus expansive, si notre culte est plus enthousiaste que celui des premières générations chrétiennes, n'oublions pas que ce culte et cette dévotion seraient moins éclairés, moins solidement établis, si les Pères des premiers siècles ne nous avaient pas laissé leurs précieux enseignements, s'ils n'avaient pas maintenu fermement la doctrine traditionnelle et préparé ainsi les développements ultérieurs de nos pieuses croyances.

NOTES SUR DES TEXTES DE SAINT AUGUSTIN RELATIFS A L'IMMACULÉE CONCEPTION

par Dom B. CAPELLE, O. S. B., de l'Abbaye de Maredsous.

LES quelques notes que j'ai l'honneur de vous présenter concernent le rôle de saint Augustin dans l'histoire du dogme de l'Immaculée-Conception. Sujet fort rebattu, et j'achèverai de désillusionner les amateurs d'inédit en leur avouant que je ne m'occuperai que de deux textes, l'un et l'autre connus de tous. J'ajouterai même que je ne songe nullement à en tenter une nouvelle exégèse : il semble en effet qu'on soit arrivé à les interpréter correctement [1]; ils ne sont d'ailleurs pas bien obscurs et les controverses sans fin auxquelles ils ont donné lieu avaient leur cause bien plus dans les préjugés des lecteurs que dans les textes eux-mêmes. Quel est donc mon but? Simplement d'examiner plus attentivement qu'on ne le fait d'ordinaire, les circonstances qui ont amené saint Augustin à écrire ces deux phrases célèbres car, si je ne me trompe, on parvient ainsi à en mieux préciser la portée et les conséquences.

Au reste, vous allez en juger car j'ai hâte de vous soumettre, sans autre préambule, les pièces du débat.

***

La question de l'Immaculée-Conception est connexe à celle du péché originel. C'est donc dans la controverse pélagienne qu'on peut s'attendre à trouver l'expression des sentiments d'Augustin. C'est là, en effet, qu'on la rencontre.

Je rappelle brièvement les points essentiels que l'évêque d'Hippone développa dans sa lutte contre Pélage.

Celui-ci était un moine breton, à tendances rigoristes. Préoccupé de réagir contre la trop facile morale qui excuse le mal en s'apitoyant sur la faiblesse du pécheur, il en vint à formuler une doctrine stoïque et rationaliste au sujet de la nature humaine, affirmant qu'elle est saine, capable de se porter d'elle-même au bien et de le réaliser par ses forces intégralement. C'était heurter de front la vérité catholique. Augustin, appelé à répondre, oppose à l'hérésiarque le fait

1. Le plus récent et le meilleur ouvrage sur cette question est celui du Dr P. FRIEDRICH : *Die Mariologie des hl. Augustinus*. Cöln (1907) Bachem. Sauf sur un point indiqué plus bas, nous sommes d'accord avec lui. M. Friedrich qui analyse si bien les textes ne s'est pas assez appliqué à en dégager la portée; c'est en cela seulement que nous tentons ici de le compléter.

du péché originel. Pélage et ses partisans répliquent en niant ce fait. Force fut donc de l'exposer en détail, de l'établir et de le défendre. Au cours de ces laborieux efforts Augustin, ayant à préciser le point difficile de la transmission du péché originel, élabora une théorie personnelle qui fut abandonnée après lui mais qu'il faut esquisser ici pour saisir sa pensée au sujet de Marie.

Le péché d'origine gît, dit-il, dans l'appétit du plaisir charnel qui accompagne l'acte générateur et est transmis par lui. Cette concupiscence, véritable virus, est mauvaise; seul le sérum de la grâce lui enlève sa malice. En engendrant de la sorte le païen pèche donc. Le chrétien, lui, engendre sans péché, le baptême ayant ôté au plaisir son caractère coupable, mais l'enfant qu'il engendre n'ayant pas reçu le correctif du sacrement, est pécheur. Saint Augustin l'appelle « chair de péché » *(caro peccati)* et cela uniquement parce que né par la voie normale *ex voluntate carnis*. Seul, le Christ, né *ex Deo*, d'une mère vierge, échappe par sa naissance même à la terrible contagion. Il n'est pas *caro peccati*, mais, comme dit S. Paul (Rom. 8, 3), *missus in similitudinem carnis peccati :* il n'a que l'apparence d'une chair de péché. Saint Augustin répétera a satiété cette distinction qui synthétise sa doctrine : tous les hommes sont *caro peccati ;* le Christ seul est *in similitudinem carnis peccati*.

Que dire alors de Marie, fille de Joachim et d'Anne? A-t-elle échappé à la loi commune? L'implacable logique s'y opposait, semble-t-il. En tout cas, Augustin n'hésite pas : la mère du Christ est, comme les autres, *caro peccati*. Les textes qui l'affirment sont si nombreux, si explicites, si incontestés qu'on peut se borner ici à une citation. Au livre deuxième (ch. 24) de son traité *de peccatorum meritis et remissione*, Augustin déclare que le Christ est sans péché, bien que né *de materna carne peccati* [1].

Sans vouloir ôter à cette doctrine ce qu'elle a de déplaisant pour notre foi plus éclairée, je ferai remarquer cependant que, dès lors que l'on posait la question de *droit* absolu et qu'il s'agissait uniquement de la conséquence qu'entraînait la naissance humaine, Marie ne pouvait être assimilée au Christ et devait être rangée du côté des hommes. Mgr Janssens fait la distinction opportune quand, s'occupant de ces textes, il déclare que Marie, *vi nativitatis suae*, en vertu de sa naissance, eût été pécheresse [2]. Elle a eu besoin de rédemption. Seulement nous savons aujourd'hui — ce qu'Augustin ne percevait pas clairement — que la rédemption a été appliquée à Marie comme

1. Le texte : *Maria ex Adam mortua propter peccatum, Adam mortuus propter peccatum* (Enarr. in ps. 34, n. 3) ne doit pas être pris en considération car il est plus que probable que l'édition bénédictine est ici fautive : *mortua propter peccatum* omis par 2 bons manusc. n'appartient pas au texte.

2. *De Deo-Homine* II, pp. 85-89.

un préservatif du péché, à tous les autres comme un correctif et un remède.

Telle est la position d'ensemble de saint Augustin dans la controverse pélagienne; elle montre qu'il faut renoncer à voir en lui un défenseur du dogme de l'Immaculée-Conception. Il serait d'ailleurs aussi injuste de l'en déclarer adversaire : il pose d'inquiétantes prémisses, mais sans en tirer la conclusion fâcheuse.

Tout ce que nous venons de rappeler, a déjà été dit par d'autres mieux et plus complètement, et je m'excuserais de vous redire ces choses connues, si ce n'était nécessaire pour la clarté de ce qui va suivre. J'avais promis d'examiner deux textes. J'arrive au premier.

***

Les pélagiens, qu'Augustin lui-même qualifiait de « fortissima et celerrima ingenia », n'étaient pas d'humeur à laisser sans réplique les démonstrations de l'évêque d'Hippone. Suivant pas à pas sa polémique, ils accumulèrent contre lui un arsenal de difficultés de tout genre. Cherchant partout leurs armes, ils sentirent qu'ils embarrasseraient leur adversaire s'ils insistaient sur le cas de la sainte Vierge. Ils avaient bien calculé : Augustin fut embarrassé.

C'est Pélage lui-même qui conduisit l'attaque sur ce terrain. Dans son livre *De libero arbitrio*, il cherche à démontrer que l'homme peut vivre sans péché. Augustin répond en 415 par le *De natura et gratia :* « Non, y dit-il avec insistance, c'est impossible. Non seulement il faut contester le fait que personne ait été sans péché, mais il faut en nier même la possibilité. » Pourquoi? Écoutez : « *non attendit quod... naturam sanam esse dicendo, medici repellit misericordiam* (§ 39). Pélage ne voit pas, dit-il, qu'en déclarant saine la nature, il repousse la miséricorde du médecin qui la guérirait. » La nature n'est donc pas saine et c'est pour cela que tout homme pèche. La discussion ne paraissait rouler que sur les péchés actuels, mais au fond, comme l'a très bien vu Mgr Janssens [1], la question posée est celle du péché originel. C'est si vrai que, disputant six ans plus tard contre Julien, Augustin n'hésitera pas à dire que si le Christ avait contracté le péché d'origine, il aurait fatalement péché dans la suite « car, écrit-il, s'il n'est personne, sauf Lui, qui n'ait péché en grandissant, c'est justement parce qu'il n'est personne, sauf Lui, qui n'ait eu le péché en naissant [2]. »

« Mais, s'écrie Pélage, que faites-vous donc des justes nommés dans l'Écriture, de ceux dont il est rapporté non seulement qu'ils ne péchèrent pas mais, de plus, qu'ils vécurent dans la justice : Abel,

1. *De Deo-Homine* II, pp. 77-78. C'est l'opinion de Scheeben (*Dogmatik* III p. 543).
2. *C. Jul.* V c. 15, n. 57.

Enoch, Melchisedech... » (suit une longue nomenclature de saints de l'Ancien Testament, qui se poursuit par des noms de saintes femmes) : « Debbora, dit-il, Anne, mère de Samuel, Judith, Esther, l'autre Anne, fille de Phanuel, Elisabeth, enfin (je cite textuellement) Marie, mère de Notre-Seigneur et Sauveur, que la piété nous oblige à déclarer sans péché, *quam sine peccato confiteri necesse est pietati.*

Que va répondre Augustin? « Non, dit-il avec une courageuse obstination, tous ces justes ont péché. » Mais il ajoute : « Sauf la sainte Vierge Marie, *excepta sancta Virgine Maria de qua propter honorem Domini nullam prorsus cum de peccatis agitur haberi volo quaestionem*, sauf la sainte Vierge Marie de laquelle, pour l'honneur du Seigneur, je ne veux pas qu'il soit question quand on parle de péché. »

Voilà notre premier texte. Je vous avais bien dit qu'il est connu, mais j'estime — et je voudrais vous faire voir — que son contexte lui donne une valeur trop peu appréciée. Permettez-moi de l'éclairer par trois remarques :

1° Reconnaissons d'abord que le péché dont il s'agit directement ici est le péché actuel et que notre texte n'est pas une déclaration formelle de l'Immaculée-Conception;

2° Mais cela dit, il y a lieu d'atténuer le jugement de plusieurs théologiens — je nommerai seulement le Père Rottmanner [1], M. Friedrich [2] et, à leur suite, M. Tixeront [3] — qui écartent, sans plus, le texte *excepta sancta Virgine Maria* comme n'ayant rien à voir avec la question de l'Immaculée-Conception. Car si, comme nous l'avons dit, le problème dont il s'agissait, bien que posé à propos du péché actuel, était au fond celui du péché originel; si, dans l'idée de saint Augustin, la faute actuelle, inévitable, ne l'est qu'à cause de la blessure originelle, n'est-on pas amené à supposer que la raison de l'impeccabilité de Marie, c'est précisément sa préservation de la faute primitive? Il est vrai qu'Augustin ne s'est pas expliqué là-dessus, mais il suffit que cela soit dans la ligne de son argumentation pour que l'on doive estimer que l'Immaculée-Conception a été au moins entrevue ici;

3° Au reste, l'intérêt le plus réel— quoique le moins remarqué — du texte me paraît se trouver dans son rapprochement de l'objection lancée par Pélage. Il prend alors une valeur nouvelle : celle d'un témoignage formel et jusqu'ici unique de la foi non plus d'Augustin seul, mais de l'*Église occidentale*, vers l'an 400, en la parfaite sainteté de Marie. La mise en valeur de ce point exige quelques développements.

1. *Hochland* 1904, p. 369.
2. *Die Marialogie*, pp. 202-210. M. Friedrich tient beaucoup à son interprétation.
3. *Histoire des dogmes*, II, pp. 471-472, (note).

Pélage, vous vous en souvenez, terminait sa longue énumération des saints personnages en s'écriant avec un accent de triomphe : « ... enfin Marie, mère de Notre-Seigneur et Sauveur, que la piété nous oblige à déclarer sans péché, *quam sine peccato confiteri necesse est pietati.* » Que veut ici mettre en avant l'habile polémiste? Ce n'est pas le sentiment personnel des pélagiens : outre qu'ils n'étaient probablement ni plus ni moins dévots à Marie que leurs contemporains, il savait parfaitement que leurs vues particulières n'étaient d'aucun poids aux yeux de leur grand adversaire. Non, la force de l'objection vient évidemment de ce qu'à ses yeux elle exprime la croyance *générale* du peuple chrétien. Pélage n'hésite pas à la présenter comme un axiome : *sine peccato confiteri necesse est pietati.* Ce *necesse est* est un véritable défi, jeté au nom de la tradition catholique : « Osez dire que la Vierge a péché ! » Or, Augustin, loin de protester ou de chercher à réduire ce témoignage, l'accueille avec joie, l'adopte et proclame à son tour : dès qu'il s'agit de péché, j'excepte la Vierge Marie.

Remarquons-le : même s'il ne nous avait livré que la pensée du grand évêque, ce texte serait précieux, car nous sommes incroyablement mal renseignés sur les sentiments de cette époque au sujet de l'impeccabilité de la Vierge. A ne s'en tenir qu'aux docteurs, pour un saint Ambroise qui affirme hautement que Marie a toujours été en tout un modèle, on trouve un saint Maxime de Turin qui l'accuse d'imperfection [1], un saint Hilaire [2] qui, à la suite de Tertullien [3], lui reproche de ne s'être pas trouvé auprès de son Fils prêchant l'Évangile, et saint Jean-Chrysostome s'étonne de son audace à Cana et ailleurs, comme d'un manque de discrétion [4]. C'est donc avec joie que l'on apprend de saint Augustin que lui, du moins, jugeait Marie sans tache. Mais l'affirmation prend une tout autre portée dès qu'il devient clair que la persuasion d'Augustin ne lui est pas personnelle, mais est celle de tout le peuple chrétien. L'axiome de Pélage : *sine peccato confiteri necesse est pietati* nous apparaît alors comme un cri surgissant du silence, le cri spontané, émouvant, de la Foi chrétienne, si éloquent et si vrai qu'aussitôt Augustin s'incline. Ce cri proclame la parfaite sainteté de Marie, c'est-à-dire le dogme fécond que la conscience pieuse — la *pietas* — des petits continuera d'affirmer nécessaire — *necesse est* — malgré les sages et les prudents, et dont le développement mènera enfin à la définition du 8 décembre 1854.

1. *Hom.* 23, *in Epiph. VII* (non pas l'*hom. I* comme le renseigne Friedrich, p. 233) S. Maxime atténue autant qu'il peut son reproche.
2. *In Mt.*, 12, 24.
3. *De Carne Chr.* 7.
4. *In Jo.*, hom. 21, 2; *in Mt. hom.* 44,1.

Voilà, si j'ai bien vu, l'aspect le plus important et — il y a lieu de s'en étonner — le moins aperçu [1] de ce texte. On a donc singulièrement exagéré le rôle de saint Ambroise et de saint Augustin dans le développement de la croyance à l'impeccabilité de Marie [2]. Si les historiens du dogme avaient apprécié comme il convient les quelques lignes que nous venons d'étudier, ils auraient vu que ces deux docteurs, loin de vouloir donner le ton à la Tradition catholique, n'en ont été, sur ce point, que l'exact et très fidèle écho [3].

***

Il est temps d'en venir au second texte qui réclame moins d'explications et permet d'être plus bref.

La lutte s'était poursuivie entre pélagiens et catholiques. L'évêque d'Eclanum en Apulie, Julien, avait bruyamment adopté les erreurs de Pélage. Écrivain de valeur, — ses ouvrages d'exégèse récemment identifiés en témoignent, — il tenta, dans un volumineux traité, de démontrer qu'Augustin, en déclarant la nature humaine viciée par le péché originel, l'avait jugée radicalement mauvaise et était ainsi tombé dans le manichéisme. Aussitôt, dès 421, le vaillant lutteur réplique. C'est le livre : *Contra Julianum* qui croise un nouveau pamphlet de Julien, plus violent encore que le premier. Augustin eût pu, cette fois, s'abstenir de répondre : l'essentiel avait été dit et d'autres soucis, ceux de l'invasion vandale, tourmentaient l'âme du vieil évêque. Néanmoins, malgré son âge et les angoisses qui l'étreignaient, il entreprit de réfuter point par point le plaidoyer hérétique. Il mourut à la tâche : *Moritur* — dit saint Prosper dans sa Chronique, à l'année 430, — *libris Juliani inter impetus obsidentium Vandalorum, in ipso dierum suorum fine respondens.*

C'est dans ce testament du grand Augustin, l'*Opus imperfectum*

1. M. Friedrich l'a vu avec netteté, mais il n'en parle qu'incidemment : « Cette situation privilégiée de Marie, dit-il, Pélage l'avait déjà revendiquée comme un bien de la conscience chrétienne » (pp. 235-236). Je ne connais personne qui ait ainsi relevé le témoignage de Pélage, sauf peut-être M. Turmel lorsqu'il dit avec justesse, mais très vaguement, qu'Ambroise et Augustin « s'inspirèrent non de l'Écriture mais de la raison théologique ou, si l'on veut, du sentiment chrétien. » (*Hist. de la théol. pos.*, 3e éd. p. 77.)

2. On peut voir dans les mauvais articles de G. Herzog, parus en 1907 dans la *Rev. d'Hist. et de Litt. relig.*, surtout le second (pp. 497-512) à quel point, par une simplification tendancieuse de la documentation, on arrive à fausser la physionomie de l'histoire. C'est le besoin d'un modèle à offrir aux vierges qui a, paraît-il, poussé saint Ambroise à auréoler Marie de toutes les vertus et c'est ainsi que « la sainteté de Marie a été introduite dans la sphère des dogmes (p. 507.) ! »

3. Cependant S. Augustin ne s'est pas contenté d'enregistrer la tradition ; il en a décelé le motif théologique. C'est pourquoi il ajoute à sa déclaration de l'impeccabilité de Marie : *Unde enim scimus quid ei plus gratiae collatum fuerit ad vincendum omni ex parte peccatum, quae concipere ac parere meruit quem constat nullum habuisse peccatum.*

c. Julianum, que nous allons retrouver, posé cette fois par Julien, le problème de Marie.

L'évêque d'Eclanum prend l'offensive. « Comment, dit-il à Augustin, as-tu osé naguère attaquer le moine Jovinien qui prétendait que, par son enfantement, Marie avait perdu sa virginité? Sans doute, Jovinien avait tort, mais tu es plus coupable que lui. En effet, — ce sont les paroles mêmes de Julien, — lui se bornait à détruire en Marie la virginité par la condition de son enfantement, mais toi, c'est Marie elle-même que tu attribues au démon par la condition de sa naissance. »

Vous le voyez, c'est l'attaque directe. Il ne s'agit plus des péchés actuels, mais du péché originel et, très habilement, Julien reproche à Augustin d'attribuer, par le péché originel, Marie au démon.

Pour la première fois sans doute en Occident, la question de l'Immaculée-Conception est posée : Marie a-t-elle contracté le péché originel? Elle est mal posée, évidemment, puisque Julien ne songe pas à une exception pour la Vierge, mais voudrait appliquer à tous les hommes la réponse négative. Mais enfin, bien ou mal, la question est posée. J'ajoute — et c'est digne de remarque — qu'elle est posée sur la même base que l'objection de Pélage étudiée plus haut : la vénération populaire envers la sainteté de Marie. « Tu attribues Marie au démon, *transcribis diabolo Mariam* », ricane Julien, exploitant contre Augustin le scandale de cette proposition. Témoignage précieux pour la marialogie à joindre au précédent. Pélage avait objecté : « La piété envers Marie nous oblige à la déclarer sans péché »; Julien s'écrie : « Marie ne peut avoir été soumise au démon. » Ni l'un ni l'autre n'éprouve le besoin de démontrer son affirmation, qui, à ses yeux, s'impose comme un indiscutable postulat de la conscience chrétienne.

Lorsqu'il s'agissait du péché en général, Augustin leur avait donné raison; que va-t-il répondre, maintenant qu'il est directement question du péché originel?

Voici ses paroles : « Non, nous n'attribuons pas Marie au démon par la condition de sa naissance, car cette condition même est corrigée par la grâce de la renaissance, *sed ideo quia ipsa conditio solvitur gratia renascendi* [1]. » Julien fut-il satisfait de cette réponse?

1. M. L. Saltet et, après lui, M. Vacandard, interprètent le texte d'Augustin d'une façon absolument nouvelle. D'abord M. Saltet propose (*Bull. de Littér. eccl.* 1909, p. 323) de lire non *sed ideo*, mais *sed Deo*. Il ne donne aucune preuve démontrant que la leçon *ideo* « est certainement fautive » mais je reconnais que si l'autre a quelque appui dans les manuscrits elle est préférable. M. Saltet estime ensuite (*Bull.* 1910, pp. 165-166) que l'aphorisme *ipsa conditio solvitur gratia renascendi* ne s'applique pas uniquement à la Vierge mais à tous les prédestinés, Augustin affirmant quelque part (*De corr. et gratia* IX, 23) que « la prédestination a pour résultat de faire que tous les prédestinés sont fils de Dieu, même avant la régénération » (Saltet, p. 165). Dès lors, peu importe qu'ils naissent dans le péché : ils sont

Nous l'ignorons, mais c'est peu probable. « Soit, aurait-il pu répliquer, la condition de la naissance fut *corrigée* en Marie par la grâce de la renaissance. Mais quand? Au moment de la conception ou plus tard? Si c'est au moment de la conception, pourquoi Augustin tient-il tant à appeler Marie *caro peccati* en opposition avec le Christ? Et si c'est après la conception, l'objection subsiste pour le temps qui a précédé la renaissance [1]. »

Il faut l'avouer, Augustin n'a pas répondu clairement à la difficulté et il n'y a pas mieux répondu parce qu'il était embarrassé. D'une part, il sentait que c'était aller contre le sentiment profond et vrai du peuple chrétien que d'attribuer, même un instant, Marie au démon; mais il savait aussi que seul le Christ est, de droit, exempt de la faute originelle et que la Vierge eut besoin, comme les autres, d'être rachetée. Il ne songeait pas — on ne s'en avisera que bien plus tard — qu'il y a deux modes de rachat : l'un, par guérison de la blessure originelle : c'est le nôtre, l'autre : c'est celui de Marie, par préservation de cette même blessure. Augustin ne sut pas faire la distinction, mais il eut le sens de la réalité complexe assez pénétrant pour être embarrassé.

Ne souriez pas. L'embarras fut ici la marque d'une haute sagesse : celle qui n'esquive aucune donnée d'un problème insoluble. Sept et huit siècles plus tard, saint Bernard et, après lui, plus d'un théologien, n'eurent pas cette sagesse : ils ne furent nullement embarrassés et sacrifièrent malheureusement la croyance séculaire à leur apparente logique. Saint Augustin, en ceci comme sur plus d'un autre point, les dépasse. Si je ne m'abuse, son vrai rôle dans l'histoire du dogme de l'Immaculée-Conception est d'avoir reconnu la valeur de la Tradition antique qui voulait pour Marie la sainteté sans tache. Plutôt que d'y contredire ou de la mettre en doute, il a préféré, par une réponse insuffisante, laisser irrésolu le problème posé et voir sourire un malicieux adversaire.

soustraits au démon par leur prédestination. Comment M. Saltet ne voit-il pas que le texte même qu'il apporte suffit pour détruire son interprétation? Si le prédestiné est à Dieu *avant la régénération*, comment Augustin peut-il dire que Marie est à Dieu *gratia renascendi?* C'est donc — ce qui est d'ailleurs obvie — qu'il n'est pas question ici de la prédestination. D'ailleurs l'interprétation de M. Saltet met sous la plume de saint Augustin une réponse encore moins satisfaisante que l'autre. M. Vacandard, qui n'aurait pas dû s'y rallier, la juge très subtile : « Julien, dit-il, a dû trouver qu'elle avait tout au plus la valeur d'un jeu de mots. » (*Études de critique et d'histoire religieuse*, 3e série, 1912, p. 254.)

1. M. Friedrich cite (p. 214, n. 2) un texte du *De peccat. merit. et rem.* (II, 27, 43) où Augustin insiste sur l'idée que *renaissance* suppose *naissance* : « Ex quo conficitur neminem *in suo parente* renasci potuisse non natum. » C'est le caractère individuel de la rédemption qu'il s'agissait alors de sauvegarder. Le cas de Marie est très différent. Aussi doit-on se demander si *renasci* est employé ici avec la même préoccupation. La postériorité de la renaissance ne peut-elle être simplement logique? Augustin se garde de préciser et c'est ce qui rend si manifeste l'hésitation de sa pensée au sujet de la Vierge.

Telles sont les quelques notes que j'avais à vous offrir. Leur intérêt n'est malheureusement pas proportionné à leur longueur. Je les avais pensées d'abord plus brèves, mais il m'apparut ensuite que, sans quelques développements, d'aussi menues choses ne retiendraient pas votre attention.

Puisqu'il est d'usage (dans ce genre de travaux) de résumer avant de finir, voici les deux conclusions qui me semblent renfermer la substance de ces remarques :

1° Les écrits antipélagiens de saint Augustin renferment un témoignage, trop peu remarqué, de la vénération singulière de l'antiquité chrétienne envers la sainte Vierge et de la croyance, générale en Occident vers l'an 400, dans sa perpétuelle et inaltérée sainteté.

2° L'importance de saint Augustin dans l'histoire du dogme de l'Immaculée-Conception peut être définie comme suit : le jour où, pour la première fois en Occident, le problème fut nettement posé, saint Augustin qui n'avait pas les éléments pour le résoudre eut, du moins, la rare sagesse de n'en supprimer ni dissimuler ni réduire aucune des données; par son respect pour la Tradition vivante qui vénérait l'immaculée sainteté de la Vierge, il a couvert de son autorité protectrice le germe précieux d'où devait un jour éclore le plus beau des dogmes marials.

LA DOCTRINE DE QUELQUES ÉCRIVAINS CARMES SUR MARIE MÉDIATRICE

par le R. P. Pascal, du T. S. Sacrement, carme déchaussé, prof. de théologie à Bruxelles.

Le présent rapport a pour objet d'exposer simplement la doctrine de quelques écrivains carmes sur Marie Médiatrice.

M'adressant à un auditoire cultivé, j'ai cru pouvoir abréger, condenser. Je me suis dispensé de signaler, au cours de mon travail, par mode de conclusion, les différents chefs de doctrine de chaque auteur.

Je commencerai par Arnold Bostius, carme belge, docteur en théologie, mort à Gand en 1499 [1].

Sur l'ordre de son supérieur, il entreprit de prouver que la Patronne

1. *Arnold Bostius*, carme belge, docteur en théologie, philosophe, poète et orateur, très remarquable par sa science, sa piété et surtout par sa dévotion à la Très Sainte Vierge. Trithemius et beaucoup de graves auteurs en font grand éloge.

du Carmel avait toujours gratifié son Ordre de secours particuliers. Dans ce but, il écrivit un traité *De Patronatu Mariae*, où nous rencontrons un chapitre et quelques autres endroits ayant trait au patronage universel de Marie. Ils sont divisés en paragraphes dans toute une collection d'ouvrages. Nous renvoyons le lecteur à la numérotation de ces paragraphes.

L'intercession de la Vierge est toute-puissante; elle n'a d'autres bornes que sa libre volonté; nulle créature ne partage avec elle cette prérogative; Marie dispose de tous les trésors selon son bon plaisir. « Sola in creaturis cuicumque vult, sicut vult, et quantum vult abundantiae suae dispensat xenia (gratias) ». (N° 1573.) Véritable primauté accordée à celle « quam Trinitas Deus in regno suo sumpsit consortem... cujus meritis et precibus nil decrevit esse negandum ». (N° 1574.) Ce que le P. Philippe de la Visitation exprime poétiquement :

> « Est Deus omnipotens, est omnipotensque Maria :
> Imperat ille potens, impetrat illa petens.
> Gnatus vota nequit Matris contemnere, Christus
> Omnipotens per se, sicque Maria prece. »

Toute-puissance médiatrice s'étendant universellement à tous les hommes, même à l'âme déjà sur le bord de l'abîme, Bostius montre aussitôt le fondement de cette médiation : « Oratio namque praeclarissimae Mariae innititur justitiae [1], quia non est fas Filium aliquid Matri denegare. Orationes vero aliorum sanctorum, et etiam angelorum, soli gratiae innituntur, et merae liberalitati Dei. » (N° 1573.)

Il est tout naturel de rapprocher de ces paroles la pensée de M. le chanoine Lebon [2] : « Le pouvoir d'impétration des autres saints est un crédit que la bienveillance divine leur consent, et nullement un droit réel qu'il leur reconnaît, comme c'est le cas pour la Mère de Dieu. »

Que dire encore d'une clémence qui s'exerce souvent à notre insu, qui veille sur nous et accourt, même lorsque nous ne l'invoquons pas? « Hanc illa (virgo) clementiam in nobis jugiter, et saepius non sentientibus nobis exercet. » Nous n'avons pas toujours l'œil ouvert sur le péril toujours imminent. De là vient que nous n'apercevons pas la main secourable, et que, de notre cœur déjà si petit, ne coule pas l'action de grâce à pleins bords et sans arrêt. « Par igitur ubique periculum, non par metus. Unde fit ut non semper periculo liberati gratias agimus. Alioquin nunquam mens, nunquam lingua cessarent grates agere, vota persolvere divae Mariae, nunquam cessante sua misericordia. » (N° 1575.)

Pour notre auteur, la fonction médiatrice de Marie est un point acquis dont il se sert pour prouver l'Immaculée Conception. Ce point est très intéressant et nouveau dans ce Congrès : Marie est l'Esther spirituelle; celle-là occupe parmi les peuples le rang suprême, qui tient en mains le salut de tous « in cujus manu salus est omnium »; celle qui est la cause

1. « Innititur justitiæ », dans le sens où nous disons que le chrétien, moyennant le don gratuit de la grâce, mérite « de condigno ».
2. Art. de la *Vie diocésaine*, juillet 1921, p. 265.

réparatrice universelle, est évidemment exempte de la loi d'Assuérus. « Quae causa est reparativa cunctorum, plane exempta est a lege assuerina. » (N° 1697.) Celle par qui les autres sont sauvés ne pouvait pas déplaire à Dieu, ni porter la moindre souillure. La grandeur de Marie lui vient de Dieu. Le Seigneur l'honore en lui accordant un tel pouvoir, obligeant tous les hommes à passer par elle pour arriver jusqu'à Lui. Nous nous réjouissons de ce que son amour lui ait gagné l'univers, puisque son manteau saura le couvrir tout entier. (N° 1693.)

***

Un autre écrivain, le P. Daniel de la Vierge [1], s'est donné pour tâche d'exposer l'origine, l'antiquité et les privilèges du saint Scapulaire; de ce traité historico-théologique résulte une apologie éloquente en faveur de la croyance au patronage de Marie.

La dévotion au Scapulaire est un fait patent; elle est pratiquée par les chrétiens de tout rang, depuis les Souverains-Pontifes, jusqu'au plus obscur fidèle; elle est universellement en usage et approuvée par l'Église. (N° 2266.) On s'empresse autour de Marie, attiré par les innombrables témoignages de sa protection. Il s'ensuit que l'usage du saint Scapulaire est une des plus magnifiques manifestations de l'universelle et absolue confiance au pouvoir et à la bonté de Marie. Les fidèles n'hésitent pas un instant : ils attendent tout de Marie, même des miracles.

Daniel de la Vierge motive brièvement cette confiance (N° 2301.)

« Christo competit essentialiter ratione divinitatis, data omnis potestas in coelo et in terra... Participative etiam quadam ratione convenit (potestas) ejus Matri, ratione Maternitatis Dei, quae coeli et mundi Regina et Domina, Imperatrix coelorum, Reparatrix terrarum, Mater totius gratiae, Virgo potens, Virtutum operatrix, ab Ecclesia et Patribus nuncupatur. » D'après notre auteur, Marie partage la toute-puissance de son Fils; les titres que lui décernent l'Église et les Saints Pères ne se justifient qu'en lui attribuant ce pouvoir.

***

Passons à un troisième, Michel de Saint-Augustin [2], vénérable religieux particulièrement dévoué à Marie, auteur d'un ouvrage remarquable : *Institutionum mysticarum libri quatuor*. Antwerpiae, 1671.

Je ne m'attarde pas à signaler sa doctrine sur la place que tient Marie dans la vie pieuse; le recours à Marie est requis à côté du recours à Jésus parce qu'elle est Mère de la grâce : « ... Nam et si fortassis habeas multos, quibus es devotus, sanctos Patronos et Patronas, sed non multas matres, nam et in Christo Jesu ipsa te genuit, lactavit enutrivit. »

La spécialité de notre auteur est le troisième traité du quatrième livre,

1. *De Patronatu B. Virginis Mariae*, édité par Daniel de la Vierge, carme, dans son volumineux ouvrage *Speculum Carmelitanum*. (Voir COSMAS DE WILLIERS, *Bibliotheca Carmelitana Aurelianis*, 1752, t. I, col. 198. — HURTER, *Nomencl. litterar.*, t. II, col. 1060.)

2. Van Ballaert, né à Bruxelles en 1621, y décédé en 1684. Théologien mystique de haute valeur.

qui a paru en langue flamande en opuscule séparé : *De vita Mariae-formi et mariana «in Maria propter Mariam»*, Malines, 1669. Le titre seul indique la haute idée qu'il a de la dévotion à Marie, puisqu'il en fait une partie essentielle de la spiritualité, et s'exprime en des termes que l'on n'applique guère qu'à notre vie en Dieu. Résumons sa pensée : elle se rapproche en plus d'un point du B. Grignion de Montfort.

Après avoir considéré la vie divine en nous, il nous faut montrer comment nous devons nous comporter envers la Mère aimable, car l'amour filial nous presse ; et de même que nous nous conformons en tout au bon plaisir de Dieu, de même il nous faut vivre « Mariae-formiter », conformément au bon plaisir de la Mère de Dieu. La vie surnaturelle divine requiert la grâce, le mouvement de l'Esprit de Dieu, auquel l'âme doit correspondre fidèlement. Or, de l'avis des saints Pères, Dieu a décrété de ne donner jamais aucune grâce, si ce n'est par les mains de Marie. C'est pourquoi ils l'appellent le cou de l'Église, par lequel doivent nécessairement passer toutes les grâces, toutes les bénédictions célestes qui dérivent du Christ, de la tête sur tous les membres. De sorte que toutes les grâces et tous les bienfaits de Dieu sont, en même temps, des grâces et des bienfaits de cette Mère aimable.

Saint Ambroise désirait que l'esprit de Marie fût en nous. Marie nous dit par l'Église : « in me gratia omnis viae, » c'est-à-dire la grâce pour les âmes de toute condition qui aiment ou cherchent Dieu « in me omnis spes vitae et virtutis » ; nul, quel que soit son état, ne reçoit aucune grâce, et ne peut avoir aucune espérance de vie divine, si ce n'est « mediante Maria, » par la médiation de Marie, si elle ne l'accorde, si elle ne la distribue. L'âme s'habitue de cette façon à une vie simultanément divine et mariale, provenant de l'esprit de Dieu et de l'esprit de Marie, c'est-à-dire, de la grâce divine obtenue et concédée par Marie. En ce sens, on dira aussi que Marie a dans l'âme son règne et son trône auprès du trône de son Fils Jésus, et que le règne de Marie prospère en proportion de l'accroissement du règne de Jésus. Les deux fleurissent indivisiblement ; Jésus et Marie règnent à la fois. Tout ce chapitre est d'une touchante piété.

Dans le deuxième chapitre de son livre, l'auteur continue à instruire le disciple : nous pouvons vivre en Marie comme en Dieu, travaillant, souffrant, mourant pour elle, en elle et par elle ; l'amour divin infusé dans l'âme fait vivre en Marie aussi bien qu'en Dieu. L'objet de cette vie mariale est Dieu et Marie, joints dans une sublime union ; ainsi considérée, Marie n'est pas un empêchement à la simplicité de la vie contemplative ; elle n'est vue et aimée qu'en Dieu et pour Dieu. C'est de là que la vie mariale tire toute son excellence et sa perfection. L'âme est attirée à contempler Marie comme « une avec Dieu », lorsque la lumière de la foi lui découvre l'excellence, l'ineffable sublimité, la puissance, l'autorité, qu'il a plu au Seigneur d'accorder à sa Mère, comment il l'a constituée la dispensatrice de toutes ses grâces, de toutes ses miséricordes ; étant sa Mère, il l'a revêtue de ses divines perfections, et l'a tellement unie à sa divine Essence qu'elle apparaît à l'âme aimante « quasi quid unum cum Deo ». (Ch. 9.) Et cela convenait afin qu'il y eût quelque proportion entre Mère et Fils.

L'âme pieuse est donc persuadée qu'en Marie l'union à Dieu n'est pas comme dans les autres saints; elle est plus ineffable : Marie est toute déifiée, car elle est par grâce ce que Dieu est par nature. Or, si on dit des saints, eu égard à leur état surnaturel : « dii estis », vous êtes des dieux, quelle expression appliquera-t-on à Marie pour marquer la différence?

L'auteur plaide la toute-puissante médiation de Marie avec piété, éloquence et profondeur.

D'ailleurs l'opuscule tout entier présuppose cette doctrine, c'est un fait acquis; on ne le prouve plus, et ceci démontre l'ancienneté de cette croyance. Il est à la base de la vie mariale, dont on ne vient plus établir la légitimité, mais seulement régler l'exercice.

Le même auteur nous montre ensuite comment les âmes favorisées de grâces spéciales pratiquent l'union à Marie en même temps que l'union à Dieu, contemplent plus à découvert ses privilèges admirables, conçoivent un amour tendre et une confiance si profondément filiale. Cela se produit sous l'influence de l'unique Esprit d'amour. Je ne le suivrai pas ici dans ses développements d'ordre mystique. Mais ils suggèrent une conclusion; je me risque à la signaler : La confiance des âmes contemplatives au patronage de Marie, leur conviction sur ce point, la connaissance qu'elles en ont, est un témoignage que l'Esprit de Dieu Lui-même rend au sujet d'une réalité surnaturelle, concernant l'économie de notre salut; témoignage entendu dans le sens où les SS. Pères expliquent [1] la parole de l'apôtre, Rom. 8, 16 : « Ipse Spiritus testimonium reddit spiritui nostro, quod sumus filii Dei. »

Le R. Père Léonce de Grandmaison, S. J., écrivait à propos des expériences mystiques [2] : « ... Ces expériences restent, consignées par ceux qui les ont éprouvées, comme les documents rapportés par les explorateurs de terres inaccessibles. Si l'on ne peut suivre ces hardis voyageurs et contrôler leurs dires, on s'instruit plus à leur école qu'à celle de milliers de gens casaniers qui nous coudoient.

» ... Pour tous les hommes de bonne volonté, pour ceux qui cherchent leur Créateur à tâtons, dans l'aridité des tâches quotidiennes, dans la foi obscure des promesses, les mystiques restent (à leur place, et dans leur mesure) des témoins. Toute différence et toute proportion gardées, ils peuvent dire ce que l'apôtre bien-aimé disait : « Ce que nous avons vu, ce que nous avons ouï, ce que nos mains ont touché, nous vous l'annonçons. » Et là est, sans doute, le secret de leur influence durable. Ils sont les témoins de la présence amicale de Dieu dans l'humanité. »

Michel de Saint-Augustin nous montre que dans la vie mystique, l'âme connaît et vit le patronage de Marie. On peut, me semble-t-il, y voir une manifestation sérieuse de la croyance à Marie médiatrice.

***

Un quatrième carme intéressant à signaler est le P. Isidore de Saint-Gilles, prieur du couvent d'Anvers, auteur d'un sermonnaire : *Corona*

1. *Corn. a Lap.*, t. XVIII, p. 134.
2. *Recherches de Sciences rel.*, 1910, p. 208.

stellarum duodecim, conciones in duodecim per annum festivitates B. M. V. Anvers, 1685.

Dans le sermon poétiquement désigné « 12e rayon de la première étoile », il veut, tout comme Bostius, prouver l'Immaculée Conception par la fonction médiatrice de Marie. Il suppose donc établi ce dont nous recueillons les témoignages.

Remarquons, en outre, que son argument est extrait d'un auteur carme du XIVe siècle, François Martini.

De même que le Christ est le plus apte médiateur, « convenientissimus mediator », de même la Vierge Marie est la plus apte médiatrice. Donc Marie n'a jamais été sous le pouvoir du péché. La conséquence est manifeste : celui-là est plus qualifié pour s'interposer qui n'a jamais offensé les parties en cause. Donc la mission réconciliatrice de Marie sera plus convenablement assurée, que si elle avait dû au préalable se faire pardonner une faute.

La proposition antécédente est, d'après l'auteur, affirmée par S. Bernard : « Tu mediatrix Dei et hominum, etc. [1]... »

Le P. Isidore combat ici l'auteur des *Monitions salutaires contre les indiscrètement dévots à Marie*, qui fait grief d'attribuer à une créature des noms propres à Dieu seul. Mais, dit-il, les saints Pères entendent ces titres dans le sens de l'Église : ils appartiennent à Dieu « proprie et per se », à sa Mère « secundario et communicative ». Tout catholique sait que le Fils a communiqué ces excellences à sa Mère, en la choisissant comme coopératrice du rachat et du salut du genre humain ; elle y donne un concours indirect et éloigné, comme médiatrice entre Dieu et les hommes.

Suit une pieuse exhortation à s'inspirer des saints Pères : concluons avec eux qu'elle doit être immaculée pour exercer dignement ces fonctions : « Ut ergo esset convenientissima mediatrix, debebat nunquam fuisse sub culpa » (p. 103).

Marie est en outre la souveraine du jour de la bienheureuse éternité : il est son empire ; tous entrent dans la gloire par sa médiation et son secours. Après avoir comme de coutume rapporté les témoignages des Pères comparant Marie au soleil, il conclut : De même qu'aucun corps sublunaire n'échappe à l'influence du soleil, de même nulle créature raisonnable n'acquiert grâce ou gloire, accidentelle ou essentielle, si Marie ne l'obtient : « quod non sit nisi impetrante Maria » (p. 174).

L'auteur revêt cette même pensée d'une forme très expressive, en se servant du texte *Ego dormio, sed cor meum vigilat.* L'Église dort, mais Marie, son cœur, est vigilant. La divine Vierge est, après le Christ son Fils, comme le cœur, d'où la vie se répand dans les autres membres de l'Église, et s'y développe. Ce qui indique une activité, une médiation ininterrompue, et qui porte sur la vie de l'Église, la grâce.

Enfin Marie est maîtresse du bonheur temporel compatible avec la vertu : « domina diei fortunae. » Dieu lui a confié à elle exclusivement la

1. Je n'ai pu trouver ce texte ; mais S. Bernard dit l'équivalent, en termes très forts. Voir *Lettre* 174 nº 2.

libre disposition de tous ses trésors, conformément à la parole de S. Bernard, qu'il faut entendre dans le sens plénier.

***

Examinons la doctrine d'un cinquième carme, Emmanuel Ignace, Portugais, professeur de théologie à l'académie de Coïmbre. En 1765, il publia un traité sur l'adoration religieuse et y joignit un appendice sur l'invocation des Saints. Extrayons-en ce qui nous intéresse en ce moment.

La très pure Vierge Marie, Mère de Dieu, doit-elle être invoquée plus que tous les Saints? (p. 370.)

Il faut répondre affirmativement; d'autant plus que la prière d'intercession de Marie est plus puissante et plus efficace que celle des autres Saints, même réunis, « etiam copulative sumptis ». Ainsi l'enseignent plusieurs théologiens.

Notons d'abord, pour établir notre assertion, qu'il est de foi « ex sensu et usu Ecclesiae, et perpetua traditione S. Patrum », que la Vierge Mère de Dieu prie et intercède pour nous, et cela non seulement « interpretative », c'est-à-dire par l'offrande implicite de ses mérites, toujours présents devant Dieu, diront plusieurs théologiens, mais aussi par sa prière expresse et formelle [1]. En second lieu, il est de foi, de par la pratique de l'Église et les témoins de la tradition apostolique, qu'il nous est utile et permis d'invoquer Marie. Cela dit, l'auteur prouve sa thèse.

La Sainte Écriture atteste les prérogatives propres à la Mère de Dieu. Les Pères grecs et latins y voient l'affirmation d'un pouvoir singulier. Marie n'use pas de l'intervention des autres Saints, à qui cependant nous offrons la salutation angélique, afin qu'ils la présentent à leur souveraine.

L'auteur propose ensuite et résout six objections. Bornons-nous à rapporter un des points de la dernière, qui touche au fondement de notre question.

Si Marie était d'entre les créatures notre avocate toute spéciale, ce serait ou parce qu'elle a prié pour le salut de tous, ou parce que par une intercession très assidue, elle nous obtient de multiples bienfaits. Or aucun de ces titres n'appartient exclusivement ou spécialement à Marie.

Marie n'aurait donc aucun titre à une invocation plus spéciale.

Rép. — L'intervention de Marie dans l'œuvre du salut consiste en ce qu'elle nous a donné le Christ comme quelque chose de son bien propre, « quoniam Christum tamquam aliquid suum nobis pro mundi salute donavit » ce qu'on ne peut dire de nulle autre créature et constitue en la Vierge un titre de crédit absolument unique.

Qu'il me soit permis d'ajouter ici quelques mots qui paraissent utiles pour développer et compléter la preuve.

Ne pourrait-on montrer le rapport qu'il y a entre cet « aliquid suum »

1. C'est là l'intercession proprement dite : l'exposé d'un désir ou une prière.

et la fonction de médiatrice, entre ce que Marie a librement cédé et ce que nous estimons juste qu'elle reçoive en échange?

Je me hasarde à proposer une formule :

Marie a consenti à Dieu une part de la Victime, son vrai fils, prix de la grâce.

Or, cette part de la Vierge est essentielle au Rédempteur, et non accidentelle. Le Verbe Divin est Rédempteur, Pontife, Médiateur, dès l'instant de l'Incarnation et par cela même qu'Il est incarné. La Sainte Humanité reçoit là consécration sacerdotale, non par une onction transitoire, mais, selon l'expression d'un saint Père, par cette consécration même qui lui donne l'existence.

Marie se prête, physiquement et moralement, à ce que le Verbe divin puisse assumer la fonction de Rédempteur, toute sa personne concourt à la confection de l'instrument essentiellement uni au Verbe divin en tant que Rédempteur. Il s'ensuit que la Vierge ne peut consentir à être la Mère du Christ, sans s'associer, par le même et identique consentement, à la volonté qui fit de Jésus la Victime rédemptrice, puisque c'est uniquement dans ce but que le Verbe divin a voulu se donner une mère.

Voilà qui élève à une sublimité unique la participation de Marie. C'est par là que Dieu a marqué sa volonté de nous donner son Fils avec l'intervention de Marie. C'est ce qui fait la portée et la valeur méritoire de son Fiat, et qui fonde le crédit que nous aimons à lui attribuer. Tous les actes subséquents d'offrande que Marie a pu faire, en union avec Jésus, n'étaient que la confirmation du Fiat, n'avaient de sens et de prix que par le Fiat. Cela étant, il nous paraît évident que le Christ *lui reconnaisse un droit* d'intervention dans la distribution de toutes les grâces, qui, selon l'expression de Bossuet, ne sont que des dépendances et des applications particulières de *la* grâce du salut. Concéder à Marie une telle participation au Christ Rédempteur, c'est, du même coup, lui donner la fonction de médiatrice, c'est-à-dire un droit de distribution sur ce qui est essentiellement uni au Rédempteur : la grâce. Dans la même mesure où le Christ s'est associé Marie pour mériter la grâce, dans la même mesure, Il se l'associe pour la distribuer : ainsi l'a-t-il Lui-même promulgué sur le Calvaire et exécuté au Cénacle.

Une fois de plus on constatera que Marie ne paraît jamais si grande que lorsqu'on expose au grand jour et dans toute son ampleur sa totale dépendance à l'égard de son divin Fils.

Son auréole ne brille pour nous d'un si vif éclat, que lorsque nous la voyons réfléter, sans les ternir jamais, les plus purs rayons du Soleil de Justice.

Notes complémentaires de bibliographie mariale d'écrivains carmes.

1) *Philippe de la Visitation* (Vifquin), carme de l'antique observance de la province gallo-belge, professeur de poésie et de rhétorique, écrivain fécond.

2) *Flores Carmeli poetici*, Leodici Eburonum, 1666, p. 44. — (*Biblioth. Carmelit.*, t. II, col. 653.)

3) *Daniel de la Vierge*, carme de l'antique observance, s'appelait, dans le monde, Audenaerde. Il naquit à Hamme, près de Termonde, en 1617, et mourut au Carmel d'Anvers en 1678. C'était un homme extraordinairement éminent sous tous rapports.

4) *Speculum carmelitanum*, Antverpiae, 1680, 2 tomes in-folio. (*Biblioth. Carmelit*, t. I, col. 375. — HURTER, *o. c.*, t. IV, col. 215.)

5) *Franciscus Martini*, Catalan de naissance, carme du couvent de Barcelone, professeur et théologien de Paris.

6) «*De conceptione B. M. Virginis*. Anno Domini 1390 in conventu Barcinonensi se hunc librum conscripsisse annotat.» Ouvrage d'érudition divisé en 7 traités, dont le cinquième a été inséré dans *Franciscus Bonae Spei*, carme, Magni prophetae Eliae visio de immaculata Deiparae conceptione, Antverpiae, 1665. Isidore de Saint-Gilles s'est servi de cette édition. (*Biblioth. Carmelit.*, t. I, col. 505. — HURTER, *o. c.*, t. II, col. 682.)

S. ALPHONSE ET LA MÉDIATION UNIVERSELLE DE MARIE

par le R. P. E. THEYSKENS, C. SS. R.

PARMI les partisans de la médiation, écrit le Père Terrien, S. J., dans son magistral ouvrage *Marie Mère de Dieu et Mère des hommes* [1], aucun, ce semble, n'a plus ardemment combattu pour elle que saint Alphonse de Liguori. Il l'affirme tout d'abord, puis il l'établit *ex professo* dans son beau livre des *Gloires de Marie*.

A ce titre, et d'une façon plus générale comme Docteur de l'Église et Propagateur insigne de la dévotion à Marie, il convenait de lui réserver une place spéciale dans ce Congrès.

Pour notre Saint, la médiation universelle est une proposition maîtresse. Il l'énonce et la prouve dans son ouvrage *Défense des Dogmes* [2]; il la développe plus longuement dans son *Grand moyen de la Prière* [3], autre travail dogmatique; il l'inculque aux Prêtres dans son *Selva* [4] et aux prédicateurs dans son *Traité des Exercices de Mission* [5]. Mais il la traite surtout et la développe dans son livre des *Gloires de Marie*.

1. Mère des hommes, t. I, liv. VII, ch. IX.
2. Ch. XI. Art. II, II.
3. I^re^ partie, chap. I, § 4.
4. II^e^ partie. Introduction, XI.
5. Appendice, II.

« Les *Gloires de Marie*, ouvrage remarquable, dit Vacant, où se rencontrent dans la plus parfaite harmonie une science profonde, une vaste érudition et une affection filiale autant qu'ardente. Cet ouvrage est dogmatique autant qu'ascétique; il faut remonter à saint Bernard pour trouver quelque chose de comparable sur ce sujet [1]. »

« Le saint Docteur, lisons-nous dans le *Sommaire pour son Doctorat*, entreprit ce travail après avoir été formé par des études longues et assidues, et après avoir parcouru une quantité innombrable de livres qui traitent des gloires de Marie. Est-il étonnant dès lors qu'il ait produit un ouvrage plein d'une érudition admirable où les théologiens peuvent puiser une science solide [2]? »

« J'ai pris à tâche, dit-il lui-même dans l'Introduction, d'extraire de tous les auteurs que j'ai pu avoir en main, et d'exposer brièvement ce qu'il y a de plus exquis et de plus substantiel dans les sentiments des Pères et des théologiens [3].

Ce fond de théologie, il est vrai, est, ici comme ailleurs, caché sous le double voile de l'humilité et de la simplicité : humilité qui se dérobe derrière les autorités alléguées, simplicité qui se traduit par la forme populaire. Mais les vrais savants ne s'y trompent pas, et l'Église elle-même n'a pas hésité à placer Alphonse parmi ses Docteurs. Son livre des *Gloires de Marie*, traduit dans toutes les langues, est répandu à profusion dans le monde de la science comme dans celui de la piété.

La doctrine de la médiation universelle occupe dans ce livre une place prédominante. Dès la première page, dans l'*Avis au lecteur*, notre Saint fait saisir l'importance qu'il y attache et le soin qu'il mettra à la traiter avec solidité : « Afin que cet ouvrage ne prête pas le flanc aux attaques d'une critique outrée, je crois bien faire de donner ici quelques éclaircissements touchant une proposition qui reviendra fréquemment sous ma plume, et qui pourrait paraître hasardée ou du moins obscure. Je prierai le lecteur de croire que je l'ai entendue et énoncée dans le sens admis par la vraie et solide théologie, et par la sainte Église Catholique Romaine. J'ai dit dans l'Introduction, en renvoyant au chapitre V, *que Dieu veut que toutes les grâces nous parviennent par les mains de Marie*. Et cette assertion est loin d'être opposée à la saine théologie. »

Aussi bien, quel but poursuit-il dans les *Gloires de Marie?* Il va nous le dire lui-même :

« Laissant à d'autres le soin de décrire les plus hautes préroga-

1. *Dictionnaire de Théologie catholique*, fasc. IV : Alphonse de Liguori.
2. *Sommaire pour le Doctorat*, nº 163 et 164.
3. *Gloires de Marie*. Introduction. (Traduction par le Père Saintrain.)

tives de Marie, je me suis principalement attaché à parler de sa grande miséricorde et de sa puissante intercession [1]. »

Or, dans cette proposition, l'intercession de Marie est déclarée toute-puissante, universelle et sans limites. Que ne fera-t-il donc pas pour la mettre en lumière, pour la prouver et la défendre?

Il y a plus : « Le point que nous prétendons établir ici, dit-il, c'est que l'intercession de Marie nous est non seulement utile, mais même *nécessaire pour le salut*, c'est-à-dire, pour parler avec précision, non pas absolument, mais *moralement nécessaire*. Et nous disons que cette nécessité découle de *la volonté de Dieu même*, lequel ne veut pas nous faire de grâces qui ne passent par les mains de Marie [2]. »

Oui, la pensée maîtresse de son livre, *la thèse particulièrement chère à saint Alphonse*, comme dit excellemment le P. Hugon O. P., est la médiation universelle [3].

Ne soyons donc pas surpris de la voir affirmée et prouvée dans plusieurs de ses ouvrages et de rencontrer, aux différents chapitres des *Gloires de Marie*, des aperçus plus ou moins longs, des éléments de preuve et des solutions aux difficultés, éparpillés çà et là. Saint Alphonse en parle d'abondance et à chaque occasion propice.

Au chapitre V, sans doute, la question est traitée *ex professo* mais, pour mettre en pleine lumière toute la pensée du saint Docteur, il nous a fallu faire œuvre de synthèse, rechercher et coordonner tous ces aperçus, toutes ces preuves, toutes ces répliques aux objections, disséminés dans ses différents ouvrages, et les réunir dans un tout méthodique que nous appelons la *thèse alphonsienne* de la médiation.

L'étude de cette thèse sera divisée, comme il importe, en trois parties : *l'exposé, la démonstration et la défense.*

Le plus souvent, nous citerons textuellement Saint Alphonse; parfois nous devrons résumer sa pensée, ou développer davantage une idée qu'il ne fait que signaler; ailleurs nous mettrons sa doctrine en parallèle avec celle des théologiens modernes : ce qui corroborera et ses preuves et son opinion.

Nous croyons donner ainsi une idée complète et de l'état de la question, et de la valeur probante des arguments, et de leur force de résistance à toute critique.

1. Introduction.
2. Chapitre V.
3. Hugon, O. P., *La Mère de Grâce*. II P., chap. III.

I

Exposé.

L'énoncé de la thèse est contenu d'une façon claire et complète dans cette sentence des *Gloires de Marie*, chapitre V :

A partir de la naissance de Jésus-Christ, toutes les grâces, provenant de ses mérites, furent distribuées aux hommes, le sont actuellement et le seront jusqu'à la fin du monde par les mains et moyennant l'intercession de Marie.

Expliquons chaque membre de phrase.

Il est dit : *furent, sont, seront distribuées aux hommes.*

Dans la question présente, notre Docteur envisage moins l'acquisition des grâces, ou l'œuvre de la Rédemption proprement dite, que leur distribution ou l'application des mérites de cette même Rédemption. Il est certain, et c'est l'enseignement commun, que Marie eut sur terre une part, secondaire évidemment, dans l'œuvre de la Rédemption. Saint Alphonse le prouve dans différents endroits de ses *Gloires* en accumulant des raisons variées et solides [1].

Il appelle Marie : Aide de la Rédemption, *Adjutrix Redemptionis*, Rédemptrice des captifs, *Redemptrix captivorum*, Réparatrice du genre humain, *Reparatrix generis humani.*

Il est certain aussi, qu'à bien entendre les choses, l'œuvre de la Rédemption et l'œuvre de la Sanctification, ou de la répartition des grâces, ne sont pas deux faits isolés l'un de l'autre, mais une seule et même œuvre du Médiateur.

Nous pouvons cependant à bon droit, et nous devons, pour plus de clarté, distinguer ces deux ordres. L'ordre d'acquisition des grâces est ici présupposé et servira de base à l'ordre de la répartition.

Marie, *distributrice des grâces aux hommes*, est-elle aussi *médiatrice des anges?* « Oui, répond notre Saint, du moins leur procure-t-elle une gloire accidentelle, en aidant à combler les vides faits dans leurs rangs par la chute des démons [2]. » Or, ces vides sont précisément comblés en procurant aux hommes les grâces du salut. Prouver la thèse, telle qu'elle est énoncée, est donc prouver à la fois la médiation de Marie à l'égard des anges. Telle est une des thèses de saint Alphonse : toutes les grâces proviennent en effet des mérites de Jésus-Christ.

Mais il ne s'agit pas seulement de prouver que l'intercession de la bienheureuse Vierge vaut plus auprès de Dieu que celle des autres Saints; ce point est universellement admis et Alphonse l'a suffisamment montré ailleurs.

1. P. Hermann. *Institutiones Theol. Dogm. Marialogia*, cap. IV, art. 1 et 2.
2. *Gloires de Marie.* Discours sur la Nativité, II P.

Il ne s'agit même pas de chercher s'il n'est aucune grâce particulière qu'on ne puisse obtenir par elle. Cela est énoncé dans les monuments de la Tradition et notre Docteur le prouve par les textes des saints Pères et les prières de l'Église.

Mais on recherche si toutes les grâces provenant des mérites de Jésus-Christ nous viennent par elle. *Toutes*, c'est n'en excepter aucune, ni grâce sanctifiante, ni vertu infuse, ni don du Saint-Esprit, ni secours particulier ou grâce actuelle dont nous avons besoin dans l'ordre surnaturel, même la grâce des sacrements, en ce sens du moins que, par son intercession, Marie nous procure les ministres des sacrements et les dispositions requises pour les recevoir avec fruit.

A ce propos, il n'est pas inutile d'attirer l'attention sur la tournure grammaticale dont se sert le plus habituellement le saint Docteur pour exprimer la thèse qui lui est chère. Cette tournure, ce n'est pas l'affirmative, c'est la double négation, qui, les philosophes et les grammairiens ne l'ignorent pas, a beaucoup plus d'énergie pour affirmer que l'affirmation directe, par la raison qu'elle est exclusive de toute exception. Il dira : « Dieu ne concède aucune grâce, sinon par l'entremise de Marie. » « Dieu a décrété que nulle grâce ne sera distribuée sinon par les mains de Marie. » « Dieu ne veut pas accorder la moindre grâce sans l'intercession de Marie », etc. [1].

Faut-il comprendre dans cette médiation universelle les *bienfaits de l'ordre naturel?* Ils n'y rentrent certes qu'indirectement, dans la mesure où la Providence divine les ordonne au salut éternel. Les rares textes des saints Pères allégués dans les *Gloires de Marie* et qui peuvent être entendus dans le sens des biens naturels, doivent être interprétés, croyons-nous, avec cette restriction. En tout cas, quand le saint Docteur traite la question *ex professo*, il ne fait pas mention des biens de l'ordre naturel. Il a soin d'éviter tout ce qui pourrait trop compliquer la question et, par là même, la rendre moins acceptable.

Il est dit : *par les mains et moyennant l'intercession de Marie.*

Ces deux expressions, qui reviennent conjointement sous la plume du saint, sont synonymes. «Comme c'est par les mains, dit le cardinal Dechamps. qu'on puise dans un trésor ou dans une source et que c'est par la prière qu'on puise dans le cœur de Dieu, trésor de toutes les miséricordes, source inépuisable de toutes les grâces, les saints Pères ont dit que les grâces passent par les mains de Marie, parce que c'est sa compatissante prière qui nous les obtient. Et puis, les mains suppliantes sont par elles-mêmes le symbole de

2. *Gloires de Marie, passim.*

la prière, et c'est encore pour cette raison que l'on dit, des mains maternelles de Marie, qu'elles distribuent toutes les grâces à ses enfants parce que Jésus-Christ, voulant les accorder toutes à la prière de sa mère, l'a rendue par là dispensatrice de tous les fruits de la Rédemption [1]. »

Dans l'exposé de la proposition, des auteurs [2] disent : *par voie d'intercession et de mérite.* Saint Alphonse ne nie pas que Dieu ait égard *aux mérites* de Marie dans la répartition des grâces. Dans le sermon de la Nativité, voulant prouver que Marie fut médiatrice des hommes dès le premier instant de sa vie, il dira : « Jésus-Christ seul est notre médiateur par voie de justice et par mérite *de condignité.* Marie est notre médiatrice de grâce, par voie de simple intercession et de mérite de *convenance,* en ce sens que, selon la doctrine des théologiens, elle a offert à Dieu ses mérites pour le salut de tous les hommes, et Dieu a daigné, par pure grâce, les accepter conjointement avec les mérites de Jésus-Christ. »

Or, ce qu'elle a fait dès le premier instant de sa vie, elle a pu continuer à le faire dans la suite et peut le faire encore dans le ciel.

Et quand, dans un autre endroit, il étend la médiation aux hommes de l'Ancien Testament, et que le Docteur dira avec saint Bernardin de Sienne : « Toutes les miséricordes et les grâces reçues par les pécheurs sous l'ancienne loi, ne leur sont accordées qu'à la seule considération de Marie », il faut évidemment l'entendre de ses *mérites* et non de son intercession, attendu que Marie ne pouvait intercéder pour les justes de l'ancienne Loi, alors qu'elle n'était pas encore née.

Dans la thèse actuelle toutefois, saint Alphonse parle moins de *l'oraison interprétative,* qu'est l'offrande des mérites, que de *l'intercession proprement dite,* qui est l'exposé d'un désir ou une prière formelle; d'accord en cela avec les saints Pères; d'accord avec la Sainte Église qui nous fait sans cesse demander à Marie de prier pour nous, et qui, dans la Secrète de la messe de l'Assomption, met sur les lèvres de ses prêtres cette oraison bien significative : *Subveniat, Domine, plebi tuae Genitricis oratio quam in coelesti gloria apud Te pro nobis intercedere sentiamus;* d'accord avec d'autres théologiens qui voient surtout dans la médiation universelle de Marie un rôle spécial, privilégié et unique, dévolu à la Mère de Dieu dans l'ordre général de l'intercession des Saints [3]. Elle seule obtient entre tous les Saints toute grâce sans exclusion.

1. *Nouvelle Ève,* chap. XII.

2. Lépicier, *Tractatus de B. M. V.* — Jamar, *Theologia Mariana,* P. III, q. IV a IV. — Merkelbach, *Mater divinae gratiae.*

3. Pesch, *Praelectiones dogmaticae,* t. IV, p. 310. — Van Noort, *De Deo Redemptore,* sectio III. *Marialogia,* art. III, prop. 2. — Van Crombrugge, *Tractatus de B. M. V.,* p. 189.

Ce rôle spécial, privilégié et unique, assure à Marie *une influence ou causalité morale de suffrage* dans la distribution de toute grâce. Notre Saint n'exige pas davantage et ne recherche pas s'il faut y voir une causalité physique instrumentale ou autre.

Cette intervention universelle de Marie requiert-elle *que nous adressions à elle toutes nos demandes?* Non ; nous pouvons nous adresser avec confiance aux autres Saints. « Ceux-ci, dit Alphonse, attendent alors que leur Reine la demande et l'obtienne [1]. »

Que si nous obtenons une grâce sans que nous la demandions, elle nous est donnée cependant à la prière de Marie. Elle peut prier, en effet, pour nous sans que nous l'invoquions, ou sans que nous songions même à demander quelque grâce :

« Marie, dit saint Alphonse, avec une tendresse vraiment maternelle, n'attend pas nos prières pour nous secourir ; elle pousse le zèle de notre bien jusqu'à prévenir nos prières quand elle nous voit dans le besoin [2]. »

Il est dit enfin : *à partir de la naissance de Jésus-Christ.*

Ce point de départ de l'intervention de Marie est placé par plusieurs auteurs modernes au jour de l'Assomption [3]. On le comprend, car tout alors s'explique aisément par la vision béatifique. « Les élus, dit le P. Merkelbach, d'après la doctrine commune des théologiens, voient en Dieu tout ce qui regarde leur état. Or, la Vierge est Mère, médiatrice et reine de nous tous. Elle voit donc tout ce qui concerne chacun de nous dans toutes les circonstances de notre vie, elle a la connaissance détaillée des besoins et des intérêts de tous et de chacun. Il s'ensuit tout naturellement qu'elle peut prier, non seulement pour les hommes et leurs nécessités en général, mais pour chacun des hommes individuellement et pour tous les cas particuliers qui lui sont connus sans exception [4]. »

D'autres placent le point de départ de cette intervention à sa naissance ou à sa maternité divine. Saint Alphonse reconnaît à Marie le grand office de médiatrice des hommes, dès le premier instant de sa vie ; mais il semble en reculer le plein exercice jusqu'à la naissance de Jésus-Christ. Et en voici, croyons-nous, la raison, développée au chapitre VI. La mère doit avoir le même pouvoir que le Fils : elle doit être toute-puissante comme Lui, non par nature mais par grâce. Dans l'ordre actuel de la Providence, il n'y a bienfait que sa

1. *Gl. d. M.*, chap. IV, § 1.
2. *Ibid.*, chap. IV, § 1.
3. Van Noort, *De Deo Redemptore*, sectio III, *Marialogia*, art. III, prop. 2. — Hugon, O. P., *La Mère de Grâce*, IIe partie, chap. III.
4. *Étude sur la Médiation de la Mère de Dieu*, p. 12.

prière ne puisse obtenir; la prière de la Mère de Dieu est la toute-puissance suppliante [1].

Faut-il, à partir de sa maternité divine jusqu'à son Assomption glorieuse, reconnaître à Marie un privilège particulier par lequel elle avait une vue claire et nette des nécessités particulières des hommes; ou Dieu répondait-Il par des grâces spéciales à une prière générale et toute-puissante de Marie? Saint Alphonse ne le dit pas. Nous nous contentons de suggérer ces explications, conformes aux données théologiques.

En fait, à partir de son Assomption, nous l'avons vu, tout s'explique aisément.

Résumons cet exposé.

L'essentiel pour saint Alphonse, dans la thèse présente, est d'affirmer que toutes les grâces, sans exception, nous parviennent par l'entremise de Marie.

Le mode précis et le point de départ plus ou moins rapproché de cette intervention, l'extension aux biens de l'ordre naturel, la causalité morale ou physique ou d'ordre intentionnel, ce sont là autant de points *accessoires* que le saint Docteur touche, mais dont il se préoccupe moins. L'important pour lui est d'établir que toutes les grâces passent par Marie. C'est ce que nous allons prouver à sa suite.

II. La Démonstration.

Toutes les preuves, disséminées dans les *Gloires de Marie* et les autres ouvrages du saint Docteur, peuvent être rangées dans une double série, dont la première comprend les arguments d'ordre général, l'autre les arguments d'ordre spécial.

A. Les différentes preuves *d'ordre général* tendent toutes à établir qu'il existe un décret divin en vertu duquel toutes les grâces nous viennent par Marie, ou mieux, que le plan de Dieu, le gouvernement actuel de la Providence comporte et requiert la médiation universelle de la Bienheureuse Vierge.

Ce principe est prouvé par voie d'autorité et de raison théologique.

I. *Preuves d'autorité.*

1. « La volonté de Dieu est que nous attendions toutes les grâces par l'entremise de Marie : tel est, dit saint Alphonse, le sentiment de saint Bernard, et nous pouvons ajouter que ce sentiment est

1. *Gloires de Marie*, VI, p. 175-177.

communément admis aujourd'hui par les théologiens et les do teurs [1]. »

Le Père Terrien va jusqu'à dire que la proposition *Tout par Marie* est devenue comme un *lieu commun* chez les auteurs ascétiques, au moins depuis saint Bernard [2].

Suivent, dans les *Gloires de Marie*, les témoignages de saint Antonin, saint Bonaventure, saint Bernardin, Richard de Saint-Laurent ; puis, peu après, ceux des saints, antérieurs à saint Bernard, tels que saint Ephrem, saint Ildephonse, saint Germain, saint Jean Damascène, saint Pierre Damien, saint Anselme.

Écoutons quelques-uns de ces témoignages, d'où se dégage, pour notre Docteur, une conclusion claire et nette : « Marie a été donnée au monde, dit saint Bernard, afin que, par ce canal de grâces, les dons célestes descendent continuellement jusqu'à nous. »

« Toutes les grâces qui ont jamais été départies aux hommes leur sont venues par le moyen de Marie. » (Saint Antonin.)

« A partir de l'Incarnation du Verbe nulle créature n'a obtenu de Dieu une grâce quelconque, si ce n'est par l'entremise de cette tendre Mère. » (Saint Bonaventure.)

« Dieu n'accorde aucun bien à ses créatures sans le faire passer par les mains de la Vierge Marie. » (Richard de Saint-Laurent.)

« On le voit clairement, dit saint Alphonse, tous ces saints nous déclarent en termes formels qu'en vertu d'un décret divin, toutes les grâces sont distribuées aux hommes par les mains et moyennant l'intercession de Marie [3]. »

2. A l'appui de cette autorité qui, en majeure partie, ne remonte que jusqu'à saint Bernard, notre Docteur invoquera l'argument de l'antithèse biblique, ou de l'opposition entre Ève et Marie, argument basé sur le témoignage explicite et unanime de la Tradition dès le IIe siècle. Le voici : « Un homme et une femme ayant coopéré à notre ruine, il convenait dit saint Alphonse, qu'un autre homme et une autre femme coopérassent à notre réparation, et c'est ce qu'ont fait Jésus et Marie. Sans doute, pour nous racheter, c'était assez de Jésus-Christ seul ; mais il était plus convenable que les deux sexes concourussent à notre salut, comme ils avaient concouru à notre perte.

» Eh bien, à raison de cette coopération de Marie à la réhabilitation de tous les hommes, Dieu a statué qu'aucun n'obtiendrait le salut si ce n'est par son intercession [4]. »

En d'autres mots, Marie doit remplir dans l'ordre de la grâce un rôle semblable à celui d'Ève dans l'ordre du péché. Sans Ève, le

1. *Gloires de Marie*, Ch. V § 1.
2. *Mère des Hommes*, I P., l. V., ch. II.
3. *Gloires de Marie*, Ch. V, § 2.
4. *Gloires de Marie*, Ch. V, § 2.

péché ne peut se transmettre aux enfants d'Adam. Sans Marie la grâce ne passe pas aux enfants régénérés.

« Si vous retranchez à Marie sa part dans l'application des mérites et de la rédemption du Christ, dit le P. Terrien, vous n'avez plus que dans une mesure incomplète l'Ève nouvelle à côté du nouvel Adam, et de ce chef le plan divin, le plan de la Rédemption, va perdre de sa majestueuse et parfaite harmonie [1]. »

II. *Preuves de raison théologique.*

Dans le même ordre d'argumentation générale et tendant au même but, nous trouvons dans saint Alphonse une triple raison théologique.

Voici la première : « Avant de s'incarner dans le sein de Marie, le Verbe divin lui fit demander son consentement par un archange. Pourquoi cela? Il voulait, répond saint Irénée, que de Marie nous vinssent tous les biens, notamment l'Incarnation qui les renferme tous. Ainsi, conclut le savant Auteur, tout ce que les hommes ont reçu et recevront jamais de biens, de secours, de grâces, c'est par l'intercession de Marie que Dieu le leur a toujours accordé et le leur accordera toujours [2]. »

C'est, dans une forme simple, l'argument que Bossuet avait exprimé à sa grande manière et que la plupart des auteurs ont repris :

« Dieu ayant une fois voulu nous donner Jésus-Christ, par la Sainte Vierge, les dons de Dieu sont sans repentance, et cet ordre ne change plus... Sa charité maternelle ayant tant contribué à notre salut dans le mystère de l'Incarnation, qui est le principe universel de la grâce, elle y contribuera éternellement dans toutes les autres opérations, qui n'en sont que des dépendances. » « Dieu ayant une fois voulu que la volonté de la Sainte Vierge coopérât efficacement à donner Jésus-Christ aux hommes, *ce premier décret* ne se change plus, et toujours nous recevons Jésus-Christ par l'entremise de sa charité[3]. »

Un deuxième argument ou, pour mieux dire, une autre forme de preuve basée aussi sur la cohérence des œuvres de Dieu et l'unité du plan divin, est de plus en plus mis en lumière dans ces derniers temps et a été développé comme argument principal dans les derniers congrès marials de Fribourg [4], d'Averbode [5] et de Namur [6].

1. Terrien, *Mère des Hommes.* I P., l. V., c7. I.
2. *Gloires de Marie,* ch. III,.
3. Bossuet, 3e sermon pour la fête de la Conception de Marie, et 4e sermon pour la fête de l'Annonciation.
4. *Compte rendu :* Marie, Mère de grâce, p. 256, par Bainvel.
5. *Verslagboek :* Maria onze Moeder en Midddelares, par Driessens, O. C.
6. *Compte rendu :* Marie, Médiatrice universelle, p. 276, par l'abbé Lambot.

Le professeur Bainvel le propose fort bien en ces quelques lignes : « Avec nos habitudes d'analyse, si utiles d'ailleurs et parfois nécessaires, nous sommes portés à regarder comme choses distinctes l'Incarnation, la Rédemption, les grâces qui nous sanctifient, le salut enfin.

» Et ce sont choses distinctes, en effet, à ne regarder que l'exécution et les causes naturelles. Mais, dans le plan divin, ce ne sont là que des parties d'un même tout, qui est l'*œuvre rédemptrice*. L'Incarnation n'est que pour la Rédemption, la Rédemption n'est que pour notre salut. Œuvre unique en partie double.

» On ne saurait trop insister sur cette unité de l'œuvre rédemptrice. Il y a là notamment une grande lumière pour nous faire une idée exacte du rôle de Marie dans la Rédemption.

» S'il est acquis, en effet, que Marie a sa part, à côté de Jésus, dans l'*œuvre rédemptrice*, elle a, par là même, sa part dans notre sanctification et dans notre salut, donc aussi dans toutes les grâces qui nous sont données en vue du Rédempteur : tout cela, c'est l'œuvre rédemptrice [1]. »

Ne trouvons-nous pas la force de cet argument dans le passage suivant de saint Alphonse? Il présuppose, lui aussi, l'unité de l'œuvre rédemptrice et raisonne comme suit : « Marie a offert à Dieu ses mérites pour le salut de tous les hommes, et Dieu a daigné les accepter conjointement avec les mérites de Jésus-Christ. Elle a coopéré à notre salut avec Jésus-Christ; elle a désiré, demandé, obtenu et même opéré le salut de tous les hommes. Et ainsi toutes les grâces de la vie éternelle que Dieu a jamais accordées à un saint quelconque lui ont été dispensées par l'entremise de Marie [2]. »

Le fondement du troisième argument est emprunté à Suarez.

« Suivant Suarez, dit saint Alphonse, la divine Mère a contribué à notre salut de trois manières : d'abord elle a mérité d'un mérite de *convenance* l'Incarnation du Verbe; ensuite pendant sa vie mortelle, elle s'est appliquée avec beaucoup de zèle à prier pour nous; enfin elle a fait généreusement à Dieu le sacrifice de la vie de son Fils pour notre rédemption. »

« Eh bien, dit le saint Docteur, en récompense de l'immense gloire que Marie a rendue à Dieu et de l'ineffable amour qu'elle nous a témoigné en travaillant ainsi à la réhabilitation de tous les hommes, Dieu a statué avec justice qu'aucun n'obtiendrait le salut que par son intercession [3]. » Cette pensée est profonde; efforçons-nous de la pénétrer davantage.

1. Congrès marial de Fribourg, p. 266.
2. *Disc.* II. *Nativité*, p. 335.
3. *Gloires de Marie*, chap. V, § 2.

La gloire rendue à Dieu par Marie et l'amour témoigné par elle aux hommes sont si grands que le décret de la médiation universelle est justifié, et de la part de Dieu qui l'arrête, et de la part de Marie qui en bénéficie. Les mérites de son amour envers Dieu et les hommes constituent une base légitime de cette médiation, et le but atteint par Dieu : « récompenser et honorer la Bienheureuse Vierge », est digne de Lui et pleinement équitable.

On vient de le voir, toutes les preuves d'autorité et de raison établissent solidement le décret ou l'ordre de Dieu en vertu duquel toutes les grâces nous parviennent par Marie. Notre saint Docteur exprime fréquemment l'idée que c'est pour honorer la bienheureuse Vierge, pour glorifier sa Mère, que Dieu a établi librement cet ordre ou formulé ce décret. Faisons appel à la théologie pour éclairer et confirmer cette pensée; nous projetterons par là même une vive lumière sur toute cette question.

Faire concourir les créatures comme causes secondes à ses œuvres divines est, de la part de Dieu, une grande manifestation de sa bonté. Qui ne voit combien elle élève et ennoblit la créature? Or, la divine Providence opère dans l'ordre de la grâce comme dans l'ordre de la nature. Ici, nous le voyons, Il associe à son action des causes intermédiaires auxquelles Il communique la vertu d'agir en vue de la réalisation de ses desseins à Lui. De même, Il s'associe, dans l'ordre surnaturel des médiateurs entre Lui et les hommes, qui deviennent ses aides dans la distribution des grâces. Le Christ Rédempteur est notre premier Médiateur auprès du Père. Et le Christ ne dédaigne pas d'agréer, dans l'exercice de ce ministère, des hommes qui, sous Lui et dépendamment de Lui, soient vrais médiateurs et, comme tels, par une influence morale ou d'intercession, obtiennent les grâces. C'est la pure doctrine catholique.

Parmi ces saints, la Bienheureuse Vierge occupe une place privilégiée, voire unique. Sa médiation n'est pas seulement plus efficace, mais universelle : nulle grâce ne descend sur terre sans son entremise. Quelle gloire pour Marie !

Le cardinal Dechamps, fidèle disciple de saint Alphonse, a exposé éloquemment dans sa *Nouvelle Ève* ce bel ordre de la nature et de la grâce [1].

Notre saint lui-même se plaît à faire pénétrer ce plan divin dans l'esprit du lecteur. Il emprunte aux saints Pères les figures et les symboles par lesquels ils expriment la médiation de Marie. On ne peut certes prendre à la lettre ces expressions figurées, comme si la grâce, que nous recevons, existait en Jésus et Marie à l'état de

1. *Nouvelle Ève.* Ch. XII, § 1.

substance. La grâce est accident et est créée par Dieu dans l'âme. Ce qui existe en Jésus et Marie, c'est la vertu de causer, de nous communiquer la grâce. Cette restriction faite, ces images nous aident à mieux saisir l'ordre divin.

Glanons dans les ouvrages de saint Alphonse, notre saint, une gerbe de ces fleurs qu'il a cueillies lui-même dans le parterre de la Tradition.

La plénitude de la grâce fut en Jésus-Christ comme dans la *tête* qui en est la *source ;* et en Marie comme dans le *cou* qui en est le *canal.* SAINT BERNARD.

Toute la nature divine s'étant trouvée renfermée dans le chaste sein de la Vierge, c'est de là, comme *d'un océan divin*, que découlent les fleuves de toutes les grâces. SAINT BONAVENTURE.

Marie est l'échelle des pécheurs : Marie est notre échelle en ce sens que, comme on ne monte pas au troisième échelon sans avoir mis le pied sur le second, ni au second sans avoir mis le pied sur le premier, ainsi l'on n'arrive à Dieu que par l'entremise de Jésus-Christ, et l'on n'arrive à Jésus-Christ que par l'entremise de Marie. SAINT BERNARD.

De même que *la lune*, placée entre le soleil et la terre, renvoie à celle-ci la lumière qu'elle reçoit de celui-là, ainsi cette royale Vierge sert d'intermédiaire entre Dieu et nous, et c'est elle qui nous transmet les grâces de Dieu. SAINT BERNARDIN.

A partir du jour où la Vierge Mère a conçu dans son sein le Verbe de Dieu, elle jouit d'une certaine *juridiction* sur toutes les opérations du Saint-Esprit dans les âmes, de sorte que nulle créature n'obtient de Dieu une grâce sans l'entremise de cette Mère. SAINT BERNARDIN.

Marie est *la porte du ciel.* Toute lettre de grâce émanée du roi doit passer par la porte du palais, ainsi toute grâce départie aux hommes passe par les mains de Marie. SAINT BERNARD.

Comme *le soleil* a été créé pour illuminer la terre entière, ainsi Marie doit obtenir la miséricorde du monde entier. RICHARD DE SAINT LAURENT.

Quiconque désire obtenir la grâce du Saint-Esprit doit chercher *la fleur sur la tige ;* par la tige nous parvenons à la fleur, par la fleur au Saint-Esprit. Si vous voulez posséder Jésus, la fleur, inclinez vers vous, par la prière, la tige, qui est Marie. SAINT BONAVENTURE.

Vers Marie comme vers le *centre et le point culminant des siècles*, sont tournés les regards des générations passées, présentes et futures. SAINT BERNARD.

B. *Preuve spéciale.*

La preuve, appelée par saint Alphonse *spéciale*, et qui lui paraît la plus solide, est celle de la *maternité spirituelle.*

« Marie est nommée à bon droit notre Mère parce qu'elle a coopéré par sa charité à nous faire naître à la vie de la grâce, nous, fidèles, qui sommes les membres de Jésus-Christ, notre chef : c'est l'idée de saint Augustin; or, raisonne saint Alphonse, comme Marie a coopéré par sa charité à la naissance spirituelle des fidèles, Dieu veut aussi qu'elle coopère par son intercession à leur faire acquérir la vie de la grâce en ce monde et la vie de la gloire en l'autre [1]. »

En d'autres mots, l'office de la Mère, dans l'ordre surnaturel, n'est pas seulement de donner la vie mais aussi *de la conserver, de l'entretenir, de la fortifier.* La vie du salut, pour grandir, exige une influence immédiate et continuelle d'en-haut; c'est-à-dire une succession de grâces actuelles. Si Marie est vraiment et entièrement notre Mère, elle doit nous communiquer chacune de ces grâces qui développent la vie.

Le P. Hugon, dans son livre *La Mère de la Grâce,* développe fort bien cet argument et l'appelle la *raison fondamentale* [2].

Finalement, saint Alphonse ajoute une preuve qui, sans être concluante, confirme d'une certaine manière toute la doctrine : « A tout cela j'ajouterai une considération qui fait grande impression sur moi; c'est la coutume où sont généralement les fidèles de recourir à la Mère de Dieu, chaque fois qu'ils désirent obtenir du ciel une faveur. De là on peut conclure, ce semble, que notre pieuse croyance est pour ainsi dire le *sentiment commun de l'Église.* Or, c'est précisément sur cette preuve, savoir le sentiment commun des fidèles, que s'appuie le P. Pétau pour établir l'opinion, tenue par moi comme certaine, que Marie fut immaculée dès le premier instant de sa conception [3]. »

III. La Défense.

Dans la défense de la médiation universelle, saint Alphonse apparaît, d'après la noble et forte expression du P. Terrien, comme le *Chevalier de la Bienheureuse Vierge* rompant de multiples lances pour la défense de son culte.

Admirons-le dans ces tournois de la pensée, tantôt prévenant l'attaque, tantôt fonçant sur de puissants adversaires.

Dès la première page de ses *Gloires de Marie,* il prévoit l'assaut qui sera livré, par une critique outrée, à la proposition de la médiation

1. *Gloires de Marie.* Réponse à un anonyme, I.
2. Hugon, *La Mère de la Grâce.* II P., ch. IV.
3. *Gloires de Marie.* Réponse à un anonyme, I.

universelle. Aussitôt il affirme que son assertion n'est pas opposée à la saine théologie, et cite à l'appui de sa thèse deux longs témoignages de saint Augustin et de saint Thomas [1].

Au fur et à mesure qu'il avance dans son livre, il réitère son affirmation, renvoyant le lecteur au chapitre V, où la question sera traitée *ex professo*.

Arrivé à ce chapitre, il élimine, avant toute autre, une difficulté de délicatesse théologique, la crainte notamment d'obscurcir la gloire du Fils, de Jésus-Christ, à force de louer la Mère. Il répond avec saint Bernard : « Plus vous honorez la Mère, plus vous glorifiez le Fils »; et avec Suarez : « Nous invoquons Marie afin que sa dignité supplée à notre indigence. Prier la Vierge est se défier de sa propre misère, non de la divine miséricorde [2]. »

Mais voici que deux adversaires se dressent devant notre Docteur :

Le premier, le célèbre Muratori, justement apprécié d'ailleurs par ses travaux et son érudition dans les matières ecclésiastiques, mais qui, dans son ouvrage *Della regolata devozione, La dévotion bien réglée*, sous le prétexte spécieux de prévenir ou de réprimer les abus, ne respecta pas toujours assez la dévotion elle-même. Il avait pris le pseudonyme de Lamindo Pritanio.

Notre saint ébranle tout d'abord l'autorité que l'ascendant de l'auteur peut donner à ses assertions en faisant surgir de plus forts que lui. Ainsi il s'étonne de ce que Muratori dénie à la Sainte Vierge « une prérogative que lui reconnaissent sans scrupule les Docteurs tels que saint Germain, saint Anselme, saint Jean Damascène, saint Bonaventure, saint Antonin, saint Bernardin de Sienne [3].»

Puis Alphonse aborde de front l'objection de Muratoi : « A entendre notre auteur, cette proposition, que Dieu n'accorde aucune grâce si ce n'est par l'entremise de Marie, est une hyperbole, une exagération échappée à la ferveur de quelques saints; mais dans leur pensée elle n'avait d'autre sens sinon que par Marie nous avons reçu Jésus-Christ, par les mérites de qui nous viennent ensuite toutes les grâces. Car il y aurait erreur, ajoute-t-il, à croire que Dieu ne puisse nous accorder ses grâces sans l'intercession de Marie, puisque, selon la doctrine de l'Apôtre, nous ne reconnaissons qu'un seul Dieu et un seul médiateur entre Dieu et les hommes, qui est Jésus-Christ [4]. »

Notre saint Docteur use de l'arme la plus forte dans la défense, *la distinction claire et nette*, arme d'autant plus redoutable ici, qu'il l'emprunte à son antagoniste pour la tourner contre lui.

1. *Gloires de Marie.* Avis au lecteur.
2. *Ibid.*, ch. V, § 1.
3. *Gloires de Marie.* I P., ch. V.
4. *Ibid.*

« Avec sa permission je lui répondrai, comme il me l'enseigne lui-même dans son livre, qu'autre chose est la médiation de *justice*, par voie de mérites, et autre chose la médiation *de grâce*, par voie de prières; qu'autre chose est de dire pareillement que Dieu *ne peut*, et autre chose de dire que Dieu *ne veut* pas accorder ses grâces sans l'intercession de Marie [1]. »

De cette double distinction il fera jaillir une vive lumière qui éclaire l'économie divine de la grâce.

« Certes, nous confessons hautement que Dieu est la source de tout bien et le Maître absolu de toutes les grâces, et que Marie est une pure créature, qui tient de la libéralité toute gratuite de Dieu tout ce qu'elle possède. Mais nous disons qu'en vue de glorifier cette sublime créature, qui, plus que toutes les autres, l'a honoré et aimé ici-bas, et que Lui-même a choisie pour être la Mère de son Fils, notre Rédempteur à tous, Dieu a remis entre les mains de Marie le dépôt entier de ses grâces pour être distribuées par elle aux âmes rachetées. Cela n'est-il pas souverainement raisonnable et de tout point conforme à la saine doctrine? Qui pourrait le nier [2]? »

Dieu *aurait pu* choisir un autre plan dans l'ordre de la distribution des grâces, comme Il *aurait pu* choisir un autre mode de Rédemption, mais Il *a voulu librement* celui qui glorifie le mieux la Mère de Dieu.

Puis Alphonse développe l'autre distinction et achève de dissiper la confusion qui servait de base à l'interprétation de Muratori :

« Nous confessons que Jésus-Christ est l'unique Médiateur de justice, selon la distinction que nous avons faite, le seul qui nous obtienne par ses mérites les grâces et le salut, mais nous disons que Marie est Médiatrice de grâce; et tout en reconnaissant qu'elle n'obtient rien, si ce n'est par les mérites de Jésus-Christ, nous ajoutons toutefois que toutes les grâces nous sont accordées par le moyen de son intercession. En cela, il n'y a certainement rien de contraire aux dogmes sacrés; tout est en harmonie avec le sentiment de l'Église. En effet, l'Église, dans l'office qu'elle fait réciter aux fêtes de la sainte Vierge, lui applique les paroles de la sagesse, pour nous donner à entendre que nous trouverons en Marie toute espérance : *En moi est toute espérance de vie et de vertu;* toute grâce : *En moi est toute grâce de voie et de vérité;* en un mot, la vie et le salut : *Celui qui m'aura trouvée, trouvera la vie, et puisera le salut dans le Seigneur* [3]. »

1. *Gloires de Marie.* Ch. V.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

Après avoir vengé la doctrine, Alphonse venge les docteurs et les saints Pères qui la défendent :

« Il n'est pas juste de dire que, pour exalter Marie, ils ont donné dans des hyperboles et qu'il leur est échappé des exagérations démesurées,.

» Exagérer et parler par hyperbole, c'est sortir des limites du vrai; or, il ne convient pas de porter cette accusation contre les saints, qui ont été guidés par l'esprit de Dieu, lequel est un Esprit de vérité [1]. »

Le saint auteur lui-même va passer à l'attaque. Il demande à faire une courte digression; mais, en réalité, il décoche un trait affiné à l'adresse de l'auteur de la vraie et fausse dévotion :

« Et ici, qu'on me permette une courte digression pour exprimer un sentiment qui me tient au cœur. Quand une opinion est, en quelque manière, honorable à la Sainte Vierge, qu'elle n'est pas dénuée de fondement, et que d'ailleurs elle ne répugne ni à la foi, ni aux décrets de l'Église, ni à la vérité; ne pas la tenir ou même la contredire, sous prétexte que l'opinion contraire peut aussi être vraie, c'est montrer peu de dévotion à la Mère de Dieu. Je ne veux pas être de ces dévots si réservés; j'aime mieux être de ceux qui croient pleinement et fermement tout ce que, sans erreur, on peut croire des grandeurs de Marie [2]. »

Il revient à son sujet pour examiner les paroles mêmes des saints : saint Bernard, saint Antonin et les autres, et peut conclure :

« On le voit clairement : en affirmant que toutes les grâces nous viennent par l'entremise de Marie, tous ces saints, tous ces pieux auteurs, n'ont pas voulu attacher à leurs paroles le sens restreint que prétend y voir l'écrivain désigné ci-dessus, à savoir : que de Marie nous avons reçu Jésus-Christ, la source de tout bien. Ils nous déclarent en termes formels que toutes les grâces sont distribuées aux hommes moyennant l'intercession de Marie [3]. »

Muratori avait dit dans son ouvrage qu'il ne convenait pas de dire à Marie : « Sauvez-nous », vu qu'à Dieu seul il appartient de nous sauver :

« Mais, réplique saint Alphonse, si un condamné à mort peut bien dire à un favori du roi : « Sauvez-moi », c'est-à-dire, intervenez auprès du prince afin qu'il me fasse grâce de la vie; pourquoi nous autres ne pourrions-nous pas dire de même à la Mère de Dieu : « Sauvez-nous », c'est-à-dire obtenez-nous la vie éternelle? »

1. *Gloires de Marie.* Ch. V.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

A cette même occasion, il réfute une objection équivalente des protestants qui n'entendent pas qu'on invoque Marie sous le glorieux titre de notre Espérance : « O Vous, notre Espérance, salut! »

« L'impie Luther ne pouvait souffrir ce titre donné par l'Église romaine à Marie, à une simple créature. « Car Dieu seul, disait-il, et Jésus-Christ, comme notre Médiateur, sont notre espérance, et selon le mot de Jérémie, Dieu maudit quiconque met son espoir dans la créature. »

Le saint Docteur répond : « Celui qui place son espérance dans une créature indépendamment de Dieu, encourt certainement la malédiction de Dieu; car Dieu est l'unique source et le dispensateur de tous les biens; la créature n'a rien, ne peut rien donner qu'elle n'ait reçu de Lui. Mais s'il est vrai, comme nous l'avons prouvé, qu'en vertu d'un décret divin, toutes les grâces nous viennent par Marie comme par un canal de miséricorde, nous pouvons, nous devons même affirmer qu'elle est notre espérance [1]. »

Enfin, il reste une dernière objection de Muratori :

« Si toutes les grâces passent par Marie, il faudra donc, quand nous implorerons l'intercession des saints, que ceux-ci recourent eux-mêmes à la médiation de Marie, s'ils veulent nous obtenir les grâces que nous leur demandons; or, c'est là ce que personne ne croit et n'a jamais rêvé. »

« Je répondrai d'abord, dit saint Alphonse, que, prise en elle-même, cette conséquence ne renferme aucune erreur, aucun inconvénient. En vue d'honorer sa Mère, Dieu l'a établie Reine de tous les saints; Il lui plaît, en outre, de n'accorder de grâces que par son entremise; cela supposé, quel inconvénient peut-il y avoir à dire qu'Il oblige encore les saints à recourir à elle pour obtenir les grâces dont leurs protégés ont besoin?

» Et quant à l'assertion que personne n'a jamais rien rêvé de semblable, je réponds que la chose est affirmée expressément par saint Bernard, saint Anselme, saint Bonaventure, Suarez et d'autres [2]. »

Il cite les textes, qui sont clairs et péremptoires.

Muratori n'eut pas le temps de répondre à cette critique bien motivée. Il était mort en 1750, l'année même de la publication des *Gloires de Marie*. Un anonyme, neveu de Muratori, du nom de Soli, relève le gant et sous le nom de *Lamindo Pritanio ressuscité* il proteste, lui aussi, contre de prétendus excès dans le culte rendu à la Mère de Dieu. L'ouvrage est intitulé : *Lamindi Pritanii redivivi*

1. *Gloires de Marie*. Ch. V.
2. *Ibid.*

epistola paroenitica ad P. Benedictum Plazzam e Societate Jesu, censorem minus œquum libelli Della Regolata devozione.

Le même censeur s'était permis de blâmer avec beaucoup de hauteur et d'amertume, la Théologie morale de notre saint. L'opuscule était directement dirigé contre le P. Plazza, mais la doctrine de la médiation de saint Alphonse y était aussi visée.

Saint Alphonse reprit la plume pour écrire sa *Réponse à un anonyme qui a censuré un passage des Gloires de Marie.* Après avoir prouvé qu'il n'avait pas affirmé à tort que Pritanio ou Muratori avait traité sa proposition d'hyperbole et d'exagération échappée à la ferveur de quelques saints :

» Mais supposons, dit Alphonse, que Pritanio mort n'a pas dit ce que nous lui reprochons; ce qui est sûr au moins, c'est que Pritanio ressuscité le dit. C'est donc à lui que je réponds maintenant et je lui dis : Il est hors de doute que les tropes et l'hyperbole entre autres, ne peuvent être taxés de mensonge, quand l'exagération ressort clairement du contexte; par exemple, quand saint Pierre Damien dit « que Marie commande à Dieu plutôt qu'elle ne prie »; et saint Anselme « qu'elle pleure dans le ciel sur ceux qui offensent Dieu ». Ainsi, ces expressions figurées sont permises toutes les fois qu'elles ne peuvent induire en erreur. Mais on ne pourrait les employer dans les propositions dogmatiques, alors que l'exagération, n'étant pas évidente, serait un véritable piège tendu à l'esprit du lecteur. »

Pour le point principal de la controverse, ou la proposition de la médiation universelle, saint Alphonse se contente de rappeler les raisons intrinsèques alléguées dans son livre.

Mais quand l'auteur anonyme prétend avoir démontré spécialement que saint Bernard n'a nullement l'intention d'attribuer à Marie la dispensation de toutes les grâces :

« J'espère à mon tour, dit-il vivement, faire voir clairement le contraire dans ce qui suit. »

Il fait une étude critique des principaux passages et prouve péremptoirement le vrai sens du Docteur, universellement admis aujourd'hui.

Il ne s'en contente pas; il veut forcer, sinon son adversaire, au moins tout lecteur attentif, à adhérer à sa doctrine :

« J'ai rapporté en outre dans mon livre, en indiquant les endroits d'où ils sont tirés, beaucoup d'autres passages, tant de saints que d'autres auteurs anciens et renommés. Ces passages, qui ne sauraient, à mon avis, s'entendre sinon dans le sens que je soutiens, je vais les reproduire ici dans un seul faisceau, et sans commentaire; le lecteur appréciera. »

Suivent les paroles de saint Jérôme, ou son contemporain, Sophrone, saint Germain, saint Ildephonse, saint Antonin, saint Pierre Damien, Gerson, l'Idiot, Cassien, Richard de Saint-Laurent.

Il y ajoute le sentiment commun des fidèles.

Et conclut : « Au reste, la proposition que je défends ici « que toutes les grâces nous viennent par l'entremise de Marie», est tenue comme tout à fait conforme à la piété et comme très probable, non seulement par moi, mais encore par une foule d'écrivains parmi lesquels on peut citer Degneri, Paciuchelli, Crasser, Mendoza, Nuremberg, Poiré, etc.

» C'est pourquoi je m'estimerai toujours heureux de l'avoir embrassée et prêchée, fût-ce uniquement parce que cette doctrine enflamme ma dévotion envers Marie, tandis que le sentiment opposé la refroidit, ce qui, à mon avis, n'est pas un léger inconvénient. »

Qu'on nous permette d'ajouter avec le P. Terrien : « Ce n'est pas la dernière lance que le Chevalier de la Bienheureuse Vierge eut à rompre pour la défense de son culte. On trouve insérée, dans le même tome II des *Gloires de Marie*, une brochure à laquelle le saint donna comme titre : *Courte réponse à l'extravagante tentative de l'Abbé Rolli pour réformer la dévotion à la Sainte Vierge.* Cet abbé, marchant sur les traces des protestants et des jansénistes, s'en prenait aux prières et dévotions en usage chez les catholiques dans le culte de la Mère de Dieu. Il en voulait surtout aux titres donnés à Marie, soit dans les Litanies de Lorette, soit dans le *Salve Regina ;* titres qu'il jugeait vains, ridicules, mal sonnants même, et, par suite, dignes d'être universellement supprimés. Il faut voir avec quelle indignation et quelle solidité ce vieillard de près de 80 ans pulvérise les objections du malavisé censeur et venge à la fois l'honneur de l'Église et de sa Mère [1].

Notre saint appelle l'opinion défendue par lui *tout à fait conforme à la piété, très probable, même irréfutable, et commune depuis saint Bernard.*

Si le degré de certitude s'est accrû depuis ce temps, si l'on travaille aujourd'hui à la faire définir un jour par l'Église comme dogme de foi, ne pouvons-nous pas dire avec le P. Godts C. SS. R., dans son livre plein d'érudition : *De definibilitate mediationis,* que nous le devons en partie à la valeur des arguments de saint Alphonse et à son autorité de saint et de Docteur de l'Église?

Et le double vœu à soumettre à ce Congrès ne s'impose-t-il pas?

1. TERRIEN, *Mère des hommes.* I P., l. VII, ch. IV.

1. Aider à obtenir la définition de la médiation universelle, dont saint Alphonse a été le vaillant champion, comme il le fut des deux points dogmatiques proclamés au siècle dernier, l'Immaculée Conception de Marie, et l'Infaillibilité du Pape.

2. Travailler à une diffusion plus grande encore des écrits de notre saint Docteur et, en particulier, du beau livre des *Gloires de Marie*, où, nous croyons l'avoir montré, la médiation est clairement exposée, solidement prouvée et victorieusement défendue.

LA MÉDIATION DANS LA « PARFAITE DÉVOTION » A MARIE DU BIENHEUREUX GRIGNION DE MONTFORT

par le R. P. DAYET, docteur en théologie.

La « médiation universelle » de Marie est vraiment la pierre angulaire du « saint esclavage » à Marie que nous demande le bienheureux Grignion de Montfort. S'il demande cet abandon complet de notre personnalité, avec ses mérites et bonnes œuvres, à la très sainte Vierge, c'est qu'il a une confiance absolue dans son universelle intercession et dans son universelle puissance.

Ce rapport étant surtout d'ordre ascétique, il sera reproduit « in extenso » dans la troisième section.

II. LA THÉOLOGIE MARIALE

LES FONDEMENTS THÉOLOGIQUES DE LA MARIALOGIE

par le chan. Blondiau, professeur au Grand Séminaire, Namur.

Les Protestants dénient toute valeur à la Marialogie, dans laquelle ils voient, non le développement normalement progressif, mais l'altération et la corruption du dogme. Sur ce terrain comme sur d'autres, le Jansénisme, avec une cauteleuse prudence, a pris une attitude se rapprochant de celle de la Réforme. Les Modernistes, par la plume du pseudo-Herzog-Dupin, ont prétendu que, loin d'être la règle et le fondement du culte rendu à Marie, les doctrines marialogiques n'étaient que des formules engendrées par la dévotion elle-même, comme son expression intellectuelle et sa traduction dans le langage, la dévotion à Marie, et son culte n'ayant, du reste, commencé qu'après l'évolution qui dans la conscience chrétienne, fit reconnaître le fils de Marie comme le propre Fils de Dieu. A ces hérétiques contempteurs de la théologie mariale, Dieu nous garde d'assimiler certains catholiques qui, sans aller aussi loin, sous-évaluent pourtant la marialogie, et ne sont pas loin de penser que lorsqu'on parle de théologie mariale, il ne s'agit pas en vérité d'une science digne de ce nom, reposant sur les bases et formée d'après les principes rigoureusement scientifiques propres à la théologie; mais sinon d'un amas de rêveries et d'imaginations, dû à une aveugle poussée mystique, du moins, d'un simple recueil, plus ou moins autorisé, d'opinions soi-disant pieuses, qui s'appuient sur des légendes, ou sur ce qu'on a appelé les raisons du cœur, sur de vagues convenances auxquelles la sentimentalité prête l'allure des preuves. Ce qui, jusqu'à un certain point, excuse et explique cet état d'âme, c'est qu'il n'est jamais tombé aux mains de ces pauvres gens que l'un ou l'autre de ces ouvrages ou opuscules, malheureusement trop nombreux, où de pieuses effusions sans consistance, de brillantes banalités remplacent une doctrine établie sur les principes de la science sacrée. Leur erreur n'en est pas

moins funeste, ni moins préjudiciable à la vraie et solide dévotion envers la Sainte Vierge.

Il semble donc qu'il ne soit pas inutile d'appeler un instant l'attention sur la fermeté des fondements et sur le caractère théologique de la marialogie catholique.

A la base de tout l'édifice, véritable pierre angulaire sur laquelle il repose et qui en assure la cohésion et la solidité, se trouve cette vérité clairement contenue dans l'Écriture, affirmée par la Tradition, définie au Concile œcuménique d'Éphèse (en 325) : Marie est la Mère de Dieu. Dans son beau livre *La Mère de Dieu et la Mère des Hommes*, (part. I, ch. III du liv. I[er]), le P. Terrien fait longuement et victorieusement ressortir « l'importance capitale du dogme de la Maternité divine et comment le seul nom de Mère de Dieu, comprenant en abrégé non seulement tout le mystère de l'Incarnation, mais le Christianisme tout entier, mérite d'être appelé le *Livre de la foi* ». C'est, fait-il remarquer, de ce dogme que se sont servis tour à tour les Pères de l'Église, pour écraser les hérésies qui successivement s'attaquèrent au Christ niant tantôt sa nature humaine, en tout semblable à la nôtre; tantôt sa nature divine, qui le fait consubstantiel à son Père; tantôt l'unité de sa personne, tantôt la distinction de ses deux natures après l'union. Aussi saint Jean Damascène n'hésitait-il pas à dire (*de Fide orthod.*, l. III, c. 12), qu'il « suffit de ce titre (de Mère de Dieu) pour établir dans toute son intégrité le mystère du Verbe fait chair. »

Confesser Marie, Mère de Dieu le Fils par l'opération miraculeuse du Saint-Esprit, n'est-ce pas confesser du même coup le mystère de la Sainte Trinité? Confesser Marie, Mère de Jésus, c'est-à-dire du Dieu Sauveur de tous les hommes, n'est-ce pas confesser tout ensemble « et la chute originelle, et la loi de mort qui pèse sur les hommes au premier instant de leur existence, et la nécessité de la Rédemption par le sang du Sauveur, et le prix de cette grâce qui transforme les pécheurs en justes, les enfants de colère en fils adoptifs de Dieu »? Et n'est-ce pas là une réfutation complète de l'ancien Pélagianisme et du Naturalisme moderne? Marie pressant sur son sein virginal son Fils Vierge, qu'elle a conçu par la seule opération du Saint-Esprit, nous montre et la céleste beauté et la fécondité merveilleuse de la Virginité. Rien non plus, plus que ce spectacle, ne nous rend plus palpables l'amour de Dieu pour les hommes et ses incompréhensibles miséricordes. « Et si je regarde cette mère de Dieu, devenue ma mère, remontant vers le ciel dans sa glorieuse Assomption, n'est-elle pas la preuve sans réplique qu'un jour aussi les morts sortiront du tombeau pour revenir à la vie? »

Rappelons ici un fait qui a l'avantage de montrer comment, à

l'occasion, l'Église sut résister à l'indiscrétion de certains dévots de Marie, et qui réfute l'accusation portée contre elle et les théologiens de s'être laissé forcer la main par le peuple jusqu'à tomber dans la marialâtrie. Saint Épiphane (*Haeres.*, LXXIX) raconte que, de son temps, est passée de la Thrace et de la Scythie supérieure en Arabie, la coutume d'offrir à la Sainte Vierge des petits gâteaux, appelés κολλύριδες, tels que ceux que les païens offraient en sacrifice à Cérès. Par la voix de l'Évêque de Salamine, l'Église s'élève avec véhémence contre cet usage [1]. Or la maternité de Marie suffit à elle seule pour saper par la base ce culte hérétique et sacrilège. Car « Marie ne serait pas Mère de Dieu si elle n'était, comme nous, une créature de Dieu. En effet, Jésus-Christ n'a pu recevoir d'elle que sa nature humaine, puisqu'il tient éternellement du Père la divinité par laquelle il est le Fils de Dieu. Si donc la Vierge est Mère de Dieu, c'est qu'elle communique au Verbe l'humanité qui le fait Homme, et qu'elle est par là consubstantielle avec lui. »

On peut dire, en toute vérité, que Marie porte en son nom de mère la réfutation de toutes les hérésies et que répudier le nom de Mère de Dieu, c'est rejeter logiquement tout le Christianisme dont il est le symbole abrégé et le palladium. C'est un fait remarquable, relevé par le Card. Newman dans sa lettre au Dr Pusey *sur le Culte de la Sainte Vierge*, que « en somme, les pays qui ont perdu la foi à la divinité du Christ, sont précisément ceux qui ont délaissé la dévotion envers sa mère... Dans l'Église catholique, Marie s'est montrée non pas *la rivale*, mais *la servante* de son Fils; comme elle l'a protégé dans son enfance, elle l'a protégé dans toute l'histoire de la religion. Il y a une vérité historique évidente dans ces paroles du P. Faber, que vous citez pour les condamner : *Si Jésus n'est plus dans la lumière, c'est que Marie est tenue dans l'ombre* », pp. 138-139, (Édition Téqui, 1908).

Peut-on désirer pour la Marialogie un fondement plus solide que celui sur lequel logiquement repose le Christianisme tout entier? Peut-on trouver une source plus théologique que celle d'où tous les dogmes découlent?

A cette première vérité fondamentale, s'en ajoute une autre, elle aussi contenue dans la Révélation, plus obscurément dans l'Écriture, nettement et clairement dans la Tradition : Marie est la nouvelle Ève, la Mère des hommes, associée au nouvel Adam, le Christ, dans l'ordre de la réparation, comme Ève le fut à Adam dans l'ordre de la ruine. Voici en quels termes le Card. Billot formule cette vérité (*de Verbo Incarn.*, 4e éd., t. XLI, p. 366) : « De la Vierge Mère il faut dire, en général, qu'elle tient dans l'ordre de la réparation la

1. V. *Dictionn. de Théol. cath.*, t. III, col. 369, v. Collyridiens.

même place qu'Ève dans l'ordre de la ruine, car, comme nous l'enseigne la prophétie insigne de la Genèse (ch. III, v. 15 et suiv.), toute l'œuvre rédemptrice est une sorte de revanche contre le démon, et tout ce que Satan avait imaginé pour nous perdre, Dieu l'a retourné pour notre salut; ainsi au nouvel Adam, qui est le Christ, il fallait que fût inséparablement unie, pour ruiner l'œuvre du diable, une nouvelle Ève, Marie. » Ceux qui voudraient des preuves que cette doctrine est véritablement révélée pourront les trouver, pour l'Écriture dans le commentaire du Proto-évangile par le Card. Billot lui-même; pour l'Écriture et la tradition dans le Card. Newman (*Le Culte de la Sainte Vierge;* Terrien, *op. cit.*, t. III, ch. I et II).

Au surplus, comme le fait justement remarquer le P. Terrien, *(Introduct.)*, si le Fils de Dieu s'est fait homme pour nous rendre la vie de la grâce, on ne peut saluer Marie Mère de Dieu, sans la saluer en même temps la mère des vivants, la nouvelle Ève. La maternité qui a fait de Marie la Mère de Dieu selon la chair, et la maternité selon l'esprit, qui lui donne les hommes pour enfants, s'appellent l'une l'autre. « Si la B. Vierge est devenue Mère de Dieu, c'est uniquement pour que nous naissions à la grâce; en d'autres termes, c'est pour que nous ayons d'elle et par elle le principe de la vie surnaturelle et divine. Elle engendre le Verbe fait homme pour nous engendrer, puisqu'elle lui donne la vie de l'homme, pour que nous recevions la vie de Dieu. Mais si la maternité suivant la chair va directement à la maternité suivant l'esprit, et trouve en elle sa raison d'être... la maternité spirituelle de Marie repose sur la maternité physique... Ainsi donc J.-C., Notre Seigneur, le mystère du Dieu fait homme, se rapporte au mystère du Rédempteur, et réciproquement la fonction du Rédempteur parfait réclame comme support un Dieu incarné. Ils est donc bien vrai que les deux maternités de Marie se tiennent et s'enchaînent dans l'unité d'un même *plan divin.* » On peut même ajouter, continue le P. Terrien, que ces deux maternités au fond n'en sont qu'une, « la maternité divine considérée dans sa plénitude. La personne du Sauveur dans son intégrité, le Christ total, pour parler le langage de saint Augustin, c'est J.-C. et son corps mystique. Voilà pourquoi N. S. s'applique à lui-même, dans les Livres Saints, ce qu'on fait pour ou contre les fidèles qui sont ses membres. Saul poursuit l'Église naissante, et J.-C. lui crie du haut du ciel : « Saul, pourquoi me persécutes-tu? » Donc, Marie, pour être pleinement la Mère du Verbe incarné, pour avoir une maternité qui répond à la personne de son Fils, doit concourir à la naissance des membres, aussi bien qu'à la naissance de la tête (du chef). La personne mystique de J.-C. est dans le plan divin l'épanouissement et le complément de sa personne physique.

Donc aussi, dans une mesure semblable, la maternité spirituelle de Marie couronne et complète sa maternité de nature. »

Or, on peut dire que de ces deux vérités — on pourrait le dire même, comme nous l'avons montré, de la première d'entre elles — émane toute la Marialogie, dont les assertions sont des corollaires tirés de ces principes, dont toutes les questions se rapportent à l'explication de ce qui est implicitement contenu en eux. Sans doute, parmi ces conclusions qui découlent de la maternité de Marie, il en est qui sont plus certaines que les autres. Pour quelques-unes Dieu s'est plû à en faire l'objet d'une révélation spéciale; il en est qui nous apparaissent garanties par l'autorité infaillible du ministère ecclésiastique, et qui ont été définies soit dans les Conciles, soit par les SS. Pontifes; il en est dont la connexion avec leur principe est plus évidente et plus immédiate. Mais toutes, dans la mesure même où elles se rattachent à la maternité, soit à titre de dispositions nécessaires, soit à titre de complément naturel, et où cette connexion se laisse voir, exigent ou méritent l'adhésion de quiconque reconnaît en Marie la Mère de Dieu. Au fond, la grandeur de Marie, les grâces et les faveurs qu'elle a reçues. les prérogatives dont elle a été ornée, « oui, tout cela c'est la maternité divine, la maternité dans ses appartenances et ses dépendances, la maternité dans ses préludes (sa préparation), dans ses propriétés, dans son épanouissement ». (Terrien, t. I, liv. III, p. 214.) Considérée en elle-même, la maternité divine crée à Marie des relations uniques avec la sainte Trinité tout entière, relations qui la mettent dans un rang à part, au-dessus de toute pure créature, aux frontières de la divinité : le mot est de Cajétan, le grand commentateur de saint Thomas (in 2-2, q. 103, a. 4, ad. 2). « Plus est étroit, dit saint Thomas lui-même, le rapport entre une créature et Dieu, plus cette créature est ennoblie. Ainsi le suprême degré de grandeur appartient à l'humanité de J.-C. et le second à la B. Vierge, en qui le Verbe s'est uni à notre nature » (*Sent.* I., dist. 44, q. I. a. 3). « L'humanité du Christ, dit-il encore, par le fait qu'elle est unie personnellement Dieu; la béatitude créée parce qu'elle est la jouissance de Dieu, et la B. Vierge, par là même qu'elle est la Mère de Dieu, ont toutes les trois une certaine dignité infinie; et à ce point de vue, Dieu ne peut rien faire de meilleur, comme il ne peut rien être de meilleur que Dieu. (*Som. Théol.*, P. I, q. 25, a. 6, ad. 4). Le B. Albert le Grand avait dit : « Le Fils porte à l'infini l'excellence de la Mère » *(In Mariali super missus est*, q. 197, XX, p. 139). Tous les théologiens tiennent le même langage. Denys le Chartreux résume ainsi ce qu'ils disent des rapports de Marie avec les trois personnes divines, « O, de toutes les créatures la plus heureuse, la plus illustre, la plus admirable, voici que vous êtes véritablement *associée à la*

paternité (comparentalis) du Père éternel ayant un seul et même fils avec Lui. Oui, vous êtes la *très excellente Mère du Fils* unique de Dieu; vous êtes le très singulier *tabernacle de l'adorable Paraclet, la mère de Celui duquel il émane...* En vérité, ô Dame plus que très aimable et très vénérable, par cela même que, participant à la Paternité de Dieu le Père, vous êtes devenue la Mère de Dieu le Fils, votre dignité est en quelque sorte infinie... Par le droit et le privilège de cette divine maternité, vous avez le pouvoir de commander à toute créature... Que dis-je, à toute créature? Ne semblez-vous pas même avoir une certaine autorité sur le vrai Dieu, né de votre sein béni, si je le regarde dans la nature qu'il a reçue de Vous; dans cette nature suivant laquelle il vous fut autrefois soumis et vous reconnaît encore éternellement comme sa très fidèle, très illustre et tout aimée Mère? Votre dignité, votre gloire, ô notre Dame et souveraine, surpassent notre compréhension; nous ne sommes ni dignes de vous contempler, ni capables de vous offrir un hommage égal à votre mérite. » (*De laude vitae solitariae*, art. 29.)

Tout cela est si étroitement lié à la maternité, que Dieu lui même ne pourrait, pas même de puissance absolue, l'en séparer; dire que Marie est la Mère du Verbe fait chair, c'est dire tout cela formellement, bien que d'une manière implicite.

Moins étroite peut être, mais certaine aussi, la connexion entre la maternité et les privilèges, les grâces, les faveurs que nous appelions tantôt ses appartenances et ses dépendances, telles l'Immaculée Conception, la sainteté excellente, la virginité perpétuelle. Dire que Marie est la Mère de Dieu, ce n'est plus dire *ce qui par soi-même la fait* immaculée dans sa conception, pure et sainte durant toute sa vie; mais c'est dire *ce qui exige qu'elle soit* immaculée, toute pure et toute sainte, c'est dire une grâce qui, en elle-même différente des autres grâces, les appelle et les contient virtuellement. — Ce lien entre la maternité de Marie et toutes les prérogatives qui l'ont ornée, les Pères et les théologiens l'affirment à l'envi. Citons parmi ces derniers, saint Thomas, P. III, q. 27. a. 4; Suarez, *de Mysteriis vitae Christi*, disp. 1, sect. 1; Gerson, *Serm. de Nativit. B. M. V.*, opp. III, p. 1346 (Antwerp. 1709); Petau, *de Incarn.*, l. XIV, c. 8, n. 2; saint Thomas de Villeneuve, *In Festo Nativ. B. M. V., Conc.* 3, n. 5, concion. t. II, p. 400-401. (Textes cités par Terrien, *op. cit.* t. I, l. III, c. 1.) Ils ne se contentent pas de l'affirmer, ils l'expliquent et le prouvent. C'est, disent-ils, un lien à la fois, d'*antécédence*, de *concomitance* et de *conséquence*. (Van Crombrugghe, *Marialogie*, p. 16.)

Lien d'antécédence : la maternité divine réclame les privilèges de Marie à titres de dispositions préalables. « Lorsque Dieu choisit par lui-même, dit saint Thomas à l'endroit cité plus haut, quelqu'une

de ses créatures pour une fonction spéciale, il la dispose d'avance et la prépare à remplir dignement le ministère auquel il l'a destinée. » De ce principe « bien court, bien simple, mais d'une certitude et d'une fécondité merveilleuses, le Docteur Angélique fait immédiatement l'application particulière à la pureté sans tache de Marie, prouvant par lui qu'elle n'a connu jamais la moindre faute. Mais comme le principe est universel, il en use immédiatement après (art. 5, ad. 1), pour démontrer qu'elle reçut, dès sa première sanctification, la plénitude des grâces » (Terrien, t. I, l. III, c. III). Dans un langage tout scolastique, Suarez, (*De Myst. vitae Christi*, disp. 1, sect. 2) dit que la dignité de Mère de Dieu est aux autres grâces créées, comme la forme spécifique d'un être à ses propriétés; et que réciproquement les autres grâces sont à la maternité comme des dispositions à la forme. C'est la même pensée que Bossuet (1er *Sermon sur la Nativ. de la Sainte Vierge*, à la fin du 2d point), exprime en ces termes : « Que servirait-il à Marie d'avoir un Fils qui est devant elle, et qui est l'auteur de sa naissance, s'il ne la faisait naître *digne de Lui?* Ayant à se former une mère, la perfection d'un si grand ouvrage ni ne pouvait être portée trop loin, ni ne pouvait être commencée trop tôt, et si nous savons concevoir combien est auguste cette dignité à laquelle elle est appelée, nous reconnaîtrons aisément que ce n'est pas trop de l'y préparer dès le premier moment de sa vie. »

Lien de concomitance : la maternité réclame les autres grâces, dans une mesure proportionnée à l'*union* qu'elle établit entre Marie et le principe de la grâce. « Plus un être se rapproche de son principe en chaque genre, (c'est saint Thomas qui parle, *S. Théol.*, q. 27, a. 5), plus il participe à l'influence de ce même principe. » Or le Christ est le principe de la grâce, selon la divinité comme auteur principal et comme instrument, suivant l'humanité... La B. Vierge Marie fut la plus rapprochée du Christ selon l'humanité, puisque c'est d'elle qu'il a reçu la nature humaine; donc aussi elle a *dû* obtenir du Christ une plus grande plénitude de grâce. » Écoutons Bossuet, commentant ce texte de saint Thomas (2e point du *Serm. I pour la Nativ. de la Sainte Vierge*) : « N'entreprenons pas de décrire en particulier les perfections de Marie : ce serait vouloir sonder un abîme; mais contentons-nous aujourd'hui de juger de leur étendue sur le principe qui les a produites. Le grand saint Thomas nous enseigne que le principe des grâces en la Sainte Vierge, c'est l'union très étroite avec Jésus-Christ. » Il rappelle alors une vérité importante, dit-il, et qui est le fondement de tout l'Évangile : c'est que la source de toutes les grâces accordées aux hommes, c'est leur union avec Jésus-Christ. Car cette union a ouvert entre le ciel et la terre un sacré commerce, qui a infiniment enrichi les hommes;

« et c'est sans doute pour cette raison que l'Église, inspirée de Dieu, appelle l'Incarnation un commerce : « O admirabile commercium ! » Mais, poursuit le grand orateur : « si notre alliance avec J.-C. nous produit des biens si considérables, tais-toi, tais-toi, ô raison humaine, et n'entreprends pas d'expliquer les prérogatives de la Sainte Vierge ; car si c'est un avantage incompréhensible qu'on nous donne Jésus-Christ comme Sauveur, que penserons-nous de Marie, à qui le Père Éternel le donne, non point d'une manière commune, mais comme il lui appartient à lui-même, comme fils, comme fils unique, comme fils qui pour ne point partager son cœur, et tenir tout de sa sainte Mère, ne veut point avoir de père en ce monde? Est-il rien d'égal à cette alliance? » Bref, en échange du sang qu'il reçoit de sa Mère, Jésus se doit et lui doit de déverser en elle ce torrent de grâces dont il est la source, et qui l'inondera, la remplira pour déborder ensuite d'elle sur les hommes. O admirable, mais trop juste commerce ! Si Jésus vient pour que nous recevions tous de sa plénitude, qui recevra plus que celle qui est le plus rapprochée de lui? De tous les membres qui reçoivent l'influence de la tête, le premier à y participer, et celui donc qui y participe le plus abondamment, n'est-il pas celui par lequel elle se transmet aux autres? Dans le Christ que nous sommes, Jésus est la tête, nous sommes les membres, mais Marie est le cou par lequel arrive aux membres l'influence de la tête. »

Lien de conséquence : Dieu se devait de préparer la future mère de son Fils ; il se devait d'enrichir de grâces nouvelles celle en qui et de qui Jésus recevait sa chair et son sang ; mais ce que Marie devait être, ce qu'elle est devenue à l'Incarnation, elle le reste et le sera toujours, Marie, *de qua natus est Jesus*, la Mère du verbe fait chair. Les relations que crée la Maternité sont permanentes. « Toujours et partout la chair du Sauveur est la chair de Marie ; toujours et partout, le sang de Jésus est celui-là même dont la première source fut au cœur de Marie. Donc toujours et partout, cette mère admirable conserve ses titres aux très spéciales effusions du principe universel de la grâce. » (Terrien, l. III, c. IV.) A cette considération, il faut joindre celle de l'amour réciproque de la mère par le Fils, et du Fils pour la Mère. Or, si l'amour de Dieu pour l'homme est le principe et la mesure des dons qu'il lui fait, l'amour de l'homme pour Dieu, tout en étant lui-même une grande grâce, appelle après lui d'autres grâces, dont il est, à son tour, la règle et la mesure. On trouvera les plus beaux développements sur ce sujet, dans les Sermons de Bossuet pour *la Compassion* et *la Nativ. de la Sainte Vierge ;* dans saint Thomas de Villeneuve, II Concion. *In fest. Nativ. B. V. M. ;* Eadmer, *de Excell. Virg.*, c. V ; saint François de Sales, *Traité de l'Amour de Dieu*, liv. VII, c. XIII, etc.

Pour assurer l'application sage et prudente de ces principes aux prérogatives particulières revendiquées pour Marie, les théologiens les ont résumés en ces deux règles : 1° On peut et on doit sans hésitation attribuer à la *Mère de Dieu*, et dans un degré supérieur, tout privilège de grâce qui se trouve avoir été accordé aux *serviteurs de Dieu*. Tous les dons de grâce, accordés aux saints, la Mère de Dieu les a reçus ou dans leur forme propre, ou d'une manière plus éminente et digne d'elle ; 2° On peut sans témérité, avec sagesse et justice, affirmer de la Mère de Dieu une perfection, un privilège spécial de grâce, qui s'accorde avec la maternité divine et qui tend, de sa nature, à rendre Marie plus sainte, plus pure, plus digne du Verbe fait homme, plus apte à remplir sa mission. A cette double règle, ils assignent eux-mêmes les limitations suivantes : 1° Pour affirmer un privilège de la Vierge, il faut qu'il ne soit incompatible ni avec sa condition de créature et de femme, ni avec l'état dans lequel on la considère, par ex., *l'état de la voie*, ni avec quelqu'une des vérités contenues dans la Révélation ou l'enseignement de l'Église ; 2° Il ne suffirait pas qu'une faveur particulière ait été accordée à un Saint, pour qu'on puisse l'attribuer à Marie, si elle n'était postulée ni pour la plus grande perfection de son âme, ni pour la mettre à même de remplir sa mission ; 3° On n'a le droit d'affirmer un privilège comme *convenant* à la Mère de Dieu que si la privation de ce privilège est inconvenante, messéante, ou *vraiment et réellement moins convenable* dans une Mère de Dieu. En formulant ces règles, les théologiens n'ont fait que se conformer à la pensée de l'Église, qui, dans sa Liturgie, chante : *Beata es Virgo Maria et omni laude dignissima*, Vous êtes heureuse, ô Sainte Vierge Marie, et digne de toute louange, parce que de vous est sorti le soleil de justice, le Christ, notre Dieu.

En voilà assez, semble-t-il, pour prouver l'existence et la consistance, en même temps que pour montrer la nature du lien qui rattache à la maternité divine toutes les autres prérogatives de Marie : son immaculée conception, sa virginité perpétuelle, l'absence en elle de toute faute, l'excellence de sa sainteté positive, sa glorieuse Assomption. Les propositions qui les affirment, et dont quelques-unes ont, du reste, fait l'objet d'une révélation formelle, sont à tout le moins des conclusions tirées de la doctrine révélée.

Ce que nous avons dit des prérogatives personnelles de Marie peut se dire aussi du rôle rempli par elle concernant notre salut. Par voie d'explicitation ou par voie de déduction logique, les titres de Mère de Dieu et de nouvelle Ève, reconnus à Marie par l'Écriture ou la Tradition, ont amené les théologiens, à mesure qu'ils connaissaient mieux ce qui est contenu dans ces titres ou ce qui est connexe

avec eux, à saluer en Marie la Mère des Hommes, la Coopératrice du Christ dans l'œuvre de notre salut ou la Co-Rédemptrice, la Médiatrice des grâces. Nous voulons bien qu'il reste en cette matière beaucoup de questions à poser ou à résoudre : il n'en est pas moins vrai que ces questions elles-mêmes sont des questions au premier chef théologiques, étroitement liées aux grands dogmes de l'Incarnation et de la Rédemption, et ayant leur répercussion dans la plupart des problèmes théologiques, notamment dans ceux qui concernent la grâce et la prédestination.

Pour connaître l'Incarnation, il faut que je voie *Dieu la préparant* d'abord dans ses conseils éternels, puis dans la suite des temps, et *la réalisant*, le moment venu; il faut que j'en voie *les conséquences*. Peut-il être fait dans tout cela abstraction de la Mère de Jésus? Pour connaître l'œuvre de la Rédemption, dans laquelle Marie est l'associée de Jésus, ne faut-il pas que je sache dans quelle mesure le Fils de Dieu a donné à sa Mère de pouvoir l'aider?

Pour connaître Jésus, je dois pouvoir nommer son Père et dire ce qu'il est; je dois pouvoir dire aussi qui est sa mère et ce qu'elle est; je dois connaître ce qu'il a reçu de celui-là, et ce qu'il a donné à celle-ci. Je ne connais pas suffisamment le Rédempteur si je ne connais ce mode de rédemption spéciale, par lequel il a racheté sa mère; je ne le connais pas suffisamment, et je n'ai pas de ce qu'il a fait pour moi une idée complète si je ne me rends pas compte de ce qu'il a, pour moi, demandé à sa mère, de faire et de souffrir; je ne le connais pas, si j'ignore l'exquise bonté qui lui a suggéré de mettre à ses côtés une mère qui fût la sienne et la nôtre; je ne le connais pas, si à ses mérites je dénie une valeur suffisante, pour qu'une créature pût devenir cause, subordonnée sans doute et secondaire, mais cause véritable, par lui, avec lui et sous lui, du salut des hommes. Et enfin, pour m'arrêter à une considération qui résume les autres, la connaissance de Marie n'est-elle pas la connaissance de Dieu lui-même, par la connaissance de la plus belle de ses œuvres, (l'humanité sainte du Sauveur mise à part), de celle qu'il a mise en tête de ses voies, de celle en qui les trois personnes divines ont accumulé les trésors de leur puissance, de leur sagesse et de leur bonté?

Nous concluons. Si l'objet de la théologie, c'est Dieu, étudié et connu à la lumière de la Révélation, l'objet de la Marialogie, c'est Dieu que la Révélation nous montre voulant une mère pour le Verbe qui doit s'incarner un jour et pour les hommes, dont le Verbe fait chair fera ses frères et ses membres; c'est Dieu préparant la future mère du Verbe incarné; c'est Dieu exécutant ce dessein; c'est Dieu le perpétuant. Donc la Marialogie est une partie inté-

grante de la Théologie. Enchâssée en quelque sorte et comme enchevêtrée dans les pièces qui forment le système tout entier, elle reçoit de lui, et pour sa part contribue à lui donner, la cohésion et la solidité.

A ces conclusions suggérées par l'examen des fondements dogmatiques de la Marialogie, et de la connexion des doctrines marialogiques avec ces fondements, s'il fallait une confirmation, nous la trouverions dans le fait que les théologiens ont considéré comme étant du ressort de la science sacrée les propositions concernant Marie, ses privilèges, ses fonctions. Ils ont reconnu, approuvé et employé les principes; à mesure qu'elles se dégageaient par leur propre travail et sous l'action de l'Esprit-Saint dans l'Église, ils ont contrôlé et faites leurs les conclusions légitimes. Il leur est arrivé parfois, du moins à certains d'entre eux, de s'opposer à des doctrines que favorisait le sentiment populaire, et dont la vérité devait être plus tard unanimement proclamée : c'est que, à défaut d'un témoignage clair, donné par la révélation, ils n'osaient accorder à la Mère de Dieu ce que, à tort, ils croyaient être en contradiction avec un dogme certain. Mais cela même ne prouve-t-il pas qu'ils ne se laissaient ni guider par les opinions de la foule, ni entraîner par un aveugle enthousiasme? Il n'est guère d'auteurs qui aient écrit une théologie complète, ou un traité de l'Incarnation, et qui n'y aient fait à la Marialogie une place plus ou moins considérable. Saint Jean Damascène et saint Anselme avaient donné l'exemple. Sur leurs traces marchent les grands maîtres de la scolastique, Albert le Grand, Alexandre de Halès, saint Thomas, Bonaventure, Duns Scot et avec eux, ou à leur suite, leurs disciples et commentateurs, ceux qui composent des Sommes, ou expliquent les Sentences. A l'époque suivante, les plus illustres parmi les défenseurs du dogme catholique contre les Protestants, ne croient pas faire œuvre indigne d'un théologien en exposant et en défendant contre les attaques auxquelles elles sont en butte, les doctrines mariales. Citons, entre une infinité d'autres, Suarez, Bellarmin, Petau, Contenson, Bossuet, Billuart. Voici les paroles par lesquelles Suarez, (*De Mysteriis vitae Christi*, in Praefat.), inaugure ses belles et solides recherches sur les privilèges de Marie : « Il ne faut pas croire, dit-il, que cette étude soit de peu d'importance, et comme étrangère à la science sacrée. Pour moi, je n'en sais aucune, en dehors de la connaissance de Dieu et de son Christ, qui soit plus nécessaire et plus digne d'un théologien. Quoi donc? On discuterait sur la nature des Anges, sur leur grâce, leur mérite et leur gloire, sur le ministère qu'ils excercent auprès des hommes, et on ne donnerait pas une attention plus sérieuse encore soit à considérer les privilèges de

grâce et de gloire de celle qui est leur Reine, soit à connaître la mission qu'elle remplit pour le salut du monde? Certes de ces deux études, la plus noble, la plus douce, la plus apte à nourrir la piété, n'est-ce pas sans comparaison la dernière? Ajoutons qu'elle l'emporte sur l'autre quant à la *certitude* et quant à l'étendue : car en partant des principes de la foi nous pouvons, avec l'aide de la raison, avancer plus loin et plus sûrement dans la connaissance de la Mère de Dieu que dans celle des esprits angéliques. » Chez les théologiens récents ou actuels, la valeur théologique des doctrines catholiques sur Marie est non moins nettement affirmée contre le rationalisme ou le modernisme. Les anciens ordinairement parlaient de la Sainte Vierge quand ils abordaient les mystères de la vie du Sauveur. C'était une façon d'exprimer qu'elle est pour ainsi dire tout relative à son Fils. « Depuis quelque temps, fait remarquer le P. de la Broise (*Études*, t. LXXXIII, la Sainte Vierge au XIX^e^ siècle), et cet heureux symptôme montre quelle place Marie occupe dans la pensée catholique, les thèses relatives à son rôle et à ses privilèges, gagnent en nombre et en étendue dans l'enseignement théologique. Elles tendent même à former comme un petit traité spécial. Beaucoup d'auteurs ont déjà publié à part une *Marialogie*, soit avec ce titre communément admis (à la liste donnée en 1900 par le P. de la Broise on pourrait ajouter déjà bien des noms nouveaux), soit avec un titre différent. (Relevons ces deux titres suggestifs : *La Vierge Mère d'après la Théologie*, du P. Petitalot; *Tractatus theologici duo de B. M. V., et de divina gratia*, du P. J. Hermann; *Marie dans le système* de l'économie du salut, de Körber. Dans les cours complets on maintient le plus souvent, au traité de *Dieu créateur et élévateur* de la nature humaine, la thèse de l'Immaculée Conception à la suite de celle du péché d'origine; l'ensemble de la Mariologie est mise à part et forme une sorte d'appendice au traité *de l'Incarnation*. » Est-il besoin de rappeler que dans la génération qui nous a précédés, les Em^mes^ Newman, Dechamps et Pie, Mgr Malou, Perrone, Schräder, Ballerini, Spada et d'autres, pour avoir été d'éminents marialogistes, n'en ont pas moins brillé au premier rang des théologiens? Bornons-nous à constater, en général, qu'il n'en va pas autrement à l'heure actuelle. Dans un des volumes de la Bibliothèque de Théologie historique, intitulé *La Théologie Catholique au XIX^e^ siècle*, ouvrage posthume d'un théologien de valeur, J. Bellamy, et publié par un autre théologien des plus connus, J.-B. Bainvel, le XII^e^ chapitre est consacré à la *Théologie Mariale* au XIX^e^ siècle. La mort a surpris l'auteur avant qu'il eût achevé ce chapitre. On y trouve toutefois d'utiles renseignements sur les travaux théologiques suscités par la définition de l'Immaculée Conception de Marie, et sur les progrès qu'ils ont fait faire

tant à la théologie du surnaturel en général et de la grâce qu'à la théologie mariale. « La définition du 8 décembre 1854 était en quelque sorte, dit-il entre autres choses, une leçon de choses pour les théologiens... une invitation muette, mais combien suggestive... à l'étude plus approfondie de ses privilèges... Il n'était pas difficile de deviner d'avance les points particuliers sur lesquels porterait de préférence leur attention. Car enfin, puisque Marie n'a jamais été un seul instant sous l'empire du démon et du péché originel; puisqu'au contraire elle a été toujours l'image, le reflet et la reproduction aussi parfaite qu'il est possible à une personne créée, de la sainteté et de la perfection divine; puisqu'elle a toujours été unie de la façon la plus étroite à son divin Fils Jésus, notre Rédempteur et notre Sauveur, puisque en un mot, elle occupe une place suréminente dans la médiation passive; pourquoi n'occuperait-elle pas une place analogue dans la médiation active, je veux dire comme co-Rédemptrice et comme trésorière pratiquement indispensable de toutes les grâces que Jésus-Christ nous a méritées? »

Il y aurait quelque ingratitude de notre part à ne pas signaler nommément, parmi les principaux artisans du progrès de la théologie, surtout dans le champ marial, les PP. René de la Broise et J.-B. Terrien, auxquels ont été empruntés la substance et souvent même les termes de ce rapport. La *Vie de la Sainte Vierge* du premier est un admirable résumé de la théologie mariale, sous forme historique. La *Mère de Dieu et la Mère des Hommes* du second est un exposé complet de cette même théologie, appuyée sur des fondements scripturaires, tradionnels et rationnels. Écoutons le P. de la Broise, appréciant (*Études*, *l. c.* p. 310) l'œuvre de son confrère : « Le P. J.-B. Terrien, rangé par ses précédents ouvrages parmi les maîtres de la théologie en langue française, prend, sans contestation possible, le premier rang entre les théologiens français de la Vierge... Expliquer en quoi consistent tous les privilèges de la Sainte Vierge.. montrer en elle les dons de la nature, ceux de la grâce, les relations toutes spéciales avec chacune des personnes divines; développer largement et solidement les articles de la foi catholique imposés à tous les fidèles... s'appuyer sans cesse sur des citations des meilleurs théologiens et des Pères... voilà quelques-uns de ses mérites. Mais le principal est dans la force logique du plan, indiquée par le titre même... Toutes ces grâces, analysées une par une, ont concouru à préparer, à faire, à glorifier une Mère de Dieu. Et puisque le Dieu né d'elle, s'est incarné pour sauver les hommes, et les a sauvés en se faisant moralement un avec eux, on n'a pas d'idée de la maternité complète de Marie si on ne la considère aussi par rapport aux hommes : la Mère du Christ se trouve nécessairement mère de ceux qui forment un seul corps mystique avec le Christ.

Le Christ tout entier, répétait S. Augustin, *c'est le Chef avec les membres : la tête qui est le Seigneur Jésus, avec son corps mystique qui est l'Église.* Mère de Dieu et Mère des hommes : mère des hommes en tant que Mère de Dieu incarné : l'unité de cette belle étude théologique exprime l'unité même des desseins de Dieu sur Marie. Et ainsi le siècle finissant (ces lignes étaient écrites en 1900) contemple toujours ce même groupe indivisible affirmé dans le plus ancien symbole, représenté sur les murs des catacombes comme dans nos églises, et compris par nous, bien plus compètement sans doute, mais non autrement que par les premières générations chrétiennes, *Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, né de la Vierge Marie.* »

O Vierge Marie, vous qui êtes la Mère de la science, *Mater agnitionis*, comme vous êtes la Mère du bel amour, *Mater pulchrae dilectionis ;* vous, en qui est toute grâce de voie et de vérité, *in me omnis gratia viae et veritatis*, vous qui promettez à ceux qui vous font connaître qu'ils auront la vie éternelle, « *qui me elucidant, vitam aeternam habebunt*, faites que par vous nous allions à Celui qui est la Voie, la Vérité et la Vie.

L'ÉMINENTE DIGNITÉ DE LA MÈRE DE DIEU

par le R. P. Benoît-H. Merkelbach, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs.

Dans l'étude de la Marialogie, il importe d'envisager avant tout la maternité divine. Elle constitue la base de toute la doctrine mariale, parce qu'elle est le fondement de tous les dons que Marie reçut en partage. Ce n'est pas tant le fait en lui-même qu'il nous faut établir, son importance dans l'ordre historique ; — nous voulons plutôt en souligner la grandeur pour en faire ressortir toute l'importance dans la doctrine mariale.

La dignité de la mère de Dieu peut être considérée d'un triple point de vue : absolument et en elle-même ; — comparativement aux autres dignités, — et relativement aux autres prérogatives de la Vierge.

I

Absolument et en elle-même, elle est une dignité tout à fait éminente — unique — en quelque sorte infinie.

Dignité *tout à fait éminente et transcendante.* La vraie dignité de l'homme consiste dans son union avec Dieu. Plus un être est uni

au Créateur, à la cause première dont il dépend totalement, plus il est en relation étroite avec Dieu, plus il se rapproche de lui, plus aussi il possède de perfection et de dignité [1].

Marie, par sa maternité divine, est unie d'une manière très étroite à la divinité, puisqu'elle a mis au monde un fils qui est Dieu.

Elle possède dès lors une dignité tout à fait éminente et transcendante.

Physiquement Marie a coopéré à l'incarnation du Verbe : par sa chair et son sang, par sa substance et ses énergies vitales elle a pris part à la formation du corps du Fils de Dieu; elle a pris, à la formation de son enfant, la part qu'y prennent toutes les mères.

Elle y a aussi coopéré *moralement* par ses actions volontaires et libres : on lui demanda son consentement. C'est donc *volontairement* qu'elle a engendré le Fils de Dieu. Elle le conçut, disent les Pères [2], dans l'esprit avant de le concevoir dans la chair.

Elle fut donc l'intermédiaire, en quelque sorte l'instrument auguste dont Dieu s'est servi pour achever son œuvre la plus parfaite : l'incarnation de son Fils. L'Esprit divin l'accomplit en Marie et par Marie. C'est pourquoi les théologiens n'hésitent pas à dire, après Cajetan, qu'elle a atteint les confins de la divinité. « Par son opération propre, elle atteint les confins de la déité, quand elle conçut, enfanta, engendra Dieu et le nourrit de son lait [3]. »

Dignité *tout à fait spéciale et unique.* La première des dignités de la Création, la plus haute possible est celle du Christ, le Verbe incarné : l'union personnelle du Verbe avec la nature humaine est la plus étroite que l'on puisse rêver, puisqu'elle réalise cette merveille qu'un homme, Jésus, n'est pas seulement uni à Dieu, mais est Dieu lui-même [4]. Tout ce qui touche de près à cette union, tout ce qui appartient vraiment et intrinsèquement à cet ordre éminent, participe à cette dignité unique et dépasse sous ce rapport le reste de la Création.

La qualité de mère de Dieu, qui consiste à produire le Verbe incarné, appartient à cet ordre supérieur; elle touche de très près à la dignité unique du Christ et à l'union très spéciale de son humanité avec la personne du Fils de Dieu.

C'est pourquoi la Mère de Dieu participe d'une manière tout à fait spéciale à l'excellence du Verbe incarné et possède de ce chef une dignité unique.

De même que le Christ possède l'être divin de la personne de Dieu le Fils, ainsi la divine maternité se termine à ce même être divin;

1. S. Thomas, I-II, q. 98, a 5, ad 2; II-II, q. 186, a, 1. — 2. S. Augustinus, *de S. Virginitate*, c. 3, n. 3; S. Leo M., *serm.* 20 *in Nat.*, D[i] 1, c. 1. — 3. Cajetanus, in II-II, q. 103, a. 4, ad 2. — 4. S. Thomas, III, q. 2, a. 9, 10, 11; q. 7, a. 13, ad 3; in I Sent., d. 44, q. 1, a. 3.

en engendrant un fils qui est Dieu, Marie atteint l'être même de cette personne divine.

Aussi Suarez, rapportant la pensée de toute la Tradition, nous dit : « La dignité de la mère de Dieu est d'ordre supérieur; elle appartient, en quelque sorte, à l'ordre de l'union hypostatique : elle y est, en effet, intrinsèquement rapportée et nécessairement liée [1]. »

Dignité *en quelque sorte infinie*, parce qu'elle se termine à l'Infini. La valeur, la dignité des choses s'estime moralement et se mesure à leurs effets et à leurs fruits. Or, la mère de Dieu a donné un fruit d'une valeur infinie : l'enfant est l'image, le prolongement, le fruit de la mère. La mère de Dieu possède donc une dignité qui, dans l'estimation morale, doit être réputée comme infinie.

Ou plus philosophiquement : La perfection et l'excellence de la relation se mesure non à son fondement mais à son terme [2]. Quoique la maternité divine soit finie dans son fondement, la génération charnelle du Verbe, elle est formellement une relation qui se termine à l'Infini puisqu'elle a pour résultat une personne divine. Elle a donc une dignité en quelque sorte infinie.

Albert le Grand disait déjà : « Ce qu'on exalte en Marie, c'est qu'elle a engendré non seulement un fils qui lui est égal, mais qui est infiniment plus excellent. Ce qui, en quelque sorte, porte à l'infini l'excellence de la mère, car l'arbre se connaît à son fruit; si donc l'excellence du fruit rend l'arbre excellent, l'infinie bonté du fruit révèle une bonté comme infinie dans l'arbre qui le donne [3]. »

Et cette doctrine du maître fut reprise par son grand disciple, Thomas d'Aquin, qui la confirma à jamais de son autorité : « La Bienheureuse Vierge, par là même qu'elle est la mère de Dieu, a une certaine dignité infinie de par le Bien infini qui est Dieu. Et à ce point de vue il ne peut se faire quelque chose de meilleur, comme il ne peut être rien de meilleur que Dieu [4]. »

1. *In III, q.* 27, *disp.* 1, *sect.* 2. Jusqu'à meilleure information, nous entendons les mots : *unionem hypostaticam intrinsece respicit et cum illa necessariam connexionem habet*, de la manière suivante. La mère de Dieu est en rapport *intrinsèque* avec le Verbe incarné parce qu'elle l'a engendré de son action propre, intrinsèque, vitale; en relation *nécessaire* parce que la génération a nécessairement comme terme non seulement la nature, mais la personne engendrée qui est ici le Verbe divin. L'argumentation n'a pas la même valeur pour les parents ou alliés de la Vierge, ni même pour saint Joseph, qui n'est avec l'incarnation qu'en relation extrinsèque; à plus forte raison pour les ascendants de Marie dont la relation avec le Christ est beaucoup plus éloignée et, chez la plupart, involontaire.

2. S. Thomas, III, q. 2, a. 7, ad 2.

3. *Mariale, super Ev. Missus est.*, q. 197. Ne pas confondre avec *De Laudibus Mariae*, qui figure aussi parmi les œuvres d'Albert, mais qui n'est pas authentique. Parfois on permute les titres de ces deux ouvrages, ce qui prête facilement à confusion.

4. I, q. 25, a. 6, ad 4.

II

De ces paroles on a tenté d'inférer que la maternité divine, étant d'une excellence infinie, était par là même la première dignité comparativement aux autres, et l'emportait sur toutes celles qui peuvent convenir aux créatures. Bien à tort cependant, car saint Thomas, dans ce même texte, accorde semblable infinité, non seulement à l'union hypostatique, mais encore à la vision intellective et à la jouissance de Dieu par les bienheureux, tout comme à la maternité divine.

Voici le passage en entier : « L'humanité du Christ par le fait même qu'elle est unie (personnellement) à Dieu; la béatitude créée parce qu'elle est la jouissance de Dieu, et la Bienheureuse Vierge par là même qu'elle est la mère de Dieu, ont toutes les trois une certaine dignité infinie... et à ce point de vue Dieu ne peut rien faire de meilleur comme il ne peut être rien de meilleur que Dieu [1]. »

C'est donc à d'autres arguments qu'il nous faudra recourir, car nous n'entendons point nier la supériorité de la mère de Dieu. Toute notre démonstration tend précisément à montrer que la maternité divine est *comparativement la plus haute des dignités créées, la plus élevée à laquelle une créature puisse atteindre.* Dignité surnaturelle et divine qui élève au-dessus de l'ordre de la nature humaine et de la nature angélique; — et dans l'ordre surnaturel, la plus haute, puisqu'elle l'emporte même sur la grâce sanctifiante et la gloire céleste qui constituent incontestablement la dignité la plus élevée des Anges et des Saints, qu'elles rendent enfants de Dieu et participants de la nature et de la vie divines : la grâce d'une manière initiale, la gloire d'une manière pleine et consommée.

Quoique la maternité divine elle-même ne rende Marie ni sainte, ni impeccable, ni bienheureuse, et que, sous le rapport *du bien moral ou du mérite* et, par conséquent *de la béatitude*, la grâce l'emporte, qui nous ordonne à la fin dernière (il en est de même de la gloire qui nous met en possession de la fin dernière et de la béatitude); — cependant la maternité divine est une *dignité d'ordre supérieur*, parce qu'elle unit à Dieu d'une manière plus éminente et rapproche davantage de Dieu.

On a pu dire que la maternité divine se rapportait uniquement à l'ordre physique, qu'elle n'unissait pas l'esprit et ne lui donnait pas la jouissance de Dieu et, que par conséquent elle ne pouvait satisfaire les aspirations du cœur humain. Si Marie n'avait pas eu la grâce sanctifiante, la procréation de son Fils ne lui aurait servi de rien pour son salut et son bonheur éternel [2]. Ce sont là des consi-

1. S. Thomas, *Ibidem.*
2. S. Augustinus, *de Virginitate*, n. 3. *Sic et materna propinquitas nihil Mariae profuisset, nisi felicius corde quam ventre gestasset.*

dérations accessoires qui peuvent indiquer quelque supériorité relative : *à ce point de vue et sous ce rapport* la grâce et la gloire doivent être préférées [1].

Mais la maternité divine est *simplement et absolument* supérieure ; elle excède la grâce et la gloire dans l'ordre *de l'être et du bien métaphysique*, sous le rapport *de la perfection entitative, de l'excellence réelle et de la dignité*, parce que, essentiellement, elle importe une union plus éminente avec la divinité, et d'un ordre supérieur à celle de la grâce et de la gloire. C'est ce que nous allons établir.

On croirait, à première vue, ces dignités équivalentes. Etre l'enfant et être la mère de Dieu n'indiquent-ils pas une relation également étroite ; ne rapprochent-ils pas également de Dieu?... Mais, nous ne sommes pas les enfants de Dieu au sens strict, selon le sang et par notre naissance ; nous ne le sommes pas par nous-mêmes, mais par adoption et disposition d'autrui. Marie, elle, est vraiment mère de Dieu, par son action propre : elle a fourni la nature humaine, le sang même de Dieu, elle est mère de Dieu au sens plein du mot, dans toute la force du terme. Marie est mère de Dieu par la communication de sa substance ; nous sommes fils de Dieu par participation accidentelle. La maternité divine l'emporte donc sur la grâce et la gloire, qui sont le partage des Anges et des Saints. Eux sont serviteurs de Dieu et fils adoptifs, Marie est mère de Dieu par nature.

Albert le Grand l'avait déjà fait remarquer : « Entre la mère et le fils il y a union selon la substance ; entre le père et le fils adoptif il y a participation accidentelle. C'est donc plus d'être mère de Dieu par nature que d'être fils par adoption [2]. »

En effet : 1° Communiquer à l'être divin lui-même, c'est plus que de participer seulement à son activité et à sa vie. L'être est plus fondamental que l'activité dont il constitue la base ontologique ; et l'être lui-même vaut plus que sa participation accidentelle. C'est pourquoi, au dire de saint Thomas, l'incarnation par laquelle Jésus possédait l'être même d'une personne divine, est d'ordre supérieur

1. On ne pourrait invoquer les paroles que le Christ adressa à la femme qui s'écriait : *Bienheureuses les entrailles qui vous ont porté, bienheureux le sein qui vous a allaité.* — *Bien plutôt*, lui dit-il, *bienheureux ceux qui écoutent la parole de Dieu et qui la gardent* (Lc. XI, 27. Cf. VIII, 20, 21 et Mt. XII, 47). La femme ignorait la divinité du Sauveur et proclamait bienheureuse sa mère parce qu'elle avait donné le jour à un prophète. Jésus répond à juste titre, qu'être mère d'un prophète vaut moins qu'écouter la parole de Dieu et la garder. Même si, avec les Pères, depuis saint Chrysostome et saint Augustin, on voulait étendre ces mots à la maternité divine, on pourrait tout au plus en conclure que, *sous le rapport de la béatitude et du mérite qui la prépare*, la grâce d'une foi vivante l'emporte sur la maternité ; comme nous l'avons déjà fait remarquer nous-même. Mais le croyant ne dépasse pas *en dignité* la mère de Dieu. Jésus ne dit pas : Bien plus dignes, mais bien plus *heureux*, ceux qui écoutent et gardent la révélation. C'est là seulement ce que disent les Pères, quand on n'étend pas la signification de leurs paroles, mais qu'on les prend au sens strict.

2. *Mariale*, q. 140 et 141.

à la grâce et à la gloire qui imitent la vie et participent à l'action de Dieu : elles font seulement connaître et aimer Dieu comme il se connaît et comme il s'aime [1].

Or, la qualité de mère de Dieu appartient à l'ordre supérieur de l'incarnation et, tout comme elle, atteint l'être d'une personne divine et se termine physiquement au Verbe divin, qui est engendré selon la chair. Elle l'emporte donc sur la grâce et la gloire, qui participent seulement à la vie et à l'activité de Dieu.

On ne doit donc pas rabaisser la maternité divine au-dessous de la grâce, parce qu'elle ne communique pas la vie divine que la grâce nous confère. En ce cas, il faudrait conclure de même pour l'union hypostatique, et dire qu'elle aussi est moins éminente : ce qu'on n'a jamais ouï dire et qu'on n'oserait prétendre. Mais l'Homme-Dieu et sa mère sont supérieurs parce qu'ils s'élèvent non à la vie divine, mais à l'être de Dieu lui-même.

2° Ou bien encore : L'union physique et réelle dans l'être est plus éminente que l'union logique et objective dans l'ordre intentionnel de la connaissance. C'est plus d'être réellement uni à l'être même de Dieu que de l'avoir seulement comme objet de notre activité, de notre connaissance et de notre amour.

La maternité divine, par l'intermédiaire du Christ, unit Marie réellement et physiquement à l'être même de Dieu.

Elle l'emporte donc sur la grâce et la gloire qui nous unissent objectivement et logiquement, et par lesquelles Dieu est seulement l'objet de nos actes.

Par la grâce et la gloire, Marie connaît et aime Dieu ; comme mère, elle a *réellement* engendré un Dieu ;

3° C'est pourquoi la mère de Dieu a droit au culte spécial d'*hyperdulie*. « D'un culte plus éminent, dit la Sacrée Congrégation des Rites, au-dessus des autres saints, l'Église honore la reine et la maîtresse des anges, à laquelle, en tant que Mère de Dieu, revient une dulie non quelconque, mais l'hyperdulie [2]. » Ce n'est donc pas parce que pleine de grâce, ou parce que élevée dans la gloire au-dessus des Anges, que Marie a droit à l'hyperdulie ; c'est parce qu'elle est mère de Dieu, et par conséquent la maternité divine l'emporte sur la grâce et la gloire pour lesquelles nous accordons le culte de

1. III. q. 2, a. 10 : *Elevatur humana natura in Deum... uno modo per operationem, qua scil. sancti cognoscunt et amant Deum ; alio modo per esse personale ;* et a. 11 : *Unio autem incarnationis, cum sit in esse personali, transcendit unionem beatae mentis in Deum, quae est per actum fruentis ;* et a 10, ad. 1 : *Gratia qua est accidens est quaedam similitudo divinitatis participata in homine. Per incarnationem autem humana natura non dicitur participasse similitudinem alicujus divinae naturae, sed dicitur esse conjuncta ipsi in persona Filii. Major est autem ipsa res quam similitudo ejus participata ;* et q. 7, a. 13, ad 3 : *Gratia unionis hypostaticae non est in genere gratiae habitualis sed est supra omne genus sicut ipsa persona divina.*

2. *Decr.*, 1 *jun.* 1884.

dulie aux Saints. L'Église ici a fait sienne la doctrine de saint Bonaventure [1], et de saint Thomas. A Marie, dit celui-ci, « est dû seulement le culte de dulie (et non celui de latrie), d'une manière plus éminente cependant qu'aux autres créatures, en tant qu'elle est mère de Dieu; c'est pourquoi l'on dit qu'on lui doit non une dulie quelconque, mais l'hyperdulie [2] ».

La mère de Dieu, parce qu'elle possède une dignité spéciale, a droit à une vénération spéciale; elle n'est pas seulement la première parmi les créatures, elle est au-dessus des Anges et des Saints. Elle seule constitue un ordre à part dans la Création, le plus élevé après celui du Verbe incarné.

Concluons avec saint Bonaventure : « Parce qu'elle fut mère de Dieu, au-dessus duquel on ne peut rien concevoir de plus grand, et mère du plus noble des fils, à cause de cela même elle est d'une telle dignité de perfection qu'aucune femme ne pût en recevoir de plus grande. En effet, si toutes les créatures, aussi haut qu'elles pourraient s'élever dans l'échelle de l'excellence, étaient présentes devant elle, toutes devraient révérer la mère de Dieu [3]. »

III

La maternité divine étant la première et la plus haute des perfections, elle constitue tout naturellement *le fondement de tous les privilèges de Marie*, la base de tous les dons faits à la Vierge. Tous sont plus ou moins postulés par sa maternité divine; tous lui reviennent soit à titre de dispositions requises pour la rendre une mère digne de Dieu, soit comme résultat ou comme complément de cette haute destinée.

Elle inclut donc, comme en leur source et leur racine, toutes les prérogatives; et c'est là un nouveau titre de supériorité vis-à-vis de toutes les autres.

« Ce qui inclut autre chose, dit Albert le Grand, est préférable à ce qui ne le renferme pas. Etre mère de Dieu par nature inclut nécessairement d'être enfant adoptif de Dieu [4]. » Le premier est donc préférable.

L'adage théologique que les dons purement gratuits sont moins nobles que les dons sanctifiants [5], admet une exception et ne s'applique pas aux privilèges de l'incarnation et de la maternité divine [6]. Ceux-ci ne sont pas formellement sanctifiants, et cependant ils sont d'ordre supérieur à ceux de la grâce et de la gloire. L'union hypostatique sanctifie radicalement le Sauveur en tant qu'elle *exige absolument* l'état de grâce et de sainteté; et la maternité divine *postule*

1. III, *Sent.*, d. 9, q. 3. — 2. III, q. 25, a. 5. — 3. I, *Sent.*,d. 44, *dub.* 4. — 4. *Mariale*, q. 140 et 141. — 5. S. Thomas, I-II, q. 111, a. 5. — 6. Aussi n'a-t-on pas l'habitude de les énumérer parmi les grâces purement gratuites.

moralement à titre *de convenance* la sainteté personnelle et la gloire du ciel.

Parmi les dons liés à la maternité divine, quelques-uns en découlent *immédiatement* et en résultent tout à fait *nécessairement*, parce qu'ils y sont inclus comme en leur cause : telles l'affinité et les relations spéciales qui unissent Marie aux trois personnes de la très sainte Trinité, et que la Tradition a résumées en ces mots : fille de prédilection du Père, associée à la génération de son Fils; — mère du Fils, intimement associée à son œuvre de Rédemption; — sanctuaire par excellence de l'Esprit-Saint et associée à son œuvre de sanctification.

D'autres sont déjà *antérieurs* à la maternité divine. Ce sont ceux qui furent accordés à Marie parce qu'elle était destinée à devenir la mère de Dieu et qui devaient l'y disposer et l'en rendre digne.

Si elle fut immaculée dans sa conception, préservée de tout péché originel, mortel ou véniel, c'est qu'il convenait à la dignité éminente de mère de Dieu qu'elle ne fût pas un instant maculée de péché.

Si elle est pleine de grâce de toute la plénitude *relative* à sa haute fonction,—si elle possède la grâce la plus élevée en intensité et la plus complète en étendue, qui fût dévolue à une pure créature, — c'est qu'elle toucherait de tout près la divinité, source de la grâce, et qu'elle devait engendrer celui qui en a la plénitude *absolue*.

Si elle est vierge des vierges, c'est que le corps qui donnerait la chair au Verbe devait rester intact et pur, de même que le Verbe naquit éternellement d'une manière virginale dans le sein du Père céleste.

D'autres encore sont *postérieurs* à la maternité divine de Marie, dont ils constituent, en quelque sorte, l'exercice subséquent et complétif.

Si, médiatrice avec son Fils, elle tient le milieu pour former le trait d'union entre Dieu et l'humanité, c'est que, mère de Dieu, elle atteint les confins de la divinité tout en partageant notre faible nature.

Si, médiatrice, elle fut complètement associée à l'œuvre du Christ Rédempteur, elle a pu l'être parce que mère de l'Homme-Dieu : elle nous a donné le Sauveur en le revêtant de sa chair passible et mortelle, en le présentant au Temple pour le salut du monde, en l'offrant définitivement au Calvaire, consentant librement au sacrifice de son Fils.

Si maintenant elle continue sa médiation et est associée à l'intercession du Christ et à la distribution de ses grâces, c'est parce qu'elle

est mère de l'Homme-Dieu. Celle qui prit part à la rédemption et à l'acquisition des grâces du salut ne devait-elle pas avoir part à leur distribution? Celle qui est mère de Dieu, ne devait-elle pas un jour être l'héritière de son Fils, participer à son pouvoir sur toutes choses et partager son domaine sur toutes les grâces et sur toutes les âmes?

Si, mère de la divine grâce qu'elle nous mérita, sollicite et dispense, elle devient selon la vie spirituelle notre mère adoptive, n'est-ce pas parce que mère de Celui qui est venu nous rendre la vie divine?

D'autres dons enfin magnifient l'ensemble des perfections de la Vierge, mais principalement la maternité divine.

Si elle est *corps et âme* au ciel, c'est surtout parce qu'il convient que la mère partage, quant au corps et à l'âme, la gloire comme les souffrances de son Fils, et parce que sa chair virginale avait conçu et enfanté la chair du Christ, tout en conservant son incorruptible virginité.

Si elle est élevée au-dessus des Anges et des Saints, assise à la droite du Christ, couronnée reine du ciel et de la terre, exerçant avec son Fils le domaine sur toutes choses, c'est surtout à cause de la première de ses prérogatives, la maternité divine.

Si elle est digne d'une vénération spéciale et a droit au culte d'hyperdulie, c'est encore et toujours parce que mère de Dieu.

Bref, la maternité divine est la racine, le centre et la fin de tous les autres privilèges : la racine dont ils émanent et qui les exige, le centre auquel ils aboutissent et se rattachent, la fin à laquelle ils disposent ou qu'ils glorifient. Tous en sont les préludes, les propriétés, les applications ou les dépendances.

Nous ne dessinons qu'une rapide esquisse; le développement impliquerait l'exposé de toute la Marialogie. Mais ce que nous avons dit est suffisant pour percevoir le caractère vraiment scientifique de la doctrine mariale. Quoi que d'aucuns puissent en penser, ou qu'il puisse paraître à première vue, la foi et la dévotion en Marie ne s'adressent pas à l'imagination et au cœur plutôt qu'à la raison; elles ne sont pas affaire de sentiment plutôt que d'intelligence, de piété plutôt que de doctrine. Il y a une théologie mariale aussi bien établie que celle des autres vérités révélées.

Toutes les propositions qu'elle formule sont les conséquences, de nécessité ou de convenance, de la divine maternité; je dis : ou de convenance, car la Providence ne fait pas que le nécessaire, mais aussi le convenable; et ces thèses ne sont pas seulement entrevues par notre faible raison, elles sont garanties par la lumière supérieure de la révélation divine ou par l'autorité de l'Église. Et vice-versa, toutes les propositions enseignées par la révélation, la raison

en montre les hautes convenances et les relations avec la maternité divine. C'est ainsi que la Marialogie constitue une vaste synthèse dont la base est l'éminente dignité de la mère de Dieu.

Conclusion.

Et maintenant quelles conclusions faut-il dégager de ce mémoire?

A. Tout d'abord, *dans le domaine spéculatif de la théorie pure*, il faut écarter résolument toute opinion qui tendrait à diminuer la mère de Dieu.

D'aucuns ont distingué entre la maternité divine considérée d'une manière concrète, telle qu'elle existe en fait avec l'ensemble des dispositions qu'elle suppose et la plénitude des privilèges qu'elle entraîne à sa suite, — et cette même maternité considérée formellement en elle-même et d'une manière abstraite en ce qui la constitue, et sans les prérogatives qui l'accompagnent. Sous le premier aspect, elle serait supérieure à tout, parce qu'elle inclut la grâce sanctifiante elle-même; mais sous le second, elle vaudrait moins que la grâce et la gloire.

C'est se borner à dire que la Mère de Dieu l'emporte par accident et sous quelque rapport, dans un sens élargi et non en toute rigueur de terme, parce qu'elle ne serait pas supérieure de par sa maternité divine. C'est affirmer sa supériorité en paroles, mais la nier en fait. C'est dire que l'Immaculée Conception, qui constitue la Vierge pleine de grâce et la première parmi les Saints et les enfants de Dieu, vaut plus que la maternité par laquelle elle est sa mère. C'est préférer la Vierge très pure à la divine mère. C'est favoriser un minimisme dans l'estime et la vénération de la mère de Dieu, alors que toutes les prérogatives de la Vierge ne font que préparer, mettre en relief et glorifier sa divine maternité.

Cette opinion, nous l'avons assez montré, a contre elle la voix de la raison; mais ce qui est plus grave, elle est contraire à la tradition chrétienne des siècles, qui éleva la maternité divine au-dessus de tous les autres privilèges.

Une ancienne homélie attribuée à saint Epiphane[1] (IVe s., mais

1. « Que dire, et comment exalter la bienheureuse racine de la gloire? *Dieu seul excepté*, elle est supérieure à tout : plus belle que les Chérubins, les Séraphins, l'armée angélique tout entière; si grande que nulle langue, au ciel et sur la terre, ne suffit à chanter sa louange... O Vierge très sainte, votre dignité jette les anges eux-mêmes dans l'étonnement et la stupeur. Quelle merveille, en effet, plus admirable au ciel qu'une femme revêtue du Soleil, une femme qui porte elle-même entre ses bras la Lumière, principe de toute lumière?... Quel plus surprenant prodige que le Fils d'une femme, père de cette femme et des siècles; et qu'une vierge ayant à la fois le Christ, Fils du Dieu vivant, pour fils et pour époux? Quel spectacle plus étonnant que celui du Seigneur des Anges devenu un petit enfant dans le sein d'une mortelle ? » *Hom.* 5, *in Laud. S. M. D.*, P. G. XLIII, 492, 493. — Pour ce texte et pour les suivants, nous avons emprunté la traduction au P. Terrien.

probablement du VII^e), saint Sophrone de Jérusalem [1] († 638), saint André de Crète [2] († 728), saint Germain de Constantinople [3] († 733), saint Jean de Damas [4] († 754), Georges de Nicomédie [5] (IX^e s.), Pierre d'Argos [6] (IX^e s.), nous fournissent le témoignage explicite et concordant, à partir du VII^e siècle, des Pères de l'Église grecque, qui, plus que l'Église latine, fut mêlée aux questions mariales. Déjà au V^e siècle, saint Proclus († 447), le disciple de saint Jean Chrysostome, qui eut une si grande part à la défense de la maternité divine et à la condamnation de Nestorius, professe la même doctrine [7].

1. « O Vierge Mère, rien n'approche des merveilles que je contemple en vous; rien qui ne soit au-dessous de votre grâce; aucune créature enfin, quelles qu'en soient la splendeur et la sublimité, qui puisse marcher de pair avec vous. Le Seigneur est avec vous. Qui donc, ô Marie, pourrait rivaliser avec vous? *Le Seigneur est de vous : qui donc ne s'inclinerait pas devant vous, heureux de vous céder la prééminence* et de reconnaître qu'à vous seule appartient le rang suprême. » *Or. in SS. Deip. Annunc.* 2. P. G. LXXXVII, 3241.

2. « L'Orient se levant d'en haut sur nous a visité ceux qui étaient assis à l'ombre de la mort. Vrai Dieu, par un nouveau genre de conception et de naissance, il s'est fait homme de mon sang virginal, afin de renouveler la nature, et de substituer une création toujours nouvelle au monde vieilli dans sa dégradation. Quand donc a-t-on jamais vu, dans les siècles passés, une femme devenir mère de Dieu; quand Dieu lui-même a-t-il été appelé le fils d'une femme?... Et voilà les merveilles qui se sont opérées en moi, et c'est à elles que je dois tant de gloire et de splendeur. C'est pourquoi toutes les générations me proclameront justement bienheureuse; car celui qui est puissant a fait en moi de grandes choses et son nom est saint. En effet, *qu'y a-t-il de plus grand et de plus glorieux que d'être appelée mère de Dieu et de l'être véritablement?* » *Hom. in Dormit. S. Mariae.* P. G. XCVII, 1056.

3. « Nous honorons et glorifions dans la Vierge Marie celle qui est proprement et véritablement la mère de Dieu; et *comme telle* nous la tenons pour *supérieure à toute créature visible et invisible* ». *Ep. ad Joan. Synad.* P. G. XCVIII, 160. Cette lettre fut lue et approuvée à la 4^e session du VII^e Concile.

4. « S'il faut honorer par des louanges, la mémoire de tous les justes, qui donc n'exalterait pas en Marie la source de la Justice, le trésor de la Sainteté? Non pas, certes, pour augmenter sa gloire à elle, mais pour s'acquérir à soi-même une gloire éternelle. Car il n'a pas besoin d'être glorifié par nous, *le Tabernacle du Seigneur* de la gloire, cette cité dont il est écrit : *Que de choses glorieuses ont été dites de vous, o cité de Dieu!* La cité du Dieu invisible, incommensurable, qui tient le monde dans sa main, n'est-ce pas celle dont les entrailles ont, contre toutes les lois de la nature, renfermé le Verbe de Dieu, grand comme son Père?... Non, rien ne peut la célébrer dignement, ni la langue des hommes, *ni l'intelligence angélique*, quelque sublime qu'elle soit; car c'est en elle et par elle que la gloire du Seigneur s'est mise à la portée de notre vue... Et voilà ce qui met une *infinie* distance entre les serviteurs et la mère de Dieu. » *Or.* 1 *de Dorm. Deip. V. M.* n. 1 et 10. P. G. XCVI, 700 et 716.

5. « Quel honneur égalera jamais la pureté de la Vierge? C'est d'elle que l'Auteur de toutes choses, épris de sa beauté, s'est bâti le temple de son corps; en elle qu'il a daigné faire sa demeure; en elle aussi que s'est accompli le conseil du Père et que le Saint-Esprit a pris son repos. Quel honneur lui rendrons-nous donc qui soit égal à son mérite; quand le Créateur nous la montre *plus élevée que tous les êtres ensemble lui seul excepté?* » *Hom.* 6 in *SS. Deip. ingressum.* P. G. C., 1437.

6. « La Très Sainte Mère du Sauveur *dépasse toute créature;* au-dessus d'elle il n'y a que son Fils et Dieu ». *Or. de Concept. S. Annae*, n. 14. P. G. CIV, 1364.

7. « Non, *il n'est personne qu'on puisse comparer à Marie, la mère de Dieu.* Celui que les Prophètes virent en énigme, elle l'a porté dans ses entrailles, revêtu de notre

L'Église latine fait écho à l'Orient et les Scolastiques aux Pères. Saint Pierre Damien [1] († 1072), saint Anselme [2] († 1109) et son disciple Eadmer [3] († 1124), Pierre de Celle [4] († 1187) nous amènent aux grands docteurs du XIII[e] siècle, Albert le Grand [5], Bonaventure [6]

chair, et rien n'a pu faire obstacle à l'économie du Verbe de Dieu... Je me plais à le redire, rien dans le monde qui égale ou surpasse cette Vierge, mère du Verbe. Promenez un regard sur la terre... pénétrez jusque dans les cieux; considérez en esprit les vertus invisibles, et répondez-moi : Avez-vous rencontré dans toute la création semblable merveille?... Admirez le triomphe de la Vierge. Celui devant qui tremblent ainsi toutes les créatures, celui qu'elles ne louent qu'en frissonnant d'épouvante, celui-là même, la Vierge, et la Vierge seule l'a reçu d'une manière ineffable dans ses chastes entrailles ». *Or.* 5 *Laudat. in S. V. Deip.* P. G. LXV, 717 sq.

1. « Quoi de plus grand que la Vierge Marie, elle qui a renfermé dans ses entrailles l'incompréhensible grandeur de la divinité? Contemplez les Séraphins; montez d'un vol hardi au-dessus de cette nature supérieure, et vous verrez au-dessous de la Vierge tout ce qu'il y a de plus grand; *une seule chose surpasse cette œuvre de Dieu, l'Ouvrier.* » *Serm.* 44, 1 *in Nat. D*[i]. P. L. CXLIV, 738. « N'alléguez pas, ajoute le P. Terrien *(La Mère de Dieu*, t. I, l. II, ch. II, n. II), qu'il y a des doutes sur l'authenticité du sermon d'où ces lignes sont tirées. Qu'ils soient fondés ou non, le texte exprime certainement la pensée du pieux et savant docteur, car c'est lui qui chante à la Vierge, dans l'une de ces hymnes : « Le chœur des bienheureux Anges, les Prophètes sacrés et l'Ordre des Apôtres ne voient au-dessus d'eux que vous seule après la divinité ». P. L. CXLV, 934.

2. « O merveille des merveilles, à quelle sublimité de hauteur je contemple Marie! *Il n'y a rien d'égal à Marie.* C'est que ce Fils qu'il a engendré de son cœur, égal à lui-même et qu'il aime comme lui-même, Dieu l'a donné à Marie. De Marie il s'est fait un fils, non pas un autre que le sien, mais le même, en sorte que le Fils de Dieu et le Fils de Marie sont un seul et commun fils de l'un et de l'autre, suivant la nature. Tout dans l'univers a été créé de Dieu, et Dieu est né de Marie; Dieu a créé toutes choses, et Marie a enfanté Dieu. Lui qui a tout fait, s'est fait lui-même de Marie; et par là même il a refait tout ce qu'il a fait. » *Or.* 52, P. L. CLVIII, 956.

3. « *Le simple titre de mère de Dieu suffit à lui seul* pour mettre la Vierge à une hauteur au-dessus de laquelle on ne peut concevoir que Dieu. » *De Excell. B. M.*, c. 2. P. L. CLIX, 559.

4. « Si donc nous voulons la célébrer dignement par nos louanges, confessons qu'elle est, en toute vérité, la mère de Dieu fait homme. *Tout le reste sera toujours au-dessous de ce titre de gloire.* Appelez-la reine du ciel, souveraine des Anges; imaginez pour l'exalter tout ce qu'une intelligence humaine peut concevoir de plus excellent, jamais vous ne penserez rien qui égale cette simple mais ineffable louange : elle est la mère de Dieu. » *De Panibus*, c. 21. P. L. CCII, 1021. — « O Vierge des Vierges, qu'est-ce que cela? Où êtes-vous? Je regarde et je vous vois qui vous approchez presque immédiatement de l'estimable et suréminente Trinité ... Vous n'êtes pas une quatrième personne; car la Trinité dans sa très une, très immuable et très parfaite unité, ne peut admettre d'égal. Où êtes-vous donc? *Seule la première après l'Unité et la Trinité*, la mère de celui dont le Père est Dieu le Père; la mère de celui de qui procéda, comme du Père, l'Esprit-Saint. » *Serm.* 13 *de Purif. S. M.* P. L. CCII, 675.

5. « Entre être fils de Dieu par nature et être fils par adoption sans être Dieu, il y a un milieu : être mère de Dieu par nature et ne pas être Dieu; donc immédiatement après être Dieu, vient être mère de Dieu. » *Mariale*, q. 140 et 141. Voir aussi les témoignages cités plus haut, pp. 5 et 7.

6. « On peut parler de la Vierge selon trois conditions : quant à la grâce de *conception*, quant à la grâce de *justification*, et quant à la nature du corps. Premièrement, quant à la grâce de conception (donc sans la grâce qui justifie) : parce qu'elle fut mère de Dieu, au-dessus duquel on ne peut rien concevoir de plus grand, et mère du plus noble des fils, à cause de cela même elle est d'une telle dignité de perfection qu'aucune femme ne put en recevoir de plus grande. En effet, si toutes les créatures,

et Thomas d'Aquin [1], qui proposent systématiquement la supériorité de la mère de Dieu sur la grâce et la gloire.

Tous les témoignages apportés ci-dessus célèbrent la maternité divine et l'élèvent au-dessus de tout, sans tenir compte des privilèges dont elle fut dotée, en se basant uniquement sur la qualité de mère de Dieu; ou bien même ils disent explicitement que la *seule* maternité (à l'exclusion de tout le reste) élève la Vierge au-dessus des Anges et des Saints. Et cette unanimité prouve que c'est dans le même sens qu'il faut entendre ce qu'on a dit de tout temps et dès le principe : que Marie est élevée au-dessus de toute dignité et de toute créature et qu'elle occupe la première place après Dieu [2].

Récemment on a cité Gilles (Colonna) de Rome (1247-1316), disciple de saint Thomas, en faveur de l'opinion adverse. Nous l'entendons affirmer, il est vrai, que la maternité divine, telle qu'elle existe en fait, est un bien plus grand que l'état de grâce parce qu'elle

aussi haut qu'elles pourraient s'élever dans l'échelle de l'excellence, étaient présentes, toutes devraient révérer la mère de Dieu... » I, *Sent.*, d. 44, *dub.* 4.

1. « La bonté de la créature peut être envisagée à un double point de vue. Ou bien absolument en elle-même, et de la sorte toute créature peut être surpassée par une autre plus parfaite; ou bien dans sa relation avec le bien incréé, et considérée de cette manière la dignité de la créature reçoit une certaine infinité de l'Infini auquel elle se rapporte : telle la nature humaine en tant qu'elle est unie (personnellement) à Dieu, et la sainte Vierge en tant qu'elle est mère de Dieu, et la grâce en tant qu'elle relie à Dieu, et l'univers en tant qu'il est ordonné à Dieu. Il y a toutefois un ordre dans ces relations... car, plus excellent est le rapport avec Dieu, plus la créature sera excellente. Et c'est ainsi que l'humanité dans le Christ est la plus excellente parce qu'elle est rapportée à Dieu par union (personnelle), et après en second lieu la B. Vierge, du sein de laquelle fut prise la chair unie à la divinité; et ainsi de suite ». I. *Sent.*, d. 44, q. I, a. 3. — La même doctrine se retrouve dans l'*Expositio in Sal. Angel.*, le 6e parmi les opuscules de saint Thomas. L'authenticité de l'écrit est contestée, mais il donne certainement la pensée du maître; c'est pour cela, peut-être, qu'il est intitulé *Expositio... secundum S. Thomam de Aquino*, et non pas *Thomae de Aquino*. Voici le texte qui nous concerne : «Anciennement on regardait comme quelque chose de grand que les anges apparaissaient aux hommes et étaient honorés par eux... Mais qu'un esprit céleste vint saluer un homme était chose inouïe, avant qu'il eût salué la sainte Vierge en disant respectueusement : *Ave*. Anciennement l'ange n'honorait pas l'homme, mais l'homme honorait l'ange parce que l'ange est supérieur à l'homme, et cela sous trois rapports : par sa dignité, par sa familiarité avec Dieu, par la plénitude de la grâce divine... Il ne convenait pas que l'ange honorât l'homme, jusqu'au moment où un être humain dépassât les anges, et ce fut la sainte Vierge... Elle l'emporte donc en familiarité avec Dieu sur les anges; et c'est pourquoi en la désignant, l'ange dit : *le Seigneur est avec vous*, comme s'il disait : je vous salue respectueusement parce que vous avez une plus grande familiarité avec Dieu que moi, car le Seigneur est avec vous... Le Seigneur est donc autrement avec la sainte Vierge qu'avec l'ange, parce qu'avec elle il est comme un fils, avec l'ange comme le Seigneur. Cette parole : *le Seigneur est avec vous*, est la plus excellente qu'on puisse lui adresser. C'est donc avec raison que l'ange loue la sainte Vierge parce que mère du Seigneur et par conséquent maîtresse ».

2. Voir p. e. S. Méthode ((fin du IIIe s.), *Serm. de Sim. et Ann.*, nº 10; S. Amphiloque, *Or. in Occ. D.* n. 8; S. Ephrem (IVe s.). Op. (gr.), III, 528 sq. et 576; Basile de Sel., *Or.* 29 *in Ann.*, nº 2; S. Tarasius, *Hom. in Or Deip. Praes.*, nº 9; Théodore de Jerus., *lettre au* VIIe *Conc.*; S. Ambroise, *l. II de Virg.*; le livre *de Conceptione*, n. 14.

l'inclut ; mais que la seule maternité est inférieure. Nous ferons toutefois remarquer qu'il parle uniquement *du bien moral et du mérite*, et sous ce rapport, comme nous l'avons dit nous-même, la grâce est préférable. Il ne traite pas la question de savoir laquelle des deux l'emporte en dignité *réelle* et en *bonté métaphysique* [1].

Il n'y a donc guère de voix discordante, et à travers le XIVe siècle, la doctrine se continue ininterrompue et sans contestation jusqu'en Bernardin de Sienne [2] († 1444) et Denys le Chartreux [3] († 1471). Scot, pour autant que nous ayons pu vérifier la chose, ne traite nulle part explicitement la question ; mais on ne trouve pas encore chez lui l'opinion qui attribue à Marie un mérite proprement dit à l'égard de la maternité divine. Sous ce rapport, sa manière de parler ne se différencie guère de celle de ses prédécesseurs ; il ne s'éloigne pas de la pensée commune. Ce n'est que plus tard, au XVe siècle, chez quelques Nominalistes comme Tostat († 1455), Gabriel Biel († 1495), Almain († 1515) et Major († 1550), que l'on affirme de Marie qu'elle a mérité strictement et en justice *(de condigno)* la dignité de mère de Dieu ; ils devaient, en bonne logique, enseigner que la maternité divine n'est pas d'un ordre supérieur à la grâce.

C'est alors que Vasquez et Suarez, subissant trop, en cette question comme en beaucoup d'autres, l'influence des Nominalistes, distinguèrent entre la maternité divine telle qu'elle existe en fait, munie de la plénitude de la grâce et de ses nombreux dons, et la maternité divine en elle-même : entourée de ses privilèges, elle excède la grâce, mais seule elle lui est inférieure.

L'école thomiste, à laquelle en cette question se rattache saint Alphonse [4], resta généralement fidèle à la doctrine de son maître [5] ; mais l'opinion de Suarez conserva un certain nombre de partisans, jusqu'en ces derniers temps [6]. Et cependant elle n'a guère de fondement dans la Tradition qui lui est contraire, — elle ruine la véritable base de la théologie mariale : la grandeur de la mère de Dieu, — elle ne s'harmonise pas avec le décret de la Congrégation des Rites qui décerne à la mère de Dieu, le culte d'hyperdulie, supérieur

1. *Quodlib.* VI, q. 18 (alias XVIII, q. 2). *Quodnam sit majus bonum... : non sit bonum de quo loquimur, id est non sit bonum meritorium, nisi in quantum fit propter Christum.* Cependant on ne pourrait affirmer non plus que Gilles tient l'opinion commune. Dans son commentaire sur les Sentences, il reproduit en partie la doctrine de S. Tho- mas et ses réponses aux objections, mais il laisse de côté ce que celui-ci dit de l'excellence *comparative* des créatures qui se trouvent en relation avec l'Infini.

2. *De Glor. nom. M. serm.*, 3, a. 2, c. 1. — 3. In I *Sent.*, d. 44, q. 2. — 4. *Les Gloires de Marie*, 2e sermon sur l'Annonciation. — 5. Voir p. e. : Contenson, Gonet, Gotti. van den Berg, Hugon. — 6. Tels Scheeben, Terrien, Mannens, Van Noort. On ne s'explique pas comment des auteurs classiques très sérieux ne mentionnent pas même la pensée traditionnelle et énoncent la sentence de Suarez comme si elle était l'expression indiscutable de la vérité théologique.

à celui que méritent la grâce et la gloire. Il faut donc résolument l'abandonner et adopter l'idée traditionnelle, à laquelle reviennent de plus en plus les meilleurs marialogues actuels [1].

B. Dans le domaine pratique de l'action, il importe d'attirer l'attention des fidèles sur la dignité de la mère de Dieu.

L'étude plus attentive des autres privilèges de Marie et les formes plus récentes de piété mariale ont parfois trop relégué à l'arrière-plan et laissé dans l'ombre sa dignité primordiale. Loin de nous la pensée de vouloir critiquer ou paralyser les mouvements ou les dévotions approuvées par l'Église ou sanctionnées par la Vierge elle-même. Mais il ne faut pas qu'elles empiètent sur des droits supérieurs, ni qu'elles prennent la première place.

Il y a une tendance marquée à abandonner l'antique image de Marie avec l'enfant Jésus et à préférer la Vierge toute seule, symbôle de sa virginité et de sa plénitude de grâce. Dans les publications mariales et la prédication, on souligne surtout les privilèges secondaires.

Pendant plusieurs siècles, l'attention des théologiens et des fidèles fut surtout portée sur l'Immaculée Conception et la sainteté de Marie. On peut se demander si ce ne fut pas un peu au détriment de la maternité divine. Et il ne faudrait pas que l'étude de la médiation, aussi intéressante et opportune qu'elle soit, ait pour effet de faire trop oublier ce qui est plus fondamental.

C'est pourquoi nous suggérons au Congrès de vouloir émettre les vœux suivants :

Vœux.

1° *Dans la prédication*, il faut insister davantage sur la maternité divine. Il ne suffit pas de rappeler le fait, encore importe-t-il de souligner la haute dignité; et dans l'exposé des autres privilèges, on doit toujours les ramener à leur base naturelle et les rattacher à la divine maternité;

2° *Dans l'art religieux*, il faut accorder la préférence à l'antique représentation (consacrée par l'usage de la primitive Église et des siècles) de la *Vierge avec l'Enfant*, qui rappelle son plus grand titre de gloire. Que dans toute église (même si elle était consacrée à un autre privilège marial, comme l'Assomption, l'Immaculée Conception, la Compassion), l'autel qui tient la droite du maître-autel destiné au culte divin de latrie et que la Liturgie réserve à la Vierge

1. P. e. : Morgott, Billot, Lépicier, Hugon, Campana, Godts, Vermeersch. M. le prof. Van Crombrugghe s'y est également rallié, à la fin de son *Tractatus de B. Virgine Maria*, et dans les *Collationes Gandavenses*, 1913.

comme ayant droit à l'hyperdulie, soit consacré à *la mère de Dieu* [1] : on exprimera de la sorte que la maternité divine est la raison dernière du culte spécial d'hyperdulie rendu à la Vierge;

3° *Dans le culte public et privé*, il importe de rehausser la fête de l'*Annonciation*, qui célèbre la maternité divine et qui rappelle en même temps la première intervention de la médiatrice, quand, à la place de tous les hommes, elle consentit au mariage mystique du Verbe avec l'humanité [2];

Pour le culte liturgique, il y a pratiquement quelque difficulté, parce que la fête vient normalement en Carême et que la liturgie romaine (à l'encontre de plusieurs autres [3]), n'admet pas d'octave. Mais peut-être pourrait-on accorder l'octave, quand la fête est transférée après Pâques, ce qui arrive assez souvent; en tout cas, la Sacrée Congrégation des Rites pourrait dresser un catalogue officiel, classant les fêtes mariales selon leur importance respective et accordant, après l'Assomption qui célèbre l'ensemble des privilèges et leur consécration définitive dans le ciel, la première place à l'Annonciation, avant l'Immaculée Conception et les autres fêtes moins importantes.

Quant *au culte des fidèles*, on pourrait introduire la fête par une neuvaine ou la faire suivre d'une octave. Comme elle arrive aux environs de Pâques, ce serait un moyen d'amener la conversion des pécheurs et de préparer à la communion pascale. Car il n'y a pas de meilleur moyen d'honorer la Vierge que de s'unir à Jésus : elle n'existe que pour nous donner son Fils et pour être la mère de Dieu.

MARIE, NOUVELLE ÈVE

par le chan. ANCIAUX, professeur de théologie dogmatique, Tournai.

MARIE est appelée nouvelle Ève à différents titres. Nous envisageons la question d'une manière générale : au groupe prévaricateur — Adam et Ève — Dieu a opposé un groupe sauveur : Jésus et Marie; comme Ève a coopéré à notre perte, Marie coopère à notre salut.

1. Souvent, en pratique, on peut arriver à exprimer ensemble les deux privilèges; même pour l'Immaculée Conception en s'inspirant du texte de la Genèse : *Je placerai des inimitiés entre toi et la femme, entre ta race et la sienne ; celle-ci t'écrasera la tête*. Ou bien, un tableau ou un bas-relief peut représenter le privilège secondaire.

2. S. THOMAS, III, q. 30, a. 1.

3. Telle la liturgie dominicaine. L'Annonciation y est célébrée en grande pompe, Ce jour, tout comme la veille de Noël et à la Cène, le *Pretiosa* de Laudes est dit en chapitre solennel, avec sermon par un des frères.

Cette proposition se rattache par un lien très intime à l'objet principal de nos études : Marie, médiatrice de toutes les grâces. Si Marie est associée au Christ Rédempteur dans l'acquisition de toutes les grâces, on est porté à croire qu'elle lui est unie aussi dans leur distribution.

Rappelons d'abord, en quelques mots, la coopération d'Ève à la ruine du genre humain.

Adam devait transmettre à ses descendants la vie de la grâce qu'il avait gratuitement reçue. S'il la perdait, il ne pouvait plus nous communiquer qu'une nature privée de la grâce, une nature déchue. De lui seul dépendait la conservation de la grâce pour ses descendants. Lui seul, par son péché, a été la cause principale de notre déchéance.

Mais Ève a coopéré à ce péché : séduite par le serpent, elle a succombé la première et a présenté à Adam le fruit défendu. Aussi Adam, interrogé par Dieu, répond-il : « La femme que vous m'avez donnée pour compagne m'a présenté du fruit de l'arbre, et j'en ai mangé [1]. » Et Dieu lui dit : « Parce que tu as écouté la voix de ta femme, et que tu as mangé de l'arbre dont je t'avais ordonné de ne pas manger, la terre est maudite à cause de toi [2]. » Eve a donc librement préparé notre perte, causée par le péché d'Adam. En un sens vrai, on peut lui attribuer la déchéance du genre humain : « C'est par une femme que le péché a commencé, lisons-nous dans l'*Ecclésiastique*, c'est à cause d'elle que nous mourons tous [3]. »

Le Christ est appelé par saint Paul le nouvel Adam [4]. Le premier Adam, nous dit-il, était la figure de celui qui devait venir [5]. Adam nous a transmis le péché et la mort, le Christ nous a rendu la justice et la vie. « Sicut per inobedientiam unius hominis, peccatores constituti sunt multi : ita et per unius obeditionem, justi constituentur multi [6]. » « Et sicut in Adam omnes moriuntur, ita et in Christo omnes vivificabuntur [7]. » Adam seul est la cause principale de notre mort ; le Christ seul, par sa propre vertu, nous a rendu la vie.

Faut-il au nouvel Adam associer une nouvelle Ève qui coopère à notre Rédemption comme la première a contribué à notre perte?

J'ai l'intention de montrer que c'est là une vérité révélée. Je m'efforcerai de le prouver en commentant le texte de la *Genèse* III, 14, 15, sentence de condamnation du serpent : « Parce que tu as fait cela, tu es maudit entre tous les animaux et toutes les bêtes des champs; tu macheras sur ton ventre, et tu mangeras la poussière tous les jours de ta vie. Et je mettrai une inimitié entre toi et la femme, entre ta postérité et sa postérité; celle-ci te meurtrira à

1. *Gen.* III, 12. Trad. *Crampon.* — 2. *L. c.*, 17. — 3. XXV, 33. — 4. I, Cor. XV, 45. — 5. *Rom.* V, 14. — 6. *L. c.*, 19. — 7. I, *Cor.* XV, 22.

la tête, et tu la meurtriras au talon. « Inimicitias ponam inter te et mulierem, et semen tuum et semen illius : ipsa conteret caput tuum, et tu insidiaberis calcaneo ejus ».

On sait qu'exégètes et théologiens ne sont pas parfaitement d'accord sur l'interprétation à donner à ces paroles.

Nous tâcherons d'en déterminer le sens en tenant compte de l'analogie de la foi; nous aurons recours à la connaissance plus parfaite que les révélations ultérieures nous ont donnée de la Rédemption. Nous ne prétendons donc pas que nos premiers parents ou l'auteur inspiré de la Genèse aient compris la sentence divine aussi parfaitement que nous pouvons la comprendre. « Peut-on raisonnablement douter, écrit le R. P. Durand, que les prophéties ne soient mieux comprises aujourd'hui qu'à l'époque où elles furent écrites? Cette circonstance tient à deux causes : les diverses prophéties ayant un même objet sont allées en se complétant les unes les autres, l'événement a éclairé d'un jour nouveau la prédiction qui en avait été faite. Ce surcroît de lumière n'ajoute pas en signification au texte lui-même, seulement il permet de le pénétrer davantage[1]. »

Suivant le sens littéral qui se présente immédiatement à l'esprit, Dieu, pour punir le serpent qui a séduit la première femme, établit l'inimitié entre la femme et le serpent, entre la postérité de la femme et la postérité du serpent, inimitié de race, inimitié perpétuelle. Le serpent tâchera de mordre l'homme au talon : c'est donc un petit serpent, et rien n'indique qu'il soit venimeux; l'homme, que Dieu a placé à la tête de la création, visera le serpent à la tête pour l'écraser. Dans ces conditions, la lutte, châtiment du serpent, doit se terminer par sa défaite. La *Vulgate* a bien rendu l'idée de la sentence divine : « ipsa (ipsum) conteret caput tuum. » La femme dont il est question est Ève, sa postérité tout le genre humain.

Tel est le sens qui se présente à première vue. Nous pensons que rien n'exige qu'on s'en écarte.

Mais, d'autre part, il est bien évident que ce n'est pas là le sens littéral intégral de la sentence divine. Cette lutte, cet écrasement du serpent symbolisent sans aucun doute la lutte contre la cause intelligente mauvaise qui se cachait sous les apparences du serpent, l'écrasement du démon, la destruction de l'empire qu'il s'est acquis sur l'homme en l'amenant au péché.

Nos premiers parents ont sûrement compris que Dieu leur promettait la victoire sur le démon. Inutile d'insister sur ce point, qui ne peut pas soulever de difficulté. Rappelons seulement une réponse

1. D'Alès, *Diction. Apolog. de la Foi cathol.*, t. I, art. *Exégèse*, col. 1833. — Cf. Prat, *Études*, t. 86, pp. 495, 496.

de la Commission Biblique, traitant du caractère historique des trois premiers chapitres de la *Genèse*. A la question suivante : « Est-ce que, en particulier, le sens littéral historique peut être révoqué en doute, lorsqu'il s'agit des faits, racontés dans ces mêmes chapitres, qui touchent aux fondements de la religion chrétienne : comme sont, entre autres,... le commandement donné par Dieu à l'homme afin d'éprouver son obéissance; la transgression du précepte divin, sur la suggestion du démon caché sous la forme du serpent; la déchéance encourue par nos premiers parents de ce primitif état d'innocence, ainsi que la promesse du Réparateur futur? » La commission répond : « Non [1]. »

Tâchons maintenant de préciser le sens de la prophétie à la lumière des révélations qui ont suivi.

Le Christ est l'unique médiateur entre Dieu et les hommes : « Unus enim Deus, unus et mediator Dei et hominum homo Christus Jesus : qui dedit redemptionem semetipsum pro omnibus [2]. » Lui seul, par sa propre vertu, offre à Dieu une satisfaction équivalente pour le péché, mérite, d'un mérite de condignité, que la grâce nous soit rendue. Lui seul opère notre réconciliation avec Dieu, détruit l'œuvre du démon. Il est le vainqueur par excellence, le triomphateur : on ne peut en aucune façon lui assimiler ceux qui n'ont la force de combattre, qui n'ont part à la victoire que par lui. Dès lors, Dieu, annonçant le triomphe de la postérité de la femme sur le serpent infernal, avait tout d'abord en vue cet unique vainqueur du démon, et secondairement seulement ceux qui ne sont délivrés de l'esclavage du démon que par lui. Ceux qui restent sous l'empire du démon n'appartiennent pas à la postérité victorieuse.

Nous dirons donc que la postérité de la femme écrasant la tête du serpent représente premièrement le Christ, et secondairement ceux qui ont part à sa victoire; que les inimitiés qui divisent la postérité de la femme et celle du serpent symbolisent en toute première ligne la haine mortelle que le Christ porte au démon. Nous pouvons laisser indécise la question de savoir ce que représente exactement la race du démon; elle est sans importance pour notre thèse.

Que dirons-nous des inimitiés d'Ève et du serpent, châtiment de ce dernier? Sans aucun doute, elles représentent la haine qu'une femme porte au démon, haine qui prépare le renversement de son empire : le démon a vaincu par l'entremise de la femme, elle concourra à sa défaite. C'est bien là le sens obvie de la sentence de malédiction portée contre le démon tentateur. Il ne peut donc pas être question de la haine qu'une sainte femme quelconque porte au

1. Réponse du 30 juin 1909. — 2. I, *Tim.* II, 5, 6.

démon; Dieu a en vue la haine d'une femme qui remplira un rôle spécial dans la destruction de l'empire du démon, la haine de cette femme que l'Écriture et la Tradition nous montrent intimement unie au Rédempteur, que déjà nous signalent clairement le prophète Isaïe : « Ecce virgo concipiet et pariet filium, et vocabit nomen ejus Emmanuel [1] », et le prophète Michée : « Et tu Bethleem... ex te mihi egredietur qui sit dominator in Israël, et egressus ejus ab initio, a diebus aeternitatis. Propter hoc dabit eos usque ad tempus in quo parturiens pariet » : (Jahvé les laissera au pouvoir de leurs ennemis jusqu'au temps où celle qui doit enfanter enfantera [2]); Dieu a voulu enfin la haine de cette femme qui seule entre toutes, dès le premier instant de son existence et pour toujours sera, d'une manière absolument suréminente et sans comparaison possible, l'ennemie du démon.

« Les Pères et les écrivains ecclésiastiques, dit le pape Pie IX dans la bulle *Ineffabilis Deus*, instruits par les enseignements célestes, n'ont rien eu de plus cher dans les livres élaborés par eux pour expliquer les Écritures, pour venger les dogmes et pour instruire les fidèles, que de proclamer à l'envi et de prêcher de la manière la plus variée et la plus admirable la souveraine sainteté de la Vierge, sa dignité, son entière exemption de toute souillure du péché et sa victoire éclatante sur le détestable ennemi du genre humain. C'est pourquoi, lorsqu'ils rapportent les paroles par lesquelles Dieu, annonçant, dès le commencement du monde, les remèdes préparés dans sa miséricorde pour régénérer les mortels, confondit l'audace du serpent séducteur et releva ainsi merveilleusement l'espérance de notre race en disant : « J'établirai des inimitiés entre toi et la femme, entre ta race et la sienne », ces Pères enseignent que ce divin oracle a désigné ouvertement et clairement le miséricordieux Rédempteur du genre humain, savoir : le Fils unique de Dieu, Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'il a désigné également sa bienheureuse Mère, la Vierge Marie, et qu'il a indiqué en même temps les inimitiés de l'un et de l'autre contre le démon [3]. » « Simul ipsissimas utriusque contra diabolum inimicitias insigniter expressas. »

Dans le Protévangile, l'inimitié de la femme contribue à la défaite du démon, mais c'est à la postérité de la femme qu'est attribuée la victoire. Marie remplit donc dans l'œuvre de la Rédemption un rôle semblable à celui d'Ève dans la chute. C'est à juste titre que nous l'appelons « la nouvelle Ève » : elle concourt comme cause secondaire à la ruine de l'empire du démon que le Christ, le nouvel Adam, cause par sa propre vertu.

1. VII, 14. — 2. V, 2, 3. — 3. Mgr Malou, *L'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie considérée comme Dogme de foi*, t. II, pp. 513, 514.

La leçon de la Vulgate : *ipsa conteret*, fournit un argument de tradition d'une grande valeur à l'appui de cette doctrine. Il n'est pas admissible, en effet, qu'une leçon d'un texte dogmatique d'une si grande portée, parfaitement connu de tous, leçon reçue durant tant de siècles et si universellement, n'exprime pas la foi commune. La victoire y est expressément attribuée à Marie, mais toujours on l'a compris en ce sens : Marie triomphe par son Fils; la victoire lui est attribuée comme à la cause secondaire, le Christ seul en est la cause principale.

LA CORÉDEMPTRICE

par le R. P. F.-X. Godts, C. S. S. R. [1].

A la demande expresse de l'autorité directrice du Congrès, j'ai pris pour sujet de mon rapport : La Corédemptrice.

On a prétendu que le titre de Corédemptrice ne se rencontre pas dans le langage officiel de l'Église. C'est une erreur. Dans un décret du 12 avril 1914, la Sacrée Congrégation du Saint-Office emploie ce titre avec une certaine ostentation : « Il y a des fidèles, dit-elle, qu'un pieux amour envers la très bienheureuse Vierge délecte à tel point, qu'il ne leur est pas possible de prononcer le nom de Jésus sans l'accompagner du glorieux nom de leur Mère, *notre Corédemptrice*, la Bienheureuse Marie : *Ut Jesum numquam commemorare queant, nisi glorioso comitante nomine Matris suae,* Coredemptricis *nostrae, Beatae Mariae.* » — Remarquons bien que la Sacrée Congrégation fait ressortir ce titre : « Coredemptricis nostrae », car la phrase serait tout aussi claire, si elle l'avait omis.

Ce titre n'est pas tout à fait nouveau en Théologie. Le Père Terrien, si versé dans la connaissance de la Patrologie mariale, écrit : « Le titre de *Corédemptrice* est si *souvent* attribué par *nombre de vieux auteurs* à Marie [2]. » Christophe Véga († 1672) écrit dans sa *Theologia Mariana*, au numéro 1776 : *Merito a Patribus Deipara tanquam* Coredemptrix *nostra plausibus succlamatur.*

Dans son ouvrage dogmatique sur le Concile de Trente, notre Père et Docteur, saint Alphonse, écrit : « On objecte que nous donnons à la Bienheureuse Vierge Marie l'honneur qui est exclusivement réservé à Dieu et à Jésus-Christ, puisque nous l'appelons *Corédemptrice* [3]. » Et le Saint, loin

1. *Dans plusieurs publications antérieures le R. P. Godts a développé tout au long la question des raisons théologiques de la Corédemption de la T. S. Vierge. Voyez notamment son ouvrage* La Corédemptrice, *Dewit* 1920. *Le saint rédemptoriste a surtout ici voulu laisser parler son cœur. Il renvoie à ses écrits antérieurs ceux que la question intéresse spécialement.*

2. *La Mère des hommes*, I, 238.

3. Chap. XI, art. 2, § 1. Trad. Jacques, t. VII, p. 286. *Op. Dogm.*, t. I, p. 682.

de repousser ce reproche, l'admet et explique le sens de ce beau titre, qui, de nos jours, est employé par un grand nombre de théologiens.

Dans les Actes du troisième Congrès Marial breton, tenu à Guingamp, en 1910, la première partie traite, *ex professo* et tout au long, de la *Corédemption* de Marie et en parle en quatre rapports savants et bien documentés : I. La Corédemption Mariale prophétisée; II. La Corédemption Mariale réalisée; III. La Corédemption Mariale continuée au Ciel; IV. L'Histoire et l'Évolution de la Doctrine de la Corédemption Mariale. Le quatrième Congrès breton, celui du Folgoat, en 1913, admet aussi, sans hésiter, le titre de Corédemptrice.

Mais voici une autorité bien plus grande : Le 22 mars 1918, le Saint Père Benoît XV, glorieusement régnant, dit, dans une lettre apostolique : « Marie a tellement souffert et est presque morte avec son Fils souffrant et mourant; Elle a ainsi abdiqué ses droits maternels sur son Fils, afin de procurer le salut des hommes; Elle a Elle-même, autant qu'il était en son pouvoir, immolé ce Fils, de sorte qu'on peut affirmer avec raison que, conjointement avec le Christ, Elle *a racheté* le genre humain : *Ipsam cum Christo genus humanum redemisse.* »

Malgré tant d'autorités, il reste malheureusement vrai, ainsi que le remarque le P. Bainvel, que des théologiens « tel le Cardinal Billot, sont d'avis que mieux vaut éviter le mot *Corédemptrice*, partie pour ne pas donner prise aux calomnies des Protestants, partie parce que le titre de Rédempteur leur paraît avoir quelque chose d'unique et d'incommunicable, la mort rédemptrice étant le fait de Jésus seul [1]. »

Pour la prudence à garder avec les Protestants, écoutons ce que dit le P. Faber, Protestant converti : « Ici, en Angleterre, Marie n'est pas à moitié assez prêchée. La dévotion qu'on a pour Elle est faible, maigre et pauvre, *dominée par le respect humain et la prudence charnelle :* elle voudrait faire, de la vraie Marie, une Marie si petite que les Protestants puissent se sentir à l'aise autour d'Elle. Et c'est pourquoi Jésus n'est pas aimé, les hérétiques ne sont pas convertis, l'Église n'est pas exaltée [2]. »

Quant à l'objection que le titre de Rédempteur est propre à Jésus et incommunicable, il faut distinguer. Par le mot de *Corédemptrice*, nous n'entendons nullement attribuer à Marie une activité principale, d'ordre égal à celle du Christ et qui viendrait s'y ajouter pour la compléter. Nous l'entendons *au sens restrictif* d'une coopération d'ordre inférieur, subordonnée et instrumentale [3]. Toutefois, cette Corédemption est telle qu'elle accompagne tous les mérites de la Rédemption elle-même, opérée par le Christ; car, comme l'assure Pie X, Marie nous a mérité *de congruo* tout ce que le Rédempteur nous a mérité *de condigno*, et Elle est le ministre suprême de la dispensation des grâces [4].

Qu'on ne nous objecte pas qu'en ce sens, Marie aurait coopéré à sa propre Rédemption. Rien de plus vrai. Elle a été rachetée par son Fils,

1. *Marie, Mère de Grâce, étude doctrinale.* Paris 1921, p. 75, note.
2. Préface au *Secret de Marie*, par le B. DE MONTFORT, 1902, p. 14.
3. M. MERKELBACH. *Revue ecclésiastique de Liége*, t. X.
4. *Encycl. Ad diem.*, 2 févr. 1914.

Rédempteur unique de tout le genre humain. Elle l'a même été d'une Rédemption préventive, plus sublime, plus copieuse, que tout le reste des hommes. Mais cette Rédemption a dépendu de l'Incarnation et l'Incarnation a dépendu du consentement de Marie. Il n'y a donc ici ni contradiction, ni pétition de principe ou cercle vicieux.

Si l'on nous objecte que saint Paul et les saints sont aussi une espèce de Corédempteurs, nous répondons qu'ils le sont à un titre tellement inférieur, que le nom de *Corédemptrice* demeure, par son excellence, réservé uniquement à Marie.

Pour comprendre l'importance de ce titre exclusivement marial, rappelons-nous que toute une doctrine théologique peut être renfermée dans un seul mot [1]. Tel fut le titre de *Deipara*, au concile d'Ephèse. Nestorius admettait volontiers pour Marie le titre de Mère de *Jésus* et de Mère du *Christ*, mais il repoussait celui de *Mère de Dieu*, qui ne se trouve explicitement énoncé ni dans l'Écriture, ni dans les écrits des premiers Pères. Le perfide voulait, par cette négation, se frayer un chemin vers l'hérésie qui admettait deux personnes dans le Fils de Marie; et Celle-ci n'aurait été Mère que du seul Homme-Christ et, par conséquent, nullement Mère de Dieu. Mais le peuple d'Alexandrie et d'Éphèse, le corps de l'Église, animé de l'Esprit-Saint, tenait absolument au titre de *Mère de Dieu*, et le peuple avait raison.

Voyons quelque chose de l'importance du mot *Corédemptrice*, qui n'est pas un titre purement honorifique, mais un titre glorieusement mérité par toute une vie de cosouffrances indicibles, un titre de conséquences importantes pour Jésus, pour Marie et pour nous.

Il faut se rendre compte de la grande portée spéculative et pratique de la question qui nous occupe.

Elle est capitale pour la Théologie mariale et pour le culte de Marie; elle touche au fond même du Christianisme, étant une des bases de la Médiation universelle de la Mère de grâce [2].

La doctrine des souffrances corédemptrices de Marie nous ouvre un nouvel horizon sur les souffrances du Rédempteur.

Elle nous le montre souffrant doublement : d'abord endurant ses douleurs extérieures et intérieures personnelles; ensuite ressentant le contrecoup des douleurs de sa Mère chérie. Saint Alphonse dit que Jésus, étant sur la Croix, souffrait plus de la Compassion de sa Mère que de ses propres douleurs; qu'il fut si affligé de voir sa tendre Mère dans un tel état de désolation que sa Compassion pour Elle le fit mourir sans consolation [3]. Cette considération augmentera, par conséquent, notre amour envers le Rédempteur souffrant.

Elle augmentera aussi notre admiration envers Celle à qui et par qui Dieu a fait et continue à faire des choses grandes. *Fecit mihi magna qui potens est... Fecit potentiam in brachio suo.* Marie, selon la pensée de saint Thomas, plonge, pour ainsi dire, dans l'infini divin; jamais on n'ira au

1. « Hinc sanctio certorum terminorum quibus dogma certissime repraesentaretur. » (PALMIERI, *De Mag., Eccl.*)
2. BAINVEL, *o. c.*, 54.
3. *Gloires.* P. III. Trad. Dujardin, p. 65 et p. 66.

fond de la part qu'Elle a prise dans les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption, mystères que les Anges, suivant le mot de saint Pierre, n'ont jamais fini de sonder [1]. La vertu accordée par la justice divine aux larmes de la Corédemptrice est telle que l'Église ne croit pas exagérer en nous faisant demander d'être *sauvés* par ces larmes, et qu'elle affirme dans sa liturgie que ces larmes *suffisent à laver les crimes de l'univers entier :*

« Nobis salutem conferant
» Deiparae tot Lacrymae,
» Quibus lavare sufficis
» Totius orbis crimina [2]. »

Enfin la doctrine de Marie Corédemptrice doit nous remplir d'une vive reconnaissance et d'un immense amour à l'égard de Celle à qui, avec Jésus, nous sommes redevables de toute notre vie surnaturelle, indirectement des sacrements que nous avons reçus, de toutes les grâces, sanctifiantes et actuelles. Elle nous facilitera l'accomplissement de ce précepte : *Gemitus Matris tuae ne obliviscaris* [3].

Il y a deux ans, j'ai publié, par reconnaissance envers Marie, un opuscule intitulé : *La Corédemptrice* [4], dans lequel je montre la part prise par Marie dans l'œuvre de la Rédemption, considérée sous sept aspects différents.

Afin de ne pas me répéter, je vais me borner, dans le présent Rapport, à montrer l'union intime et constante qui a régné et règnera encore dans l'œuvre de la Rédemption entre Jésus et Marie, depuis le Protévangîle du paradis terrestre jusqu'à la vision de l'Apocalypse : La Femme revêtue du Soleil.

Voici donc la thèse : Par son union intime avec le Rédempteur et par sa participation continuelle à toutes ses souffrances, Marie a sa part dans l'œuvre de notre Rédemption et de notre salut, part secondaire et toute subordonnnée à celle de son Fils, mais non moins universelle; si bien qu'on peut soutenir que, dans toute grâce que nous recevons, il y a les mérites infinis du Sang du Rédempteur, dont les souffrances furent accrues par les souffrances de la Corédemptrice.

L'union de ces deux Cœurs qui nous aiment tant est même si intime que l'Église approuve un Office, composé par le B. Jean Eudes, et dans lequel il est dit au singulier : *Adoremus Cor Jesu et Mariae.*

La première révélation de l'intime union future entre une femme corédemptrice et un Rédempteur eut lieu dès l'origine du monde, au Paradis terrestre. C'était immédiatement après l'énorme péché que venaient de commettre nos premiers parents. Les deux coupables sont là, confus et tremblants, devant le divin Juge, qui va prononcer contre eux la sentence de condamnation. Mais, avant de la prononcer, son adorable miséricorde va relever leur espérance par la promesse d'une Corédemp-

1. Bainvel, p. 48.
2. *Off. Sept. Dol.* 15 Sept. Hymn. ord. Laud.
3. *Eccli.* VII, 29.
4. *La Corédemptrice.* Dewit, Bruxelles 1920.

trice associée à un Rédempteur. Jéhovah-Dieu dit au serpent infernal : « Je mettrai des inimitiés entre toi et la femme, entre ta postérité et sa postérité; celle-ci t'écrasera la tête [1]. » « Les Pères, dit Pie IX, dans la bulle *Ineffabilis*, enseignent que ce divin oracle a désigné ouvertement et clairement le miséricordieux Rédempteur du genre humain, qu'il a désigné également sa Bienheureuse Mère, la Vierge Marie, et qu'il a indiqué en même temps les inimitiés communes de l'un et de l'autre contre le démon... Ainsi la Très Sainte Vierge, unie au Christ par le lien le plus étroit et le plus indissoluble, perpétuant avec Lui et par Lui ses inimitiés éternelles contre l'antique serpent, a dans son complet triomphe écrasé, de son pied immaculé, la tête de ce dragon infernal. »

Annoncée une première fois par cette belle prophétie, appelée à juste titre le *Protévangile*, l'union de la Femme avec son Fils Rédempteur fera encore plusieurs fois l'objet d'autres prophéties dans l'Ancien Testament.

Isaïe prédit expressément, à Achaz et à tout le peuple, la naissance virginale de l'Emmanuel comme un signe de délivrance du danger, qui, par suite de l'Alliance du roi d'Israël avec le roi d'Assyrie, menace Jérusalem et la maison de David : « Voici que la Vierge concevra et Elle enfantera un Fils, et son nom sera Emmanuel [2]. »

A son tour, le Prophète Michée désigne l'avènement de « Celle qui doit enfanter », c'est-à-dire de la Bénie entre les femmes et de son Fils, comme marquant la fin de l'oppression et la plénitude du salut [3].

C'est donc bien avec raison que Pie X a dit, de l'union intime prédite entre les deux membres du Groupe Rédempteur : « Aussi voyons-nous dans les Saintes Écritures, partout ou peu s'en faut, le Sauveur des hommes apparaître en compagnie de sa Sainte Mère. Il sortira l'Agneau dominateur de la terre, mais de la pierre du désert; elle montera, la Fleur, mais de la racine de Jessé. A voir, dans l'avenir, Marie écraser la tête du serpent, Adam contient les larmes que la malédiction lui arrachait. Marie occupa la pensée de Noé, dans l'arche libératrice, d'Abraham, empêché d'immoler son fils, de Jacob, contemplant l'échelle où montent et d'où descendent les Anges, de Moïse, en admiration devant le buisson qui brûle sans se consumer, de David chantant et sautant en conduisant l'arche de Dieu, d'Élie, apercevant la petite nuée qui monte de la mer. Et, sans nous étendre davantage, conclut Pie X, nous trouvons en Marie après Jésus, la fin de la Loi, la vérité des images et des oracles [4]. »

A la fête de l'Immaculée-Conception, l'Église chante : « C'est aujourd'hui qu'est conçue sans péché Marie; c'est aujourd'hui qu'est écrasée par Elle la tête du serpent antique. Alleluia [5]. » Dans le petit office de l'Immaculée-Conception, elle dit aussi : « Dans ta Conception, toute embrasée d'amour, la puissance du dragon a été broyée par Toi, ô Femme forte et invincible Judith [6] ! »

L'Immaculée a broyé la tête de Lucifer d'abord par un acte de la plus profonde *humilité*. La tête du dragon infernal est son orgueil, sa suf-

1. *Gen.*, III, 15. — 2. *Isaïe*, VII, 14. — 3. *Michée*, V, 3. — 4. *Encycl. Ad diem.*, 2 févr. 1904. — 5. Secondes vêpres de l'office du 8 déc. *ad Magnificat*... — 6. Hymne *ad Nonam*.

fisance, la contemplation de sa propre perfection ; c'est ainsi qu'il a levé contre son Créateur l'étendard de la révolte, au lieu de le remercier et de lui obéir. Mille fois plus favorisée de la grâce que ne l'avait été Lucifer, l'Immaculée, en s'éveillant à l'usage de sa raison et de la Foi infuse, reconnaît que d'elle-même Elle n'est rien, que toute gloire doit revenir à Dieu seul, à qui Elle rend immédiatement une Adoration humble et reconnaissante.

En outre, elle broie la tête de l'ennemi, rempli de haine à l'égard du genre humain, par un grand acte d'*amour* et au nom de l'humanité, Elle envoie au Verbe Rédempteur ce soupir du Cantique suprême : *Osculetur me osculo oris sui.* Et Elle devient elle-même le baiser que se donnent la justice et la paix : *Justitia et pax osculatae sunt* [1].

Unie intimement au Messie, Marie pouvait dire en toute vérité : *Defecit in dolore vita mea :* Ma vie tout entière, depuis son premier instant jusqu'au dernier, s'est écoulée dans la douleur.

Dans l'office de la Nativité de Marie, les deux Églises, latine et grecque, chantent toujours, chacune en leur langue, cette formule identique : « Votre Naissance, ô Mère de Dieu, annonça la joie au monde entier. »

La joie ! C'était bien quelque chose d'inconnu depuis le premier péché, au point d'arracher à l'Ecclésiaste ce soupir profond : « J'ai dit au rire : *Insensé !* et à la joie : *A quoi bon vouloir me tromper* [2] ?» Mais Marie apparaît avec son divin Enfant en perspective : *Causa nostrae laetitiae, salve.* C'est l'aurore de la Rédemption.

En s'offrant à l'âge de trois ans à Jéhovah dans le temple de Jérusalem, la petite Marie se donne à son Créateur en victime et y exercera, pendant douze années, un sacerdoce intérieur, plus profitable à la Rédemption du genre humain que ne l'étaient, surtout à cette triste époque, les sacrifices et les rites de l'ancienne Alliance.

D'abord elle est la véritable Arche d'alliance, *foederis Arca,* venant remplacer l'Ancienne, que le Prophète Jérémie avait cachée aux approches de la captivité de Babylone et dont le rôle était fini.

En outre, en ce jour, dit M. Olier, la Loi ancienne voit se réaliser quelque chose de ce qu'elle figurait. Le Temple reçoit dans son enceinte l'un des Temples dont il était l'image : Marie, Temple vivant de Jésus, comme Jésus devait être le Temple parfait et véritable de la Divinité [3].

Marie faisant son entrée dans le Temple, c'est la Vierge-Prêtre ou, comme dit encore M. Olier, *Le Prêtre universel, Le Grand-Prêtre de la Loi* qui, par avance, immole en esprit Jésus-Christ, à la gloire de son Père. Mais hélas ! la dignité de grand-prêtre était bien avilie. Depuis Ozias (175 avant J.-C.), la succession légitime était interrompue ; les rois de Syrie, donnant la charge aux plus offrants, puis Hérode et les Romains, en nommant et en déposant arbitrairement des grands-prêtres, avaient confié cette haute dignité à des sujets indignes. En général, les prêtres eux-mêmes, à quelques rares exceptions près, ne valaient guère mieux. Beaucoup d'entre eux étaient Saducéens, c'est-à-dire remplis de l'esprit

1. Psaume 84, 11. — 2. *Eccles.*, II, 2. — 3. *Vie Int. de la T. S. Vierge*, I, p. 132.

grec, païen, libres-penseurs, matérialistes [1]. Beaucoup d'autres étaient Pharisiens, sépulcres blanchis, d'une dévotion toute extérieure, d'une piété toute d'apparat, d'une suffisance, d'un orgueil, d'une hypocrisie sans exemple; leur cœur était bien souvent plein d'avarice et d'impureté.

Les offrandes et les sacrifices d'un tel sacerdoce ne pouvaient plaire à un Dieu de vérité. Aussi Marie « Prêtre saint et invisible, Prêtre en esprit, faisant les fonctions du sacerdoce et chérie de Dieu, à qui Elle offrait les hosties charnelles, changeait, en entrant dans le temple, par l'éminence de sa foi et de son amour, en oblations spirituelles ce qui était animal et grossier ».

Dieu exigeait dans la Loi que celui qui offrait une victime unît le sacrifice de soi-même à celui que l'on offrait. C'est ce qu'a fait excellemment la Très Sainte Vierge. Elle vivait dans le Temple comme une Hostie, prête à être immolée à tout moment, ne voyant jamais de victime égorgée qu'elle ne s'unît intérieurement au Rédempteur à venir et ne soupirât d'être immolée avec Lui [2].

La bienheureuse plénitude des temps est enfin arrivée : l'Incarnation va s'accomplir. L'Ange du Seigneur vient donc à Marie, comme autrefois l'ange prévaricateur était venu à Ève, et lui propose la grandeur incompréhensible de la Maternité divine. Ce qui va se négocier directement et immédiatement entre l'Ange et Marie, c'est l'œuvre rédemptrice, c'est le sort de l'humanité. Cette œuvre est suspendue au *Fiat* de Marie. Elle a donc un titre incontestable sur les mérites infinis de Jésus, dont elle accepte librement d'être la mère, quelques soient pour elle les conséquences douloureuses que cette acceptation entraîne elle peut donc à juste titre être appelée Corédemptrice. L'Histoire surnaturelle du monde est groupée là, comme autour de son centre. Le *Fiat* de l'incarnation prendra quelque chose de l'immensité du plan divin qui embrasse, dans sa magnifique unité, toute l'œuvre de la Rédemption [3].

Dans cette immensité, nous nous bornerons à considérer le martyre auquel, suivant saint Bernardin de Sienne, la Corédemptrice se dévoua par son *Fiat : Miro martyrio se Deo dedicavit et obtulit B. Virgo in conceptu.* Le Saint franciscain dit ici de la Corédemptrice une parole profonde, trop peu connue, trop peu méditée; *Crucifixa Crucifixum concepit :* Par sa tendre compassion envers les souffrances futures du Messie, Marie était déjà crucifiée avec Lui en esprit [4].

De plus, saint Bernardin nous montre encore un autre supplice que causa, à la Vierge si pure, l'annonce de sa Maternité. Son virginal Époux savait seul qu'Elle gardait la continence avec lui. Qu'allait-il penser, en voyant que son Épouse, qui se prétendait astreinte par vœu à la virginité la plus parfaite, était devenue Mère? Aucune autre espèce de confusion, même la mort, n'était aussi horrible aux yeux d'une telle Vierge que cette confusion. Ainsi, en donnant son consentement, la Sainte Vierge s'exposait à cette confusion, *sibi horribiliori plusquam quodcumque aliud genus confusionis et mortis* [5]. Que si l'on objecte que Marie pouvait

1. Act. XXIII, 2. — 2. *L. c.*, p. 142, 143. — 3. Bainvel dans le *Dict. Apol.* Fasc. XIII, col. 293. — 4. *Iterum de Consensu Virg.* Serm. VIII, art. II, c. I. pag. 103. — 5. *Ibid.*

facilement penser que Dieu, pour l'honneur de son Fils, n'aurait point permis qu'Elle fût exposée à une telle confusion, le Saint répond que le Christ allait subir toutes sortes de confusions, et Elle ne pouvait pas soupçonner que Dieu n'aurait point permis celle-là. En effet, Marie savait par les Prophètes que le Christ devait être traité comme l'opprobre des hommes et l'abjection du peuple : *opprobrium hominum et abjectio plebis* [1], qu'Il devait être rassasié d'opprobres, *saturabitur opprobriis* [2]. Elle pouvait penser qu'Elle-même aurait participé à ce que saint Paul appelle *improperium Christi* [3] : l'ignominie du Christ. Donc, conclut saint Bernardin, « admirons la constance de Marie, qui ne demanda point à l'ange un remède contre cette confusion. Et en signe de ce que Marie crucifiée conçut le Crucifié, *quod Crucifixa Crucifixum concepit*, la divine Sagesse fit en sorte qu'Elle conçût le Christ le même jour qui fut aussi celui de sa Passion : *quod eodem die Christum concepit, quo etiam fuit passus*, c'est à-dire le 25 mars [4].

D'anciens tableaux du mystère de l'Annonciation sont une parfaite expression de cette vérité, que le *Fiat* de Marie fut pour Elle le commencement d'une Passion douloureuse et la raison théologique de sa corédemption : Ils représentent l'Archange tenant à la main une croix, lorsqu'il vient lui demander son consentement à l'Incarnation [5]. Le Verbe s'est donc fait chair, et il va demeurer neuf mois dans le sein de sa Mère. Intimement uni à Elle par le corps, il l'est encore plus et le devient toujours davantage par l'Esprit. En Marie tout est si élevé, si inusité, si extraordinaire, et cependant Elle n'en est point accablée. Sa vie avec le Fils de Dieu lui semble aussi naturelle que la vie du Fils dans le sein du Père. Quelle est donc la grandeur de la Mère de Dieu et son union avec l'Infini, puisqu'Elle ne plie pas sous le poids de telles faveurs divines?

L'ange Gabriel avait aussi annoncé à Marie que sa cousine Élisabeth avait conçu, malgré sa stérilité et son âge avancé. Cette déclaration semblait être à la Vierge-Mère une invitation à aller servir sa vieille cousine. Dans les desseins de Dieu, le mystère de la Visitation devait révéler l'union du Rédempteur et de sa Mère dans la distribution des grâces. En effet, dès son entrée dans la maison de Zacharie, l'humble et prévenante Mère de Dieu salue, la première, sa cousine. Mais sa voix est comme le Sacrement de Jésus pour la sanctification de Jean-Baptiste et d'Élisabeth. A peine, en effet, Élisabeth eut-elle entendu la salutation de Marie, que son enfant tressaillit d'allégresse dans son sein, annonçant ainsi, comme l'Ange l'avait annoncé [6], qu'il était purifié de la faute originelle et élevé à un admirable degré de sainteté. De Jean-Baptiste, la grâce rejaillit jusque sur Élisabeth, qui fut remplie de l'Esprit-Saint [7].

Voilà donc la première révélation de l'arrivée du Rédempteur en ce monde et son premier acte de sanctification des âmes, opéré par l'intermédiaire de la Corédemptrice.

Six mois après son départ de la maison d'Élisabeth, Marie, accompa-

1. *Psalm.* XXI, 7. — 2. *Thren.*, III, 30. — 3. *Heb.* XI, 26. — 4. S. Bernardin, *l. c.* — 5. Jeanjacquot, *Simples explications*, p. 45. — 6. Luc, V, 15. — 7. *Ibid.* 41.

gnée de Joseph, se rend à Bethléem pour obéir à un ordre de l'empereur Auguste. Arrivés là, nos voyageurs vont d'abord au caravansérail; mais ils le trouvent plein de voyageurs; la petite ville regorge d'étrangers, et dans la ville de David il n'y a pas de place pour le plus grand des fils de David. C'est la première humiliation, le premier affront que Jésus reçoit en ce monde; c'est l'ombre de la Croix et du Calvaire qui s'étend sur Jésus et Marie. Le Christ vient au milieu des siens et les siens ne veulent pas le recevoir. Plus tard ils crieront contre lui : « Crucifiez-le ! » L'Homme des douleurs et la Mère des douleurs sont bien intimement unis dans le support de ces douloureuses humiliations, endurées pour notre Rédemption.

Le Messie vient de naître dans une grotte. Les Anges et les bergers l'adorent auprès de sa Mère, comme le feront plus tard les Mages, prémices de la gentilité. L'union de Marie avec le Messie est telle qu'Elle est comme l'Ostensoir vivant, présentant l'Hostie à l'adoration du Ciel, des Israélites et des Gentils. Là où Marie n'est pas, Jésus n'est pas non plus.

Huit jours après sa naissance, le divin Enfant est circoncis et reçoit le nom de Jésus, Nom que l'Ange avait annoncé, avant qu'il fût conçu dans le sein de sa Mère [1]. Tandis que Joseph, avec une pierre aiguë accomplit cette cruelle opération, la Corédemptrice tient entre ses bras l'Enfant Rédempteur. Pendant que Celui-ci verse les prémices de son Sang, dont la dernière effusion se fera sur la Croix, Marie mêle au prix de notre Rédemption ses larmes, le sang de son cœur; et la Mère et l'Enfant s'offrent ensemble à Dieu le Père comme un seul et même holocauste pour le salut du monde.

Selon la Loi, quarante jours après sa naissance, Jésus est présenté au Temple; Marie prend à ce mystère une part bien intime. C'est elle-même qui porte entre ses bras le Rédempteur-Offrande. Il n'était pas nécessaire que la présentation et le rachat du premier-né se fissent par la mère; il suffisait que celle-ci se présentât pour être purifiée. Cependant la Vierge-Mère n'était nullement assujettie à la Loi, ni suivant l'esprit du législateur, ni même suivant la lettre du précepte [2]. En outre, en se soumettant à la loi de la purification, Elle passe, aux yeux de tous, pour une femme semblable à toutes les autres et sacrifie ainsi l'honneur qu'Elle a d'être Vierge dans sa Maternité.

Enfin, son Cœur est uni à Celui du Rédempteur pendant que le prêtre prend l'enfant dans ses mains et l'élève vers le Ciel : leur sacrifice est commun.

Cette participation de la Corédemptrice au sacrifice public du Sauveur est immédiatement récompensée : Marie participe aussi à la gloire de la manifestation de Jésus par le Prophète Siméon. Si, suivant ce saint vieillard, le Rédempteur est un signe de contradiction pour le salut ou pour la perte du monde, Il ne l'est pas seul. Sa Mère lui est associée. Le glaive qui poursuivra son Fils pénétrera aussi dans le Cœur de Marie. C'est à la Mère qu'il s'adresse après avoir immédiatement parlé des contradictions dont souffrira ce fils : « Vous-même, un glaive de douleur transpercera votre âme [3]. »

1. Luc. II, 21. — 2. *Levit.*, XII, 2. — 3. Luc, II, 35.

Après le départ des Mages qui étaient venus adorer le Roi des Juifs, nouveau-né, et l'avaient trouvé auprès de sa Mère, l'Ange du Seigneur apparut à Joseph pendant qu'il dormait et lui dit : « Levez-vous, prenez l'Enfant et sa Mère et fuyez en Égypte. » Joseph obéit. Hérode étant mort, l'Ange apparut de nouveau à Joseph et lui dit dans les mêmes termes : « Prenez l'Enfant et sa Mère. » Cette insistance de saint Matthieu a répéter, coup sur coup et en des versets qui se suivent, cette expression : *l'Enfant et sa Mère* [1], ne nous montre-t-elle pas l'union intime des deux, qui sont comme inséparables dans toutes leurs souffrances?

Quand l'enfant Jésus fut âgé de douze ans, il accompagna ses Parents à Jérusalem à la fête de Pâques ; et quand les jours de la fête furent passés, lorsqu'ils s'en retournèrent, le divin Adolescent demeura dans Jérusalem, sans que son Père et sa Mère s'en aperçussent. Ils marchèrent durant un jour et ne l'ayant point retrouvé parmi les parents et leurs connaissances, ils retournèrent à Jérusalem pour l'y chercher. Leurs inquiètes recherches durèrent trois jours. Cette douleur fut peut-être la plus cruelle de celles que Marie dut endurer durant toute sa vie ; elle rappelle l'abandon de Jésus sur la Croix par son Père céleste, douleur qui lui arracha ce cri si déchirant : « Mon Dieu, Mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné [2]? » Telle devait être aussi la douleur de Marie, Mère de Jésus. Dans toutes les autres douleurs, son Jésus était avec Elle, mais dans celle-ci, Il l'avait abandonnée.

Aussi l'ayant trouvé après trois jours dans le Temple, Elle ne put s'empêcher, malgré la présence des Docteurs, de lui faire ce tendre reproche : « Mon Fils, pourquoi avez-vous agi ainsi envers nous?» Mais Jésus ne recommencera plus cette épreuve, car immédiatement il s'en alla avec Marie et Joseph, et revint à Nazareth, «et il leur était soumis.» « Or, sa Mère, dit l'Évangile, conservait dans son cœur toutes ces choses [3].» C'est tout ce que nous savons du Sauveur, pendant les dix-huit années qui vont suivre.

Quel Ange pourrait nous révéler la profonde intimité qui dut régner, pendant ces dix-huit années, entre le Rédempteur et sa Mère? Avec quel amour, quelle tendresse, quel respect, Marie soignait Celui qui était à la fois son Fils, son Dieu et son Rédempteur ! « Il est bon, il est juste, dit le P. Meschler, de penser que Dieu avait mis dans le Cœur de Marie tout l'amour et toute la tendresse que l'humanité devait au Sauveur. Dans sa mission vraiment royale auprès de Jésus, Elle se regardait comme tenant la place du genre humain tout entier, comme fait le Prêtre, lorsqu'il offre le Saint Sacrifice [4]. » De son côté, Jésus-Adolescent et Homme fait, concentrait, pour ainsi dire, toute son action théandrique sur la sanctification de Celle dont il voulait faire le chef-d'œuvre de la grâce et de la gloire et la Médiatrice universelle. Il vivait si parfaitement uni à Marie que Celle-ci a vécu, selon la parole énergique de Pie X, la vie même de son fils : *Vitam ipsam Filii vixisse dicenda est* [5].

Mais tout a une fin ici-bas. Un jour Jésus déclara à sa Mère qu'Il

1. Matth, II, 13, 14, 20, 21. — 2. Matth. XXVII, 46. — 3. Luc., II, 51. — 4. *Vie de N. S. J. C.* t. V, p. 264. — 5. *Encycl. Ad diem*, 2 févr. 1904.

allait commencer sa vie publique, recevoir le Baptême de Jean, passer quarante jours à prier et à jeûner dans le désert, et qu'ensuite il reviendrait en Galilée.

Après avoir raconté, dans le premier chapitre de son sublime Évangile, la génération éternelle du Verbe, le témoignage de Jean-Baptiste et l'appel des six [1] premiers disciples, saint Jean commence son chapitre deuxième par ces surprenantes paroles : « Il se fit des noces à Cana en Galilée, et la Mère de Jésus était là : *Et erat Mater Jesu ibi.* » Mais qui sont ces époux qui célèbrent leurs noces? Quelle est leur position sociale? Quels sont les liens qui les rattachent à l'Évangile? Détails négligeables aux yeux de l'Évangéliste, une seule chose importe : *c'est que Marie était là.* A lire saint Jean, on croirait que c'est à cause d'Elle que « Jésus fut aussi convié aux noces avec ses Disciples. Et le vin venant à manquer, continue l'Évangéliste, la Mère de Jésus lui dit : Ils n'ont point de vin [2] ».

Remarquons, en passant, la transition un peu brusque entre le long jeûne du désert et la pénitence pratiquée aux bords du Jourdain, à des noces bruyantes et joyeuses, comme étaient celles des juifs. Les Disciples viennent de quitter un Maître dont l'Esprit-Saint avait prédit « qu'il ne boirait pas de vin »; et ils suivent un Maître nouveau qui leur offre à boire à satiété un vin excellent. Mais il y a un détail qui explique tout : *Erat Mater Jesu ibi.* Le Baptiste, c'est le Testament Ancien avec son âpre austérité; Marie, c'est le Testament Nouveau avec sa joie et l'Eucharistie en perspective : *Causa nostrae laetitiae.* La Compassion arrache au Cœur de la Mère de Jésus ce soupir plein de confiance : « Ils n'ont point de vin. » Jésus lui répond : « Quoi, à moi et à toi, Femme? Mon heure n'est-elle donc pas venue? »

Redressons ici une traduction assez répandue et quelque peu blasphématoire : ce *quid mihi et tibi?* est tout simplement un idiotisme, qu'il faut bien se garder de traduire par « Qu'y a-t-il de commun entre moi et toi? » Son vrai sens est : « Laissez-moi faire : vous serez contente de moi. »

De même, il faut bien se garder de donner au mot *Mulier* un sens vulgaire : c'est un titre de politesse princière. Il équivaut à « Madame », titre qu'on donne à la Reine des Belges, en lui adressant la parole. De même, il ne faut pas faire une affirmation des paroles : « Mon heure n'est pas encore venue. » Avec le Père Knabenbauer et quelques Anciens, il faut donner à cette phrase le sens d'une interrogation. Alors toute difficulté disparaît.

Pendant toute la vie publique de Jésus, l'Évangile ne parle de Marie qu'en passant, savoir : dans deux épisodes où, d'après quelques-uns, Notre Seigneur aurait voulu rabaisser la dignité de la Maternité divine, mais dans lesquels, si l'on pèse bien le sens des paroles, Il la loua de la façon la plus délicate et nous apprit à comprendre mieux sa grandeur.

Quand il dit à la foule : « Quiconque fait la volonté de mon Père, celui-là est ma Mère », il élève la consanguinité spirituelle au-dessus de la seule filiation naturelle, prise séparément; et comme Marie, plus que

1. Aux 5 disciples mentionnés par l'Évangile, il faut ajouter Jacques le Majeur, conduit à Jésus par son frère Jean, comme Simon-Pierre avait été conduit au Maître par son frère André. — 2. Chap. II, 2.

personne, s'est conformée dans toute sa conduite au bon plaisir divin, Jésus, au fond, la déclare doublement sa Mère [1]. Quant à la femme qui vient de s'écrier : « Bienheureux le sein qui vous a porté [2] ! » le Rédempteur répond : « Bienheureux plutôt ceux qui écoutent la parole de Dieu et qui la gardent. » Il détourne le discours, Il ne veut pas que cette femme fasse son éloge à Lui, comme elle entendait le faire ; mais, par là même, il fait discrètement l'éloge de Marie qui, mieux qu'aucune créature, reçut et garda la parole de Dieu. Voilà pourquoi l'Église, en plusieurs des Messes de la Sainte Vierge, lit précisément ce passage de l'Évangile, et, avec la femme inconnue, mais qui était son type et sa figure, elle redit les mêmes paroles pour célébrer Celle qui a porté et nourri Jésus.

Vers le soir de la vie mortelle du Rédempteur, son union avec la Corédemptrice devient de plus en plus intime.

Pendant la dernière Cène, eut lieu un fait mystique, qui représentait un mystère caché : « Jésus, voulant convertir saint Jean intérieurement en soi-même et le transformer singulièrement en son intérieur, dit M. Olier, le fit reposer sur sa poitrine [3]. Pendant ces heureux instants, Jésus communiqua au Disciple bien-aimé un amour si grand, si plein de sollicitude et de dévouement pour Marie, que quelques heures plus tard, Il pouvait dire en toute vérité : « Femme, voici votre fils. »

Après la Cène, Jésus s'adressant aux apôtres s'écria : « Levez-vous, sortons d'ici [4]. » Il emmena les onze vers Gethsémani. Tandis que dans la Grotte, le Rédempteur prie et agonise, la Corédemptrice est prosternée aussi, priant en union avec Lui ; comme Lui éprouvant la crainte et l'effroi ; comme Lui unissant sa volonté à la Volonté divine.

Vers deux heures du matin [5], Jean, commençant déjà à accomplir son rôle de fils de Marie, arrive et raconte tout ce qu'il a vu : Le Seigneur saisi au jardin, conduit chez le grand-prêtre, condamné par le sanhédrin, maintenant emprisonné chez Caïphe. Au lever du jour, les sanhédrites se réuniront pour un second jugement et on livrera ensuite le Maître aux mains du Gouverneur. La Corédemptrice pleure et prie, attend le jour, et, dès qu'il va paraître, sort avec son fils Jean et les saintes femmes, pour se rendre à la porte du palais de Caïphe. Là, Elle voit entrer ceux qui vont condamner son Fils. Bientôt, ils sortent tumultueusement, emmenant Jésus chez Pilate. Pour la première fois, Marie voit son Fils captif, lié, portant aux cheveux, à la barbe, sur les vêtements, les traces des insultes de la nuit. Depuis ce moment, Elle ne cesse plus de le suivre et de le chercher ; à l'Antonia, chez Hérode, de nouveau à l'Antonia ; quelquefois le rencontrant à un détour de rue, l'apercevant dans la cour intérieure d'un des palais, échangeant alors avec Lui un regard [6].

Quand, après la flagellation et le couronnement d'épines, Pilate présenta Jésus à la foule en disant : *Ecce Homo*, « Le voici, l'Homme », la Corédemptrice contempla dans sa douloureuse réalité l'Homme-Dieu devenu l'Homme des douleurs ; elle le contempla avec une attention et

1. Math. XII, 46 ; Marc. III, 31 ; Luc, VIII, 19. — 2. Luc, XI, 27. — 3. *Vie intér.*, II, p. 43. — 4. Jean XIV, 31. — 5. De la Broise, p. 179. — 6. *Ibid.*, p. 180.

une compassion, surpassant de loin celles des plus grands contemplatifs de tous les siècles.

Avec le Père Terrien « nous n'hésitons pas à saluer en Marie la primauté des grâces gratuitement données. Le privilège qu'Elle a d'être la Mère du Dieu incarné, c'est-à-dire de Celui qui est la source de tout don surnaturel, exigeait qu'Elle fût, après son Fils, la première en tout [1] ».

C'était d'ailleurs l'achèvement de la sainteté de la Corédemptrice. Car ceux que Dieu veut faire saints, il « les conforme à la ressemblance de son Fils [2] » en leur envoyant des douleurs du corps et de l'âme semblables à celles du divin Crucifié.

Le moment suprême de la Rédemption est arrivé. Le soleil s'est voilé; les ténèbres enveloppent la Croix, le Calvaire et le monde entier. Jésus est abandonné de son Père, c'est-à-dire considéré par Lui comme victime pour le péché et livré à la douleur et à la mort. Près de la Croix se tenait Marie, sa Mère. Elle se tenait là, nouvelle Ève près du nouvel Adam. C'était l'antithèse et la réparation de la faute de l'Eden. La Croix était l'arbre de vie, opposé à l'arbre de mort. C'est en ce moment que, selon Benoît XV, Marie « souffre tellement avec son Fils souffrant, et meurt presque avec Lui; c'est alors qu'Elle abdique ses droits maternels sur son Fils; c'est alors, qu'autant qu'il est en son pouvoir, Elle l'immole à la Justice divine; de sorte qu'on peut dire, avec raison, qu'avec le Christ, Elle a racheté le genre humain : *ut dici merito queat, Ipsam cum Christo humanum genus redemisse* [3] ».

Pour mieux comprendre l'union intime de la Corédemptrice avec le Rédempteur, nous devons voir, avec saint Alphonse et saint Bonaventure, un seul autel sur le Calvaire : « savoir, la Croix de Jésus, sur laquelle, avec cet Agneau divin, était en même temps immolée sa tendre Mère [4] ».

En cette heure solennelle, notre aimant Rédempteur qui, la veille, s'était donné à nous par l'Eucharistie, nous fait un second legs, dont nous ne comprendrons toute la valeur que dans la lumière béatifique. « Voyant sa Mère, et debout près d'Elle le Disciple qu'Il aimait, Il dit à sa Mère : « Femme, voici votre Fils. » Ensuite Il dit au Disciple : « Voici votre Mère. » Depuis le XII^e^ siècle, l'exégèse chrétienne s'est exercée sur ces paroles et elle a trouvé qu'elles renferment autre chose qu'une recommandation de Marie aux soins de l'Apôtre Jean. C'est notre compatriote l'abbé Rupert († 1135) qui, redevable de toute sa science à une assistance toute spéciale de Marie, reçut le premier la grâce de voir en ces paroles la promulgation de la Maternité surnaturelle, dont le mystère s'accomplissait alors sous la Croix. Une fois éclose, l'interprétation Rupertienne fut suivie par le Dominicain Tauler, par le Franciscain saint Bernardin, par les deux Chartreux Denys de Rijckel et Ludolphe de Saxe, par le Bénédictin Eadmer et puis par tant d'éminents auteurs, dont le nombre est allé en croissant de siècle en siècle, au point que le professeur

1. *La Mère de Dieu*, t. II, p. 313. — 2. Rom. VIII, 29. — 3. *Acta Apostolicae Sedis*, t. X, p. 182. Litt. apostol. 22 Martii 1918. — 4. *Gloires*, p. III, 5^e^ douleur, t. II, p. 63.

Jésuite Legnani a osé écrire : « Je tiens pour totalement *fausse* et *erronée* l'interprétation qui de nos jours limiterait ces paroles du Seigneur à un acte privé de piété filiale [1]. Quant aux soins filiaux dus à Marie dans l'ordre temporel, ils sont compris aussi dans les paroles du Seigneur; mais ils n'en constituent pas le sens premier. « La scène est trop grande, l'heure est trop solennelle, pour que ces mots n'aient pas une portée universelle [2]. »

Tout était consommé. Avec un grand cri, Jésus remit son esprit entre les mains de son Père, inclina la tête et expira : *Cum Filio moriente, paene conmortua*, comme dit Benoît XV : « Marie mourut presque avec Lui. »

Un des soldats plongea sa lance dans le côté du Sauveur. Il en jaillit aussitôt du Sang et puis de l'eau, figurant l'Eucharistie et le Baptême. Sous le symbole de ces Sacrements, qui donnent et entretiennent la vie de l'Église , c'est l'Église elle-même qui semble naître de ce Cœur ouvert. Comme Ève était sortie du côté d'Adam, pendant son mystérieux sommeil, l'Église, disent les Pères, est sortie du côté du nouvel Adam endormi sur la Croix. Cependant comme le remarque saint Alphonse, la blessure de ce coup de lance fut faite à Jésus, mais c'est Marie qui en ressentit la douleur [3]. Ainsi ce fut la Corédemptrice seule qui souffrit en ce moment les douleurs suprêmes de l'enfantement de l'Église.

Le Corps inanimé de Jésus fut descendu de la Croix et déposé un instant sur les genoux et entre les bras de sa Mère désolée. Détail touchant, révélé par Elle-même à sainte Brigitte : Lorsque Jésus fut descendu de la Croix, Elle Lui ferma les yeux, mais Elle ne réussit pas à lui plier les bras : « Le Sauveur nous fait entendre par là, dit le séraphique saint Alphonse, qu'Il a voulu tenir ses bras toujours ouverts pour recevoir tous les pécheurs repentants qui reviendraient à Lui [4]. » Il en est de même de la Corédemptrice.

Le lendemain, samedi, son inépuisable charité donna à la divine Bergère la force d'envoyer Jean et les femmes fidèles à la recherche des Apôtres timides et dispersés. Ils revinrent tout tremblants ce même samedi auprès de leur Mère, Celle-ci les recevait, les consolait, d'autant plus mère qu'Elle était seule aujourd'hui pour veiller sur eux. Dans leurs âmes troublées, Elle cherchait à raviver la Foi en la Résurrection. Elle se montrait bien dès lors *Refugium peccatorum. Consolatrix afflictorum, Auxilium Christianorum, Regina Apostolorum*. C'est une des raisons qui ont poussé la piété chrétienne à consacrer à Marie le jour qui suit le vendredi [5].

Alleluia! Le Christ est vraiment ressuscité ! Il va passer quarante jours, visible sur la terre. Il apparaîtra souvent à ses Apôtres, aux saintes Femmes, à des centaines de Disciples et l'Évangile ne parle d'aucune apparition à sa Mère ! L'Écriture qui, comme dit saint Ignace dans ses *Exercices Spirituels* « suppose que nous avons l'intelligence », a laissé à la science des Docteurs et à la piété des fidèles la tâche facile de conclure que la toute première apparition du Fils ressuscité fut pour sa Mère.

1. *De Theologica Certitudine Maternitatis B. M. V. quoad fideles, juxta Christi verba : Mulier, ecce*, etc..., p. 6. Venetiis 1899. — 2. De la Broise, q. 184, 184. — 3. *Loc. c.*, VI[e] Douleur, p. 71. — 4. *Ibid.*, p. 74. — 5. De la Broise, p. 189.

et que, jusqu'à son Ascension, Il lui consacra tout le temps qu'Il ne passa point avec ses Apôtres. Il dut avoir pour Elle des visites privées et intimes, dans lesquelles Il lui aura parlé de l'avenir de son Église et des délices du Ciel.

Il est à croire que, pendant ces quarante jours, Marie était présente à la plupart des apparitions de Jésus à ses Disciples. Elle était à ce dernier repas que le Bon Sauveur voulut prendre avec ses Apôtres avant de monter au Ciel. Elle était là au moment de l'Ascension et Elle n'était pas triste, car Jésus avait dit : « Si vous m'aimiez, assurément vous vous réjouiriez de ce que je vais au Père » [1]. Personne n'aimait comme Marie, personne donc ne se réjouissait comme Elle de la joie du Roi de gloire. Ce n'est que plus tard, vers la fin de son exil, que la triste nostalgie du Ciel s'emparera de son âme.

Du Cénacle, où avait eu lieu le dernier repas, le Seigneur emmena sa Mère et ses Disciples jusqu'à la montagne des Oliviers. Là, il sourit une dernière fois à la petite troupe rassemblée autour de Lui, et, comme Il était le plus poli, le plus affable des princes, en parcourant les rangs, il dit à chacun un adieu spécial. A la Corédemptrice surtout, le Rédempteur dut, en la quittant, adresser un de ces mots où il avait coutume d'enfermer tant de choses ! Alors le Maître éleva les mains et laissa tomber sur tous une dernière bénédiction. Et tandis qu'Il bénissait la troupe prosternée, Il monta vers le Ciel et un nuage le déroba à leurs regards. Tandis qu'ils le voient monter ainsi, Marie et les Disciples entonnèrent un joyeux *Alleluia !* C'est l'Église qui nous l'affirme dans l'office de l'Ascension : *Cumque intuerentur in coelum euntem Illum, dixerunt : Alleluia* [2].

Les premiers Disciples du Sauveur restaient donc seuls sur la terre avec leur Mère Marie. Mais Celle-ci, pendant dix jours, les réunit à certaines heures dans le Cénacle, où Jésus avait institué l'Eucharistie. Là Elle leur apprenait à tous à persévérer unanimement dans la prière, et Elle-même, dans son Cœur, réunissait et élargissait la prière de toute l'Église [3].

Le dixième jour après l'Ascension, vers neuf heures du matin, un grand bruit, comme celui d'un vent violent qui aurait envahi toute la maison, annonça aux Apôtres la venue du Consolateur. On vit apparaître dans le Cénacle comme des langues de feu. Elles se reposèrent sur la tête de chacun. Aussitôt ce furent de saints transports, des actions de grâces en toutes langues, s'échappant de ces poitrines que le Feu divin venait d'embraser. Plus intimement pénétrée de l'Esprit-Saint et plus tranquille dans son action de grâces, Marie remerciait Dieu des grandes choses qu'Il avait faites en Elle.

D'après une tradition antique, consignée par Jules II dans sa bulle du 21 octobre 1507, les Apôtres se rendirent à Nazareth pour y célébrer la première Messe dans la Chambre de l'Incarnation, *Ubi prima Missa celebrata exstitit* [4]. Attention bien délicate et parfaitement justifiée.

1. Joann., XIV, 28. — 2. Antiph. II, ad Laudes. — 3. De la Broise, p. 199 à 201.
4. U. Chevalier, *Notre-Dame de Lorette*, p. 262.

A partir de cette première Messe, la Sainte Vierge communia sans doute tous les jours de la main de saint Jean. A la fraction du pain, Elle offrait au Père éternel le prix de la Rédemption, en vraie Corédemptrice.

Cette communion quotidienne soutenait Marie dans les douleurs de son long exil. Elle devait rester encore quelques années au milieu de l'Église naissante, car Elle est le Lien qui a uni Jésus à l'humanité.

Il fallut qu'Elle fût *avant* Lui pour Le recevoir et Le donner à la terre; il fallut qu'Elle fût *après* Lui, pour apprendre aux hommes à Le garder, à vivre de Lui, à s'appliquer les fruits de sa Rédemption. C'était sa vocation divine d'engendrer et d'entourer de soins le Corps du Christ; mais le Corps du Christ n'est pas seulement la chair, prise d'Elle, c'est l'Église aussi. La personne de Jésus et son Église, voilà le Christ tout entier. Or, c'est du Christ tout entier que Marie était la Mère. Elle devait donc, comme Elle avait assisté Jésus jusqu'à l'âge de trente ans, assister aussi l'Église naissante et l'acheminer vers l'état adulte de la vie chrétienne.

Elle devait souffrir tout le reste de sa vie, de trois espèces de douleurs.

Mère du Chef et des membres, Elle devait souffrir de voir son Fils maltraité et méconnu dans son corps mystique, comme Elle avait souffert de le voir, dans sa divine Personne, méconnu et maltraité. Vraie Israëlite, Elle a souffert par-dessus tout de l'obstination du sanhédrin persécuteur, de l'incrédulité d'Israël, du péché qui abondait autour d'Elle. Elle dut souffrir encore des divisions internes, des hérésies, des schismes, des scandales, qui se manifestaient dans l'Église, déjà lors de son origine.

Comme compatiente, Elle devait continuer à endurer les douleurs de la Rédemption : Elle pouvait dire avec l'Apôtre : *Adimpleo ea quae desunt passionum Christi, in carne mea, pro corpore Ejus quod est Ecclesia* : Ce qui manque aux souffrances du Christ en ma propre chair, je l'achève pour son corps, qui est l'Église [1].

Enfin Elle devait souffrir, à mesure que son exil se prolongeait, de la sainte nostalgie du Ciel et s'écrier avec l'ardent Apôtre : *Coarctor autem e duobus : desiderium habens dissolvi et esse cum Christo, multo magis melius; permanere autem in carne, necessarium propter vos.* Je ne sais que choisir; je suis pressé de deux côtés : j'ai le désir de partir, et d'être avec le Christ, ce qui de beaucoup est le meilleur; mais il est plus nécessaire que je demeure dans la chair, à cause de vous [2]. »

Bientôt pourtant Elle allait être là où l'emportaient ses désirs. Sa sainteté était au comble, sainteté qui défie toute appréciation humaine. En vertu de son Immaculée Conception, la loi de la mort ne s'appliquait pas à Elle, pas plus qu'à son Fils. Nouvelle Ève, séparée du reste de l'humanité et associée au Rédempteur dans sa victoire sur le démon et sur le péché, Elle devait logiquement encore vaincre comme Lui « le

1. Coloss., I, 24.
2. Philipp., I, 23 et 24.

dernier ennemi, qui est la mort [1]. » Elle devait le vaincre à la façon du Rédempteur lui-même : passer par la mort et triompher d'elle par une Résurrection anticipée, comme celle de Jésus.

« Qui est celle-ci, qui monte du désert,s'appuyant sur son Bien-Aimé [2]? » Le groupe Rédempteur, entrevu dans l'Eden, entre, son œuvre accomplie, dans son éternel repos et son éternelle gloire. C'est là que cinquante ans après le départ de Marie, Jean, son bien-aimé et le bien-aimé de Jésus, seul survivant de tout le Collège apostolique, relégué à Pathmos par Domitien, la vit sous une figure mystique d'une divine profondeur : « Un grand signe parut dans le Ciel : Une femme revêtue du Soleil, la lune sous ses pieds et sur sa tête une couronne de douze étoiles [3]. » C'est l'Église qui est l'objet direct de la vision de saint Jean. Mais Marie n'est pas plus absente de la vision qu'Elle n'est absente de l'Église, dont Elle est, suivant des relations diverses, le membre principal, le Cœur, la Reine, la Mère, le Type Idéal. Jésus est le Soleil, la Source de lumière et de vie. La Femme revêtue du Soleil, en même temps qu'Elle est toute baignée de sa splendeur, en renvoie sur la terre la chaleur et le rayonnement. Par là, Elle fait connaître de plus en plus le Cœur de Jésus et en même temps se fait connaître davantage Elle-même.

Conclusion.

Après l'union hypostatique, il n'y a pas d'union créée plus intime que celle qui existe entre le Rédempteur et Marie; voilà pourquoi nous pouvons, à bon droit, donner à notre Mère chérie le titre si élevé et si bien mérité de *Corédemptrice*.

Et maintenant, ô Mère, après avoir ainsi étudié la justification de ce beau titre, nous, les enfants de vos douleurs et de vos larmes, nous ne voulons pas être des ingrats ! Du fond d'un cœur reconnaissant, nous vous disons :

O véritable Corédemptrice !
Soyez bénie pour tant de souffrances !
Soyez éternellement aimée pour tant d'amour ! Amen.

1. Corinth. I, XV, 26.
2. Cantic. VIII, 5.
3. Apoc XII, 1

MARIE, MÉDIATRICE DE TOUTES LES GRACES

par M. le chanoine LAMBOT, de Namur.

L'ANTIQUITÉ chrétienne a salué la Bienheureuse Vierge Marie sous le titre de Médiatrice. Les monuments de la Tradition redisent et célèbrent à l'envi cette prérogative de la Mère du Rédempteur. Marie est appelée « la médiatrice du monde, le pont mystérieux qui relie la terre au ciel, la clef qui nous ouvre les portes du paradis, le canal de tous les biens; c'est par elle que toute sainteté est venue aux hommes depuis le premier Adam, qu'elle vient maintenant et viendra jusqu'à la fin des siècles. » (S. EPHREM, *Precat.* 2ª et 4ª *ad Deip.*) « Elle a été constituée médiatrice entre Dieu et les hommes, afin de renverser le mur d'inimitié qui les séparait et de ramener entre le ciel et la terre l'union la plus étroite. » (BASILE DE SÉL., *Or.* 39, n. 5.) Bien plus, les formules le plus fréquemment employées pour caractériser la médiation de Jésus-Christ, exprimer sa vertu réparatrice et son œuvre de sanctification, sont appliquées à la Vierge sa Mère. « Nul n'est délivré du mal, nul n'obtient de grâce, nul n'arrive au salut que par elle. » (S. GERM. CONST., *Serm. de Assumpt. Deip.*) Elle est nommée « la lumière qui éclaire le monde entier, la racine de la liberté rendue, la cause du salut universel, le principe de notre relèvement, l'auteur de notre joie, l'espérance des chrétiens, la rédemption des mortels, le refuge de l'humanité, la source de toute grâce... » (PASSAGLIA, *de Imm. Conc.*, sect. 5 et 6.) Les affirmations de ce genre se retrouvent presque à chaque page chez les Pères ou les écrivains ecclésiastiques qui ont, dans la suite des temps, traité des mystères et des gloires de Marie. Il serait inutile de relever chez les auteurs chrétiens tous les titres décernés à Marie et qui affirment ou impliquent sa médiation. Aujourd'hui, c'est presque un lieu commun de dire que la Sainte Vierge est la médiatrice universelle des grâces. Cette appellation est reçue par l'Église même dans sa liturgie. L'acte récent du Souverain Pontife Benoît XV, instituant la fête et approuvant la messe et l'office de la Bienheureuse Vierge Marie, Médiatrice de toutes les grâces, est la reconnaissance de ce titre si glorieux pour notre Mère. (*S. C. R.*, 12 janv. 1921.)

En quel sens Marie est-elle médiatrice? Quel est le fondement de sa médiation? Quelle en est l'étendue et comment s'exerce-t-elle? Voilà les questions que nous voudrions examiner et résoudre à la lumière des principes de la foi. Puisse notre étude contribuer à

donner à un plus grand nombre d'esprits une idée claire et exacte de la médiation de Marie !

I

« Il n'y a qu'un médiateur de Dieu et des hommes, c'est l'homme Christ Jésus qui s'est donné lui-même pour la rédemption de tous. » (I, Tim., II, 5, 6.) Cette seule médiation de Jésus-Christ est un dogme fondamental de la foi catholique. « Le salut n'est en aucun autre, car il n'est sous le ciel nul autre nom donné aux hommes, par lequel nous devions être sauvés. » (*Act.* IV, 12.) Elle tient radicalement à l'Incarnation. C'est par l'Incarnation que « Celui qui était dans la forme de Dieu, s'étant anéanti jusqu'à prendre la forme d'esclave » (*Ephes.* II, 6, 7), nous a montré dans sa personne l'homme et le Dieu, un Homme-Dieu. En vertu de l'union hypostatique, Jésus-Christ renferme et possède dans l'unité de sa personne la nature des extrêmes qu'il doit rapprocher. (S. Th., 3e, q. XXVI, a. 1.) Il est ainsi constitué, dans l'ordre ontologique, médiateur naturel entre Dieu et les hommes : il apparaît comme le médiateur parfait et idéal, seul apte à opérer, selon toutes les exigences de la justice, la réconciliation nécessaire. (S. Aug., *Serm.* 47, n. 20.) — La médiation ontologique en Jésus-Christ est le fondement et la raison d'une autre médiation, qui complète la première en tirant d'elle toute sa vertu. Cette autre médiation peut s'appeler la médiation morale. Elle consiste dans les opérations par lesquelles Jésus-Christ remplit son office de médiateur et, de fait, Il rapproche l'un de l'autre Dieu et l'homme jusque-là séparés. Jésus-Christ, en effet, est venu au monde pour sauver ce qui avait péri (Matth. XVIII, 11). L'Incarnation avait pour but la Rédemption. Le Fils de Dieu fait homme a donc réconcilié les hommes avec Dieu en endurant la mort sur la croix, en offrant à Dieu, au nom de l'humanité, dans sa personne, une victime capable d'apaiser sa colère et de réparer l'offense faite à sa majesté par le péché; par là aussi, il a rendu aux hommes la bienveillance de Dieu et mérité pour eux l'abondance des faveurs divines. (II, *Cor.* V, 18, 19; *Hebr.* II, 14; *Coloss.* I, 20; II, 14; I, Joan., II, 2.) De cette rédemption accomplie en droit et pour l'ensemble du genre humain sur le Calvaire, Jésus-Christ fait et poursuit, à travers le temps, l'application effective à chaque homme par les grâces de salut que son intercession lui obtient. Car « Jésus est lui-même notre avocat auprès de son Père » (I, Joan. II, 1); « toujours vivant pour intercéder en notre faveur, il peut à jamais sauver ceux qui s'approchent de Dieu par lui. » (*Hebr.*, VII, 25.) Toutes ces grâces sont les fruits des mérites que Jésus-Christ a acquis par son sacrifice de valeur infinie; ces mérites sont le bien propre du Christ et les seuls valables par eux-mêmes aux yeux de

Dieu. Il résulte de là que l'intervention du Christ dans la dispensation des grâces à chaque homme dépend de sa seule volonté; il l'exerce à son gré, suivant un plan librement choisi par lui et déterminant la nature et la quantité des grâces destinées à chacun; et ces grâces, il les obtient par son intercession qui est absolument nécessaire et seule efficace, mais qui est toute-puissante et toujours exaucée. Ainsi aucune grâce n'est accordée sinon à la demande du Christ et en conformité avec cette demande. « Le nom et le rôle de parfait médiateur ne conviennent donc à nul autre qu'au Christ. » (LÉON XIII, *Encycl. Fidentem*, 20 sept. 1896.)

Mais, dit S. Thomas, « rien n'empêche que quelques autres soient appelés sous quelque rapport, *secundum quid*, médiateurs entre Dieu et les hommes, en tant qu'ils collaborent à l'union de l'homme avec Dieu *dispositive et ministerialiter* » (3e q. XXVI, a. 1.). C'est en ce sens que les anges et les saints, les prophètes et les prêtres des deux Testaments (*Deutér.* V, 5; *Hebr.* V, 1), sont quelquefois appelés médiateurs, médiateurs non par nature, mais par grâce et participation, en conséquence médiateurs secondaires et dépendants d'un médiateur principal sur la vertu duquel s'appuie toute leur médiation. C'est dans ce sens aussi, quoique à un degré singulièrement éminent, que nous appelons Marie médiatrice.

« Si parfaite que soit la médiation de la Bienheureuse Vierge , elle reste immensément au-dessous de la médiation de son Fils. En effet, si l'on considère la médiation ontologique, Marie n'est qu'une pure créature. Jamais, il est vrai, vous n'aurez une assez haute idée de ses grandeurs, mais jamais non plus ces grandeurs ne seront, quant à l'être, comparables à l'excellence de l'Homme-Dieu. En conséquence, les fonctions de médiatrice ne seront en elle ni du même ordre ni de la même vertu qu'en Notre Seigneur. Jésus-Christ est le médiateur suprême. C'est par son sang, et non par le sang de Marie, que nous avons été rachetés et sauvés. Il est le médiateur universel; et sa mère elle-même ne possède aucun privilège, ni pour elle-même ni pour ses enfants, qu'elle n'ait reçu de Jésus-Christ et par Jésus-Christ. Il est le médiateur suffisant, celui dont la médiation n'a besoin d'aucun autre et ne s'appuie que sur elle-même. Il est enfin le médiateur principal : ôtez-le, toute autre médiation, la médiation de Marie, comme celle des Saints, reste sans force et sans vertu. En un mot, Jésus-Christ, pour s'approcher du Père et faire descendre sur nous avec le pardon tous les trésors de la divine grâce, n'a strictement besoin que de ses propres satisfactions et de ses propres mérites; tandis que les mérites et les prières de Marie, pour être agréés, doivent tirer leur existence et leur efficacité du sang et de la médiation du Dieu fait homme. » (P. TERRIEN, *La Mère des hommes*, I, l. VIII, c. 2; cfr. HURTER, *Theol. dogm.*,

tr. VIII, p. 497.). La médiation de Marie n'enlève donc rien à la médiation de Jésus-Christ; elle la suppose, lui est nécessairement subordonnée, en dépend entièrement. La Vierge Médiatrice est au-dessous du Christ, elle est au second plan. Nous ne disons pas que Marie est médiatrice entre Dieu et les hommes, mais nous disons que la Très Sainte Mère de Dieu est médiatrice entre Jésus-Christ et les hommes, « Médiatrice après le Médiateur » (S. EPHREM, *l. c.*), « Médiatrice auprès du Médiateur ». (*Encycl. Fidentem.*) Nous allons à Dieu par Jésus-Christ; nous allons à Jésus-Christ par sa divine Mère.

II

Toute grâce de sanctification et de salut venant du Christ et par le Christ (*Act.* IV, 12) ,« aucune créature ne peut élever des prétentions à une intervention active quelconque dans l'ordre de la grâce, si ce n'est en dépendance à l'égard du Christ et en vertu d'une certaine association à Lui. La sainte Vierge elle-même n'échappe pas à cette loi d'une rigueur absolue et d'une application universelle. » (*La vie diocésaine*, Malines, juillet 1921.) Nous croyons avoir suffisamment reconnu et affirmé la subordination de Marie au Christ dans son rôle de Médiatrice. Il nous faut maintenant rechercher comment elle est associée au Christ dans l'œuvre de la Rédemption : nous trouverons dans cette association, qui est très réelle et très intime, le fondement même de la médiation de Marie.

Jésus-Christ est médiateur de Dieu et des hommes parce que, Dieu et homme, il s'est livré lui-même pour la rédemption de tous. (I, TIM. II, 5, 6.) La Bienheureuse Vierge est médiatrice entre Jésus-Christ et les hommes parce qu'elle a vraiment coopéré à l'œuvre de notre Rédemption accomplie par son Fils. Marie est médiatrice parce qu'elle a été corédemptrice. Mais, de même que la médiation de Jésus-Christ tient radicalement à l'Incarnation et y a son point de départ, ainsi la médiation de Marie tient aux racines même de sa maternité divine et y trouve son fondement ontologique. Créature humaine, Marie est véritablement Mère de Dieu. La maternité divine donne à Marie une réelle aptitude à être médiatrice, en faisant d'elle comme le trait d'union presque naturel entre le Christ Dieu et les hommes. De fait, Marie est médiatrice par la part active qu'elle a prise à notre Rédemption.

Le concours de Marie à cette œuvre n'est pas une coopération purement physique, générale et éloignée, en ce sens que, nous ayant matériellement donné Jésus, elle nous donnait par là même tout ce qui devait sortir de Lui; mais c'est une coopération morale, prochaine, formelle. Sans doute, c'est le Verbe incarné seul qui nous a sauvés et pouvait nous sauver. Il aurait donc pu se montrer seul

aussi dans l'accomplissement de sa mission rédemptrice. Mais Dieu a voulu que, de fait, il parût toujours accompagné de sa Mère et que celle-ci prêtât son concours à toute l'œuvre de son Fils. Ce concours est forcément d'ordre secondaire et dépendant; mais, dans cet ordre inférieur et subordonné, il a été aussi actif et étendu que pouvait l'être celui d'une pure créature.

Marie a d'abord concouru à notre Rédemption par le consentement libre et complet qu'elle a donné à l'Incarnation du Verbe en elle, consentement qui, comme le remarquent les théologiens, était une condition *sine qua non* de notre rédemption. Dieu, qui avait choisi et préparé Marie et qui la trouvait digne d'être la Mère du Sauveur (Luc, I, 30), aurait pu se servir d'elle comme d'un pur instrument pour donner à son Fils la nature humaine; mais il veut qu'elle soit un instrument volontaire de ce grand ouvrage et qu'ainsi elle exerce sur toute l'œuvre rédemptrice une influence prochaine et directe. « C'est ce que démontre l'ambassade solennelle qui est députée à Marie. L'ange Gabriel informe la Vierge du plan divin; il lui offre d'être Mère du Dieu incarné, sauveur et roi; il décrit les principaux traits de la mission du Christ; il fait allusion aux prophéties qui en complètent le tableau : c'est bien la rédemption du monde que le Verbe vient accomplir et, pour la commencer, il attend le consentement de Marie. Dieu demande à la Vierge, en même temps qu'elle prêtera à l'œuvre du salut le concours physique de sa maternité, de lui donner aussi un consentement moral, conscient, libre, entier; il lui demande de prendre part à tout ce que fera Jésus, dès maintenant par l'union totale de sa volonté et dans la suite par sa coopération secondaire, continuée jusqu'à la fin. » (P. de la Broise, *Études relig.*, t. 68.) *Marie sait ce que Dieu lui propose et elle acquiesce librement à tout ce qu'il lui demande, sans réserve ni restriction.* En consentant donc à l'Incarnation du Verbe qui, elle le savait de science certaine, ne se faisait chair que pour racheter les hommes, Marie coopérait déjà formellement et directement à la Rédemption. Elle peut donc avec raison être appelée Corédemptrice.

Elle continua ensuite à travailler, dans son ordre, à l'œuvre de la rédemption en mettant au monde son Fils, en le nourrissant, l'élevant, le conservant pour nous. Être conçu, naître, croître, vivre parmi les hommes, tout cela n'était pour Jésus qu'un acheminement vers le Calvaire, qu'une préparation à l'immolation sanglante qui devait parfaire la Rédemption. Or, Marie, dès le jour de l'Annonciation, a uni, identifié sa volonté avec celle de son Fils : dans tous les mystères qui rempliront la vie du Christ, elle aussi voit, veut et poursuit l'aboutissement final qui est la Croix, c'est-à-dire le salut des hommes. La pensée du sacrifice suprême est toujours là qui

domine et pénètre toute son existence. Ce Fils venu pour sauver son peuple (MATH. I, 21), Marie l'offre déjà en holocauste dans la Nativité, dans la Circoncision, dans la Présentation, lorsqu'il la laisse pour commencer sa vie publique. Au Calvaire enfin, où Jésus consomme le rachat du monde et mérite toutes les grâces de salut, Marie se retrouve près de Lui, debout au pied de sa Croix. Et de même qu'à Nazareth elle a donné son consentement à l'Incarnation du Verbe, sur le Golgotha elle consent généreusement à l'immolation du Verbe incarné, elle l'offre volontairement en sacrifice à son Père et le livre au supplice pour nous. Or, en consentant à la mort de Jésus, en s'unissant à lui pour offrir sa vie à son Père, Marie sacrifie, à sa façon et dans son ordre, une victime qui lui appartient; car elle est la Mère de Jésus et, comme telle, elle possède sur son Fils un droit réel. De ce chef, elle s'associe d'une manière intime à Notre Seigneur dans l'acquisition des mérites rédempteurs. Ces mérites sont ainsi non seulement ceux du Christ, mais également, d'une certaine façon, ceux de sa Mère; elle possède sur leurs fruits un droit très réel qui lui crée, comme au Christ, le droit ultérieur d'intervenir dans leur dispensation et application. *(La vie diocés., l. c.)*

Marie a aussi concouru à la Rédemption en priant pour nous et en unissant ses mérites à ceux de son divin Fils. Ses mérites n'avaient sans doute aucune valeur que par les mérites même de Jésus-Christ; ils étaient sans doute encore d'un ordre entièrement différent, car le Christ a mérité pour nous *de condigno*, tandis que la Vierge a pu mériter pour nous seulement *de congruo*. Mais Marie a certes, dans ce sens, beaucoup mérité pour nous par les vertus qu'elle a pratiquées, par toutes les épreuves de sa vie, par le glaive de douleur qui transperça son âme dans la passion de son Fils, par le sacrifice d'elle-même qu'elle offrit à Dieu, en union à l'oblation de son Fils, pour les hommes dont, comme son Fils, elle voulait le salut.

C'est ainsi que, radicalement et essentiellement, par son libre consentement à l'Incarnation du Verbe, par la part volontaire qu'elle a eue au sacrifice de son Fils, par ses prières et ses mérites, Marie a coopéré à l'œuvre de notre rédemption.

III

Cette raison fondamentale de la médiation de Marie, tirée de sa dignité et de sa fonction de corédemptrice, basées elles-mêmes sur la maternité divine, fait apparaître le caractère d'universalité qui distingue cette médiation.

La médiation de Marie consiste proprement, il ne faut pas l'oublier, dans l'obtention et la distribution actuelle des grâces de sanctification et de salut, c'est-à-dire dans l'utilisation et l'application

fructueuse des mérites acquis par le Christ sur la croix, car toutes les grâces sont les fruits de ces mérites. Or, l'application des mérites de Jésus-Christ forme avec leur acquisition une seule œuvre complète, celle du salut, comprenant deux parties ou deux fonctions. Marie doit donc être associée à l'application des mérites de la même manière qu'elle a été associée à leur acquisition, c'est-à-dire d'une manière universelle. L'unité voulue par Dieu dans toute l'œuvre rédemptrice demande que, comme dans la première partie de l'œuvre Marie fut toujours unie de volonté et d'action avec Jésus, dans la seconde aussi elle soit associée actuellement et en tout à Lui, mais en restant, ici comme là, sous sa dépendance. Nous ne saurions trop le redire, la source unique, suffisante et surabondante de tous les mérites rédempteurs et partant de toutes les grâces pour le genre humain, c'est le sacrifice de la Croix. Aucun homme ne reçoit une grâce quelconque de salut si ce n'est en vertu des mérites de Jésus-Christ. Mais, nous l'avons montré, Marie a été intimement associée à ce sacrifice, et dans sa préparation et dans son oblation : elle se trouve donc associée à l'acquisition de l'universalité des mérites et au mérite de l'universalité des grâces, de telle façon que, en subordination à son Fils, elle possède une sorte de titre de copropriété sur tous ses mérites et un droit réel à la disposition de toutes ses grâces. Dès lors, toute grâce qui est le fruit de la rédemption opérée par le Christ et l'objet de sa médiation, est également l'objet de la médiation de la Corédemptrice, de la divine Mère. A notre avis, cette considération suffit à établir que, dans l'ordre de la grâce, tout, absolument tout, nous vient par Marie : sa médiation, secondaire sans doute et subordonnée à celle du Christ, est universelle et nécessaire. A la différence des Saints, qui peuvent obtenir et obtiennent seulement telles ou telles grâces à certaines âmes, parce que Dieu, en vue de les honorer et récompenser, leur attribue par bienveillance ce crédit et leur accorde, comme une faveur, cette puissance qui reste limitée, Marie peut obtenir toutes les grâces à tous les hommes du monde et, de fait, c'est elle qui obtient toutes les grâces qui leur sont octroyées, parce que c'est pour tous les hommes qu'elle a enfanté, puis livré son Fils Jésus, auteur et source de toutes les grâces sur lesquelles elle possède, comme nous l'avons montré, un droit de copropriété et, par conséquent, un droit d'usage et d'application : de telle sorte que c'est encore par Marie intercédant auprès de son Fils, que les Saints eux-mêmes obtiennent de Dieu tous les bienfaits qu'ils sollicitent pour nous, tout autre médiateur secondaire ayant besoin d'elle et demandant par elle.

A titre de confirmation, nous voulons ajouter une autre considération propre aussi à démontrer, en même temps que l'existence,

l'universalité de la médiation de Marie. Mère de Dieu, Marie est aussi Mère des hommes. En devenant librement la Mère, selon la nature, de Jésus Rédempteur, elle devenait la Mère, selon la grâce, de tous ceux qui devaient faire partie du corps mystique du Christ; et quand elle était au pied de la croix, Jésus mourant proclama et promulgua cette maternité spirituelle de Marie, en confiant à son amour et à sa sollicitude, dans la personne de saint Jean, toute la famille humaine, ainsi que l'a toujours compris l'Église. (Léon XIII, *Encycl. Octobri*, 22 sept. 1891; *Encycl. Adjutricem*, 5 sept.) Cette maternité spirituelle n'est pas simplement un privilège d'honneur accordé à la Sainte Vierge; c'est encore une fonction qui lui est confiée, une mission divine qui comporte les droits et les prérogatives nécessaires à l'accomplissement des devoirs qu'elle impose. Marie doit faire pour nous dans l'ordre spirituel ce qu'une mère fait pour ses enfants dans l'ordre de la nature : elle doit travailler elle-même non seulement à notre naissance, mais à notre développement, à toute notre formation spirituelle, afin de façonner et de reproduire en chacun de nous le Christ. Or, c'est par les grâces divines que notre vie surnaturelle commence, croît, se développe, s'épanouit, arrive à sa plétinude et à son terme. Marie doit donc concourir par son action maternelle à nous procurer toutes ces grâces, elle doit y concourir actuellement par une action continue. Car si l'existence physique, une fois reçue, peut se développer sans que les soins maternels soient continuellement indispensables, il n'en est pas de même de la vie surnaturelle : celle-ci, pour grandir, exige une influence immédiate et continuelle d'en haut; car, dans l'ordre du salut, nous ne pouvons rien faire sans l'aide de la grâce. Pour être entièrement notre Mère, Marie doit donc nous obtenir et communiquer toutes et chacune des grâces qui donnent, conservent, protègent, accroissent, développent la vie surnaturelle et contribuent au salut. C'est seulement de cette façon qu'elle sera notre Mère spirituelle, dans la totale acception du mot.

IV

Comment Marie exerce-t-elle sa médiation en faveur des hommes? Remarquons d'abord que la grâce, à la communication de laquelle Marie est associée, est la grâce du Christ, celle qui a été méritée par le Verbe incarné pour racheter le genre humain. Or, directement et de soi, la grâce du Christ est la grâce surnaturelle, celle qui élève l'homme, le rend capable de mériter et digne d'obtenir la vision intuitive de Dieu. Cette grâce comprend tout ce qui va de sa nature à produire, à conserver, à perfectionner, à consommer en nous la vie surnaturelle et divine; elle renferme donc et la grâce sanctifiante

et toutes les grâces actuelles, c'est-à-dire tous les bienfaits de l'ordre surnaturel qui sont directement ordonnés à l'acheminement de l'homme vers la fin surnaturelle par la sanctification et le salut. Faut-il y comprendre les bienfaits de l'ordre naturel? Ils n'y rentrent qu'indirectement, dans la mesure où la Providence divine les ordonne au salut éternel. C'est aussi de cette manière et à cette condition qu'ils tombent sous la médiation de Marie.

L'intervention de la Vierge dans la distribution des grâces ne suppose pas une causalité physique. Marie n'est pas cause efficiente de la grâce. Elle ne peut ni communiquer elle-même à l'âme cette vie surnaturelle qui est la grâce sanctifiante, ni par la grâce actuelle agir immédiatement sur l'intelligence et la volonté pour leur faire produire des actes surnaturels : ce sont là des opérations qui appartiennent en propre à Dieu seul. Nous ne pouvons pas attribuer à la Bienheureuse Vierge une vertu productrice de la grâce. Par conséquent, l'intervention de Marie est ici toute d'ordre moral; elle se fait par voie d'intercession. Lors donc que nous disons que « la grâce nous vient par les mains de Marie », dispensatrice universelle des dons de Dieu, il ne faut pas prendre cette formule en son sens littéral et matériel; car la grâce n'a pas de subsistance propre en dehors du sujet auquel elle est donnée, et avant sa production dans l'âme même, elle n'existe pas sinon en puissance et virtuellement. Mais nous voulons dire par là que Dieu, à la prière de Marie, opère, produit, crée lui-même en nous la grâce.

Quand Dieu répand ses grâces sur chacun de nous, les produit en nous, il les accorde toujours en vertu des mérites et à l'intercession de Notre Seigneur Jésus-Christ. Mais c'est une loi de la divine Providence, dont nous avons montré l'accomplissement, que, dans toute l'œuvre de la Rédemption, Marie ait toujours sa place à côté de Jésus, dans l'ordre de la dispensation des grâces comme dans l'ordre de leur acquisition. Dans l'œuvre du salut, Jésus et Marie, se rencontrant dans les mêmes intentions et les mêmes volontés, forment un seul groupe. Dans ce groupe, Jésus est au premier plan, comme Rédempteur et Médiateur principal, nécessaire, suffisant; au second plan est Marie, comme corédemptrice et médiatrice secondaire, subordonnée, mais voulue par la Providence. Lorsque Dieu donne, il regarde le groupe composé de Jésus et de Marie. Celle-ci présente à Dieu son divin Fils avec ses mérites infinis, elle offre en outre ses propres mérites, en unissant ses prières à l'intercession de Jésus-Christ. Voilà en quoi consiste le rôle de Marie médiatrice dans l'obtention et la distribution des grâces. « Il répond trait pour trait à son rôle dans l'ordre de l'acquisition. Marie a contribué à nous acquérir le droit à toutes les grâces en nous donnant le Sauveur avec une pleine union de sa volonté et de tous ses

actes à la volonté et aux actes du Rédempteur, et secondairement aussi en méritant pour nous; elle contribue à nous obtenir de fait toutes les grâces en présentant à Dieu ses mérites, mais surtout en lui présentant Jésus et en unissant par la prière sa volonté à l'intercession du Rédempteur. Le salut a commencé par la femme dans la grande scène de l'Incarnation; par elle encore commence l'œuvre de la collation des grâces. Dans le plus secret conseil de Dieu, la prière monte de Marie au Rédempteur et du Rédempteur à son Père; et la grâce descend sur le monde, accordée par le Père aux mérites de Jésus et obtenue par Jésus sur la demande de sa Mère. » (P. DE LA BROISE, *l. c.*)

Voilà, nous semble-t-il, comment il faut comprendre et expliquer la médiation de Marie. L'exposé que nous venons de faire, en maintenant la Bienheureuse Vierge au rang de dépendance où elle se trouve nécessairement par rapport au Christ Rédempteur, donne la raison, fixe l'étendue, détermine le mode de sa médiation. Nous pensons avoir suffisamment établi les véritables conditions du rôle éminent qu'elle remplit dans l'économie présente de la Providence surnaturelle envers les hommes, en leur obtenant toutes les grâces du salut. Nous serions heureux si, par cette étude, nous avions contribué quelque peu à mettre en une plus pure et plus vive lumière le beau titre de « Médiatrice de toutes les grâces » que la pieuse croyance du peuple chrétien a décerné à Marie, et par là aidé à propager un mouvement plus intense du culte de confiance, de reconnaissance et d'amour dû à cette divine Mère par laquelle, suivant l'axiome formulé par saint Bernard, « Dieu veut que tous les biens nous viennent : Sic est voluntas Ejus qui totum nos habere voluit per Mariam. » (*De aquaed.* n. 7.)

III. QUESTIONS SPÉCIALES ET COROLLAIRES

MARIE, REINE DE LA PAIX

par le R. P. A. VERMEERSCH, prof. à l'Université grégor., S. J., Rome.

Dès les débuts de son Pontificat, qui, à peu de semaines près, coïncidèrent avec ceux de la grande guerre, S. S. Benoît XV plaça sous le patronage de Marie toutes ses tentatives de pacification. Ses pressantes exhortations à la concorde se terminaient constamment par des invocations à Marie : à Marie affligée, une fois [1]; le plus souvent à Marie Médiatrice, Mère de Celui dont la croix pacifia toutes choses, au ciel et sur la terre [2]; Mère du Prince de la Paix [3]; secours des chrétiens [4].

Puis, donnant une nouvelle expression à sa confiance, tandis que les calamités allaient s'étendant et croissant, il leur opposa la reconnaissance officielle de la plus douce royauté échue à Marie : la royauté de la Paix.

Deux dates surtout sont à retenir pour nous, à ce point de vue. Le 16 novembre 1915, dans une audience accordée au Secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, Benoît XV, déférant aux instances de plusieurs évêques, permettait à tous de terminer les litanies de la Vierge par l'invocation : « Reine de la Paix, priez pour nous. » Le 5 mai 1917, il ordonnait, à partir du 1er juin, l'insertion définitive de cette invocation dans les litanies. Le précepte formulé dans une lettre au cardinal Secrétaire d'État, s'accompagnait de ces touchantes aspirations : « Que la pieuse et dévote invocation monte vers Marie, Mère de miséricorde et toute-puissante par grâce; qu'elle s'élève de tous les coins du globe, dans les temples majestueux et les plus humbles sanctuaires; des palais et des demeures somptueuses qu'habitent les grands, et

1. *Exhortation apostolique*, 29 juillet 1915.
2. Col. 1, 20. Hortatio, *Ubi primum*, 8 sept. 1914.
3. *Encyclique*, 1er nov. 1914.
4. *Allocution consistoriale*, 22 janv. 1915.

des plus pauvres chaumières, partout où séjourne une âme fidèle; qu'elle s'envole des champs et des mers ensanglantés, et porte à Marie la clameur angoissée des mères et des épouses, les gémissements des petits innocents et les soupirs de tous les cœurs bien nés; qu'elle émeuve sa tendre et bénigne sollicitude, pour obtenir à ce monde en convulsion la paix tant désirée ! Et qu'ensuite elle rappelle aux siècles à venir l'efficacité de son intercession et la grandeur du bienfait dont nous lui seront redevables. »

C'est d'hier, par conséquent, que le monde chrétien tout entier salue expressément Marie comme Reine de la Paix; et nul ne contestera la lugubre et terrifiante opportunité que la plus affreuse des guerres donnait à cette grandiose démonstration.

Mais ce n'est pas d'hier seulement que ce titre d'honneur appartenait à Marie et qu'il lui était formellement ou virtuellement décerné.

Déjà, au siècle passé, le R. P. Roothaan, général de la Compagnie de Jésus, répandait une ancienne image et prière dédiée à Marie, Reine de la Paix [1].

Et dès le IXe siècle, une strophe émouvante de l'*Ave Maris stella* suppliait Marie, comme nouvelle Ève, de nous établir dans la paix : « Funda nos in pace, mutans Evae nomen. »

Un orage gronde-t-il, et déchaîne-t-il la tempête, les cœurs chrétiens se tournent d'instinct vers Marie, et la conjurent d'éloigner des pays catholiques les dissensions et les schismes, et d'octroyer à leur époque le repos d'une paix tranquille.

> « Aufer lites et schismata Credentium de finibus;
> Tranquillae pacis sabbata-Nostris praebe temporibus [2]. »

Et au sortir de la tourmente, une fête est instituée, telle la Visitation de la Sainte Vierge (Urbain, VI, 6 avril 1389); Marie auxiliatrice (Pie VII, revenu de l'exil et de la captivité le 24 mai 1814); Notre-Dame du Rosaire (S. Pie V, 1 avril, 1573); les litanies de la Vierge s'enrichissent d'une invocation nouvelle, comme celle de « Secours des chrétiens »; et des monuments religieux attestent la conviction et la gratitude du peuple chrétien. Tel, à Rome, l'église de Sainte-Marie de la Paix, dont le pinceau de Raphaël a immortalisé les peintures. Tel le chronogramme (1620) que la piété reconnaissante de nos archiducs faisait inscrire sur la

1. Voir l'intéressant article *Regina Pacis*, du P. Tournier, *Civilta cattolica*, 1915, t. I.

2. Hymne trouvée dans un bréviaire suédois de 1513, et qui se rapporte au grand schisme d'Occident (XIVe siècle). Cfr. Holweck, *Fasti Mariani sive calendarium festorum B. M. V. Deiparae*, memoriis historicis illustratum. Fribourg en Brisgau, 1892, à la fête de la Visitation.

façade de la Maison du Roi, sous l'image de Notre-Dame de la Paix : *Hic votum pacis publicae Elisabeth consecravit.* Telles, en Belgique encore, les antiques statues de Notre-Dame de la Paix, à Afflighem, à Basse-Wavre, à Bruxelles.

Et ces monuments se trouvent dans tous les pays chrétiens.

Bien plus, puisque, dansl a présente économie providentielle, la grâce sanctifiante est une grâce de réconciliation, l'Ange Gabriel, en félicitant Marie de la plénitude des grâces descendues en elle, n'a-t-il pas implicitement proclamé son pouvoir souverain sur la Paix?

Ce recours universel à Marie dans les conflits les plus graves, puis, ces hommages de gratitude nous démontrent déjà que Marie n'est pas occasionnellement devenue Souveraine de la Paix. Nous ne pouvons la comparer à une Reine gracieuse à qui il fut donné quelque jour de rencontrer sur sa route, soit des criminels repentants, soit des ennemis aux prises, et de mériter par une bienveillante intervention, le nom de clémente ou de pacificatrice. Les joyaux qui ornent la couronne de Marie ne sont pas les effets accidentels de sa bonté. Pour peu qu'on connaisse Marie, qu'on la médite avec attention, on découvre, dans le fond même de sa personnalité, la « pacificatrice des cœurs et du monde [1] ».

Notre âge aime à voir en dedans; et les promoteurs de ce Congrès souhaitent de fonder sur une connaissance plus intime une dévotion à Marie, plus éclairée et, par suite, plus ardente et plus profonde. Et il importe surtout que nous sachions plus nettement ce que signifie la couronne qu'à la fin de ces assemblées nous allons solennellement déposer sur la tête de la Vierge : la statue de Marie, Reine de la Paix, il faut qu'elle parle à notre intelligence, qu'elle touche ainsi davantage notre cœur.

Puissent les simples développements de ce rapport contribuer pour quelque part à un résultat aussi enviable!

***

Rien ne décrit et ne résume mieux Marie que cette définition : *Marie est l'Immaculée Mère de Dieu et des hommes.* Cette définition comprend son privilège, sa dignité et son cœur; nous la montre incomparablement belle, grande et bonne; nous révèle ce qu'elle est pour elle-même, ce qu'elle est pour Dieu, ce qu'elle est pour nous. Et ces trois titres concourent à lui mettre au front le diadème de la paix.

Elle est Reine de la Paix parce qu'elle est *immaculée.* Remontons

1. Opuscule sur le *Salve Regina* attribué quelque temps à saint Anselme de Lucques.

à la source,à la cause première de nos querelles et de nos divisions. Avant le péché régnait l'unité et l'harmonie; elle régnait dans le cœur de l'homme et en ce monde. Uni à Dieu, l'homme tenait à ses pieds tout l'univers visible. La désobéissance d'Adam, qui suivit celle d'Ève, troubla cet ordre et cette paix. En révolte contre Dieu, l'homme vit le monde extérieur et ses propres passions se dresser en rebelles et contrarier, trop souvent d'une façon triomphante, sa libre volonté. Ces mêmes passions, avec la complicité de la raison inférieure, sont les brandons de toutes les discordes. « D'où viennent parmi vous les guerres et les luttes? » A cette question qu'il pose lui-même, saint Jacques répond : « Elles proviennent des passions qui combattent dans vos membres. » (S. Jac. 4, 1.)

Préservée de tout péché, rattachée à Dieu, unifiée en elle-même, Marie possède dans son immunité le principe de la concorde et de la paix.

L'Immaculée Conception la prépare à devenir Mère de Dieu. Le divin Fils qu'elle va donner au monde, comment est-Il annoncé par les prophètes? C'est le prince de la Paix; son empire inaugure une paix universelle [1]. « Le loup habitera avec l'agneau; la panthère reposera avec le chevreau; le lion mangera du fourrage comme le bœuf; le nourrisson s'ébattra sur le réduit de la vipère [2] ». « C'est Lui, s'écrie Michée, qui sera la paix [3]. »

Aussi ce Dieu fait homme, que se plaît-il à donner aux siens? La paix; une paix ineffable, que le monde ne saurait ni donner ni goûter. (Ev. S. Jean, 14, 27.)

Qu'apporteront ses disciples à l'entrée de demeures hospitalières? La paix : « Pax huic domui [4]. » Oh! ce bien inestimable de la paix, les apôtres ont conscience de le posséder. Toute la teneur de leurs épîtres en fait foi. Au-dessus d'eux, le Seigneur Souverain s'appellera désormais *Deus pacis*, le Dieu de la paix; la paix, c'est le trésor que les fidèles doivent jalousement garder : « solliciti servare unitatem spiritus in vinculo pacis [5]. » Paix, en cette vie; paix au delà de cette vie. Sur les tombes chrétiennes, on inscrira sans hésiter : *In pace*, dans la paix. Même s'il s'agissait d'une paix purement naturelle et de relations d'ordre simplement humain, nous serions fondés à conclure : tel fils, telle mère; et nous attribuerions, sans hésiter, une influence pacifiante à la Mère du Prince de la Paix. Mais, dans le cas présent, combien davantage s'impose cette conclusion, si nous nous souvenons que Marie ne devint Mère de Jésus que par son consentement, et que ce consentement fut donné en vue de la réconciliation du genre humain avec le Créateur. Quelle aspiration

1. *Isaïe*, 9, 6, 7. — 2. *Isaïe*, 11, 6, 8. — 3. *Michée*, V, 5. — 4. *S. Math.*, 10, 12. — 5. *Rom.*, 15, 33; 2, Cor., 13, 11; *Eph.*, 4, 3.

vers la paix universelle se lit dans l'âme de pareille Mère ! Ajoutez, qu'associée à l'Incarnation du Fils de Dieu, Marie le fut à toute sa mission rédemptrice; qu'elle fut aussi près de la croix de Jésus que de son berceau : Co-rédemptrice avec Jésus-Christ, la Mère du Roi pacifique ne peut être que Reine de la Paix.

Marie est encore pacificatrice comme Mère des hommes, comme notre Mère. L'artiste qui, selon les désirs du Pape, a placé dans Sainte-Marie Majeure, au milieu des fureurs de la guerre, la statue de Notre-Dame de la Paix, nous représente une Vierge anxieuse, qui étend la main dans un geste d'aversion et d'horreur. « Assez de sang répandu ! semble-t-elle s'écrier. Mes yeux se refusent à contempler ces scènes de carnage : mes enfants, il est temps de faire trêve à vos luttes fratricides. » L'artiste exprimait de la sorte l'invincible répugnance que toute mère éprouve, quand elle voit ses enfants s'entre-déchirer. « Bellaque matribus detestata. » (Horace.)

Et cette mère est Marie ! Les Pères des premiers siècles se sont plu à célébrer en Marie une nouvelle Ève, antitype de l'ancienne, tout comme saint Paul fait ressortir le contraste entre Jésus-Christ, le nouvel Adam selon l'esprit et, le premier, notre père selon la chair. Or, puisque la séduction d'Ève introduisit en ce monde les haines, les divisions et les guerres, la nouvelle Ève ne doit-elle pas, par sa grâce, nous être une messagère de paix? Corneille a chanté cette opposition : « L'une attire sur nous la nuit et la tempête, Et l'autre rend le calme et le jour aux mortels. » (Ève et Marie.)

Les raisonnements les plus simples convergent ainsi vers une même conclusion : Marie est Reine de la paix, comme Immaculée, comme Mère de Dieu et comme notre Mère. Elle ne l'est pas moins comme nouvelle Ève.

Une question intéressante reste à résoudre : Dans quel ordre d'importance et de subordination, ces titres doivent-ils être rangés?

Cet ordre dépend en partie de la manière dont nous concevons la prédestination de cette glorieuse Souveraine.

L'acte éternel de Dieu qui destine à Marie ses grandeurs et ses privilèges reçoit deux interprétations qui se partagent les théologiens.

Nos pauvres explications humaines peuvent attribuer à la pensée de Dieu la préoccupation d'abord unique du Verbe, dont la prévarication d'Adam cause ou occasionne la venue en ce monde. Une Mère apparaît ensuite nécessaire à ce Fils de Dieu, qui veut se rendre semblable à nous en toutes choses, à l'exception du péché [1]. Seule une mère sans tache peut convenir à un tel Fils; et la maternité divine, de même qu'elle exige une conception immaculée, entraîne ensuite, comme conséquence, la Maternité spirituelle qui fait de Marie la mère des hommes.

1. Cf. *Hébreux*, 4, 15.

La pieuse ambition de serviteurs dévoués à Marie ose revendiquer pour Elle une gloire plus directe. D'après eux, un ordre spécial est dès l'abord réservé au Christ et à sa Mère ; l'intention divine se porte à la fois sur un Dieu fait homme et sur une femme exempte de toute souillure. Marie, déjà immaculée à ce titre, se voit choisir ensuite comme la Mère du Dieu Sauveur.

Dans la première interprétation du plan divin, la Maternité divine est au point de départ comme elle est au centre : la dignité ineffable de Marie fonde son immunité ; Marie est Immaculée parce qu'elle est Mère de Dieu.

Pour les autres, Marie est déjà Immaculée indépendamment de sa Maternité divine. Et son Immunité la destine à devenir Mère de Dieu. D'accessoire, de secondaire, la place de Marie dans l'économie de la Rédemption devient co-principale.

Sans entrer dans une controverse dont la solution certaine paraît peu accessible sur la terre, et tout en tenant l'une et l'autre thèse pour dignes d'égards et de respect, nous pouvons modestement marquer nos préférences pour la première. Celle-ci correspond mieux, ce nous semble, à l'intuition instinctive des chrétiens, qui rapportent spontanément à la maternité divine, comme à leur source et première raison d'être, toutes les grandeurs de Marie ; elle rend mieux compte de la nécessité où se trouvait Marie d'être rachetée par son divin Fils ; et elle nous paraît mieux s'accorder avec le langage des livres saints et le parallélisme des figures. Un premier acte créateur se termine à Adam seul. Dieu songe ensuite à lui donner une compagne, que mystérieusement Il fait descendre de lui. Tel est le plan figuratif. Dans le plan figuré, n'avons-nous pas à placer, en premier lieu, le seul Fils de Dieu fait homme, et à reconnaître en Lui le principe et la raison d'être, non seulement de la Maternité divine, mais encore de l'Immaculée Conception?

S'il en est ainsi, la royauté pacificatrice de Marie est tout entière contenue dans l'infinie dignité de Mère de Dieu. Nous y trouvons virtuellement, et nous ne trouvons que là, l'Immaculée Conception qui préserve la Médiatrice d'avoir d'abord à se réconcilier elle-même avec Dieu. Nous y découvrons la mission co-rédemptrice, qui confère à Marie un pouvoir souverain sur la paix. C'est enfin comme Mère de Dieu que Marie devient Mère des hommes et que son cœur reçoit la constante inspiration de la paix. Et son rôle de nouvelle Ève résulte de sa maternité.

De toute façon d'ailleurs, l'Immaculée Conception ne peut que préparer Marie à devenir Médiatrice de la paix. Elle écarte un obstacle qui l'empêcherait de monter sur le trône ; mais comme Mère de Dieu seulement, Marie peut y monter. Sans cette Maternité, la supplication de Marie ne serait jamais celle d'une Reine de la Paix.

Il nous est précieux de corroborer nos explications par les enseignements du Souverain Pontife. Sur quelles raisons celui-ci appuie-t-il sa confiance en Marie? Nos bienveillants auditeurs aimeront à les connaître. Reportons-nous aux documents déjà cités dès le commencement [1].

Il sera aisé de constater que c'est dans la seule maternité divine que Notre Saint Père le Pape puise les titres de Marie à la souveraineté. Cette maternité symbolise à ses yeux l'influence pacificatrice de Marie, comme elle lui assure une intercession toute-puissante. Ensuite, pour toucher cette Souveraine, nous invoquerons ses douleurs, ses entrailles maternelles.

Par là-même, nous apprenons également comment nous devons entendre cette royauté de Marie. Dans la pensée du Souverain Pontife, cette royauté est celle d'une Médiatrice de grâce. Marie ne commande pas strictement : elle supplie; mais sa prière est exaucée. La royauté pacifique de Marie ne saurait mieux se définir qu'une application de sa toute puissance suppliante, mais cette application est faite à un objet qui, par lui-même, intéresse le cœur de notre Mère et rentre à titre principal dans sa mission.

***

Le Souverain Pontife l'a expressément déclaré : le *Regina Pacis ora pro nobis* est inscrit à perpétuité dans les litanies, parce qu'il doit nous servir d'invocation assidue et puis d'action de grâces. Invocation d'abord, tant que durerait la guerre; ensuite, dans une seconde phase, formule de reconnaissance.

Nous trouvons-nous dans cette seconde phase?

Assurément, la plus grande des guerres est officiellement terminée. La paix a été signée : paix glorieuse pour la Belgique. Et cette paix a succédé à des jours si sombres et à de telles menaces de ruine,

1. Les voici, dans leur ordre chronologique :

Le 8 septembre 1914, Sa Sainteté signale, dans la nativité de la Vierge, l'aurore de la paix, puisqu'elle allait mettre au monde Celui par lequel Dieu le Père entendait tout réconcilier.

Le premier novembre de la même année, il s'écrie : « Que la Bienheureuse Vierge nous soit propice, elle qui a engendré le Prince même de la Paix ! »

Dans le consistoire du 22 janvier 1915, il souhaite que la Sainte Mère de Dieu, auxiliatrice des chrétiens, entende les vœux communs de l'Église. »

L'exhortation apostolique du 28 juillet 1915 implore l'intercession de la Mère des douleurs.

Au 16 novembre 1915, le Pape accorde aux évêques d'ajouter aux litanies, durant toute la durée de la guerre, l'invocation : *Regina Pacis, ora pro nobis*, afin d'assurer ainsi au peuple chrétien l'intercession de la sainte Vierge en faveur de la paix.

Enfin, lorsque, le 5 mai 1917, il décrète que l'invocation sera à perpétuité adjointe aux litanies, il manifeste son ardent désir de nous voir recourir au Sacré-Cœur de Jésus par Marie; il en appelle à celle-ci comme Mère de miséricorde et toute-puissante par grâce.

que notre cœur débordera de gratitude au moment où la main de notre Cardinal bien-aimé, du grand Cardinal mettra la couronne d'or sur la tête de la Reine de la Paix.

Cependant, depuis la signature du traité, bien du sang a continué d'être répandu; d'innombrables victimes ont été cruellement immolées au démon de la guerre. Et même là où le canon ne fait plus entendre sa voix lugubre, l'inquiétude règne toujours. *Pax, pax et non erat pax*, pouvons-nous dire après Jérémie [1] : « C'est la paix et ce n'est pas encore la paix. » Et le Père commun des fidèles déplore de voir persister les germes des anciennes inimitiés [2]. Tout en remerciant Marie, nous ne pouvons cesser de l'implorer comme Reine de la paix. Par cette Reine, ô Seigneur, achevez de pacifier notre patrie, l'Europe, le monde, l'Église !

Et pourquoi la paix complète tarde-t-elle encore à venir? Parce qu'elles subsistent toujours — peut-être plus que jamais — les causes de troubles que le Souveran Pontife signalait dans son Encyclique du 1er novembre 1914 : la rivalité des égoïsmes, substituée à la fraternisation chrétienne; le mépris de l'autorité; l'antagonisme des classes; l'appétit démesuré des biens de ce monde.

Le retour à la charité chrétienne, tel est, concluait-il, le grand remède; et il ajoutait avec magnanimité, que ramener le règne de cette charité serait l'objectif propre de son pontificat.

En effet, si la rupture avec Dieu a provoqué toutes les ruptures entre les hommes; leur réconciliation véritable et complète présuppose leur réconciliation avec Dieu. La Foi nous apprend que cette réconciliation ne peut se faire que par le Christ.

Une glace brisée ne se retrouve pas une et polie, parce que, tant bien que mal, un fragment a été remis en place. Il faut la refondre dans le moule, si vous désirez la revoir dans l'unité luisante de sa première intégrité. Divisés par les rivalités des égoïsmes individuels, nationaux et raciques, les hommes ont besoin de se replonger dans la fournaise ardente de la charité du Christ.

La raison confirme l'avertissement de la foi. Seule la charité rend communs les biens que les égoïsmes se disputent jalousement. Seule elle fait apparaître cette magnifique identité des intérêts de Dieu, de nos intérêts, de ceux des autres hommes, qui donne le secret de la vertu et de l'ordre de ce monde.

La paix, nous enseigne S. Thomas [3], c'est la tranquillité de l'ordre. Cet ordre suppose l'accord des appétits qui poursuivent le même bien [4]. Pareille paix n'est pas une vertu, mais elle est l'effet d'une vertu. De quelle vertu? De la charité [5].

Comment ne pas souhaiter à notre patrie de devenir la terre

1. *Jérémie*, 6, 14; 8, 11. — 2. *Enc.*, 23 mai 1920. — 3. *Summa*, 1, 2, q. 70, 3; 2, 2, q. 29. — 4. *Summa*, 2, 2, q. 29, art. 1. — 5. *Ibidem*, art. 3, 4.

classique de cette forme de charité, comme elle le fut de tant d'œuvres catholiques? Pourquoi tant de cœurs, en qui la foi de Jésus-Christ est vivace, ne s'empresseraient-ils pas de travailler et de se dévouer comme le veut cette foi; et ne donneraient-ils pas l'exemple de la modération dans les controverses, et de l'attachement aux mêmes grandes causes qui font oublier les dissensions? Pourquoi surtout les vrais catholiques n'entendraient-ils pas la voix de leur Pasteur suprême qui les convie à une étroite union [1]?

Au sortir de l'immense cataclysme, la Belgique s'est trouvée si grande, si estimée de tous, que les énergies de ses enfants lui promettaient un bonheur idéal. Faudra-t-il dire un jour que les Belges n'ont pas *voulu* être heureux? Et cela parce qu'ils ont demandé aux convoitises, aux divertissements, aux compétitions ce qu'ils ne pouvaient attendre que de la charité?

Nos Pères racontaient que, sous Grégoire le Grand, à la fin d'une calamité publique, on vit au-dessus du môle d'Adrien, appelé depuis le château Saint-Ange, un Ange remettre au fourreau l'épée de la colère divine, tandis que des voix célestes chantaient : Reine du ciel, réjouissez-vous, alleluia ! Et faisant écho à ces accents, les fidèles unis au Pontife auraient répondu : Reine du ciel, priez pour nous, alleluia !

L'alleluia de la réjouissance, tel est bien le cantique du ciel. Mais notre terre, terre d'exil et d'épreuve, ne peut connaître encore que l'alleluia de la prière confiante.

A vous donc, Reine de la Paix, notre reconnaissance ! A vous notre imploration assidue. Mère du bel amour, conduisez-nous à la paix véritable que nous trouverons dans la charité du Cœur de Jésus !

1. *Encyclique*, 1er nov. 1914.

L'INANITÉ DES GRIEFS PROTESTANTS CONTRE LE CULTE DE LA T. S. VIERGE

par M. l'abbé F. VERHELST,
Docteur en philosophie, licencié en sciences physiques.

DEPUIS ses origines, le protestantisme accuse l'Église romaine de rendre à la très sainte Vierge un culte indû, voire idolâtrique. Ce grief, souvent réfuté et néanmoins opiniâtrement répété, mérite que nous le rencontrions une nouvelle fois, d'autant plus qu'il trouble parfois des catholiques peu éclairés.

Il importe de le noter, l'hostilité du protestantisme contre le culte marial tient à son opposition systématique au culte des saints en général. Quelles sont les raisons de cette opposition? Nous pensons en discerner une dans un malentendu purement verbal. Il semble bien que les protestants entendent le mot « culte religieux » autrement que nous, en lui attachant un seul sens : celui de l'hommage dû à Dieu (ce que nous nommons le culte de latrie). Pour couper court à l'équivoque, nous tâcherons d'élucider l'idée que le mot recouvre et de légitimer les diverses modalités du culte religieux. Ce sera l'objet de la première partie de ce travail.

Mais il y a aussi, entre les protestants et nous, de profondes divergences de fond, procédant de conceptions fort différentes du dogme de la Rédemption. Selon la doctrine de Luther et de Calvin, dont s'inspire encore aujourd'hui la théologie protestante dite orthodoxe, le Christ seul intervient dans la réconciliation de l'humanité avec Dieu. C'est la doctrine de l'imputation extrinsèque des mérites du Christ. Les sociniens, et après eux les protestants libéraux ou rationalistes, soutiennent la thèse contraire : ce ne sont pas les mérites du Christ qui nous sauvent, mais les nôtres, quand nous suivons son exemple. Dans l'un et dans l'autre système, ni la Vierge ni les saints ne contribuent à notre salut; leur culte n'a donc aucune raison d'être, au moins comme démarche du chrétien en quête de son salut.

Notre position, à nous catholiques, est tout autre. Nous considérons le culte des saints et de la Vierge comme partie intégrante, sinon essentielle, du christianisme, et c'est ce que nous ferons voir. Tout notre différend avec les protestants vient de là, en sorte que, s'ils n'avaient pas renié les croyances traditionnelles de l'Église au sujet de la Rédemption, ils seraient dévots autant que nous à Marie et aux saints. J'en vois la preuve dans le fait que les ritua-

listes anglicans, revenus aux dogmes primitifs de l'Église, ont repris aussi ses dévotions.

Ainsi, en réprouvant les formes de notre culte, les protestants se placent à leur point de vue, comme si le nôtre était faux. En définitive, ils nous font un grief d'être catholiques. N'espérant pas les convaincre sans les ramener d'abord au christianisme intégral, nous voudrions seulement leur montrer qu'à notre point de vue le culte marial n'a rien qui offense la religion ni le bon sens.

Le Culte en général.

Selon les manuels de théologie, le mot « culte » signifierait « une marque de soumission envers quelqu'un, en témoignage de son excellence ou supériorité ». Acceptable pour des théologiens qui présupposent l'accord sur les grands principes de la doctrine chrétienne, cette définition paraît trop étroite dans un débat avec les incroyants. Et même, du point de vue absolu, on pourrait la tenir, nous semble-t-il, pour inadéquate.

Expliquons-nous.

Au sens large du mot et dans son acception actuelle, le culte a pour objet des êtres personnels : culte de la famille, des ancêtres, des amis, des héros, des grands hommes... mais aussi des êtres impersonnels : culte de la patrie, des traditions, des lettres, des arts, des belles choses, etc.

D'autre part, la raison du culte en général est certes l'excellence de son objet, mais une excellence *aimable pour elle-même*. Dire que le culte est une marque de soumission envers *quelqu'un*, en témoignage de sa supériorité, c'est d'abord restreindre indûment l'objet du culte aux seuls êtres personnels, — en quoi la définition est trop étroite, — et c'est aussi mettre l'accent sur le caractère accessoire de l'objet. Pour mériter un culte, il ne suffit pas, il ne faut même pas que l'objet nous domine : il faut plutôt qu'il inspire l'admiration et l'amour désintéressé. Est-ce rendre à Dieu un vrai culte que de le considérer comme un maître souverain qu'il faut servir? Non, c'est plutôt de voir en lui un Père qu'on est heureux d'aimer en le servant [1].

Concluons donc : le culte est la manifestation des sentiments que nous inspire un être qu'on respecte, qu'on admire, qu'on aime. S'agit-il d'un être personnel, le culte qu'on lui voue comporte en outre la bienveillance, la profession de la dépendance volontaire, la reconnaissance pour les bienfaits reçus, le dévouement à ses intérêts (le service).

1. Les réprouvés reconnaissent l'excellence de Dieu, mais, le craignant et le haïssant, ils ne lui rendent aucun culte.

Le Culte religieux.

Le culte religieux s'adresse d'abord à Dieu, infiniment digne de respect, de louange et d'amour. Il serait cependant injuste d'exclure de notre vénération affectueuse les créatures qui participent des perfections divines. Sous l'aspect qui rend Dieu visible en tout ce qui existe, la nature même inanimée mérite un culte en quelque sorte religieux. En cela tout homme qui croit en Dieu ne peut nous contredire.

Tout croyant conviendra aussi que Dieu est surtout admirable en ses saints, nous entendons les esprits angéliques et les élus que la gloire du ciel rend participants au plus haut degré de la beauté divine. Et c'est encore louer et aimer Dieu que d'honorer ceux qu'il aime d'un amour de prédilection et qu'il revêt si magnifiquement de sa propre splendeur.

Toutefois le culte que nous rendons aux saints n'est pas du même ordre que celui qui revient à Dieu. Il importe de bien noter la différence que marque le langage théologique au moyen des termes : culte de *latrie*, ou d'adoration, et culte de *dulie*, ou de vénération.

Le Culte de latrie.

Le culte dû à Dieu seul se traduit par l'adoration, l'action de grâces pour les bienfaits reçus et la prière de demandes pour de nouveaux bienfaits. De ces actes, l'adoration est le principal et celui qui implique les autres.

Adorer Dieu, c'est reconnaître son infinie grandeur, son souverain domaine sur toutes choses et notre totale dépendance. Le remercier de ses dons, implorer ses largesses, c'est encore professer que tout vient de lui, que sans lui nous n'avons et ne pouvons rien; c'est le glorifier dans ses attributs de bonté et de miséricorde, en avouant notre propre indigence.

L'amour le plus désintéressé anime ces sentiments, puisque cet amour donne tout à l'objet aimé et se complaît dans son propre néant.

Il va de soi que Dieu seul est le digne objet d'un tel culte.

Le Culte de dulie.

Nous n'adorons pas les saints : nous les vénérons pour leur grandeur participée et pour leurs exemples d'héroïsme chrétien. Dans ce culte de vénération, il n'y a rien que les protestants puissent blâmer. Aussi bien notre désaccord avec eux ne porte que sur les prières que nous adressons aux saints, comme à de puissants intercesseurs auprès de Dieu. Ils refusent de les invoquer sous des prétextes qui furent déjà ceux des premiers Réformateurs, et que le

concile de Trente rencontra dans son décret sur le culte des saints, des images et des reliques. Pour couper court à toute chicane, il suffira de rappeler la doctrine de Trente. Nous la ramenons aux points que voici : le concile ne dit pas que l'invocation des saints est un moyen *nécessaire* du salut; il déclare seulement cette pratique légitime et utile *(bonum et utile) ; légitime* comme n'étant pas une pratique idolâtrique ou injurieuse envers le Christ, *utile* parce que les saints intercèdent pour nous et que nous pouvons implorer le secours de leurs prières.

Reprenons ces points.

Le culte des saints serait idolâtrique, s'il comportait l'adoration, qui revient à Dieu seul. Ce grief, avons-nous dit, est dénué de tout fondement [1]. Je suppose que les protestants modernes ne le soutiennent plus, et qu'ils ne partagent pas davantage l'opinion tendancieuse de la critique rationaliste, qui feint de voir dans les saints « les successeurs des dieux ». Sans nous attarder à cette ineptie, passons à l'explication du dogme de l'intercession des saints.

Nous y voyons un aspect spécial de la *solidarité* chrétienne qui unit entre eux les justes de la terre et les élus du ciel, — sans exclure les âmes du purgatoire, justifiées mais encore débitrices envers la justice divine. — Ils forment l'immense famille des enfants de Dieu, animés d'une même charité et, comme dans toute famille, d'une charité secourable. Pèlerins de ce monde, nous sommes les parents pauvres; les élus sont les riches. Supposera-t-on que ceux-ci ne peuvent rien pour ceux-là, ou que la mort a brisé tous liens avec leurs frères vivants? Mais comment nous seront-ils secourables, si ce n'est en priant pour nous?

Dieu dispense ses dons à qui les demande : c'est la leçon de l'Évangile. Ne croyons-nous pas à bon droit qu'il les dispense non seulement à qui les demande pour soi, mais aussi et plus volontiers à qui les demande pour autrui? Pareille disposition favorise l'essor de la charité fraternelle; pourquoi l'exclure du régime qui assure l'unité de toute la famille des enfants de Dieu?

Les protestants, sur le témoignage des Écritures, accorderont aux vivants le droit de prier les uns pour les autres. Saint Paul ne demanda-t-il pas aux fidèles de Rome et d'Éphèse le secours de leurs prières (*Rom.* XV, 30-32; *Eph.* VI, 18, 19)? « Priez les uns pour les autres, dit l'apôtre saint Jacques, afin que vous soyez sauvés, car la prière persévérante du juste est très puissante. » (*Jac.* V, 16.) Que si la prière des justes de la terre obtient le salut

1. Que si l'on fait état d'antiques formules où il est fait mention de « l'adoration des images des saints », nous observerons que le mot « adoration » n'avait pas autrefois le sens précis que nous lui attachons, mais le sens plus général de la vénération religieuse, exprimée encore aujourd'hui par la génuflexion et le baisement.

de leurs frères, la prière des élus du ciel sera-t-elle moins efficace? Pour le nier, il faudrait supposer ou que les saints n'entendent pas nos oraisons, ou qu'ils se désintéressent de notre sort, ou que leur crédit auprès de Dieu est épuisé depuis qu'ils sont au ciel. Affirmations étranges auxquelles nous ne pourrions souscrire sans preuves péremptoires.

Les protestants pensent en trouver une dans le fait de l'unique médiation du Christ. Compter sur l'intercession des saints, disent-ils, c'est douter de l'efficacité suffisante de la médiation du Christ, c'est lui faire injure.

Si le grief était fondé, il nous serait aussi interdit de demander des prières à nos frères de la terre, et saint Paul aurait fait injure au Christ en conjurant les Romains et les Éphésiens de prier pour lui. Cette conclusion est inacceptable; c'est donc qu'il y a quelque confusion dans le point de départ.

Au fait, les protestants oublient qu'il y a médiation et médiation. Le Christ seul est médiateur *principal, nécessaire*, en tant que Rédempteur, sanctificateur, principe de la grâce et des mérites des fidèles; les saints sont médiateurs *subordonnés, non nécessaires*, médiateurs, si l'on veut, auprès du médiateur par excellence. Sans enrichir le trésor de la grâce que le Christ nous acquit au prix de son sang, ils interviennent cependant dans sa dispensation à leurs clients de la terre. A proprement parler, ils ne méritent et n'ont point mérité pour nous; — le Christ seul mérita pour le genre humain, encore que son mérite ne devienne pas le nôtre; — ils offrent au Père céleste leurs mérites et leurs satisfactions sous la forme de suffrages en notre faveur, et plus considérables furent leurs mérites sur terre, plus grand est leur crédit au ciel. Entendue de cette manière, la médiation subordonnée des saints n'a rien qui fasse injure à la médiation principale du Sauveur. La cause principale ne souffre pas de ce qu'elle met en branle des causes subordonnées. Plus particulièrement, la dignité d'un souverain n'est pas diminuée du fait qu'il distribue ses largesses en considération des requêtes de ses amis, surtout lorsque ces derniers tiennent de leur Seigneur et Maître tout ce qu'ils sont et tout ce qu'ils peuvent. D'ailleurs le régime de charité qui permet aux élus de secourir leurs frères en péril, répond parfaitement à l'esprit du Seigneur, qui veut que nous nous aimions les uns les autres comme il nous a aimés.

Le Culte d'hyperdulie.

Les considérations qui précèdent justifient déjà le culte de la Sainte Vierge, culte essentiellement du même ordre que le culte des saints, pas plus nécessaire que ce dernier, mais au moins aussi légitime. Au surplus, à cause des éminents privilèges de la Mère de

Dieu, il convient que le culte que nous lui rendons soit éminent dans son ordre, et c'est ce que dit fort bien le terme d'*hyperdulie*, culte de vénération sans pareille, non d'adoration.

Se rencontre-t-il des personnes qui, de bonne foi, nous accusent d'adorer la Sainte Vierge, imputons leur méprise à une ignorance totale de la dévotion catholique. Peut-on signaler un seul document du magistère ecclésiastique qui prescrive, qui encourage, qui tolère l'adoration de Marie? Relève-t-on quelque trace de cet abus dans la liturgie? Tous les catéchismes ne rangent-ils pas l'adoration d'une créature parmi les plus graves péchés de superstition, et suppose-t-on les auteurs des catéchismes assez inconséquents pour légitimer néanmoins les honneurs divins rendus à la Sainte Vierge? Enfin rencontre-t-on dans la copieuse littérature mariale, où les exagérations, voire les niaiseries, ne manquent pas, un seul texte qui la divinise formellement?

La critique rationaliste impute cette erreur aux premiers chrétiens, et c'est ainsi qu'elle explique les origines du culte marial. Entrés, dit-on, dans la nouvelle religion avec leur mentalité païenne si sympathique aux divinités féminines, les premiers chrétiens s'avisèrent d'élever au rang de déesse la Mère du Sauveur. On ne raisonne de la sorte qu'en ne tenant aucun compte de la réalité historique. Car si les choses s'étaient passées comme on le suppose, le culte de Marie aurait eu son apogée dès les premiers âges chrétiens, pour décliner ensuite en raison du progrès de la théologie. Or, c'est le contraire qui est vrai. Réservé, presque timide à l'origine, le culte marial atteint son plein développement au moyen âge, sous l'influence des ordres monastiques, particulièrement des grands docteurs Bernard, Anselme, Thomas d'Aquin, Bonaventure, que ne hantait pas, on peut le croire, le souvenir des antiques divinités féminines. Au demeurant, comment expliquer que du culte fort dévergondé des déesses païennes soit sorti le culte idéalement pur de la Vierge bénie?

Au lieu de recourir à de si fragiles hypothèses, il est bien plus raisonnable de chercher les raisons de la piété mariale dans les récits de l'Évangile. Sans doute, si le Sauveur s'y montre dans la gloire de la divinité, sa mère y tient un rôle très discret; mais quel charme souverain, quel appel pressant à la vénération et à l'amour dans son humble attitude de servante du Seigneur! D'ailleurs, l'absence de tout prestige divin dans l'image que les évangélistes nous ont laissée de la mère de Jésus, explique très bien la réserve de la dévotion primitive à son égard. Il fallut que la pensée chrétienne, devenue consciente de la richesse des récits évangéliques, en dégageât les raisons qui nous pressent d'honorer la Vierge élue plus que les anges et les saints.

Il ne m'appartient pas de développer ces raisons. Des maîtres autorisés y ont consacré leur science et leur talent au cours du Congrès marial. Qu'il me soit permis cependant de les résumer, en montrant comment, aux trois titres de Mère de Dieu, de co-rédemptrice et de médiatrice universelle, répond le triple culte de vénération, de reconnaissance et de confiance en son intercession.

Marie, Mère de Dieu.

La maternité divine de Marie est le fondement de toutes ses grandeurs.

Contre l'hérésie de Nestorius, le concile d'Éphèse définit que le Christ est un seul et même sujet personnel, à la fois Dieu et homme. Or, Marie est la mère de ce sujet, donc elle est la mère de Dieu, non qu'elle ait donné le jour à la divinité, mais pour avoir engendré dans la chair une personne divine. D'où les conséquences qui suivent, relativement aux honneurs dus à Marie.

En vertu de l'union hypostatique, l'humanité du Christ est proprement adorable, car elle appartient au Verbe divin. Par suite, celle qui conçut dans son sein virginal cette adorable humanité est digne d'un hommage qui, sans être celui de l'adoration, en approche autant qu'il est possible. La mère du Verbe, a-t-on dit, est élevée jusqu'aux confins de la divinité. L'expression n'est pas excessive, si on l'entend comme il faut. Elle ne signifie pas que Marie comble l'abîme sans fond qui sépare le fini de l'infini, mais seulement que, dans l'ascension progressive de la créature vers le Créateur, elle atteint le degré culminant, attendu que sa très réelle consanguinité avec le Verbe constitue, entre le divin et l'humain, le commerce le plus intime qui se puisse concevoir.

« Auquel des anges fut-il jamais dit : Tu es mon Fils, je t'ai engendré aujourd'hui? » *(Hebr.* I, 5.) Ainsi s'exprime l'Apôtre célébrant la génération éternelle du Verbe. Et de même nous pourrions dire : A quelle autre que Marie le Verbe a-t-il jamais dit : Tu es ma mère, tu m'as engendré autrefois dans la chair?

S'il en est ainsi, le culte de vénération exceptionnelle que nous rendons à la Mère de Dieu se justifie pleinement.

Marie co-rédemptrice.

Marie mérite aussi un culte spécial de reconnaissance et d'amour, à cause de la part signalée qu'elle prit à l'œuvre de la rédemption du monde.

Nous ne nous arrêterons pas à sa coopération physique, consistant en ce qu'elle donna le jour à celui qui devait sauver le monde. Ce simple fait ne serait pas la raison suffisante de notre culte, de

même qu'on n'associe pas la mère de Jeanne d'Arc aux honneurs rendus à la libératrice de la France. La principale raison du culte de reconnaissance que nous vouons à la Sainte Vierge est prise de ce qu'elle consentit à sa maternité, sachant ce qu'il devait lui en coûter et unissant généreusement son sacrifice à celui de son Fils.

La part qu'elle prit à l'œuvre rédemptrice fut volontaire et directe, par le *fiat* d'humble soumission qui fut sa réponse au message de l'Ange, et qu'il était en son pouvoir de ne pas prononcer. Aussi bien les Pères ont pu dire qu'en ce moment le sort de l'humanité était entre ses mains [1].

Cette pensée se dégage certainement du parallèle classique entre Ève et Marie, dont on constate des exemples depuis saint Justin, saint Irénée et Tertullien. C'est le péché d'Adam qui se répand dans l'humanité, mais Adam pécha à cause d'Ève et celle-ci savait que la désobéissance d'Adam perdrait le genre humain. Ève eut donc une part directe et volontaire dans l'œuvre de notre ruine. De même, c'est l'obéissance du Christ qui nous sauva, mais c'est le consentement de Marie qui nous donna le Sauveur, et Marie savait que son consentement causerait la rançon du monde.

Ainsi contribua-t-elle de plein gré et directement à l'œuvre de notre salut. Elle y contribua durant toute son existence terrestre, et par son union de vouloir avec son Fils et surtout par sa « compassion », depuis le jour où Siméon lui prédit le glaive qui devait transpercer son cœur, jusqu'à la consommation de son sacrifice au pied de la croix.

Pour avoir contribué si largement à notre vie surnaturelle, Marie mérite le titre de mère que nous lui décernons si volontiers. L'héroïsme de son dévouement pour les hommes est bien le signe de l'amour le plus profond dont un cœur humain soit capable, et nous ne saurions mieux l'assimiler qu'à l'amour maternel. La tradition catholique fut donc bien inspirée quand elle interpréta en ce sens le legs de Jésus expirant sur la croix : « Voici votre Mère » (*Is.* XIX, 27).

De ce chef, notre culte de reconnaissance envers Marie s'accroît de la tendresse que nous inspirent le douloureux enfantement et les pénibles sollicitudes de nos mères selon la nature.

Marie, médiatrice de toutes les graces.

De même que l'enfant recourt à l'assistance et à la protection de sa mère, nous implorons le secours de notre Mère du ciel dans tous nos besoins spirituels et temporels, avec d'autant plus de con-

1. Manière de parler qu'il ne faut pas prendre à la lettre, comme si le décret divin était subordonné au vouloir de la créature; toutefois, manière de parler qui a le mérite de mettre en relief le caractère volontaire, spontané, du consentement de la Vierge.

fiance que nous saluons en elle la dispensatrice de toutes les faveurs divines.

Toutes les grâces passent par ses mains, elle est le canal de toutes les grâces, dit-on couramment. Gardons-nous d'entendre ces locutions au sens matériel, comme si la grâce était je ne sais quelle entité substantielle, quel fluide mystérieux dont Marie dirigerait à son gré le cours. Ce ne sont là que métaphores signifiant la causalité d'ordre *moral* dont la Sainte Vierge jouit dans la distribution des faveurs divines, quelle que soit d'ailleurs la nature de ces faveurs : bienfaits temporels ou grâces du salut. Quand nous disons donc que tous les dons passent par les mains de Marie, nous entendons affirmer que, dans la répartition de ses largesses, Dieu tient compte des requêtes de Marie, non moins que de celles de Jésus, en sorte que rien n'est accordé aux hommes qu'elle n'ait demandé pour eux.

Afin de justifier cette doctrine, distinguons d'une part la médiation de la Mère auprès du Fils, d'autre part la médiation collective du Fils et de la Mère auprès de Dieu.

Comment Marie intervient-elle auprès du Christ? Sans doute par une médiation d'intercession ou de prière. Dire que Marie demande et obtient, c'est donc assimiler son intervention à celle d'une souveraine dans le conseil du Roi, ou d'une mère auprès de son fils. L'analogie est fondée sous les réserves que comporte le sujet. Ainsi la requête de Marie n'a certes pas pour fin d'apprendre au Christ ce qu'il ignorait, ni même de le déterminer à vouloir ce qu'il ne voulait pas d'abord, bref à changer sa volonté, comme la grâce irrésistible d'Esther changea le cœur d'Assuérus. En réalité, les célestes entretiens de Jésus et de Marie sont plutôt des intuitions directes et réciproques de pensées, de désirs, de vouloirs. Et telle est la concorde de leurs cœurs que Marie ne désire ni ne demande rien contre le gré de son Fils, et que le Fils ne veut rien que la Mère n'ait souhaité. De la sorte, la prière de Marie est vraiment la *cause morale* des décrets du Roi des cieux. Il se plaît à lui obéir au ciel comme il lui obéissait à Nazareth, non que Marie ait sur lui les droits que la nature confère aux autres mères sur leurs enfants, — une créature peut-elle avoir un droit strict sur une personne divine? — mais à cause du pouvoir qu'il lui concéda par pure largesse.

Marie intercède aussi auprès de la Divinité, mais en union étroite avec son Fils. Considérons que la médiation du Christ est une fonction de sa nature humaine, qu'il ne répugne donc pas qu'une autre nature humaine y prenne une part réelle, quoique subordonnée. Or, la médiation du Christ consiste, non pas en œuvres satisfactoires nouvelles ou réitérées, mais en l'acte permanent d'offrande au Père céleste des satisfactions opérées et des mérites acquis une fois

pour toutes sur terre. De son côté, Marie s'associa intimement aux œuvres du Sauveur. Dès lors pourquoi n'offrirait-elle pas, elle aussi, ses satisfactions et ses mérites à Dieu, en faveur de ses enfants et conjointement avec le Rédempteur? Pourquoi ne garderait-elle pas au ciel sa fonction de co-rédemptrice dont elle s'acquitta ici-bas? Et si, aux yeux du Père, la Victime expirante du Calvaire et le Pontife « toujours vivant et intercédant pour nous » (*Hebr.* VII,25) ne font qu'un, et si Marie est inséparable de Jésus en croix, pourquoi ne se tiendrait-elle pas à côté de l'Agneau, ne faisant avec lui qu'un tout moral, devant le trône de Dieu? Jésus, médiateur principal et nécessaire, n'est donc pas seul à intercéder pour nous auprès du Père : à ses côtés se tient sa mère, dans son attitude de suppliante tenant tout son crédit de son Fils, et le faisant valoir avec celui de son Fils, pour la distribution de toutes les largesses divines.

Faut-il conclure de là que nous ne pouvons rien obtenir de Dieu sans l'avoir demandé à la Sainte Vierge? Non; nous pensons seulement que si Dieu exauce une demande, c'est que Marie l'aura appuyée, quand même le solliciteur aurait oublié de recourir à son intercession. « Marie est donc plus mère pour nous, dit le Cardinal Dechamps, que nous ne sommes enfants à son égard; elle pense plus à nous que nous ne pensons à elle, et sa miséricorde est plus active à nous secourir que notre misère ne l'est pour la supplier [1]. »

Cette doctrine, l'Église ne la propose pas encore par décret irréformable. Mais du fait qu'elle rallie l'unanimité morale des théologiens, — sauf des nuances de détail dans ses applications particulières, — surtout que les Papes Benoît XIV, Léon XIII, Pie X et Benoît XV l'ont appuyée de leur autorité, il y aurait témérité grave à la rejeter.

Benoît XIV l'affirme au moyen de la métaphore empruntée à saint Bernard [2], dépeignant la Vierge « comme le canal céleste qui déverse dans le gouffre des misères humaines les flots de toutes les grâces et de tous les dons [3] ».

Selon Léon XIII, c'est à cause d'une disposition libre de Dieu que toutes les grâces nous viennent par Marie [4] : « On peut affirmer, dit-il, que de toutes les grâces apportées par le Sauveur, — car la grâce et la vérité nous sont données par Jésus-Christ, — aucune ne nous est accordée que par Marie, Dieu l'ayant ainsi voulu. Et comme per-

1. *La Nouvelle Ève*, Œuvres complètes du Cardinal Dechamps, t. V, p. 120. Malines, 3e édit.

2. Sermon, dit *De Aquaeductu*, pour la nativité de la B. V. Marie.

3. Bulle *Gloriosae Dominae*, 27 sept. 1748.

4. C'est encore la doctrine de saint Bernard : *Sic est voluntas ejus qui totum nos habere voluit per Mariam.* Deuxième sermon pour l'Avent.

sonne ne peut avoir accès auprès du Père si ce n'est par le Fils, ainsi personne, en quelque sorte, ne peut approcher du Christ que par sa mère [1]. »

Pie X suggère la raison de cette disposition divine : « A cause de la communauté de douleurs et de vouloirs entre le Christ et Marie, celle-ci mérita d'être la dispensatrice universelle des dons que Jésus nous a acquis par sa mort et par son sang [2]. »

Je ne dois pas rappeler que, sur les instances du Cardinal Mercier et de notre épiscopat, Benoît XV accorda aux Églises de Belgique et à toutes celles qui lui en feraient la demande, un office et une messe propre en l'honneur de Marie médiatrice de toutes les grâces. Au surplus, on aura remarqué le trait suivant de la récente encyclique publiée à l'occasion du VII[e] centenaire de saint Dominique : « Le saint Patriarche savait que Marie est si puissante auprès de son divin Fils, que celui-ci n'accorde aucune grâce à l'humanité sans qu'elle passe par les mains de sa mère. »

Concluons donc, que si l'Église ne prescrit pas l'invocation de la Très Sainte Vierge, c'est qu'elle veut en laisser l'initiative à notre générosité. Après tout, faut-il un ordre exprès pour nous y déterminer? Il est inconcevable que des chrétiens instruits de son éminente dignité et de son crédit, si grand qu'on a pu l'appeler « la toute-puissance suppliante » *(Omnipotentia supplex)*, refusent de recourir à elle. Il serait plus étrange encore que, sachant sa maternelle sollicitude pour tous les hommes, certains de ses enfants fussent assez ingrats pour jouir de ses faveurs sans daigner les lui demander ni l'en remercier.

Réponse a quelques difficultés.

Au terme de cette étude, il nous reste à dissiper quelques malentendus d'ordre moins général.

Dans les récits de l'Évangile, le rôle de la très Sainte Vierge paraît bien effacé. Son nom ne figure pas même dans les lettres des Apôtres. Quel contraste, dira-t-on, entre cette extrême réserve des Livres inspirés et l'exubérance du culte de Marie dans l'Église romaine !

Cependant, ne nous méprenons pas. Les titres de Mère de Dieu, de co-rédemptrice, de médiatrice universelle, sur quoi se fonde notre culte, nous les lisons dans l'Écriture, soit sous une forme équivalente, soit à l'état implicite. Or, l'explicitation de l'implicite est une condition du progrès de la doctrine et de la dévotion. C'est ce que doivent reconnaître les protestants, s'ils conviennent que la

1. Encyclique *Octobri Mense*, 22 sept. 1891.
2. Encyclique *Ad diem illum*, 2 février 1904.

réflexion et l'expérience ajoutent quelque clarté à la vérité révélée.

Mais on insiste. Pourquoi, dit-on, les Apôtres n'ont-ils rien écrit qui pût inviter les premières communautés chrétiennes à honorer la mère de Jésus? La raison en est simple : chargés d'enseigner l'essentiel de la doctrine du Christ, ils ont pu négliger l'accessoire, quel que soit le prix que nous y attachions. Il y avait d'ailleurs un réel danger, au début du christianisme, à mettre en relief les grandeurs de Marie. Sans doute, les païens convertis ne se dépouillaient pas entièrement de leur mentalité païenne. Il ne fallait donc pas les induire en tentation d'idolâtrie, en leur exhibant Marie presque au même plan que Jésus. Il suffisait de les initier au culte d'adoration du médiateur nécessaire, laissant à la Providence spéciale qui veille sur l'Église, le soin de manifester le crédit de la médiatrice secondaire, à une époque où tout péril d'idolâtrie serait conjuré.

Voici d'autres griefs. Un grand nombre de protestants pieux se trouvent choqués de ce qu'ils voient d'excessif, de trop sentimental dans notre dévotion à la Sainte Vierge. D'autres se scandalisent des légendes puériles, des opinions extravagantes qu'on rencontre dans certains écrits catholiques. Il est malaisé de répondre à des accusations formulées avec si peu de précision. Bornons-nous à quelques observations générales.

S'il y a des excès blâmables dans la dévotion populaire et dans les écrits des hagiographes, ne les imputez pas au magistère ecclésiastique, qui les réprouve et les condamne, quand le sujet en vaut la peine. Quant aux histoires naïves et aux opinions sans fondement, n'y croyez pas, c'est votre droit; mais ne soyez pas trop sévères pour les simples que charment ces pieuses croyances, comme les récits de la *Légende Dorée* faisaient les délices de nos ancêtres, aux temps de foi vive. La crédulité trop naïve, quand elle ne va pas jusqu'à la superstition, est moins préjudiciable que la manie critique qui refuse de croire même ce qui est croyable.

Certaines affirmations paraissent outrées quand on les prend à la lettre, par exemple celle-ci : « Marie retire ses dévots de l'enfer. » Veuillez entendre cet aphorisme — et d'autres semblables — avec les atténuations que le dogme impose et que personne ne méconnaît parmi nous. Disons donc que Marie retire ses dévots de l'enfer en ce sens, non qu'elle délivre des damnés, — hérésie formelle, — mais que, moyennant la bonne volonté du pécheur dévot, elle lui obtient sur terre la grâce du pardon, qui sauve de l'enfer.

En général, quand il s'agit de juger les manifestations du culte marial, n'oublions pas que le culte est affaire de sentiment non moins que de raison, — nous le faisions remarquer au début de cette étude. Or, le langage qui traduit un sentiment vif adopte volontiers les manières de dire qui dépassent la réalité, comme si

l'expression exacte de la réalité ne suffisait pas à l'intensité du sentiment. Néanmoins, la raison, qui n'abdique pas son droit, rétablit le juste équilibre. Au demeurant, on peut critiquer, mais sans trop leur en vouloir, les écrivains et les orateurs qu'emporte l'ardeur de leur dévotion, et les absoudre à condition qu'ils ne versent pas dans l'erreur formelle; mais on peut aussi préférer ceux qui sont assez maîtres de leur langage pour allier l'enthousiasme religieux à la stricte orthodoxie verbale.

Jusqu'où peut aller la louange de la Très Sainte Vierge, sans être excessive? Nous répondrons : aussi loin que l'on voudra, pourvu qu'on s'arrête à la limite qui sépare le culte d'hyperdulie du culte de latrie. C'est en ce sens qu'il faut entendre la formule connue : « *De Maria nunquam satis*, de Marie on ne dira jamais assez », bien entendu quand on s'interdit les louanges qui seraient de purs blasphèmes. Sous cette réserve, nous ne craignons pas de lui décerner toutes les louanges que mérite la Mère de Dieu, la collaboratrice à l'œuvre de notre rédemption, la médiatrice de toutes les grâces, convaincus que les langues humaines n'ont pas d'expressions assez enflammées pour célébrer dignement tant de grandeurs.

DEUXIÈME SECTION

HISTOIRE, LITURGIE, CULTE

Président : M. le chanoine CAUCHIE, professeur à l'Université de Louvain, président de l'Institut historique belge, à Rome.

Vice-présidents : M. le chanoine VAN DEN GHEYN.

M. le chanoine SIMENON, professeur au Grand Séminaire de Liége.

Secrétaires : M. le chanoine LAENEN, archiviste à l'archevêché de Malines;

M. J. DABIN, professeur à l'Université de Liége.

I. HISTOIRE ET LITURGIE

LE CULTE DE LA VIERGE CHEZ LES GRECS MODERNES

par le R. P. Ign. Beaufays, O. F. M., Louvain.

Vers la Pentecôte de l'an 431, environ deux cents évêques, réunis à Éphèse, sous la présidence de saint Cyrille d'Alexandrie, proclamaient Marie, Mère de Dieu *(Theotócos)*. La foule qui assiégeait la salle, ivre de joie, fit une ovation aux Pères du Concile et organisa le soir un grand cortège aux flambeaux. La glorification de Marie répondait aux désirs de la multitude et justifiait la dévotion populaire.

Oserais-je vous dire qu'après quinze siècles cette dévotion est restée toujours aussi vive?

Je ne vous parlerai ni des Russes, ni des Arméniens, ni des autres Orientaux, mais seulement des Grecs *orthodoxes*, c'est-à-dire des Grecs qui se glorifient de posséder la vraie foi, conservent notre symbole et nos sept sacrements, mais refusent de reconnaître le Pape comme chef de l'Église : les églises du Christ, selon eux, sont nationales ou raciales; il ne peut exister entre ces sœurs, unies par la charité, qu'une simple primauté d'honneur, réglée par les Conciles.

Le culte de Marie est florissant dans les églises grecques de langue et de race, répandues en Grèce, en Égypte, en Syrie, en Anatolie et dans l'Archipel.

Entrez dans une église grecque, vous remarquerez l'image de la *Panaghia*, de la Toute Sainte au milieu de l'iconostase, ce mur, qui dès le VIII^e^ siècle, sépare l'autel de la nef réservée aux fidèles et proteste contre les Iconoclastes. Vous verrez l'Annonciation et la Vierge au pied de la croix, car « c'est par Marie que Jésus entra dans le monde et c'est sous ses yeux qu'il mourut; le sacrifice de l'autel nous rappelle l'Incarnation et la Rédemption [1] ». Souvent vous découvrirez, mais plus bas et de côté, une icône de la Toute Sainte, l'enfant-Dieu dans ses bras. Cette image est souvent plaquée d'argent et reçoit l'offrande des petits cierges jaunes, allumés par les fidèles qui

1. Les textes entre guillemets sont pris des liturgistes grecs.

visitent l'église. Dans certains endroits on applique à l'image des pièces de monnaie, qui, prétend-on, y adhèrent pendant quelque temps lorsque les prières des donateurs doivent être exaucées !... Et j'ai vu de pauvres gens pleurer parce que leurs piastres n'arrivaient pas à se coller contre l'icône. Alors ils redoublaient leurs encensements et leurs prostrations.

Quand le prêtre prépare le pain fermenté, qui doit être consacré à la messe, il réserve une parcelle de ce que nous appellerions l'hostie et la dédie à la Vierge. C'est la *panaghia*, qu'il détache en disant : « En l'honneur et la mémoire de notre souveraine très bénie et glorieuse Mère de Dieu et toujours Vierge Marie, par l'intercession de laquelle, recevez Seigneur, ce sacrifice sur votre céleste autel. » Après avoir encensé cette oblation, il prie le Christ d'avoir pitié de nous « par les prières de Sa Mère toute pure *(panachrantou)* ».

Dans la liturgie des Catéchumènes, on prie pour la paix, la prospérité, « l'union des saintes églises de Dieu », pour les fidèles, leurs pasteurs, leurs rois, leurs armées, pour l'abondance des fruits de la terre et la salubrité de l'air, pour les navigateurs, les voyageurs, les malades, les prisonniers : des oraisons qui rappellent le vendredi-saint et les litanies. Le diacre alors se place en face de l'icône de la Vierge, tandis qu'après les suppliques, le chœur chante en guise de refrain : « Nous souvenant de la Toute Sainte, toute pure *(achrantou)* toute bénie Reine, Mère de Dieu et toujours Vierge Marie et de tous les saints, recommandons-nous les uns les autres et toute notre vie au Christ notre Dieu. »

Dans la liturgie des fidèles, on récite une litanie analogue, priant le Seigneur pour la rémission des péchés, les biens utiles à nos âmes, une mort chrétienne, paisible, sans douleur et sans reproche, et la même supplication à Marie souligne la prière.

A la fin de l'épiclèse, le célébrant encense l'autel en priant : « Nous vous offrons cette oblation... surtout pour la Toute Sainte, toute pure, toute glorieuse Reine, la Mère de Dieu et toujours Vierge, Marie. » Et le chœur chante le mégalynaire, tropaire intercalé entre les versets du Magnificat : « Il est vraiment juste de vous glorifier, Vierge bienheureuse et toute pure Mère de Dieu, vous plus honorable que les chérubins, plus glorieuse que les séraphins, qui restant pure avez enfanté Dieu le Verbe, véritable Mère de Dieu. »

Après la communion, le prêtre prie : « Seigneur, affermissez nos pas, grâce aux prières et aux supplications de la glorieuse Mère de Dieu et toujours Vierge Marie. » A la fin de la messe, on supplie « le Christ, ami des hommes *(philánthropos)*, de nous sauver par les prières de sa toute pure et toute sainte Mère ».

La messe est donc bien la prière « en union avec Marie » comme aux jours du Cénacle.

Même remarque pour les prières de l'extrême-onction, où Marie est invoquée : « O toute pure, délivrez votre serviteur de la maladie et des afflictions et qu'il vous loue dans l'éternité ! O mère, par qui le monde est rempli de miséricorde, délivrez ce malade par vos prières ! »

Après la mort, on chante : « Mère de Dieu, demandez à votre Fils pour l'âme qui nous a quittés, le repos des justes au port de la bonté divine et leur héritage dans l'éternité. »

Aux funérailles, on met dans la bouche du trépassé cette touchante prière : « O Vierge toute sainte, Mère du Christ mon Dieu, vis en paix ! (C'est l'ancien souhait, révélé par l'épigraphie des catacombes, adressé à ceux qui sont morts dans le Christ). Vis en paix ! quant à moi, malheureux que je suis ! à cause de mes péchés je ne verrai jamais ton visage ! la lumière pour moi s'est éteinte, les ténèbres de la mort m'ont enveloppé !... Comment donc m'as-tu oublié, ô Mère de mon Christ? Comment n'as-tu pas apaisé pour moi Celui qui versa le sang de son côté pour sa créature? Mère de Dieu, abaisse tes yeux vers l'abîme, regarde la pauvre âme abandonnée aux supplices ! Intercède, gémis, attendris Celui qui a donné son sang pour me racheter !... »

Je n'en finirais pas si je devais vous lire toutes les hymnes, les strophes, les tropaires, les prières en l'honneur de la Toute Sainte. Vous y trouveriez des poésies admirables de fraîcheur et de tendresse, et plus d'une fois vous pourriez constater où notre liturgie latine a puisé son inspiration.

Mais arrêtons-nous et disons un mot des fêtes de la Vierge.

Tout d'abord, le vendredi soir de la cinquième semaine du Carême, après avoir terminé les laudes du samedi suivant, le chant *acathiste* en mémoire de la délivrance de Constantinople. En 626 les Arabes et les Perses assiégeaient la ville, les Byzantins effrayés s'étaient réfugiés dans l'église des Blaquernes, où se conservaient d'insignes reliques, entre autres le suaire de la Toute Sainte. Le peuple entier y resta prier et chanter sans se reposer ; d'où l'*imnos acathistos*. Marie sauva ses fidèles et sa ville du plus effroyable des malheurs, car les Barbares, soudainement effrayés, se retirèrent. Plusieurs fois elle fit ainsi sentir sa protection et mérita d'être proclamée « un stratège invincible, qui défend victorieusement dans tous les dangers ».

Vient ensuite la fête de la Dormition de Marie, le 15 août. On s'y prépare par un carême rigoureux de quinze jours. La plupart communient, car la *Kimisis* de la Toute Sainte a rang à côté de Pâques, de Noël et de la Pentecôte. Beaucoup de fidèles ne goûtent pas le raisin avant le 15 août, ou plutôt avant le 28, car les Grecs ayant conservé le calendrier julien sans la réforme grégorienne,

retardent actuellement de quatorze jours sur nous. Et cependant les raisins sont alors très tentants, car ils commencent à mûrir et la saison est très chaude, mais la mortification, croit-on, n'en sera que plus agréable à la Vierge. Par contre, les Grecs nous reprochent l'abstinence ou le jeûne du samedi, comme contraire aux canons apostoliques et entaché de superstition manichéenne. Ce n'est d'ailleurs qu'au moyen âge et grâce surtout à saint Pierre Damien et à saint Grégoire VII, que le samedi fut généralement considéré par les Occidentaux comme jour consacré à Marie.

L'Annonciation de Marie, le 25 mars, est aussi une très grande fête, considérée en Grèce comme fête nationale.

Moins solennelles, mais chômées comme le dimanche, la Naissance de Marie, le 8 septembre, la Présentation au temple le 21 novembre, « car à l'âge de trois ans, la Toute Sainte s'enferma dans le sanctuaire pour y servir Dieu pendant douze ans ».

Le 9 décembre on célèbre la Conception de sainte Anne, « car stérile et avancée en âge, elle conçut, grâce à Dieu, une enfant qui fut digne de devenir la mère du Seigneur ». Je signale cette fête à ceux qui étudient l'histoire du dogme de l'Immaculée-Conception, que les Grecs modernes ne comprennent pas et nous reprochent comme une nouveauté.

Enfin le 26 décembre on fait la « Synaxe de la Mère de Dieu », car « il convient, disent les liturgistes byzantins, de réunir les fidèles dans le culte de Marie le lendemain du jour où la naissance du Christ lui donna son plus beau titre de gloire ».

Je passe les fêtes plus ou moins locales, comme celle de Notre Dame-aux-Poissons et d'autres, qui rappellent des miracles de la Vierge, et je termine par quelques mots sur le culte populaire.

Les Grecs ne connaissent ni le chapelet, ni les scapulaires, ni l'Angelus, ni le mois de Mai, ni les confréries mariales, ni les types variés de vierges de Lourdes, de la Salette et d'autres. Car toutes ces formes de la dévotion datent du moyen âge et des temps modernes, alors que l'Orient n'était plus uni avec Rome. Ils préfèrent porter une petite croix plutôt qu'une médaille... Toutes ces choses, disent-ils, sont des innovations, ignorées de l'antiquité et par là même répréhensibles. Ils n'admettent pas les statues et encore moins les vierges habillées, qui leur paraissent entachées de paganisme. Leurs icônes ou images représentent la Vierge, l'Enfant sur le bras, tenant d'une main le livre des Évangiles et bénissant de l'autre. C'est l'iconographie consacrée depuis des siècles par les moines imagiers du Mont Athos. Les scènes de la vie de Marie, rappelées par ses fêtes, sont aussi représentées par la peinture, mais toujours dans le style byzantin uniforme, hiératique et con-

ventionnel. Baiser l'image de la Toute Sainte est un acte de piété, qui constitue une excellente préparation à la Communion eucharistique.

L'icône de la Toute Sainte est intronisée dans toutes les maisons. Nuit et jour une lampe brûle devant elle; ce ne sont pas des Chrétiens, dit on, ceux qui ne sont pas fidèles à cet usage. Pour ma part, je vous avoue avoir retrouvé la pieuse icône et sa lampe dans les maisons des riches et des pauvres, à la ville comme à la campagne et même pendant la guerre lorsque l'huile était chère et presque introuvable. Soit dit en passant, la même pratique s'observe chez beaucoup de catholiques levantins, surtout dans les familles formées par des mariages mixtes. C'est aussi le cas pour l'abstinence de la première quinzaine d'août.

Les pèlerinages sont fort en honneur. Je pourrais vous citer des sanctuaires célèbres, où de très vieilles icônes voient chaque année accourir des foules et passent pour être miraculeuses. Les fêtes, *panaghiri*, y durent une ou deux semaines et, comme chez nous au moyen âge, y sont accompagnées de foires et de réjouissances populaires. Beaucoup de jeunes filles s'appellent Maria, Evangéline, Despina (Princesse), Vasilico ou Vasilissa (Reine), autant de noms de la sainte Vierge. Enfin les Grecs, en guise d'oraison jaculatoire, s'écrient fréquemment : *O Panaghia mou!* O ma Toute Sainte; et jamais ils ne blasphèment Marie, même dans leurs plus violentes colères.

Espérons que la dévotion à Marie sauvera parmi eux beaucoup d'âmes de bonne foi, qui ne portent pas la responsabilité d'une séparation, qui, leur assure-t-on, est une « histoire des curés d'autrefois ».

LES ICONES MIRACULEUSES DE LA MÈRE DE DIEU EN RUSSIE

par le R. P. M. Nepper, S. J.

Les « saintes images » de la Mère de Dieu occupent une place d'honneur, par leur nombre et la vénération dont elles sont l'objet, parmi les « chères » icônes que la piété du Russe rencontre un peu partout : tel est le cas sur les murs de sa maison et dans le « beau coin » de sa chambre, dans les boutiques, les cafés, les banques, les salles d'attente, sur les remparts et les portes de sa ville, comme sur l'iconostase et les piliers de son église. Toutes n'ont pas pourtant même dignité : au-dessus de celle dont la gloire ne déborde pas les limites d'une paroisse ou le cercle de la famille, s'élève une catégorie privilégiée que nous allons brièvement étudier : les icônes miraculeuses, (Tchoudotvornyïa ikony).

De toute son âme le Russe y est attaché. Ses yeux d'enfant s'émerveillent devant ces riches icônes au revêtement d'or et d'argent, incrusté de diamants, de rubis — vrais joyaux d'impératrices — splendeurs avec lesquelles les parures de nos Vierges d'Occident, dépouillées par les Révolutions, ne peuvent rivaliser. Son âme rêveuse aime cette dorure ruisselante de la lumière des cierges, inspiratrice de sa contemplation intérieure. Oh ! le mystérieux attrait de ces noires Madones, cachées sous ce placage d'orfèvrerie qui ne laisse voir du tableau [1] que le visage figé aux grands yeux et les mains aux doigts fuselés ! Aussi passant devant leur sanctuaire, barine ou moujik, ne manquera-t-il pas de venir saluer la sainte image, faire, en levant à la fois la tête et la main droite, d'amples signes de croix, répétés sans fin entre deux profondes inclinations, et ne partira-t-il qu'après l'avoir couvert d'insatiables baisers et laissé allumé devant elle son petit cierge de trois kopeks.

Attardons-nous à sa suite auprès de quelques-unes des plus vénérées parmi les deux cents miraculeuses, et plus, dont le calendrier russe célèbre la commémoraison. Nous choisissons à Saint-Pétersbourg celle de N.-D. de Kasan, ou, pour parler comme les Russes, la Mère de Dieu de Kasan, à Moscou celles de N.-D. d'Ibérie et de N.-D. de Vladimir. Nous ne voulons pas en esquisser la monographie, mais simplement noter quelques détails qui permettront peut-être de nous faire une idée un peu moins imprécise des icônes miraculeuses de la Mère de Dieu en Russie, et spécialement de leur origine, du type de ces peintures, de la place qui leur est faite dans la vie publique et privée.

I

En chacune des trois que nous avons nommées et en quelque autre encore, nous serions tentés de montrer l'icône la plus invoquée, la plus vénérée, la plus populaire, la plus aimée de toutes les Russies. Refusons-nous donc à établir une échelle de célébrités pour tout l'Empire.

Mais si nous restreignons à Pétersbourg ces qualificatifs, ils conviendront sans conteste à l'icône de *N.-D. de Kasan*.

Ce n'est pas son antiquité qui la rend vénérable. On ne l'attribue pas, comme maintes autres, au pinceau de l'Évangéliste et sur elle le regard terrestre de la Mère de Dieu ne s'est pas reposé, comme sur celle de Vladimir, au dire de la légende. Elle ne date que du XVI[e] siècle et les circonstances de son apparition ne présentent, on va le voir, rien que de très classique : une petite fille de la ville de Kasan a vu, dit-elle, en songe la Mère de Dieu, et assure qu'on trouvera son image, à tel endroit qu'elle précise. Incrédulité générale devant ce rêve de petite fille ! On creuse pourtant et l'on met à jour l'image annoncée. L'évêque accourt, une procession se forme, voilà la sainte icône solennellement placée dans l'église voisine...

Peu d'années après, il n'était question dans toute la Moscovie que de

1. Rappelons que la statuaire n'est pas autorisée dans l'Eglise orthodoxe, mais l'image l'est au contraire. Voyez le rapport précédent.

N.-D. de Kasan et du merveilleux secours qu'elle avait octroyé en délivrant Moscou de l'occupation polonaise.

Personne n'ignore comment le prince Pojarski et le boucher Minime étaient allés chercher une copie de la sainte image et comment celle-ci, à la tête des milices du Volga, avait tôt fait de rentrer dans la ville délivrée. Si populaire devint la Libératrice qu'un siècle plus tard, Pierre le Grand, désireux de consacrer aux yeux de ses sujets la capitale qu'il créait aux bords de la Néva, voulut posséder la fameuse icône et, ne laissant à Moscou et à Kasan que des copies, d'ailleurs très vénérées, fit apporter l'original à Pétersbourg.

La fastueuse cathédrale qui l'abrite aujourd'hui est un sanctuaire national. Le visiteur peut y contempler l'iconostase d'argent, — argent français enlevé aux fourgons de la grande armée en déroute, — des aigles napoléoniennes, des drapeaux aux couleurs fanées, et, suspendu à un pilier, le bâton de maréchal de Davout... Tout cela a un sens pour le pieux patriote : c'est la réponse de la Mère de Dieu au vieux Feld Maréchal Koutousow qui, avant de prendre le commandement des troupes russes, était venu longuement prier devant la sainte image.

Ces vieilles gloires aujourd'hui font mal au cœur du visiteur : il se souvient que le 2 août 1914, au Palais d'Hiver où l'icône vénérée fut transportée pour quelques heures, le tsar Nicolas II avait devant elle béni son armée et juré sur le saint évangile, dans cette scène émouvante que rapporte l'ambassadeur français, « de ne pas conclure la paix, tant qu'il y aurait un seul ennemi sur le sol de la patrie [1] ».

Respectons la rêveuse contemplation du peuple russe et allons saluer à quelques pas de N.-D. de Kasan, sous cette même voûte, la copie d'une autre icône miraculeuse, N.-D. de Czenstochow. Elle nous intéresse aussi celle-là, non pas seulement parce que, atteinte à la joue par une flèche tartare, alors qu'on la promenait sur les murs d'Opolsk assiégée, elle laissa, dit-on, couler du sang par la blessure, mais aussi parce que l'original est vénéré en Pologne dans une église catholique. Notons que ce n'est pas le seul cas où russes orthodoxes et catholiques latins se rencontrent aux pieds de la même Madone. L'archiprêtre Maltzew, dans son édition russe allemande des livres liturgiques [2], se plaît à relever le nom de plusieurs autres qui portent aussi le nom de miraculeuses, par exemple N.-D. de Lorette, de Cholm, de Potschajew, d'Ostrobrama... d'autres encore.

Nous avons rapporté tout à l'heure l'origine russe de la sainte icône de Kasan. Remarquons en passant qu'un très grand nombre d'images, en tous cas les plus célèbres, proviendraient, d'après leur légende, de l'empire de Constantinople — ce qui ne paraîtra pas étrange, Constantinople ayant été dès le IXe siècle la maîtresse religieuse de la Russie. Si russe même que puisse paraître N.-D. de Kasan par son origine, par quelques caractéristiques de la peinture, elle nous avertit qu'elle est bien de la même famille que les icônes venues du pays grec.

1. *Revue des Deux Mondes*, 15-1-1921, p. 265.
2. *Menologion*, II, p. XLI.

D'autres points de ressemblance ou de dépendance seraient encore à noter. Qui est un peu familiarisé avec les Pères grecs des VIIIe et IXe siècles, aura aisément acquis, par l'étude des faits les plus merveilleux des légendes russes, une réminiscence de saint Jean Damascène ou de Théodore le Studite et à côté des manifestations populaires de la piété byzantine auxquelles les écrits de ces Pères font allusion, ne trouvera pas si singulières les démonstrations du moujik.

Aussi ne serait-il pas sans intérêt d'étudier, dans l'attachement si profond du peuple russe aux icônes, la part qu'il convient de faire à la propagande des missionnaires byzantins, la part qui revient aux dispositions naturelles du peuple évangelisé, la part enfin qu'il faut assigner à ce fait, auquel nous ne songeons peut-être pas assez, que cette dévotion aux images, en Russie comme à Constantinople, s'est développée sans contrepoids et qu'elle n'a pas été réduite, comme chez les peuples latins, par le culte du Saint-Sacrement.

Mais il suffit d'avoir posé le problème et souligné la dépendance de la vieille iconographie russe par rapport à Constantinople.

II

Si dévot que soit le voyageur, il devra pourtant, dans certaines villes, se réserver pour son image préférée, tant il trouverait sur son passage de miraculeuses Madones qui solliciteraient ses hommages ! Nulle ville comme Moscou n'offre dans un espace plus restreint autant de merveilles pour les yeux et la piété ! Aussi n'était-ce pas manque de dévotion, si Alexandre Ier refusait en 1815 d'enlever à N.-D. de Paris, où on peut la voir encore, l'icône dite de Jérusalem que Napoléon avait rapportée du Kremlin ; malgré les souvenirs qui devaient la rendre chère à un successeur de saint Vladimir, il la laissa aux Parisiens, en disant : Il en reste encore assez en Russie !

Avant de visiter la plus fameuse des Vierges moscovites, N.-D. d'Ibérie, arrêtons-nous dans un couvent qui conserve une icône byzantine intéressante, car nous la possédons identique. Les Russes l'appellent *la Douloureuse (Strastnaïa)* ; nous la vénérons sous le vocable de N.-D. du Perpétuel Secours. Demandons-lui — à défaut d'autre exemple connu — une idée des Madones aimées des Russes, portant mélancoliquement leur Enfant-Dieu pour lequel elles semblent s'interdire des caresses trop maternelles... D'ailleurs le petit être qu'elles portent ainsi, est-il bien un enfant...? Joue-t-il avec la sandale pendante et retenue à son pied par une courroie...? On n'ose attribuer un trait de grâce folâtre et de naïveté enfantine à ce petit homme aux traits accusés, aux yeux profonds, au front déjà plissé de larges rides... Qu'il nous soit permis, pour mettre en relief cette remarque, et sans prétention de critique d'art, de rapprocher la Strastnaïa d'un type de peintures également très répandu, l'*Oumilénie*.

L'Oumilénie — le mot veut dire Attendrissement — est une image miraculeuse aussi, faite de contrastes étonnants : l'Enfant a beau presser sa joue contre la joue de sa mère, ni la mère, ni l'enfant ne paraissent tressaillir sous la chaleur de cette tendresse ; les fronts restent chargés de

soucis lointains et indiquent assez que de graves préoccupations ne permettent pas de jouir des caresses présentes. La main gauche de l'enfant — comme dans notre image, byzantine aussi, de N.-D. du Bon Conseil, — se cramponne au col du vêtement de sa mère... Vaine apparence de geste enfantin ! sa droite, échappant à l'étreinte maternelle, se rejette en arrière et tend au spectateur un rouleau déplié qui l'avertit de son origine et de sa vocation : Πνεῦμα Κυρίου ἐπ'ἐμέ, οὗ εἵνεκεν ἔχρισέ με. C'est le commencement du texte d'Isaïe lu par Jésus le jour du Sabbat dans la synagogue de Nazareth [1] : « L'Esprit du Seigneur est sur moi. C'est pourquoi il m'a oint... »

Dans les nombreuses « Oumilénie » que les atlas de Lixatchew [2] nous présentent, le parchemin est habituellement enroulé, mais l'enfant le tient toujours ostensiblement ; ce détail se retrouve dans les icônes de Smolensk, d'Ibérie, de Jérusalem... et si parfois le rouleau manque, comme dans l'icône de Kasan et de Vladimir, toujours le peintre, moine et théologien habituellement, a eu soin de mettre en relief cette idée que Celui que les enfants de chez nous nomment « le petit Jésus » ne partage pas les faiblesses de l'enfance, qu'il est avant tout, ainsi qu'ils le nomment, « l'Enfant éternel » et sa mère, « la Mère de Dieu », la *Bogoroditsa*.

Indéniable est la grandeur de l'idée qui a présidé à ces compositions ; sans doute, elle n'a pas favorisé l'expression des sentiments gracieux que suggèrent les rapports naturels de la mère et du fils de ses entrailles, et qui a si excellemment inspiré parfois les artistes d'Occident ; en revanche, elle a gardé la vieille iconographie russe des excès où les peintres de la Renaissance sont souvent tombés : tableaux parfaits de grâce humaine et sensible, ces peintures là ne sont pas de celles devant lesquelles on prie.

III

Après une station auprès de la Madone russe du Perpétuel Secours, un peu longue peut-être, mais qui nous aura permis de retenir au moins une caractéristique de ces peintures et de comprendre ce jugement du critique Bouslaïew : « Notre iconographie ignore toute préoccupation terrestre », voici le Palladium de Moscou, *N.-D. d'Ibérie* [3].

L'original au Mont Athos a toute une histoire merveilleuse : Jetée dans la mer de Marmara près de Nicée par des fidèles qui voulaient dérober l'image aux profanations des iconoclastes au IXe siècle, elle aurait, longtemps après, abordé près du Couvent ibérien du Mont Athos. Comme il ne pouvait manquer d'arriver, les bons moines, l'ayant aperçue voguer sur les flots, accourent en procession, la recueillent avec joie et l'entourent dans leur église de la plus grande vénération.

Mais le tableau de « la Sainte Montagne » n'est pas entouré de plus de respect que sa copie de Moscou, pour laquelle, dit-on, le peintre broya des fragments de reliques dans ses couleurs. Dans sa toute petite chapelle aux abords de la Place Rouge, brûlent constamment des centaines de

1. Luc IV, 18.
2. *Matériaux pour l'histoire de l'iconographie russe.* Pétersbourg 1906.
3. Ibérie est un autre nom de la Géorgie.

cierges et sans relâche s'entassent les visiteurs que des inscriptions — *nil sub sole novi!* — mettent en garde contre les pseudo-pèlerins sans scrupules.

Jadis les tsars n'entraient pas à Moscou, sans commencer par visiter N.-D. d'Ibérie. Inutile de nous demander si les Maîtres du jour ont supprimé du cérémonial bolcheviste cet usage, eux qui, de l'autre côté de la Place Rouge, ont placardé sur la porte du Saint-Sauveur en immenses caractères : « la Religion est l'opium du peuple. » Il est sûr qu'ils n'ont pas arrêté les visites des fidèles; ont-ils du moins mis fin à la pratique de dévotion suivante? nous ne pouvons le dire. Jadis, en effet, comme on lui faisait des visites, la Mère de Dieu en rendait aussi. Et rien n'était, paraît-il, plus ordinaire que de rencontrer dans les rues de Moscou la sainte icône, voiturée dans un somptueux équipage à six chevaux, escortée de laquais tête nue : elle allait porter ses bénédictions à domicile, et devant elle, dans la famille qui l'avait demandée, le prêtre en ornements sacrés célébrait des « molébènes [1] ». N'allons pas croire que la piété des fidèles eut à souffrir des fréquents déplacements de la Madone : on avait soin entre temps de remplacer l'original par une copie parfaite devant laquelle continuait l'affluence des dévots pèlerins.

Les « sorties » de N.-D. d'Ibérie n'étaient pourtant pas une singularité, du moins à Moscou. Sans parler du Saint-Sauveur et du grand Saint-Nicolas, d'autres Vierges de la ville avaient aussi leur carrosse. L'une d'entre elles fit pendant la dernière guerre une visite sensationnelle. Un train spécial vint un jour la chercher dans sa cathédrale de l'Assomption et l'emporter loin du Kremlin. C'était *N.-D. de Vladimir*.

La dévotion pour cette Madone dite de Saint-Luc était ancienne : elle était née surtout avec la première victoire qu'elle avait donnée aux Moscovites du XIVe siècle sur les Tatars. Tamerlan menaçait la ville. Selon l'usage en de telles occurrences, on courut chercher la sainte image à Vladimir et au-devant d'elle tout le peuple s'en vint gémissant : « Mère de Dieu, sauve la terre russe! Mère de Dieu, sauve l'orthodoxie! » Tamerlan disparut et depuis ce jour, l'icône entend chaque année la commémoraison joyeuse de cette protection : « O Mère de Dieu, prie pour nous ce Christ que tu as enfanté! Qu'il protège cette ville, toutes les villes et tous les pays chrétiens de toutes les calamités des ennemis !... » — Se souvint-il de cette prière, ou songeait-il à sa couronne menacée, couronne qu'il avait reçue dans la cathédrale même de N.-D. de Vladimir, quand en juin 1916, Nicolas II l'envoya chercher au Kremlin?... Militairement escortée par un piquet d'honneur, elle arriva sur le front de l'Ouest et devant elle défilèrent ceux qui étaient encore les soldats du tsar. C'était le geste des anciens défenseurs de la Russie qu'ils renouvelaient, de ceux qui avec Dmitri Donskoï avaient emmené la Vierge du Don à la poursuite des Tatars, des miliciens de 1612 entrant à Moscou avec Pojarski et Minime à la suite de N.-D. de Kasan, des soldats de Koutousow promenant à la veille de Borodino N.-D. de Smolensk — geste de la Russie patriote et chrétienne.

1. Sorte d'offices composés d'hymnes de louanges, d'actions de grâces...

Mais une ère de fantastiques ébranlements commençait... Le chrétien de là-bas, envahi par les tristesses du présent et gardant foi pourtant en l'avenir, doit sentir obscurément monter de sa poitrine le cri de ses ancêtres : « Mère de Dieu, sauve la terre russe ! sauve l'orthodoxie ! » Donnons à ce dernier mot son sens plein, et volontiers à cette prière nous unissons la nôtre, pour que cette immense portion du troupeau du Christ trouve des pasteurs qui, dans l'ordre nouveau, le garderont fidèle avec le secours de la Bogoroditsa, à son divin Fils, Notre Seigneur Jésus-Christ.

Conclusion.

En résumé, au cours des brèves notices consacrées aux plus célèbres des images miraculeuses, nous avons fait remarquer à propos de N.-D. de Kasan à Pétersbourg, l'influence de Byzance, — à propos de l'icône de la « Strastnaïa », la N.-D. russe du Perpétuel Secours, quelques caractéristiques de ces peintures, — enfin des détails donnés sur les icônes précédentes, celle de Vladimir qui monta au front en 1916 et celle d'Ibérie, la Madone au carrosse, nous aurons aisément déduit la place faite dans la vie russe à l'icône miraculeuse.

Nous avons été frappés évidemment par quelques singularités devant lesquelles un homme d'Occident sent naître l'impression, souvent éprouvée au contact des choses russes, d'un monde nouveau, plein d'attrait, dont il ne doit pas se flatter trop tôt d'avoir pénétré la riche et vivante complexité.

A côté pourtant de ces particularités de la dévotion mariale, nous avons certainement observé que tels détails n'étaient pas si spéciaux aux Madones de Moscou que nous ne les retrouvions aussi ailleurs, en terre latine. Ce travail aurait atteint le but proposé, s'il permettait au lecteur de faire cette constatation. Précisons quelques points :

1. Les saintes images devenues illustres par la délivrance d'une ville ou la cessation d'un fléau, ne se comptent pas en Russie. Combien de nos statues miraculeuses furent semblablement portées en procession sur les murs des villes assiégées ou à travers un pays désolé par la peste ! Cette utilisation faite là-bas de l'icône, ici de la statue, est assez explicable pour que nous ne nous y arrêtions pas.

2. De même en est-il des manifestations populaires de dévotion. Quelques-unes nous étonnent, mais qui sait si devant les effusions de certains peuples méridionaux du monde latin devant ses Madones, nous ne serions pas tout aussi curieusement intéressés !

3. Quel esprit anime ces manifestations extérieures, voilà ce qu'il serait plus intéressant de découvrir... Mais ici contentons-nous de dire qu'officiellement nous nous réclamons tous, eux et nous, de la célèbre formule de saint Basile [1], abondamment commentée par les Pères grecs contre les Iconoclastes : Ἡ τῆς εἰκόνος τιμὴ ἐπὶ τὸ πρωτότυπον διαβαίνει. « C'est au prototype que va l'honneur donné à l'image. »

1. Περὶ τοῦ ἁγίου Πνεύματος, c. 18, 45. M. G. 32, 149.

4. Considérerons-nous le merveilleux? Ce que les pèlerins des bords du Volga lisent des saintes icônes trouvées en terre, sur des arbres, près d'une source, apparues dans les airs, franchissant seules de grandes distances... les pèlerins de Belgique, de France et d'ailleurs ne le disent-ils pas aussi de leurs statues? Parallélisme étrange ! Statues en deçà des frontières du monde latin, peintures au delà... est-ce bien la Mère de Dieu qui s'est conformée aux usages des deux Églises?...

5. Après tout, qu'importent les distinctions que pourrait faire la critique? Les faveurs réelles, obtenues devant les icônes, ne justifient-elles pas assez leur nom de « miraculeuses » et la dévotion dont on les entoure? C'est sur cette pensée qu'il nous plaît de terminer. Sans doute à la reconnaissance des miracles n'a peut-être pas toujours présidé la juste sévérité d'un « Bureau des constatations », malgré le serment que doit prêter l'évêque russe avant sa consécration, « de veiller à ce qu'aucun faux miracle ne soit attribué aux saintes images », néanmoins, tout en constatant l'incomparable efflorescence de grâces dont notre Lourdes, par exemple, est le théâtre, et tout en songeant aux minutieuses investigations dont leur reconnaissance officielle y est l'objet, un catholique, apprend avec plaisir que la Mère de Dieu répand ses faveurs sur nos frères séparés qui la prient, et qu'elle exerce libéralement aussi à leur égard les attributions indiquées par quelques vocables de ses icônes : « Joie de tous les affligés », « Joie inespérée », « Avocate des pécheurs », « Prompte à exaucer », « Guérisseuse », « Libératrice ».

DONNÉES SUR LES ORIGINES LITURGIQUES DU CULTE DE NOTRE-DAME

par Dom Lambert Beauduin, O. S. B., Louvain.

En examinant cette question dans cette assemblée, mon but n'est pas de satisfaire la curiosité archéologique de quelques *dilettanti* et de leur procurer la satisfaction, légitime en elle-même, mais déplacée ici, d'une évocation infructueuse du passé. Dans ce Congrès où tout contribue à glorifier Notre-Dame, la recherche des lointaines origines de la liturgie mariale doit s'harmoniser pleinement avec ces louanges unanimes.

Et, en effet, ce point d'histoire a une portée doctrinale et ascétique importante que je me permettrai d'indiquer brièvement dans la première partie de ce modeste travail.

Nous aurons à envisager ensuite les origines du culte marial dans le Temporal (ce sera la deuxième partie) ; ces mêmes origines dans le Sanctoral (ce sera la troisième partie). En effet, le calendrier ecclé-

siastique est constitué par une double série distincte de solennités annuelles, le Temporal et le Sanctoral, qui courent parallèlement. La liturgie mariale occupe, dans chacune d'elles, une place importante qui a ses origines et son histoire.

Première partie.

Portée doctrinale et ascétique.

La théologie mariale peut trouver dans l'étude des origines du culte de Notre-Dame un appoint précieux. Il n'est pas inutile d'insister sur cette portée doctrinale, trop oubliée par nos théologiens. La raison en est évidente. La liturgie en effet rend témoignage de la doctrine : elle constitue donc un lieu théologique de première valeur.

Dans la célèbre controverse du siècle dernier soulevée en France au sujet du retour à la liturgie romaine, Dom Guéranger eut l'occasion d'exposer dans toute son ampleur cette valeur dogmatique de la liturgie. Son étude occupe tout le quatrième volume des *Institutions liturgiques* [1], plus spécialement de la page 243 à la page 543. Tous les préjugés et objections contre cette thèse y sont longuement exposés dans trois lettres publiques de Mgr Eayet, évêque d'Orléans, dont l'auteur des *Institutions* entreprend la réfutation méthodique. Nous ne pouvons penser à résumer ici cette puissante étude; mais nous ne saurions assez engager ceux que cet aspect théologique intéresse à la méditer; la liturgie, dégagée de cette conception étroite et mesquine de cérémonial, y apparaît comme le principal instrument de la tradition dans l'Église. L'auteur fait appel au témoignage d'un grand nombre d'écrivains. Nous ne résistons pas au désir d'en citer quelques-uns ici.

Dans sa polémique contre le quiétisme, adversaire de toute demande faite à Dieu, Bossuet fait voir combien ce principe est contraire à l'enseignement de l'Église. Voici un de ses arguments : « Le principal instrument de la tradition de l'Église est renfermé dans ses prières, et soit qu'on regarde l'action de la liturgie et le Sacrifice, ou qu'on repasse sur les hymnes, sur les collectes, sur les secrètes, sur les postcommunions, il est remarquable qu'il ne s'en trouvera pas une seule qui ne soit accompagnée de demandes expresses [2]. » Dom Guéranger rapporte de nombreux extraits de l'illustre polémiste et s'arrête en disant : « Je ne multiplierai pas davantage ces citations de Bossuet, dont je pourrais couvrir vingt pages. »

1. T. IV, 2e édition, Paris, 1885, pp. 243-583.
2. *États d'oraison*, livre VI, éd. Migne, 1856, t. IV, col. 115-116.

Le savant Renaudot, dans sa magnifique collection des *Liturgies orientales* [1], expose avec plus de plénitude encore *la valeur dogmatique de la liturgie :* « S'il est un point, dit-il, qui, dans la solution des questions qui concernent la foi et la discipline, présente une autorité supérieure, c'est assurément le témoignage de toutes les Églises, enregistré dès les temps anciens, perpétué et renouvelé dans la succession des âges. En ce genre, l'ancienne tradition est d'un grand poids et aussi les écrits des saints Pères, quand ils s'accordent sur les principaux chefs de la foi et de la discipline; enfin, les décrets des conciles et les autres monuments ecclésiastiques. *Mais entre ces documents, ceux-là ont la souveraine dignité qui représentent comme la voix et le témoignage de toute l'Eglise, parce qu'ils ont été connus et approuvés en tous lieux et contiennent non seulement le témoignage des évêques, mais encore celui des peuples. Telles sont les liturgies, desquelles nous avons traité jusqu'ici et dont la principale importance provient non plus tant des noms de ceux à qui on les attribue, que de l'usage commun des Églises qui, depuis grand nombre de siècles, les emploient à l'autel.* »

Tout cet exposé n'est que le commentaire du célèbre texte attribué au pape Célestin († 432), dans sa lettre aux évêques de la Gaule [2] : « Faisons attention au sens des prières sacerdotales qui, reçues par tradition des Apôtres dans tout le monde, sont d'un usage uniforme dans toute l'Église catholique, et, par la manière dont nous devons prier, apprenons ce que nous devons croire : *Legem credendi statuat lex supplicandi.* » C'est que la tradition transmise par l'organe de la prière publique revêt un caractère unanime, universel, hiérarchique et officiel, autant de qualités qui donnent à un lieu théologique toute sa valeur.

S'il en est ainsi, on comprend qu'il est important, pour fixer l'enseignement traditionnel de la marialogie, pour préciser la signification et la portée des doctrines professées dans l'Église pendant les siècles antérieurs, de classer, de dater et d'analyser les textes et les formules du culte marial traditionnel et authentique que nous ont conservés les livres liturgiques anciens et dans lesquels s'expriment les croyances de nos ancêtres dans la foi.

Au point de vue de la *piété mariale*, l'étude du culte antique n'a pas une importance moindre : la spiritualité traditionnelle est une norme sûre pour diriger notre piété moderne exposée, elle aussi, aux caprices de la mode. Cette étude nous met à l'abri des innovations pieuses, au moins inutiles, dont l'objet est surabondamment contenu déjà dans le culte traditionnel.

1. *Liturgies orientales*, t. I, Francfort, 1847, 2e éd., p. XLIX.
2. Ep. 21, chap. II, Migne, P. L., t. L, col. 535.

La loi fondamentale de la discipline cultuelle romaine est le maintien de la tradition, le religieux respect de l'antiquité, cet instinct d'immutabilité qui la prémunit contre l'esprit de nouveauté et la maintient semblable à elle-même. Grâce à cet esprit traditionnel de l'Église mère et maîtresse, nous possédons dans les livres liturgiques les trésors de la piété antique.

Le Saint-Siège rappelait encore récemment [1] la prescription de Pie IX du 13 janvier 1875, à ce sujet : « Qu'on avertisse les fidèles et les auteurs qui aiguisent leur esprit à subtiliser sur ces sujets et d'autres de ce genre, sentant la nouveauté, et qui, sous prétexte de piété, s'étudient à promouvoir, même par la création de périodiques, des titres de dévotions extraordinaires, d'avoir à s'abstenir de ces entreprises et de réfléchir sur le péril qu'il y a d'entraîner ainsi les fidèles dans l'erreur, quelquefois même sur des points de foi, et à exposer la religion aux sarcasmes de nos ennemis qui en prendront occasion pour railler la pureté de la doctrine catholique et la vraie piété. »

L'étude du culte traditionnel marial rend donc un réel service à notre piété en la mettant en garde contre cette démangeaison de pieuses nouveautés, en nous faisant aimer la piété liturgique, piété antique, étrangère à toutes les mièvreries et à toutes les fadaises, large et généreuse, et respirant en même temps un charme profond par lequel elle saisit nos facultés esthétiques. C'est bien cette attitude d'âme que le biographe du Cardinal Pie nous fait admirer dans la vie de ce grand prince de l'Église : « ses dévotions étaient celles de l'Église et de la tradition; il n'y aimait pas la nouveauté et l'excentricité. Mes vénérés frères, disait-il à ses prêtres, avoir introduit dans l'Église une devotion, une fête, une confrérie, une pratique, une image nouvelle, c'est un culte religieux dans lequel le culte de soi se glisse aisément... Personne n'a plus d'esprit que l'Esprit-Saint [2]. »

Deuxième partie.

Notre-Dame dans le Temporal.

Le cycle du Temps est la série non interrompue d'offices qui va du premier dimanche de l'Avent à la dernière semaine de l'année ecclésiastique, et qui fait constamment revivre dans l'Église et dans les âmes tous les mystères de notre rédemption et de notre sanctification.

Or, les privilèges incomparables que nous célébrons en Notre-

1. *S. C. R.*, 28 mars 1914, A. A. S., du 31 mars suivant, vol. VI, p. 146.
2. Mgr Baunard, *Le Cardinal Pie*, Poitiers, 1887, t. II, pp. 715-716.

Dame lui ont été accordés en vue du commerce intime qu'elle était appelée à avoir avec le Verbe incarné, en vue de sa participation aux mystères de son divin Fils.

C'est donc dans le cycle liturgique que nous devons chercher avant tout la dévotion à Notre-Dame, et c'est là, en effet, que le culte marial a reçu sa première et sa plus riche expression.

Le développement de cette seconde partie ne fera qu'établir les prémices et la conclusion de cet argument fondamental.

Pour bien comprendre la portée de cette conclusion, il faut envisager toute l'importance du cycle du Temps dans notre piété, ce vieux cycle dont Pie X a entrepris la restauration, en vue de faire revivre, nous a-t-il dit, le véritable esprit chrétien. C'est le Christ, le soleil de justice et la lumière du monde, réglant tout le cours de la vie chrétienne, la distribuant en cycles annuels, en saisons liturgiques, en semaines et en jours, illuminant et réchauffant le monde de la grâce, comme notre grand astre mesure le cours de notre existence terrestre, en renouvelle les époques successives et répand partout chaleur, fécondité et vie. Et s'il est vrai que la vie surnaturelle du chrétien doit être de *se transformer en Jésus-Christ sous la direction de son Épouse la sainte Église*, on comprend sans peine l'importance au point de vue ascétique d'une réforme remettant en honneur le cycle organisé par l'Église, pour faire du Christ notre contemporain et notre compagnon de route, comme il le fut pour les Apôtres et les disciples d'Emmaüs.

Dans cette reconstitution grandiose, le cycle de Noël fait revivre pendant deux mois, du premier dimanche de l'Avent au 2 février, l'attente, la naissance et la vie privée de Notre-Seigneur. Cette étape de sa vie terrestre, il l'a vécue avec les hommes : *Verbum caro factum est et habitavit in nobis ;* il n'est pas plus isolé dans le cycle de Noël qu'il ne l'était à Bethléem et à Nazareth; il y paraît, précédé des Prophètes et du Précurseur, annoncé par Gabriel, conçu dans le sein de la Vierge-Mère, nourri par saint Joseph. Et puis c'est toute la gloire de la maternité divine qui rayonne de la crèche de l'Enfant-Dieu sur la Vierge Marie; c'est toute la vie cachée où saint Joseph paraît comme le délégué de la Providence divine auprès de la Mère et de l'Enfant; c'est la sainte Famille contemplée et imitée pendant plusieurs semaines dans toute sa réalité évangélique; bref, c'est Jésus se manifestant à nous avec tout le cortège des créatures prédestinées qui ont été associées à l'œuvre de son Incarnation.

Une piété ainsi comprise n'est-elle pas raisonnable? l'éminente dignité que nous honorons en Marie, les privilèges que nous célébrons dans ces saints personnages, ne leur sont-ils pas accordés en vue uniquement du commerce intime qu'ils sont appelés à avoir avec le

Verbe incarné? l'éclat qui les environne rayonne de la crèche; leur culte doit donc être ramené à Jésus-Christ. En les isolant de ce centre, les fidèles perdent facilement de vue la hiérarchie des dévotions et s'isolent dans des chapelles particulières indépendantes.

Et nous-mêmes, pour aller à Jésus, pour le recevoir dans son mystère de l'Incarnation et l'imiter dans sa vie cachée, il nous faut des guides et des modèles, il nous faut surtout sa Mère. Le cycle de Noël, compris dans toute son ampleur, répond à cette exigence, en nous faisant communier aux sentiments de ces âmes privilégiées.

Si les fidèles se décidaient enfin à suivre la sainte Église et à rythmer leur piété sur celle de leur Mère, toute la famille chrétienne vivrait pendant deux mois (décembre et janvier) à Nazareth et à Bethléem dans un commerce intime avec la sainte Famille. Chaque office liturgique auquel elle assisterait évoquerait un souvenir évangélique de la vie cachée du Verbe incarné avec sa divine Mère et son Père nourricier.

Examen des offices. — Ces observations trouvent dans l'examen détaillé des offices de l'Avent et de Noël une confirmation frappante. Nous ne pouvons songer à rapporter ici tous les textes liturgiques; nous en signalons brièvement quelques-uns.

Le mystère de l'Annonciation et tous ceux qui s'y rattachent au temps de la gestation divine de Marie prennent une grande place dans le temps de l'Avent. L'Église veut nous faire communier aux sentiments que ressentit Notre-Dame, pendant son Avent à elle, lorsque, couverte de la vertu du Très-Haut, elle conçut en ses chastes entrailles le Fils unique du Père éternel, sentiments qui la tinrent absorbée pendant neuf mois, dans l'attente de la sainte naissance. En effet, nous aussi, par l'opération de l'Esprit-Saint, nous devons concevoir Jésus-Christ en nous, par la foi et l'amour. Pour assurer cette communion, la liturgie ne perd pas un instant la très sainte Vierge de vue.

1. L'antienne qu'elle récite plusieurs fois par jour pendant tout l'Avent est pleine de cette pensée :

« Vierge dans la conception, Vierge dans l'enfantement, vous à qui Gabriel adresse le salut, daignez prendre pitié des pauvres pécheurs. »

« L'ange du Seigneur annonça à Marie.

» Et elle conçut du Saint-Esprit.

» Prions. Répandez, s'il vous plaît, Seigneur, votre grâce dans nos âmes, afin que nous, qui avons connu, par la voix de l'Ange, l'Incarnation de Jésus-Christ... »

2. Les oraisons de la fête de l'Annonciation s'ajoutent à toutes

les messes de l'Avent : *Deus qui de beatae Mariae Virginis utero Verbum tuum, Angelo nuntiante, carnem suscipere voluisti...*

3. Le mercredi et le vendredi des Quatre-Temps de l'Avent, on lit les évangiles de l'Annonciation et de la Visitation. Une fête spéciale célèbre explicitement ces mystères le 18 décembre.

4. De nombreuses pièces liturgiques : antiennes, offertoires, répons, graduels, se rapportent aux mêmes événements.

Dans notre calendrier actuel, la fête de l'Annonciation ne fait pas partie de la liturgie de l'Avent. Il est intéressant, à ce sujet, de citer le décret suivant du Concile de Tolède en 656 : « Il est indispensable d'avoir une pratique uniforme pour la date des fêtes : Pâques, Pentecôte, Noël. Si, par exemple, nous ne célébrons pas la Pentecôte au jour voulu, nous ne pourrons recevoir les dons du Saint-Esprit. Il n'y a unité en Espagne que pour les fêtes du Seigneur, mais il n'y en a pas pour les fêtes de Marie. Ce jour auquel l'ange apporta le message, ne peut souvent être célébré soit à cause du Carême, soit à cause de la Pâque; aussi décidons-nous, que, dans toute l'Espagne, suivant ce qui se pratique ailleurs, la fête de l'Annonciation sera célébrée le 18 décembre, huit jours avant la Noël et avec autant de solennité que la fête de Noël. »

Depuis la fin du XI^e^ siècle, l'office romain a supplanté la liturgie mozarabe en Espagne, et l'Annonciation y a repris la place que lui assigne logiquement la fixation de la fête de Noël au 25 décembre. Mais la fête de l'*Expectatio partus*, le 18 décembre, célébrée très solennellement en Espagne et introduite dans notre pays pendant la domination espagnole, est probablement un vestige de cette antique translation. Aussi les deux messes du 25 mars et du 18 décembre sont-elles presque identiques.

Faisons remarquer que la fixation de la fête de l'Immaculée Conception et de son octave pendant l'Avent est motivée par la fête de la Nativité le 8 septembre. Pourtant, par une heureuse coïncidence, ce mystère rentre également dans la pensée de l'Avent.

Préparer le règne du Christ en nous en entrant dans les sentiments de Marie, tel est, pour ce temps, le programme inépuisable d'une piété conforme à la pensée de la sainte Église.

Quel admirable sujet de triptyque ! Au volet gauche, se détachant sur un fond encore sombre, Isaïe languissant et exténué par l'attente, le regard fixé vers l'horizon, découvrant dans le lointain une nuée lumineuse. Au volet droit, le précurseur baptisant au bord du Jourdain, la scène doucement éclairée par une aube naissante. Enfin, au centre, Marie recevant le Message de l'Ange, tandis que le soleil, sur le point de sortir de l'autre hémisphère, projette déjà sur elle les lueurs resplendissantes de l'aurore : *Sicut aurora valde rutilans.*

Même pendant les Quatre-Temps de l'Avent, la Liturgie ne perd pas de vue Notre-Dame.

Contentons-nous des pièces principales : Évangile, antiennes au Benedictus et à Magnificat :

Mercredi des Quatre-Temps.	Évangile : *Missus est Angelus Gabriel...* (Luc, I). Ant. ad Ben. : *Missus est Gabriel Angelus ad Mariam Virginem desponsatam Joseph.* Ant. ad Magn. : *Ecce ancilla...*
Vendredi des Quatre-Temps.	Évangile : *Exsurgens Maria abiit in montana...* c'est l'évangile du Magnificat, le Cantique par excellence pour saluer notre divin Sauveur. Ant. ad Bened. : *Ex quo facta est vox salutationis... exultavit in gaudio infans...* Ant. ad Magn. se rapporte à saint Jean-Baptiste.
Samedi des Quatre-Temps.	Évangile : Mission de saint Jean-Baptiste. Ant. ad Ben. : *Quomodo fiet istud, Angele Dei...* Ant. ad Magn. : Antienne O.

Les jours qui suivent, même liturgie : le 4e dimanche de l'Avent : Ant. ad Ben. : *Ave Maria gratia plena... ;* ant. de l'Offertoire . *idem ;* ant. de la Communion : *Ecce Virgo concipiet...* A la vigile de Noël, l'Évangile : *Cum esset desponsata mater Jesu Maria Joseph...* C'est l'évangile des Fiançailles (23 janvier) et de la sainte Famille (3e dimanche après l'Épiphanie). Nous sommes donc plongés depuis le premier dimanche de l'Avent dans tous les secrets divins qui s'accomplissent en Marie, dont Gabriel est le messager et Joseph le fidèle confident. Nous aussi pendant ce temps, par l'opération du Saint-Ésprit, nous devons concevoir Jésus-Christ en nous par la foi et par l'amour. La liturgie de Noël met aussi en relief la dignité de saint Joseph. Dans la messe de la nuit, tandis que l'Église chante sans se lasser la génération éternelle du Fils de Dieu : *In splendoribus sanctorum ex utero ante luciferum genui te,* Joseph entre en scène dans l'évangile comme le personnage principal du grand événement : *Ascendit et Joseph a Galilea... ut profiteretur cum Maria desponsata sibi uxore proegnante... Maria peperit Filium suum primogenitum.* A la messe de l'aurore, l'Église célèbre la visite des bergers à la crèche : *Transeamus usque Bethlehem...* Et quelle fut la vision que les anges leur avaient promise et qui fit leur admiration et leur enthousiasme? L'évangile de la messe nous le dit : *Venerunt festinantes et invenerunt Mariam et Joseph et infantem positum in praesepio.* Et quant à la messe du jour, l'évangile nous montrera, avec saint Jean, le Verbe éternel sortant du sein du Père : *In prin-*

cipio erat Verbum, nous comprendrons quelque chose de la dignité du Père nourricier de notre Sauveur qu'exaltait Bossuet en termes si excellents dans son panégyrique du saint Patriarche : « C'est donc, Fidèles, cette même main qui forme en particulier tous les cœurs des hommes qui fait un cœur de père en Joseph... C'est que le vrai Père de Jésus-Christ, ce Dieu qui l'engendre dans l'éternité, ayant choisi le divin Joseph pour servir de père au milieu du temps à son Fils unique, a fait, en quelque sorte, couler en son sein quelque rayon ou quelque étincelle de cet amour infini qu'il a pour son Fils : c'est ce qui lui change le cœur, c'est ce qui lui donne un amour de père; si bien que le juste Joseph, qui sent en lui-même un cœur paternel formé tout à coup par la main de Dieu, sent aussi que Dieu lui ordonne d'user d'une autorité paternelle... »

Et tout le cycle de Noël se poursuit sans omettre une seule page du récit évangélique qui nous décrit la vie de la sainte Famille.

Évangile du dimanche pendant l'octave : *Erat Joseph et Maria mater Jesu mirantes super his quae dicebantur de illo...*

Évangile de la vigile de l'Épiphanie : *Ecce Angelus Domini apparuit in somnis Joseph...* Avec la fête de l'Épiphanie.

Le dimanche dans l'octave de l'Épiphanie : la perte de l'Enfant Jésus dans le temple : *et non cognoverunt* parentes *ejus... Ecce* pater tuus *et ego dolentes quaerebamus te... Et descendit cum* eis *et venit Nazareth : et erat subditus* illis.

Culte de Marie dans le cycle de Noël. Nous venons de parcourir page par page le Missel et le Bréviaire depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'au 2 février. Quel poème ininterrompu à la gloire de la Mère de Dieu, en face duquel pâlissent tous les offices, si riches pourtant, des grandes fêtes de notre Mère, de l'Assomption, de la Nativité et de l'Immaculée Conception ! Et n'est-ce pas juste, puisque Marie se présente à nous ici comme Mère de Dieu, mission qui motive tous ses privilèges et appelle tous ses triomphes? *Sancta et immaculata Virginitas, quibus te laudibus efferam nescio : quia quem coeli capere non poterant tuo gremio contulisti* (répons du deuxième nocturne de la nuit de Noël). Et c'est le thème dominant des hymnes, des antiennes, des répons et des versets où s'entrecroisent et se répondent l'*Ecce Virgo* du Prophète, le salut de l'Ange, le cri d'Élisabeth, le cantique de Marie, les récits de Luc et le *Beatam me dicent* de toute la tradition catholique.

La chose serait trop facile à établir par la liturgie de l'Avent et de Noël. Mais prenons dans le cycle de Noël la fête de la Circoncision et citons les cinq antiennes des Vêpres et des Laudes, antiennes qui sont reprises à la vigile de l'Épiphanie et aux premières vêpres de la

Purification : on jugera de la part qui y est faite à la Maternité et à la Pureté de Marie.

Ant. 1. *O admirabile commercium : Creator generis humani, animatum corpus sumens, de Virgine nasci dignatus est : et procedens homo sine semine, largitus est nobis suam Deitatem.*

Ant. 1. O merveilleux échange ! Le Créateur du genre humain, en prenant notre humanité, a daigné naître d'une Vierge. Et fait homme sans nous, il nous a communiqué sa divinité.

Ant. 2. *Quando natus es ineffabiliter ex Virgine, tunc impletae sunt Scripturae : sicut pluvia in vellus descendisti, ut salvum faceres genus humanum : te laudamus Deus noster.*

Ant. 2. Ta naissance ineffable dans le sein de la Vierge a accompli les Écritures : tu es descendu comme la rosée sur la toison pour sauver le genre humain. Nous te louons, ô notre Dieu.

Ant. 3. *Rubum quem viderat Moyses incombustum, conservatam agnovimus tuam laudabilem virginitatem : Dei Genitrix intercede pro nobis.*

Ant. 3. Le buisson ardent que Moïse avait vu non consumé, c'est l'intégrité de ta glorieuse virginité qu'il figure à nos yeux. Mère de Dieu, intercède pour nous.

Ant. 4. *Germinavit radix Jesse : sorta est stella ex Jacob : Virgo peperit Salvatorem : te laudamus Deus noster.*

Ant. 4. Elle a fleuri, la tige de Jessé : l'étoile est sortie de Jacob, la Vierge a enfanté le Sauveur. Nous te louons, ô notre Dieu.

Ant. 5. *Ecce Maria genuit nobis Salvatorem, quem Joannes videns exclamavit, dicens : Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi. Alleluia.*

Ant. 5. Voici que Marie nous a donné un Sauveur; à sa vue Jean s'écria : Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui efface les péchés du monde. Alleluia.

Est-il besoin d'insister? Et tandis que l'antique liturgie de l'Avent et de Noël consacre deux mois à célébrer dans une seule louange le Fils et la Mère, comment s'expliquer qu'au XIX^e^ siècle on ait encombré le calendrier, de fêtes isolées que le cycle de Noël nous présentait dans un merveilleux ensemble? Ce sont :

18 décembre : Attente de la naissance.
3^e^ dimanche après l'Épiphanie : Sainte Famille.
23 janvier : Desponsatio B. M. V.
17 février : Fuite en Égypte.
3^e^ dimanche après Pentecôte : Cœur très pur de la B. V. Marie.
2^e^ dimanche d'octobre : Maternité de la B. V. Marie.
3^e^ dimanche d'octobre : Pureté de la B. V. Marie.

On peut s'en expliquer à l'aise sans paraître iconoclaste depuis que le Saint-Siège, par son décret du 12 juillet 1912, a marqué

officiellement son peu d'estime pour ces offices récents en engageant les Ordinaires à les supprimer complètement.

C'est que le Temporal de l'Avent et de Noël renferme *eminenter* toutes ces fêtes; il leur communique, par leur intégration dans les mystères du Christ, un relief et une grandeur qu'elles n'ont pas en dehors de ce milieu : elles sont dépaysées dans une ambiance de Carême, de Temps pascal ou de Pentecôte; ce sont de belles toiles placées à contrejour et mal encadrées. Vivons pleinement le cycle de Noël et nous vivrons pleinement tous ces mystères, qui en sont inséparables.

Que d'actions de grâces ne devons-nous pas à la sainte Église romaine qui, résistant aux entraînements de la mode, garde fidèlement les livres liturgiques des Léon, des Gélase et des Grégoire! Les historiens de la liturgie nous disent qu'aucune ajoute faite depuis ces grands pontifes n'est due à l'initiative de l'Église romaine, pas plus qu'elle n'est marquée de son génie. Rome se montre peu empressée à céder aux sollicitations incessantes qui lui sont faites; elle ajourne, met à l'étude; elle finit parfois à consentir provisoirement quand elle n'a pas réussi par ses sages temporisations à lasser les pieuses importunités de ses enfants.

Nos primitifs avaient coutume, dans leurs pieux triptyques, de grouper autour du panneau central où resplendissait un grand mystère chrétien, les scènes bibliques et les personnages secondaires fixés dans la pénombre des compartiments et des volets latéraux. Souvent, hélas! par le malheur des temps, la belle unité de ces œuvres a été brisée et le visiteur ne les peut contempler que par tronçons dépareillés, épars dans nos musées.

La liturgie elle aussi, dans son Temporel de l'Avent et de Noël, fait resplendir les grands mystères du Christ incarné, entouré des créatures privilégiées qui lui font cortège et surtout de sa sainte Mère. Ici aussi des panneaux furent détachés dans la suite et égarés le long du cycle, dans les mois de mars et de mai. *L'adoration de l'Agneau* de Van Eyck rayonne maintenant dans toute la splendeur de son unité reconstituée [1] : travaillons, nous aussi, à la reconstitution de notre vieux triptyque liturgique du cycle de Noël.

Troisième partie.

Notre-Dame dans le Sanctoral.

Le Sanctoral n'a été dans l'origine que le culte exclusivement local des martyrs. Le jour anniversaire de leur mort, les fidèles de l'endroit qui possédaient le tombeau d'un confesseur de la foi se

1. Pendant quelques jours ce superbe triptyque fut exposé aux Musées royaux de Bruxelles.

réunissaient à sa confession et y célébraient la liturgie. De là le nom de Martyrologe donné au calendrier. Ce culte ne tarda pas à être étendu aux églises qui possédaient des reliques du martyr; et par extensions successives, on en arriva au Sanctoral actuel.

Cette considération dit assez qu'il ne faut pas chercher aux premiers siècles une fête spéciale de Notre-Dame : S. Jean-Baptiste, les Apôtres, les grands martyrs des premiers siècles, l'ont précédée dans le cycle du Sanctoral : rien là que de très naturel. On ne peut rien en conclure contre la doctrine marialogique, d'autant plus, comme nous l'avons vu, que son culte s'épanouissait pleinement dès cette époque dans le Temporal.

Vers quelle époque les grandes fêtes mariales ont-elles pris naissance?

Il semble qu'on puisse fixer deux époques extrêmes entre lesquelles se place l'institution et le développement des fêtes mariales. A la fin du VII^e siècle les liturgies occidentales et orientales étaient en possession de quatre grandes fêtes de Notre-Dame : la Purification, l'Annonciation, l'Assomption et la Nativité. Pour l'Église d'Orient, nous avons le texte du Concile *in Trulo* (692) [1]. « Tous les jours du carême, à l'exception du samedi, du dimanche et de l'Annonciation de Marie, il y aura la liturgie des présanctifiés. »

A Rome, d'autre part, le pape Sergius I (687-701) [2] établit « qu'une procession se rendra de Saint-Adrien à Sainte-Marie-Majeure, au chant des Litanies, à l'Annonciation, la Dormition, la Nativité et la Purification. » Et le Sacramentaire gélasien, qui est de la même époque (commencement du VIII^e siècle), contient les messes pour ces quatre fêtes. Documents en mains, nous constatons donc à la fin du VII^e siècle, dans toute l'Église, l'existence des grandes fêtes mariales.

Il semble qu'on puisse fixer également une date extrême pour le point de départ. Le grand événement historique dans les origines du culte marial autonome, si l'on peut dire, est le Concile d'Éphèse en 431, qui a été justement appelé le Concile de la Mère de Dieu. Ce fut en effet le titre de Mère de Dieu *(theotokos)* qui fut le centre des débats nestoriens. Le maintien de cette expression était la seule garantie que l'on acceptât dans le sens de l'Église l'union dans la personne du Christ, de la nature humaine et de la nature divine. Le célèbre discours de saint Cyrille d'Alexandrie (376-444) aux Pères du Concile, inspira dans la suite les hymnes et les antiennes composées à l'honneur de Notre-Dame : « Salut, Marie, Mère de Dieu, trésor du monde, digne de tout honneur, lumière inextinguible,

1. Mansi, t. I, col. 968. — Héfelé-Leclercq, t. III, p. 569.
2. *Liber Pontificalis*, éd. Duchesne, t. I, pp. 376-381.

couronne brillante de virginité, temple indestructible, mère et vierge tout ensemble; de toi est né celui dont l'Évangile a dit : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! Salut donc à toi qui, dans ton sein de vierge, as porté l'Infini, à Toi, par qui honneur et adoration sont rendus à la Très Sainte Trinité ! Qui pourra jamais te louer dignement [1] ? »

A Rome, comme en Orient, le culte de Notre-Dame prit, à la suite de ce Concile, un grand essor. La confession de la maternité divine *(theotokos)* de Marie se présentait comme une synthèse concrète des vérités christologiques et comme la négation implicite des hérésies nestoriennes et ariennes répandues dans la chrétienté à cette époque. C'est dans ce sens que saint Cyrille disait : *Cunctas haereses interemisti in universo mundo.*

Sixte III (432-440), au lendemain du Concile, entreprit la reconstruction de la basilique élevée sur l'Esquilin par Libère, et dédia ce temple somptueux à la Mère de Dieu, en souvenir de la victoire dogmatique d'Éphèse. Les mosaïques de l'arc triomphal datent de cette époque : c'est l'apothéose de la maternité divine de Marie [2].

Il faut donc placer entre 431 et 690 environ l'institution des premières fêtes de Marie. Entre ces deux dates, les liturgistes cherchent à préciser encore, mais nous ne pouvons ici les suivre dans leurs minutieuses recherches. Bornons-nous à quelques remarques générales :

1. L'Orient a devancé l'Occident, et l'on relève déjà des vestiges assez concluants de solennités mariales aux Ve et VIe siècles [3].

2. Il semble établi qu'à Rome, saint Grégoire (590-604) n'a pas connu ces fêtes [4]. Ce serait donc dans le courant du VIIe siècle que l'Église romaine les aurait adoptées, tandis qu'elles étaient célébrées depuis assez longtemps déjà dans l'Église orientale.

3. Enfin, l'Église romaine a toujours considéré l'Assomption comme la grande fête de Notre-Dame. D'abord elle semble avoir été la première en date. Dans une étude sur ce sujet, Dom Morin tire cette conclusion : « Cette dernière fête (15 août) a donc été la première solennité proprement dite en l'honneur de la Sainte Vierge qu'ait connue l'Église romaine : antérieurement aux trois autres elle tenait lieu pour la Mère de Dieu de ce qu'était pour les autres saints le *dies natalis* [5] ». De plus, elle ne tarda pas à être gratifiée d'une vigile et d'une octave, et dès le IXe siècle elle apparaît

1. MIGNE, P. G., t. 77, col. 1029-1030.

2. GRISAR, *Histoire de Rome et des Papes au moyen âge*, Desclée, 1906, trad. Ledos, t. I, p. 309 et ss. — MARUCCHI, *Basiliques et Églises de Rome*. Rome 1902, chap. IV, pp. 140 et ss.

3. CABROL, *Dict. d'Archéol. chrét. et de liturgie, mots :* Annonciation, Assomption.

4. DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, chap. VIII, * 5, 4, 5e éd. 1920, p. 289. — MORIN, *Revue Bénédictine*, XXVIII, 1911, pp. 322-323.

5. *Revue Bénédictine*, XXVIIII, 1911, p. 323.

comme la vraie fête de Notre-Dame, et une des grandes solennités du Sanctoral romain [1].

Le code ecclésiastique de Gratien l'énumère au nombre des grandes fêtes chomées dans l'Église universelle [2].

Choix des textes. Les oraisons de la vigile et de la fête dans le missel romain actuel (collecte, secrète et postcommunion) sont toutes tirées du Sacramentaire grégorien [3]. Le Sacramentaire gélasien de Saint-Gall [4] contient, lui aussi, la messe de la vigile et la messe de la fête; mais les textes sont différents.

La péricope évangélique actuelle : *Intravit Jesus in quoddam castellum...* (Luc X), est déjà indiquée dans la liste des Évangiles au VII^e siècle [5]. On a donné différentes raisons de ce choix. L'Évangile nous dit : *Maria audiebat verbum illius (Domini)* et Jésus dit à Marthe : *Maria optimam partem elegit quae non auferetur ab ea.* Entendre la parole du Maître est un bonheur plus grand que de préparer au Seigneur les aliments matériels qui doivent entretenir sa vie. Or, au chapitre suivant (ch. 11) de saint Luc, que nous lisons précisément à la vigile de l'Assomption, Notre Seigneur dit exactement la même chose de sa Mère : Bienheureuse est-elle de lui avoir donné la vie; mais plus heureuse encore d'avoir entendu la parole du Seigneur. L'histoire de Marthe et Marie est donc l'illustration symbolique de ces paroles de Notre Seigneur relatives à sa Mère.

Pièces de chant. Notre messe actuelle de l'Assomption est relativement récente. Voici, d'après un antiphonaire du X^e ou XI^e siècle [6], les pièces de chant :

Introït : *Vultum tuum* (comme maintenant à la vigile).
Graduel : *Propter veritatem.* V. *Audi Filia.*
Offertoire : *Afferentur regi...*
Communion : *Dilexisti... Deus tuus.*

Toutes ces pièces, sauf le Graduel, ont été utilisées dans la suite pour composer le Commun des Vierges. De nouvelles pièces, beaucoup plus récentes, ont pris leur place. C'est ainsi que l'introït *Vultum* a été remplacé par *Gaudeamus* qui appartient en propre à la fête de sainte Agathe.

1. CABROL, D. A. et L., col. 3000. — La vigile est déjà indiquée avec ses oraisons propres dans le Sacramentaire gélasien de Saint-Gall. Cf. MOHLBERG, *Das Frankische Sacramentarium gelasianum.* Munster, 1918, n. 1089, 1090, 1091, ainsi que dans le Sacramentaire grégorien, éd. Wilson, London, 1915, p. 96. — BENOIT XIV, *De Festis,* Louvain, 1761, pars 2*a*, t. II, chap. 120, p. 386, surtout chap. 123 et 124.
2. *C. J. C.*, c. 1, D. III, de cons. (Frdbg I).
3. *The gregorian sacramentary,* éd. Wilson, 1915, pp. 96 et 97.
4. MOHLBERG, *Das Frankische Sacramentarium gelasianum.* Munster, 1918, n. 1089, 1090, 1091.
5. MORIN, *Revue Bénédictine,* XXVIII (1911), p. 313.
6. *Antiphonale missarum,* Ms. Einsiedeln 121, pp. 292-293.

Remarquons, en finissant, que la pensée dominante de tout l'office est la puissance d'intercession de Notre-Dame. Toutes les oraisons ramènent cette pensée qui fait écho à l'introït : *Vultum tuum deprecabuntur omnes... ;* et la secrète de la vigile donne comme motif de la gloire de l'Assomption le rôle d'avocate que Marie doit remplir au ciel : *idcirco praesenti saeculo transtulisti, ut pro peccatis nostris apud te fiducialiter intercedat,* assignant ainsi à la glorification de Notre-Dame le même motif que l'Ascension : *semper vivens ad interpellandum pro nobis.*

Vœux.

Selon l'usage consacré, un rapport de Congrès se termine par des vœux. Je me permettrai d'en émettre deux :

Premier vœu : Que le cycle de l'Avent et de Noël soit par excellence, pour le peuple chrétien, le temps du culte marial. Dans l'attente de l'ancien peuple, à la crêche, à Nazareth, bref dans tous les mystères de la vie cachée, Notre-Dame nous apparaît dans toute la sublimité de sa mission providentielle et dans le rayonnement de sa maternité divine, résumé de toutes ses gloires.

Deuxième vœu : Que l'Assomption, avec son octave, soit célébrée par le peuple chrétien comme la fête des fêtes de Notre-Dame. De même que le Christ est monté au ciel pour y remplir sa fonction de médiateur unique entre Dieu et les hommes et y exercer sa seigneurie universelle, ainsi aussi Notre-Dame, dans le triomphe de sa nature glorifiée, a été établie Reine du ciel et de la terre et constituée, à côté de son divin Fils, plénipotentiaire d'intercession et dispensatrice des grâces.

QUELQUES PRÉCISIONS SUR LE CULTE DE LA VIERGE AU XII^e SIÈCLE

Influence des Moines anglais sur son développement

par Dom B. del MARMOL, O. S. B., Abbaye de Maredsous.

La fête de la Conception de Marie, comme toutes les anciennes solennités de la Vierge, trouve son origine en Orient [1]. De l'Église grecque elle passe, avec l'influence byzantine, dans l'Italie méridionale [2]. De là nous la voyons apparaître au IX^e siècle dans les calendriers irlandais [3] puis en Angleterre, où elle semble déjà très répandue au XI^e siècle [4]. Elle subit alors dans ce pays une éclipse pendant l'invasion normande. Les nouveaux conquérants, très peu respectueux des observances anglo-saxonnes, changèrent le calendrier liturgique et supprimèrent, en même temps que le culte de beaucoup de saints et de reliques, la fête de la Conception de la Vierge.

Mais la dévotion envers Marie Immaculée continuait à vivre dans le cœur des pieux fidèles. Dès qu'ils le purent, les moines s'empressèrent de rétablir dans leurs abbayes la fête supprimée. Plusieurs d'entre eux entreprirent au commencement du XII^e siècle une véritable croisade liturgique en l'honneur de la Vierge immaculée. Ce mouvement eut un grand retentissement dans le monde religieux et marque une époque dans l'histoire du culte de Marie. Grâce à lui, la fête de la Conception s'établit si solidement dans toute l'Angleterre méridionale et ensuite et sur le continent, que les attaques les plus tenaces des théologiens ne parvinrent pas, dans les siècles suivants, à l'ébranler.

Tandis qu'à la suite de saint Bernard [5] les plus illustres représentants de la science sacrée, si éclairés cependant et si dévots à la Vierge, ont comme un bandeau sur les yeux pour ne point voir dans sa pleine lumière la beauté sans tache de Marie, la fête de la Conception, encouragée par l'autorité ecclésiastique, ne cesse de se répandre et de maintenir dans l'Église la croyance et la dévotion envers un des plus beaux privilèges de la Mère de Dieu.

Enfin, en Duns Scot (1274-1308), la question controversée trouva sur le terrain des joutes théologiques un éloquent défenseur qui sut mettre

1. VACANDARD, *Etude de critique et d'histoire religieuse*. 2^e éd. Paris, Lecoffre, p. 216.

2. Elle se célébrait à Naples dès le IX^e siècle. VACANDARD, *o. c.*, p. 223.

3. Cette présence dans les calendriers est-elle une preuve que la fête était adoptée en Irlande ou, comme l'insinue Kellner, une simple affaire d'érudition? Voir sur cette question obscure, (BISHOP, *Liturgica historica*. Feast of the Conception. Supplementary note p. 250 suiv.)

4. BISHOP, *ib.*, pp. 249 et passim.

5. La fameuse lettre CLXXIV, aux chanoines de Lyon, où l'abbé de Clairvaux leur reproche l'établissement de la fête de la Conception, fut le signal de la reprise des hostilités. (VACANDARD, pp. 242 et suiv.)

d'accord les préoccupations d'école et la piété catholique[1]. Dès ce moment la cause fut gagnée. Les oppositions qui surgirent encore dans la suite ne purent arrêter le courant irrésistible qui entraîna toute l'Église dans la dévotion à l'Immaculée-Conception et amena enfin le Pape Pie IX, en 1854, à donner de cette prérogative de Marie une solennelle définition.

Dans l'éclosion si lente et si remarquable de ce dogme, l'influence prépondérante de la liturgie est incontestable. Elle fut l'instrument providentiel pour maintenir à travers les siècles une tradition précieuse enfouie dans le trésor de la révélation, et réalisa d'une façon manifeste l'adage du Pape Célestin relevé par Pie IX dans la bulle *Ineffabilis :* que la règle de la prière serve à établir la règle de la croyance.

L'importance du mouvement liturgique provoqué au XII^e^ siècle par des moines anglais n'a pas échappé aux historiens du culte marial. Pour ne citer que les plus récents, nous avons pu nous documenter sur cette époque par les travaux érudits des PP. de Buck, Noyon, Thurston, Doncœur de la Compagnie de Jésus, du docteur Kellner, professeur à l'université de Bonn, de l'abbé Vacandard et surtout de M. Bishop, le célèbre et regretté liturgiste anglais.

C'est en me laissant guider par ces historiens distingués que je me suis proposé, dans ce modeste travail, de faire revivre devant les membres du Congrès marial une page glorieuse d'histoire monastique et liturgique. Puissé-je leur communiquer l'émotion que j'ai éprouvée moi-même au contact de ces Bénédictins du XII^e^ siècle, dévots serviteurs de Marie.

Entraînés par leur piété, ils ont découvert et dit sur l'Immaculée-Conception tout ce que la Sainte Église a ratifié et défini dans la suite.

En parcourant les écrits si pleins d'onction de ces moines, nous avons noté plusieurs passages intéressants sur le pouvoir médiateur de la Sainte Vierge. La même lumière qui dévoila à ces âmes contemplatives les secrets de la sainteté de Marie et la place transcendante qu'elle occupe dans le ciel auprès de Dieu, leur a fait aussi entrevoir la puissance d'intercession suréminente qu'elle exerce envers les hommes rachetés par le sang de son Fils.

Nous diviserons notre étude en trois parties : Dans la première, nous ferons une brève esquisse historique du sujet. Dans la seconde, nous analyserons quelques écrits de cette époque. Dans la troisième, nous donnerons un court aperçu sur la croyance à Marie médiatrice.

I

Voici les noms des principaux moines bénédictins qui réussirent, au XII^e^ siècle, à restaurer le culte de l'Immaculée Conception en Angleterre :

Elsin, abbé de Ramsay; Anselme, abbé de Saint-Edmond; Osbert de Clare, prieur de Westminster; Hugues, abbé de Reading; Eadmer, moine de Cantorbéry.

Obligés de nous limiter, nous nous attacherons surtout au rôle et aux

1. « Litem inter devotionem catholicam et scholarum praeocupationes Scotus primus composuisse videtur. » (Mgr L. JANSSENS, O. S. B., *Summa Theologica.* De Deo-Homine, II, p. 104.)

écrits d'Anselme, d'Osbert et d'Eadmer. Anselme fut l'homme d'action, le chef du mouvement, Osbert et Eadmer en furent plutôt les apologistes.

Elsin (1080-1087) passe pour être le premier restaurateur de la fête de la Conception dans son monastère. Il existe à son sujet une légende, composée sans doute au commencement du XII^e siècle, que nous rapportons ici à titre de curiosité. Si on ne peut lui accorder créance, elle montre au moins la propagande que l'on fit à cette époque pour accréditer la nouvelle solennité. Nous empruntons à Vacandard le récit de cette histoire, éditée par Gerberon et rééditée par le P. Thurston [1] :

« On raconte que Guillaume le Conquérant, à peine maître du sol anglo-saxon et redoutant les incursions des Danois dans son nouveau royaume, eut l'idée de confier à l'abbé de Ramsay la délicate mission d'aller sonder les intentions du roi de Danemark et de le gagner par des présents. Son message avantageusement rempli, l'ambassadeur reprit la route de l'Angleterre. Mais le navire qui le portait fut assailli par une violente tempête. Dans sa détresse, Elsin invoqua dévotement la Sainte Vierge « refuge des pécheurs, espoir des désespérés ». Ses supplications furent entendues : soudain l'équipage vit apparaître un personnage revêtu d'ornements pontificaux, qui adressa mystérieusement la parole à l'abbé de Ramsay et lui dit : « Veux-tu échapper au naufrage et revoir ta patrie? Je suis un messager de la reine du ciel que tu as invoquée. Promets-moi de célébrer et de faire célébrer solennellement chaque année le jour de la Conception de la Mère du Christ. » Pour sauver sa vie, Elsin promit tout ce qu'on voulut. En homme avisé, nous dit le narrateur, il demanda seulement quel jour il fallait solenniser la fête et quel office on devait chanter. Le messager céleste répondit que le VI des ides de décembre était le jour de la Conception et qu'il suffisait d'approprier à cette fête l'office de la Nativité de la Sainte Vierge en substituant le mot *Conceptio* au mot *Nativitas*. La vision disparut aussitôt et la tempête s'apaisa. A peine débarqué Elsin raconta sa miraculeuse délivrance à qui voulut l'entendre et, fidèle à son vœu, il établit la fête de la Conception dans l'abbaye de Ramsay. »

Mais sortons du domaine de la légende [2] pour entrer dans l'histoire.

Anselme le Jeune, neveu de saint Anselme de Cantorbéry, fut d'abord abbé du monastère grec de Saint-Sabbas à Rome, puis préposé au gouvernement de l'abbaye royale de Saint-Edmond dans le comté de Suffolk [3]. Il commença par établir chez lui la fête de la Conception, puis, secondé par son ami Osbert de Clare, prieur de Westminster, il entreprit une campagne énergique en faveur de la solennité nouvelle.

1. VACANDARD, *o. p.*, p. 230. — THURSTON, Eadmeri monachi Cantnariensis, *Tractatus de Conceptione Sanctae Mariae*, P. P. Thurston et Slater, S. J., Herder 1904. Appendix E. p. 88.

2. BISHOP dit que cette histoire « is in the highest degree doubtful ». *Liturgica historica*, p. 249.

3. Anselme est un personnage important. Né en Italie comme son oncle l'archevêque de Cantorbéry, il jouit de la confiance du Pape Pascal II et de ses successeurs et fut envoyé à deux reprises comme légat du S. Siège en Angleterre. Plus tard, il devint évêque de Londres et mourut en 1148. (Voir sur Anselme et Osbert : P. BONIFACE WOLFF, *Abt Anselm und das Fest des 8 December*. Studien und Mitteilungen 1852, pp. 21-40. — P. DE BUCK, *Études*, 1860, pp. 64 et suiv.)

Leurs efforts furent couronnés de succès [1].

Parmi les églises qui adoptèrent sans tarder la fête, on peut citer Westminster, Worcester, Reading, Winchester, Winchcombe, Saint-Alban, Glocester [2], sans compter ses partisans de l'autre côté de la mer [3].

Mais bientôt une vive opposition s'éleva contre la dévotion nouvelle.

Le 8 décembre qui avait suivi la mort de Richard de Belmeis, évêque de Londres († 16 janvier 1127), grâce à l'influence du prieur Osbert, la fête de la Conception avait été célébrée avec éclat à l'abbaye de Westminster. C'était une nouveauté dans le diocèse. Des ennemis d'Osbert commencèrent à la décrier. « Quelques-uns, écrit Osbert, imitateurs de Satan, le grand calomniateur du bien, prétendirent que c'était ridicule d'introduire des pratiques entièrement inconnues jusqu'à ces derniers temps [4] ». Ils gagnèrent à l'opposition deux prélats importants : Roger, évêque de Salisbury, et Bernard, évêque de Saint-David. D'autre part, le roi Henri I [5] et le nouvel évêque de Londres, Gilbert, surnommé pour son savoir « l'universel », étaient favorables à l'introduction de la fête. La question fut portée au concile qui se tint à Londres en 1129. Quelle fut la décision de ce synode? Il confirma la fête de la Conception. A partir de ce moment l'opposition fut vaincue et les calendriers postérieurs montrent que la solennité fut pratiquement célébrée dans toute l'Angleterre [6].

II

Il nous reste plusieurs écrits de cette époque. Les rares documents liturgiques dont on pourra voir la description dans Bishop : *Liturgica historica*, pp. 239 et suiv., servent à établir : 1° que la fête de la Conception était déjà célébrée en Angleterre avant la conquête normande; 2° que c'était bien la Conception de la Vierge qui était l'objet de cette solennité.

Ces textes n'offrant, au point de vue doctrinal, aucune précision qui puisse retenir notre attention, nous n'y insisterons pas.

Ce qui nous intéresse davantage, ce sont les écrits de nos moines apologistes.

Osbert nous a laissé sur cette matière deux lettres et un sermon, Eadmer un traité sur la Conception de Marie.

Osbert de Clare, élevé dès son enfance au prieuré de Wenlock, de l'ordre de Cluny [7], est un lettré. Il est plein d'ardeur pour le culte de la Vierge. Son style est ampoulé et recherché, mais son argumentation solide. C'est un combatif, prudent et avisé. Dans sa lettre à Anselme le Jeune il lui recommande de réunir en conférence Gilbert, évêque de Londres, et Hugues d'Amiens, abbé de Reading, afin de trouver dans ces prélats instruits et distingués des collaborateurs et des patrons. Il le prie aussi

1. Osbert écrit à Anselme : « Quoniam diligentia sollicitudinis vestrae per diversa mundi spacia multos ad amorem beatae et gloriosae Dei genitricis Mariae ferventer accendit... et in multis locis celebratur ejus vestra sedulitate festa conceptio quam antiquitus apud patres veteres celebrare non consuevit christiana religio.»(THURSTON, *o. c.*, p. 54.) — 2. BISHOP, *o. c.*, p. 247. — 3. THURSTON, *Lettre d'Osbert à Anselme*, *o. c.*, p. 55. — 4. Lettre d'Osbert à Anselme. (THURSON, *o. c.*, p. 54.) — 5. Le roi avait autorisé Hugues d'Amiens à établir la fête dans sa propre fondation de Reading. (BISHOP, *Bosworth psalter*, p. 46.) — 6. BISHOP, *ibid.* — 7. DE BUCK, *o. c.*, p. 68.

de s'informer des pratiques de l'Église romaine. Enfin il expose à son ami, non sans animosité, les luttes qu'il doit soutenir et les raisons théologiques qu'il oppose aux objections de ses adversaires. On remarquera par les citations que nous allons faire, la pureté de la doctrine sur la Vierge Immaculée professée par les moines du XII^e siècle. Ce n'est pas la sanctification de Marie, comme le diront plus tard les théologiens de Paris, mais la Conception elle-même de la Vierge qui est l'objet de leur culte. Si les célèbres contradicteurs du privilège de la Mère du Christ avaient pris la peine de remonter aux sources et d'étudier les écrits des restaurateurs de la fête en Angleterre, ils se seraient aperçu de l'inanité de leurs explications et de la force de l'argument liturgique.

Osbert compare Marie à Jean-Baptiste, à Jérémie, sanctifiés dans le sein de leur mère, à Ève tirée sans péché du côté du premier homme, et s'écrie : « Si ces créatures ont reçu de Dieu le privilège d'être sanctifiées en naissant, pourquoi Marie, qui devait donner sa chair au Saint des Saints, n'a-t-elle pu recevoir cette grâce dans sa Conception elle-même (p. 56)? Que les infidèles et les hérétiques, dit-il dans l'autre lettre à Warin, doyen de Worcester, cessent d'attaquer vainement cette sainte solennité; qu'ils sachent que les enfants de la Mère de grâce ne célèbrent pas le souvenir d'un péché, mais la joie des prémices de notre rédemption » (p. 63). Dans son sermon sur la Conception de Marie, le prieur de Westminster applique à la Vierge de nombreux textes de l'Ancien Testament, figures bibliques restées classiques dans la liturgie mariale : tels le buisson ardent, la verge d'Aaron, la maison du Grand-Prêtre, la tige de Jessé, l'étoile de Jacob, la nuée lumineuse, la terre bénie qui donne son fruit, la porte scellée, le temple de Salomon, l'arche d'alliance renfermant la manne céleste, etc.

Mais venons-en au document le plus important et le plus riche, au traité d'Eadmer sur la Conception de sainte Marie.

Disons d'abord un mot de l'auteur.

D'origine anglo-saxonne, Eadmer, surnommé le chantre, fit profession monastique à l'abbaye de Cantorbéry où il fut comme Anselme le Jeune, un fidèle disciple de saint Anselme de Cantorbéry. Il accompagna celui-ci dans son exil à Rome. Après la mort de l'archevêque, il vécut quelque temps dans la solitude, puis, élevé au siège épiscopal de Saint-André en Écosse, il renonça bientôt à cet évêché pour retourner dans son cloître de Cantorbéry, où il mourut en 1124 [1].

Eadmer nous a laissé une histoire d'Angleterre, un bon nombre de vies de saints et quelques traités de théologie entre autres : *De excellentia Virginis Mariae et de quatuor virtutibus Mariae* [2].

La critique moderne a découvert qu'il était aussi l'auteur de l'opuscule attribué jadis à saint Anselme [3] : *De Conceptione Sanctae Mariae.* Déjà le mauriste D. Gabriel Gerberon, dans son édition des œuvres du saint docteur, avait établi la thèse lui enlevant la paternité de l'ouvrage

1. KELLNER. *L'anno ecclesiastico,* trad. italienne par Mercati, 1906, p. 219.
2. MIGNE, P. L. t. 159, col., 342 suiv.
3. Au XVII^e siècle, Pierre d'Alva cite plus de 180 auteurs attribuant cet ouvrage à S. Anselme de Cantorbéry. (THURSTON, *o. c.*, p. XIV. D'autres, comme le P. Noyon l'ont attribué à Anselme le jeune, neveu du Primat. *Études,* 1904, 3. p. 771.)

cité. Les Pères Thurston et Slater, dans leur nouvelle édition critique de ce traité, ont refait magistralement cette démonstration qui ne laisse plus subsister aucun doute. De toutes leurs preuves convaincantes nous n'en retiendrons qu'une : le titre du meilleur des manuscrits recensés par les jésuites anglais [1] : *De Conceptione Sanctae Mariae editum ab Eadmero monacho magno peccatore*. Cette humble qualification, que nous retrouvons souvent sous la plume d'Eadmer et en tête de ses ouvrages, ne peut lui avoir été attribuée que par lui-même. C'est une signature authentique.

Tout le livre respire une profonde humilité et une tendre dévotion à la Mère de Dieu. C'est autant une prière qu'un traité de théologie mariale.

Sous l'influence sans doute de son maître, saint Anselme de Cantorbéry, qui affirme dans ses écrits que Marie a dû contracter la tache originelle, Eadmer semble avoir hésité avant de prendre parti dans la controverse. « D'un côté, dit-il, je considérais la croyance des âmes simples, et de l'autre les arguments des savants. Je recourus alors à la sainte Écriture et je lui demandai de trancher le différend et de me faire voir où se trouvait la vérité. Elle était du côté des humbles. La parole de Dieu les avait instruits tandis que la suffisance des superbes les avait aveuglés en les abandonnant à leurs propres jugements. La dévotion des pieux fidèles envers la Mère du Sauveur n'a pu répondre peut-être à toutes les arguties des philosophes, mais elle a compris qu'il n'y avait pas de louange proportionnée à la grandeur de Marie et que, par conséquent, il n'y avait rien de trop dans le culte rendu aux origines mêmes de la Vierge Marie [2]. »

On ne sent pas chez Eadmer, comme chez Osbert, de prétention ni d'opiniâtreté. Il se déclare indigne de parler d'un si grand mystère. Il supplie sa Souveraine de lui pardonner la témérité qu'il a eue d'élever son regard vers elle, de parler d'elle avec un cœur et des lèvres souillées [3]. Il se soumet d'avance à toutes les décisions de l'Église, « Si, dit-il, l'opinion qui prétend que Marie n'a pas pu être tout à fait exempte du péché parce qu'elle est née de l'union d'un homme et d'une femme est une doctrine catholique, je ne veux en aucune façon me séparer de la vérité de l'Église catholique et universelle [4]. »

Mais sous cette réserve, sa conviction en l'Immaculée-Conception est pleine et entière. Il aborde le mystère dans toute son ampleur et répond victorieusement à toutes les difficultés soulevées contre lui [5]. Ce qui le subjugue, le fascine, le captive, c'est la vue de l'excellence de la Mère de Dieu. En face de cette beauté, de cette grandeur incomparable, insondable, Eadmer ne peut admettre l'idée même de la moindre tache en Marie. Sa blancheur immaculée s'impose à lui. Marie et le péché sont

1. THURSTON, *o. c.*, p. XXIX.

2. P. 2, traduction large.

3. « Domina, Domina, quod ego qualiscumque homuncio et vere magnus peccator, haec corde impuro de te meditari, fetido ore effari, pollutis digitis ausus fui describere, parce, quaeso, parce et miserere » (p. 47).

4. « Quod si quis eam primae originis peccato non omnimodis expertem fuisse pronuntiat cum illam ex legali conjugio maris et feminae conceptam verissime constet; si sententia catholica est, ego a catholicae et universalis ecclesiae veritate nulla volo ratione dissentire » (p. 10).

5. « Son ouvrage, dit Vacandard, ne laisse sans réponse aucune des objections soulevées contre la fête de la conception de Marie ». (*O. c.*, p. 235.)

deux termes inconciliables qui s'excluent d'une façon complète, radicale, absolue : « Non, ô ma Souveraine, s'écrie-t-il, vous que la puissance divine a prédestinée et élevée à un tel sommet de grandeur, vous que la sagesse infinie dans sa providence a enrichie de telles prérogatives, vous que l'ineffable miséricorde a choisie pour sa mère afin de sauver le monde et de venir au secours de tous les hommes, comment pourrais-je croire, dites-le moi, que la mort du péché qui, par la jalousie du démon a envahi la terre, ait pu jamais entacher votre conception? Non, plus j'y pense, plus je considère les raisons que je viens d'exposer, plus mon esprit se révolte à cette pensée, elle me fait horreur, ma langue se refuse à l'exprimer [1]. »

Cette intuition si claire et si ferme du privilège de Marie n'est pas, chez notre auteur, un vague sentiment de piété, un pur élan de dévotion contemplative, non, c'est une conviction, éclairée sans doute par la grâce, mais basée sur des raisons solides, sur une compréhension profonde de la sainte Écriture et de la Révélation. Eadmer est un lumineux théologien. Il a saisi tous les arguments qui seront repris plus tard et développés par les défenseurs du dogme et que l'Église fera siens. Il faudrait, pour s'en rendre compte, citer tout le traité, en savourer chaque page. Pour exprimer la place transcendante, unique, que Marie occupe dans l'ordre de la création, Eadmer a trouvé une formule qui mérite d'être conservée. « Tout ce qui existe, dit-il en s'adressant encore à sa Souveraine, est ou au-dessus de vous ou inférieur à vous. Au-dessus de vous il n'y a que Dieu, en-dessous de vous tout ce qui n'est pas Dieu [2]. »

Cette place exceptionnelle entre Dieu et les autres créatures, c'est celle qui revient à la Mère de Dieu. Marie, Mère de Dieu. Voilà la dignité essentielle de cette femme bénie entre toutes les femmes. Voilà le dogme fondamental qui contient en germe tous les autres privilèges de la Vierge. Eadmer y revient sans cesse. Il cherche à creuser, à approfondir ce don ineffable qui a fait d'une créature la Mère du Verbe. C'est le centre, la source de toute sa doctrine mariale :

« Dieu a voulu faire de vous sa Mère, que dis-je ? Oui sa Mère, Lui qui est le Créateur, le Maître, le Seigneur de toutes choses, non seulement de tous les êtres intelligibles, mais de tous ceux qui dépassent notre compréhension. Il a fait de vous sa Mère et par conséquent vous a constituée la Maîtresse, l'Impératrice, la Reine du ciel et de la terre, de toute la création » (p. 11).

Or, cette élévation, conclut-il, voulue par Dieu dans la prédestination de Marie, a dû exister dès le principe de son existence. Comment admettre

1. « Te igitur, domina, quam in tantum culmen praedestinavit et extulit divina potentia, quam tot praerogativis dit avis cuncta disponens Dei sapientia, quam sibi matrem elegit ad mundo subveniendum ipsa omnium salvandorum ineffabilis misericordia, crediderimne, quaeso, te morte peccati, quae per invidiam diaboli occupavit orbem terrarum, in tuo conceptu potuisse praegravari? Me namque iterum atque iterum ipsas, quas superius commemoravi, rationes considerante, animus hoc credere vitat, intentio abhorret, lingua fateri non audet », p. 22 et p. 23.

2. « Omne enim quod est, aut supra te est, aut infra te, quod supra te est, solus Deus est, quod infra te est, est omne quod Deus non est » (p. 17).

une infériorité quelconque à l'origine de celle qui doit être la Souveraine de l'univers (p. 12)?

A cette magistrale raison tirée de la maternité divine viennent s'ajouter toute une série de preuves magnifiques découlant de la même source, qui défilent sous la plume du théologien avec une verve entraînante et une onction délicieuse.

Marie est la Reine des anges. Ces esprits bienheureux n'ont point connu le péché. Celle qui leur commande pourrait-elle leur être inférieure (p. 16)? Marie est la tige de Jessé. Comment la blessure du vice aurait-elle pu décolorer cette tige d'où est sortie la fleur éblouissante de beauté, toute embaumée des dons de l'Esprit-Saint (pp. 7 et 24) ? Marie est la maison de Dieu, le palais du grand Roi, le temple magnifique bâti pour abriter le Saint des Saints. Comment la première pierre de cet édifice, c'est-à-dire la Conception de Marie, pourrait-elle avoir été maculée par la tache originelle, privée de la lustration, de l'onction divine (p. 8) ?

Marie est l'étoile de la mer brillant sur le monde plongé dans les ténèbres de l'erreur et du mal. Peut-on supposer qu'à son apparition radieuse cet astre bienfaisant fût resté sans éclat (p. 22) ?

Marie est surtout la Mère de Jésus, de celui qui s'est fait homme pour réconcilier l'homme avec Dieu, pour écarter tout ce qui mettait un obstacle à notre union avec Lui, pour détruire le péché, seule cause de notre désaccord.

Dans ce dessein, l'Homme-Dieu ne pouvait avoir aucune complicité avec le péché, et sa Mère, appelée à lui donner sa chair immaculée, devait-elle-même être exempte de toute souillure. « Matrem de qua talis crearetur mundam esse ab omni peccato decebat » (p. 13).

Comment admettre la moindre corruption dans l'origine d'une créature qui devait atteindre dans la personne du Verbe un tel degré d'union avec la pureté divine, que tout ce qui est divin allait, en quelque sorte, devenir humain et tout ce qui est humain deviendrait divin. « Quo pacto illi summae puritati caro tanta conjunctione uniretur, ut homo assumptus et Deus ita essent unum ut quae Dei sunt indifferenter hominis essent et quae hominis, Dei » (p. 13).

Toutes ces preuves que je résume à grands traits et fort incomplètement, sont des raisons de convenance mais d'une convenance divine basée sur les divines Écritures, sur les titres de Marie telle que Dieu nous la révèle, telle que la tradition vivante et l'autorité de l'Église la propose à notre culte et à notre vénération, sur Marie Mère de Dieu, toujours Vierge et pleine de grâces.

III

Il nous reste à montrer que les moines anglais défenseurs du culte de Marie-Immaculée ont cru aussi à sa médiation universelle.

Nous citerons des passages qui ne laissent aucun doute à cet égard.

Il devait en être ainsi. Car le même raisonnement qui conduit à l'affirmation de la pureté sans tache de Marie, aboutit aussi infailliblement à la croyance en sa puissance d'intercession sans limite. Le point de départ des partisans de la Conception toute pure de la Vierge c'était sa

sainteté illimitée. La dignité suréminente de Marie Mère de Dieu, ses relations ineffables avec les divines Personnes, amenaient nécessairement à supposer en elle une sainteté créée au-dessus de laquelle on ne pouvait en concevoir de plus grande. Or, une sainteté illimitée appelait une innocence illimitée.

Eadmer disait : « Tout ce que Dieu en dehors de Lui-même a pu vouloir d'excellent pour quelqu'un, il l'a voulu pour vous, ô Marie bénie entre toutes les femmes [1]. » « Ce qu'Il a pu, Il l'a voulu, et ce qu'Il a voulu, Il l'a fait [2]. » Or, Dieu a pu préserver la Conception de Marie des épines du péché. Il l'a voulu et Il l'a fait.

Nous pouvons appliquer ce même raisonnement à la puissance d'intercession de Marie. Cette puissance, comme la sainteté de Marie, nous pouvons, nous devons la concevoir comme illimitée. Dieu, en établissant cette femme bénie Mère de Dieu et des hommes, Reine du ciel, des anges et des saints, lui a conféré, par le fait même, une souveraineté créée dans le Royaume de son Fils, au-dessus de laquelle on ne peut en concevoir de plus grande.

Cette puissance est une puissance de bonté et de miséricorde. On ne peut admettre en Marie une puissance s'exerçant dans le sens de la justice, mais uniquement suivant le courant de la miséricorde. C'est la puissance d'un Dieu au service d'une Mère toute de tendresse pour ses enfants.

Or, Dieu a pu concéder à Marie l'entière disposition des grâces qui nous sont destinées. Le Fils qui nous a mérité ces grâces, a pu confier gracieusement et libéralement à sa Mère cette douce fonction de médiatrice, de trésorière de ses dons. S'il l'a pu, Il l'a fait : ne pas croire à la médiation universelle de Marie, c'est mettre une limite à sa puissance, c'est dire que son Fils a pu lui donner quelque chose et ne le lui a pas donné, c'est supposer que le Fils, sans nécessité, a refusé quelque faveur à sa Mère, a mis une mesure à ses largesses, à sa munificence.

Cela répugne au sens catholique. Comme il répugnait aux vrais admirateurs de Marie de restreindre sa pureté, de concéder la moindre tache à son innocence, il répugne à la confiance de ses enfants de mettre des limites à son pouvoir maternel, à son rôle de reine bienfaisante et de médiatrice.

Voilà ce qu'exprimait Eadmer à toutes les pages de son pieux traité, lorsqu'après avoir considéré la pureté et la grandeur de Marie il lui adressait ses humbles et dévotes supplications : « O Marie, vous êtes le refuge assuré et le salut de tous ceux qui se confient en votre secours » (p. 22). « Quelle joie sera celle des élus de voir la Souveraine de toutes les créatures disposant de tout avec son Fils » (p. 31).

1. Quidquid dignius unquam de aliquo extra suam personam voluit patet eum de te, o beatissima feminarum, voluisse » (p. 11).

2. « Potuit plane si igitur voluit, fecit », *(ibid.)* Ces passages sont un écho de l'enseignement de saint Anselme : « Dicens erat ut ea puritate qua major sub Deo nequit intelligi, virgo illa niteret, cui Deus Pater unicum Filium suum quem de corde suo aequalem sibi genitum tanquam seipsum diligebat, ita dare disponebat, ut naturaliter esset unus idemque communis Dei Patris et Virginis Filius », *De Conceptu virginali*, c. 18. Tout le traité d'Eadmer, fait remarquer le P. THURSTON, est un commentaire de ce célèbre passage du S. Docteur (p. XVII). Il posa le principe sans en tirer toutes les conséquences.

Cette puissance de Marie en faveur de ses enfants, c'est le don le plus précieux que Dieu nous a fait. Le Fils lui-même nous envoie vers sa Mère afin de faire triompher par elle la miséricorde [1]. En quoi consiste ce don? C'est de pouvoir contempler, de pouvoir approcher de nos yeux, de notre visage, de nos lèvres cette Mère très douce et très bonne... de pouvoir l'interpeller... lui demander de veiller sur nous... de nous aider par le pouvoir suréminent dont elle jouit auprès de Dieu... *ut nobis consulat, nobis supereminenti qua praeeminet apud te gratia subveniat* » (p. 39).

Mais voici pour finir la description du pouvoir médiateur de Marie. Ce passage est remarquable, on peut en peser chaque parole. Nous nous abstenons de le traduire.

Procul dubio namque scimus eam tanti esse penes te (Jesu), ut nihil eorum quae (Maria) volet efficere, aliquatenus possit effectu carere. Salus igitur nostra in voluntata sua consistit, dum totum quod vult potenter efficit (p. 39 et 40).

Notre salut dépend de Marie.

Ce sont les paroles que saint Alphonse de Liguori reprendra plus tard lorsqu'il établira sur des témoignages si éloquents et si nombreux que la médiation de grâce de Marie notre Mère est moralement nécessaire pour notre salut [2].

Ce grand docteur dira de la puissance de la Vierge ce que le moine de Cantorbéry affirmait de sa pureté : « il est contraire à la vraie dévotion de Marie de ne pas vouloir lui attribuer une dignité qui n'est pas opposée à la foi [3]. »

« Quand une opinion, dit de même saint Alphonse, est favorable à la sainte Vierge, qu'elle a quelque fondement et qu'elle ne répugne ni à la foi, ni aux décisions de l'Église, ni à la raison, ne pas l'embrasser et la contredire sous prétexte que l'opinion contraire peut aussi être vraie, c'est montrer peu de dévotion envers la Mère de Dieu [4]. »

Ce principe du saint docteur ne doit pas légitimer toutes les pieuses exagérations que nous rencontrons parfois dans certains auteurs toujours en quête de nouvelles fêtes et de nouvelles dévotions. Non, comme le fait remarquer saint Alphonse, un fondement théologique sérieux est à la base de toute notre piété. Il n'est pas permis en fait de croyance et de

1. « Gaudens amplector consilium quod post singularem misericordiam tuam providisti salubrius fore nobis... quod itaque consilium salubrius nobis, quos involvit finis saeculi, daret filius ejus finis cunctorum, quam currere ad ipsam, quae de carne sua generavit eumdem ipsum, sine quo nulla fit remissio peccatorum ? Vere bonus, vere pius, vere volens misericordiam est. Et tu Domina, ad cujus subsidium nosd mittit ulcissimus filius tuus quid dicis nobis? Ipse enim misericordia nostra est, et tu ejusdem misericordiae mater es », (pp. 39-40.)

2. *Les Gloires de Marie*, Ire partie, chap. V, Desclée, de Br. et Cie, Lille, 1887, pp. 226 et suiv.

3. « Igitur si primordia Creationis illius alio intuitu quam aliorum de propagine Adae prodeuntium considero, precor nemo vultum subsannando avertat nemo quae pietatis et quam Deus dat purae devotionis affectu in Dei genitricem, permotus dico, suo sensu aliqua animositate ductus evertere temptet, nisi fidei christianae penitus contraria esse certus existat » (Eadmeri tractatus p. 14).

4. *Les Gloires de Marie*, p. 236.

dévotion de prendre pour la réalité l'ingénieux produit de notre imagination.

Mais ces réserves faites, une sainte audace est permise au chantre des grandeurs de Marie. Le ciel de ses privilèges, de son incomparable beauté a des profondeurs encore inexplorées.

Dans ce domaine admirable ouvert à notre contemplation, le meilleur guide sera toujours la prière de l'Église. Nourrie d'Écriture-Sainte et de tradition, soumise au souffle vivant de l'Esprit-Saint, la liturgie s'élève aux plus hauts sommets sur les ailes non seulement de la connaissance mais de l'amour, et elle nous fait pénétrer dans les mystères de la foi bien plus avant que la froide raison théologique.

Comme elle a servi de phare lumineux aux moines anglais du XII^e^ siècle et dans la suite à tous les défenseurs du dogme de l'Immaculée-Conception, ainsi sera-t-elle encore une source de vérité pour ceux qui cherchent à obtenir la définition de la médiation universelle de Marie. Elle les aidera à découvrir les arguments décisifs cachés dans la Révélation qui feront bientôt, nous l'espérons, apparaître cette vérité si consolante dans une pleine et éblouissante clarté.

UN PRÉCURSEUR BELGE DE LA DÉVOTION AU SAINT CŒUR DE MARIE

par le R. P. Paul DEBUCHY, S. J.

PARMI les précurseurs immédiats de sainte Marguerite-Marie dans la dévotion au Sacré Cœur de Jésus, parmi ses devanciers du XVII^e^ siècle, on cite, pour la Belgique, Nicolas de Montmorency, Dom Benoît Haeften O. S. B., abbé d'Afflighem, Jacques Marchant de Couvin, Jeanne de Cambry, Augustine et recluse à Lille, Jeanne de Saint-Mathieu Deleloë, Bénédictine à Poperinghe. Ni le P. de Franciosi dans son grand ouvrage : *Le Sacré Cœur de Jésus et la Tradition*, ni le P. Bainvel dans son livre érudit : *La Dévotion au Sacré Cœur de Jésus*, ne parlent de leur confrère le P. Gautier Paullus de la Compagnie de Jésus, qui méritait pourtant d'attirer l'attention des chercheurs.

Né à Huy, le 15 juin 1587, novice à Rome en 1603, prêtre en 1611, profès en 1620, Gautier Paullus enseigna la rhétorique, la philosophie et la théologie à Douai et à Vienne, fut censeur des livres à Rome de 1643 à 1648, confesseur à Paris, pendant trois ans, du Duc et de la Duchesse de Bouillon, et revint mourir à Douai, le 17 avril 1672. C'est tout ce que l'on sait de sa carrière.

Mais il avait le don de la poésie latine et jusque dans sa vieillesse il obéit à une muse d'inspiration toute pieuse. Sorte de Catulle chrétien, il est artiste en vers avec beaucoup de bonne grâce et un peu de préciosité. D'une fécondité verbale prodigieuse, il puise son latin à toutes les sources, et il unit dans ses strophes alertes, les deux prosodies,

l'ancienne et la moderne, la métrique et la rythmique, la mesure classique et la rime populaire *(rythmometra lyrica)*.

Ses œuvres, dont on trouvera l'énumération dans la *Bibliothèque* des PP. De Backer et Sommervogel, ont été maintes fois rééditées, en divers lieux, avec des titres nouveaux, des modifications et des ajoutes. De là quelque difficulté à en démêler la genèse et le progrès, chose d'ailleurs inutile ici. Il suffit de dire que trois sujets principaux ont occupé les loisirs poétiques du docte professeur : 1° une théologie spirituelle, ascético mystique, visiblement inspirée par la marche ascensionnelle des *Exercices* de saint Ignace et rédigée sous forme d'Itinéraire de l'âme vers Dieu ou de voyage dit *extatique*, par la victoire sur les obstacles qui empêchent l'union divine et par la montée des degrés qui y mènent; 2° les Sept Douleurs de la Sainte Vierge *(Cordolium Deiparae)*, que je n'ai malheureusement pas pu rencontrer, et un joli poème mêlé de prose, comme l'*Iter extaticum*, sur le saint Esclavage *(Cor Mancipium Jesu et Mariae)*, dont j'ai fait mes délices; 3° l'Eucharistie, nourriture de l'âme et principe d'union avec Jésus, deux chants avec commentaire en prose, suivis dans certaines éditions d'un *Triumphus Corporis Christi*, tout à l'honneur de la ville de Liége.

Pour découvrir dans l'œuvre du P. Paullus les Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, il faut prendre le texte convenable du *Voyage extatique*, qui ne comptait d'abord que quatre chants (1637). Deux autres furent ajoutés (1653), puis un septième (1663). C'est le cinquième qui nous intéresse et que nous allons analyser. Le Cœur de Jésus y est présenté comme médiateur entre l'âme et Dieu. Il s'agit de renoncer au monde et à soi-même. Comment en aura-t-on la force? Avec le secours de Jésus, qu'on aime et qu'on veut imiter (Rhythmus I-V). Pour obtenir son aide, s'adresser à son Cœur dans un amoureux appel (Rh. VI). Mais Marie est aussi notre médiatrice auprès de Jésus. Ne séparons pas dans notre dévotion les Cœurs du Fils et de la Mère, unis par tant de liens (Rh. VII). Le Cœur de Jésus n'a-t-il pas été formé par le Saint-Esprit du plus pur sang du Cœur de Marie (Rh. VIII)? N'a-t-il pas vécu durant neuf mois de la vie même du Cœur de Marie?

O vive, Christe vive	O Christ, vivez, vivez
De Corde Matris divite (Rh. IX) !	Du Cœur si riche de votre Mère !

En retour, le Cœur de Jésus remplit de grâce le Cœur de Marie. A lui vont ses premiers bienfaits, comme au premier membre de l'Église, qu'il va fonder sur terre :

Ecclesiae est exordium (Rh. X).	Marie est le commencement de [l'Église.

Marie, pleine de grâce, devient distributrice de lumière et de sainteté, dans le mystère de la Visitation (Rh. XI, XII). Quelle dignité que la sienne ! Aurore qui porte le soleil ! *Nec digniore caelo Sol ullus unquam vectus est* (Rh. XIII).

Il n'est pas impossible que le poète subisse, quand il s'attache à ces considérations, l'influence du P. Eudes, dont l'action et les écrits, vers

1650, ont fait faire un grand pas à la dévotion du Saint Cœur de Marie. Je laisse cette question à trancher à de plus habiles.

Le P. Paullus suit alors le Cœur de Jésus de la Crèche au Calvaire et jusqu'au triomphe de l'Ascension (Rh. XIV-XXVIII); puis il revient au Cœur de Marie. C'est la Mère du Christ qui forme le Christ en nous. Son Cœur nous communique le feu divin de l'amour :

Tot amoribus benignis
Utrumque dum Cor nectitur;
A Virgine haustus ignis
In subditos reflectitur.

Tant de liens du bel amour
Unissent entre eux ces deux Cœurs,
Que le feu, puisé par le Cœur vir-
[ginal,
Se communique à ses dévots.

Non seulement le Cœur de Marie est une école de charité (Rh. XXIX), c'est, après le Cœur de Jésus l'exemplaire idéal de toutes les vertus (Rh. XXX), le Cœur de la Mère étant une copie parfaite et comme un *cliché (typi forma)* du Cœur du Fils :

Cor Matris invocandum
Ut fiat hôc impressio (Rh. XXXI).

Il faut demander au Cœur de la
[Mère
Qu'il s'imprime lui-même en nous.

Il est aussi le degré immédiat *(proximus gradus)* d'accès au Cœur de Jésus :

Cor Matris est scabellum,
Jesu ad Cor hôc ascenditur
(Rh. XXXIII).

Le Cœur de la Mère est l'escabeau
Par où l'on monte au Cœur de Jé-
[sus.

La Médiatrice auprès de Jésus nous est de nouveau présentée par le poète, qui passe ensuite aux merveilles du ciel. Le ciel, c'est le Cœur même de Jésus :

Est hoc Cor altitudo,
Et ipsa Caeli regia;
Est hîc beatitudo... (Rh. XXXIII).

Le Cœur est le sommet
Et le palais même du ciel;
C'est le siège de la béatitude.

Le Cœur de Jésus fait le bonheur des Anges (Rh. XXXIV). En lui le Cœur de Marie a fixé son séjour de gloire (Rh. XXXV). Moi-même, je veux y passer mon ciel et pour cela m'unir à lui dès maintenant (Rh. XXXVI-XXXVIII.)

Telles sont, brièvement résumées, les considérations du P. Paullus sur les Cœurs de Jésus et de Marie. Sauf le caractère pénitent et réparateur qui lui viendra de sainte Marguerite-Marie, on peut dire que toute la dévotion au Sacré Cœur de Jésus s'y trouve déjà. Quant au Saint Cœur de Marie, son rôle de médiateur et d'exemplaire est nettement marqué. On pourra développer ces points, on n'y ajoutera rien d'essentiel.

Reste la consécration à faire de soi-même au Cœur de Marie. Le P. Paullus traite ce sujet dans son *Cor Mancipium Jesu et Mariae*, qui est de la même époque ou un peu antérieur (1650). C'est un gracieux

mélange de vers et de prose sous forme de dialogue avec l'Enfant-Jésus porté dans les bras de Marie. Le cœur du poète s'est consacré à Jésus :

Jesu tibi me dedidi — Jésus, je me suis donné tout à toi,
Tibi meum cor credidi. — Je t'ai confié mon cœur.

Marie réclame sa part. L'âme hésite. Elle ne s'appartient plus. Jésus cèdera-t-il de ses droits? Il faut le lui demander. Si Jésus veut,

Dabo Mariae cor meum. — A Marie je donnerai mon cœur.

L'Enfant-Jésus, consulté, ne répond que par des sourires. Donc il consent. Alors une nouvelle donation se fait :

Totum cor ergo, totum, — Donc, tout mon cœur, ô Marie,
Meum est, Maria, votum, — — C'est tout mon désir —,
Totum meum cor posside, — Tout mon cœur est à vous,
Et mille vinclis obside.., — Entourez-le de mille chaînes...

. . . . — . . . .

Ut cor perenne stringas, — Pour retenir toujours mon cœur,
Tuo, Maria, cingas : — Enfermez-le dans le vôtre, ô Marie;
Dedi meum, da tu tuum; — Le mien est à vous, donnez-moi [votre Cœur;
Fac esse amorem mutuum, — Que notre amour soit réciproque
Nodus sit ipse Jesus. — Et que Jésus soit lui-même notre [lien.

Le don de soi se traduira mieux qu'en paroles : par des actes d'amour et de dévotion, par la conformité du vouloir avec les désirs de la Souveraine. Marie accepte ce culte sincère et profond. Et comment récompensera-t-elle son loyal serviteur? Ce qui suit laisse entrevoir de grandes faveurs et jusqu'à des grâces mystiques. Il est certain, en tout cas, d'après le P. Paullus, que le Cœur de Marie mène au Cœur de Jésus. Jésus est la voie, et même comme Dieu il est le terme définitif, mais Marie médiatrice est toujours le meilleur chemin de passage vers Jésus.

Souhaitons que désormais le P. Gautier Paullus prenne, parmi les précurseurs de la dévotion au Saint Cœur de Marie, la place qui lui revient.

TABLE DES MATIÈRES

I. Avant-Propos. — Mémoires de la Procession et du Couronnement de Notre-Dame de la Paix.

Pages

Les Origines du Couronnement de Notre-Dame de la Paix et du Congrès Marial de 1921. — Difficultés. — Encouragements. — Décisions. — Coopérateurs V
Les autorités communales XV
Les couronnements officiels d'images de la sainte Vierge . . . XV
L'Indult Pontifical XVII
Le comité des Dames du couronnement XVIII
La statue de Notre-Dame de la Paix XVIII
La nouvelle couronne XX
L'affiche du Congrès Marial et du couronnement XXI
Le comité de patronage XXI
Le comité d'honneur XXI
Le comité local organisateur XXIV
Le comité paroissial de l'église Saint-Nicolas XXIV
Circulaire d'appel XXIV
Lettre pastorale de S. Em. le cardinal Mercier, archevêque de Malines (extrait) XXVI
Appel de fonds XXVIII
Décoration de l'église Sainte-Gudule. XXVIII
Décoration de l'église Saint-Nicolas XXIX

Ouverture du Congrès à l'église St-Nicolas.

Sermon d'ouverture par le R. P. Massaux, O. P. XXX
Services à l'église Saint-Nicolas pendant le Congrès XXXVIII

Assemblée générale.

Résumé du discours de S. G. Mgr Heylen, évêque de Namur . XXXIX
Discours de M. Ignace Sinzot, député de Mons XL
Résumé du discours de M. Fierens, de l'Académie flamande . XLV
Discours de S. G. Mgr Crooij, évêque de Tournai XLVI
Paroles de clôture de S. Em. le cardinal Mercier LI
La Réunion des prêtres de Marie LIV
L'embrasement des tours de Sainte-Gudule LIV
Les concerts Marials du 9 et du 10 septembre LV
Octave très solennelle en l'église Saint-Nicolas LVI
La Messe Pontificale à Sainte-Gudule LVI
Le couronnement de Notre-Dame de la Paix LVIII
La Procession LXI
Le Banquet à l'Institut Saint-Louis LXV
Le Mémorial placé à l'église Saint-Nicolas LXVI

II. Introduction aux rapports du Congrès Marial, par M. l'abbé QUOIDBACH, secrétaire du Congrès LXVIII

RAPPORTS

PREMIÈRE SECTION

I. L'Étude des Sources de la Marialogie.

A. Les Études scripturaires.

R. P. Rom. Rome, O. F. M., Marie dans l'Ancien Testament . . . 3
M. l'abbé H. Rongy, La Conception surnaturelle et virginale du Christ d'après saint Luc 21
M. le chan. Cerfaux, Gratia plena 34

B. La Tradition.

R. P. Galtier, S. J., La Maternité de grâce dans saint Irénée . . 41
R. P. Leyssen, Marie dans l'Église anténicéenne 45
M. le chan. Lebon, Doctrine mariale dans la littérature éphrémienne 54
R. P. Poncelet, S. J., Notes sur le culte de la vierge dans l'Église arménienne 64
R. P. Dieu, La Marialogie de saint Jean-Chrysostome 71
Dom B. Capelle, O. S. B., Notes sur des textes de saint Augustin relatifs à l'Immaculée Conception 84
R. P. Pascal, La Doctrine de quelques écrivains Carmes sur Marie Médiatrice 92
R. P. E. Theyskens, C. S. S. R., Saint Alphonse et la médiation universelle de Marie 100

II. La Théologie Mariale.

M. le chan. Blondiau, Les Fondements théologiques de la Marialogie. 121
Le R. P. Bén.-H. Merkelbach, O. P., L'éminente dignité de la Mère de Dieu 134
M. le chan. Anciaux, Marie, Nouvelle Ève. 149
R. P. F.-X. Godts, C. S. S. R., La Corédemptrice 154
M. le chan. Lambot, Marie, Médiatrice de toutes les grâces 171

III. Questions spéciales et Carollaires.

R. P. A. Vermeersch, S. J., Marie, Reine de la Paix 181
M. l'abbé Verhelst, L'Inanité des griefs protestants contre le culte de la T. S. Vierge 189

DEUXIÈME SECTION

I. Histoire et Liturgie.

R. P. J. Beaufays, O. F. M., Le Culte de la Vierge chez les Grecs modernes 205
R. P. M. Nepper, S. J., Les Icônes miraculeuses de la mère de Dieu en Russie 209
Dom Lambert Beauduin, O. S. B., Données sur les origines liturgiques du culte de Notre-Dame 216
Dom B. del Marmol, O. S. B., Quelques précisions sur le Culte de la Vierge au XII^e siècle 230
R. P. Paul Debuchy, S, J., Un Précurseur belge de la Dévotion au Saint Cœur de Marie 241

CONGRES MARIAL. Bruxelles, 1921 BQT
Memoires et rapports. 1002
.C6
v.1.